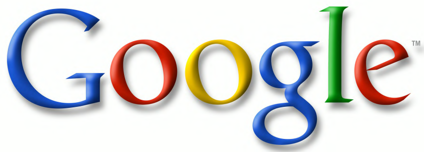
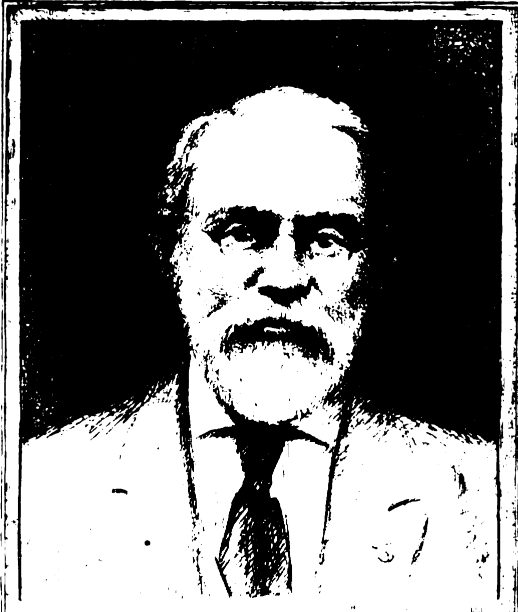
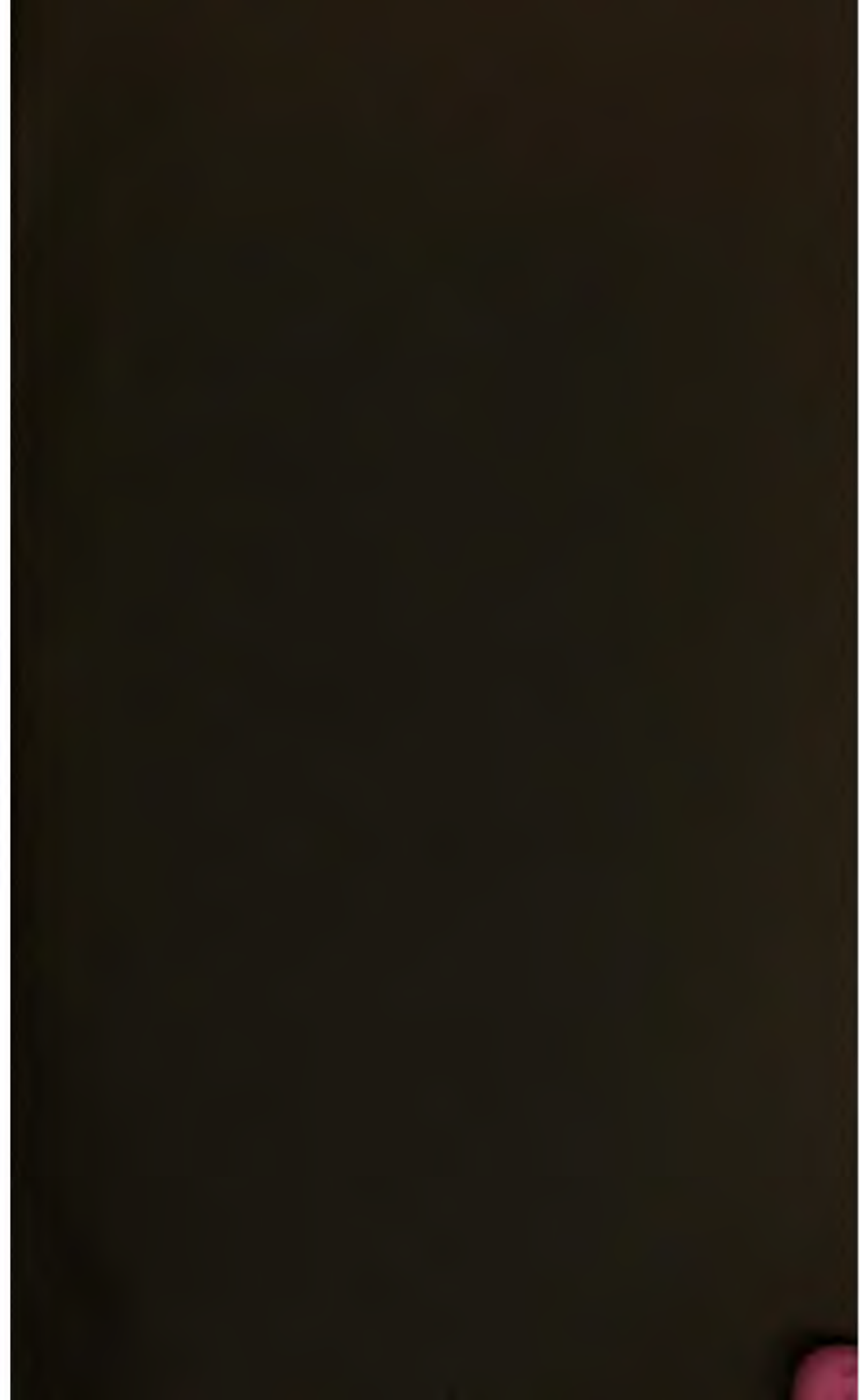
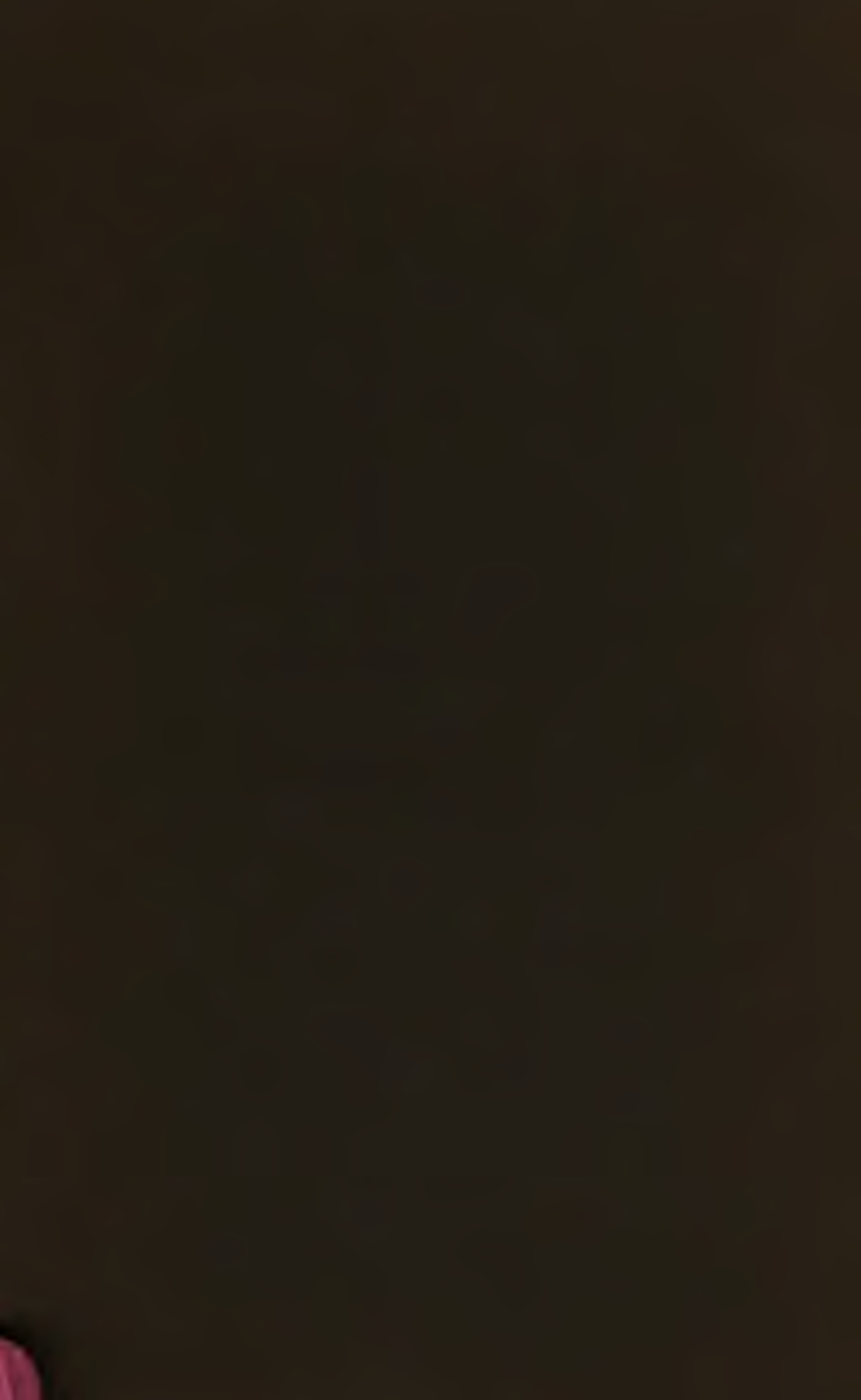








ANNUAIRE
NORMAND.

Nota. Pour faire partie de l'Association normande, il faut adresser sa demande à M. de Caumont, rue des Jacobins, n° 2, ou à M. Daniel, recteur de l'Académie, et prendre l'engagement de payer 5 francs par année.

Le Conseil se réunit chaque mois, et prononce sur les admissions.

AVIS.

Pour éviter les frais de lettres d'avis, M. le Trésorier de l'Association normande a l'honneur de prévenir Messieurs les Membres qu'il n'en adressera plus à l'avenir, et qu'à partir du 15 janvier 1844, il mettra en recouvrement les mandats de *cinq francs*, montant annuel de la cotisation, conformément aux articles XII et XXII du réglement.

La réunion générale de la Société française pour la conservation des monuments aura lieu à Saintes, le 15 juin, et durera six jours.

La 12e session du Congrès scientifique de France s'ouvrira, le 1er septembre, à Montpellier.

La 6e session du Congrès italien s'ouvrira, le 15 septembre, à Milan.

La 2e session du Congrès agricole de l'Association bretonne s'ouvrira à Rennes, dans le courant de septembre.

La 3e session du Congrès agricole du Nord s'ouvrira à Saint-Quentin, en novembre.

ANNUAIRE

DES CINQ DÉPARTEMENTS

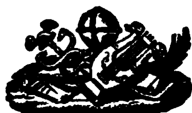
DE la Normandie

L'ANCIENNE NORMANDIE,

PUBLIÉ

Par l'Association Normande.

1844. — DIXIÈME ANNÉE.



CAEN.

IMPRIMERIE DE H. LE ROY, RUE NOTRE-DAME.

1845.



JANVIER. *Signe* le Verseau ♒.

Le soleil entre au Verseau le 20. Il se lève à 7 h. 48 min., et se couche à 4 h. 35 min.

Pleine Lune le 5, à 5 h. 44 min. soir.
Dernier Quartier le 12, à 9 h. 41 min. soir.
Nouvelle Lune le 19, à 6 h. 27 min. soir.
***Premier* Quartier le 27, à 0 heure 40 min. soir.**

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Soleil. Couc. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Lune. Couc. H.	M.	J. de la L.
1	lundi	la Circoncision.	7	56	4	11	0 Soir.	56	3 Matin.	57	12
2	mardi	s. Basile, évêque.	7	56	4	12	1	36	4	58	13
3	mercredi	ste. Geneviève.	7	56	4	13	2	23	5	55	14
4	jeudi	s. Rigobert.	7	56	4	14	3	11	6	45	15
5	vendredi	ste. Amélie.	7	56	4	15	4	22	7	28	16
6	samedi	l'Epiphanie.	7	56	4	17	5	31	8	4	17
7	1 *Dim.*	s. Théau, orf.	7	55	4	18	6	43	8	35	18
8	lundi	s. Lucien, évêque.	7	55	4	19	7	57	9	2	19
9	mardi	s. Furcy, abbé.	7	55	4	20	9	12	9	26	20
10	mercredi	s. Paul, ermite.	7	54	4	21	10	27	9	49	21
11	jeudi	s. Théodose.	7	51	4	23	11	44	10	12	22
12	vendredi	s. Arcadius, mart.	7	53	4	24			10	34	23
13	samedi	Baptême de N. S.	7	53	4	25	1 Matin.	1	11	1	24
14	2 *Dim.*	s. Hilaire, évêque.	7	5[illegible]	4	27	2	20	11	35	25
15	lundi	s. Maur, abbé.	7	52	4	28	3	36	0 Soir.	18	26
16	mardi	s. Guillaume.	7	51	4	29	4	46	1	10	27
17	mercredi	s. Antoine, abbé.	7	50	4	31	5	4[illegible]	2	10	28
18	jeudi	Chaire de s. Pierre.	7	49	4	32	6	38	3	19	29
19	vendredi	s. Sulpice, évêque.	7	49	4	34	7	18	4	34	30
20	samedi	s. Sébastien.	7	48	4	35	7	49	5	50	1
21	3 *Dim.*	ste. Agnès, v. m.	7	47	4	37	8	14	7	2	2
22	lundi	s. Vincent.	7	46	4	38	8	3[illegible]	8	12	3
23	mardi	ste Emérentienne, v.	7	45	4	40	8	59	9	22	4
24	mercredi	s. Babylas, évêque.	7	44	4	42	9	18	10	29	5
25	jeudi	Conv. de s. Paul.	7	43	4	43	9	38	11	35	6
26	vendredi	s. Polycarpe, év.	7	41	4	45	10	0			7
27	samedi	s. Julien, évêque.	7	40	4	46	10	27	0 Matin.	39	8
28	4 *Dim.*	s. Charlemagne.	7	39	4	48	10	57	1	43	9
29	lundi	s. François de S.	7	38	4	50	11	32	2	46	10
30	mardi	ste Bathilde, reine.	7	37	4	51	0 S.	1	3	44	11
31	mercredi	s. Pierre N.	7	35	4	53	1	6	4	36	12

FÉVRIER. *Signe* les Poissons ♓.

Le soleil entre aux Poissons le 18. Il se lève à 7 h. 7 min., et se couche à 5 h. 23 min.

Pleine Lune le 4, à 8 heures 52 min. matin.
Dernier Quartier le 11, à 5 heures 31 min. matin.
Nouvelle Lune le 18, à 8 heures 55 m. matin.
Premier Quartier le 26, à 10 heures 7 min. matin.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	Soleil. Lev. M.	Soleil. Couc. H.	Soleil. Couc. M.	Lune. Lev. H.	Lune. Lev. M.	Lune. Couc. H.	Lune. Couc. M.	J. de la L.
1	jeudi	s. Ignace.	7	34	4	55	2	Soir. 7	5	Matin. 22	13
2	vendredi	LA PURIFICATION.	7	33	4	56	3	13	6	2	14
3	samedi	ste. Félicité, mart.	7	31	4	58	4	25	6	34	15
4	*Dim.*	*Septuagésime.*	7	30	4	59	5	40	7	3	16
5	lundi	ste Agathe, v. et m.	7	28	5	1	6	56	7	28	17
6	mardi	s. Philéas.	7	27	5	3	8	14	7	53	18
7	mercredi	s. Romuald.	7	25	5	4	9	31	8	16	19
8	jeudi	s. Honorat.	7	24	5	6	10	50	8	39	20
9	vendredi	ste. Apolline, v. et m.	7	22	5	8			9	5	21
10	samedi	ste. Scolastique.	7	21	5	9	0	Matin. 7	9	37	22
11	*Dim.*	*Sexagésime.*	7	19	5	11	1	25	10	15	23
12	lundi	ste Eulalie, vierge.	7	17	5	13	2	37	11	2	24
13	mardi	s. Licin, évêque.	7	16	5	11	3	39	11	59	25
14	mercredi	s. Valentin.	7	14	5	16	4	32	1	Soir. 6	26
15	jeudi	s. Faustin, martyr.	7	12	5	18	5	15	2	18	27
16	vendredi	ste Julienne, v. et m	7	10	5	19	5	50	3	33	28
17	samedi	s. Sylvin, évêque.	7	9	5	21	6	20	4	46	29
18	*Dim.*	*Quinquagésime.*	7	7	5	23	6	45	5	57	1
19	lundi	s. Gabien, prêtre.	7	5	5	24	7	5	7	6	2
20	mardi	s. Eucher, évêque.	7	3	5	26	7	24	8	12	3
21	mercredi	*Les Cendres.*	7	1	5	27	7	44	9	18	4
22	jeudi	s. Baradat, solitaire.	7	0	5	29	8	5	10	23	5
23	vendredi	s. Sirenne, martyr.	6	58	5	31	8	29	11	27	6
24	samedi	s. Mathias, apôtre.	6	56	5	32	8	57			7
25	*Dim.*	*Quadragésime.*	6	54	5	34	9	30	0	Matin. 30	8
26	lundi	s. Félix, pape.	6	52	5	36	10	9	1	10	9
27	mardi	s. Nestor.	6	50	5	37	10	57	2	25	10
28	mercredi	*Quatre-Temps.*	6	48	5	39	11	52	3	13	11
29	jeudi	s. Florent.	6	46	5	40	0	S. 54	3	55	12

MARS. *Signe* le Bélier ♈.

Le soleil entre au Bélier le 20. Il se lève à 6 h. 5 min., et se couche à 6 h. 11 min.

Pleine Lune le 4, à 9 h. 12 min. soir.
Dernier Quartier, le 11 à 1 h. 29 min. soir.
Nouvelle Lune le 19, à 0 heure 27 min. matin.
Premier Quartier le 27, à 5 heures 11 min. matin.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Soleil. Couc. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Lune. Couc. H.	M.	J. de la L.
1	vendredi	s. Aubin, évêque.	6	44	5	42	2 Soir.	3	4 Matin.	31	13
2	samedi	s. Simplice.	6	42	5	44	3	16	5	2	14
3	2 *Dim.*	*Reminiscere.*	6	40	5	45	4	33	5	29	15
4	lundi	s. Casimir, prêtre.	6	38	5	47	5	51	5	54	16
5	mardi	s. Drausin, évêque.	6	36	5	48	7	10	6	18	17
6	mercredi	ste Colette, relig.	6	34	5	50	8	30	6	42	18
7	jeudi	s. Théophile, év.	6	32	5	51	9	51	7	9	19
8	vendredi	s. Jean de Dieu.	6	30	5	53	11	11	7	40	20
9	samedi	40 Martyrs.	6	28	5	54			8	17	21
10	3 *Dim.*	*Oculi.*	6	26	5	56	0 Matin.	26	9	2	22
11	lundi	s. Sophrone, évêque.	6	24	5	58	1	33	9	56	23
12	mardi	s. Maximilien, m.	6	22	5	59	2	29	11	0	24
13	mercredi	ste Euphrasie, v.	6	20	6	1	3	14	0 Soir.	10	25
14	jeudi	s. Lubin, évêque.	6	18	6	2	3	51	1	22	26
15	vendredi	s. Longin, soldat.	6	15	6	4	4	21	2	33	27
16	samedi	s. Cyriaque.	6	13	6	5	4	46	3	43	28
17	4 *Dim.*	*Lætare.*	6	11	6	7	5	8	4	50	29
18	lundi	s. Cyrile, évêque.	6	9	6	8	5	28	5	58	30
19	mardi	s. Joseph.	6	7	6	10	5	49	7	4	1
20	mercredi	s. Nicette, év.	6	5	6	11	6	10	8	10	2
21	jeudi	s. Lucipin, abbé.	6	3	6	13	6	34	9	15	3
22	vendredi	s. Epaphrodite, év.	6	1	6	14	7	1	10	18	4
23	samedi	s. Victorien.	5	58	6	16	7	31	11	17	5
24	*Dim.*	*La Passion.*	5	56	6	17	8	7			6
25	lundi	*Annonciation*	5	54	6	19	8	50	0 Matin.	14	7
26	mardi	s. Ludger, évêque.	5	52	6	20	9	41	1	5	8
27	mercredi	s. Rupert, évêque.	5	50	6	22	10	40	1	48	9
28	jeudi	s. Gontran.	5	48	6	23	11	44	2	26	10
29	vendredi	*N. D. de Pitié.*	5	46	6	25	0 Soir.	54	2	59	11
30	samedi	s. Jean-Climaque.	5	44	6	26	2	6	3	28	12
31	*Dim.*	*Les Rameaux.*	5	42	6	28	3	21	3	53	13

AVRIL. *Signe* le Taureau ♉.

Le soleil entre au Taureau le 19. Il se lève à 5 h. 3 min., et se couche à 6 h. 56 min.

Pleine Lune le 3, à 7 heures 7 min. matin.
Dernier Quartier le 9, à 10 heures 18 min. soir.
Nouvelle Lune le 17, à 4 heures 42 min. soir.
Premier Quartier le 25, à 8 h. 26 min. soir.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Couc H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Couc. H.	M.	J. de la L.
1	lundi	s. Hugues, évêque.	5	40	6	29	4	38 Soir.	4	16 Matin.	14
2	mardi	s. François de Paule	5	37	6	31	5	59	4	41	15
3	mercredi	s. Richard, évêque.	5	35	6	32	7	26	5	7	16
4	jeudi	s. Ambroise, évêque	5	33	6	34	8	46	5	37	17
5	vendredi	*Vendredi-Saint.*	5	31	6	35	10	6	6	12	18
6	samedi	s. Sixte, pape.	5	29	6	37	11	20	6	56	19
7	*Dim.*	PAQUES.	5	27	6	38			7	50	20
8	lundi	s. Gautier, abbé.	5	25	6	39	0	23 Matin.	8	52	21
9	mardi	s. Eupsyche, mart.	5	23	6	41	1	13	10	1	22
10	mercredi	s. Macaire, évêque.	5	21	6	42	1	54	11	13	23
11	jeudi	s. Eustorge, prêtre.	5	19	6	44	2	26	0	25 Soir.	24
12	vendredi	s. Zénon, évêque.	5	17	6	45	2	52	1	34	25
13	samedi	s. Justin, martyr.	5	15	6	47	3	11	2	43	26
14	1 *Dim.*	*Quasimodo.*	5	13	6	48	3	35	3	49	27
15	lundi	s. Crescent, martyr.	5	11	6	50	3	56	4	54	28
16	mardi	s. Paterne, évêque.	5	9	6	51	4	16	6	0	29
17	mercredi	s. Anicet, pape.	5	7	6	53	4	38	7	5	30
18	jeudi	s. Eleuthère, év.	5	5	6	54	5	3	8	8	1
19	vendredi	s. Paphenuce, mart	5	3	6	56	5	33	9	9	2
20	samedi	ste. Hildegonde.	5	1	6	57	6	6	10	5	3
21	2 *Dim.*	s. Anselme.	4	59	6	59	6	46	10	57	4
22	lundi	ste. Opportune.	4	58	7	0	7	34	11	43	5
23	mardi	s. Georges, martyr.	4	56	7	2	8	35			6
24	mercredi	ste. Beuve.	4	54	7	3	9	31	0	23 Matin.	7
25	jeudi	s. Marc, *abst.*	4	52	7	5	10	37	0	57	8
26	vendredi	s. Clet, pape.	4	50	7	6	11	47	1	27	9
27	samedi	s. Polycarpe.	4	48	7	8	0	59 Soir.	1	52	10
28	3 *Dim.*	s. Vital, martyr.	4	47	7	9	2	14	2	16	11
29	lundi	s. Robert, abbé.	4	45	7	10	3	32	2	40	12
30	mardi	s. Eutrope.	4	43	7	12	4	52	3	5	13

MAI. *Signe* les Gémeaux ♊.

Le soleil entre aux Gémeaux le 20. Il se lève à 4 h. 15 m., et se couche à 7 h. 38 min.

Pleine Lune le 2, à 3 h. 25 min. soir.
Dernier Quartier le 9, à 8 heures 32 min. matin.
Nouvelle Lune le 17, à 9 heures 3 min. matin.
Premier Quartier le 25, à 7 heures 39 min. matin.
Pleine Lune le 31, à 10 heures 56 min. soir.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	Soleil. Lev. M.	Soleil. Couc. H.	Soleil. Couc. M.	Lune. Lev. H.	Lune. Lev. M.	Lune. Couc. H.	Lune. Couc. M.	J. de la L.
1	mercredi	s. Jacq. et s. Phil.	4	41	7	13	6 Soir.	14	3 Matin.	33	14
2	jeudi	s. Athanase, évêque	4	40	7	15	7	38	4	5	15
3	vendredi	Inv. de la ste. Croix.	4	38	7	16	8	56	4	44	16
4	samedi	ste. Monique.	4	36	7	18	10	6	5	34	17
5	4 *Dim.*	s. Pie V, Pape.	4	35	7	19	11	4	6	36	18
6	lundi	s. Jean Porte-latine.	4	33	7	20	11	51	7	46	19
7	mardi	s. Stanislas.	4	32	7	22			8	59	20
8	mercredi	s. Viron, évêque.	4	30	7	23	0 Matin.	26	10	13	21
9	jeudi	s. Grégoire, év. et d.	4	29	7	25	0	53	11	25	22
10	vendredi	s. Gordien.	4	27	7	26	1	19	0 Soir.	35	23
11	samedi	s. Mamert, évêque.	4	26	7	27	1	41	1	43	24
12	5 *Dim.*	s. Epiphane.	4	24	7	29	2	2	2	48	25
13	lundi	*Les Rogations.*	4	23	7	30	2	22	3	54	26
14	mardi	s. Pacôme, abbé.	4	21	7	31	2	43	4	58	27
15	mercredi	ste Dimpne, vierge	4	20	7	33	3	7	6	1	28
16	jeudi	ASCENSION.	4	19	7	34	3	3.	7	2	29
17	vendredi	ste. Restitue, vierge.	4	18	7	35	4	8	7	59	1
18	samedi	s. Venant, martyr.	4	16	7	37	4	46	8	54	2
19	6 *Dim.*	s. Yves, prêtre.	4	15	7	38	5	31	9	41	3
20	lundi	s. Paul, évêque.	4	14	7	39	6	25	10	23	4
21	mardi	S. Hospice, solitaire.	4	13	7	40	7	24	11	0	5
22	mercredi	ste. Julie, vierge.	4	12	7	42	8	28	11	29	6
23	jeudi	s. Didier, évêque.	4	11	7	43	9	36	11	54	7
24	vendredi	s. Donatien, martyr.	4	10	7	[illegible]	10	46			8
25	samedi	Vigile, *jeûne.*	4	9	7	45	11	57	0 Matin.	18	9
26	*Dim.*	PENTECOTE.	4	8	7	46	1 Soir.	9	0	42	10
27	lundi	s. Hildevert.	4	7	7	47	2	25	1	5	11
28	mardi	s. Manvieu, évêque.	4	6	7	48	3	45	1	30	12
29	mercredi	*Quatr..-Temps.*	4	5	7	50	5	6	1	59	13
30	jeudi	s. Félix, pape.	4	4	7	51	6	26	2	34	14
31	vendredi	ste. Pétronille.	4	4	7	52	7	41	3	18	15

JUIN. *Signe* l'Ecrevisse ♋.

Le soleil entre à l'Ecrevisse le 21. Il se lève à 3 h. 58 m., et se couche à 8 h. 5 min.

Dernier Quartier le 7, à 8 heures 39 min. soir.
Nouvelle Lune le 16, à 0 heure 35 min. matin.
Premier Quartier le 23, à 3 heures 34 min. soir.
Pleine Lune le 30, à 6 heures 26 min. matin.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Soleil. Couc H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Lune. Couc. H.	M.	J. de la L.
1	samedi	s. Pamphile.	4	3	7	52	8	Soir. 47	4	Matin. 14	16
2	1 *Dim.*	*La Trinité.*	4	2	7	53	9	41	5	21	17
3	lundi	ste Clotilde, reine.	4	2	7	54	10	21	6	35	18
4	mardi	s. Quirin, évêque.	4	1	7	55	10	5	7	53	19
5	mercredi	s. Boniface, martyr.	4	1	7	55	11	21	9	8	20
6	jeudi	FÊTE DIEU.	4	0	7	56	11	45	10	21	21
7	vendredi	s. Licarion, évêque.	4	0	7	57			11	30	22
8	samedi	s. Médard.	3	59	7	58	0	Matin. 5	0	Soir. 39	23
9	2 *Dim.*	ste Félicité, mart.	3	59	7	59	0	26	1	43	24
10	lundi	s. Evremont, abbé.	3	58	8	59	0	47	2	48	25
11	mardi	s. Barnabé, apôtre	3	58	8	0	1	10	3	52	26
12	mercredi	s. Basilide.	3	58	8	1	1	38	4	54	27
13	jeudi	s. Antoine de Pad.	3	58	8	1	2	9	5	55	28
14	vendredi	s. Quintien, évêque	3	58	8	2	2	45	6	51	29
15	samedi	ste Modeste, martyre.	3	58	8	2	3	30	7	42	30
16	3 *Dim.*	*Sacré-Cœur.*	3	58	8	3	4	21	8	25	1
17	lundi	s. Avit, abbé.	3	58	8	3	5	17	9	1	2
18	mardi	ste. Marine, v. et m.	3	58	8	4	6	2[illegible]	9	34	3
19	mercredi	s. Gervais et s. Prot.	3	58	8	4	7	26	10	0	4
20	jeudi	s. Sylvère, pape.	3	58	8	4	8	3[illegible]	10	24	5
21	vendredi	s. Leufroy, abbé.	3	58	8	5	9	45	10	46	6
22	samedi	s. Paulin, évêque.	3	58	8	5	10	57	11	9	7
23	4 *Dim.*	s. Félix, martyr.	3	59	8	5	0	Soir. 9	11	33	8
24	lundi	*S. Jean-Baptiste.*	3	59	8	5	1	25	11	59	9
25	mardi	s. Prosper, évêque.	3	59	8	5	2	42			10
26	mercredi	s. Babolein.	4	0	8	5	4	2	0	Matin. 30	11
27	jeudi	s. Ladislas.	4	0	8	5	5	19	1	9	12
28	vendredi	s. Irénée, évêque.	4	1	8	5	6	27	1	58	13
29	samedi	*ss. Pierre et Paul.*	4	1	8	5	7	26	2	57	14
30	5 *Dim.*	Comm. de s. Paul.	4	2	8	5	8	14	4	7	15

JUILLET. *Signe* le Lion ♌.

Le soleil entre au Lion le 22. Il se lève à 4 h. 22 min., et se couche à 7 heures 50 min.

Dernier Quartier le 7, à 10 heures 59 min. matin.
Nouvelle Lune le 15, à 2 heures 33 min. soir.
Premier Quartier le 22, à 9 heures 22 min. soir.
Pleine Lune le 29, à 2 heures 43 min. soir.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Soleil. Couc. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Lune. Couc. H.	M.	J. de la L.
1	lundi	s. Martial.	4	2	8	4	8	Soir. 52	5	Matin. 24	16
2	mardi	Visit. de la ste. V.	4	3	8	4	9	22	6	43	17
3	mercredi	s. Anatole, évêque.	4	4	8	4	9	47	7	59	18
4	jeudi	Transl. de s. Martin.	4	4	8	4	10	9	9	12	19
5	vendredi	ste. Zoé, martyre.	4	5	8	3	10	30	10	22	20
6	samedi	s. Tranquillin.	4	6	8	3	10	52	11	30	21
7	6 *Dim.*	ste. Aubierge.	4	7	8	2	11	15	0	Soir. 36	22
8	lundi	ste. Elisabeth.	4	7	8	2	11	41	1	41	23
9	mardi	s. Ephrem.	4	8	8	1			2	45	24
10	mercredi	ste. Félicité.	4	9	8	0	0	Matin. 10	3	46	25
11	jeudi	s. Benoît, abbé.	4	10	8	0	0	44	4	43	26
12	vendredi	s. Gualbert.	4	11	7	59	1	24	5	36	27
13	samedi	s. Turiaf, évêque.	4	12	7	58	2	13	6	22	28
14	7 *Dim.*	*La Dédicace.*	4	13	7	57	3	8	7	2	29
15	lundi	s. Thomas d'Aquin.	4	14	7	57	4	10	7	36	30
16	mardi	s. Vitalien, évêque.	4	15	7	56	5	17	8	5	1
17	mercredi	s. Alexis.	4	16	7	55	6	27	8	31	2
18	jeudi	s. Clair.	4	17	7	54	7	37	8	53	3
19	vendredi	s. Vincent de P.	4	19	7	53	8	48	9	15	4
20	samedi	ste. Marguerite.	4	20	7	52	10	0	9	39	5
21	8 *Dim.*	s. Victor, martyr.	4	21	7	51	11	15	10	4	6
22	lundi	ste. Madeleine.	4	22	7	50	0	Soir. 30	10	33	7
23	mardi	s. Apollinaire.	4	23	7	49	1	40	11	8	8
24	mercredi	ste. Christine.	4	24	7	47	3	41	11	51	9
25	jeudi	s. Jacques le Maj.	4	26	7	46	4	12			10
26	vendredi	ste. Anne.	4	27	7	45	5	14	0	Matin. 44	11
27	samedi	s. Christophe.	4	28	7	44	6	6	1	48	12
28	9 *Dim.*	s. Pantaléon.	4	30	7	42	6	46	3	0	13
29	lundi	ste. Marthe.	4	31	7	41	7	18	4	16	14
30	mardi	s. Abdon, martyr.	4	32	7	40	7	45	5	32	15
31	mercredi	s. Germain, évêque.	4	33	7	38	8	9	6	47	16

AOUT. *Signe* la Vierge ♍.

Le soleil entre à la Vierge le 22. Il se lève à 5 h. 4 m., et se couche à 7 h. 1 m.

Dernier Quartier le 6, à 3 heures 36 min. matin.
Nouvelle Lune le 14, à 2 heures 41 min. matin.
Premier Quartier le 21, à 2 heures 25 min. matin.
Pleine Lune le 28, à 0 heure 43 min. matin.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Soleil. Couc. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Lune. Couc. H.	M.	J. de la L.
1	jeudi	s. Pierre-ès-liens.	4	35	7	37	8 Soir.	33	8 Matin.	0	17
2	vendredi	s. Etienne, pape.	4	36	7	35	8	56	9	12	18
3	samedi	Inv. de s. Etienne.	4	37	-	34	9	18	10	20	19
4	10 *Dim.*	s. Dominique.	4	39	7	3[illegible]	9	43	11	26	20
5	lundi	s. Yon, martyr.	4	40	7	31	10	10	0 Soir.	31	21
6	mardi	Transfig. de N. S.	4	4[illegible]	7	[illegible]9	10	43	1	35	22
7	mercredi	Suscept. ste. Croix.	4	43	7	27	11	22	2	33	23
8	jeudi	s. Justin, martyr.	4	44	7	26			3	26	24
9	vendredi	s. Spire.	4	46	7	[illegible]4	0 Matin.	7	4	15	25
10	samedi	s. Laurent, mart.	4	47	7	22	0	59	4	58	26
11	11 *Dim.*	Suscept. ste. Cour.	4	48	7	21	1	58	5	35	27
12	lundi	ste. Claire.	4	5[illegible]	7	19	3	4	6	6	28
13	mardi	s. Hippolyte.	4	51	7	17	4	12	6	33	29
14	mercredi	s. Eusebe. *V. J.*	4	53	7	16	5	23	6	58	1
15	jeudi	ASSOMPTION.	4	54	7	14	6	36	7	22	2
16	vendredi	s. Roch.	4	53	7	12	7	49	7	45	3
17	samedi	s. Mammès.	4	57	7	10	9	3	8	10	4
18	12 *Dim.*	ste. Hélène.	4	58	7	8	10	20	8	38	5
19	lundi	s. Louis, evêque.	5	0	7	6	11	36	9	11	6
20	mardi	s. Bernard, abbé.	5	1	7	4	0 Soir.	52	9	51	7
21	mercredi	s. Privat, évêque.	5	2	7	2	2	3	10	39	8
22	jeudi	s. Symphorien.	5	4	7	1	3	6	11	37	9
23	vendredi	s. Sidoine, évêque.	5	5	6	59	3	59			10
24	samedi	s. Barthélemi.	5	7	6	57	4	43	0 M.	45	11
25	13 *Dim.*	s. Louis, roi.	5	8	6	55	5	18	1	59	12
26	lundi	s. Zéphirin.	5	9	6	53	5	48	3	14	13
27	mardi	s. Césaire, évêque.	5	11	6	51	6	13	4	29	14
28	mercredi	s. Augustin.	5	12	6	49	6	37	5	42	15
29	jeudi	Déc. de s. Jean-B.	5	14	6	47	6	59	6	53	16
30	vendredi	s. Fiacre.	5	15	6	45	7	22	8	2	17
31	samedi	ste. Isabelle.	5	17	6	43	7	46	9	10	18

SÉPTEMBRE. *Signe* la Balance ♎.

Le soleil entre à la Balance le 22. Il se lève à 5 h. 48 m., et se couche à 5 h. 57 min.

Dernier Quartier le 4, à 9 heures 53 min. soir.
Nouvelle Lune le 12, à 1 heure 25 min. soir.
Premier Quartier le 19, à 8 heures 1 min. matin.
Pleine Lune le 26, à 1 heure 23 min. soir.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	Soleil. Lev. M.	Soleil. Couc. H.	Soleil. Couc. M.	Lune. Lev. H.	Lune. Lev. M.	Lune. Couc. H.	Lune. Couc. M.	J. de la L.
1	14 *Dim.*	s. Leu, s. Gilles.	5	18	6	41	8	Soir. 13	10	M. 17	19
2	lundi	s. Lazare.	5	20	6	39	8	43	11	20	20
3	mardi	s. Grégoire, pape.	5	21	6	37	9	19	0	Soir. 20	21
4	mercredi	ste. Rosalie.	5	22	6	35	10	0	1	16	22
5	jeudi	s. Bertin, abbé.	5	24	6	33	10	50	2	7	23
6	vendredi	s. Onésippe, évêq.	5	25	6	30	11	46	2	52	24
7	samedi	s. Cloud, prêtre.	5	27	6	28			3	31	25
8	15 *Dim.*	Nativité de la V.	5	28	6	26	0	Matin. 48	4	4	26
9	lundi	s. Omer, évêque.	5	29	6	24	1	54	4	34	27
10	mardi	ste. Pulchérie.	5	31	6	22	3	5	5	1	28
11	mercredi	s. Patient, évêque.	5	32	6	20	4	17	5	24	29
12	jeudi	s. Raphaël.	5	34	6	18	5	30	5	48	30
13	vendredi	s. Maurille.	5	35	6	16	6	47	6	14	1
14	samedi	Exalt. de la ste. Croix.	5	37	6	14	8	4	6	41	2
15	16 *Dim.*	Octave de la Nativ.	5	38	6	11	9	22	7	12	3
16	lundi	ste. Eugénie.	5	39	6	9	10	39	7	50	4
17	mardi	s. Lambert.	5	41	6	7	11	52	8	37	5
18	mercredi	*Quatre-Temps.*	5	42	6	5	0	S. 59	9	34	6
19	jeudi	s. Janvier, évêque.	5	44	6	3	1	55	10	38	7
20	vendredi	s. Eustache, martyr.	5	45	6	1	2	41	11	48	8
21	samedi	s. Mathieu, apôtre.	5	47	5	59	3	19			9
22	17 *Dim.*	s. Maurice.	5	48	5	57	3	50	1	Matin. 2	10
23	lundi	ste. Thècle, vierge.	5	49	5	54	4	16	2	15	11
24	mardi	s. Andoche.	5	51	5	52	4	40	3	26	12
25	mercredi	s. Cléophas, discipl.	5	52	5	50	5	3	4	37	13
26	jeudi	ste. Justine, vierge.	5	54	5	48	5	25	5	46	14
27	vendredi	s. Côme, s. Dam.	5	55	5	46	5	49	6	55	15
28	samedi	s. Céran, évêque.	5	57	5	44	6	15	8	1	16
29	18 *Dim.*	s. Michel, arch.	5	58	5	42	6	44	9	6	17
30	lundi	s. Jérôme.	6	0	5	40	7	18	10	8	18

OCTOBRE. *Signe* le Scorpion ♏.

Le soleil entre au Scorpion le 23. Il se lève à 6 h. 35 min., et se couche à 4 h. 53 min.

Dernier Quartier le 4, à 4 heures 38 min. soir.
Nouvelle Lune le 11, à 11 heures 33 min. soir.
Premier Quartier le 18, à 3 heures 25 min. soir.
Pleine Lune le 26, à 5 heures 14 min. matin.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Soleil. Couc. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Lune. Couc. H.	M.	J. de la L.
1	mardi	s. Remi, évêque.	6	1	5	37	7 Soir.	57	11 M.	6	19
2	mercredi	ss. Anges gardiens.	6	3	5	35	8	43	11	58	20
3	jeudi	s. Cyprien.	6	4	5	33	9	36	0 Soir.	45	21
4	vendredi	s. François d'Ass.	6	6	5	31	10	34	1	26	22
5	samedi	ste. Aure, vierge.	6	7	5	29	11	36	2	1	23
6	19 *Dim.*	s. Bruno.	6	8	5	27			2	31	24
7	lundi	s. Serge et s. Bacq.	6	10	5	25	0 Matin.	44	2	58	25
8	mardi	ste. Brigitte.	6	11	5	23	1	54	3	24	26
9	mercredi	*s. Denys, évêque.*	6	13	5	21	3	6	3	48	27
10	jeudi	s. Paulin.	6	15	5	19	4	21	4	13	28
11	vendredi	s. Firmin, évêque.	6	16	5	17	5	38	4	40	29
12	samedi	s. Vilfrid, évêque.	6	18	5	15	6	58	5	10	1
13	20 *Dim.*	s. Géraud, comte.	6	19	5	13	8	18	5	47	2
14	lundi	s. Calliste, pape.	6	21	5	11	9	37	6	33	3
15	mardi	ste. Thérèse.	6	22	5	9	10	48	7	27	4
16	mercredi	s. Gal, abbé.	6	21	5	7	11	49	8	31	5
17	jeudi	s. Cerbonnet.	6	25	5	5	0 Soir.	39	9	41	6
18	vendredi	s. Luc, évangéliste.	6	27	5	3	1	20	10	53	7
19	samedi	s. Savinien.	6	28	5	1	1	52			8
20	21 *Dim.*	s. Sendou, prêtre.	6	30	4	59	2	20	0 Matin.	5	9
21	lundi	ste. Ursule, vierge.	6	31	4	57	2	45	1	18	10
22	mardi	s. Mellon.	6	33	4	55	3	7	2	28	11
23	mercredi	s. Hilarion.	6	35	4	53	3	29	3	35	12
24	jeudi	s. Magloire.	6	36	4	52	3	52	4	42	13
25	vendredi	s. Crépin, s. C.	6	38	4	50	4	17	5	49	14
26	samedi	s. Rustique.	6	39	4	48	4	44	6	54	15
27	22 *Dim.*	s. Frumence.	6	41	4	46	5	16	7	57	16
28	lundi	s. Simon, s. Jude.	6	43	4	44	5	54	8	56	17
29	mardi	s. Faron, évêque.	6	44	4	43	6	39	9	51	18
30	mercredi	s. Lucain.	6	46	4	41	7	29	10	41	19
31	jeudi	s. Quentin. *V. J.*	6	47	4	40	8	25	11	23	20

NOVEMBRE. *Signe* le Sagittaire ♐.

Le soleil entre au Sagittaire le 21. Il se lève à 7 h. 21 m., et se couche à 4 h. 11 m.

Dernier Quartier le 3, à 10 heures 28 min. matin.
Nouvelle Lune le 10, à 9 heures 46 m. matin.
Premier Quartier le 17, à 1 heure 40 min. matin.
Pleine Lune le 24, à 11 heures 51 min. soir.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	Soleil. Lev. M.	Soleil. Couc. H.	Soleil. Couc. M.	Lune. Lev. H.	Lune. Lev. M.	Lune. Couc. H.	Lune. Couc. M.	J. de la L.
1	vendredi	La Toussaint.	6	49	4	38	9	Soir. 26	11	M. 59	21
2	samedi	Les Trépassés.	6	5[illegible]	4	36	10	30	0	Soir. 31	22
3	23 *Dim.*	s. Marcel, évêque.	6	52	4	35	11	55	0	[illegible]8	23
4	lundi	s. Charles B.	6	54	4	3[illegible]			1	2	24
5	mardi	ste. Bertilde.	6	55	4	32	0	Matin. 4[illegible]	1	47	25
6	mercredi	s. Léonard.	6	57	4	30	1	54	2	1[illegible]	26
7	jeudi	s. Willebrod.	6	5[illegible]	4	28	3	7	2	3[illegible]	27
8	vendredi	stes. Reliques.	7	0	4	27	4	25	3	[illegible]	28
9	samedi	s. Mathurin.	7	2	4	26	5	47	3	39	29
10	24 *Dim.*	s. Léon I.er, pape.	7	3	4	24	7	9	4	21	1
11	lundi	s. Martin, évêque.	7	5	4	23	8	26	5	13	2
12	mardi	s. René, évêque.	7	7	4	22	9	34	6	14	3
13	mercredi	s. Brice, évêque.	7	8	4	20	10	31	7	25	4
14	jeudi	s. Maclou.	7	10	4	19	11	17	8	40	5
15	vendredi	s. Eugène, martyr.	7	11	4	18	11	52	9	54	6
16	samedi	s. Eucher, évêque.	7	13	4	17	0	Soir. 23	11	7	7
17	25 *Dim.*	s. Agnan, évêque.	7	14	4	15	0	49			8
18	lundi	ste. Aude, vierge.	7	16	4	14	1	12	0	Matin. 19	9
19	mardi	ste. Elisabeth.	7	18	4	13	1	35	1	28	10
20	mercredi	s. Edmond, roi.	7	19	4	12	1	57	2	[illegible]	11
21	jeudi	Présent. de la ste. V.	7	21	4	11	2	22	3	41	12
22	vendredi	ste. Cécile.	7	2[illegible]	4	10	2	48	4	46	13
23	samedi	s. Clément.	7	24	4	9	3	19	5	49	14
24	26 *Dim.*	ste. Flore, vierge.	7	25	4	9	3	55	6	50	15
25	lundi	ste. Catherine.	7	27	4	8	4	36	7	4[illegible]	16
26	mardi	ste. Gen. des A.	7	28	4	7	5	23	8	39	17
27	mercredi	s. Maxime, évêque.	7	29	4	6	6	18	9	23	18
28	jeudi	s. Sosthène.	7	31	4	6	7	18	10	0	19
29	vendredi	s. Saturnin, évêque.	7	32	4	5	8	20	10	32	20
30	samedi	s. André.	7	33	4	4	9	24	11	1	21

DÉCEMBRE. *Signe* le Capricorne ♑.

Le soleil entre au Capricorne le 21. Il se lève à 7 h. 54 m., et se couche à 4 h. 4 min.

Dernier Quartier le 3, à 2 heures 17 min. matin.
Nouvelle Lune le 9, à 8 heures 22 min. soir.
Premier Quartier le 16, à 3 heures 31 min. soir.
Pleine Lune, le 24, à 7 h. 38 m. soir.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Couc. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Couc. H.	M.	J. de la L.
1	1 *Dim.*	L'AVENT.	7	35	4	4	10	Soir. 30	11	M. 27	22
2	lundi	s. François Xavier.	7	36	4	3	11	3	11	50	23
3	mardi	s. Lucius, roi.	7	37	4	3			0	Soir. 12	24
4	mercredi	ste. Barbe.	7	38	4	2	0	Matin. 19	0	36	25
5	jeudi	s. Sabas, abbé.	7	40	4	2	2	3	1	2	26
6	vendredi	s. Nicolas.	7	41	4	2	3	19	1	32	27
7	samedi	ste. Fare, vierge.	7	42	4	2	4	37	2	8	28
8	2 *Dim.*	CONCEPTION.	7	43	4	1	5	56	2	5	29
9	lundi	ste. Gorgonie.	7	44	4	1	7	9	3	51	30
10	mardi	ste. Valère, vierge.	7	45	4	1	8	14	4	58	1
11	mercredi	s. Fuscien, martyr.	7	46	4	1	9	7	6	12	2
12	jeudi	s. Damase.	7	47	4	1	9	50	7	29	3
13	vendredi	ste. Luce, vierge m.	7	48	4	1	10	24	8	48	4
14	samedi	s Gratien, évêque.	7	49	4	1	10	52	10	3	5
15	3 *Dim.*	Octave	7	50	4	2	11	16	11	15	6
16	lundi	ste Adélaïde.	7	50	4	2	11	39			7
17	mardi	ste. Olympiade.	7	51	4	2	0	Soir. 1	0	Matin. 2	8
18	mercredi	*Quatre-Temps.*	7	52	4	2	0	25	1	31	9
19	jeudi	s. Nemèze, martyr.	7	52	4	3	0	51	2	36	10
20	vendredi	s. Philogone, mart.	7	53	4	3	1	20	3	41	11
21	samedi	s. Thomas, ap.	7	54	4	4	1	54	4	42	12
22	4 *Dim.*	s. Honorat.	7	54	4	4	2	34	5	40	13
23	lundi	ste. Victoire.	7	54	4	5	3	19	6	33	14
24	mardi	s. Delphin. *V. J.*	7	55	4	5	4	11	7	20	15
25	mercredi	NOEL.	7	55	4	6	5	10	8	1	16
26	jeudi	*s. Etienne, martyr.*	7	56	4	7	6	12	8	36	17
27	vendredi	*s. Jean, apôtre et év.*	7	56	4	8	7	17	9	7	18
28	samedi	ss. Innocents.	7	56	4	8	8	22	9	34	19
29	*Dim.*	s. Thomas de C.	7	56	4	9	9	29	9	57	20
30	lundi	ste. Colombe.	7	56	4	10	10	37	10	18	21
31	mardi	s. Sylvestre.	7	56	4	11	11	46	10	40	22

PÉTITION

ADRESSÉE A MESSIEURS LES MEMBRES

DE LA CHAMBRE DES PAIRS

ET

DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PAR

LE CONGRÈS DE PRODUCTEURS DE LAINES,

RÉUNI A COMPIÈGNE LE 24 OCTOBRE 1842.

Nota. Les recherches auxquelles se sont livrés les propriétaires, convoqués à Compiégne par M. le baron de Tocqueville, pour y rechercher en commun les moyens de donner à la production des laines en France tous les développements dont elle est susceptible, sont d'un grand intérêt pour l'agriculture. Nous allons reproduire la pétition adressée aux Chambres, et qui résume l'opinion émise par ce Congrés d'agriculteurs. (*Note du Rédacteur de l'Annuaire.*)

MESSIEURS,

Le Congrès de producteurs de laines, réuni à Compiégne (Oise) le 24 octobre 1842, dans le but de rechercher les causes du malaise de la production lainière et d'indiquer, s'il se peut, les moyens d'y porter remède, après s'être livré sur cette importante question à la plus sérieuse discussion, a reconnu que les efforts des propriétaires de

troupeaux, pour sauver leur industrie de la ruine qui la menace, seraient impuissants, s'ils n'obtenaient préalablement de la législation la protection qui leur est nécessaire. Le Congrès a donc résolu de s'adresser aux Chambres pour réclamer auprès d'elles les ressources qui, seules, peuvent mettre un terme aux souffrances de cette branche féconde de notre agriculture. Ses motifs s'appuient sur les considérations suivantes.

Si l'on veut apprécier sainement l'ensemble d'une industrie, il importe de rechercher quelle est sa principale puissance motrice, l'élément le plus énergique de sa production.

Pour l'agriculture, cet élément, c'est l'*engrais* ; l'engrais seul féconde le sol, et en fait sortir annuellement pour 6 milliards 600 millions de richesses (1). Dans l'industrie rurale, tout part donc de l'engrais et tout y ramène ; c'est le pivot sur lequel tout se meut, et, pour montrer à quel point les économistes français qui se sont occupés des questions agricoles sont étrangers aux intérêts qu'ils traitaient, il suffit de faire remarquer qu'il n'en est point un seul qui semble soupçonner l'importance de l'engrais. Cependant toutes les questions agricoles qui ne seront point envisagées à ce point de vue seront mal comprises et plus mal résolues. Les efforts que font dans toutes les parties de la France les agronomes éclairés, pour lui faire obtenir, par l'extension de ses prairies et pâturages, la multiplication du bétail, ont surtout pour but l'augmentation de la masse de ses engrais, et, par elle, de la fertilité du sol ; s'ils sont en dissidence sur quelques autres points, tous

(1) *Statistique de la France*, publiée par le Gouvernement. — Agriculture ; IIIe volume, p. 18.

sont d'accord sur celui-ci. Ils savent que, pour récolter beaucoup de blé, il faut avoir beaucoup de fourrages, et que l'engrais seul donne le pain à bon marché.

De la nécessité de l'engrais découle nécessairement celle des troupeaux nombreux, le mouton étant de tous les animaux domestiques celui dont l'engrais est le plus puissant, et celui dont on en *obtient le plus*, comparativement à ce qu'il mange.

Les moutons fournissent à la grande culture les trois quarts de ses fumiers, et leur engrais ne peut, dans beaucoup de cas, être avantageusement remplacé par aucun autre; or, la production annuelle de la France, en ne comprenant que les cultures dans lesquelles entre l'engrais du mouton, comme les céréales, racines, menus grains et prairies (1), s'élève encore, d'après les documents publiés par le Gouvernement, à 3 milliards, en négligeant les fractions (2).

Admettant, si l'on veut, que les bêtes ovines ne con-

(1) C'est-à-dire déduction faite des cultures auxquelles ne participe pas cet engrais, comme les oliviers, mûriers, vignes, etc.

(2)

Céréales.	2,055,467,836.
Pommes de terre.	202,105,866.
Sarrasin.	61,388,641.
Légumes secs.	52,007,840.
Betteraves.	28,979,449.
Colza.	51,126,744.
Chanvre.	86,287,341.
Lin.	57,507,216.
Prairies artificielles.	203,765,169.
Prairies naturelles.	462,598,243.
	3,261,234,345.

(*Statistique de la France*, Agriculture; IVe volume, p. 670 et 679.)

tribuent à féconder que les deux tiers de ces cultures, représentant une valeur annuelle de 2 milliards, ce qui est certainement au-dessous de la vérité, ils entreront, ainsi qu'on l'a dit, pour les trois quarts dans cette valeur, c'est-à-dire pour 1 milliard 500 millions par an.

Mais, pour que les agriculteurs puissent entretenir le nombre de moutons nécessaire à la fertilité de leurs terres, il faut que leurs troupeaux ne soient pas pour eux une cause permanente de ruine : ruine relative, il est vrai, si l'on considère l'ensemble des opérations de la ferme ; mais ruine absolue en ce qui concerne la tenue des bêtes à laines, puisque celles-ci coûtent annuellement, dans les grandes exploitations, jusqu'à 10, 15 et 20,000 francs de plus qu'elles ne rapportent. Ce fait doit être pris en grande considération, en tant qu'amenant le renchérissement des produits du sol, puisque le cultivateur devra s'efforcer nécessairement de regagner d'un côté ce qu'il aura perdu de l'autre, en chargeant à la vente son blé dans la proportion du déficit éprouvé sur ses laines. De là, élévation du prix du pain, double cause d'appauvrissement et de danger pour le pays. — Pour que le pain soit à bas prix, il faut 1° que sa production soit abondante, ce qui ne peut s'obtenir que par l'engrais abondant ; 2° que son prix de revient soit modéré, et ne force pas le producteur à faire payer au consommateur les pertes que lui a fait éprouver l'erreur d'une législation qui, comme celle de 1834, a baissé brusquement d'un tiers le droit établi à la frontière sur les laines étrangères.

D'après les renseignements fournis au Congrès, les troupeaux, dans un grand nombre d'exploitations, ont subi une réduction qui, en quelques lieux, aurait été

d'un tiers et au-delà. On ne saurait s'en étonner, en observant que la laine qui se vendait, de 1831 à 1836, de 3 francs à 3 francs 50 centimes le kilogramme en suint, a été donnée cette année au prix de 1 fr. 40 c. à 1 fr. 90 c.

Si la réduction signalée plus haut, dans le nombre des bêtes à laine, devenait générale, ce serait pour le pays une perte sèche de 500 millions par an sur le produit du sol, non compris la valeur annuelle de la viande et de la laine que les animaux réformés auraient données.

Messieurs, c'est par la masse totale de la production agricole que l'on peut juger de son importance. Lorsque l'on considère que cette production crée annuellement pour près de 7 milliards de valeurs (1), on est forcé de reconnaître qu'une cause qui influerait dans un sens ou dans un autre sur une telle production, ne pourrait manquer d'avoir sur la richesse publique d'incalculables conséquences. Il n'est point un agronome en France qui ne soit profondément convaincu qu'à l'aide d'une protection éclairée, notre agriculture ne puisse en quelque temps accroître sa production d'un quart, sinon d'un tiers. Or, Messieurs, ce serait, dans le dernier cas, pour le pays, un accroissement annuel de produits de plus de 2 milliards, qui amènerait un écoulement proportionnel des produits de nos manufactures, et pour le Trésor, une augmentation de recettes correspondante.

Voilà pourquoi la question des laines n'est point seulement aujourd'hui la première des questions agricoles, mais encore une des plus importantes questions d'économie publique, de grandeur, de richesse et de force pour le pays.

(1) Les documents précités, qui portent le produit annuel à 6,600,000,000 fr., établissent qu'un grand nombre de valeurs ne sont pas comprises dans cette estimation.

Le Congrès, en la discutant, s'est demandé si les souffrances de la production lainière ne pourraient pas obtenir un soulagement par les seuls efforts des producteurs eux-mêmes; si ceux-ci ne devaient pas entrer hardiment dans une voie nouvelle, et modifier ou même transformer leurs troupeaux à l'aide de croisements avec des types étrangers, qui leur permettraient de livrer à nos fabriques ces laines de longueur et de finesse moyenne qu'elles reçoivent aujourd'hui en si grande masse de l'étranger; s'il ne conviendrait pas en outre d'adopter certaines pratiques, comme le lavage à dos, le triage des diverses qualités, le meilleur conditionnement des balles livrées au commerce; mais il s'est convaincu que ces modifications, quelque désirables qu'on les suppose, ne pourraient s'opérer (la première surtout) qu'à l'aide de temps et de sacrifices; que ce serait une véritable et totale révolution de l'industrie lainière; que la transformation d'un troupeau est toujours une opération fort chanceuse, dans laquelle on ne peut opérer que par tâtonnements; que les hommes les plus compétents de France en cette matière, entre autres M. Yvart, inspecteur général des bergeries royales, recommandent à cet égard la plus grande circonspection et la plus sage lenteur; en un mot, que la question n'est point encore résolue, et que l'on peut affirmer qu'il n'est point en France un homme assez téméraire pour décider que les agriculteurs doivent sacrifier complètement cette belle race mérine, qu'ils ont obtenue par trente ans de soins et de persévérance, dans un moment surtout où le malaise de la plupart d'entre eux les met hors d'état de faire les avances inséparables de toute grande innovation. Messieurs, la ruine et la misère sont de timides conseillers en pareil cas;

elles ne sauraient être que de mauvais éléments de succès ; car, en industrie, le progrès est la représentation d'un capital placé à un intérêt plus ou moins élevé. Le Congrès reconnaît que les producteurs de laines doivent tendre incessamment, et de tous leurs efforts, vers ce progrès à la loi duquel leur industrie est soumise comme toutes les autres ; mais il est d'avis, en même temps, qu'ils ne peuvent s'exposer aux hasards d'une aussi complète révolution qu'à l'abri d'une protection réellement efficace.

Que si l'on pensait que les agriculteurs ne réclament cette protection que pour s'endormir mollement dans leur routine, les faits donneraient à cette accusation un éclatant démenti. Déjà, de toutes parts, des expériences ont lieu, des essais sont tentés, des types améliorateurs introduits ; quelques troupeaux ont déjà subi de notables modifications ; mais, en général, elles sont lentes ; leurs résultats se feront long-temps attendre, et les agriculteurs qui les ont entreprises sont les premiers à réclamer l'appui à l'aide seul duquel ils peuvent achever de les accomplir. Quant au lavage à dos, il se pratique déjà dans la Champagne, la Bourgogne et quelques parties du Soissonnais, et l'on doit désirer que l'usage en devienne général.

Mais il est un point sur lequel il importe d'être bien fixé, si l'on ne veut pas s'égarer dans l'étude de la question qui nous occupe : quelles que soient les modifications apportées dans la nature et le traitement de nos laines, elles ne pourront de très-long-temps soutenir la concurrence des laines étrangères, et cela par une raison tout-à-fait indépendante de la volonté des producteurs, dont il serait par conséquent souverainement injuste de les rendre responsables : c'est que les conditions de la production sont

essentiellement différentes chez nos voisins, principalement chez les Allemands ; que le sol y est moins morcelé, la main-d'œuvre et les salaires à meilleur marché, l'impôt foncier moins élevé ; que le système hypothécaire y est amélioré ; que les charges de l'emprunt sur immeuble y sont singulièrement réduites par la création d'un grand nombre de banques foncières, et que les notions agronomiques y sont plus répandues, grace à la sollicitude éclairée des Gouvernements qui font enseigner l'agriculture dans toutes les Universités à l'égal des plus hautes sciences ; qu'en outre les différences atmosphériques y sont sensibles, et, en particulier, les pluies d'été plus fréquentes, condition éminemment favorable au succès des pâturages et à la tenue du bétail ; enfin, que, par toutes ces raisons, le sol y est à plus bas prix que chez nous, ce qui permet de le faire produire à meilleur marché (1).

Hâtons-nous de dire, au surplus, qu'il ne faut pas seulement considérer le bon marché, mais aussi l'abondance des produits, pour apprécier sainement la prospérité agricole d'un pays ; l'agriculture n'est responsable que de ce dernier point, nullement du premier. Elle a rempli sa tâche quand elle a livré d'abondants produits à la consommation ; quant au prix de vente de ces produits, il est absolument relatif, et tient à l'état social du pays, à ses institutions civiles, politiques et économiques, aux lois qui y règlent les successions et les partages.

On remarquera même que ce sont les peuples qui jouissent, à l'ombre d'institutions libres, de la plus grande prospérité générale, chez lesquels la production

(1) M. Moll. *Mission agronomique en Belgique, en Allemagne et en Suisse.*

agricole est la plus chère, et que les prix s'élèvent d'autant plus chez les autres peuples que l'aisance publique s'y accroît davantage.

En Allemagne, par exemple, le prix du bétail se rapproche graduellement de ce qu'il est en France (1).

La proportion du nombre des vaches à celle des bœufs y augmente (2), et le poids moyen se réduit (3). Le chiffre des existences, bien que s'élevant toujours, décroît cependant dans ses rapports avec la population ; ou, en d'autres termes, l'accroissement de celle-ci va plus vite que celui des animaux domestiques (4).

Enfin, la consommation de la viande par tête y est plus faible qu'en France (5), quoique l'Allemagne, presque tout entière, soit un pays de production.

Tous ces faits sont également applicables à la Belgique.

Ils prouveraient que, sous les rapports purement agricoles, les conditions de la production française diffèrent peu de celles des nations qui l'avoisinent, et qu'elle pourrait, à ce point de vue, lutter avec elles à chances égales dans un temps plus ou moins rapproché ; mais il est loin d'en être de même sous les rapports économiques, législatifs et politiques. Notre état social impose à nos producteurs des charges telles, qu'ils se verraient encore dans l'impossibilité la plus absolue de soutenir la concurrence étrangère.

Les droits à la douane n'ont d'autre but que de faire

(1) *Documents officiels*, tableau 22, p. 55 (1842).

(2) M. Moll. *Mission agronomique en Belgique, en Suisse et en Allemagne.*

(3) *Id.* *Id.* *Id.*

(4) *Documents officiels*, tableau 20.

(5) M. Moll.

disparaître ces causes d'infériorité, en rétablissant l'égalité des conditions entre les peuples ; or, il est notoire que le tarif actuel sur les laines étrangères n'atteint pas ce but, et qu'il protège mal les nôtres. Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer la progression des importations ; elles étaient, en 1820, de 5 millions de kilogrammes ; elles se se sont élevées, en 1841, à 13 millions, quantité qui égalait la moitié de notre production nationale ; elles ont atteint, en 1841, le chiffre énorme de 20 millions ; c'est-à-dire qu'elles se sont accrues de 53 p. % en un an (1), et que si cette progression a continué en 1842, elles auront dépassé de beaucoup, pendant cette année, la production totale du pays.

Pas plus que d'autres, les agriculteurs ne sont les partisans aveugles du système prohibitif et de l'exagération des tarifs ; eux aussi désirent voir multiplier nos échanges et s'étendre nos relations commerciales ; mais on ne peut exiger qu'ils méconnaissent la logique des faits. Il en est un qu'il n'est pas plus permis aujourd'hui de nier que d'ignorer : c'est que les causes relatives de cherté pour notre production agricole n'exercent pas seulement leur influence sur nos laines, mais encore sur tous les autres produits de notre sol. Ces produits ne peuvent devenir dans nos mains des moyens d'échanges avec nos voisins, par la raison bien simple que ceux-ci créent avec exubérance et à meilleur marché les produits similaires de toute nature : nos vins même, cela paraît aujourd'hui démontré, ne pourraient y trouver un écoulement, et c'est au-delà des mers qu'on songe à leur ouvrir de nouveaux marchés.

(1) *Tableau général du commerce de la France pendant l'année* 1841, publié par l'Administration des douanes, p. 13 et 83.

Il serait temps que nos économistes cessassent de faire en France de l'économie politique anglaise. L'Angleterre est dominée par l'intérêt manufacturier et commercial, parce qu'elle vit surtout par son commerce et ses manufactures ; l'économie politique française, quand elle sera née, devra s'appuyer principalement sur l'agriculture, parce que c'est l'intérêt qui prédomine dans le pays. Alors les hommes d'Etat français ne feront plus de la politique en vue de résultats économiques incertains ; mais ils étudieront d'abord les grands intérêts d'économie publique, et leur soumettront la politique proprement dite, qui n'est, après tout, que l'art de faire triompher ces intérêts.

Lorsque les économistes français, dans leur préoccupation exclusive des intérêts manufacturiers, réclament de nouveaux traités de commerce avec les puissances continentales qui nous entourent, ils entendent toujours échanger nos produits fabriqués contre leurs produits naturels(1) ; ce sont, en général, les objets de mode et les articles *de Paris* auxquels ils sacrifient d'un trait de plume notre production agricole tout entière. Quelque respectables que soient ces intérêts, le Gouvernement est trop sage pour céder à de pareilles suggestions. Il comprendra qu'une industrie qui livre annuellement au pays pour 7 milliards de produits, mérite quelque protection. Mieux éclairé sur ses véritables besoins, il reconnaîtra que cette immense production n'a lieu qu'à l'aide de *l'engrais*, que la réduction de l'engrais en tarirait une partie, et que, sur une telle masse, des fractions sont des puissances ; qu'au contraire, l'augmentation des engrais produirait immédiatement un

(1) MM. Rossi, *Cours d'économie politique ;* Blanqui, *Economie industrielle ;* Léon Faucher, *Union du Midi.*

incalculable accroissement de richesse nationale. Il encouragera donc de tout son pouvoir la multiplication du bétail, en particulier celui de la race ovine, et il assurera aux agriculteurs le prix rémunérateur qu'ils ont droit d'obtenir de leurs laines, par de sages mesures auxquelles s'associera la législature. Il est hors de contestation que le droit de 22 p. %, établi à l'introduction des laines étrangères par la loi de 1834, se réduit en réalité à 14 p. %, et souvent au-dessous. Le Congrès demande le rétablissement du droit à 33 p. %, tel qu'il existait depuis 1826, persuadé que les difficultés sans nombre de la préemption réduiront, en fait, ce droit au chiffre que le législateur a entendu établir en 1834 ; et pour rendre la préemption moins illusoire, il est d'avis que le délai pendant lequel la douane peut l'exercer, soit porté à six jours, et la vente des laines faite aux enchères.

Et quant à la viande, cet autre produit important de nos troupeaux, le Congrès, tout en reconnaissant que les producteurs doivent s'efforcer d'en tirer, s'il se peut, un plus grand bénéfice par des essais sur l'accroissement de la taille et l'engraissement rapide des animaux, observe cependant que l'agriculture, pas plus que toute autre industrie, ne peut produire pour produire, mais seulement pour écouler ses produits ; que conséquemment le Gouvernement qui, en lui fournissant annuellement des types améliorateurs, l'excite à la production des fortes races, doit en même temps lui faciliter les moyens de livrer à la consommation la viande qu'ils en obtiennent. Or, les faits sous ce rapport sont peu encourageants.

Le nombre des moutons gras renvoyés, faute d'acheteurs, des seuls marchés de Sceaux et de Poissy, grace au

mode de perception adopté à l'octroi de nos villes, s'est élevé en 1842 à près de 200,000, chiffre qui paraîtra surtout remarquable, si on le compare à celui de la consommation totale de Paris, lequel a été, pendant la même année, de 446,000 moutons (1). En même temps, il entrait en France 140,000 gros moutons allemands, que leurs producteurs repoussent de leur table à cause de la mauvaise qualité de leur viande (2), et dont en outre l'engrais est perdu pour la fertilisation du sol français.

C'est pour faire cesser cette funeste anomalie que le Congrès demande l'établissement, à l'entrée de nos villes, du droit au poids pour les moutons, mode également réclamé avec tant de raison pour l'espèce bovine.

Le Congrès se résumant déclare :

1° Que, dans sa profonde conviction, la dépréciation de nos laines, et surtout de nos laines fines, est un fait incontestable, reconnu de tous ; que la cause première de cette dépréciation, toujours croissante, est dans l'abaissement de nos tarifs, dans l'insuffisance de nos lois de douane, et la facilité de les éluder ; dans la concurrence ruineuse que nous font les étrangers ;

2° Que cette dépréciation, qui pèse sur le présent et menace l'avenir, est une calamité et pour le producteur et pour le pays tout entier, en ce sens qu'en arrêtant l'essor de l'industrie lainière, on arrête également la multiplication des engrais, et avec elle la fécondité du sol ;

3° Que tant que la législation actuelle ne sera pas révisée, tous les efforts que pourraient faire les cultivateurs

(1) 182,152.

(2) M. Moll.

pour modifier ou transformer la production actuelle des laines demeureront sans résultat ;

4° Qu'une protection plus efficace, plus éclairée, plus intelligente des besoins agricoles, remédierait à la crise présente, et que, dans l'état actuel des choses, l'augmentation de droit et la répression de la fraude sont les premiers moyens à mettre en œuvre ;

5° Enfin, que cette protection est d'autant plus juste, que les fabricants de draps sont favorisés à la frontière, non-seulement par un droit protecteur, mais par une prohibition absolue des draps étrangers, et encore par une prime à l'exportation de leurs draps casimirs, de 9 p. %, *ad valorem*.

Il s'adresse donc avec confiance au Gouvernement et aux Chambres pour demander :

1° Que le droit de 22 p. %, perçu à l'entrée des laines étrangères, soit rétabli à 33 p. %, comme il existait sous l'empire de la législation de 1826 ;

2° En ce qui concerne le droit de préemption, et pour faciliter à l'administration l'exécution de la loi : que le délai de trois jours, pendant lequel la douane peut exercer le droit de préemption, soit porté à six, et que la vente des laines préemptées soit faite exclusivement aux enchères ;

3° Et qu'enfin une mesure législative intervienne pour que les droits d'octroi, dont les bestiaux sont frappés à l'entrée des villes, soient perçus au poids et non par tête.

Au nom du Congrès :

Le Président, Membre du Conseil général d'agriculture,

LE B^{on} DE TOCQUEVILLE.

DES ÉTANGS

ET

DE LEURS PRODUITS.

Nota. Il n'y a peut-être pas de contrée en France où l'aménagement des étangs et la production du poisson d'eau douce soit plus négligée qu'en Normandie. Un grand nombre de pièces d'eau en sont à présent presque dépourvues, et dans d'autres on ne trouve que des carpes qui ne profitent nullement au propriétaire et qui, faute d'un aménagement convenable, n'acquièrent que des dimensions peu considérables. Nous croyons donc qu'aucun article n'est plus utile à reproduire que celui qui va suivre, et que nous empruntons, en y faisant quelques suppressions, au *Journal d'Agriculture pratique*, qui l'avait emprunté lui-même au *Quaterly Review*. Nous espérons qu'il engagera les membres de l'Association normande à repeupler les étangs et les pièces d'eau aujourd'hui dépourvus de poisson, et à mieux aménager les réservoirs qui ne sont pas dépeuplés. (*Note du Rédacteur.*)

L'aménagement des étangs et l'élève du poisson d'eau douce, ces appendices si importants de tout établissement rural bien administré, n'excitent que faiblement l'attention des habitants de la campagne. Les mares, les sources, les petits courants d'eau sont abandonnés au hasard; ils débordent en hiver, ils se dessèchent en été; ils deviennent le réceptacle des plus dégoûtantes immondices;

ils répandent au loin des miasmes délétères, sans que personne s'occupe de les aménager et d'en tirer parti. On se plaint partout de la rareté du poisson d'eau douce. Cependant, en présence de cet appauvrissement du marché, nos étangs sont livrés à la routine; ils ne fournissent, à quelques exceptions près, que du poisson maigre et vaseux, dont la mauvaise qualité rebute le consommateur; personne ne songe à propager l'utile industrie des étangs aménagés, qui pourrait devenir d'autant plus profitable, que le poisson de nos grandes rivières et celui de notre littoral, effrayé par le continuel passage des bateaux à vapeur, diminue sans cesse. Le poisson d'eau douce est aussi nourrissant que le poisson de mer : sa chair est légère, d'une digestion facile; et lorsqu'il a été élevé avec soin dans des eaux saines, il a une saveur des plus agréables. On sait le cas qu'en faisaient les Romains, malgré leur voisinage de la mer; on sait aussi les dépenses considérables que s'imposèrent les Lucullus, les Hortensius, pour créer des étangs et les empoissonner. L'élève du poisson d'eau douce est une des principales industries de la Chine; à Pékin et dans toutes les grandes villes du Céleste Empire, il y a des marchés exclusivement réservés à la vente du frai. Enfin, l'Allemagne, patiente et laborieuse, qui ne néglige aucune de ses ressources, a fait de l'empoissonnement de ses eaux une étude toute spéciale, dont l'application lui a fourni les plus heureux résultats. C'est donc à nous d'imiter ces bons exemples, et de faire en sorte d'introduire dans notre pays une industrie qui ne peut qu'accroître la richesse nationale, puisqu'elle ne demande rien à l'étranger, et qu'elle utilise des choses qui sont aujourd'hui sans valeur ou même nuisibles. Dans

l'intérêt des propriétaires qui voudraient entrer dans cette nouvelle carrière, nous allons présenter le résumé d'un traité spécial sur les étangs, que vient de publier un savant agronome allemand, Gottlieb Boccius, qui demeure aujourd'hui en Angleterre.

Il faut placer autant que possible les étangs dans la proximité d'un village ou d'une ferme, afin quils puissent recevoir les eaux ménagères de ces localités ; on aura ainsi pour le poisson une nourriture abondante et peu coûteuse. Comme le parfait aménagement du poisson exige plusieurs pièces d'eau, on fait en sorte qu'elles soient à des niveaux différents, afin que l'eau puisse facilement couler, par un bief à écluse, du premier étang dans le second, puis dans le troisième. En donnant aux biefs une longueur de 250 à 300 mètres, on embrassera une surface considérable, et on pourra amener dans les étangs une plus grande quantité d'eaux ménagères ou pluviales : ce qui est très important. Les biefs servent en outre à recevoir le poisson qui s'échappe toujours de l'étang que l'on met en pêche. En les parcourant, il se débarrasse de la vase qui le couvre, et on le retrouve vivant. Les trois pièces d'eau ne doivent pas avoir la même surface : la seconde doit être plus grande que la première, et la troisième plus grande que la seconde. En voici le motif :

L'expérience a constaté qu'il fallait trois ans pour que le poisson atteignît une grosseur convenable ; dès-lors, si l'on veut retirer de ses étangs un revenu annuel, il est nécessaire d'empoissonner les trois pièces d'eau à une année d'intervalle l'une de l'autre ; mais il arrive toujours, quelque soin que l'on prenne, que lorsqu'on met en pêche le premier étang, une partie du poisson s'échappe et vient

retomber dans le second. Si donc celui-ci n'est pas disposé à l'avance pour recevoir les nouveaux arrivants, la nourriture et l'espace n'étant plus suffisants, tout le poisson dépérira. Daprès cette observation, voici quels sont les proportions à donner : si le premier étang a 1 h.,20, le second devra en avoir 1 h.,60, et le troisième 2 hectares.

Les sols complètement argileux ne sont pas favorables à l'établissement des étangs ; les fonds légèrement argileux ou graveleux doivent être préférés. Si cependant l'argile n'est pas trop profonde, et si au moyen d'une légère excavation on parvient à atteindre le sable jaune, on aura alors un fonds convenable. Sur un fonds argileux le poisson ne profite pas ; la nourriture lui manque, parce que l'eau participant de la nature ferrugineuse du sol, toujours froid et stérile, ne contient pas les éléments nécessaires pour la formation des larves, des insectes, des vers et d'une infinité d'animalcules si recherchés des poissons. En creusant un étang, il faut avoir soin de donner à ses bords une pente douce, qui se prolonge pendant environ 6 mètres ; cette disposition permet au poisson de profiter des insectes qui se trouvent au milieu des graminées croissant dans les bas-fonds ; c'est là d'ailleurs qu'il vient de préférence déposer son frai. La partie centrale de l'étang, où se retire le poisson pendant la nuit et dans les journées chaudes ou orageuses, devra être hérissée de pieux, afin de déjouer les tentatives des maraudeurs : leurs filets se déchirent contre les piquets, et après quelques coups malheureux ils se retirent.

Mais il ne suffit pas d'avoir mis le poisson à l'abri des atteintes des braconniers, il faut encore préparer les moyens nécessaires de le contenir dans l'étang, lorsque

le temps est venu d'en faire la pêche. Pour cela, en avant de l'écluse de chasse, on creuse un bassin spécial plus profond que le centre de l'étang; et à mesure que l'eau s'écoulera, le poisson viendra naturellement s'y concentrer. Il ne s'agit plus ensuite que de l'enlever avec des trubles ou des filoches. Lorsque la pêche est terminée et que l'étang est tout-à-fait vide, le bassin ou *poêle* reçoit la pose, et on a toujours soin d'y entretenir de l'eau. S'il est possible d'alimenter les étangs par des courants d'eau réguliers, il ne faut donner au centre qu'une profondeur de 1^m à $1^m,30$; si au contraire on n'a qu'un approvisionnement incertain, on augmente cette profondeur de $0^m,30$ à $0^m,50$. Après la mise à sec d'un étang, il est inutile d'en enlever la vase; on se contente d'arracher les joncs et les roseaux qui sont nuisibles. La vase, en se séchant, produit des herbes et des graminées, c'est-à-dire une abondante pâture à la nouvelle génération qui vient repeupler l'étang. Il faut protéger surtout le potamogeton natans (*l'herbe à tanche*) et le ranunculus aquatilis (*patte de coq aquatique*). Les carpes et les tanches recherchent ces plantes avec amour; elles passent et repassent voluptueusement à travers leurs rameaux, et y déposent presque toujours leur frai. Les feuilles larges, robustes et compactes de ces plantes aquatiques protégent cette mystérieuse émission contre l'avidité des oiseaux et la rapacité du brochet; les laitances du mâle viennent la féconder; le chapelet grossit; il se forme en grappes, et bientôt sous cet abri protecteur des myriades de petits poissons éclosent.

La mise à sec est une opération délicate, qui demande beaucoup de précautions. Il ne faut ouvrir les écluses que par degrés, de telle sorte qu'il ne puisse s'échapper qu'un

mince filet d'eau. Il vaut mieux consacrer plusieurs jours, une semaine s'il le faut, à cette opération, que de procéder avec précipitation. Une vidange trop rapide pourrait nuire à l'économie des étangs inférieurs et entraîner le poisson dans la vase ; si au contraire on fait écouler l'eau lentement, le poisson se concentre dans le bassin creusé en avant de l'écluse, et on le pêche facilement. Lorsqu'on assèche un étang, il faut toujours avoir de grands vases pleins d'eau claire pour y laver et faire rafraîchir le poisson ; sans cette précaution, on court le risque d'emporter une grande quantité de poissons étouffés ; ce qui détruit le résultat de la pêche.

Dans la saison pluvieuse, il est bon que vos étangs atteignent leur plein parfait ; les eaux qui affluent entraînent toujours avec elles une quantité considérable de vers, de graines et d'insectes, tandis que le limon qu'elles déposent sur les bords féconde les germes d'une infinité de plantes que les poissons recherchent avec une excessive avidité. Si cependant l'abondance des eaux est trop grande dans le premier bassin, on les décharge aussitôt sur le second et sur le troisième ; car ce qu'il faut éviter avant tout, c'est le débordement, c'est l'émigration des poissons d'un étang dans un autre : alors la nourriture ne se trouve plus également partagée ; les plus gros nuisent aux plus petits, et insensiblement les deux familles dépérissent. Quoique je recommande l'introduction des eaux pluviales dans les étangs, si les pluies devenaient trop fréquentes, il conviendrait cependant de n'y laisser entrer qu'une très-petite quantité de celles qui tombent sur les surfaces voisines. L'irruption soudaine de ces eaux froides et bourbeuses épaissit celles de l'étang, soulève la vase, étourdit

le poisson et nuit à son accroissement. Une alimentation régulière et continue est de tout point préférable, et on doit mettre beaucoup de sollicitude à se la procurer.

Comme toute espèce d'ombrage est pernicieuse pour les poissons et que la décomposition des feuilles nuit essentiellement au frai, il ne faut jamais planter ni arbres ni arbrisseaux sur les bords des étangs. Si cependant on tient à avoir un rideau de verdure près des pièces d'eau, on fait des plantations à dix ou douze mètres de la berge. A cette distance, les arbres entretiennent une salutaire ventilation à la surface de l'eau, et leur ombre ne porte aucun préjudice. Sous l'influence d'un pareil aménagement, le poisson non-seulement engraissera, mais il acquerra encore une saveur supérieure à celle du poisson élevé dans des étangs marécageux et mal aérés.

Maintenant que nous connaissons la construction et l'aménagement des étangs, occupons-nous de leur empoissonnage : c'est une des parties les plus essentielles de l'art. En effet, de même qu'un espace donné de terre ne peut produire qu'une quantité déterminée de choses, de même aussi une étendue donnée d'eau ne peut produire qu'une quantité déterminée d'animalcules et de matières végétales ; il convient donc de mettre ici, comme partout ailleurs, les individus à alimenter en rapport avec les moyens d'alimentation. Cette loi est tellement rigoureuse pour le peuplement des étangs, que si on jette dans une étendue donnée d'eau une trop grande quantité de poissons, ils deviennent maigres, maladifs et osseux ; si au contraire on n'y introduit que le nombre d'individus qu'elle peut alimenter, ceux-ci sont alors bien portants, gras et charnus. Dans les deux cas le poids du poisson est le même, mais la qualité diffère totalement.

On emploie ordinairement pour l'empoissonnage des étangs trois espèces principales de poissons : la carpe, la tanche et le brochet ; l'anguille doit être rejetée, parce qu'elle dégrade les berges ; et la perche ne doit pas y figurer, parce que ce poisson ne grossit pas en raison de sa voracité. La carpe est la base principale de tous les étangs : sa prodigieuse fécondité, son alimentation facile et variée, sa croissance rapide, la recommandent à l'attention de l'éleveur. Cependant il y a un choix à faire dans les espèces : la carpe ordinaire ou carpe ronde réunit bien toutes les qualités que nous venons d'énumérer ; mais la *carpe à miroir*, appelée ainsi en Allemagne (*spiegel*), à cause du reflet bleuâtre de ses écailles latérales, qui sont plus grandes que celles des autres parties du corps, grossit plus vite que la première, et fournit une chair savoureuse et moins chargée d'arêtes. Entre la carpe ronde et la carpe à miroir, il y a la même différence que celle que l'on fait entre la perdrix rouge et la perdrix grise. Malheureusement cette espèce de carpe est à peu près inconnue en Angleterre ; mais il est très-facile de se la procurer vivante à Hambourg, et j'engage beaucoup les éleveurs à en faire venir ; ils seront largement défrayés de leurs soins et de leurs dépenses. Quelques personnes prétendent que la tanche est de la famille des carpes ; c'est une erreur : les organes de la génération, la couleur des écailles, les nageoires, et sa constitution générale, n'ont que des rapports très-éloignés avec la carpe. Chez la tanche, le mâle présente une différence si marquée, comparé à la femelle, que lorsqu'ils nagent à la surface de l'eau, on peut facilement les distinguer, ce qui n'est pas possible pour la carpe. Quoi qu'il en soit, la tanche est très-délicate, et

jouit d'une grande réputation parmi les gourmets. A ce titre seul elle devait être admise dans les étangs aménagés. Mais voici d'autres qualités qui la recommandent encore.

Il est démontré par l'expérience qu'il n'y a aucun poisson, quelque vorace qu'il soit, qui touche à la tanche (1). On prétend même que la tanche exerce une action médicale sur les autres poissons, lorsqu'ils sont blessés ou malades ; et on attribue cette propriété à la nature gluante et visqueuse de sa peau. Ce qui est étrange, c'est que lorsqu'un poisson a été blessé ou mordu par un autre, ou qu'il a été atteint d'un coup de croc, on a remarqué qu'il allait toujours faire sa convalescence parmi les tanches. Voilà pourquoi les Allemands ont surnommé la tanche *poisson médecin*, et voilà pourquoi aussi on recommande toujours d'en mettre quelques-unes dans les étangs.

Le brochet, au corps allongé et comprimé latéralement, aux mâchoires garnies de dents aiguës et au museau pointu, est considéré à bon droit comme le plus vorace de tous les poissons d'eau douce. Pendant que la carpe semble ne vivre que de petits insectes ou de produits à peine perceptibles, le brochet ne se nourrit que de poissons ; il s'attaque à toutes les espèces et à la sienne même, lorsque les autres lui manquent. Malgré sa voracité, la présence du brochet dans un étang est nécessaire pour arrêter le trop grand accroissement des carpes et des tanches ; c'est le grand justicier de la gent aquatique : sa chair est en outre délicate et savoureuse.

(1) M. Puvis, très-expert dans cette partie, dit, au contraire, que le brochet est très-friand de la tanche, et qu'il lui fait une guerre à outrance.

Telle est la physiologie des trois familles qui doivent peupler les étangs. Voici dans quelle proportion elles doivent y entrer. Ces nombres ont été déterminés, après quarante ans d'expérience, par un éleveur saxon, qui est propriétaire de vingt-deux étangs. Dans un étang qui a 40 ares d'étendue, il faut jeter deux cents carpes, vingt tanches et vingt brochets, mais en ayant soin que ces trois qualités de poisson soient de la même saison ou du frai du printemps ; car l'époque à choisir pour empoissonner un étang doit toujours être la fin d'octobre, ou bien novembre, si la saison est douce et tempérée. En voici le motif : la carpe et la tanche, ayant à peu près les mêmes habitudes, fraient à la même époque, et restent engourdies pendant tous les mois d'hiver ; en sorte qu'elles sont à l'abri des attaques du jeune brochet qui, à cet âge de candeur et d'innocence, se contente de vermisseaux. Aussitôt que le printemps approche, les carpes et les tanches quittent leur retraite d'hiver ; mais le brochet tombe alors malade ; c'est l'époque de son frai, et il est hors d'état de nuire à ses commensales. Celles-ci fraient en avril ou mai ; le brochet recommence sa ponte en juin : nouveau malaise pour le pauvre brochet, nouveau temps de sécurité accordé par la nature aux carpes et aux tanches, qui en profitent pour frayer en juillet, moins abondamment peut-être qu'en mai, mais toujours avec une grande libéralité. Le frai d'une carpe contient trois à quatre cent mille œufs ; celui de la tanche quatre à cinq cent mille. C'est alors que l'intervention du brochet devient nécessaire. Si on laissait les carpes et les tanches seules dans un étang, elles s'épuiseraient à poser ; elles ne grossiraient pas, et l'étang se trouverait inondé de frai et d'empoissonnement.

Le brochet, qui devient de jour en jour plus vigoureux, a besoin de prendre une nourriture plus substantielle, et se jette à cœur-joie sur le menu fretin ; souvent même il attaque des carpes qui sont aussi fortes que lui. Cette éclaircie est on ne peut plus salutaire à tous les habitants de l'étang ; les grosses têtes y trouvent une nourriture plus abondante, et la terreur qu'inspire le brochet aux carpes et aux tanches les rend plus circonspectes dans leurs ébats. Ainsi se poursuit pendant trois ans cette existence de terreurs, d'amour et de voracité ; mais, à la fin de la troisième année, l'heure de la pêche est arrivée ; voyons quels sont ses résultats.

Nous avons dit que l'on doit jeter 200 carpes, 20 tanches et 20 brochets dans un étang de 40 ares ; soit trois fois cette quantité dans un étang de 1 h.,20, c'est-à-dire 600 carpes, 60 tanches et 60 brochets, jeunes sujets qui n'ont que quelques mois d'existence, et qui pèsent à peine 30 ou 60 gram. Mais après leurs trois années de séjour dans l'étang, quel sera donc leur poids ? C'est ce qui est important à connaître. Voici la moyenne résultant de plusieurs années d'exploitation, outre le menu fretin :

600 carpes, à 1 k.,75 chacune. . . .	1,050 k.
60 tanches, à 2,25.	120
60 brochets, à 1,75.	105
Total.	1,275

En admettant que cette quantité de poisson puisse être vendue à 2 francs 50 centimes le kilogramme, nous trouverons que le produit brut d'un étang de 1 h.,20 est de 3,187 francs pour trois ans, ou un peu plus de 1,000 francs par année. Or, comme le produit brut

moyen de 40 ares de terre employés à la culture est de 95 francs par an, les quarante ares consacrés à l'étang n'auraient produit que 285 francs. Ainsi, il y a, au profit de l'aménagement de l'étang, une plus-value de 715 francs. Et que l'on tienne bien compte que les frais de garde et d'entretien sont d'une très-faible importance ; que la seule dépense se réduit à la construction de l'étang et des rigoles ; que souvent même cette dépense est nulle, parce que l'on peut se servir des ondulations du terrain ou approprier des mares inutiles. Dans tous les cas, l'énorme prime qu'offre cette exploitation mérite bien que l'on en fasse l'essai.

Lorsqu'un étang a été mis à sec, et que l'on se propose de le repeupler, il est bon d'y jeter trois ou quatre paires de belles carpes ; car plus elles deviennent vieilles, et plus elles produisent de frai. Je recommanderai en outre aux personnes qui se proposent d'aménager leurs étangs d'après le principe que j'ai établi, de tenir un registre sur lequel elles inscriront le poids et l'âge de leurs principales têtes, elles pourront se convaincre que mon système n'est pas purement théorique. Les carpes parviennent à un âge très-avancé, et si elles sont convenablement nourries et soignées, elles acquièrent un grand poids. Je vais en donner un exemple bien remarquable. A treize ans d'intervalle, j'ai assisté à la pesée des deux plus belles carpes appartenant aux étangs de l'un de mes amis, en Saxe. Voici quel a été le résultat :

	1822.	1835.
Le mâle pesait.	21 k.,50	26 k.
La femelle.	24	27,50

Ainsi, dans l'espace de treize ans, elles avaient gagné

ensemble 8 kilogrammes. L'âge de ces carpes était inconnu; on savait seulement qu'elles se trouvaient dans les étangs au moment où mon ami en fit l'acquisition, il y a cinquante ans environ.

Il est d'usage en Saxe de peser les principales têtes d'un étang, lors de sa mise en pêche. En 1835, j'étais présent à l'assec de l'un des étangs de mon ami, le second, dont la surface est de 6 h.,80; le produit excéda 2,000 kilogr. de carpes, sans compter les tanches et les brochets; il y laissa pour la pose quelques carpes, dont cinq pesaient ensemble 51 kilogrammes; la plus grosse des cinq, une carpe à miroir, pesait 16 kilogrammes; elle avait seize ans. Ces sujets forment la base de la régénération d'un étang, et sont considérés comme plus prolifiques que les jeunes. Voilà leur seul mérite, car leur chair est horriblement coriace; tandis qu'une carpe bien nourrie, du poids de 5 kilogrammes, est d'une grande délicatesse. D'ailleurs, il ne faut pas penser qu'une carpe augmente proportionnellement à son âge; elle grossit d'autant moins qu'elle est plus âgée, et il paraît qu'à une certaine grosseur, elle fatigue beaucoup les fonds dans lesquels on la nourrit. Quelques praticiens estiment qu'une carpe au-dessus de 3 kilogrammes charge autant un fonds qu'un cent d'empoissonnage; en sorte qu'une carpe de 6 kilogrammes, qui mettra dix ans à arriver à ce poids, aura fait perdre cinq à six fois sa valeur à ceux qui l'ont nourrie. Il ne faut donc pas tenir à avoir de grosses pièces; elles ne se vendent pas plus cher que les moyennes; leur éducation est plus coûteuse, et leur qualité est inférieure.

La carpe devient timide, sauvage et défiante, si elle trouve difficilement à se nourrir; l'abondance la rend

hardie et familière, surtout si elle est affriandée par une nourriture qui soit à son goût ; alors elle viendra volontiers manger dans la main de celui qui en a soin. A Charlottembourg, résidence du roi de Prusse, il y a dans une pièce d'eau un grand nombre de carpes qui sont tellement apprivoisées qu'elles viennent prendre leur nourriture à la surface de l'eau, dès qu'elles entendent le son d'une cloche spéciale. Lorsque les carpes sont bien nourries, on les voit dans les mois d'août et de septembre affronter le soleil à la surface de l'eau ; parfois elles sautent en rond et ne se montrent pas effrayées à l'approche des promeneurs ; elles sont tellement grasses qu'il arrive fréquemment qu'une carpe de 5 kilogrammes a deux doigts de graisse sur les côtés.

La carpe et la tanche peuvent être facilement transportées pendant les mois d'octobre et de novembre au moyen de barils à large gueule ; mais il faut avoir soin de les y introduire sans les meurtrir, et de laisser pénétrer beaucoup d'air par la bonde. Avec ces précautions, elles supportent un assez long voyage. Le brochet, au contraire, est très-délicat ; il souffre au moindre choc ; et s'il n'est pas bientôt rendu à la pleine eau ou dans les réservoirs intérieurs, il languit et il meurt. Les réservoirs intérieurs sont de petits étangs qui ont généralement de 8 à 10 mètres de surface ; ils servent à conserver le poisson qui doit être envoyé au marché, ou qui est destiné à la consommation journalière. C'est en automne que ces réservoirs s'emplissent ; alors tous les étangs sont mis à sec. Le poisson abonde partout, et il faut le conserver pour ne pas en avilir le prix. Les carpes et les tanches, à cette époque de l'année, ne demandent que fort peu de nourriture ; en

sorte que l'on peut en mettre de grandes quantités dans un petit espace. Il est cependant convenable d'établir un courant dans ces réservoirs, au moyen d'un double robinet. Les carpes et les tanches peuvent passer tout l'hiver dans ces réservoirs sans souffrir; mais le brochet y séjourne difficilement plus de deux ou trois mois.

Enfin, voici l'hiver : la glace recouvre les étangs; il faut se hâter de briser cette enveloppe funeste; on pratique de distance en distance des trous d'un mètre de diamètre, et on y place un fagot d'osier ou de broussailles, afin d'empêcher l'eau de se congeler. Ce sont autant de ventilateurs qui, en faisant pénétrer l'air atmosphérique dans l'intérieur de l'étang, assurent l'existence du poisson; quoique, à cette époque de l'année, le poisson soit à peu près engourdi, il a besoin de respirer l'air pur.

C'est en suivant ces faciles préceptes qu'on parviendra à transformer des mares infectes, des amas d'eau pestilentiels, en étangs salubres et productifs.



OPINION

DE

M. DARBLAY, *Membre du Conseil général d'Agriculture*,

SUR

LA QUESTION DES SUCRES.

La question des sucres occupe en ce moment les économistes et les agriculteurs ; nous allons reproduire quelques extraits du discours prononcé l'année dernière (session de 1842), au nom du Conseil général d'agriculture, par M. Darblay, membre de ce Conseil, dans la séance des trois Conseils généraux (*agriculture*, *commerce*, *manufactures*), sans nous prononcer sur l'adoption des moyens qu'il indique, mais persuadés comme lui qu'il serait injuste de supprimer la fabrication du sucre indigène, et réclamant contre cette mesure, au nom de l'agriculture normande.

(*Note du Rédacteur.*)

Nous sommes tous d'accord sur certains principes :

Ainsi, nous reconnaissons unanimement que l'instabilité est destructive de toute industrie ; qu'une mesure définitive, fût-elle même imparfaite, est préférable au provisoire et à de continuels changements.

Nous reconnaissons qu'une protection juste et modérée

est indispensable à nos industries pour assurer le travail national et conserver *l'indépendance du pays ;* mais que nous devons nous garder d'élever, par une protection exagérée, les prix de nos produits au-delà de la limite nécessaire.

Que si les besoins du Trésor doivent toujours nous préoccuper dans l'examen des questions économiques, nous devons tendre à les satisfaire plutôt par l'extension des consommations que par l'élévation des taxations.

C'est sur ces principes, Messieurs, que seront fondées mes propositions ; je me suis efforcé avec une entière bonne foi de donner satisfaction à tous les intérêts ; si je n'y avais pas réussi, mon impuissance en serait seule cause : car nulle pensée autre que celle de l'intérêt général ne m'a préoccupé.

Aucune question économique ne peut être plus complexe ; il s'agit de satisfaire ou d'accorder :

1° L'intérêt du Trésor ;

2° Les intérêts de la marine marchande et ceux des ports;

3° La raison d'Etat, sous le rapport de la marine militaire;

4° L'agriculture et l'industrie de la métropole ;

5° Les colonies.

Alors que l'on accordait tout à la fabrication du sucre indigène ; alors qu'on la proclamait un honneur national, qui eût dit, Messieurs, qu'à peu d'années de distance elle serait traitée comme une calamité publique et que l'on demanderait au pays le sacrifice d'une somme considérable pour l'anéantir et la chasser du sol français où elle a pris naissance ; mais c'est là un exemple de plus de cette mobilité qui nous est reprochée et qui impose de si lourds sacrifices au pays.

Examinons donc la question, Messieurs, dans les termes

où je l'ai posée. Je crois le programme complet ; il s'agit maintenant d'y satisfaire ; j'y ferai tous mes efforts. Vous jugerez.

Plusieurs systèmes ont été produits ; je les rappellerai très-succinctement.

Deux honorables membres de cette assemblée ont proposé d'égaliser les droits sur les deux sucres, en abaissant l'un et en élevant l'autre jusqu'à une limite qui a été par l'un laissée incertaine et fixée par l'autre à 30 francs.

Un autre a proposé d'accorder aux colonies des primes en argent pour les encourager à la culture du café et du coton, afin de les détourner de la culture exclusive du sucre et obtenir ainsi place pour les deux productions sur le marché français.

Un troisième, en déclarant que toutes ses sympathies sont pour le sucre colonial, a proposé de limiter par une loi les produits de la métropole, et l'un de nos collègues vient à l'instant de compléter ce système en exposant les moyens d'exécution.

D'autres honorables membres, en combattant les deux premiers de ces systèmes, ont déclaré que les deux sucres ne peuvent vivre ensemble.

Les Conseils ont entendu ce débat, je n'ai donc point à y rentrer ; seulement, dans l'exposé de mon système, je répondrai aux assertions qui pourraient lui être contraires, ou je rappellerai les faits et motifs déjà produits et qui sont de nature à l'appuyer.

Messieurs, je déclare tout d'abord que je regarde comme impossible de supprimer la fabrication du sucre indigène ; le grand principe qui domine notre droit social, celui de la liberté de l'industrie, s'y oppose. En vain présente-t-on

l'exception du tabac, il n'y a nulle analogie. Le tabac n'a jamais été considéré que comme un objet de fantaisie et essentiellement matière à impôt ; le sucre, dont nous désirons conserver les produits au Trésor, est et deviendra de plus en plus une matière de consommation usuelle ; il est entré dans nos habitudes, dans nos mœurs, il y entrera de plus en plus ; et vous devez vous garder de vous mettre à la discrétion de l'étranger, dans des circonstances possibles, pour un objet qui, avant dix ans, sera rangé au nombre de ceux dont vous ne pourrez imposer la privation.

Pourriez-vous, d'ailleurs, supprimer la fabrication et permettre de continuer la culture de la plante ? Pouvez-vous prévoir ce que deviendra la matière connue sous le nom de glucose ou sirop de pommes de terre ? L'industrie du sucre est implantée chez nous ; bien plus, elle l'est chez tous nos voisins du continent, c'est un fait accompli ; il faut l'admettre comme tel et s'accommoder en conséquence.

Voyez d'ailleurs, Messieurs, combien d'industries se sont groupées autour de celle-là : fabriques de machines, et c'est un objet bien important dans une industrie nouvelle et qui va toujours perfectionnant ses procédés et conséquemment changeant ses machines ; améliorations agricoles, car, Messieurs, je ne veux pas rentrer dans les détails, je l'ai promis et je tiendrai parole ; mais, sans vouloir les exagérer, les effets sont certains et constants : l'intelligence, la science portées au sein des campagnes ne peuvent manquer d'y produire leur effet. C'est une erreur de reprocher à l'industrie sucrière de ne pas s'être répandue encore dans l'intérieur de la France et d'être restée dans

les provinces riches en capitaux et avancées en culture; ne savons-nous pas tous que là seulement une industrie nouvelle, qui exige beaucoup de capitaux et d'intelligence, peut se produire et s'implanter d'abord ? Le temps ensuite la conduit de proche en proche et à mesure que le pays arriéré s'éclaire et que les capitaux y pénètrent ; et d'ailleurs, on l'a dit avec raison, peu d'industries se répandent et prospèrent partout : il faut que la localité, la nature des terres, la facilité du transport, le bas prix des matières nécessaires la favorisent ; mais ne croyez pas pour cela que la localité favorisée en profite seule ; les cultures, les industries refoulées par celles-là se transportent dans les pays moins avancés et y transportent avec elles l'intelligence et les capitaux.

Mais, Messieurs, un motif que tous apprécieront, celui du travail procuré à la classe ouvrière de toutes les professions qui se rattachent plus ou moins directement à la culture de la plante et à la fabrication du sucre, suffirait, je crois, pour vous faire reculer devant la suppression. Est-ce bien au moment où nous aurions tant de besoin d'ouvrir et de créer des sources nouvelles de travail que nous penserions à supprimer celles que nous possédons, à mettre sans ouvrage, ou forcés de chercher des occupations nouvelles, un nombre considérable d'ouvriers ? Nous ne le ferons pas, Messieurs. Que les intérêts particuliers expriment leurs désirs ou même leurs besoins du moment, les organes légaux du pays en verront d'autres : ce sont ceux de l'ordre public. Et, rappelant le principe que j'ai invoqué tout d'abord, je pense que nous ne le pouvons pas ; et quel serait donc l'effet de cette mesure, fût-elle bonne, fût-elle possible ? Ce serait de reporter le travail, dont

nous priverions la classe ouvrière française et libre, sur la population esclave de nos colonies, que nous tendrions par-là à accroître en nombre et en valeur ; et dans quel moment ! au moment où nous nous préparons à un sacrifice déjà si considérable pour acheter son émancipation. Mais, Messieurs, si par impossible vous donniez au Gouvernement cette autorisation funeste, quel usage en pourrait-il donc faire ? *A qui distribuerait-il les millions ?* Entre les fabricants, comment aurait lieu le partage ? Les vivants seuls viendraient-ils s'asseoir à la table du festin ? Ressusciterait-on les morts pour les y convier ? Et qui fixerait la part que chacun pourrait y prendre ? Et toutes ces industries qui ont contribué au progrès et dont le sort est attaché à la principale ? et tous ces ouvriers sans travail, tous ces contre-maîtres sans place, seraient-ils indemnisés, eux aussi ?

Limiter la production, accorder des licences, constituer une industrie privilégiée, n'est pas plus possible selon moi : cette mesure, contraire à notre principe de liberté, serait d'ailleurs inexécutable. Il faut que le sucre indigène vive, s'il a en lui un principe de vie réel, robuste même : car il faut qu'il paie sa part des charges publiques.

Mais, dit-on, si le sucre indigène reste en concurrence avec les colonies, celles-ci déjà en souffrance périront ; avec elles nous perdrons notre marine marchande, et sans marine marchande point de marine militaire. Messieurs, s'il entrait dans mon système de conserver le sucre indigène et les colonies, je répondrais que l'on ne peut cependant pas exiger du sucre indigène plus que de supporter des charges égales à celles imposées au sucre colonial, et par-là, je le déclare, je n'entendrais pas un chiffre de taxa-

tion exactement semblable : car cette similitude ne serait pas justice ; je voudrais tenir compte des charges plus grandes que porte le sol de la métropole, des frais de main-d'œuvre plus élevés, de ceux dont la métropole grève chaque année son budget pour la garde des colonies et d'un impôt bien plus pesant, celui qui se paie en nature d'hommes et dont les colonies ne partagent pas le fardeau. (Je ne négligerais pas non plus de prendre en considération la manière de vivre des producteurs dans les deux hémisphères ; et quoiqu'on ait essayé de repousser cet argument en assimilant les planteurs des colonies aux propriétaires de France, louant leurs biens, et les gérants des plantations à nos fermiers, je crois qu'il n'y a pas d'analogie ; car c'est pour le compte du propriétaire et non à titre de fermier que cultive le gérant.)

Je me demanderais encore comment dans les trente dernières années le sucre indigène a pu tomber de 5 francs à 40 centimes le demi-kilogramme, et le sucre colonial conserver presque invariablement son même prix de revient. Je sais que l'on nous a présenté des calculs d'après lesquels l'élévation des produits a été grande ; mais les représentants des ports sont convenus que c'était en exagérant les priviléges que l'on a poussé la culture à s'étendre ainsi. Quant aux prix, s'ils ont éprouvé une réduction, c'est à la concurrence du sucre indigène que vous la devez ; c'est à l'intelligence, c'est aux sacrifices faits par les producteurs de la métropole : ce service, Messieurs, mérite bien d'être pris en considération.

Toutefois, s'il était vrai que la prospérité, la conservation même de notre marine marchande dépendît de celle de nos colonies, que la force de notre marine militaire

y fût conséquemment attachée, nul sacrifice ne devrait être épargné pour cette conservation. Mais, Messieurs, il n'en est pas ainsi, et j'espère bientôt vous en convaincre. Vous connaissez, Messieurs, la part que la navigation coloniale prend dans notre navigation générale; vous avez tous lu les documents qui nous ont été fournis : elle était en 1830 de 29 p. %; elle a été en 1840 de 14 p. %. Je ne le dis pas pour jeter un blâme sur les colonies; peut-être n'est-il pas en leur pouvoir de faire davantage, leurs bornes sont invariablement fixées, tandis qu'il est des champs incommensurables où le commerce général peut s'étendre, et de cette façon la part que prendront les colonies dans notre commerce général peut aller toujours s'amoindrissant, sans que les colonies ralentissent leur mouvement ascensionnel, mais seulement dans la sphère bornée qui leur est dévolue. Ce mouvement ascensionnel, Messieurs, a été de 18,000,000 de francs en quinze années, car le montant du commerce colonial, importation et exportation, était en 1825 de 88,500,000, et en 1840 il a été de 106,400,000.

Je ne veux pas tirer de ces chiffres des déductions absolues, cela n'est pas nécessaire pour le but que je me propose; mais ils pourraient peut-être donner à penser que les colonies ne sont pas aux abois comme elles le proclament, à moins qu'elles ne produisent et consomment davantage à mesure que leurs facultés se réduisent.

Pour moi, Messieurs, je ne m'en tiens pas là : je veux voir le fond des choses, et je reviens à mon chiffre déjà cité. Nos colonies fournissent à notre navigation 14 p. %, c'est-à-dire le septième de son mouvement; mais remarquez, Messieurs, 1° que nous n'avons aucune donnée,

aucun document qui nous fasse connaître à quoi s'élève notre navigation de cabotage ; que si l'on peut se permettre de supposer un chiffre, je l'élèverai bien à 2,000,000 de tonneaux ; si mon chiffre n'est pas exact, on le rectifiera : je suis forcé d'en poser un, faute de document officiel ;

2° Que par-là la proportion se trouve énormément réduite ;

3° Que la navigation des colonies est si douce, si connue, la route si bien tracée, je dirais presque si bien frayée, que ce n'est pas là que se fait le véritable apprentissage de nos marins, moins certes que sur les bâtiments caboteurs bien plus exposés aux grosses mers par le voisinage continuel des côtes. Mais cet apprentissage, Messieurs, c'est sur les navires armés pour la grande pêche qu'il se fait réellement ; c'est là que le marin, qui, pendant une année et jusqu'à deux, ne connaît que la mer et les tempêtes, s'accoutume aux dangers, aux manœuvres hardies et périlleuses ; voilà où se forme le matelot courageux qui devra venir prendre place sur nos machines de guerre et regarder en face les dangers nouveaux que l'honneur de la patrie lui commandera d'affronter. Cette navigation a donné un tonnage de 149,000 en 1840 ; et je désire ici remercier M. le ministre du commerce du soin qu'il a apporté dans la dernière session des Chambres pour faire accorder à cette branche si vigoureuse et si recommandable de notre navigation des avantages qui permettent son développement de plus en plus grand, et surtout pour les lui avoir fait obtenir pour une période de dix années, sans restriction ni diminution possibles. Cette mesure est trop conforme à nos principes pour que nous lais-

sions échapper l'occasion d'y donner notre vif assentiment.

Voilà, Messieurs, le rôle que jouent nos colonies dans notre navigation, la part qu'elles y prennent et ce qu'elles peuvent pour notre marine marchande. Voyons maintenant ce que nous ferions ou pourrions faire si nous étions privés des colonies, que l'Angleterre nous a restituées en 1814.

Et d'abord que sont-elles ?

Aux Indes, Pondichéry et aussi Chandernagor.

Vous savez, Messieurs, que ce ne sont pas des colonies, mais de simples comptoirs ; je passe donc.

Dans les mers de l'Inde, Bourbon, île sans port, sans abri, qui n'est voisine de l'Ile de France que pour rappeler sans cesse à notre mémoire ce que nous avons perdu ; car outre ses riches produits, qui procuraient à ses habitants la fortune et toutes les jouissances de ces beaux climats, bien en réalité et non pas en rêves tirés du roman de Bernardin de Saint-Pierre, comme on s'est plu à nous le dire, c'est là, Messieurs, que notre gloire navale a jeté son dernier éclat.

C'est des ports de l'Ile de France que sortait l'amiral Linois, dont les victoires n'ont cessé que quand elles ont eu épuisé ses vaisseaux.

C'est de là que se dirigeaient sur les flottes et convois anglais les capitaines de vaisseaux Hamelin et Duperré, le dernier devenu l'illustre amiral et ministre qui préside aujourd'hui aux destinées de notre marine.

Le capitaine Bouvet, aujourd'hui contre-amiral, dont

la gloire est un sujet d'envie pour les plus habiles marins de l'Angleterre.

Le capitaine de corsaire Surcouf, cet écumeur de mer, dont les coups de main hardis déconcertaient toutes les précautions de l'ennemi et dont l'intrépidité ne peut être comparée qu'à celle de Jean Bart.

Ce n'était pas à Bourbon, mais bien à l'Ile de France que résidait le général Decaën, dont les sages dispositions préparaient et dirigeaient ces glorieuses expéditions.

Voilà une colonie regrettable (1) !

Sur le continent africain, le Sénégal; sur celui de l'Amérique, la Guyanne, colonies sans prospérité et où l'Angleterre encore nous élève ou nous prépare des difficultés incessantes.

Aux Antilles, la Guadeloupe et la Martinique.

Voilà, Messieurs, les riches possessions dont les intérêts mettent la France en émoi; mais pour en apprécier la valeur, je n'ai rien à dire, rien à chercher; je n'ai qu'à

(1) Nous n'avons pu suivre les données statistiques du savant défenseur des colonies; mais nous notons ici celles que nous fournissent les documents officiels : on pourra y reconnaître la part que prenait chacune de nos colonies dans les exportations de sucre pour la France il y a vingt-trois ans, et celle que ces îles y prennent aujourd'hui.

	1818.	1835.	1838.	1840.
Martinique,	18,895,415 kil.	24,700,000	32,420,757	22,405,776
Guadeloupe,	9,799,414	36,900,000	25,032,465	31,209,715
Bourbon,	541,506	20,360,000	27,991,612	19,783,740

Il est nécessaire de faire observer qu'en 1818 on ne tenait pas compte du commerce général, de sorte que les chiffres de cette année représentent les quantités mises en consommation, tandis que les années 1835, 1838, 1840 s'appliquent au commerce général.

reprendre les paroles si justes, si bien senties et si bien appréciées par le Conseil, d'un éloquent et habile défenseur des colonies et des ports :

« Les colonies, nous a-t-il dit, sont dans un état critique ; on propose pour remède à leur mal de modifier les cultures ; mais cette mesure n'a pas la portée que l'on croit : les colonies françaises n'ont pas un sol comparable pour la fertilité aux îles qui les environnent ; elles produisent 3 à 4,000 là où l'on récolte à Cuba 6 à 7,000.

» Les colonies ont renoncé à la culture du coton pour cause d'infertilité ; elles ne peuvent supporter la concurrence des autres pays de production.

» Aux prix où sont tombés les cafés, les colonies n'en peuvent produire.

» Les ports ont éprouvé des pertes ruineuses avec les colonies. Il n'y a pas d'opérations plus ruineuses que celles de nos colonies.

» L'intérêt agricole, l'industrie manufacturière ont perdu de vue les avantages de nos relations éloignées.

» Un navire parti pour le royaume de Siam et Camboge avec une cargaison de 1,500,000 f., y a été bien accueilli ; mais nos relations n'ont pu s'y développer, parce que nous ne pouvions prendre en échange de nos marchandises les produits du pays que nos surtaxes repoussent, dans l'intérêt de nos colonies. »

Pusieurs de Messieurs les délégués des ports sont venus confirmer ou corroborer ces déclarations.

Et un homme, dont les colonies ne déclineraient pas la compétence, m'en a dit autant ; mais en dehors des

Conseils, ce qui ne me permet pas de le citer nominativement.

Voilà, Messieurs, ce que j'avais dit déjà dans le Conseil d'agriculture, beaucoup moins bien, sans doute, et surtout avec une autorité bien moindre que celle de notre honorable collègue en matière commerciale transatlantique ; mais c'est ce que tout indique et ce qu'il est impossible de ne pas voir et de ne pas sentir : nos colonies sont le plus grand embarras de notre situation commerciale et pourraient, en certaines circonstances, occasionner de fâcheuses hésitations dans notre politique. Un homme d'une rare éloquence nous a dit : « Ce que Dieu a donné, il faut le garder. » Oui, Messieurs, ce que Dieu a donné; mais ce que les Anglais donnent à la France, doit-il être considéré comme un don de Dieu ? Non pas pour moi, Messieurs, et c'est d'eux qu'en dernier lieu nous tenons nos tristes et chétives colonies. Ils nous les ont rendues, non pas pour nous enrichir, mais pour nous tendre un piége, pour nous enchaîner à un système colonial ruineux et dérisoire. Que l'Angleterre s'élance de plus en plus dans la colonisation, qu'elle attache à ce système sa fortune et son existence, il suffit pour le concevoir de mesurer l'étendue, d'apprécier la richesse de ses possessions dans toutes les parties du monde ; et cependant, Messieurs, après avoir soutenu une longue, périlleuse et coûteuse lutte avec une colonie qui, pendant long-temps, avait été l'un des plus beaux fleurons de sa couronne; ce pays, émancipé par le courage de ses enfants et l'appui généreux de la France, est devenu, dans son état de liberté, la mine la plus riche de celles que l'Angleterre exploite, plus que l'Inde, Messieurs, car il fau-

drait, pour bien apprécier ce qu'elle tire net de ce pays, avoir liquidé le bilan.

Ne voyons-nous pas clairement, Messieurs, ce que nous avons à faire? L'honorable collègue que je viens de citer ne nous a laissé à désirer aucune information ; nous n'avons qu'à suivre la voie qu'il a tracée. Rompons le piége tendu par l'Angleterre ; qu'elle reste enchaînée au système colonial qu'elle est condamnée à poursuivre jusqu'aux dernières bornes du possible et peut-être à dépasser. Pour nous, au lieu de suivre péniblement ses traces, frayons-nous une voie libre et qui s'offre immense ; débarrassés de la gêne que nous imposent des colonies sans valeur actuelle, sans valeur future, ouvrons-nous des relations avec toutes les nations intertropicales, dont les produits non similaires aux nôtres nous offrent des échanges réciproquement avantageux. C'est là, Messieurs, que des traités de commerce peuvent être négociés franchement, loyalement, parce qu'ils profiteront aux deux parties. Nous nous ferons des amis, des alliés sûrs, fidèles, retenus par un intérêt positif, et qui nous offriront leurs ports pour abri et souvent même leur coopération dans nos luttes possibles. Nous devons y obtenir des préférences sur l'Angleterre, retenue par les ménagements qu'elle doit à ses colonies.

Détailler les avantages d'un semblable système devant des hommes comme vous, Messieurs, ce serait faire injure à leurs lumières ; ils ressortent avec une évidence qui frapperait des yeux beaucoup moins clairvoyants ; mais ce que je ne puis me refuser, Messieurs, c'est de vous faire envisager la gloire qui en ressortirait pour la France : la première, elle s'affranchirait d'un système

usé, qui menace ruine de toutes parts ; elle donnerait au monde l'exemple de transactions partout entre peuples libres ; elle aurait un système à elle, grand, large, généreux; et c'est bien là que prendrait fin cette traite des noirs, que l'hypocrisie, bien plus que la philantropie anglaise, poursuit depuis si long-temps, et nul prétexte ne lui resterait pour chercher des noirs sur nos vaisseaux.

Je m'arrête, Messieurs, il est temps de conclure. J'ai entrepris de donner satisfaction à tous les intérêts : je sais que c'est là la difficulté de ma tâche ; cependant je l'achèverai.

Je crois avoir démontré que l'émancipation de nos colonies, loin de nuire à notre commerce maritime, lui ouvre une voie immense et sans bornes ;

Que notre marine militaire y gagnera pour l'inscription maritime (1) ;

(1) Je n'ai certes pas la prétention d'être un homme de mer; chacun de ceux à qui je m'adresse en aurait bientôt fait justice. Cependant, quand on traite un sujet, on essaie de l'envisager sous toutes ses faces ; je me hasarderai donc à faire remarquer que la marine militaire est sur le point de subir une transformation complète ; que bien probablement à une époque, qui peut être prévue, la force navale ne résidera plus dans les grandes machines de guerre, qui exigent un nombre considérable d'hommes pour en opérer les manœuvres, dont la connaissance n'est acquise que par de savantes études ou une longue pratique ; que la vapeur, en donnant les moyens d'économiser les hommes et de rendre les évolutions plus faciles et plus sûres, aura pour effet de diminuer sur nos flottes le nombre des matelots pour y donner une plus large place aux hommes de combat ; car, suivant l'impulsion de notre caractère national, les combats à l'abordage doivent devenir les plus fréquents et peut-être par suite les seuls auxquels nos flottes se livreront.

Que notre industrie métropolitaine ne peut être sacrifiée;

Que les colonies doivent être émancipées.

Il me reste à en fixer les conditions, et je ne veux pas en séparer les intérêts engagés des ports de mer.

J'aurai enfin à satisfaire aux besoins du Trésor.

Messieurs, je n'oublie pas plus que qui que ce soit que nos colonies sont peuplées de Français ; je considère leur émancipation comme nécessaire, je ne veux pas même rappeler qu'elles l'ont jetée à la France comme un défi ; mais si les colonies sont dans une situation critique, elles ne peuvent pas exiger d'être rendues à la fortune aux dépens du Trésor public. La France ne leur doit que des ménagements et qu'une sorte d'indemnité pour ce que l'émancipation les expose infailliblement à perdre. Vous avez déjà compris, Messieurs, qu'il s'agit de la propriété des esclaves.

Je proposerais donc :

1° De faire la liquidation de cette propriété en quatre annuités ;

2° D'instituer une commission chargée de prendre connaissance de la dette actuelle des colonies envers la métropole, et d'en assurer le paiement sur la liquidation des colonies ;

3° De continuer aux colonies la protection de la France pendant quatre années, si mieux elles n'aimaient une émancipation plus rapprochée ;

4° De fixer comme terme extrême de cette émancipation le premier janvier 1846 ;

5° D'exécuter jusqu'au jour de l'émancipation le pacte colonial tel qu'il l'a été jusqu'ici ;

6° D'abaisser la taxe des sucres à 35 francs pour la Martinique et la Guadeloupe, et à 30 francs pour Bourbon;

7° De continuer celle de 25 fr. pour le sucre indigène;

8° D'abaisser à 45 francs celle du sucre étranger de toutes provenances en conservant les primes accordées à la navigation lointaine;

9° De réduire à 36 francs la taxe sur les sucres de toutes provenances étrangères, à dater du jour de l'émancipation de nos colonies.

Tous ces chiffres devant être augmentés du décime et les droits différentiels en faveur du pavillon français conservés.

Les chiffres de ces taxations sont bien loin d'être absolus; j'ai voulu seulement indiquer, conformément aux principes que j'ai émis, les proportions suivant lesquelles je pense que les taxations devraient être faites. Le Gouvernement seul peut les arrêter.



RÉSULTATS

DE

L'UNION DOUANIÈRE DE LA FRANCE ET DE LA BELGIQUE,

RELATIVEMENT

A LA FABRICATION DU FER.

(*Extrait d'un document adressé au Conseil général d'agriculture, session de 1842.*)

Le Conseil général d'agriculture, dans son importante session de 1842, session dont on regrette que le compte-rendu n'ait pas été publié, avait eu à s'occuper de la question des fers, dans l'hypothèse d'un abaissement des tarifs. Comme alors il avait été question de l'union douanière de la France et de la Belgique, les résultats de cette union furent discutés et franchement appréciés dans la réunion. Nous regrettons de ne pouvoir donner ici l'analyse des importantes discussions qui surgirent des questions posées par le ministre, relativement à la protection accordée à la fabrication indigène; mais nous trouvons, dans les réclamations adressées au Conseil général d'agriculture par la Chambre de commerce de Nevers, une grande partie des faits reproduits dans la discussion par divers orateurs; ce qui nous engage à en donner ici un extrait. (*Note de M.* DE CAUMONT.)

L'industrie des fers progresse en France; elle a considérablement augmenté sa production depuis quelques années; elle a produit beaucoup plus et à meilleur marché

que par le passé. La protection dont elle jouit est la condition essentielle de ce progrès qui, avec elle, continuera de s'accroître.

Mais, dira-t-on, si la réduction des prix de revient a permis aux fabricants français de diminuer ainsi leurs prix de vente, d'où vient que le danger d'un abaissement de droits à l'entrée des fontes et des fers paraît rester toujours le même ?

La cause n'est que trop réelle : elle tient à ce que simultanément la fabrication anglaise marchait elle-même dans une voie de progrès non moins rapides que les producteurs français.

On sait que la nature a réuni en Angleterre, dans les mêmes gisements et à proximité de la mer, tous les éléments de la fabrication du fer, et qu'en France, au contraire, elle les a disséminés. Eh bien ! la nature encore tenait en réserve pour cette industrie de nouvelles richesses dans le sein du sol britannique. L'emploi de l'air chauffé dans les hauts-fourneaux a fait reconnaître dans la houille de l'Ecosse une qualité exceptionnelle qui a procuré des économies telles que la fabrication du fer, dans cette partie des trois royaumes, a pris un essor qui paraît devoir égaler même celui des forges du pays de Galles. Le sud du pays de Galles lui-même renferme, à côté de minerais de fer très-abondants, des masses d'enthracite d'un caractère particulier et d'une exploitation très-facile ; le procédé de l'air chauffé a fourni le moyen d'utiliser très-avantageusement ces richesses minérales, qui jusque-là étaient restées stériles.

De sorte que la production du fer et de la fonte en Angleterre a pris, depuis cinq ans, un nouvel et immense accroissement, et réalisé des économies proportionnelles.

Il y a donc eu progrès simultané pour la fabrication de la fonte et du fer, en Angleterre comme en France, avec cette différence qu'en Angleterre la nature a favorisé l'art, et qu'en France l'art a eu à lutter contre la nature.

Il est vrai que cette position des forges françaises pouvait et devait être heureusement modifiée par le secours des voies navigables, sur lesquelles la plupart d'entre elles ont fondé leur avenir; mais jusqu'à présent rien de vraiment efficace n'a encore été obtenu. Les canaux, tant désirés, tant promis, restent imparfaits; les parties mises en navigation n'offrent pas de communications complètes, ou les droits, pour toutes les matières lourdes et encombrantes, comme celles qui servent aux industries métallurgiques, sont tels que les canaux peuvent bien quelquefois leur procurer un transport plus facile; mais plus économique, jamais. Or, quand on saura que la production d'une tonne de fer suppose la mise en mouvement d'un poids au moins *douze fois* plus considérable, on comprendra que la question de la fabrication du fer est tout-à-fait une question de transport (1).

Ce n'est pas tout : sur nos frontières surgissait une rivalité d'autant plus dangereuse qu'elle est plus immédiate et qu'elle a été plus soudaine.

La Belgique, qui ne possédait, il y a quatre ans, que quatre hauts-fourneaux à coke, en compte maintenant

(1) Le besoin de transports économiques se fait tellement sentir, que les propriétaires de Torteron (Cher) viennent de construire à leurs frais un canal, qui a aussi son pont aqueduc, sous lequel coule l'Aubois, afin de mettre cet important établissement en communication directe avec le canal du Berri.

quarante-sept, qui peuvent produire chacun 12 à 15,000 kilogrammes de fonte par jour, c'est-à-dire de quoi subvenir aux *deux tiers* de la consommation totale de la France. Aujourd'hui douze sont éteints, quinze n'ont jamais été allumés.

Deux banques puissantes, faisant des houillères belges l'objet d'un agiotage effréné, sont venues puiser dans les plus petites bourses de la France, pour encourager la création extravagante de ces moyens gigantesques de productions *sans débouchés*, afin de donner aux actions houillères une valeur factice, et de tromper les malheureux actionnaires invités à participer à cette fortune souterraine aussi improvisée qu'exagérée.

Dès-lors la tribune française appela l'attention sur la fièvre des spéculations qui travaillait la Belgique; mais ces hauts avertissements ne furent pas écoutés de ceux qui avaient intérêt à aller en avant.

Et ces spéculateurs aventureux voudraient aujourd'hui nous faire expier leurs folies, à nous qui sommes restés sages, et qui leur avons signalé l'écueil où ils couraient en aveugles; ils voudraient que la France compromît son avenir pour refaire leur présent!

Non, jamais notre Gouvernement et les Chambres n'y consentiront, si la lumière leur arrive.

Sans doute, si un jour la réunion complète des deux pays devait avoir lieu; s'il s'agissait de planter le drapeau tricolore au milieu de quatre millions de Belges, alors, mais seulement alors, les Français lésés par cette réunion chercheraient dans leurs sympathies nationales des compensations qu'ils ne trouveraient pas aujourd'hui dans leurs intérêts matériels.

Jusque-là, la Belgique n'a aucun droit à être traitée chez nous autrement que toutes les autres nations ; et s'il fallait faire alliance avec l'étranger, il vaudrait mieux rechercher l'Allemagne qui, du moins, nous amènerait vingt-quatre millions de consommateurs.

Qu'avons-nous en effet à craindre ou à espérer de la Belgique ? Ira-t-elle se jeter dans les bras de l'association allemande ? Le rapport du commerce belge avec la Prusse est au commerce belge avec la France, comme *vingt-quatre* est à *soixante-dix-huit*. Cette importance comparative montre assez combien l'effet est loin de la menace, et de quel côté serait la punition !

La Belgique nous vend, dès-à-présent, des produits pour 80,108,000 francs, et n'en reçoit de nous que pour 40,660,000. Que prendra-t-elle chez nous en échange de ses fers ? Nos vins ? Mais le droit de douanes n'est que de 2 francs par hectolitre ; et quant aux droits intérieurs d'accise, lors même qu'elle les supprimerait, elle ne supprimerait pas facilement le goût et les habitudes des buveurs de bière ; elle ne rendrait pas le nombre de *quatre millions* d'échangistes égal à celui de *trente-cinq millions*.

Il est bien à croire plutôt qu'aucun changement sensible ne serait apporté dans l'usage que les Belges font de nos vins ; seulement nous aurions privé de ses moyens d'existence une des classes de consommateurs à l'intérieur qu'il importe le plus de conserver à nos vignobles. Nous n'achèterions pas des produits avec des produits ; nous les achèterions avec *notre capital* et en nous ruinant.

On a invoqué aussi les besoins et l'intérêt des chemins de fer. Mais il est reconnu qu'une seule de nos grandes usines peut facilement fournir dans l'année les rails pour

vingt-cinq lieues de chemin à double voie, et d'après (1) la note que nous joignons ici, il est remarquable que la suppression de droits sur les rails belges ne procurerait au chemin de Rouen, par exemple, qu'une économie de 5,72 p. % sur sa construction. Or, on a calculé, lors de l'enquête de 1829 (2), que la marche d'un seul haut-fourneau durant cent quatre-vingt-dix-huit jours, suffisait, par les transports auxquels son approvisionnement donnait

(1) La différence résultant des droits d'entrée sur les fers et les fontes, entre le prix des fers de France et de Belgique, pour le chemin de fer de Paris à Rouen, peut s'établir comme suit :

Distance à parcourir, 130,000 mètres.

	Prix français.	Prix belge.
(*) Poids des rails, 36 kilog. le mètre courant; soit, pour le double rail, 4 m. 36 c. à 144 kilog., à 38 fr. p. %.	54,72	; à 25 %, 36,00 (**)
Poids des chairs, 10 kilog. placés à 1 m. 20 c.; soit, pour 1 m., 8 kilog.; et, pour le double rail, 32 kilog., à 27 p. %.	8,64	; à 18 %, 5,76
Chevillettes. Deux chevillettes par chair, à 1/4 de kilog. chaque deux numéros, à [illegible] p. %,	1,20	; à 40 %, 0,80
	F. 64,56	42,36

Ce qui établit le prix du rail de fer à 8,392,800 fr., en se servant des produits français; et à . . . . 5,531,800, en employant les fers belges.

Différence, 2,861,000 fr., qui, sur un capital de 50,000,000, prix auquel la construction du chemin est évaluée, présente une différence de 5,72 p. %.

(2) Extrait du Mémoire de M. Baude, 1829.

(*) On remarquera que le poids des rails du chemin de fer de Rouen est le plus considérable de tous les chemins de fer de France.

(**) On a calculé les fers belges, pris aux usines, à 22 f. 50 c. les 100 kilog., prix moyen des dernières adjudications, et on a porté à 2 f. 50 c. le transport jusqu'aux ports de déchargement sur la ligne.

lieu, pour payer les intérêts de l'excédant de frais de premier établissement qui résultait pour le chemin de Saint-Etienne à Lyon, des droits sur les fers étrangers. Les chemins de fer du Gard, ceux du Nord et d'autres lignes, ne trouveront pas dans les forges une source moins importante de revenu.

Déjà la Belgique a envahi notre marché de fontes pour seconde fusion.

La fonte belge pour deuxième fusion revient aujourd'hui, à *Paris*, à 154 francs les 1,000 kilogrammes; savoir :

Achat.	90 f. »
Droit avec décime.	44 »
Transport à Paris.	20 »
Total.	154 »

La même espèce coûte sur place, dans la Nièvre, comme nous l'avons vu.	178 f. 61
Transport à Paris.	25 »
Total. . . .	203 61
Les fourneaux du Pas-de-Calais, dont les produits ont la même spécialité, travaillent avec peine de	170 à 175 f. »
Transport à Paris.	» 20 »
Total.	195 »

L'irruption des fontes belges a donc chassé les nôtres; et déjà quelques fourneaux de la Nièvre ont dû ou s'arrêter ou renoncer à la production de cette espèce de fonte. Il en sera de même très-probablement de certains fourneaux du Nord.

L'importation croissante des fontes belges confirme cette triste prévision :

Elle était, en 1839, de. . . . . 3,191 tonnes.
— en 1840, de. 5,086

Elle est, pour les six premiers mois de 1841, de. . . . . 4,318 tonnes.

Ne suffit-il pas à la Belgique d'être en possession de cet important débouché de nos usines ? Faut-il encore lui livrer, et à l'Angleterre à sa suite, le marché de nos fers ? Car, il ne faut pas se faire illusion, ouvrir la porte à la Belgique, c'est l'ouvrir en même temps à l'Angleterre, qui déjà, en 1836, a trouvé moyen, par une maison d'Ostende, de faire arriver ses fontes jusqu'à Blanc-Misseron, et d'en introduire, au droit réduit pour la frontière de terre, des quantités considérables. . . . .

Le fer anglais coûte d'achat	120 fr. les 1,000 kilog.
Droit avec décime. . .	220
Transport.	20
Les 1,000 kilog. .	360

Le fer français, tout à la houille, s'établit à 300 francs, pris aux usines ; mais en raison des longues distances et des communications imparfaites de ces forges aux points principaux de consommation, les frais de transport ne s'élèvent pas, terme moyen, au-dessous de. . 70 f. »
soit les 1,000 kilog. . . . . 370 »

En présence de ces calculs et de l'accumulation menaçante des fontes et des fers de l'Angleterre et de la Belgique, nous croyons qu'une réduction de tarif serait en ces circonstances, non-seulement inopportune, mais encore désastreuse.

Qu'on abaisse d'une manière sensible la digue qui contient encore cette agglomération de produits invendus, et à l'instant nos marchés seront inondés d'une affluence de marchandises qui engloutira la plupart de nos usines.

On ne peut évaluer au-dessous de deux cent millions le

capital immobilisé dans les forges, tant anciennes que récentes, et qui ne peut se dégager pour se porter sur un autre emploi (1).

Eh bien ! les établissements de nos voisins retrouveront une valeur à peu près égale à celle que les nôtres perdront.

Et la Belgique, enrichie de nos pertes, se hâtera de profiter de nos écus pour rendre une vie nouvelle à ce magnifique port d'Anvers, où le génie de Napoléon a dépensé tant de millions lorsqu'il croyait travailler pour la France ; et ce port, si admirablement placé, où viendront bientôt aboutir les chemins de l'Allemagne entière ; ce port ne fera-t-il pas à celui du Havre une guerre redoutable ?

Non, ce n'est pas la rivalité hostile et ruineuse de l'étranger qu'il faut amener sur notre marché ; c'est l'émulation des fabrications indigènes, c'est la concurrence intérieure qu'il faut encourager : cette lutte nationale, où chaque défaite est une conquête, chaque perte une

(1) Lors de l'enquête de 1829, M. Aubertot, le doyen des maîtres de forges au charbon de bois, a porté la valeur immobilière des quatre cent vingt-cinq hauts-fourneaux au charbon de bois, à 51,000,000

Des onze cents feux d'affineries, au charbon de bois, à 55,000,000

Total. 106,000,000

M. Baude, dans son Mémoire, évaluait à la même époque la valeur immobilière des grandes usines à l'anglaise, existantes, à.	47,000,000	
On ne saurait estimer à moins de. . . soit les accroissements des anciens établissements, soit les établissements nouveaux construits depuis ou en construction maintenant.	47,000,000	
Total.	94,000,000	94,000,000
Total général.		200,000,000

richesse acquise au pays. Ce ne sont pas les droits de douanes, mais les droits de canaux qu'il faut modérer ; en un mot, ce ne sont pas les produits de l'étranger, mais autant que possible les bases de sa supériorité de production qu'il faut s'efforcer d'importer chez nous.

Dans le cours du XVIIIe siècle, les économistes anglais aussi ne manquèrent pas d'attaquer les droits protecteurs des forges ; mais le Parlement ne voulut pas même admettre les fontes des colonies anglaises de l'Amérique.

Et l'Amérique elle-même, inquiète de la diminution rapide du prix des fers anglais, n'a-t-elle pas, dès 1828, augmenté son tarif sur les fers étrangers (1).

Que les droits protecteurs soient aussi maintenus chez nous pendant une période assez prolongée, pour soutenir le courage des capitalistes et des industriels ; que nos communications s'améliorent, que nos canaux surtout se complètent, et nous verrons la fabrication de la fonte au coke, trop restreinte jusqu'à présent par le manque de voies de transport économiques et régulières, prendre un nouvel essor et devenir la limite de la fabrication de la fonte au charbon de bois, destinée elle-même à servir de point d'arrêt au prix du combustible végétal, désormais parvenu à son maximum de valeur vénale. Alors cette industrie féconde, qui a planté ses racines dans notre sol, s'étendra de plus en plus ; et, recevant à son tour sous son vaste abri les autres industries, elle leur apportera le fruit durable du bon marché des fers *français* en France.

(1) Le droit américain, à l'entrée du fer laminé, est de 37 dollars, ou 192 francs 38 centimes par tonne, avec augmentation de 10 p. % si l'importation est faite par navires étrangers (loi du 19 mai 1828) ; et cependant combien en Amérique les bois ne sont-ils pas moins chers qu'en France !

NOTICE

SUR

L'ETAT DE L'AGRICULTURE,

DE L'INDUSTRIE ET DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

DANS LES

Cantons de Domfront et de Juvigny-sous-Andaine,

Par M. RENAULT,

Juge d'instruction et Inspecteur divisionnaire de l'Association normande.

Agriculture.

L'agriculture, après avoir été long-temps stationnaire *dans* l'arrondissement de Domfront, paraît être aujourd'hui *en* voie de progrès ; ainsi, dans les cantons de Domfront et de Juvigny, on remarque quelques heureuses innovations et quelques améliorations sensibles dans la culture des terres. Cependant les progrès seront lents encore, et, pendant longues années aussi, un esprit de routine guidera les cultivateurs de cette contrée du Passais normand. Ennemis en général des innovations, ils n'entreront dans des voies d'améliorations qu'avec défiance et circonspection, et

ils attendront toujours que le résultat d'un nouveau mode de culture leur soit constaté depuis long-temps pour en tenter l'expérience. Il appartient au Comice agricole de l'arrondissement de Domfront de hâter dans le pays les progrès de l'agriculture, en mettant en œuvre tous les moyens qui sont à sa disposition, soit par des encouragements qu'il accordera aux meilleurs assolements, aux méthodes perfectionnées ; soit en publiant des articles agronomiques qui indiqueraient les méthodes nouvelles, et feraient connaître les assolements les plus productifs ; soit encore en provoquant des réunions où l'on mettrait en commun, pour le profit de tous, l'expérience des uns et l'étude des autres. L'influence de ces réunions serait toute-puissante, car des communications utiles s'y échangeraient entre l'agriculteur éclairé et celui moins instruit ; entre le riche propriétaire et le cultivateur moins aisé ; entre l'homme de théorie et l'homme de pratique. On profiterait de ces réunions qui se tiendraient tantôt dans un canton, tantôt dans un autre, pour visiter deux ou trois fermes, les mieux tenues dans la contrée, afin de recueillir les observations des hommes expérimentés qui les dirigent.

Il faut au Comice, pour remplir cette noble mission, obtenir le concours des esprits éclairés, se concilier la sympathie des hommes instruits du pays, et faire un appel à tous ceux qui, par leur position sociale, leurs études et leurs connaissances, peuvent exercer sur tous ceux qui les entourent une salutaire influence. Il faut que, dans la culture de leurs terres, les propriétaires aisés, membres du Comice, s'étudient à faire marcher de front la théorie unie à la sagesse de la pratique ; car c'est en joignant

l'exemple au précepte qu'ils parviendront à combattre la routine avec avantage, et c'est en montrant les bons résultats des nouveaux instruments aratoires, des nouveaux procédés de culture qu'ils arriveront à réformer les abus, et à introduire dans le pays d'heureuses innovations et d'utiles améliorations. Au surplus, il ne s'agit pas tant pour les cultivateurs riches et instruits de faire toujours de nouvelles expériences que d'appliquer aux diverses localités qu'ils habitent, et selon la nature du terrain, les connaissances qu'ils ont acquises. Ils doivent au contraire se tenir toujours dans de tels rapports avec l'agriculture des fermiers, que ceux-ci puissent les suivre et ne soient point rebutés dès les premiers pas, en voyant des efforts au-dessus de leurs forces; mais les yeux fixés avec intérêt, quoique avec défiance, sur les innovations, s'ils voient des assolements judicieux, de nouvelles méthodes de culture donner des résultats bien supérieurs à ceux obtenus jusqu'à ce jour dans le pays, guidés alors par leur intérêt, le plus puissant mobile qu'on puisse employer, les fermiers ne tarderont pas à les adopter; car, *en agriculture aussi, les exemples parlent plus haut que les préceptes, et les faits sont plus éloquents que les écrits.*

Dans les cantons de Domfront et de Juvigny, une partie du terrain repose sur le grès et le granite, et une autre partie sur le schiste et le granite. Plusieurs rivières, la Mayenne, la Varenne, l'Egrenne et la Vée, ainsi que quelques forts ruisseaux, arrosent et fertilisent le territoire du plus grand nombre des communes qui composent ces deux cantons.

Les grains, le plus généralement cultivés dans cette partie de l'arrondissement, sont le blé, l'avoine, le seigle,

le sarrasin et l'orge. Toutefois l'orge se fait en petite quantité. Les terres sont ensemencées dans la proportion d'un tiers en sarrasin, d'un quart en seigle, d'un cinquième en froment et d'un sixième en avoine.

Les cultivateurs abandonnent insensiblement la culture du lin, qui, depuis quelques années, n'a pas donné des résultats avantageux. Ils attribuent ce peu de succès aux variations atmosphériques qui se font sentir dans le pays, à la saison du printemps. Les chanvres au contraire, offrant de bons produits, sont cultivés dans la proportion d'un journal et demi sur quarante journaux, ou de 50 ares sur 16 hectares.

Le sainfoin paraît n'avoir point de partisans, et les cultivateurs s'accordent à dire que le sol ne lui convient pas. Ils s'en félicitent, parce qu'ils sont ainsi dispensés de faire entrer dans leur assolement cette plante qui pivote beaucoup, et nuit aux poiriers et aux pommiers qu'elle prive de toute la sève qui leur est nécessaire. La culture du trèfle s'est beaucoup étendue, et, en général, on y consacre un sixième de la terre. Quelques cultivateurs préfèrent le ray-gras au trèfle incarnat. Un hectare de terre donne 500 bottes de trèfle, et chaque botte pèse 10 livres.

La pomme de terre occupe un vingtième de la culture. Ce précieux tubercule sert principalement à la nourriture des animaux. Plusieurs cultivateurs pensent que la pomme de terre réussit dans tous les assolements, mais qu'elle donne surtout des résultats fort avantageux dans les terres qui viennent de produire du blé. Les pommes de terre tardives ne doivent pas être plantées à la même distance que celles d'une nature précoce, parce qu'il y a plus de

tubercules au pied de chaque tige qu'il n'y en a au pied de celles de cette dernière espèce.

L'assolement, généralement adopté, est de mettre en sarrasin la terre laissée en jachère ou en trèfle de deux ans; au sarrasin on fait succéder le froment, le seigle ou le méteil, puis l'avoine et ensuite le trèfle. Dans la partie nord et dans la partie ouest du canton de Domfront, on suit l'assolement ainsi établi :

1re année, sarrasin;
2e ——— froment, méteil, seigle ou un peu d'orge;
3e ——— avoine avec du trèfle dedans;
4e ——— trèfle;
5e ——— herbe.

Le chanvre et les pommes de terre sont toujours en dehors de la culture.

Dans le canton de Juvigny, on rencontre des cultivateurs qui font du sarrasin, puis du froment, du sarrasin, ensuite du froment, ou de l'avoine ou du seigle; ils laissent reposer leurs terres pendant deux ans en trèfle, et recommencent le même assolement. Mais il paraît que ce mode de culture ne peut être suivi que dans les meilleurs fonds et dans les terrains les plus productifs.

Les cultivateurs ne font point sarcler leurs grains, qui alors se mélangent d'herbes nuisibles. On ne voit pas pourquoi ils n'adoptent pas l'usage de sarcler, dont bientôt ils reconnaîtraient l'utilité ainsi que les bons résultats.

Quelques propriétaires, les plus éclairés, ont introduit dans la culture de leurs terres les carottes et les betteraves. Il est bien à désirer que ces bons exemples soient suivis;

car il est d'expérience que les vaches nourries avec des betteraves donnent un tiers plus de lait.

Les engrais en usage, dans les cantons de Domfront et de Juvigny, sont le fumier et la chaux. On se sert aussi de la marne, de la poudrette, et surtout du noir animal. La chaux provient de l'arrondissement de Laval; le bas prix de cet engrais et la facilité avec laquelle les cultivateurs peuvent le transporter eux-mêmes, ont donné à son emploi beaucoup d'extension. Dans le canton de Domfront, les terres en feraient une énorme consommation. Terme moyen, cet engrais coûte 26 francs le mille. La chaux, la plus estimée par les cultivateurs, est celle des communes de Martigny et de Pierrepont, près Falaise; ils la préfèrent à celle du canton d'Harcourt. Ils n'emploient celle de Laval qu'à cause de la facilité qu'ils ont à se la procurer. Il paraît que cette chaux, cuite au charbon de terre, perd beaucoup de sa valeur, et qu'elle ne produit pas d'aussi bons effets que celle cuite avec du bois ou avec des genêts.

La production, la fabrication et la conservation du fumier, cette branche si importante de l'industrie agricole, sont encore à naître dans les deux cantons dont nous nous occupons. Les fumiers sont mal préparés et ne sont soumis à aucun travail préalable. Aussi les cultivateurs, pour récompense de leurs sueurs et de leurs fatigues, n'obtiennent-ils souvent que de médiocres récoltes, eu égard à celles qu'ils pourraient faire, si d'abord ils s'occupaient plus sérieusement de leurs fumiers et s'ils cherchaient à en augmenter la quantité. Mais si vous entrez dans une ferme, qu'y voyez-vous? Le fumier jeté au hasard, abandonné aux animaux qui le broient et le

gaspillent, ou bien encore les voitures et les gens de pied qui passent dessus, l'entraînent et le dispersent. Aussi est-il bientôt alternativement brûlé par le soleil et lavé par la pluie, et ainsi se trouve-t-il privé des propriétés fertilisantes et des sucs nourriciers qu'il renferme. Les cultivateurs devraient donc s'appliquer à recueillir et à utiliser toutes les matières végétales et animales qui trop souvent se perdent dans les fermes, sans produit aucun pour la terre ; ainsi ils augmenteraient la masse de leurs fumiers. Ensuite ils devraient disposer, dans l'endroit de leur cour, le moins exposé au soleil, une fosse dont la profondeur serait proportionnée à la quantité probable des engrais qu'elle devrait recevoir, et établir cette fosse de manière qu'elle pût conserver les engrais liquides qui, plus tard, seraient répandus sur les terres.

Si les cultivateurs, après ces premiers moyens adoptés, se pénétraient de cette idée que, pour obtenir de nombreux engrais, il importe de multiplier les herbes et les racines, afin de pouvoir nourrir un plus grand nombre de bestiaux, ils entreraient dans une bonne voie d'améliorations, dont ils ne tarderaient pas à recueillir les fruits.

Depuis quelques années, on a opéré de nombreux défrichements, soit sur des biens communaux, soit sur des terrains qui jusqu'alors, avaient été regardés comme n'étant pas susceptibles d'être cultivés. Ces défrichements ont été nombreux, principalement sur la lisière de la forêt d'Andaine. Ils ne peuvent être trop encouragés, quand surtout ils se font sur des landes ou sur des bruyères, sur des terrains incultes ou abandonnés ; car alors ils constituent une véritable conquête au profit de la civilisation, de l'agriculture et du bien-être matériel de l'homme. Aussi l'Ad-

ministration doit-elle encourager les communes à vendre ou à fieffer leurs terrains communaux, afin de les livrer à l'agriculture.

La durée des baux est ordinairement de trois, six ou neuf années. Cette brièveté des baux porte un grand préjudice à l'agriculture; car le fermier ne fait à la terre d'autres améliorations que celles dont il peut retirer tout le bénéfice pendant les neuf années de sa jouissance. Il emploie les trois premières années de son bail à remettre les terres en bon état; il les entretient ainsi pendant les trois autres années qui suivent, et enfin il épuise la terre pendant les trois dernières années de son bail, si bientôt le propriétaire ne s'empresse de lui en consentir un nouveau.

Les instruments aratoires dont on se sert le plus généralement sont la charrue à avant-train, attelée de deux bœufs et d'un cheval, ou de deux chevaux seulement; la herse, dont on a rendu l'emploi plus fréquent, et qui prépare mieux la terre que la houe, dont on se sert encore quelquefois. Dans le canton de Domfront, la charrue ouvre ordinairement la terre jusqu'à une profondeur de 4 ou 5 pouces; il arrive même que le soc ne pénètre pas aussi avant.

Les instruments perfectionnés ne sont pas encore introduits dans les fermes qui dépendent des deux cantons de Domfront et de Juvigny. Cependant, MM. Merille père et fils, dans la commune de Saint-Front, ont quelques bons instruments. Ces deux agriculteurs éclairés sont cités pour obtenir de grands succès dans la culture de leurs terres, et pour avoir fait faire dans la contrée des progrès à l'agriculture.

Les haies dans ces deux cantons paraissent être réduites

à une largeur raisonnable ; elles ne sont pas aussi épaisses, et les champs ne sont pas aussi plantés que dans le canton de Passais.

Les fermes sont peu considérables. Leur valeur est de 600, 800 et 1,000 francs ; il en est peu d'un revenu de 15 à 1800 francs, et on n'en cite pas dont les fermages soient de 2,000 francs. La valeur des bois sur les fermes qui sont le mieux plantées, n'excède pas 5 et 6,000 francs. Depuis deux ou trois ans, le bois pour chauffer a un peu augmenté. Cette augmentation est due à la facilité qu'on a de transporter le bois à Flers, à Condé et au-delà.

Industrie.

Dans les cantons de Juvigny et de Domfront, les habitants se livrent plutôt à l'agriculture qu'à l'industrie. Les usines qui existent sur ces deux points de l'arrondissement sont au nombre de 58, et consistent dans 47 moulins à grain qui sont mis en mouvement par les rivières ou les ruisseaux qui parcourent ces deux cantons ; dans un moulin à gruau, placé dans la commune d'Avrilly, et dont les produits se vendent à Domfront ; dans un moulin à huile que possède la même commune ; dans une filature à coton et une pilerie de bois à teinture dans la commune de Saint-Clair-de-Halouze ; dans un moulin à papier dans celle de la Haute-Chapelle. Les produits de cette usine sont peu importants. La commune de Champ-Secret, outre quatre moulins à grain, possède cinq fours à tuile, dont les produits s'écoulent dans les environs ; on y fait aussi plusieurs objets de bimbeloterie, ainsi que des boutons, des jattes, des saunières, des fourchettes et

des cuillères en bois. Pour confectionner ces objets, on emploie principalement le poirier et le buis.

C'est encore sur le territoire de cette commune que se trouvent les forges de Varennes. De tous les établissements d'industrie qui existent dans le pays de Domfront, celui-ci est sans contredit le plus important. On y fait subir au fer toutes les opérations, depuis le lavage du minerai jusqu'à la fonderie des grandes barres. Le minerai se prend à La Ferrière et dans la forêt d'Halouze, à une distance de 6 ou 7 kilomètres de la forge. Cette usine est alimentée par le charbon que l'on tire des forêts d'Andaine et d'Halouze. Elle produit par an de 1,800,000 livres à 2,000,000 de fer qui, en général, est employé aux clouteries et aux quincailleries de Tinchebray et des contrées environnantes.

La fabrique de Flers commence à s'étendre vers Domfront; déjà elle compte plusieurs tisserands dans la commune de Lonlai-l'Abbaye, et elle occupe les femmes au dévidage des cotons dans celle de Saint-Clair-de-Halouze.

Il y a à Domfront une halle pour les toiles. 6,000 pièces environ y sont vendues par an. Ces toiles, de chanvre et de lin, se fabriquent principalement dans le canton de Domfront, et aussi dans celui de Passais. Cette branche d'industrie occupe environ 1,000 ouvriers, dont le salaire est de 1 fr. à 1 fr. 25 cent. par jour. Les chanvres proviennent surtout des cantons de Passais et de Domfront. Les autres chanvres, ainsi que les lins, sont achetés dans la Flandre, à Fougères et dans les environs. 200,000 francs à peu près sont employés dans les achats. Ces toiles sont achetées à la halle de Domfront par des marchands qui les expédient

presque toutes pour le midi. Les pièces légères sont envoyées aux halles de Lisieux et de Vimoutiers.

Dans les fermes, les domestiques mâles gagnent, terme moyen, de 90 à 120 fr., et les femmes de 50 à 60 fr.; les ouvriers qui ne sont pas nourris gagnent 2 francs par jour. Si celui qui les emploie les nourrit, il leur paie de 40 à 75 centimes. Les femmes qui sont nourries reçoivent pour leur journée 25 ou 30 centimes.

On est surpris de ne pas voir une caisse d'épargnes dans un arrondissement comme celui de Domfront, où se trouvent plusieurs grands centres d'industrie. C'est cependant une institution de prudence, de philantropie et de bienfaisance, dont une administration sage et éclairée devrait faire jouir ses administrés. Elle donnerait aux ouvriers des idées et des habitudes d'ordre et d'économie, et provoquerait leur prévoyance. Leurs salaires n'iraient plus se disperser si improductivement et si immoralement dans des maisons de jeu et de débauche, toujours dangereuses pour la santé comme pour la fortune de ceux qui les fréquentent; et ainsi les ouvriers sauveraient leurs économies au profit de leur vieillesse et de leurs enfants. Une caisse d'épargnes est aussi un gage de sécurité et de paix publique pour le pays; car celui qui possède quelque chose devient solidaire des vicissitudes sociales et politiques, et se trouve sérieusement intéressé aux améliorations réelles et générales, ainsi qu'au maintien des principes conservateurs de la propriété. Il serait bien à désirer que Domfront, chef-lieu d'arrondissement, songeât à donner l'impulsion et à doter le pays d'une aussi utile institution.

Instruction primaire.

Le canton de Domfront compte une population de 21,801 habitants, et celui de Juvigny en a une de 13,144. Les communes qui composent ces deux cantons peuvent procurer aux enfants les bienfaits de l'instruction primaire. Cependant celle de Beaulandais est privée d'un instituteur; elle n'a même pas une institutrice. On compte, dans ces deux cantons, 33 écoles communales et 15 écoles privées légalement autorisées; toutes sont élémentaires. Une seule, établie à Domfront, suit la méthode d'enseignement mutuel. 34 écoles ont adopté l'enseignement simultané; 10 une méthode mixte, et 3 la méthode individuelle. Il serait bien à souhaiter que cette méthode vicieuse fût bannie de toutes les écoles communales. 36 instituteurs ou institutrices emploient dans leurs écoles les livres approuvés par l'Université, et 12 ne les emploient pas. 90 élèves suivent la méthode d'enseignement mutuel: ce sont ceux de l'école communale de Domfront. 956 garçons et 1,150 filles suivent l'enseignement simultané ou mixte, et 77 enfants de l'un ou de l'autre sexe la méthode individuelle.

Les écoles sont fréquentées en été par 1,081 individus du sexe masculin, et par 777 jeunes filles. En hiver, le nombre moyen des élèves est de 1,793 pour les premiers, et 1,233 pour les autres. Les jeunes filles, arrivées à l'âge de 12 ou 13 ans, cessent généralement d'aller à l'école; c'est ce qui explique pourquoi leur nombre est inférieur à celui des jeunes garçons. Les enfants qui, pendant l'hiver, suivent les écoles et paient la rétribution, sont au nombre de 2,024, et 1,022 enfants sont admis gratuitement.

L'émigration des écoles pendant la saison de l'été est un fait qui se renouvelle chaque année. Aussitôt que les premiers travaux de la récolte appellent les cultivateurs aux champs, les enfants désertent les maisons d'école et n'y reviennent qu'avec l'hiver, alors que la rigueur de la saison ne permet plus les travaux du dehors. Cependant les parents devraient bien se pénétrer de cette pensée que leurs enfants retireraient un avantage bien plus réel de leur assiduité à suivre l'école, que celui que peut leur procurer le très-modique salaire qu'ils gagnent par leur travail aux champs. Il doit y avoir un remède à un pareil mal. C'est aux bons esprits, aux amis de l'instruction à le trouver et à l'indiquer aux Comités, ainsi qu'aux autorités, chargés de la direction et de la surveillance de l'instruction primaire. Peut-être devrait-on supprimer la rétribution mensuelle et en établir une annuelle qui se paierait, que les enfants eussent ou non suivi l'école pendant toute l'année.

La rétribution mensuelle pour chaque élève varie suivant les communes et selon la bienveillance et la sympathie que les administrations municipales montrent pour l'instruction primaire. Dans les unes, elle est de 35 cent. à 60 ; et dans les autres de 70, 75 et 80 centimes ; elle s'élève même à 1 franc, 1 franc 25 centimes et 2 francs.

Les écoles sont presque toutes bien tenues et bien dirigées. Quelques-unes sont trop éloignées du bourg ou du centre de la commune, ce qui souvent empêche les enfants de les fréquenter dans l'hiver.

Tous les instituteurs par leur conduite et leur moralité ont droit à la confiance des parents. La plupart d'entre eux font preuve de zèle et de capacité. Quelques-uns ont reçu de l'autorité supérieure des preuves non équivoques de

satisfaction. Ainsi M. Gahery, instituteur à Juvigny, a obtenu une médaille en argent, et MM. Busnel et Malzy, instituteurs à Domfront, ont obtenu des médailles en bronze.

Dans les deux cantons, neuf communes n'ont point de maison d'école; quatre en ont une pour chaque sexe; quelques-unes en ont pour les jeunes filles et n'en ont pas pour les jeunes garçons.

La ville de Domfront a ouvert cette année une école supérieure, qu'elle a placée dans un des bâtiments du Collége. Elle est dirigée par M. Busnel, instituteur capable, zélé, et digne de la confiance des familles comme de celle de l'Administration. C'est peut-être de cette école que sortiront les hommes qui hâteront les progrès de l'industrie et de l'agriculture dans le pays. Aussi doit-on former des vœux pour sa prospérité, et l'autorité doit-elle la soutenir de tous ses encouragements.



DES ASSOLEMENTS

et de ceux qu'il conviendrait d'adopter

PRINCIPALEMENT

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ORNE ;

Par M. LÉVÊQUE,

Correspondant de la Société royale et centrale d'agriculture du département de la Seine.

On appelle assolement ou rotation un cours de récoltes qu'on suit pendant un certain nombre d'années, après lesquelles on le recommence dans le même ordre.

Ordinairement on ne met de fumier que la première année de l'assolement ; d'où il suit que les plus longs sont ceux où l'on emploie le moins de fumier.

Depuis long-temps, on a reconnu les avantages d'une bonne succession de cultures. On a remarqué que certaines plantes réussissaient plus ou moins bien, selon qu'elles succédaient à telle ou telle autre plante ; que les unes épuisaient le sol, tandis que d'autres l'amélioraient. De là est résulté l'art des assolements.

C'est au moyen de cet art qu'on est parvenu à supprimer la jachère, et à faire produire à la terre, sans l'épuiser, de nouvelles récoltes chaque année. De toutes les opérations agricoles, l'assolement est la plus importante : de

son choix dépend le sort du cultivateur. Un bon assolement peut faire sa fortune, comme un mauvais causer sa ruine. On a appris par l'expérience que les plantes qui forment les prairies artificielles, telles que le trèfle, la luzerne, le sainfoin, etc., ainsi que les plantes vivaces qui forment les prairies naturelles, amélioraient le sol, surtout lorsqu'on les fauchait avant la maturité de leurs semences; tandis que les céréales, telles que le froment, le seigle, l'orge et les plantes oléagineuses, sont très-épuisantes.

On sait que chaque plante épuise beaucoup plus le sol lorsqu'on laisse venir ses graines à maturité, que lorsqu'on la fauche à l'époque de sa floraison; que la même espèce de plante donne des produits de moins en moins considérables, si on la fait revenir plusieurs fois de suite sur le même sol; que même les plantes de la même famille ne réussissent pas bien, si elles se succèdent.

Il résulte de ce qui précède que, dans un bon assolement, on doit observer les principes suivants:

1° Les récoltes épuisantes et les récoltes améliorantes doivent être intercalées de manière à entretenir le sol dans le meilleur état de fertilité possible.

2° Les plantes du même genre ne doivent pas se succéder, et le retour d'une plante sur le même sol doit être d'autant plus éloigné qu'elle l'aura occupé plus long-temps.

3° Le fumier doit toujours être appliqué aux récoltes sarclées, qui détruisent les mauvaises herbes dont la semence a été apportée par le fumier.

4° Le trèfle, la luzerne, le sainfoin et les autres plantes destinées à former des prairies artificielles doivent se semer dans les céréales qui suivent immédiatement les récoltes sarclées.

5° Un bon assolement doit produire assez de fourrages pour nourrir un nombre de bestiaux suffisant pour fournir l'engrais nécessaire à l'assolement.

6° En général, on doit destiner la moitié des terres à la nourriture des bestiaux et la moitié à celle des hommes.

Les assolements suivants, qu'on observe dans les pays où l'agriculture est portée à un haut degré de perfection, sont des applications de ces principes.

Assolements de quatre ans.

N° 1. 1re année, pommes de terre fumées;
2e ——— orge, avoine ou sarrasin avec trèfle;
3e ——— trèfle;
4e ——— froment et chanvre.

N° 2. 1re année, carottes ou choux fumés;
2e ——— froment;
3e ——— fèves ou lin;
4e ——— froment.

Le premier assolement est celui de Norfolk, excepté que les pommes de terre sont remplacées par des navets qu'on fait consommer sur place. C'est ce fameux assolement qui a fait la fortune des cultivateurs anglais, qui l'ont adopté. Cet assolement, un des meilleurs qu'on puisse suivre, ne conviendrait pas aux sols très-légers, parce que le trèfle ne pourrait y revenir tous les quatre ans.

Assolement de cinq ans.

N° 3. 1re année, féveroles fumées;
2e ——— froment avec trèfle;
3e ——— trèfle;
4e ——— sarrasin fumé;
5e ——— froment et chanvre.

Le trèfle, dans cet assolement, peut se semer en même temps que le froment, si on fait ce grain de bonne heure, ou au printemps, dans le cas contraire.

Assolements de six ans.

N° 4. 1re année, colza ou lin ;
2e ——— froment ;
3e ——— fèves ;
4e ——— avoine avec trèfle ;
5e ——— trèfle ;
6e ——— froment.

N° 5. 1re année, froment fumé avec trèfle ;
2e ——— trèfle ;
3e ——— orge d'hiver ou de mars ;
4e ——— fèves ou colza ou lin fumé ;
5e ——— froment ;
6e ——— fèves.

N° 6. 1re année, pommes de terre fumées ;
2e ——— orge ou avoine avec trèfle ;
3e ——— trèfle ;
4e ——— trèfle ;
5e ——— sarrasin fumé ;
6e ——— froment et chanvre.

Ce dernier assolement, qui serait moins productif que le premier, pourrait mieux convenir dans une grande partie de ce pays. Il exigerait moins la tenue des bestiaux à l'étable, parce qu'il y aurait moins d'inconvénient à les mettre à pâturer dans le trèfle de deux ans, surtout dans celui qui aurait le moins bien réussi que dans celui d'un an. Ils y seraient moins exposés à enfler.

Il est sans doute avantageux de nourrir les bestiaux à

l'étable ; il y a moins de fourrages et de fumier perdus : mais, dans ce pays, les étables ne sont pas toutes assez spacieuses ni assez aérées pour les y tenir constamment.

On pourrait croire que le premier assolement ne conviendrait pas dans les terres fortes, à cause de la pomme de terre qui aime assez les terres légères. Cependant nous suivons cet assolement sur notre exploitation, depuis plusieurs années, et nous pouvons assurer que, dans l'arrondissement de Domfront, il n'y a pas de terres plus fortes que la nôtre ; nous y cultivons même la pomme de terre avec succès. Il est bon d'observer que cette culture se fait l'été, et qu'on peut, dans cette saison, ameublir les terres fortes. Nous éprouvons souvent plus de difficultés à faire le froment que les pommes de terre. Les terres fortes conviennent à ce grain ; mais au commencement de novembre, époque où l'on le sème ici, notre terre est tellement imprégnée d'eau, qu'il est très-difficile de la travailler.

Nous avons suivi, pendant quelque temps, le dernier assolement ; nous nous en sommes assez bien trouvé. Il est beaucoup plus lucratif que l'assolement du pays, mais moins que l'assolement quadriennal, comme nous le ferons voir.

Il est beaucoup d'autres bons assolements. Nous en présenterons plusieurs, afin que le cultivateur puisse faire choix de celui qui conviendrait le mieux à son sol ou à la position dans laquelle il se trouve.

Dans un sol léger et sablonneux, l'assolement suivant conviendrait :

N° 7. 1re année, pommes de terre ou navets avec fumier ;
2e ——— orge avec trèfle ;
3e ——— trèfle.

Comme le trèfle ne peut revenir tous les trois ans, surtout sur un sol de cette espèce, on remplacerait, à la troisième année du deuxième cours, le trèfle par du sarrasin.

Dans les bons sols, on peut adopter les assolements suivants :

N° 8. 1re année, pommes de terre fumées ;
2e ——— froment ;
3e ——— betteraves ou carottes ;
4e ——— froment ;
5e ——— sarrasin ;
6e ——— orge ;
7e ——— fèves ;
8e ——— avoine et trèfle ;
9e ——— trèfle ;
10e ——— froment.

N° 9. 1re année, betteraves fumées ;
2e ——— colza d'hiver repiqué avec trèfle ;
3e ——— trèfle ;
4e ——— froment.

N° 10. 1re année, pommes de terre, betteraves, rutabagas ou choux avec fumier ;
2e ——— orge, avoine, froment de mars ou de mai avec trèfle ;
3e ——— trèfle ;
4e ——— colza repiqué ;
5e ——— froment.

Dans les sols argileux, on peut faire les cours qui suivent :

N° 11. 1re année, betteraves, rutabagas ou choux fumés ;
2e ——— avoine avec trèfle ;
3e ——— trèfle ;
4e ——— froment ou colza d'hiver.

N° 12. 1re année, féveroles en lignes et fumées ;
2e ——— froment avec trèfle ;
3e ——— trèfle ;
4e ——— froment ou colza d'hiver.

Dans plusieurs de ces assolements, quoique le froment ne revienne qu'une fois tous les quatre ou cinq ans, on en récolte plus que dans l'assolement triennal.

Dans les premiers, chaque plante prépare le succès de celle qui doit suivre. Ainsi les prairies artificielles doivent réussir après les plantes sarclées qui ont nettoyé le sol, comme le froment après les plantes qui l'ont amélioré. C'est l'inverse dans l'assolement triennal, où l'avoine et l'orge, qui sont des plantes épuisantes, succèdent au froment qui a le même défaut à un plus haut degré.

Le sainfoin et la luzerne ne pouvant entrer dans les assolements aussi courts que le trèfle, si on veut les cultiver, ce qui est souvent avantageux, quand on a des terres qui leur conviennent, on peut adopter les assolements suivants :

Dans un sol léger et calcaire :

N° 13. 1re année, avoine sur le défrichement du sainfoin ;
2e ——— pommes de terre avec fumier ;
3e ——— orge avec trèfle ;
4e ——— trèfle ;
5e ——— froment ou avoine ;
6e ——— pommes de terre ou navets avec fumier ;
7e ——— orge avec sainfoin pour six ou sept ans.

Dans une terre végétale profonde qui convient à la luzerne, on peut faire, après avoir fumé immédiatement, avant son défrichement :

N° 14. 1re année, colza d'hiver en lignes et biné ;
2e ——— froment et trèfle ;
3e ——— trèfle ;
4e ——— froment ou avoine ;
5e ——— pommes de terre, betteraves ou carottes avec fumier ;
6e ——— avoine ou orge avec luzerne pour sept ou huit ans.

Tous ces divers assolements présentent un grand avantage sur les assolements suivis dans les départements de l'Orne, de la Mayenne et de la Manche. L'un de ces assolements est l'assolement triennal avec jachère ; l'autre, suivi particulièrement dans les arrondissements de Domfront, de Mortain et de Mayenne, consiste à faire successivement du sarrasin, du froment ou du seigle, et de l'avoine. On laisse ensuite la terre en herbe pendant deux ou trois ans. On fait en outre du chanvre, du trèfle et des pommes de terre, mais en petite quantité et en dehors de l'assolement.

Il n'y a pas de jachère, à proprement parler, dans ce dernier assolement ; mais il n'en vaut guère mieux : car si, d'un côté, le pâturage naturel produit plus que la jachère qu'il remplace, d'un autre côté, le froment revient moins souvent, et, succédant au sarrasin, produit moins que celui qu'on fait après la jachère, dans l'assolement triennal. Pour faire ressortir les avantages des assolements perfectionnés sur ceux du pays, nous allons en faire la comparaison.

Comparaison des produits de divers assolements.

Ainsi, supposons 3 hectares de terre cultivés dans le

premier assolement ; on aura 1 hectare en froment, 1 hectare en avoine et 1 hectare en jachère. La rente de ces 3 hectares, à 40 francs chacun, donne. . . 120 f. »

Ces 3 hectares reçoivent ordinairement quatre labours, trois pour la jachère et un pour l'avoine. On peut les évaluer à 20 francs chacun, ce qui fait pour les quatre (on suppose que chaque labour est suivi d'un fort hersage). . . . . 80 »

Total des frais. . . . 200 »

La récolte de ces 3 hectares sera à peu près, terme moyen, de 15 hectolitres de froment et 20 hectolitres d'avoine. En comptant le froment au prix moyen de 18 fr. l'hectolitre et l'avoine à 8 francs, le produit brut sera de. . . . . 430 f. »

Déduisant pour les frais. . . . . . . 200 »

Il restera pour le produit net de 3 hectares 230 »

Et pour 1 hectare, le tiers de cette somme. . 76 66

Ce compte n'est pas établi rigoureusement. Il y a d'autres frais qui devraient y figurer, tels que le fumier ; mais nous supposons qu'ils sont couverts par la paille. D'ailleurs nous établirons les comptes des autres assolements de la même manière.

Dans le deuxième assolement, qui se compose de 4 hectares, on aura 25 ares en pommes de terre, 1 hectare en sarrasin, 1 hectare en froment, 50 ares en avoine, 25 ares en trèfle, 1 hectare en herbe. La rente sera de 160 f. »

Il faudra dans cet assolement cinq labours de 1 hectare, deux pour les pommes de terre

A reporter. . . . 160 »

Report. . . . . 160 »

sur 1/4 d'hectare, trois pour le sarrasin sur 1 hectare, un pour l'avoine sur 1/2 hectare et un pour le froment sur 1 hectare, ce qui fait en tout cinq labours de 1 hectare, lesquels coûteront, à 20 francs chacun. . . . . 100 »

Frais que les pommes de terre exigent de plus que les autres cultures. . . . . 20 »
Frais de récolte du trèfle. . . . 5 » } 25 »

Total des frais. . . . 285 »

Pour simplifier ce compte, nous n'avons point fait de calcul pour le chanvre. On suppose que ce qui est cultivé en chanvre l'est en froment. Nous en agirons de même dans l'assolement suivant, où il entre aussi du chanvre comme dans l'autre.

Le produit de ces 4 hectares sera, ainsi qu'il suit :

50 hectol.	de pommes de terre,	à 1 f. 50.	. . .	75 f. »
20 ——	de sarrasin,	à 9 ».	. . .	180 »
13 ——	de froment,	à 18 ».	. . .	234 »
10 ——	d'avoine,	à 8 ».	. . .	80 »
1200 kilog.	de trèfle,	à 4 »	le cent,	48 »
1000 ——	d'herbe,	à 4 »	——	40 »

Total du produit brut. . . . 657 »
Déduisant pour les frais. . . . . 285 »

On aura pour le produit net de 4 hectares. . 372 »
Et pour 1 hectare, le quart. . . . . . 93 »

Dans l'assolement quadriennal n° 1, on aura 1 hectare en pommes de terre, 1 hectare en avoine, 1 hectare en

trèfle et 1 hectare en froment. La rente de 4 hectares sera, comme dans le précédent assolement, de. . . 160 f. »

Il faudra aussi cinq labours : deux pour les pommes de terre, deux pour l'avoine et un pour le froment semé sur le trèfle. Ces labours coûteront. . . . . 100 »

Frais que les pommes de terre exigent de plus que les autres cultures. . . . . 80 »

Frais de récolte du trèfle. . . . . 20 »

Total des frais. . . . 360 »

Les produits de cet assolement devront être comme il suit :

250 hectol. de pommes de terre,	à	1 f. 50. . .	375 f. »
25 —— d'avoine,	à	8 ». . .	200 »
6000 kilog. de trèfle,	à	4 » le cent,	240 »
20 hectol. de froment,	à	18 ». . .	360 »
		Total. . . .	1,175 »
Déduisant pour les frais.		. . . .	360 »
Reste en produit net.		. . . .	815 »
Et pour 1 hectare.		. . . .	203 75
Au lieu de.		. . . .	76 66

qu'on obtient dans l'assolement triennal, c'est-à-dire presque trois fois autant.

On pourrait objecter que si l'assolement quadriennal est plus lucratif que ceux du pays, c'est à cause des pommes de terre et du trèfle qui donnent des produits plus considérables ; mais que ces produits, d'après les cinquième et sixième principes, ne sont pas destinés à la vente, puisque la moitié de la terre doit être employée à la nourriture des bestiaux.

C'est là une erreur dans laquelle sont beaucoup de cultivateurs. Il est vrai que les récoltes destinées à la nourriture des bestiaux ne produisent pas directement de l'argent comme celles que l'on conduit au marché; mais, en dernier résultat, elles en rapportent davantage ; car le lait, le beurre, le lard, la laine, la viande grasse sont d'une vente aussi certaine que les grains.

Au prix qu'on évalue les pommes de terre et le trèfle, il n'est pas douteux qu'on en pourra tirer des produits équivalents des animaux qu'ils auront nourris ; et on aura en outre le fumier que feront les animaux.

Lorsqu'on dit que, dans un bon assolement, la moitié de la terre doit être destinée à la nourriture des bestiaux, on suppose qu'on n'a pas de prairies naturelles ; mais si on en a, il n'y a pas nécessité de faire consommer toutes les pommes de terre par les animaux. On en pourrait vendre une partie. Mais, en général, dans toute culture bien entendue, on doit faire consommer par le bétail la plus grande partie possible du produit des terres ; car cette partie consommée dans la ferme donne de l'argent et du fumier, tandis que les récoltes vendues au marché ne rapportent que de l'argent. Il n'y a pas de bonne culture là où on ne fait pas de grands bénéfices sur les bestiaux.

Dans le dernier assolement, le produit de l'hectare est, pour les pommes de terre, de 250 hectolitres, tandis qu'il n'est que de 200 dans le deuxième ; pour le trèfle, de 6,000 kilogrammes, tandis qu'il n'est que de 4,800 dans le second ; pour le froment, de 20 hectolitres, au lieu de 15 et 13 dans les deux premiers ; pour l'avoine, de 25 hectolitres, au lieu de 20 dans les deux premiers.

Ces différences ne doivent pas surprendre, si l'on fait attention à la manière dont ces plantes sont cultivées dans ces assolements. Dans le dernier où la pomme de terre est la base de l'assolement, cette plante est toujours sarclée et buttée, ce qui n'a lieu qu'imparfaitement dans le deuxième où cette plante, n'étant cultivée qu'en petit et en dehors de l'assolement, ne permet pas d'avoir les instruments pour faire les sarclages et buttages nécessaires ; du moins on ne se les procure pas.

Le trèfle dans l'assolement quadriennal, succédant à une plante sarclée qui a nettoyé le sol, doit produire plus que celui qu'on fait dans l'assolement du pays où on le sème ordinairement dans l'avoine, qui succède à une graminée, telle que le froment, c'est-à-dire dans une terre souillée de mauvaises plantes.

Le froment dans le dernier assolement, succédant à un trèfle net et vigoureux, doit donner aussi des produits plus considérables que dans les deux autres où il vient après la jachère ou après le sarrasin. Une autre raison pour laquelle les produits doivent être beaucoup plus considérables dans le troisième assolement que dans les deux premiers, c'est qu'on y cultive beaucoup plus de plantes pour la nourriture des bestiaux, ce qui permet d'en entretenir un bien plus grand nombre. Il en résulte qu'on a plus de fumier pour engraisser la terre, et qu'elle doit produire davantage.

Si les assolements perfectionnés que nous avons présentés offrent de si grands avantages sur ceux du pays, comment se fait-il qu'ils ne soient pas adoptés généralement? Plusieurs causes s'y sont opposées jusqu'à présent : d'abord le défaut d'instruction. Beaucoup de cultivateurs

ignorent les bénéfices qu'ils retireraient en adoptant des assolements perfectionnés ; ensuite le passage des anciens aux nouveaux n'est pas sans difficultés. Il doit en général ne se faire que par degrés et avec prudence. C'est souvent la précipitation que l'on a mise à adopter de bons assolements qui a fait la ruine de ceux qui croyaient y trouver leur fortune. Il en est résulté un grand préjudice pour l'agriculture.

La culture alterne exige plus de capitaux que l'ancienne, plus de logements pour les bestiaux que l'on a en plus grand nombre. Il ne dépend pas toujours d'un fermier de remplacer son ancien assolement par un meilleur ; il faut souvent que le maître vienne à son secours. Il arrive quelquefois que celui-ci, loin de favoriser son fermier pour l'aider à sortir de la routine, y met un obstacle. En effet, on voit encore beaucoup de propriétaires qui, tout en désirant que leurs fermiers améliorent leur culture, insèrent dans leurs baux les clauses suivantes :

« Le preneur cultivera ses terres sans pouvoir les des-
» soler ni dessaisonner. Quoiqu'il soit dit que la durée
» du bail sera de neuf ans, il y aura cependant option à
» la fin des trois premières années. »

Quelles améliorations veut-on que le fermier fasse avec de pareilles clauses ? D'abord il ne peut substituer un assolement judicieux au sien, puisque la première clause le lui défend. En second lieu, il le pourrait, est-il dans ses intérêts de faire des frais pour apporter sur son exploitation des améliorations dont il n'a pas la certitude de profiter, puisque le propriétaire, d'après la deuxième clause, pourra louer sa terre à un autre fermier après les trois premières années du bail.

Ainsi, comme on le voit, plusieurs causes peuvent s'opposer à l'adoption d'un bon assolement : d'abord, l'ignorance des principes agricoles, non-seulement du fermier, mais aussi du maître ; en deuxième lieu, le défaut de moyens du premier, qui n'a pas le capital nécessaire, soit pour payer la main-d'œuvre qu'exigera son assolement, soit pour se procurer un mobilier suffisant, tant en bestiaux qu'en instruments aratoires.

Mais en supposant que ces obstacles n'existent pas, quelle serait la marche à suivre pour passer d'un ancien assolement, du triennal, par exemple, à l'assolement quadriennal ?

MM. de Dombasle et de Gasparin ont trouvé d'assez grandes difficultés dans ce passage. Celui-ci prétend même, p. 248 *du Guide des biens ruraux affermés*, que le moyen proposé par M. de Dombasle doit occasionner la ruine du cultivateur qui l'emploierait. Il pense qu'il n'y a point de moyen d'opérer ce passage sans sacrifices, et que le propriétaire doit indemniser le fermier qui l'opère.

Il y aurait de la témérité à nous de croire avoir levé des difficultés éprouvées par des hommes d'un aussi grand mérite, et que nous reconnaissons pour nos maîtres. Si les moyens que nous proposons ne sont pas jugés bons, nous espérons trouver de l'indulgence de la part de nos lecteurs, à cause de la difficulté et de l'importance du sujet.

Passage d'un ancien assolement à un assolement perfectionné.

Suivant nous, l'assolement n° 6 de six ans pourrait remplacer l'assolement triennal, comme on peut le voir par le tableau ci-après :

Assolement triennal.	ASSOLEMENT DE SIX ANS.		
1841.	1842.	1843.	
Jachère.	Froment.	Pommes de terre.	Pommes de terre.
	Pommes de terre.	Orge et trèfle.	Orge et trèfle.
Froment et trèfle.	Trèfle de la 2e année.	Sarrasin.	Trèfle.
	Id. *id.*	Trèfle de la 3e année.	*Id.*
Avoine.	Sarrasin et trèfle.	*Id.* de la 2e *id.*	Sarrasin.
	Sarrasin.	Froment.	Froment.

Nous supposons qu'on a adopté l'assolement de six ans en 1841, et qu'on a semé au printemps du trèfle sur le froment. On divise ensuite sans difficulté, comme l'indique le tableau, chaque sole de l'ancien assolement en deux soles du nouveau, qui est beaucoup plus lucratif que l'autre. Dès l'année 1843, on sera en plein assolement.

Les cultures de la 4e colonne sont les mêmes que celles de la 3e ; seulement on les a reportées dans la 4e, suivant l'ordre où elles se succèdent.

Nous pensons non-seulement que le passage d'un assolement à l'autre se fera sans sacrifice, mais même avec avantage. En effet, le froment et les pommes de terre qu'on fait sur la jachère sont placés dans des circonstances favorables pour donner de bons produits. Le trèfle semé sur la céréale qu'on fume le mieux, et qui suit la jachère, devra réussir. Le sarrasin et le trèfle, qui ne sont pas des cultures épuisantes, et étant d'une famille différente que

la plante à laquelle ils succèdent, devront donner aussi de bons produits ; mais, pour obtenir ce résultat, il faut choisir un assolement convenable, tel que celui de six ans. Il n'en serait pas de même si l'on voulait substituer à l'assolement triennal le quadriennal ; celui-ci convient fort bien, comme on peut le voir par le tableau suivant, pour remplacer l'assolement avec pâturage naturel, usité dans les arrondissements de Domfront, de Mayenne et de Mortain : mais au lieu de semer le trèfle avec de l'avoine ou de l'orge, on le semerait avec du sarrasin, sans lequel il n'est point de salut pour les habitants du pays.

ASSOLEMENT avec pâturage naturel. 1841.	ASSOLEMENT QUADRIENNAL. 1842.
Herbe.	Pommes de terre.
Avoine, orge et chanvre.	Sarrasin et trèfle.
Froment et trèfle.	Trèfle.
Sarrasin.	Froment et chanvre.

Dans l'assolement avec pâturage naturel, on a 1/4 en sarrasin, 1/4 en froment, 1/4 en cultures de diverses espèces, avoine, orge, chanvre, etc., et 1/4 en herbe.

En supposant qu'on veuille substituer, en 1842, à cet assolement celui de quatre ans perfectionné, on semera au printemps du trèfle sur le froment de 1841 ; on fera des pommes de terre sur le quart en herbe ; du sarrasin avec du trèfle, à la place de l'avoine, de l'orge et du chanvre ; du froment après le sarrasin. Dès cette même année 1842,

l'assolement quadriennal sera établi sans perte et même avec bénéfice ; car, en donnant trois labours à la terre qui est en herbe et la fumant bien, les pommes de terre donneront un bon produit ; le sarrasin et les trèfles de la première et de la deuxième année réussiront bien, par les raisons que nous avons indiquées plus haut, après les cultures auxquelles ils succèdent, pourvu qu'on les fume seulement avec des engrais pulvérulents. Si à cet assolement on préférait l'assolement de six ans, qui n'exige pas aussi impérieusement la tenue des bestiaux à l'étable, on le substituerait à l'assolement quadriennal, ainsi que l'indique le tableau ci-après :

ASSOLEMENT QUADRIENNAL. 1842.	ASSOLEMENT DE SIX ANS. 1843.	
Pommes de terre. .	1/3 sarrasin.	2/3 pommes de terre.
	2/3 orge et trèfle.	2/3 orge et trèfle.
Orge et trèfle. . . .	2/3 trèfle.	2/3 trèfle 2e année.
	1/3 *id.*	2/3 *id.* 3e *id.*
Trèfle.	1/3 trèfle.	2/3 sarrasin.
	2/3 froment.	2/3 froment.
Froment.	2/3 pommes de terre.	
	1/3 sarrasin.	

Les cultures portées dans la 3e colonne sont les mêmes que celles que présente la 2e ; seulement on les a placées dans l'ordre où elles se succèdent, et on a réuni deux à

deux les tiers retranchés des anciennes soles pour en former deux nouvelles. On a réuni 1/3 du trèfle de la deuxième année avec 1/3 de la troisième pour représenter la sole du trèfle de la troisième année.

Nous avons déjà vu que l'assolement quadriennal donne des produits bien supérieurs à ceux des assolements du pays.

L'assolement de six ans, qui n'est pas aussi productif que le premier, l'est beaucoup plus que les derniers, comme on pourra s'en convaincre par la comparaison que nous allons en faire.

Dans l'assolement de six ans, que nous supposons composé de 6 hectares, on a 1 hectare en pommes de terre, 1 hectare en orge et trèfle, 1 hectare en trèfle de la deuxième année, 1 hectare en trèfle de la troisième année, 1 hectare en sarrasin et 1 hectare en froment.

La rente de 6 hectares, à 40 francs, sera de	240 f.	»
Il faudra sept labours : deux pour les pommes de terre, deux pour l'orge, deux pour le sarrasin après le trèfle et un pour le froment. Sept labours, à 20 francs chacun, coûteront. . .	140	»
Frais que les pommes de terre exigeront de plus que les autres cultures.	80	»
Frais de récolte du trèfle.	35	»
Total des frais. . . .	495	»

Les produits, dans cet assolement, devront être comme il suit :

250 hectol. de pommes de terre,	à 1 f. 50. .	375 f.	»
25 —— d'orge,	à 9 ». .	225	»
A reporter. . . .		600	»

	Report. . . .	600	»
10,000 kilog. pour les 2 hectares en trèfle de la deuxième et de la troisième année, à 4 fr. le cent.		400	»
25 hectol. de sarrasin,	à 9 ». .	225	»
20 —— de froment,	à 18 ». .	360	»
	Total. . . .	1,585	»
Déduisant pour les frais.		495	»
Reste en produit net.		1,090	»
dont le 6e est, pour 1 hectare.		181	66
au lieu de.	76, 66 et	93	»

qu'on obtient dans les assolements du pays.

Il y a sans doute beaucoup d'assolements qu'on pourrait adopter dans le département de l'Orne et ceux qui l'avoisinent; mais nous pensons que ceux qui lui conviennent le mieux sont l'assolement quadriennal et celui de six ans, mentionnés ci-dessus, que nous avons suivis nous-même avec succès. Ils sont applicables partout, excepté sur les sols légers où le trèfle ne pourrait pas revenir tous les quatre ans.

L'assolement n° 7 pourrait convenir à ces sols.



MÉLANGES D'AGRICULTURE.

Extraits de divers Auteurs,

Par M. DE CAUMONT.

AVANTAGES GÉNÉRAUX QU'ON PEUT OBTENIR DES SEMIS DE FROMENTS FAITS DE BONNE HEURE.

Une chose dont on ne peut trop s'étonner, c'est de la difficulté qu'on éprouve à faire adopter, en agriculture, les méthodes les plus avantageuses. La presque totalité des gens de la campagne sont livrés à une aveugle routine qu'ils ne veulent point abandonner, quoi qu'on fasse pour leur en démontrer les inconvénients, et c'est le plus souvent en vain qu'on leur recommande et qu'on cherche à leur prouver les avantages qu'il y aurait, pour eux, à adopter une autre pratique que celle qu'ils suivent, ou seulement à la modifier.

Dans la Beauce, la Brie, la Normandie et la Picardie ou autres parties de la France situées sous les mêmes latitudes, les semis de froment ne se font habituellement qu'en octobre et dans les commencements de novembre; il n'est même pas rare que beaucoup de cultivateurs remettent encore plus tard à faire une partie de leurs semis.

On croit assez généralement, dans toutes ces provinces, que les semis faits en octobre donnent de plus beau grain que ceux qui sont pratiqués plus tôt, et que ces derniers, tout en produisant plus de gerbes et plus de paille, sont

inférieurs aux premiers, sous le rapport de la qualité du grain. Ce qu'on reproche surtout aux semis de froment faits plus tôt que le mois d'octobre, c'est qu'il y pousse une plus grande quantité de mauvaises herbes.

J'ai de la peine, je l'avoue, à croire que le grain des semis d'octobre soit réellement plus beau que celui qui proviendrait des semis faits en septembre et même plus tôt; mais en supposant que la qualité du froment des semis d'octobre fût effectivement supérieure à celle de ceux qui sont pratiqués plus tôt, ce que cependant je ne regarde pas comme démontré, il faudrait que cette qualité fût bien supérieure pour que la plus grande quantité de gerbes, de pailles et, par suite, de grains ne contrebalançât pas, avec avantage pour les derniers, ce que le produit pourrait présenter d'inférieur quant à la qualité.

Je ne crois pas, d'ailleurs, que personne ait, jusqu'à présent, prouvé, par des expériences bien positives, que la qualité des grains semés en octobre fût, en effet, supérieure à celle de ceux qui l'auraient été plus tôt; c'est ce qui m'a engagé à rechercher quels pouvaient être les avantages que présenteraient réellement les semis de froment faits d'aussi bonne heure qu'il est possible.

Ces avantages, d'après les expériences que j'ai faites, consistent dans les suivants :

1° Dans une économie de semence; parce que plus les blés sont semés de bonne heure, moins ils ont besoin d'être semés épais; et, avec une bonne méthode de semis, cette économie pourrait aller à moitié et même aux deux tiers de la semence, ce qui serait une chose précieuse dans tous les temps, et principalement dans les années où les grains sont chers.

2° Les blés semés de bonne heure font de plus fortes et

de plus profondes racines, dont il surgit un plus grand nombre de tiges sur le même pied, et, par suite, ces tiges plus nombreuses produisent une plus grande quantité d'épis, et par conséquent une récolte plus abondante. Par suite encore de leurs racines plus fortes et plus profondes, les blés semés de bonne heure résistent mieux à la sécheresse, lorsque les mois du printemps y sont exposés.

3° Comme les blés semés de bonne heure tallent beaucoup plus de leur pied que ceux qui sont semés plus tard, un seul grain produit, en général, plusieurs tiges qui s'élèvent, pendant l'automne, à une hauteur telle qu'on peut les faucher, au moins une fois, dans le courant de cette saison ou à la fin de l'hiver, et en faire un fourrage vert qui est du goût de tous les bestiaux, et qui, dans certaines circonstances, peut devenir une ressource précieuse. C'est ainsi, par exemple, que les cultivateurs qui auraient semé une partie de leurs blés, dès le commencement de septembre 1840, auraient pu, quelques mois plus tard et à la fin de l'hiver suivant, y trouver, soit un pâturage abondant pour leurs brebis, soit un fourrage frais, en faisant faucher les feuilles et les jeunes tiges de ces mêmes blés à une époque où les fourrages secs avaient plus que doublé de prix, et ils en auraient ainsi retiré un profit assez notable sans nuire à leur récolte subséquente.

4° Ce qui contribue à multiplier le nombre des tiges, des épis et des grains des blés qui ont été semés avant l'époque ordinaire, c'est d'avoir fait faucher, une fois ou deux, les jeunes blés en vert; car, après cette opération, chacun de leurs pieds repousse plus de tiges qu'ils n'en promettaient avant d'être coupés, soit une première fois, soit une seconde.

LOISELEUR-DESLONGCHAMPS. *Considérations sur les Froments*; in-8° publié en 1843.

PRODUIT DES RÉCOLTES EN FRANCE DANS L'ÉTAT ACTUEL DES CHOSES ; EXTRAIT DES RECHERCHES STATISTIQUES DE M. LOUIS MILLOT (1), ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

En froment,

1	département rend la semence. . .	10 fois.	Le compte des fractions a été négligé.
3.	. . . .	9	
5.	. . . .	8	
6.	. . . .	7	
6.	. . . .	6	
31.	. . . .	5	
27.	. . . .	4	
7.	. . . .	3	
86	Terme moyen. . . .	5	21 cent.

En moyenne, la semence est rendue :

Dans 9 départements de la région de l'Ouest.	6 fois et	43 cent.
Dans 9 départements du Centre. . .	4	88
Dans 9 départements de l'Est. . .	4	47
Dans 9 départements du Nord-ouest.	6	6
Dans 11 départements du Nord. . .	7	28
Dans 10 départements du Nord-est. .	5	50
Dans 9 départements du Sud-ouest. .	5	22
Dans 10 départements du Sud. . . .	5	9
Dans 10 départements du Sud-est. . .	4	98
86		

(1) Les résultats que M. Millot donne dans les recherches statistiques qu'il a bien voulu me communiquer ont été calculés d'après les récoltes de plus de vingt années successives.

En froment,

1 département rend par hectare	20 hectolitres.		
2 départements rendent. . . .	19		
3.	18		
3.	17		
5.	16		
1.	15		
3.	14		
8.	13		Les fractions ont été négligées.
10.	12		
10.	11		
13.	10		
11.	9		
10.	8		
3.	7		
2.	6		
1.	4	62	
86 Maximum du rendement par hectare.	20		
Moyenne.	12	31	
Minimum.	4	62	

Tel est l'état actuel des choses ; tandis qu'un grain de blé jeté ou tombé par hasard dans un coin de terre où il n'aura pas même été cultivé par la main de l'homme pourra, par la seule force de la nature (1), en produire 100, 200, 300 et même beaucoup plus, nous ne lui faisons rapporter, dans nos cultures, que 10 pour 1, ce qui est habituellement le maximum, produit dont nos cultivateurs

(1) J'en ai cité ailleurs des exemples.

sont fiers. Un seul département en France, et quelques cantons où la culture est plus soignée ou la terre meilleure, produisent dans cette proportion, rarement un peu plus. Dans tout le reste, comme nous venons de le voir tout-à-l'heure, un grain de blé n'en reproduit que neuf, que huit, que sept, et ainsi toujours en diminuant, jusqu'à ce qu'enfin la progression aille tellement en baissant, que vingt-sept départements ne donnent que quatre fois la semence, et que sept descendent même au chiffre minime de trois.

(*Par le même.*)

MALADIES DES CÉRÉALES.

Le blé est sujet à divers accidents et à des maladies dont quelques-unes lui sont particulières; la plus redoutée et la plus destructive est le charbon, ainsi appelé à cause de ses effets sur l'épi : on la nomme aussi rouille ou miélat, en raison de la cause supposée qui la produit, une opinion très-ancienne attribuant cette maladie à une rosée de miel tombant de l'air.

Cette maladie s'annonce par la présence de certaines petites plantes du genre *uredo*, de la famille des champignons, qui croissent sur les tiges et les feuilles du blé, et s'y nourrissent sans doute des sucs destinés aux plantes. Lorsqu'elle ne se déclare qu'assez tard, et après que le grain est formé, elle ne fait pas grand mal, la paille seule en étant endommagée dans ce cas; mais, lorsqu'elle se manifeste quand le grain est encore imparfait, les progrès de la maturité sont arrêtés, et, lorsqu'on le coupe, on le trouve ridé et avorté.

Une de ces espèces de plantes la plus destructive, selon les apparences, est la *puccinia graminis*, qui paraît sur la tige sous la forme de petites taches, et s'étend graduellement en lignes sur la surface : de grandes pertes ont été éprouvées par les effets du charbon produit par cette cause.

Une autre maladie, appelée rouille, est aussi très-fréquente et très-nuisible ; elle s'attache aux tiges et aux feuilles, sous la forme d'une poussière brune ; elle est aussi produite par une plante parasite de la même famille. Une autre maladie du blé, également produite par une plante de la famille des champignons, est la carie, qui diffère du charbon et de la rouille en ce qu'on possède les moyens de la prévenir.

Il y a deux espèces de carie : l'une qui ressemble à une poussière noire, qui s'engendre dans la balle du blé ; elle détruit le grain et l'enveloppe, en les convertissant en une poussière noire, connue sous le nom de son, poussière de son, blé brûlé, etc. : cette espèce est l'*uredo segetum* ; l'autre espèce est comme une poussière d'un brun foncé, dont les particules sont plus grosses que celles de la pécédente ; elle ne se montre pas extérieurement, mais elle se développe dans le grain, qu'elle remplit d'une poudre fétide ; elle est la plus destructive des deux. Les fermiers la connaissent sous le nom de carie ou *balle*, et le *fungus* qui la produit a été appelé, par M. De Candolle, *uredo caries*. Lorsque le grain est affecté de cette maladie, on dit qu'il est carié ou noirci. Si le nombre des grains qui se trouvent affectés est considérable, la perte est très-importante, soit par la diminution que le blé en éprouve, soit parce que ce qui en reste est imprégné de la poussière noire.

Quelquefois les fermiers, lorsque leur blé est fortement attaqué de cette maladie, le lavent en le plongeant dans des baquets ou cuves en partie remplis d'eau. Les grains cariés et les plus légers remontent à la surface et sont enlevés, et le blé lourd et sain est, après avoir été lavé, exposé à l'air pour qu'il sèche, ou séché au four à une chaleur modérée. Cette méthode cependant est rare, et celle d'un vannage soigné est la meilleure pour séparer le bon du mauvais grain.

Il n'y a aucun doute que cette maladie ne soit contagieuse. On peut supposer qu'elle se communique du grain à la plante croissante, d'après les effets produits sur le grain par l'urine des étables et les substances caustiques qu'on emploie pour le laver. Mais la manière dont la maladie est communiquée du grain à la plante croissante est inconnue. Quelques personnes ont supposé que des graines imperceptibles du *fungus* étaient portées, aux parties qu'elles affectent, par le mouvement de la sève.

Cette maladie du blé ainsi que d'autres sont produites par les plantes parasites qui germent et se développent, on doit le croire, par des moyens qui nous sont inconnus. Une autre espèce de maladie est produite par les insectes. Les plus communes de ces maladies, qui affectent surtout les plantes dans les premiers temps de leur croissance, sont les larves de certains coléoptères, connus par les agriculteurs sous le nom général de ver de blé (*grub*).

Certaines mouches attaquent aussi le blé à une époque plus avancée de sa croissance : la *cecidomya tritici*, entre autres, dont le corps est de couleur orange et les ailes blanches. Vers le mois de juin, la femelle dépose ses œufs sur les épis, au moyen d'une trompe très-déliée, et meurt

quelques jours après. Les petits éclosent dans l'épi et se nourrissent sur le grain. Ces mouchessont très-petites, car on en trouve quelquefois de dix à quatorze dans un seul grain, et on les distingue parce qu'elles sont d'une couleur orange claire. Elles ne s'étendent pas au-delà du grain dans lequel elles sont nées; mais, plusieurs couvées étant déposées dans le même épi, la perte qu'elles causent est très-considérable. Après un certain temps, les larves tombent sur la terre, où elles s'enfoncent et demeurent ensevelies jusqu'à l'été suivant, pour se montrer de nouveau sous la forme de cette mouche dont on a déjà parlé.

Tels sont les principaux accidents auxquels est exposé le blé. Après avoir été mis au grenier, il est encore attaqué par le charançon et d'autres insectes.

Le seigle, quoique affranchi des maladies du froment, en a cependant une qui lui est propre : c'est l'ergot, de la famille des champignons, qui, quoiqu'on le trouve sur d'autres plantes, est plus particulièrement une maladie du seigle. C'est une substance spongieuse et cartilagineuse, qui prend la place du grain et se projette hors de l'épi. Le seigle en est attaqué surtout dans les saisons humides, dans les situations resserrées, ou dans les endroits où le sol est humide. Les animaux ne touchent pas au seigle ergoté lorsqu'ils sont en liberté, et il est si malfaisant lorsqu'il se trouve en certaine quantité dans le pain, qu'il produit la gangrène sèche.

Les maladies de l'orge ne sont pas aussi nombreuses que celles du froment : elle est attaquée par les larves de certaines mouches; elle est aussi sujette à la carie, quoique très-faiblement, et le *fungus* est ordinairement l'*uredo segetum*.

Dans les premiers temps de sa végétation, l'avoine est aussi très-susceptible d'être attaquée par plusieurs ennemis, dont le principal est la larve d'un petit taupin, *elater segetum*, et par les larves d'autres insectes, connus par les fermiers sous le nom général de vers. Les maladies de l'avoine ne sont pas nombreuses; elle est exposée cependant, à un certain degré, à la carie occasionnée par l'*uredo segetum*.

David Low. *Eléments d'Agriculture pratique.*

ENGRAIS VÉGÉTAUX.

Mauvaises herbes des jachères. — Quoique l'utilité principale des jachères consiste dans l'ameublissement, dans l'exposition du sol à l'influence de l'air et de la lumière, et dans la destruction des plantes parasites qui peuvent s'y être établies en trop grande proportion, elles ont une autre utilité encore, sous le rapport de laquelle elles méritent d'être considérées, celle de la quantité d'humus produit par les plantes successivement enterrées par les labours. L'augmentation de fertilité due à ce surcroît d'humus n'est pas, il est vrai, très-grande; mais elle n'est pas du tout à dédaigner, et d'autant moins que le sol était plus couvert de mauvaises herbes. Il ne tombe, d'ailleurs, guère sous le sens à un bon cultivateur de nettoyer un champ par une jachère, lorsque ce champ est assez peu infesté de mauvaises herbes pour n'en avoir pas besoin.

En jachérant, il est toujours avantageux, sous le rapport de la production d'humus, de calculer les intervalles des façons, de manière à laisser prendre aux mauvaises herbes

un certain développement, et à le favoriser par un choix intelligent du moment de donner l'engrais. On atteint ce but en fumant d'assez bonne heure et en donnant le temps aux mauvaises herbes d'activer leur végétation, sous la couverture du fumier, dont la masse s'augmente, lorsqu'on l'enfouit, de toute celle des mauvaises herbes, et dont l'action devient plus énergique par leur mélange, et l'on obtient ainsi des résultats qu'on n'aurait pas obtenus du fumier tout seul. On atteint ce but en partie, et plus complètement celui de détruire les mauvaises herbes, en donnant le fumier au moment de la troisième façon et en l'enterrant immédiatement, pour laisser aux herbes le temps de se développer jusqu'à l'avant-dernière, et en enfouir encore avec la façon pour la semaille.

Mauvaises herbes des chaumes. — La récolte des céréales est enlevée. Une nappe épaisse d'herbes et de gazon couvre la terre. Qu'attend la charrue ? Pourquoi cette couverture n'est-elle pas encore rompue et enfouie ? Ce chaume de céréales non encore desséché, enterré immédiatement avec cette masse de verdure, produirait cependant avec elle une grande fermentation et une augmentation considérable des facultés productives du sol. Qu'on retarde le labour d'une quinzaine, d'une semaine seulement, et déjà l'état des choses sera bien changé. Déjà le sol aura perdu son état putrescent, les éteules et les plantes leur humidité. Enfouies ainsi et dans un sol aussi desséché par l'air, elles ne peuvent plus produire le même effet. — Mais le cultivateur fait ordinairement tout ce qu'il peut, et heureux celui qui le fait toujours. S'il retarde une bonne opération, c'est souvent que des travaux plus pressants encore l'en détournent. Souvent aussi le pâturage sur ces chaumes lui

est immédiatement plus profitable qu'il ne le serait à sa terre de les enfouir. Dans ce cas encore, il doit se faire une loi de les retourner avant l'hiver, si ce n'est sur quelques espèces particulières de terrains.

Dans certains terrains, et pour certaines mauvaises herbes, l'enfouissement ne suffit pas pour en empêcher la reproduction, et par conséquent pour en opérer le changement en humus. Dans ce cas, il est nécessaire d'arracher ces plantes et surtout leurs racines, qu'on brûle en petits tas sur le champ même, ou qu'on réunit en masse pour les convertir en compost.

Mauvaises herbes de sarclages. — Là où l'on cherche à cultiver avec plus de perfection et où l'on prend la peine de sarcler les céréales, ce sarclage fournit une masse assez considérable de mauvaises herbes. Pour des pièces de terre d'une grande étendue, il devient long et coûteux de porter et de rassembler à l'extérieur de ces pièces les herbes provenant des sarclages, et on fait bien de les jeter à terre, de place en place, à moins que les semences ne soient près du moment de leur maturité; car la maturité se parfait dans les cosses de beaucoup de plantes rustiques et endurantes, telles que le faux raifort, la chrysanthème, le chardon, le coquelicot, la spergule, etc. Ces plantes doivent toujours être portées hors des champs, non pour être jetées dans les composts, mais pour être brûlées. Les autres herbes de sarclages, portées hors des champs, toutes les fois qu'on le peut, doivent être déposées à proximité, non pour y rester sans utilité, mais pour être, le même jour ou dès le lendemain, amoncelées avec une certaine quantité de terre, si l'on ne trouve pas plus profitable de les donner comme fourrage aux bestiaux.

Rien n'est petit pour ceux qui regardent l'agriculture comme chose grande et sainte !

Enfouissement des trèfles. — Le trèfle rouge, cette plante si précieuse pour le bétail, ne l'est pas moins pour le sol. L'effet de l'enfouissement d'un trèfl ebien venu est évident sur les récoltes suivantes, et pour le moins sur les deux premières. Il n'est pas seulement égal à celui d'une bonne demi-fumure; il la surpasse encore par une influence particulière, qui ne se manifeste pas uniquement par l'augmentation immédiate de la force productive du sol. L'avoine succédant au trèfle semé dans une céréale surpasse l'avoine succédant au froment de jachère, et après l'avoine succédant au trèfle semé avec le froment, les pommes de terre se ressentent encore visiblement des bienfaits du trèfle enfoui. L'effet sur les pommes de terre est bien plus remarquable encore lorsqu'elles succèdent au trèfle; mais cette observation et plusieurs autres trouveront leur place plus loin.

Sans doute, lorsque le trèfle est maigre, clair-semé et infesté de mauvaises herbes ; lorsque, par nécessité ou par économie mal entendue, il a été fauché jusqu'à épuisement, l'effet de l'enfouissement de son chaume et de ses racines ne sera pas considérable. Mais un cultivateur quelque peu intelligent et soigneux ne fera jamais une pareille faute. A mon sens, il y a toujours plus de profit à enfouir la troisième coupe du trèfle qu'à la faire manger aux bestiaux, si ce n'est lorsque la première coupe a pu être faite de très-bonne heure et qu'on peut en attendre une quatrième. J'avais semé du trèfle, me dit un bon cultivateur, dans un de mes champs, dans lequel l'avoine n'atteignait jamais une hauteur de plus d'un tiers de mètre, et qui,

même fortement fumé, ne me donnait jamais que de misérable froment. La première pousse du trèfle réussit mal; je la fis faucher et la laissai sur le champ; j'y ajoutai quelque peu de fumier consommé et quelques balayures de basse-cour. Sous cette couverture légère, le trèfle prit une croissance active. Je laissai mûrir, pour la récolter, la graine de cette seconde coupe. Lorsque, après cette coupe, le trèfle eut bientôt réatteint la hauteur d'un bon sixième de mètre, je le fis enfouir, malgré les regrets que donnèrent au sacrifice de cette belle coupe les cultivateurs mes voisins. J'y fis semer du froment, devant lequel, l'année suivante, ceux qui m'avaient blâmé d'abord ôtaient leur chapeau.

Le trèfle, arrivé à un certain développement, est toujours, dit Schmalz, un très-bon engrais. Ayant fait enfouir du trèfle, à des degrés de développement différents, et y ayant fait semer du seigle, j'ai toujours trouvé la récolte et la vigueur de végétation du seigle dans un rapport presque rigoureusement exact avec la force du trèfle enfoui. Là où l'on avait enfoui du trèfle de 324 millimètres de haut, le seigle ressemblait à une forêt de roseaux, et les épis, courbés par leur poids, formaient comme un toit mouvant au-dessus des tiges. Là où le trèfle avait été enfoui plus court, la récolte de seigle était proportionnellement moins belle. Là où l'on avait enfoui du trèfle de 54 millimètres de hauteur seulement, la récolte de seigle était misérable, le sol de la pièce, comme celui des autres soumis à la même expérience, n'ayant pas été fumé et le seigle ayant été semé sur un seul labour. C'est pourquoi je laisse toujours croître le trèfle autant qu'il le peut après la seconde coupe, pour l'enfouir, sans chercher à en tirer aucun autre parti.

Le bienfait du trèfle, comme engrais et comme amendement, encore problématique pour certains esprits prévenus et obstinés, est tellement reconnu aujourd'hui dans quelques contrées que, dans le Palatinat, par exemple, on le cultive dans le but exclusif de le faire servir d'engrais. Lorsque la première pousse est en fleur, on la renverse avec la herse et on l'enfouit avec la charrue. On sème immédiatement de la navette. Dans le comté de Mark, on sème beaucoup aujourd'hui un mélange de trèfle blanc et de seigle, auquel on ne donne pas d'engrais ; on fait pâturer en automne, et l'on obtient, l'année suivante, une bonne récolte d'avoine. La culture du trèfle s'étend ainsi de jour en jour, et ceux qui ne sont pas absolument obligés de le faire pâturer y gagnent toujours à l'enfouir dans sa plus grande croissance. Cette pratique est à considérer comme le pendant de celle suivie dans le Palatinat pour l'emploi des vesces.

Fanes de pommes de terre. — Il est impardonnable d'abandonner, sans en tirer parti, sur le bord des champs, les fanes de la pomme de terre, qui contiennent une si grande proportion d'albumine. Leur place est dans le fumier. Si l'on a des prairies dans le voisinage des champs de pommes de terre, rien de mieux que de leur donner les fanes en couverture. Il faut répandre les fanes aussitôt après les avoir arrachées ; plus on en met, plus on fait de bien aux prés. Il est vrai qu'on ne peut guère fumer ainsi de grandes surfaces, parce que les fanes de douze arpents de pommes de terre ne fournissent que la quantité convenable pour un arpent de pré. Mais c'est toujours autant de gagné, et il n'est pas permis au cultivateur de dédaigner les plus petits avantages. Sous cette couverture, l'herbe prend un aspect

de fraîcheur, et la couverture y laisse elle-même au printemps un limon noir très-fertilisant.

On peut employer avec avantage, de la même manière, le chiendent arraché avec la herse.

Feuillages. — Les feuilles tombées sont souvent abandonnées aux caprices du vent et se perdent sans utilité. Là où elles sont naturellement protégées, comme dans les bois, par les taillis, elles fertilisent aussi le sol. En agriculture et enfouies vertes, elles produisent rarement un bon effet, et celles qui contiennent une forte proportion de tannin en produisent un mauvais, ainsi que nous l'avons déjà remarqué. Elles s'emploient plus profitablement comme litière, ou en les mettant dans une fosse et en les arrosant d'eau de fumier. Je n'ai jamais pu reconnaître, ni sur les prés, ni sur les terres, un effet utile de la chute des feuilles des arbres fruitiers.

Aiguilles des arbres résineux, feuilles aciculaires. — Les aiguilles des pins, des sapins, et surtout des mélèzes, exercent une action plus remarquable que les feuilles des autres arbres, probablement parce qu'elles sont moins facilement déplacées par le vent, qu'elles se déposent en couches assez épaisses et se décomposent ainsi plus à l'abri, plus en masse et avec le secours de plus de chaleur et d'humidité.

Bruyères. Fougères. — Ces espèces de plantes ne s'emploient guère que comme litière; la première comme gazon et avec mélange de fumier, l'une et l'autre très-rarement comme engrais vert.

Roseaux.—Dans les pays humides, où les roseaux croissent en abondance, ils fournissent une ressource utile et assez considérable à l'agriculture; seulement il faut tou-

jours que le roseau soit fauché vert. Il se décompose alors très-facilement, tandis que, coupé sec, il se décompose plus difficilement et plus lentement que la paille de céréales. C'est cependant une bonne méthode, pour les roseaux, comme pour toutes les plantes aquatiques vertes, de les laisser un ou plusieurs jours en petits tas, pour qu'elles se fanent, et pour qu'elles perdent quelque chose de leur excès d'humidité, de les enterrer dans cet état, qui les dispose davantage à se décomposer, ou de les laisser amoncelées en y ajoutant une certaine quantité de chaux. Un compost de cette nature subit sa fermentation dans l'espace d'un mois et est immédiatement bon à employer en couverture. Par des motifs qui ont déjà été déduits, les plantes aquatiques, enfouies vertes ou converties en compost, sont particulièrement applicables avec avantage aux terres légères et sablonneuses.

Les roseaux sont souvent un grand embarras dans les étangs, et je crois devoir rappeler ici un moyen de les détruire. On fait tomber l'eau d'un pied ou d'un demi-pied seulement, et on fauche les roseaux au niveau de l'eau ainsi baissée; lorsqu'on fait remonter l'eau à son niveau ordinaire, elle entre dans le creux des roseaux, et ils périssent en très-peu de temps.

Varech. — Comme algue, comme produit marin, le varech ne se recueille que sur les bords de la mer, et là où il se trouve en grande quantité, son emploi est si profitable, que la valeur des fermages s'en élève de 20 à 25 pour %. Un engrais qui ne coûte rien, si ce n'est la peine de le recueillir, est d'un avantage immense pour le cultivateur. Le varech étant, comme toutes les plantes aquatiques, très-prompt et très-facile à se décomposer, on ne peut le

laisser long-temps amonceler sans qu'il éprouve une grande déperdition de substance et sans que la masse diminue considérablement.

J.-N. SCHWERZ. *Préceptes d'Agriculture pratique.*

EMPLOI DE LA VASE ET DES BOUES DES RUES.

Vase. — Comme elle est formée de plus de parties terreuses, principalement de parties argileuses et de moins de débris végétaux, et que ces derniers sont en proportion d'autant plus petite que les étangs sont mieux tenus ; comme les débris animaux provenant des poissons et des insectes y entrent dans une très-petite proportion, il s'ensuit que la vase ne contient que peu de parties fertilisantes. Néanmoins ses propriétés dépendent beaucoup de la nature des eaux qui la déposent. Lorsqu'elles traversent des contrées fertiles, elles ne laissent pas que de se charger, de temps à autre, de substances fertilisantes, enlevées aux champs et parfois même aux villages, dont elles se déchargent là où leur cours est ralenti ou arrêté, et qui donnent à la vase les propriétés qui lui manqueraient sans cela.

Là où l'on n'est pas d'ailleurs obligé d'enlever la vase et où l'on ne veut la tirer des étangs que pour s'en servir comme moyen d'engrais ou d'amendement, il est nécessaire de bien rechercher d'abord sa nature, pour ne pas s'exposer à avoir fait inutilement une grande dépense. Les frais de curage sont toujours très-considérables, surtout lorsqu'on ne peut pas dessécher facilement les étangs, et dans

ce cas il vaut mieux employer son argent à acheter des fumiers ou de la paille. Mais lorsqu'on peut mettre les étangs à sec pour un certain temps et rejeter, sans grand travail, la vase sur les digues ou sur les bords ; lorsqu'on peut, après l'avoir laissée sécher, la transporter facilement sur des traîneaux, les frais peuvent n'être plus disproportionnés.

La vase, comme la tourbe, a besoin de passer au moins une année exposée à l'air avant d'être employée. Son emploi est plus favorable aux sols légers et peu profonds, ainsi qu'aux prairies. Une addition de chaux en augmente dans tous les cas la propriété fertilisante.

Boues des rues. — Telles sont encore les différences de temps, de préjugés et de lumières, que, dans certains pays, l'enlèvement des boues est une charge pour les villes, tandis que, dans d'autres, il constitue un revenu. La boue, le balayage des rues, les immondices qu'on enlève dans les grandes villes sont d'une grande vertu fertilisante. Quelque peine qu'il en coûte pour les réunir, de quelques frais que leur transport soit accompagné, elles reviennent encore à meilleur marché que le fumier, lorsqu'il faut l'acheter. Le cultivateur, à portée d'une grande ville, qui vend sa paille et son fourrage, ne gardant que le nécessaire, que ce qu'il lui en faut pour l'entretien de ses attelages, et qui emploie une partie du produit à acheter des boues, fait toujours une très-bonne affaire.

Un mélange de débris animaux, végétaux et minéraux, ne peut qu'avoir des propriétés très-favorables à la végétation. Les seules parties poudreuses enlevées par les roues aux pierres dont les routes sont chargées sont déjà un bon engrais, et le cultivateur doit être attentif à recueillir ce

que les pluies en entraînent, et à traiter avec les entrepreneurs ou les ouvriers pour en obtenir les regrattages et les terres produites par les travaux d'entretien.

L'effet des balayures des rues des grandes villes se fait sentir jusqu'à trois et quatre ans de suite dans les champs, et on tient une voiture de cet engrais pour équivalente à quatre voitures de fumier de vache. Mais ces boues ne doivent pas non plus s'employer humides et encore moins immédiatement, bien qu'elles n'aient absolument besoin ni de préparation, ni d'aucune addition d'autre substance. Un fermier, rapporte Arthur Young, n'ayant pas assez de fumier pour toute sa jachère, n'en sema pas moins de froment la partie non fumée. Au printemps, cette partie était maigrement venue et ne donnait que très-peu d'espérances; il la fuma en couverture avec des boues achetées à la ville voisine. L'effet fut extraordinaire, et le froment de cette partie surpassa de beaucoup celui des parties qui avaient reçu du fumier avant la semaille.

(*Par le même.*)

ENSEIGNEMENT AGRICOLE PORTÉ AU SEIN DES POPULATIONS RURALES.

M. Bonnet, de Besançon, membre de l'Institut des provinces, a réalisé un problème dont l'Association normande s'est occupée dans ses conférences, *en portant au sein des populations rurales l'enseignement de l'agriculture.* Les importants résultats obtenus par le zèle prodigieux de ce savant agronome, sont un des faits de notre époque sur lesquels il importe le plus d'attirer l'attention publique.

Nous allons reproduire quelques passages du rapport dans lequel a été présenté le compte-rendu de cet enseignement, si digne d'être encouragé et d'être importé dans d'autres contrées de la France.

Du nombre des conférences et des lieux où on les fait, des auditeurs qui y assistent, de leur recueillement ou de l'attention soutenue avec laquelle ils écoutent, et de l'instruction qu'ils y reçoivent.

Nous avons (dit M. Bonnet) tenu quarante séances publiques d'enseignement pendant l'année 1842, depuis le 6 février jusqu'au 10 novembre suivant ; savoir : seize au printemps, cinq en été et dix-neuf en automne. Ce nombre est bien suffisant pour entretenir l'esprit agricole du département en action, parce qu'il faut du temps au cultivateur, d'une part, pour classer ses idées, et l'écoulement de quelques saisons, de l'autre, pour connaître le résultat de ses travaux. Chaque séance, y compris la conférence, a duré au moins trois heures (120 heures de leçon) ; et pour accomplir autant que possible l'utile, mais pénible mission qui nous est confiée, nous avons été obligé d'employer quatre-vingts jours et de faire cinq cents lieues en voiture sur les routes ou chemins de la province. Que l'on juge, après tout cela, s'il ne faut pas un courage à toute épreuve et un dévouement absolu pour exercer de semblables fonctions, lorsque l'on n'y est en quelque sorte soutenu que par les immenses avantages qui en résultent pour le pays. Faites le bien pour lui-même et ne comptez jamais sur la gratitude des hommes; car au lieu d'être reconnaissants du bien que vous

faites, souvent ils vous refuseront la plus stricte justice; je pourrais en citer bien des exemples. Cependant, je dois me hâter de dire que je n'ai eu qu'à me louer des cultivateurs, de l'administration et de la majorité des comices.

Si le nombre des séances d'enseignement ne peut guère varier sans s'éloigner du but que l'on désire atteindre, c'est-à-dire, de compléter l'instruction et l'éducation professionnelle du cultivateur, il n'en est pas de même des localités où les réunions doivent avoir lieu; en effet, celles-ci doivent être fixées successivement dans tous les centres de la population agricole du département, afin d'appeler tour-à-tour les cultivateurs de toutes les communes à profiter des bienfaits de l'instruction, avec le moins de déplacement possible. Nous nous sommes conformé à cette règle en tenant cette année des séances dans douze endroits pour la première fois, et nous n'avons eu qu'à nous louer de cette mesure. Chaque année il en sera de même, tant que nous conserverons nos fonctions.

Les auditeurs qui assistent à nos leçons doivent être divisés en deux classes. Dans la première, nous comptons les individus qui ne manquent point de séances, et la seconde renferme les cultivateurs qui, selon les localités et les circonstances, viennent à nous pour la première fois. Le nombre de la première classe est beaucoup plus fort que celui de la seconde dans les localités où nous tenons habituellement des séances, tandis que c'est tout le contraire quand nous faisons une première leçon dans une commune. Ces faits s'expliquent par le rapprochement du professeur des cultivateurs, par l'intérêt de l'enseignement, et même la curiosité qu'excite toujours une chose nouvelle.

Le nombre de nos auditeurs, terme moyen, était au

moins de deux cents par leçon ; et si à quelque séance il a été moindre, dans d'autres nous en avions trois à quatre cents. La séance du printemps à Busy se composait de sept à huit cents cultivateurs. C'est dans la tournée du printemps qu'il assiste le plus de monde à nos leçons, parce que, dans cette tournée, nous faisons une distribution gratuite de graines pour culture d'essai. La distribution, gratuite aussi, que nous avons faite cette année, des exemplaires de nos leçons à tous les cultivateurs présents, nous a permis d'apprécier leur nombre à quelques-uns près, et ce nombre est d'environ huit mille. Tous ont-ils profité plus ou moins de l'enseignement? Je n'oserais l'assurer ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que tous se sont rendus aux lieux des séances dans l'intention d'y apprendre quelque chose de favorable à l'exercice de leur profession, ce qui nous fait présumer, non sans raison, que leur présence à une leçon leur a été utile (1).

Mais si le grand nombre de nos auditeurs prouve en faveur de l'enseignement agricole et de la bonne disposition des cultivateurs pour en profiter, leur qualité n'est pas moins remarquable ; car ce sont les propriétaires ou fermiers les plus éclairés de la campagne, sous le double rapport du

(1) Nous tenons de plusieurs propriétaires éclairés de la campagne que l'émulation est si grande maintenant entre les cultivateurs, que c'est à qui fera le mieux. Cette disposition produira deux grands avantages : celui d'un travail constant, moral en conséquence, et celui de l'augmentation des bénéfices par l'accroissement des récoltes, résultat inévitable d'un travail intelligent et régulier. Ce fait est un progrès heureux pour les intérêts moraux et matériels de l'agriculture.

raisonnement et de la pratique, qui assistent le plus régulièrement à nos leçons. Nous y voyons souvent aussi, et avec plaisir, MM. les curés et les pasteurs. Ils donnent le bon exemple à leurs paroissiens, d'une part, et leur présence augmenterait notre zèle, de l'autre, s'il en était besoin. Allier ainsi les droits du ciel avec les besoins de la terre, est un excellent moyen pour engager tout le monde à remplir ses devoirs.

De l'influence morale et politique de l'enseignement agricole porté au milieu des cultivateurs.

On se plaint, avec raison, que les jeunes gens des deux sexes de la campagne quittent leur champ et leur charrue pour aller habiter les villes et surtout la capitale; on se plaint aussi, et encore avec raison, de ce que les villes sont encombrées de jeunes gens qui cherchent des places, des positions sociales autres que les professions de leurs parens; enfin, on se plaint dans les villes des charges qui tombent sur les bureaux de bienfaisance, les hospices, ou qui restent pour le compte des administrations. Toutes ces plaintes sont légitimes, parce que les faits sont vrais. Mais quelle est la cause réelle du mal que nous signalons? Elle est connue, on l'a indiquée depuis long-temps sans jamais lui avoir opposé aucun moyen pour la détruire ou du moins en diminuer les funestes conséquences. Cette cause est tout entière dans l'abandon où l'on a toujours laissé les campagnes, dans l'indifférence pour la première et la plus utile des professions, c'est-à-dire l'agriculture; enfin dans le peu de considération que l'on accorde à la classe honnête et laborieuse du cultivateur. Pourvu que celui-ci paie sa

delte à l'état, de sa bourse et de son sang, tous nos gouvernants, juqu'à ces dernières années, ont paru ignorer que les vingt-cinq millions d'ames qui peuplent les campagnes de notre belle France avaient besoin d'instruction et d'éducation professionnelle, méritaient la plus haute considération, et que ce n'est qu'à condition que le cultivateur pourra vivre honorablement de sa profession, qu'il sera estimé et bien vu dans la société; que ses enfants consentiront à rester avec lui ou à la campagne.

Mais tout en laissant les habitants des campagnes livrés à eux-mêmes, sans considération, sans appui, sans instruction de leur droit, de leur devoir, de leur profession, on a toujours favorisé les villes par des colléges; l'industrie, le commerce; les spectacles, la musique, les plaisirs, etc., toutes choses bien faites pour tenter la jeunesse des champs. Il n'y a donc rien d'étonnant dans ce qui se passe; et tout en blâmant les émigrations, nous sommes obligés de convenir qu'elles sont naturelles, car chacun désire ou cherche à améliorer son sort. Toutefois, nous n'entendons pas dire que la jeunesse a raison de quitter le toit paternel; loin de là, nous affirmons au contraire qu'elle a grand tort, parce qu'elle compromet et perd souvent sa santé, son honneur, ses ressources, et échange une vie paisible contre une existence pleine de soucis, de besoins qui conduisent à la misère et à l'hôpital. Tel est le sort des dix-neuf vingtièmes des personnes qui quittent l'agriculture pour les villes. Elles pourraient vivre honnêtement à la campagne par un travail intelligent et lucratif, tandis qu'elles vont au hasard se fourrer au centre des corruptions ou de l'immoralité de toutes espèces. Ce tableau est triste, mais il est vrai; et pour rendre ces couleurs moins

sombres à l'avenir, il faut agir différemment qu'on ne l'a fait jusqu'à nos jours.

C'est en attaquant le mal dans sa source, c'est-à-dire dans sa cause première, que l'on est le plus sûr de le combattre avec succès; or, si vous voulez que les nouvelles générations de la campagne restent attachées à l'agriculture, plutôt que d'aller augmenter le trop plein des villes et en compromettre la tranquillité, il faut, de toute nécessité, procurer au cultivateur la somme d'aisance, de considération, d'instruction et d'éducation que comporte son honorable profession. Tout ce que l'on fera pour atteindre ce but sera moral et politique : moral, parce qu'il en résultera un grand bien, une heureuse influence sociale; politique, parce que l'Etat verra ses ressources augmenter et la tranquillité intérieure du pays assurée. L'enseignement de l'agriculture porté au milieu des cultivateurs cherche à réaliser tous ces résultats, et les moyens employés par le professorat sont propres à donner au cultivateur de la confiance, du courage et l'amour de sa profession, par conséquent de retenir, de fixer les jeunes gens au foyer agricole. Sous ce rapport encore, notre enseignement a une grande portée et mérite toute la sollicitude de l'administration.

Nous avons moins l'intention, en faisant ces observations, de faire l'éloge de notre conduite que de convaincre qui de droit, dans l'intérêt public agricole et de la société tout entière, des besoins de créer des chaires d'agriculture dans tous les départements de France, et de les faire occuper d'après le système d'enseignement que nous avons adopté. On peut compter, à tort ou à raison, sur d'autres moyens pour protéger l'agriculture et honorer ceux qui

l'exercent ; mais, à coup sûr, aucun n'aura autant de puissance, d'à-propos et de succès que le nôtre, parce qu'il satisfait aux quatre conditions que nous venons d'indiquer pour retenir les jeunes populations à la campagne ; à savoir, l'aisance des cultivateurs, qu'ils obtiennent par l'augmentation des produits, la diminution des peines et des dépenses, la considération que nous avons pour eux et pour leur profession, puisque nous allons les chercher, que nous proclamons hautement et en public, dans toutes nos séances, leur mérite personnel et l'utilité de leur profession ; enfin, parce que nous cherchons franchement, de bonne foi et avec amour, par tous les moyens que la science et l'expérience pratique mettent à notre disposition, à compléter l'instruction et l'éducation professionnelle de tous les individus qui s'occupent d'agriculture ou qui sont directement intéressés à ses succès.

BONNET, de Besançon.

DES SEMIS DE FROMENT SUR ENGRAIS DIFFÉRENTS, TANT EN LIGNES QU'A LA VOLÉE.

Je reçus, en août 1842, une petite quantité de guano, pour essai, du *ministère de l'agriculture et du commerce ;* je choisis, pour l'expérimenter, un champ de 18 hectares environ, de terre argilo-siliceuse, nommé la Gaulerie, près le bourg de Dampierre, sur la route de Gien, champ que j'ai amené déjà à un assez haut degré de fertilité, et dans lequel l'homogénéité du sol et les cultures différentes de 1842 permettaient des observations plus variées.

1° Une partie de ce champ avait porté des vesces-d'hiver fourrage, de la plus grande beauté en 1842, faites à l'automne de 1841 sur fumure d'étable ; elle a été ensemencée en froment, dont la végétation magnifique est aujourd'hui remarquable et supérieure à celle de la plupart des lots dont je vais parler ; mais, s'il faut attribuer une partie de ce résultat à l'excellente préparation que donne la vesce d'hiver-fourrage, bien réussie, pour le froment; comme, d'un autre côté, la semence de cette parcelle avait été tirée de la Beauce, pour renouveler la qualité de mes froments, et était, par conséquent, d'une grande beauté et d'une origine différente, je n'ai pas cru devoir en comparer le produit avec ceux provenant d'ensemencements faits avec des grains récoltés chez moi, et c'est pour mémoire seulement que j'en parle ici.

2° Une autre partie du champ a porté, en 1842, des pommes de terre abondamment fumées, bien préparées, et dont le produit a été parfaitement bon pour l'année. Elle a été semée en froment de ma récolte, à raison de 250 litres par hectare. Bien que cette partie du champ semble fort belle aux visiteurs et aux gens du pays, un examen, même superficiel, démontre jusqu'à l'évidence qu'elle est, de toutes les parcelles du même champ, de beaucoup la moins bonne. La longueur moyenne des tiges et des feuilles supérieures du froment est, aujourd'hui 3 juin, de 0^m, 77, et le produit moyen d'un mètre carré ou centiare, coupé à la faucille, le dimanche 4 juin, a donné seulement 1 kil. 35 ; soit, par hectare, 13,500 kil. de fourrage, sauf la perte causée par les dérayures, qui diminuent peut-être d'un vingtième ce produit, chacune de mes planches ayant 3 mètres de large environ.

3° Le reste du champ avait porté du moha en 1842 ; mais une partie avait été pâturée par les moutons; l'autre, récoltée à la faux pour fourrage. Cette plante avait complètement réussi ; mais les deux emplois qu'elle a reçus ont donné, pour le froment, des résultats bien différents. Autant le froment sur moha pâturé est égal et régulier, bien que variant en force et en beauté suivant le mode de fumure et de semaille qui lui a été appliqué, comme je le dirai tout-à-l'heure, autant est inégal et inférieur, de beaucoup d'ailleurs, le moha fauché ; à ce point que c'est la seule partie du champ où il soit très-difficile d'établir le poids moyen en fourrage vert d'un centiare, avec quelque certitude. La longueur moyenne des tiges m'a cependant paru être d'environ $0^m,83$, et le produit exact d'un centiare a donné, le 4 juin, 1 kilog. 75 de fourrage vert ; soit 17,500 kilog. à l'hectare, sauf les déductions à faire pour les dérayures, comme je l'ai dit plus haut.

C'est sur les parties du champ où le moha pâturé par les moutons a servi de préparation au froment que j'ai cru devoir établir mes essais comparatifs d'engrais et de semailles, soit en lignes, soit à la volée.

Engrais. — Les engrais comparés par moi ont été :

1° Le parcage ; 2° le fumier d'étable; 3° le guano.

1° Le *parcage*.—Blé le plus régulier et dont le produit en grain sera vraisemblablement le meilleur, principalement par cette raison. La longueur des tiges, dont le nombre maximum est de 6 à 8 par pied, est de $1^m,14$ à $1^m,30$; et le produit en fourrage vert d'un centiare coupé, le 4 juin, à la faucille, de 3 kilog. 65 grammes, maximum des sept lots essayés, qui correspond à environ 36,500 kilog. de fourrage vert à l'hectare, sauf déduction des

dérayures, déduction qui devient presque nulle quand les blés sont aussi forts ; car ces dérayures se comblent, à la partie supérieure, par les tiges provenant des planches qu'elles séparent, et ne laissent plus aucun vide dans le champ. Je ne puis m'empêcher de remarquer ici qu'en évaluant à 10 fr. les mille kilog. de fourrage vert de froment, ce qui ne paraîtra probablement pas exagéré, la consommation de ce blé par le bétail, dès cette époque où il n'était pas encore épié et n'avait, par conséquent, pas acquis le maximum de son poids, pouvait être payée 365 fr. par hectare; ce qui, déduction faite des frais de moisson, battage, magasin, conduite au marché, épuisement et occupation plus longue du sol, pourrait bien valoir mieux que la récolte de grain dans une année de bas prix, outre que le terrain pourrait porter, la même année, une seconde récolte-fourrage, ou recevoir sur cette excellente préparation un colza pour l'année suivante. On n'a pas encore fait assez usage des céréales et surtout du froment pour cette destination. Un préjugé fâcheux s'y oppose généralement ; mais il faut le déraciner, et l'on y trouvera d'autant plus de profit que souvent on voit des blés beaucoup plus abondants en fourrage vert que celui qui m'occupe. J'en ai, cette année, dans le val de la Loire qui rendraient, je crois, grandement un tiers de plus que le lot dont je parle.

2° Le *fumier d'étable*, appliqué à raison de 24 voitures de 1,000 kilog. environ à l'hectare, a produit un blé très-inférieur, plus sale et beaucoup moins régulier que le parcage. J'ai trouvé sur les pieds 5 à 7 tiges, au plus, de 0m,84 à 0m,93 de longueur, et, pour produit d'un centiare, 2 kilog. 05, ou 20,500 kilog. environ par hectare,

sauf déduction pour dérayures, comme il a été dit ci-dessus.

3° Le *guano* a été employé par moi à raison de 8 litres par are environ sur deux ares, et de 16 litres sur deux autres ares, placés au milieu de la partie sur moha pâturé, et à peu près au milieu de deux planches fumées, contiguës à la partie parquée.

A. La partie fumée à raison de 8 litres de guano par are, offre plus de régularité que le blé fumé qui l'entoure; mais quant à l'aspect et aux espérances de récolte, elle ne donne pas une différence facilement appréciable, à la simple inspection, avec ce blé fumé; et ce qui me paraît beaucoup plus concluant, un centiare, coupé le 4 juin, a produit 2 kilog. 72; ce qui suppose, à l'hectare, 27,200 kilog. de fourrage vert, 0,3 de plus environ que le blé sur fumier.

B. La partie fumée à raison de 16 litres par are, au contraire, a une végétation tellement supérieure aux parties fumées et au lot précédent qui l'entourent, qu'elle fait au milieu du champ une tache verte, proéminente et parfaitement limitée, qu'on aperçoit à une grande distance.

J'ai trouvé sur un pied 4 tiges de 1m,47 de longueur.

Sur un 2e,	7	—	1m,25	—
Sur un 3e,	6	—	1m,32	—
Sur un 4e,	16	—	1m,30	—

Et un centiare m'a fourni, le 4 juin, 3 kilog. 35, ce qui suppose environ 33,500 kilog. de fourrage par hectare, sauf la déduction des dérayures, qui serait à peu près nulle ici par les raisons déjà données, et la force de ce blé.

Quant au *blé semé en lignes*, son apparence est au moins égale à celle des parties les plus belles du champ. Il a été

semé à raison de 150 litres seulement par hectare, au semoir Hugues à sept tubes, sur le moha pâturé et parqué ; mais l'inexpérience du semeur a fait qu'un septième des lignes n'a point été ensemencé, parce qu'à chaque tour de l'instrument on a négligé de couvrir de semences la ligne tracée pour servir de guide au tour suivant. Je signale cette faute, parce qu'elle a été commise chez moi dans tous les autres champs ensemencés au semoir Hugues, tant en seigle qu'en colza, et je suppose en conséquence qu'elle doit s'être produite chez d'autres cultivateurs. Ces manques ont dû diminuer de 25 litres environ la quantité de semence employée ; mais ils diminueront certainement la récolte à peu près dans la même proportion, car les lignes ainsi négligées sont encore très-visibles aujourd'hui. Cependant ces blés m'ont présenté de 7 à 11 tiges au maximum par pied, d'une longueur de $1^m,02$ à $1^m,10$, et m'ont donné, par centiare coupé à la faucille, le 4 juin, 2 kilog. 90 de fourrage vert ; soit environ 2,900 kilog. à l'hectare, s'il ne fallait pas en déduire la perte causée tant par ces manques que par les dérayures.

Au total, il est certain que ce blé en lignes est aussi beau que possible, et promet une récolte au moins égale à celui semé à la volée, outre le bénéfice d'une économie de semences d'environ 80 à 100 litres par hectare.

En résumé, le semis en lignes me paraît fort avantageux. 8 hectolitres de guano à l'hectare valent mieux que ma fumure d'étable et beaucoup moins que mon parcage ; 16 hectolitres à l'hectare du même guano donnent un résultat supérieur à celui d'un bon parcage ; le blé sur vesces d'hiver semble être celui qui succède à la récolte la plus favorable comme préparation ; le moha pâturé par les

moutons marche immédiatement après ; puis, mais à une grande distance, le moha fauché, et au dernier rang, mais avec une grande infériorité, la culture des pommes de terre.

Le tableau suivant résume toutes ces données et permet d'en étudier les rapports. Avant de le présenter, je crois devoir dire que, pour évaluer le produit de chaque lot, j'ai fait construire, avec quatre lattes, un cadre d'un mètre de côté en tous sens, de dedans en dedans, après avoir choisi, au milieu de chaque lot, une place qui parût présenter à peu près la moyenne pour la force; un homme présentant le cadre dont j'ai parlé au-dessus des tiges, le laissait tomber perpendiculairement au sol et coupait à la faucille, aussi près de terre que possible, toutes les tiges contenues dans son intérieur. L'exactitude de ce moyen m'a paru très-satisfaisante pour des blés parfaitement droits, comme le sont les miens. (Voir le tableau au f° 124).

J'ai fait un semis de seigle au semoir Hugues, partie à demi-semence (1 hectolitre à l'hectare), en enlevant les tubes antérieurs et ne conservant que le rang de derrière, partie à 3/4 semence (1 hectol. 1/2 à l'hectare), en conservant tous les pieds.

Ces deux lots ont actuellement la plus belle apparence, sont propres, réguliers, me semblent beaucoup supérieurs aux seigles semés à la volée et ont l'épi plus long et mieux nourri. Cependant il a paru à quelques visiteurs que le lot à demi-semence n'était pas suffisamment garni, et que l'autre (3/4 semence) était supérieur et ne laissait rien à désirer.

DE BÉHAGUE (du Loiret),
Membre du Conseil général d'Agriculture.

TABLEAU COMPARATIF

du produit en herbe des divers lots de froments mentionnés ci-dessus.

	Nombre maximum des tiges sur un pied.	Longueur moyenne des tiges, le 3 juin.	Poids du fourrage d'un centiare, le 4 juin.	Rendement présumé de fourrage par hectare.	Proportion des lots en prenant le minimum pour 100.
Blé sur pommes de terre.	»	0m,77	1 kil. 35	13,500 k.	100
do moha fauché, pour fourrage et parqué. . .	»	0m,83	1 — 75	17,500	129
do do pâturé, parqué, semé à la volée. . .	6 à 8	1m,22	3 — 65	36,500	270
do do do guano, 8 hectol. à l'hect. . .	4	1m,00	2 — 72	27,200	201
do do do do 16 hectol. do . .	4 à 16	1m,33	3 — 35	33,500	248
do do do parqué, semé en lignes. . .	7 à 11	1m,06	2 — 90	29,000	215
do do do fumé, semé à la volée. . . .	5 à 7	0m,88	2 — 03	20,500	152

STATISTIQUE ROUTIÈRE DE NORMANDIE;

Par M. DE CAUMONT.

(Deuxième Fragment.)

Dans l'Annuaire précédent, nous avons parcouru une ligne traversant la Normandie, depuis Cherbourg, à l'extrémité de la presqu'île du Cotentin, jusqu'à la ville métropolitaine de Rouen. Nous allons en parcourir une autre plus droite et plus courte, dirigée du nord au sud, depuis le littoral de Luc, au nord de Caen, jusqu'à Alençon, ville frontière de l'ancienne province.

ROUTE DE LUC A CAEN ET DE CAEN A ALENÇON.

§ Ier. — *De Luc à Caen.*

Depuis vingt-cinq ans, la partie du village de Luc située sur le bord de la mer, a pris des accroissements considérables. Des hôtels ont été établis pour les promeneurs et pour ceux qui viennent prendre les bains de mer;

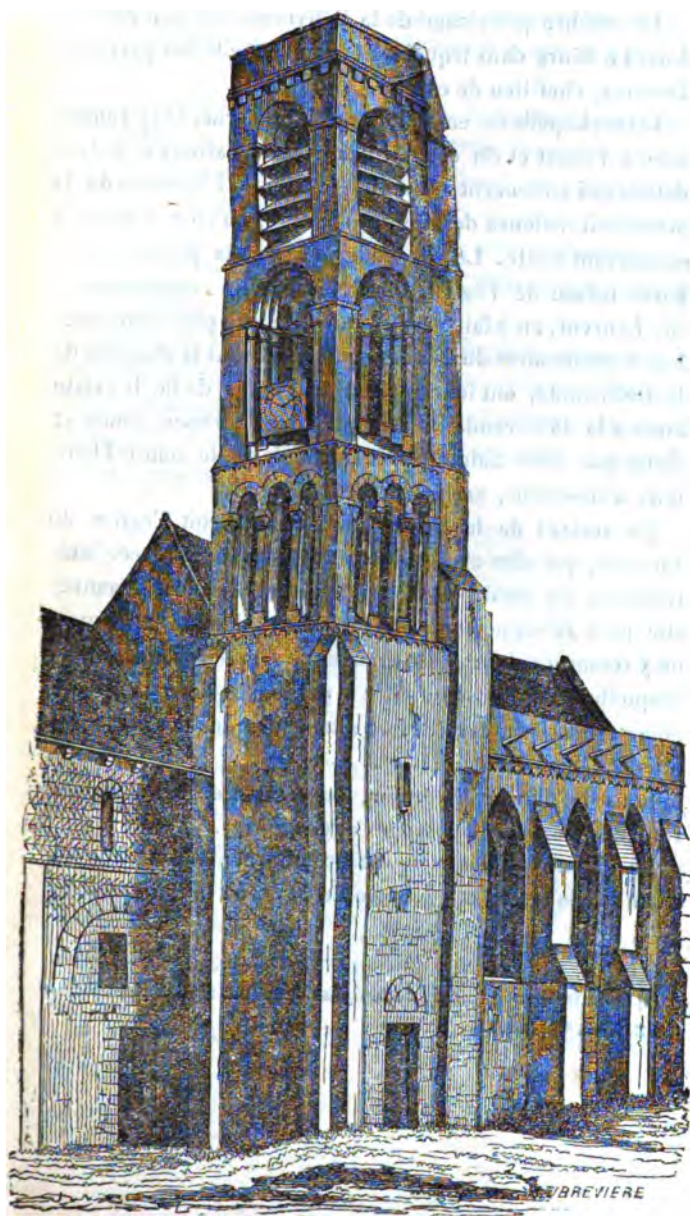
chaque jour on voit les constructions se multiplier (1).

Sans être variée, la plage de Luc est assez agréable et commode pour les bains. Quelques promenades aux environs offrent de l'intérêt, comme on pourra s'en convaincre en lisant ma Statistique monumentale du Calvados (canton de Douvres). Langrune et Bernières, communes voisines, remarquables par leurs beaux clochers, reçoivent aussi des baigneurs tous les étés, aussi bien que le village de Lion, situé à l'est de Luc.

De Luc on distingue le cap de la Hève et le Havre, l'embouchure de la Seine, celles de la Touque et de la Dive, et les hautes falaises qui bordent la côte, depuis cette dernière rivière jusqu'à Honfleur.

L'église de Luc est au moins à un quart de lieue de la plage. Elle se compose d'une nef romane, dans laquelle on a refait des fenêtres. La façade occidentale offrait une porte à plein cintre, qu'on a maladroitement masquée par un porche dorique. La tour latérale, au sud, percée de longues arcades à plein cintre, paraît aussi du XII[e] siècle. Il faut faire abstraction des dernières assises formant le parapet de la plate-forme ; ce couronnement est du XVI[e].

(1) Dans l'origine, il n'y avait qu'une auberge sur la côte où une bourgade considérable s'élève aujourd'hui : c'était l'auberge du *Petit-Enfer*. Si la tradition est exacte, voici à quel sujet cette hôtellerie avait pris cette dénomination singulière. Le curé de Luc voyant avec peine que, le dimanche, une partie de ses paroissiens avaient pris l'habitude d'aller boire pendant les Vêpres, crut devoir s'élever en chaire contre une pareille habitude, et désignant l'auberge où ils oubliaient ainsi leur devoir pour la table, il s'écria : cette auberge est vraiment un *petit enfer*. Le mot fit fortune, et bientôt l'aubergiste lui-même l'inscrivit sur son enseigne.


BREVIERE

Le célèbre pèlerinage de la Délivrande est tout près de Luc. Le bourg dans lequel s'élève la chapelle fait partie de Douvres, chef-lieu de canton.

Cette chapelle est en grande partie moderne. On y remarque, à l'ouest et du côté du nord, des arcatures et autres détails qui annoncent la fin du XII[e] siècle. L'histoire de la statue miraculeuse de la sainte Vierge, qu'on y vénère, a été souvent écrite. Le voyageur pourra se la procurer à la porte même de l'église. Dernièrement, un ecclésiastique, M. Laurent, en a fait paraître une histoire plus complète. Les missionnaires du diocèse, qui desservent la chapelle de la Délivrande, ont leur maison tout près de là. Il existe aussi à la Délivrande un couvent de religieuses, fondé et dirigé par M[me] Sainte-Marie, fille de M. le comte Théodore d'Osseville, ancien receveur-général.

En sortant de la Délivrande, on aperçoit l'église de Douvres, qui offre assez d'intérêt (1). La tour, placée latéralement au nord, est très-remarquable et fort élégante; elle peut se rapporter au XII[e] siècle. A l'étage supérieur, on y remarque deux fenêtres presque semi-circulaires, dans lesquelles l'ogive se montre à peine. Au-dessous de cet étage, sont des arcatures fort allongées, puis des arcatures plus courtes.

Sous la tour, à l'intérieur, on trouve de belles ogives romanes, ornées de losanges et de zigzags.

Le chœur est d'une époque comparativement plus récente que le reste, et peut-être du XV[e] ou tout au plus du

(1) Voir la description de cette église dans ma Statistique monumentale du Calvados.

XIVe siècle. Deux chapelles y ont été accolées : dans la nef on a fait des reprises modernes et percé de nouvelles fenêtres.

Très-anciennement, les évêques de Bayeux ont possédé à Douvres un château, avec des terres portant le titre de *baronnie*. Odon Rigault, lorsqu'il faisait ses visites pastorales, du temps de saint Louis, y couchait habituellement en allant à Bayeux. Les restes de ce château, qui existent encore, ne m'ont pas paru remonter au-delà du XIVe siècle.

Cresserons se trouve du côté gauche de la route, et plus loin est l'église de Périers, aujourd'hui réunie à Mathieu. On y remarque des fenêtres étroites et allongées du XIIIe siècle, et des parties de murs plus anciennes, dont les pierres sont en arête de poisson.



La petite porte que voici, paraît du XIIIe siècle comme les fenêtres.

Plusieurs jolies habitations bordent la route de la Délivrande à Caen. On remarque, du côté droit, celle de M. Le Creps, ancien député, membre de l'Association normande. On aperçoit le château au bout d'une avenue ; les jardins sont tenus avec beaucoup de soin ; les serres renferment un grand nombre de belles plantes exotiques.

L'église de Mathieu se trouve du côté opposé de la route. Elle se compose d'une nef romane, dans les murs de laquelle on remarque des pierres disposées en arête de poisson. Cette nef était plus longue dans l'origine ; un pan de mur existe encore pour le prouver, et le mur occidental, supportant le campanille, est moderne. Le chœur est en partie du XIIe siècle.

Le chimiste Roëlle et le savant physicien Fresnel sont nés à Mathieu.

Le château de Cambes est du côté droit : c'était la demeure habituelle de feu M. le marquis de Mathan, pair de France, et du savant abbé De Larue, membre de l'Institut. Il y a composé ses Essais historiques sur Caen, son Histoire des Bardes et ses autres ouvrages.

Une longue avenue d'ormes précède le château. On y conserve quelques portraits de famille et des manuscrits précieux, légués par l'abbé De Larue à la famille de Mathan.

L'église est en grande partie romane, sauf la tour terminée en plate-forme et que je crois du XVe siècle, et l'extrémité du chœur, qui appartient aussi à la troisième époque de l'ère ogivale.

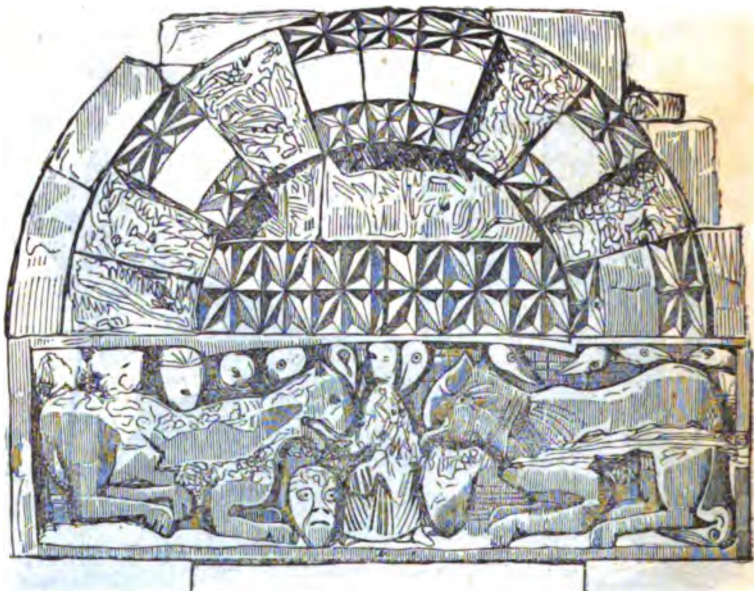
La maçonnerie d'une partie des murs est en arête de



Eglise de Cambes.

poisson. On remarque, du côté du sud, une porte à plein cintre bouchée, ornée d'étoiles, sur le linteau de

laquelle on distingue un bas-relief, figurant, je crois, Daniel dans la fosse aux Lions.



Le tombeau de l'abbé De Larue se trouve près de cette porte, dans le cimetière.

Si l'on reprend la grande route, on aperçoit, à gauche, le château de Lalonde, appartenant à M. de Formigny, membre de l'Association normande, et plus loin, dans la campagne, Lébisey et son ancien prieuré, qui dépendait d'Ardennes. A droite, on distingue Epron et Saint-Contest; mais la vue s'étend beaucoup plus loin de ce côté, et sur quelques points la ligne d'horizon n'est limitée que par

les petites montagnes du Bocage (Campandré, Ondefontaine, etc.). On finit par dominer sur la ville de Caen, dont le panorama offre beaucoup d'intérêt.

§ II. — *De Caen à Falaise.*

En sortant de Caen, on entre dans une plaine sans accidents et tant soit peu monotone. A quelque distance à gauche de la route, on aperçoit l'église et le village de Cormelles, dit *le Royal*, à cause de quelques priviléges accordés anciennement par le Roi aux habitants. Cette église est sans intérêt.

Les cendres du savant Samuel Bochard reposent à Cormelles; l'historiographe Gilles-André de Laroque y est né.

Du côté opposé de la route, s'élève la belle tour d'Ifs, figurée dans ma Statistique monumentale du Calvados (1). La partie supérieure de cette tour élégante est du XIII[e] siècle ; elle offre un type qu'on trouve dans plusieurs cantons du département. La partie inférieure est plus ancienne ; elle est ornée d'arcatures à plein cintre.

Plus loin, du côté gauche de la route, on voit dans la campagne le village de Bras, dont le fief appartenait à notre vieil historien de Caen, de Bourgueville (sieur de Bras), et celui de Hubert-Folie. L'église de Hubert-Folie, qui dépendait originairement de la paroisse d'Allemagne et dont l'abbaye de St-Etienne de Caen était patronne, paraît en partie du XIII[e] siècle.

Du plateau que parcourt la route, la vue s'étend au loin

(1) Voir le tome VIII[e] du Bulletin monumental, page 186.

vers le sud-ouest. On distingue les buttes du Plessis (1,200 pieds au dessus du niveau de la mer), celles de Campandré, d'Ondefontaine, de Jurques; et, vers l'ouest, l'éminence de Montbroc, près de Villers-Bocage.

A deux lieues et demie de la ville, on trouve, à gauche de la route, un chemin connu sous le nom d'*Avenue de Garcelles*, parce qu'il conduit au château de cette commune, appartenant à M. le comte de St-Quentin, membre de l'Association normande. L'église de Garcelles est à moins d'une demi-lieue de la route.

Sur la droite, on aperçoit le village de Rocquancourt. L'église doit être en partie du XIIe siècle : on y remarque des fenêtres cintrées, garnies de zigzags (1). Rocquancourt était d'abord une dépendance de St-Aignan-de-Cramesnil et formait la seconde portion de la cure; il a fini par devenir une paroisse indépendante.

A trois lieues de Caen, on arrive sur un plateau assez élevé, dépendant de la commune de St-Aignan-de-Cramesnil De là la vue s'étend au S.-O. sur la forêt de Cinglais, sur la vallée de la Laise, et beaucoup plus loin sur la partie du Bocage que j'ai déjà citée (buttes de Clécy, de Jurques, du Plessis, etc.). De ce plateau on jouit d'un des horizons les plus étendus que l'on puisse rencontrer dans le Calvados.

Bientôt on remarque, à droite, le chemin de grande communication qui conduit à Bretteville-sur-Laise, chef-lieu de canton : ce chemin passe par Quilly, dont l'église offre une assez belle tour romane. De vastes carrières de pierre calcaire existent dans la campagne; elles étaient exploitées dès le temps de la domination

(1) Voir ma Statistique monumentale du Calvados.

romaine. On a trouvé dans les fondations de la nef de l'église, refaite en 1748, des bas-reliefs évidem-



Tour de Quilly.

ment païens ; notamment un Hercule appuyé sur sa

massue, une Vénus et un Bacchus, formant une masse assez considérable de pierres que l'entrepreneur fit briser. Les constructions romaines, découvertes à Vieux et ailleurs, ont presque toujours offert l'emploi de la pierre de Quilly. M. Lambert a reconnu que la colonne milliaire trouvée au Manoir en 1819, était de cette pierre. La voie romaine passe effectivement au milieu des exploitations.

Près de l'église est un château assez remarquable du XVe ou du XVIe siècle, appartenant à la famille de Fitz-James, décrit dans ma Statistique monumentale du Calvados.

Plus au sud et en suivant le vallon de la Laise, on trouve le charmant parc d'Outre-Laise, sur Gouvix, appartenant à M. le comte Héracle de Polignac.

Le village de Cintheaux, un peu à droite de la route actuelle, était autrefois traversé par la route de Caen à Falaise. L'église est remarquable. Elle appartient au style roman très-orné, et doit avoir été construite au XIIe siècle. Sur les murs latéraux de la nef, des arcatures avec archivoltes, ornées d'un double zigzag, forment une ligne continue au-dessous de la corniche. On entrait dans cette nef par deux magnifiques portes ouvertes en face l'une de l'autre, dans les murs nord et sud : la décoration de ces portails est de la plus grande richesse et se compose de quatre archivoltes ornées de zigzags, de losanges et autres détails. Ces portes sont aujourd'hui bouchées. Une tradition rapporte que l'abbaye de Barbery, qui nommait à la cure, avait le droit de venir en procession à l'église de Cintheaux, et de la traverser en entrant par une porte et sortant par l'autre. Le chœur de Cintheaux

avait subi anciennement des altérations par suite du percement de nouvelles fenêtres ; on y a dernièrement ajouté un abside à pans coupés.

A peine a-t-on dépassé le village de Cintheaux que l'on traverse la voie romaine, nommée *le Chemin Haussé*, voie que nous avons citée dans un autre article.

Elle passe au centre du village de Cintheaux, en longeant l'église, traverse la route royale et se dirige vers le sud-est. En suivant de l'œil le tracé de cette voie, du côté gauche de la route royale, on distingue, à un quart de lieue environ, la petite église de Cauvicourt. Si l'œil se dirige du même côté, on apercevra dans le lointain les coteaux de craie et d'argile qui forment à l'horizon un vaste rideau continu, depuis la Courbe, aux confins du département de l'Orne, jusqu'à la côte de Dives, sur une étendue de plus de vingt lieues. Une multitude de localités peuvent se distinguer, par un temps clair, dans la vaste plaine comprise entre la route et les collines dont je parle. Bretteville-le-Rabet est à peu de distance de la route, sur la gauche ; l'église en est romane en partie.

Il y eut anciennement une commanderie de Templiers à Bretteville-le-Rabet. Lors de la destruction de l'ordre, en 1307, elle passa aux chevaliers de Malte, qui en ont joui jusqu'à la Révolution. Les constructions qui en dépendaient portent encore le nom de *Ferme de l'Hôpital.*

Langanerie, relais de poste et gros village qui borde la route, à peu près à moitié chemin de Caen à Falaise, a pris beaucoup d'accroissement depuis quelques années : plusieurs auberges y sont établies ; une brigade de gen-

darmerie y réside. Langanerie dépend de la commune de Grainville-la-Campagne, dont on voit l'église à quelque distance à l'ouest de la route.

En face de Langanerie, on aperçoit à un quart de lieue, à l'est, l'église d'Estrées-la-Campagne, dont la tour carrée se termine par un toit à double égout.

A peu de distance de Langanerie, du côté gauche, on trouve l'avenue et le château de Quesnay, appartenant à M. de Surval; puis on arrive à Aizy, paroisse réunie à Sousmont.

La petite église d'Aizy offre deux portes et des fenêtres décorées de moulures, dans le style de la deuxième moitié du XIIe siècle, et qui méritent l'attention. Je les ai figurées dans ma Statistique monumentale du Calvados.

Plus loin, à quelque distance de la route, du côté gauche, on peut visiter l'église de Sousmont, décrite aussi dans ma Statistique monumentale et dans la Statistique de l'arrondissement de Falaise, par M. Galeron.

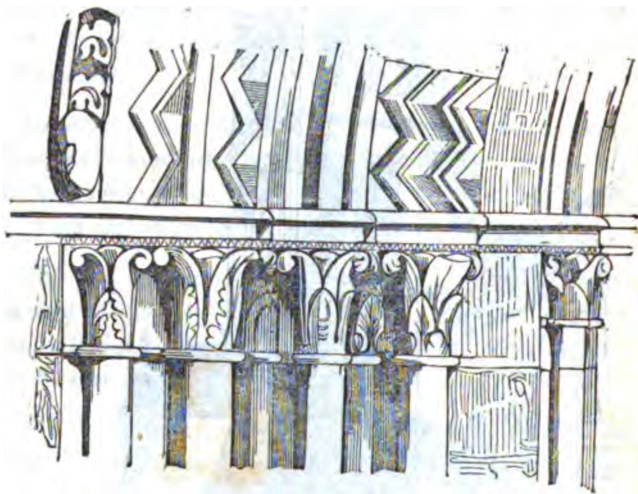
Elle fut consacrée, en 1190, par Lisiard, évêque de Séez, et plusieurs parties doivent, en effet, remonter à la deuxième moitié du XIIe siècle; mais des parties considérables aussi appartiennent à une époque moins ancienne et au style ogival.

On peut regarder comme remontant au XIIe siècle le portail précédé d'un porche et les deux étages inférieurs de la tour, à l'exception des contreforts énormes appliqués sur les angles au XVe siècle ou au XVIe.



Eglise de Sousmont.

Bientôt on arrive à Potigny, dont les maisons bordent la route : du côté gauche est l'église, monument de transition de la fin du XII[e] siècle. Le portail roman, dans lequel la forme de l'ogive est légèrement prononcée, est orné de quatre archivoltes, garnies de zigzags; les fenêtres sont aussi des ogives de transition (1).



A peu de distance de Potigny, on voit, à droite de la route, l'avenue du château de Bons, l'une des plus vastes et des plus belles habitations du pays. Ce château avait

(1) Voir, pour plus de détails, ma Statistique monumentale du Calvados.

été élevé, en 1644, par la famille Turgot, dont il était un des apanages; le parc, avec ses beaux arbres exotiques, fut créé, dans le siècle dernier, par le grand-père de M. le marquis de Turgot, pair de France, membre de l'Association normande. Malheureusement ce beau domaine a été aliéné il y a quelques années, et l'acquéreur a fait abattre la plupart des magnifiques avenues qui rayonnaient dans diverses directions (1). Une partie des terres ont été vendues en détail. M. d'Aillicourt a sauvé les débris de cette grande propriété en achetant le château et toutes les terres qui l'environnent : c'est toujours un grand château, une belle terre, mais dépouillée d'une partie de ses ornemens et réduite de ses anciennes proportions.

Presque en face de Bons, du côté gauche, on distingue deux villages intéressants à visiter : St-Quentin-de-la-Roche et Tassilly.

L'église de Tassilly appartient en partie au style roman, et en partie au style ogival. Des modillons à figures couronnent les murs de la nef, et l'on y voit d'anciennes portes garnies de zigzags : le chœur est d'une époque moins ancienne.

St-Quentin est un peu plus loin, au nord-est.

La roche abrupte qui domine le vallon, la déchirure à travers laquelle le Laison se fraie un passage en bondissant, le tombeau moderne de Marie Joly, qui s'élève

(1) Cette vente a été faite par le père de M. le marquis de Turgot, pair de France, pour le prix de 1,315,000 f. Le bois d'une seule des avenues (celle d'Ussy), qui se composait de 1,400 beaux arbres, était estimé à 40,000 f. On évaluait à 30 ou 40,000 f. les autres bois de futaie et les grandes haies qui garnissaient les différents enclos annexés aux fermes.

au sommet du roc, entouré d'une ceinture d'arbres verts, font de cette localité pittoresque et sauvage une des plus curieuses du département. Elle a été très-bien décrite par M. Galeron. Voici ce qu'il en dit dans la Statistique de l'arrondissement de Falaise.

« Si quelque chose peut donner, dans nos campagnes, une faible idée de ces immenses déchirements des rochers des Alpes, que l'on retrouve décrits dans tant de voyages, ce doit être l'entrée septentrionale de la gorge de St-Quentin. Les moulins suspendus aux flancs du côteau et les petits aqueducs, ou augets de bois, qui leur portent les eaux à douze ou quinze pieds d'élévation, ajoutent encore à la singularité de tous ces tableaux, et redoublent le mouvement et la vie au milieu de cette nature si sauvage et si tourmentée. Nous n'avons rien vu jusqu'ici dans l'arrondissement que l'on puisse comparer à cet emplacement, qui n'a pas plus de mille pas en longueur. Les bords de la rivière d'Orne, vers Harcourt et Clécy, sont bien plus élevés, bien plus escarpés; mais leur physionomie plus grandiose n'étonne pas autant que ces deux murailles de la gorge de St.-Quentin, si âpres, si rudes et en même temps si rapprochées l'une de l'autre, que l'on pourrait croire qu'elles sont prêtes à se rejoindre par un mouvement opposé à celui qui les sépara. Nous avons visité cinquante fois peut-être ce lieu singulier, et jamais sans une impression profonde, que nulle part nous n'avons plus vivement ressentie. »

Nous emprunterons encore à M. Galeron la description du tombeau moderne érigé au sommet du rocher de St.-Quentin.

« *Marie Joly*, dit M. Galeron, se fit de bonne heure un nom parmi nos comédiennes françaises, et, à trente-sept ans, on la citait comme la plus spirituelle, la plus intelligente des servantes de Thalie. Un heureux avenir semblait lui être promis, quand la mort la frappa brusquement au milieu de ses succès. Son époux, M. Nicolas-François Fouquet-Dulomboy, et les comédiens, ses confrères, lui firent élever un monument que l'on transporta, selon ses derniers vœux, avec sa dépouille embaumée, sur le rocher de St-Quentin. Elle repose là, dans un caveau taillé dans le roc, au bord de l'abîme.

« Le mausolée en pierre blanche, à quatre faces, a été sculpté par Lesueur, artiste connu pour avoir élevé précédemment le monument d'Ermenonville pour J.-J. Rousseau. Mme Joly-Dulomboy est représentée sur la face principale, couchée et endormie, entre les génies éplorés de Melpomène et de Thalie. Des inscriptions rappellent ses talens et la douleur de sa famille. Dans un rayon de deux cents pas, la demeure funèbre est protégée par une double enceinte. Des mélèzes, des pins toujours verts, répandent à l'entour une teinte de tristesse. Depuis trente ans on visite ce lieu, presque autant pour le monument de Mme Joly que pour le rocher de la *Brèche-au-Diable*. Aussi, fréquemment, le désigne-t-on maintenant, même dans le pays, sous le nom de *Mont-Joly*. Le *Mont-Joly* et la *Brèche-au-Diable* ne doivent à l'avenir être considérés par les étrangers que comme un seul et même emplacement. »

Le plateau sur lequel s'élève la modeste église de St-Quentin et à l'extrémité duquel est placé le tombeau, a

été habité dès le temps de la domination romaine. On y a trouvé des poteries rouges, des débris d'armes et des cercueils qui paraissaient se rapporter, sinon à l'ère gallo-romaine, au moins à une époque fort reculée du moyen-âge. M. Galeron avait recueilli des détails précis sur ces découvertes, et il a déposé au musée annexé à la bibliothèque de Falaise plusieurs des objets trouvés dans cette localité.

Près de Soulangy, le Laison traverse la route qui décrit un coude, et se dirige momentanément à l'est-sud-est, pour reprendre ensuite sa direction vers le sud. Soulangy appartenait à Saint-Evroult, depuis l'an 1050 que les fils de Robert de Grandmesnil avaient donné à cette abbaye l'église, les dîmes, le manoir, les hommes et les terres qui en dépendaient. On croit que l'église primitive était dans un champ, que l'on montre encore dans le village. Celle qui subsiste maintenant appartient au style ogival de la première époque.

En face et à l'ouest de Soulangy est la paroisse de Villers-Canivet, dont l'église avait été donnée à l'abbaye de Saint-Evroult, en 1050, comme celle de Soulangy (1), et qui renfermait un monastère de femmes, fondé en 1127. La plupart des bâtiments de l'abbaye ont été démolis. Le parc est encore entouré de murs ; à côté se trouve un étang d'où sort le Laison.

Tout près de Soulangy, on remarque à droite deux églises : celles de Saint-Loup et de Saint-Pierre-Canivet.

La première, dont les murs sont en partie construits

(1) Dans la suite, le patronage de l'église fut remis à l'abbaye de Villers, qui nomma le curé jusqu'à la Révolution. (V. la Statistique de l'arrondissement de Falaise, par M. Galeron.)

en arête de poisson, renferme des fonts baptismaux romans cylindriques assez remarquables, décorés extérieurement d'arcatures à plein cintre.

La seconde n'offre aucun intérêt.

On aperçoit à une certaine distance de la route, du même côté, des coteaux boisés qui dominent la plaine, se prolongent et se rapprochent de plus en plus à mesure qu'on approche de Falaise. Le beau château de Latour, sur Saint-Pierre-Canivet, est bâti au pied de ce coteau, qui est formé de grès quartzeux intermédiaire (1).

Le château d'Aubigny, du côté droit de la route, mérite d'être remarqué. Le pavillon de gauche doit dater du XVIIe siècle; l'autre est neuf. Ce château et les terres qui l'accompagnent ont été vendus tout récemment par M. le comte d'Aubigny; l'avenue a été abattue. Un de ses parens, M. d'Aubigny d'Assy a racheté le château pour le sauver de la destruction, avec le terrain qui l'entoure; on doit lui en savoir gré.

L'église n'a rien d'intéressant; mais elle renferme les statues tumulaires de plusieurs seigneurs d'Aubigny, de la fin du XVIe siècle et des deux siècles suivants. C'était, avant la Révolution, le chef-lieu d'un doyenné de l'évêché de Séez.

Si, de la plaine d'Aubigny, on porte ses regards du côté des éminences de grès dont je parlais tout-à-l'heure, on apercevra le château de Longpré, bâtiment carré, avec tourelles à toits pyramidaux en ardoise, qui produisent le meilleur effet dans le paysage. Ce château appartient à M. Le Bourgeois, membre de l'Association normande.

(1) V. ma Carte géologique du Calvados et mon Essai sur la topographie géognostique du même département.

Déjà, depuis long-temps, le voyageur a pu distinguer la tour de Guibray, qui annonce de loin Falaise. Un spectacle imposant s'offre bientôt à sa vue. En approchant de la vallée d'Ante, il aperçoit la ville assise sur une longue presqu'île de phyllades et de grès quartzeux.

A droite, sur la partie la plus escarpée et à l'extrémité du cap, le château, avec son vieux donjon roman, sa grande tour cylindrique et ses murs ruinés, se dresse majestueux comme les rochers qui le regardent sur l'autre rive du torrent, fier comme le conquérant qui subjugua l'Angleterre, et dont il protégea les premiers jours.

En face, la ville se développe de l'est à l'ouest, avec les débris de son enceinte murale. Au milieu s'élève la tour carrée de Saint-Gervais.

Avant de franchir l'enceinte, il faudra jeter un coup-d'œil sur le val d'Ante, où M. Le Baillif a, depuis quelques années, construit une grande filature de coton, et sur le beau château du Mesnil-Riant, habité par Mme la vicomtesse de Labbey.

M. Galeron a trop bien décrit sa ville d'adoption (1), pour qu'il nous faille entreprendre cette tâche.

Nous recommanderons seulement au voyageur le château avec ses dépendances ;

L'église de la Trinité, en grande partie du XVe siècle (de 1434 à 1450), avec son portail de la renaissance (de 1525 à 1531), et quelques parties du transept plus anciennes que tout le reste, etc.

Celle de Saint-Gervais, dont la nef et la tour sont en grande partie du XIe et du XIIe siècle, le chœur du com-

(1) Statistique de l'arrondissement de Falaise, no 3.

mencement du XVI[e] ou de la fin du XV[e], une partie de la nef du XIV[e] peut-être, etc., etc. ;

Enfin, la petite église de St-Laurent, dans le faubourg, dont quelques murs appartiennent au style roman.

Vaton, partie du faubourg qui s'étend au nord, du côté d'Aubigny, renfermait les ruines d'une *villa* gallo-romaine qui a été explorée en partie, et dont j'ai parlé dans le tome III de mon Cours d'antiquités (1).

Le petit musée, commencé par MM. de Brébisson et Galeron, à l'Hôtel-de-Ville, offre quelques objets curieux. Les naturalistes visiteront avec un vif intérêt la belle galerie zoologique de M. le baron de la Fresnaye, et les riches collections botaniques et entomologiques de M. de Brébisson.

Géologie. — La grande oolite, que l'on a appelée avec raison *calcaire des plaines*, parce qu'en général les contrées qu'elle occupe sont peu boisées et peu accidentées, règne presque dans tout l'espace que nous venons de parcourir, depuis Luc jusqu'à Falaise. (*Voir ma carte géologique du Calvados et l'atlas qui l'accompagne* (2).) Mais le terrain meuble qui surmonte les couches calcaires est plus ou moins épais, plus ou moins argileux, d'où il résulte des variations très-grandes dans la capacité productive du sol.

A Saint-Aignan, entre Falaise et Caen, un grès tertiaire se trouve superposé aux couches calcaires, et vient modifier, sur ce point et sur plusieurs autres, la composition du sol arable. J'ai donné à ce sujet quelques détails dans

(1) V. les pages 153 et suivantes.

(2) Paris; Derache, rue du Bouloy, n° 7.

le Mémoire qui doit accompagner la carte agronomique du Calvados, présentée en 1842 au Congrès scientifique de Strasbourg.

A Cintheaux, un sol profond recouvre l'oolite.

Plus loin, des alluvions argileuses, remplies de silex, paraissent chargées d'une grande quantité d'oxide de fer.

Le grès intermédiaire se montre à Potigny, à la surface du sol, près de la route, du côté gauche, et dans la vallée du Laison (*Brèche-au-Diable, Saint-Quentin, Rouvres*, etc., etc.).

Enfin, en descendant dans la vallée d'Ante, on distingue, au-dessous de l'oolite, des couches de galets roulés quartzeux et d'une argile rougeâtre dont on fait de la tuile, et qui représente en partie la formation du grès bigarré (*red marle* des Anglais), développée dans la partie nord-ouest du Calvados (1).

La rivière d'Ante coule sur les roches intermédiaires, et j'ai déjà dit qu'elles forment aussi l'éminence sur laquelle est bâtie la ville de Falaise.

§ III. — *De Falaise à Argentan.*

En sortant de Falaise pour se rendre à Guibray, on passe devant le parc et le château de M. le baron Frédéric de La Frénaye, membre de l'Association normande, savant naturaliste, dont l'importante collection vient d'être citée comme une des curiosités du pays. On est étonné de trouver, pour ainsi dire, dans la ville, des bois, des eaux,

(2) V. ma Topographie géognostique du Calvados.

des prairies. Falaise et Guibray, son faubourg, sont en effet séparés par un court intervalle, qui est presque la campagne, et dans lequel se trouve placé le château de La Frênaye.

Guibray, célèbre par sa foire, n'a rien d'intéressant que son église, dont une bonne partie est romane et date du XIIe siècle (1) ou de la fin du XIe.

A une demi-lieue de Guibray, on rencontre la bruyère des Roquettes, remarquable, pour le géologue, par l'enchevêtrement de l'oolite au milieu des cavités du grès ancien, et par les protubérances de celui-ci qui viennent percer l'oolite.

Cette bruyère touche à celle de St-Clair et au ravin bordé de grès quartzeux qui la précède. La bruyère St-Clair, autrefois assez vaste, est à présent défrichée presque tout entière; et s'il reste encore des parties incultes, ce sont celles qui, hérissées de blocs de grès quartzeux, ne peuvent être parcourues par la charrue. De la bruyère St-Clair, on aperçoit à une certaine distance, au sud-ouest, le château de Couvrigny, sur St-Pierre-du-Bû, dont l'église offre une assez jolie porte romane, ornée de losanges; à gauche, les étangs de la Hoguette, les bois de St-André, et, dans le lointain, ceux de Vignats.

L'abbaye de St-André-en-Gouffern, de l'ordre de Citeaux, fut fondée en 1130 par Guillaume Talvas, comte de Ponthieu, et reçut les donations de plusieurs autres

(1) Quelques parties peuvent dater du XIe siècle. L'église actuelle n'a été consacrée qu'en 1208, et paraît appartenir plutôt au XIIe siècle qu'à une autre époque, sauf les parties refaites postérieurement et dont je ne parle point ici.

seigneurs : l'église a été détruite de nos jours ; elle datait du XIIIe siècle. Une abbaye de femmes existait à Vignats; elle avait été, sinon fondée, au moins rétablie au XIIe siècle par le même Guillaume Talvas. Les Bellême possédaient à Vignats un château très-important, dont on peut encore reconnaître l'emplacement.

A deux lieues de Falaise environ, une dépression très-sensible du sol indique un changement de terrain. C'est là que finit le grès quartzeux, sur lequel courait la route depuis la bruyère des Roquettes; c'est aussi là *que finissent les bois*.

On descend sur la grande oolite, et l'on passe sur le territoire du département de l'Orne. A gauche, on aperçoit, à une demi-lieue de distance, le village de Nécy.

Au sud-est, une éminence se dessine : c'est le mont Epinette de Montabar, point culminant formé par le grès vert, sur lequel les officiers du génie, chargés de dresser la carte de France, avaient établi un de leurs signaux.

Cette éminence, que j'ai visitée, est intéressante sous plusieurs rapports. J'y ai trouvé des débris de tuiles et de poteries gallo-romaines, et, dans un chemin creux qui descend de ce plateau dans la plaine, on a découvert, il y a quelques années, un vase rempli de monnaies romaines. Il est remarquable que des vestiges de constructions romaines se rencontrent presque toujours sur les points culminants qui dominent au loin les campagnes. L'église de Montabar offre peu d'intérêt; la porte occidentale indique la fin du XIIe siècle.

Si le voyageur avait le temps de faire une excursion du côté droit de la route, il trouverait, à trois quarts de lieue,

la commune de Fresnay-le-Buffard, où l'on a signalé depuis long-temps un fort beau *dolmen*. Quand j'ai visité le monument, il m'a été facile de reconnaître que ce dolmen était, dans l'origine, la cavité sépulcrale d'un *tumulus*, dont les débris, formés de pierres calcaires amoncelées, dessinent encore une éminence ou une espèce de bourrelet autour du dolmen. D'ailleurs, ce tumulus



n'était pas isolé. On en voit un second assez considérable encore à très-peu de distance, et les restes d'un troisième, formant un triangle avec les deux autres, étaient visibles en 1834 et le sont peut-être encore aujourd'hui.

Une petite chaîne de grès quartzeux intermédiaire, formant une sorte de rescif au milieu des calcaires oolitiques, traverse la route en face de Montabar, au lieu appelé *Maison rouge*. De là j'ai distingué quelquefois les tours de la cathédrale de Séez. Ce chaînon de grès est fort étroit ; on l'exploite pour la réparation de la route. Plus loin, on aperçoit, à une demi-lieue de la route, côté droit, le château de Ry, appartenant à M. le comte de Vigneral, membre de l'Association normande. L'historien Mézeray est né dans le village de Ry. Le châ-

teau de Commeaux, à l'est-sud-ouest de Ry, est assez remarquable.

Celui de Brevaux est tout près de la route. Il a été construit en 1820 par le propriétaire, M. le comte de Robillard Des plantations d'arbres verts occupent le côté gauche de la route, en face du château.

De Brevaux à Argentan, on passe à Occagnes, et l'on distingue à un quart de lieue, sur la droite, le château de Cuy. La route n'offre, du reste, aux regards du voyageur rien autre chose de remarquable.

Nous avons décrit les monuments de la ville d'Argentan, M. Galeron, M. de Brix et moi, dans un rapport fait, en 1834, à la Société des Antiquaires de Normandie.

Il ne reste rien des fortifications primitives de la ville; l'ancien château, transformé en tribunal, est un grand bâtiment ayant trois pavillons sur le devant, avec fenêtres à nervures et un cordon tracé tout à l'entour. Les fossés étaient profonds; ils ont été transformés en promenades. Vers le centre de la ville, on voit une tour que j'ai figurée dans l'atlas du tome IX de la Société des Antiquaires de Normandie; elle a conservé ses machicoulis et son toit conique presque intacts.

L'église St-Germain offre, à l'intérieur, une nef à hauts piliers, garnis de colonnettes liées en faisceau et surmontées de pinacles; les latéraux offrent de belles arcades assez élevées. Le chœur peut dater de 1520; mais les deux côtés ne remontent pas au-delà de Henri IV et de Louis XIII. En résumé, commencée peut-être dans les derniers temps du XVe siècle, cette église n'a été achevée qu'au XVIIe.

L'église St-Martin peut dater en partie de la fin du XVe siècle. Les choux frisés sur les corniches, les clochetons,

les pinacles chargés de crochets, de dentelures, de petits personnages, en forment le caractère principal. Les balustrades sont de la renaissance; mais elles ont été refaites. Les voûtes du chœur sont de l'an 1603; elles ont, ainsi que l'apprend une inscription, *été faites des deniers du Trésor et aumônes des gens de bien.*

§ IV. — *D'Argentan à Séez.*

En sortant d'Argentan, on laisse, sur la gauche, la vallée de l'Orne, le long de laquelle sont quelques jolies maisons de campagne.

La route court sur le calcaire oolitique blanchâtre. A une lieue de la ville, les argiles d'Oxford se rapprochent beaucoup de la route à Saint-Loyer et Saint-Christophe. Je crois même qu'elles la traversent sur un point; mais, en général, l'oolite se montre des deux côtés du chemin.

Sur la droite, à quelque distance, on distingue de vastes landes en partie boisées : ce sont les landes de Vrigny, de Francheville, de Mont-Merey, formées par le grès quartzeux, et dont le niveau est plus élevé que celui de la plaine. Les vestiges d'un campement se voient sur la lande de Francheville; d'autres campements se trouvent à quelque distance, et ont été décrits dans le rapport que j'ai cité.

Un autre campement assez curieux existe à trois lieues au sud-ouest de Mortrée, dans la commune du Cercueil, sur la rive gauche de la Thouane, et près des étangs que ce ruisseau alimente. Il est connu sous le nom de *camp du Chastellier*, et a déjà été décrit plusieurs fois. Il présente la forme d'un cercle elliptique, coupé irrégulièrement vers

son centre, et dont le petit axe aurait 680 pieds de longueur, et le demi-grand axe 1,100 pieds. Le rempart, haut de 30 pieds dans quelques parties, est en terre et en pierres sèches.

On cite une autre enceinte retranchée à Saint-Pierre-le-Goult, à l'ouest du Cercueil, sur un des points les plus élevés de toute la contrée, que l'on aperçoit de fort loin.

Mortrée est un joli bourg que l'on traverse à une distance à peu près égale d'Argentan et de Séez. L'église a été reconstruite depuis peu d'années. Derrière cet édifice est la grille du château d'O, l'un des plus intéressants de la basse Normandie.

Ce château est situé dans un vallon, à un quart de lieue du bourg. Pour y arriver, on suit une large et longue allée bordée de bois.

J'ai figuré, dans la 5e partie de mon Cours d'antiquités, une esquisse de la porte d'entrée et de la partie la plus ancienne et la mieux conservée du château, que je crois de la deuxième moitié du XVe siècle. Une partie du château est d'une époque moins ancienne, et date du XVIe siècle.

Depuis Mortrée jusqu'au moulin de la Roche, où elle traverse l'Orne sur un pont, la route offre, du côté gauche, une plaine peu intéressante, dont le calcaire oolitique forme la base, et qui est bornée à l'est par des éminences d'argile d'Oxford et de grès vert.

Au moulin de la Roche, le grès quartzeux intermédiaire se montre sur les bords du vallon ; mais on remonte bientôt sur l'oolite.

On ne tarde pas à entrer à Séez. Il serait bon de s'arrêter quelques heures dans cette petite ville épiscopale.

La cathédrale attire d'abord les regards du voyageur.

La façade, qui offre des portes du XIIIe siècle fort remarquables (celle du centre et la porte droite), mais très-mutilées, a été défigurée par l'application maladroite de contreforts énormes qui produisent le plus déplorable effet. Je ne les crois pas antérieurs au XVIe siècle. La porte du latéral gauche peut être du XVe. La nef est du XIIIe siècle. Une partie du chœur est aussi de cette époque; mais les parties supérieures en sont moins anciennes (XIVe et XVe siècles).

M. de la Sicotière doit donner une description complète de l'édifice et en indiquer plus exactement les dates.

Des réparations importantes ont été faites, depuis vingt ans, à cette cathédrale. La partie supérieure des tours a été reconstruite; des murs considérables ont été repris en sous-œuvre.

La cathédrale avait été, dans l'origine, établie sur les ruines d'un monument romain. Lors de l'inhumation de Mg^r^ Saussol, prédécesseur de Mg^r^ Jolly, évêque actuel, on découvrit, en creusant sous le chœur, des murs romains très-bien construits. J'ai vu les briques qui en furent extraites en grand nombre. Précédemment, en 1827, on avait découvert une mosaïque au-dessous des fondations de la cathédrale.

Le cloître des chanoines était près de l'église, du côté du nord. On y voit encore des murs en arête de poisson. Odon Rigault, qui visita Séez en 1255, donne des détails curieux sur l'état du chapitre. A cette époque, il se composait de vingt-quatre chanoines, dont trois seulement n'étaient pas prêtres. « Le silence n'est gardé, » dit-il, ni au cloître ni à l'église, et les clercs et les

» prêtres séculiers viennent siéger dans le chœur, à côté » des chanoines. Quelques chanoines portent des serges » rayées ; nous avons ordonné à l'évêque de les faire » disparaître. Leur revenu est d'environ 1,200 livres. . . » . . . . . L'achat des chevaux des archidiacres est à » leur charge ; les chanoines boivent dans la ville, etc., etc. » Le prieur est depuis long-temps très-affaibli. »

L'évêché est un bel édifice moderne, qui mérite d'être vu. En descendant dans le vallon, on trouvera le grand séminaire, établi depuis peu dans les bâtiments de l'abbaye de St-Martin. Ces constructions sont modernes.

L'abbaye de Saint-Martin était importante. Au XIIIe siècle, quand Odon Rigault la visita, il y trouva trente-cinq moines, presque tous prêtres. Elle avait un revenu de 1,700 livres (1).

§ V. — *De Séez à Alençon.*

L'intervalle qui sépare la ville de Séez de celle d'Alençon, offre des terrains assez variés.

Après être sorti de Séez, on continue, pendant une lieue environ, à marcher sur l'oolite *blanche*, que nous avons souvent rencontrée depuis Luc jusqu'à Séez, et qui, comme nous l'avons dit, constitue le plus souvent dans nos contrées la base du *pays de plaine.*

Au village de La Chapelle, dont l'église borde la route,

(1) Odon Rigault trouva que ces moines n'avaient pas les statuts du pape Grégoire ; qu'ils se servaient de matelas dans les prieurés et mangeaient des viandes sans nécessité. Il leur fit diverses recommandations pour les rappeler à la règle.

le terrain de transition (schistes et grès quartzeux) forme un *cap*, partie avancée du massif de roches anciennes sur lequel se trouve la forêt d'Écouves. Les limites des terrains de transition sont, en général, faciles à reconnaître par leur niveau plus élevé que celui des plaines calcaires: tous les cours d'eau sortent de ces éminences pour se diriger dans différentes directions. Du côté gauche de la route, on aperçoit un étang assez vaste qui déverse ses eaux dans une petite rivière allant elle-même se jeter dans la Sarthe, entre Alençon et le Mesle.

Bientôt, vers la commune du Perron, on passe sur le grès quartzeux de transition, puis sur les phyllades, formant à l'est un second cap, plus considérable que celui que nous observions tout-à-l'heure à La Chapelle.

Après avoir traversé cette zone de grès et de schistes, on retrouve la plaine calcaire, qui se prolonge sans interruption jusqu'à Alençon, recouverte seulement dans quelques parties par les argiles d'Oxford ou de Bradford, lesquelles alimentent plusieurs tuileries.

La plaine qui précède Alençon est entourée, à l'ouest et au nord-ouest, d'une ceinture d'éminences formées par les roches de transition; à l'ouest, la butte de Chaumont se distingue des autres par sa forme conique : c'est une des plus élevées du pays. Du côté gauche de la route, l'église de Valframbert renferme quelques parties anciennes.

Alençon n'offre pas un grand nombre de monuments. La nef de l'église, de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe, avec ses beaux vitraux, décrits par M. de la Sicotière, est la principale curiosité de la ville.

L'ancien château, dont il reste encore quelques tours très-pittoresques, est devenu la prison. Près de là on

pourra voir le tribunal, l'hôtel-de-ville et la halle aux grains, édifices modernes d'une certaine importance. En entrant dans la ville par la porte de Caen, on a vu l'hôtel de la préfecture, ancien palais des comtes d'Alençon. La bibliothèque publique mérite d'être visitée, aussi bien que plusieurs collections particulières. Mais il appartient à M. de la Sicotière, qui lui-même possède des choses précieuses, de décrire les curiosités de sa ville natale. C'est à lui que le voyageur devra s'adresser pour voir avec fruit tout ce qu'elle renferme ; il ne saurait trouver un meilleur guide.

M. Godard, célèbre graveur sur bois, habite Alençon ; ses albums sont remplis d'intérêt.

Les naturalistes trouveront dans MM. Desnos Sevestre et Léger, membres de l'Association normande, des hommes remplis de savoir et d'obligeance, qui leur indiqueront les localités les plus intéressantes à visiter pour la botanique et la géologie. Le cabinet de M. Léger renferme, entre autres choses, beaucoup de fossiles et d'échantillons minéralogiques.

Nota. En terminant l'impression de cet article, nous nous apercevons d'une erreur que nous nous empressons de réparer. L'église figurée, page 127, comme celle de Luc, est celle de Lion, village voisin, dont la tour se termine également en plate-forme. Ce rapport a fait confondre les deux planches au moment de mettre en page.

EXTRAIT

DE DEUX

MÉMOIRES

SUR LES

PLANTES SARCLÉES

à racines alimentaires,

ET DÉTERMINATION DES MEILLEURES VARIÉTÉS A CULTIVER DANS CHAQUE ESPÈCE DE SOL (1);

Par MM. J. GIRARDIN et DUBREUIL fils,

Professeurs à l'École d'agriculture du département de la Seine-Inférieure.



L'introduction dans la grande culture des plantes sarclées, et notamment des plantes à racines alimentaires, est le signal d'une immense amélioration dans les assolements usités jusqu'ici. Déjà le trèfle et les fourrages annuels qui furent importés chez nous, vers 1700, ont transformé sur nombre

(1) Ces Mémoires ont été publiés dans le Recueil des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, cahier 81, p. 449 (1841), et cahier 88, p. 384 (1843).

de points les jachères improductives en prairies artificielles d'un excellent rapport. Les fourrages étant devenus plus abondants, on a pu nourrir un plus grand nombre de bestiaux, et par conséquent fumer la terre plus largement : aussi, depuis cette époque, le rendement des céréales a-t-il plus que doublé.

Cependant, la rotation des cultures qui est résultée de l'adoption des prairies artificielles, offre encore de graves inconvénients. Le trèfle que l'on fait reparaître sur la même sole tous les six ans, et quelquefois même tous les trois ans, effrite promptement la terre et ne donne bientôt plus que de chétifs produits. D'un autre côté, il ne remplit qu'imparfaitement le but de la jachère qu'il a remplacée ; car les nombreux labours que recevait la terre pendant l'année d'improduction, détruisaient complètement les plantes nuisibles qui s'étaient énergiquement multipliées sous l'influence de la culture des deux céréales ; tandis que les fourrages annuels ne font que retarder la germination des graines nuisibles, dont l'abondance toujours croissante nécessite, de temps en temps, le retour à la jachère, seul moyen efficace alors de nettoyer le sol.

Les vices inhérents à l'assolement suivi dans nos contrées disparaîtront du moment où les cultivateurs, mieux éclairés, consacreront une étendue convenable de leurs terres à la culture en ligne des plantes à racines alimentaires. L'adjonction de ces plantes à la rotation prolongera nécessairement la durée de l'assolement. Ainsi, en admettant qu'on leur consacre un quart de l'étendue totale de l'exploitation, et que les trois autres récoltes (deux céréales et fourrages) soient dans les mêmes proportions respectives, chacune d'elles ne reparaîtra plus sur la

même sole que tous les quatre ans ; et comme la sole des fourrages se compose par moitié de trèfle et de menus grains, le trèfle ne reviendra plus que tous les huit ans à la même place. On évitera ainsi le premier inconvénient que nous avons signalé tout-à-l'heure, l'effritement du sol.

» Les plantes à racines alimentaires exigent, pendant leur végétation, de nombreux binages et buttages. Ces opérations produisent sur les plantes nuisibles, dont les graines sont répandues dans la terre, le même effet que les labours d'été donnés à la jachère : elles concourent à la destruction de ces plantes ; et comme elles reviennent tous les quatre ans sur la même sole, elles nettoient plus complètement le terrain que ne le fait la jachère intermittente employée dans l'assolement triennal avec fourrages.

» La division des terres labourées en quatre soles, au lieu de trois, diminue nécessairement l'étendue des céréales au profit des plantes alimentaires pour les bestiaux. On peut alors, avec la même surface, nourrir un plus grand nombre d'animaux, et par suite fumer plus abondamment. Or, il en résulte que le rendement des récoltes augmente dans une proportion telle, que les céréales et les fourrages donnent des produits au moins aussi abondants, sur une surface d'un hectare et demi assolée de cette manière, que sur deux hectares soumis à l'assolement triennal avec fourrages. Le bénéfice de l'assolement quadriennal sur l'assolement triennal équivaut donc au produit net en argent de la récolte des racines alimentaires.

» Ce qui précède ne montre que l'avantage direct et immédiat que peut obtenir le cultivateur de la culture des plantes sarclées à racines alimentaires. Si nous voulions

envisager ce sujet d'un point de vue plus élevé, il nous serait facile de démontrer que ce nouveau mode de culture intéresse la prospérité générale du pays, et peut influer sur l'augmentation et le bien-être de la population. Il y a là, en effet, une question très-importante d'économie sociale. Mais nous ne pourrions que répéter, à cet égard, ce qu'a si bien dit M. de Dombasle, dans le premier volume des *Annales agricoles de Roville* (1). Nous avons voulu simplement ramener l'attention sur l'un des principes les plus féconds de l'agronomie moderne, la nécessité de l'introduction des plantes sarclées dans la rotation des cultures, quelle que soit leur durée.

» La culture proprement dite de ces plantes est suffisamment décrite dans la plupart des ouvrages d'agriculture. Il n'est donc pas nécessaire de nous en préoccuper ici. Mais il est un point qui, selon nous, a besoin d'être discuté, c'est le choix des meilleures variétés de chaque espèce pour les diverses contrées et les sols de diverses natures. On trouve bien, dans les traités agronomiques, quelques données sur le sol qu'on doit préférer pour chacune de ces plantes; mais ces données, s'appliquant à la France entière, sont trop vagues et trop générales pour pouvoir servir de règle dans chaque localité.

» Ces considérations nous ont déterminés à entreprendre des expériences, à l'effet de reconnaître quelles sont, parmi les nombreuses variétés des différentes espèces de plantes sarclées, celles qu'il est le plus avantageux de cultiver dans chaque nature de sol, dans notre contrée.

(1) De l'agriculture moderne. — *Annales de Roville*, 1, p. 1.

» Les plantes sarclées qui peuvent être utilement cultivées chez nous, sont :

La pomme de terre,	Le chou-navet,
La carotte,	La rave,
La betterave,	Le navet,
Le panais,	Le topinambour.

» Aux printemps de 1840 et 1841, nous avons préparé des terres de différentes natures dans le Jardin des Plantes de Rouen. Ces terres représentent les quatre types *principaux* de sols arables qu'on rencontre dans notre département ; à savoir : les sols calcaires, les sols argileux, les sols sableux et les sols légers très-humifères ou sablo-humifères (1). Ces différents terrains reçurent, au printemps, une fumure convenable, au moyen de fumier consommé, puis un labour à la bêche ; après quoi on procéda à l'ensemencement (2).

» Le 16 avril, nous avons procédé à la plantation de cinquante-cinq variétés de pommes de terre, en prenant pour chaque variété et pour chaque terrain un poids uniforme de 187 grammes 1/2 (6 onces). Les tubercules entiers ou en fragments ont été placés à la profondeur de 10 cent. »

(1) Nous renvoyons aux Mémoires où les auteurs font connaître la composition de leurs quatre champs d'essai.

(2) Les auteurs donnent ici la liste de toutes les variétés de chacune des espèces précédentes sur lesquelles ils ont opéré. Leur nom est accompagné de leur synonymie connue, des principaux caractères qui les distinguent, ainsi que de l'origine de chacune d'elles. Enfin les diverses variétés de pommes de terre sont rangées d'après un nouveau mode de classification, destiné à faciliter singulièrement les recherches au milieu de la confusion qui existe dans la nomenclature des nombreuses variétés de cette plante.

en lignes, et à une distance de 50 centimètres les uns des autres, en tous sens.

» Les carottes et panais semés le 8 mars, les betteraves semées le 15 avril, furent disposés sur quatre lignes distantes de 50 centimètres.

» La surface destinée au topinambour reçut, le 15 mars, huit tubercules, pesant chacun environ 60 grammes; ils furent placés à 50 centimètres les uns des autres.

» Les choux-navets et les raves furent semés le 3 juin, et disposés de la même manière que les carottes et betteraves.

» Enfin, les navets furent semés le 15 juillet, sur huit lignes, distantes de 25 centimètres. Sur chaque nature de sol, un espace de 2 centiares fut réservé à chaque variété. Voici les soins d'entretien que les plantes reçurent pendant leur végétation :

» Les pommes de terre reçurent deux binages et deux buttages; à savoir :

» Un premier binage, lorsque les tiges commencèrent à paraître à la surface du sol;

» Un premier buttage, lorqu'elles eurent 16 centimètres de hauteur;

» Un second binage, quinze jours après;

» Enfin, un second buttage, quinze jours après le second binage.

» Les carottes et panais eurent quatre binages, et furent éclaircis sur les rangs, à la distance de 24 centimètres.

» Les betteraves furent binées trois fois, et éclaircies comme les précédentes racines.

» Les topinambours eurent deux binages.

» Les choux-navets, les raves et les navets furent binés deux fois; les deux premiers furent éclaircis à la distance de 24 centimètres, et les navets, seulement, à 12 cent.

» Jusqu'à présent, l'époque de maturité de chaque variété de pommes de terre n'a pas été l'objet de recherches bien précises, ou au moins ces recherches n'ont été tentées que pour un fort petit nombre de variétés et pour une seule espèce de sol. Il importe pourtant beaucoup au cultivateur d'être éclairé sur cette question ; car la connaissance des époques de maturité des tubercules peut le guider utilement dans le choix qu'il doit faire parmi les diverses variétés, relativement à l'époque de la plantation de chacune d'elles, comme aussi par rapport à la nature des récoltes qu'il peut leur faire succéder. On sait, par exemple, que les pommes de terre peuvent remplacer avantageusement le trèfle incarnat et le seigle dans les sols sablonneux ; mais comme, dans ce cas, la plantation des tubercules ne peut avoir lieu avant la fin de juin, il est évident qu'on est alors obligé d'employer des variétés très-précoces, afin qu'elles puissent parcourir toutes les phases de leur végétation avant les premières gelées. D'un autre côté, si l'on se trouve dans la nécessité de faire succéder aux pommes de terre une céréale d'hiver, il faut encore, dans ce cas, choisir des variétés précoces, pour que, leur récolte étant faite de bonne heure, on ait le temps de préparer le sol pour l'ensemencement de la céréale, ce qui serait impossible en employant des variétés tardives.

» Ces considérations nous ont engagés à noter avec soin l'époque de maturité de chacune des cinquante-cinq variétés que nous avons soumises à nos expériences.

» On conçoit que, pour chaque variété, l'époque de maturité varie de quelques jours, en raison du moment de la plantation, des circonstances météorologiques qui différencient chaque année, de la nature du sol, etc. Il serait

donc difficile de donner l'époque invariable de cette maturité ; mais comme ici le cultivateur a plutôt besoin de connaître l'époque relative que le terme absolu de cette maturité, nous croyons que les indications que nous allons fournir, à cet égard, seront suffisantes pour la pratique. »

Ici les auteurs indiquent, sous forme de tableau, l'époque de maturité de chacune de leurs variétés de pommes de terre. Nous renvoyons à leur Mémoire pour l'appréciation des faits intéressants qui résultent de leurs recherches à ce sujet.

« Au nombre des causes qui peuvent faire varier l'époque de maturité pour la même variété, nous avons placé la nature du sol. Nos observations nous ont convaincus de la réalité de l'influence de cette cause. Ainsi, nous avons constamment remarqué, pour toutes les variétés, une différence de huit à quinze jours dans l'époque de leur maturité, en raison de la nature du sol. Les quatre sortes de terrains dans lesquels nous avons agi, peuvent être classées dans l'ordre suivant, eu égard à leur degré de précocité :

Sol sableux humifère ;
— sableux pur ;
— argileux ;
— calcaire.

» Les faits suivants confirment ce que nous avançons. Au 25 août nous avons trouvé :

» Dans la terre sablo-humifère,	26 variétés mûres.
sableuse.	20.
argileuse.	19.
calcaire.	16.

» Il est facile de s'expliquer ces différences dans l'époque de la maturité des mêmes variétés de tubercules dans les

quatre sortes de terrains, en se rappelant que la faculté d'absorber et de retenir la chaleur solaire, est singulièrement influencée par la couleur de la surface du sol. L'observation pratique et les expériences directes de Schübler ont mis hors de doute, depuis long-temps, en effet, que le degré d'échauffement des différentes terres, et par suite la rapidité de la végétation, sont d'autant plus prononcés que la surface de ces terres est plus foncée en couleur, ce qui est d'accord, au reste, avec les données de la science qui démontrent que les surfaces noires absorbent une plus grande somme de rayons calorifiques, et s'échauffent bien plus rapidement que les surfaces blanches qui réfléchissent ou renvoient presque tous les rayons solaires qu'elles reçoivent.

» Il n'est donc pas étonnant que la maturité des tubercules ait été plus prompte dans la terre sablo-humifère, dont la surface est très-colorée, que dans les trois autres espèces de sol, et surtout que dans la terre calcaire, dont la surface est presque blanche.

» Il résulte évidemment de tout ceci un enseignement utile pour la pratique; à savoir : qu'il faut choisir les variétés de pommes de terre d'autant plus précoces, et les planter d'autant plus tôt, que les terrains dans lesquels on doit opérer ont une surface moins colorée.

» Il y a, au reste, un moyen bien simple et peu coûteux, mais que malheureusement on n'utilise point encore dans la grande culture, de hâter la maturité des produits dans les sols à surface blanchâtre ou peu colorée. C'est de recouvrir cette surface avec des matières noires de peu de valeur; telles, par exemple, que des terres tourbeuses, des poussiers de charbon, du noir des raffineries. La

moyenne d'un grand nombre d'essais a fait voir que la coloration en noir d'un sol blanchâtre peut augmenter de 50 p. 0/0 sa propriété absorbante de la chaleur. Dans les jardins légumiers où l'on cultive les primeurs (laitues, fraisiers, fèves, pois, etc.), on fait un heureux emploi de cette méthode. Lampadius, à Freyberg, a obtenu des melons parfaitement mûrs, pendant l'été frais de 1813, et dans le district des mines de Saxe, en saupoudrant la terre d'une couche de charbon pilé, de quatre à cinq centimètres d'épaisseur. Rien ne s'oppose à ce qu'en grand on imite les procédés de la culture maraîchère.

» L'arrachage des pommes de terre eut lieu, pour chaque variété, lorsque les tiges cessèrent de se développer et commencèrent à jaunir.

» Le 7 octobre, on opéra la récolte des carottes, des panais et des raves. Le 5 novembre, on procéda à celle des topinambours, des betteraves, des choux-navets et des navets.

» Le produit de chaque variété dans chaque nature de sol, fut mis à part et soigneusement pesé. Un tableau indique le rendement en racines et en feuilles de toutes les variétés cultivées.

» Pour arriver à connaître les valeurs relatives de toutes nos plantes sarclées sous le rapport de l'alimentation, objet essentiel de nos expériences, il fallait établir, au moyen de l'analyse chimique, le pouvoir nutritif de chacune d'elles, c'est-à-dire la proportion de matière utile ou propre à la nutrition qu'elle renferme par quintal. Nous avons donc déterminé avec soin, au moyen de la dessiccation, la quantité de matière sèche contenue, et dans les

racines, et dans les feuilles (1), admettant cette opinion que les substances solides renfermées dans ces organes, concourent toutes au phénomène de la nutrition. Nous savons bien que deux chimistes, dont les noms font autorité, déduisent le pouvoir nutritif des divers organes des végétaux, non d'après la proportion de matière sèche qu'ils contiennent, mais uniquement d'après le plus ou moins d'azote qu'ils possèdent. Ce qui nous a empêchés de nous servir de cette méthode d'appréciation, c'est, d'une part, qu'il nous a semblé que la science n'avait point encore dit son dernier mot sur cette influence si absolue et si large qu'on a voulu accorder à l'azote, au détriment des autres principes constitutifs des plantes, et que, de l'autre, il eût été fort long et fort pénible d'exécuter 460 analyses élémentaires pour le dosage de l'azote des racines et des feuilles de nos nombreuses récoltes. Tout en accordant aux principes azotés des plantes une grande part dans le phénomène encore si obscur de la nutrition des animaux, nous ne pouvons admettre, la physiologie se taisant à cet égard, que les principes non azotés, tels que la gomme, le sucre, l'amidon, le ligneux, les substances salines, répandus avec tant de profusion dans les organes des végétaux, soient inutiles à l'alimentation et non susceptibles d'assimilation.

» C'est donc uniquement d'après les proportions de matière sèche contenues dans les organes récoltés de chaque plante, que nous avons établi le pouvoir nutritif de cha-

(1) Les auteurs n'ont opéré que sur les racines de la pomme de terre, de la betterave et du topinambour, les feuilles de ces trois espèces n'étant pas employées dans l'alimentation.

cune d'elles. Un tableau présente les résultats de nos analyses, en indiquant les quantités relatives de matière sèche et d'eau qui existent dans 100 parties en poids de racines et de feuilles.

» On voit clairement par ces analyses que la constitution chimique des racines offre des différences assez tranchées, suivant la nature du sol où elles ont été cultivées, et que, de tous les principes immédiats, c'est surtout la fécule qui subit le plus de variations dans ses quantités. Pour certaines variétés de pommes de terre, la richesse en fécule est excessivement variable, tandis que la proportion de matière sèche est toujours à peu près la même. C'est ainsi, par exemple, que la *Patraque jaune ordinaire* renferme :

Dans le sable pur. . . .	16,72 p. % de fécule et	27,0 p. % de mat. s.
Dans le sable humifère	19,62.	25,2
Dans l'argile.	8,75.	26,3
Dans le calcaire. . . .	10,00.	26,6

Que la *Patraque rouge ordinaire* contient :

Dans le sable pur. . .	5,61 p. % de fécule et	19,2 de matière sèche.
Dans le sable humifère	8,46.	22,0
Dans l'argile.	4,47.	24,0
Dans le calcaire. . .	9,70.	20,0

et ainsi pour beaucoup d'autres.

» Au moyen des tableaux précédents, qui nous font connaître le *pouvoir productif* et le *pouvoir nutritif* des diverses espèces et variétés de plantes sarclées, il va nous être facile de trouver la valeur comparative de chacune des variétés de la même espèce, puisque cette valeur suit la raison composée des deux pouvoirs que nous venons de constater. Nous obtiendrons donc cette connaissance, en

multipliant le produit en poids de chaque variété par la quantité de matière sèche qu'elle contient, et en divisant le résultat par 100. Des tableaux montrent dans quel ordre les variétés de chaque espèce doivent être classées, sous ce rapport, pour les différents sols sur lesquels nous avons opéré.

» Ainsi que nous l'avons déjà exposé, nos recherches n'ont eu d'autre but que de déterminer la valeur relative des diverses variétés de chaque espèce de plantes à racines fourragères. Quant au mérite relatif des diverses espèces de ces plantes, nous ne nous en sommes pas préoccupés, et voici pourquoi. C'est que toutes pouvant être cultivées avec plus ou moins d'avantages dans les différents sols du département, il n'y a réellement d'essentiel à connaître que la variété de chaque espèce qui donne les meilleurs résultats dans chaque nature de sol. Nous pensons, en effet, qu'il y aura toujours intérêt et profit pour le cultivateur à partager, plus ou moins également entre les diverses espèces, la sole destinée aux cultures sarclées. Car, s'il agissait autrement, s'il adoptait seulement une seule espèce à l'exclusion des autres, il pourrait certainement arriver qu'une année, défavorable à cette espèce, le priverait de sa principale ressource pour la nourriture de ses bestiaux. En les cultivant toutes concurremment, au contraire, comme elles ne sont pas également sensibles aux mêmes influences météorologiques, le faible produit des unes sera compensé par l'abondance des autres, et l'attente du cultivateur ne sera jamais trompée, quant au résultat final. Ce mode d'agir a encore un autre avantage : c'est qu'il permet de varier la nourriture du bétail, condition importante pour le succès de l'engraissement, et, en général, pour la santé des animaux.

» Nous savons donc maintenant, par suite de nos essais, quelles sont les variétés de chaque espèce de plantes sarclées qu'il faut préférer dans chaque sorte de terrain. Ce sont, en définitive :

POUR LE SABLE PUR.	POUR LE SABLE HUMIFÈRE.	POUR LE SOL ARGILEUX.	POUR LE SOL CALCAIRE.
Carotte blanche à collet vert	Carotte rouge de Flandre.	Carotte rouge de Flandre.	Carotte rouge de Flandre.
Betterave blanche de Silésie	Betterave blanche de Silésie	Betterave blanche de Silésie	Betterave blanche de Silésie
Chou-navet rouge.	Chou-navet rouge.	Chou-navet rouge.	Chou-navet rouge.
Rave oblong. rouge Taukard	Rave oblongue à tête verte.	Rave oblongue blanche.	Rave oblongue blanche.
Navet des sablons.	Navet des sablons.	Navet des sablons.	Navet des sablons.

» Le panais doit être rejeté de nos cultures, car il ne donne que de chétifs produits, quelle que soit la nature des terrains dans lesquels on le fait venir.

» Quant au topinambour, c'est un très-bon produit dont l'introduction pourrait présenter quelques avantages. Sa valeur, toutefois, varie avec la nature du sol. Ainsi :

» Dans le sable pur, sa valeur est exprimée par	4121,4300
le sable humifère.	5219,7600
l'argile.	4626,4400
le calcaire.	3535,7960

» C'est le sable humifère ou tourbeux qui paraît le plus favorable à ce genre de récolte. Le topinambour est très-apprécié dans plusieurs pays, notamment en Alsace, où sa culture a pris beaucoup d'extension ; là, cette plante est considérée comme aussi nourrissante que la pomme de terre ; elle convient parfaitement aux chevaux. Il ne serait donc pas sans intérêt de l'essayer chez nous. »

En général, on peut conclure des expériences de MM. Girardin et Dubreuil que :

Les carottes donnent plus de produits utiles dans les terres argileuses que dans les autres ;

Les betteraves et les choux-navets, dans les sols de sable pur que dans les autres terrains ;

Les raves et les navets, dans les sols calcaires que dans les autres sols.

Relativement aux pommes de terre, les expériences de MM. Girardin et Dubreuil montrent, d'une manière bien évidente, quelles sont, pour chaque espèce de terrain, les variétés qui doivent être cultivées de préférence, tant sous le rapport de l'alimentation des bestiaux que sous celui de l'extraction de la fécule.

Ce sont, en définitive :

1° Pour l'alimentation des bestiaux.

POUR LE SABLE PUR.	POUR LE SABLE HUMIFÈRE.	POUR LE SOL ARGILEUX.	POUR LE SOL CALCAIRE.
Vitelotte rouge longue de l'Indre. Patraque jaune ox-noble. ———rose de Rohan hâtive ———jaune 1re Wellington Vitelotte jaune la Pigry.	Patraque jaune ox-noble. Vitelotte jaune la Pigry. Patraque rose de Rohan hât. ———jaune 1re Wellington ———jaune œil violet. Parmentière rose c. franç.	Patraque jaune ox-noble. ———blanche 1res façons. Vitelotte jaune la Pigry. Patraque rose de Rohan hât. ———jaune Mailloche. Vitelotte rouge longue de l'Indre.	Patraque rose de Rohan hât. Vitelotte jaune la Pigry. Patraque jaune Mailloche. Vitelotte rouge longue de l'Indre. Patraque jaune 1re Wellingt.

2° Pour l'extraction de la fécule.

POUR LE SABLE PUR.	POUR LE SABLE HUMIFÈRE.	POUR LE SOL ARGILEUX.	POUR LE SOL CALCAIRE.
Patraque jaune ox-noble. Vitelotte rouge longue de l'Indre. Patraque rose de Rohan hât. Vitelotte jaune la Pigry. Patraque jaune 1re Wellingt.	Vitelotte jaune la Pigry. Patraque jaune œil violet. ———rose de Rohan hâtive ———jaune ox-noble. ———jaune 1re Wellington ———rose Decroizilles.	Patraque jaune ox-noble. ———jaune fruit-pain. Vitelotte jaune la Pigry. ———jaune imbriquée. Patraque jaune 1re Hopson. ———jaune œil violet.	Patraque rose de Rohan hât. Vitelotte jaune la Pigry. Patraque jaune œil violet. ———jaune Mailloche. ———blanche 1res façons. ———rose de Rohan.

« Ces comparaisons nous montrent que la même variété de pomme de terre ne doit pas être indifféremment cultivée dans toute espèce de sol, soit qu'on veuille l'appliquer à l'alimentation des bestiaux, soit qu'on veuille en extraire la fécule, puisqu'il est des terrains dans lesquels elle rend beaucoup, et d'autres dans lesquels sa culture n'offre aucun avantage. C'est ainsi que la *Patraque rose jaune*, qui donne d'assez beaux produits dans les sols sableux, n'en donne que de très-faibles dans les sables humifères, lès sols argileux et calcaires ; que la *Descroizilles* n'est avantageuse à cultiver, pour la nourriture du bétail, que dans les sables humifères ; que la *Patraque Mailloche* doit être préférée pour les sols calcaires, la *Patraque blanche premières façons*, pour les sols argileux, etc. À part quelques variétés qui paraissent se plaire et produire presqu'autant dans les différents sols, telles que la *Vitelotte jaune la Pigry*, la *Patraque de Rohan hâtive*, *l'ox-noble*, les autres ont chacune leur sol de prédilection.

» Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer ailleurs, on ne peut pas toujours conclure la richesse en fécule d'une pomme de terre de la proportion de matière sèche qu'elle renferme, puisque la même variété n'occupe pas le même rang dans tous les tableaux précédents. Ainsi, par exemple, la *Patraque blanche premières façons*, qui, dans les sols argileux, est la deuxième pour la valeur relative comme aliment, n'a que la neuvième place pour sa valeur relative au point de vue industriel ; *l'ox-noble*, qui, dans les sables humifères, est la première comme aliment, n'est que la quatrième pour la production de la fécule ; la *Vitelotte rouge longue de l'Indre* est la quatrième dans les sols calcaires, pour la puissance nutritive, et la seizième pour la richesse en fécule, etc.

» Nous répéterons encore que, pour la pratique de l'agriculture, l'analyse d'une pomme de terre n'a d'importance que lorsqu'on connaît en même temps son pouvoir productif, attendu qu'il arrive très-souvent qu'une variété est très-riche en principes nutritifs, mais très-peu productive; de sorte que, réellement, elle offre beaucoup moins d'avantages pour le cultivateur que telle variété qui est très-pauvre en principes nutritifs, mais qui a, par contre, une production considérable. Nous citerons comme preuve de la vérité de cette assertion, la *Hollande rouge de la halle de Paris*, qui, dans les sables, renferme 30 p. °/₀ de matière sèche, mais qui ne donne pas tout-à-fait trois fois le poids de la semence, tandis que la *Rohan hâtive*, qui ne contient, dans le même sol, que 23 p. °/₀ de matière sèche, fournit jusqu'à quarante-six fois le poids de la semence. Bien d'autres variétés pourraient encore nous servir d'exemples. On ne peut réellement se prononcer sur la valeur comparative d'une pomme de terre, et connaître si elle est avantageuse à cultiver en grand, qu'autant qu'on a pu établir la raison composée de ses pouvoirs productifs et nutritifs.

» Dans notre département, où la culture de la pomme de terre a une si grande importance en raison de son emploi presque général à la nourriture des bestiaux, on cultive ce précieux tubercule dans toutes les espèces de terrains. Comme ces différents sols arables peuvent être rapportés à l'un ou à l'autre des quatre grands types que nous avons choisis pour nos expériences, toutes nos régions agricoles pourront profiter des résultats de ces expériences. Ainsi, aux fermiers des plaines sableuses de la rive gauche de la Seine, nous dirons : « Cultivez de préférence la *Vitelotte*

rouge longue de l'Indre, puisque c'est celle qui vous rapportera le plus de matière utile sur une surface donnée » ; aux fermiers du pays de Bray, à ceux du grand plateau de Caux, nous dirons : « Choisissez, au contraire, la *Patraque oxnoble*, puisque c'est celle qui fournit le plus d'aliment dans les sables humifères et les sols argileux » ; enfin, aux propriétaires de ces mauvais terrains calcaires des rives droites de la Seine, nous recommandons de préférer à toutes les autres la *variété hâtive* de la *grosse Rohan*, puisque c'est elle qui produit le plus dans ces sortes de terres.

» Assurément, nous nous garderons bien de généraliser et d'appliquer à toutes les régions de la France les données que l'expérience nous a fournies sur la valeur comparative des cinquante-cinq variétés de tubercules que nous avons cultivées. Tout en reconnaissant l'influence que la nature du sol exerce sur la production et la constitution chimique des pommes de terre, aussi bien, d'ailleurs, que sur toutes les autres plantes, nous croyons encore que les circonstances climatériques n'agissent pas moins sur elles, et que, par conséquent, les principes et les faits qui conviennent aux régions du Nord ne pourraient pas toujours être utilisés avec profit dans les régions du Sud, etc. Et, pour n'en citer qu'une preuve, prise dans notre propre sujet, en même temps que nous constations que la *Rohan* est, pour notre département, une des meilleures variétés à proposer, le professeur Domenico Milano, de Turin, reconnaissait expérimentalement que c'est une des moins avantageuses à cultiver dans les terres du Piémont (1). Un autre agronome italien, le comte Valperga di Civrone, a

(1) *Annales de la Société royale d'agriculture de Turin*; 1 v. 1840.

obtenu, dans le même pays, une double récolte de la variété *jaune de Savoie* (1); or, nous ne connaissons aucune variété qui puisse fournir chez nous deux récoltes dans la même année.

» Nous pensons donc qu'il est indispensable d'entreprendre des expériences précises et directes dans les différents sols de chaque région naturelle de la France, si l'on veut connaître les variétés qui conviennent le mieux à chaque localité. »

(1) *Annales de la Société royale d'agriculture de Turin*; 1 v. 1840.



SESSION GÉNÉRALE ANNUELLE

TENUE DANS LA

VILLE DE MORTAGNE

EN 1843.

OUVERTURE DE LA SESSION.

D'après la décision prise en 1842, MM. DE LA SICOTIÈRE, inspecteur divisionnaire de l'Orne, et DE BLANPRÉ, inspecteur de l'arrondissement de Mortagne, avaient, de concert avec MM. DE CHAZOT et RAGAINE, de Mortagne; MAZIER et VAUGEOIS, de Laigle, pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la tenue de la session de manière à la rendre profitable pour le pays. Une circulaire, adressée au nombre de 1,200 exemplaires, avait annoncé l'ouverture *du Congrès* annuel de l'Association.

Tout étant ainsi préparé, la séance d'ouverture a eu lieu, conformément à l'arrêté du Conseil, le 15 juillet, à Mortagne, à 10 heures du matin, dans la vaste salle qui surmonte les halles, laquelle avait été disposée et décorée à cet effet.

On remarque au bureau : MM. DE CAUMONT, directeur de l'Association ; DE LA SICOTIÈRE, inspecteur du département ; le Révérend Père abbé de la Trappe ; DE BLANPRÉ, inspecteur de l'arrondissement ; BESSIN, sous-préfet de Mortagne ; CHEVERAUX, inspecteur de l'arrondissement d'Evreux ; DE CLINCHAMPS, d'Avranches ; D'AVANNES, d'Evreux, membres du Conseil ; NASSE, de Lisieux, remplissant les fonctions de trésorier.

On remarque dans la salle MM.

Isidore LEBRUN, de Paris ; MARTIN, juge, à Mortagne; comte DE BOYNES, propriétaire, à Bellavilliers ; OLIVIER, avocat, à Mortagne ; DE CHAZOT, propriétaire, à Mortagne ; DE BOISANGERS, ingénieur des ponts et chaussées, à Mortagne ; FORGE, propriétaire agronome, à Parfondeval ; CROIZIER, propriétaire, à Viday ; BIGOT, docteur-médecin, à La Mesnière ; DE LONLAY, propriétaire et maire, à Champs ; LOUVEL, instituteur communal, à Mortagne ; BACHELIER, propriétaire, à St^e-Scolasse ; FLEURIEL (Alexis-Louis), instituteur primaire, à Mortagne ; COHU, pharmacien, à Mortagne ; EPINETTE, propriétaire et maire, à Eperrais ; DE MONDÉSIR, juge de paix, à Mortagne; CÉBERT, notaire, à Mauves ; DESHAYES, membre du Conseil général et maire, à Rémalard; PERVIS, propriétaire, à Courgeoust ; OLIVIER, vétérinaire, à Mortagne ; GAUTIER, vétérinaire, à Mortagne ; VERDIER, maire de Réveillon ; LEMOINE, maire de St-Aubin; DROUIN, propriétaire, à Mortagne ; DE COHARDON, propriétaire, à Mortagne ; DROUÈRE, propriétaire, à Mortagne ; le Révérend Père, médecin de la Trappe ; LEPIRE, médecin, à Mortagne ; CHARTIER, curé de Mortagne ; DE GUÉROULT, propriétaire, à Mortagne ; RAMARD, avocat, à Rémalard;

Gallais, propriétaire, à Bazoches; Hiaumet, propriétaire, à St-Julien-sur-Sarthe; Fossé, propriétaire, à Courgeoust; Mallet, maire, à Comblot; Hiboust-Brière fils, orfèvre, à Mortagne; Philippe, docteur-médecin, à Mortagne; Beaumont, docteur-médecin, à Mortagne; Beaumont aîné, docteur-médecin, à Mortagne; d'Aubers, ancien préfet, à Mortagne; de Malvoue, propriétaire, à Courgeoust; Pattu de Saint-Vincent, propriétaire et membre de plusieurs Sociétés savantes, au Pin-la-Garenne; Bouvier, propriétaire, à Mortagne; Vaubezon, ancien notaire, à Bazoches; Ragaine, adjoint, à Mortagne; Seronne, percepteur, à Mortagne; Ponthonnier, négociant, à Mortagne; de la Charpenterie, propriétaire, à Loisail; Léveillé, négociant, à Mortagne; Ménager, propriétaire, à Mortagne; Meunier, agent-voyer, à Longny; Cohin, conseiller général, à Nocé; Saugeron, avoué, à Mortagne; Leroy, avocat, à Mortagne; Dutertre, adjoint, à Coulimer; Garnier, confiseur, à Mortagne; Pigeard; Michaudel; Jousselin; Lepage; Renard, juge de paix, à Pervenchères; Savare, maire, à Nocé; Cohin, membre du Conseil d'arrondissement, à Bellême; de Vanssay, propriétaire, à Saint-Denis; Brière, propriétaire; Dupont, propriétaire; Fromage, propriétaire et marchand, à Bellavilliers; Servy, conseiller général, à Longny; Poupart, agent-voyer, à Mortagne; Duteil, percepteur, à St-Langis; Piquet, avocat et juge suppléant, à Mortagne; Cottin, notaire, à Mortagne; Guérard, juge de paix, à Longny; Chéron, banquier, à Mortagne; Aguinet, propriétaire, à St-Ouen-de-Sécherouvre; Cadou-Taillefer, manufacturier, à Laigle; Coquerет, avocat, à Mortagne;

VALETTE, conservateur des hypothèques, à Mortagne; LE BOUCHER, négociant, à Mortagne; DELALANDE, président du tribunal civil, à Mortagne; DE WIMPFEN, substitut du procureur du roi, à Mortagne; DUBUISSON, juge suppléant et avocat, à Mortagne; LUCOTTE, inspecteur de l'enregistrement, à Mortagne; BLONDEL, ancien avoué, à Mortagne; MITTEAU, propriétaire, à Coulimer; LEROUX, propriétaire et fermier, à Réveillon; VEAU, maire de St-Quentin; CHARDON, propriétaire, à Bazoches; PERNELLE, avocat, à Mortagne; SAINT-LAMBERT, docteur-médecin, à Mortagne; LAFORTINIÈRE, juge d'instruction, à Mortagne; HUE, mécanicien, à Mortagne; GÉRARD, propriétaire et cultivateur, à Mortagne; DE SAINT-AIGNAN, propriétaire, à La Ferrière; Charles DE LA CHARPENTERIE, à St-Langis; MAGNIN DE GRAMMONT, propriétaire, à Bellême; BOULMER, membre du Conseil d'arrondissement, à Rémalard; DEVANSSAY, président du comice agricole, à Loisail; LANGE, secrétaire, percepteur, à St-Jouin; FORTAIS; BOURGET, à Laigle; LASNE, maître de poste, à Laigle; PITRE, propriétaire, à Saint-Julien-sur-Sarthe; AUBERT, juge de paix, à Nocé; MICHAUDEL; BIOU, à Bellême; BÉLANGER; PETITBON, propriétaire, à Bellême; DE COURCIVAL, avocat, à Mortagne; LANDAIS, greffier du tribunal civil, à Mortagne; BOUVIER-DESNOS, ancien notaire, à Mortagne; GARNOT, propriétaire, à Mortagne; BERTRAND, avoué, à Mortagne; LAURENT, pharmacien, à Mortagne; GIRARDIN, receveur des finances, à Mortagne; HUARD, docteur-médecin, à Mortagne; ALLARD, chef d'institution, à Mortagne; et plusieurs autres agriculteurs, propriétaires et industriels qui n'ont pas fait connaître leurs noms.

M. de Caumont déclare la session ouverte. Il lit un discours dans lequel il résume les travaux de l'Association depuis le Congrès qu'elle a tenu à Rouen en 1842, et présente un aperçu de son état actuel, soit sous le rapport du personnel, soit sous le rapport financier.

Il termine en ces termes :

« L'Association normande tend chaque jour à s'accroître : on apprécie partout les efforts qu'elle ne cesse de faire pour exciter au progrès, pour honorer et mettre en lumière tous ceux qui ont produit, en province, des travaux de quelque mérite.

« L'œuvre de l'Association normande est une œuvre de patriotisme et de dévouement ; toutes les sympathies lui sont acquises.

» Dans une grande province voisine, la Bretagne, on vient de créer une institution à l'imitation de l'Association normande, et dont les statuts sont les mêmes que les nôtres. Le savant agronome, M. J. Reiffel, en est le directeur, et M. du Chastellier le secrétaire général. Ces deux hommes éminents, et ceux qui se sont réunis à leur appel pour jeter les bases de l'Association bretonne, sauront imprimer au progrès, dans le vaste pays qu'ils explorent, une grande impulsion. Nous applaudissons de toute notre ame à leurs généreux efforts, et l'Association normande sera toujours heureuse de prêter son concours à l'Association bretonne comme à une sœur, au succès de laquelle elle porte le plus vif intérêt. Le premier Congrès agricole de l'Association bretonne se tiendra le 20 septembre, dans la ville de Vannes ; plusieurs d'entre nous s'y rendront, afin de témoigner de notre profonde

sympathie pour l'institution qui a voulu suivre la même marche et la même direction d'études que nous, et pour nous inspirer nous-mêmes des innovations adoptées par nos voisins de l'Armorique. Ce fait, la création d'une Association bretonne, est, selon nous, d'une importance immense, et c'est une des plus heureuses nouvelles que, depuis dix ans, j'aie eu à vous annoncer, en ouvrant notre session générale.

» Il est honorable, pour l'Association normande, d'avoir étendu son influence au-delà des frontières normandes, et de voir son œuvre appréciée et imitée dans d'autres provinces : c'est un honneur qui lui impose le devoir de continuer ses travaux et d'y apporter le même zèle et le même dévouement que par le passé. »

M. de Blanpré, inspecteur de l'arrondissement, chargé des fonctions de secrétaire général pour cette session, prend la parole et lit le discours suivant en réponse à celui du directeur.

« MESSIEURS,

« Avant d'entrer dans la discussion des intérêts qui nous réunissent aujourd'hui, permettez-moi d'être l'organe de mes concitoyens pour vous exprimer tous nos remerciments. — C'est avec une vive satisfaction que nous avons appris la désignation faite de la ville de Mortagne comme point de réunion de l'Association normande, et l'empressement avec lequel on répond à votre appel prouve que tous, dans ce pays, nous avons compris l'importance des travaux auxquels nous allons nous livrer, les lu-

mières qui doivent en jaillir, et le profit que l'arrondissement peut en tirer.

» Nous vivons dans un temps, Messieurs, où les pensées naissent, se développent et s'appliquent avec une prodigieuse rapidité ; et, si la longue paix dont nous jouissons laisse le champ libre aux progrès dans les questions qui se rattachent au commerce et à l'industrie, si les immenses travaux exécutés, depuis quelques années, par le pouvoir, secondent merveilleusement cette tendance des esprits vers les grands intérêts matériels, il en est un, le plus grave, le plus puissant de tous, parce qu'il est la base de toutes les richesses, qui, plus que les autres encore, exige la sollicitude et les efforts de tous les hommes de bien.

» Il ne faut pas en effet, Messieurs, que l'agriculture reste en arrière au milieu de cette marche rapide des arts, de l'industrie et du commerce, vers la perfection.

» Il faut que cette immense partie de la population, attachée au plus noble mais au plus rude des travaux, trouve sa part dans l'accroissement du bien-être et de la prospérité générale. Mais sachons l'avouer, Messieurs, la tâche est ici plus difficile et demande un concours plus puissant de bon vouloir, de constance et d'intelligence.

» Soumise aux lois des saisons, l'agriculture n'offre pas de bénéfices aussi considérables, ni surtout aussi prompts que les autres industries. Aussi les capitaux ne viennent-ils s'y engager qu'avec une extrême répugnance. Presque toujours, Messieurs, c'est après avoir subi toutes les chances dangereuses ou mauvaises du commerce et comme fruit de l'épargne, que le capital vient s'appliquer à l'achat de la terre ; mais alors ce n'est plus un lucre qu'on de-

mande, c'est le repos que l'on cherche ; on avait long-temps navigué, on est au port maintenant. Quant aux capitaux prêtés au cultivateur, ils ne lui arrivent que garantis par l'hypothèque ou aventurés par l'usure. Source déplorable ou honteuse de stagnation, de malheurs et de ruines ! Plaie dangereuse et profonde, Messieurs, et sur laquelle on ne saurait trop appeler l'attention et la sollicitude du législateur !

» L'éparpillement de la population des campagnes, le peu d'occasions qu'elle a de se réunir, la surveillance à exercer pendant l'été, la difficulté des communications pendant l'hiver, l'obligation où chacun se trouve de penser à ses propres affaires aux jours de réunion, la défiance inhérente au caractère de la plupart des habitans de la campagne, toutes ces causes retardent singulièrement l'introduction des nouvelles méthodes. — D'ailleurs, Messieurs, et c'est une des faiblesses de l'esprit humain, nous répugnons tous plus ou moins à quitter des habitudes depuis long-temps prises. Il est si doux, en effet, de rester dans la sécurité que donne l'expérience acquise ! Il est si naturel de faire ainsi que l'on pratiquait avant nous ! Puis, il est toujours si pénible de se rompre à des occupations nouvelles, de faire mouvoir des instruments jusqu'alors inconnus, pour obtenir parfois des produits dont on ne sait encore ni les effets ni l'usage !

» Quelquefois aussi les innovations tentées par des hommes chez lesquels le savoir et la bonne volonté ne remplacent pas toujours la pratique, ne produisent pas de résultats immédiatement efficaces, sans compter que la nature, bizarre dans ses effets, vient souvent démentir les calculs les plus exacts comme les combinaisons les

mieux assurées. Alors, Messieurs, il se trouve qu'au lieu d'avoir marché, on a fait un pas en arrière ; car, démenti par les faits et par l'autorité des anciennes traditions, il faut supporter toutes les attaques de la critique et les sarcasmes de la routine.

» Vous le voyez, Messieurs, des difficultés graves, puissantes, viennent arrêter l'agriculture dans sa marche progressive. Indépendamment des fautes dont seule elle doit s'accuser, la population des campagnes ou ceux qu'une sollicitude éclairée anime pour ses intérêts, ont peu d'occasions de faire entendre leurs voix. Ce n'est qu'en surmontant de nombreux obstacles que la science vient répandre sur les champs le bienfait de ses recherches et le bénéfice de ses découvertes. Sachons donc mettre à profit, Messieurs, les instants trop courts que nous avons à passer ensemble ; examinons ce que nous sommes et ce que nous pourrions être ; écoutons les conseils de l'expérience, mais ne rejetons pas les bons avis de la science ; et sans nous jeter en aveugles dans une voie d'expérimentations désordonnées, ne repoussons pas un progrès sage et prudent. N'oublions pas surtout, Messieurs, que toutes les innovations du commerce et de l'industrie réagissent inévitablement sur l'agriculture.

» Quel sera pour notre pays, par exemple, l'effet de ces voies nouvelles dont l'étonnante rapidité, en comblant les distances, tend à réunir l'Europe en une seule nation et la France en une seule ville ? Nul ne le sait, Messieurs, et c'est pour cela qu'il faut, en s'associant à cette marche des hommes et des choses, nous mettre à même de participer aux bénéfices qui peuvent en ressortir et de supporter les souffrances d'inévitables transitions. »

M. de Caumont indique en peu de mots l'ordre qui sera suivi par l'Association. Il annonce qu'une Commission, *dite des vœux et des récompenses,* sera chargée de rechercher dès ce moment quels vœux pourraient être formulés dans l'intérêt de l'agriculture et de l'industrie du pays, et quels sont les agriculteurs qui ont rendu le plus de services et ont ainsi le plus de droits aux récompenses de l'Association. Il désigne M. de Blanpré pour former cette Commission et la présider.

Ces préliminaires terminés, M. le directeur annonce qu'on va procéder à l'enquête agricole, et il prie le Révérend Père abbé de la Trappe, dont l'exploitation agricole est si remarquable, de vouloir bien présider cette séance. Le bureau est, du reste, composé comme auparavant. Deux agriculteurs sont aussi appelés à y siéger par M. le secrétaire général de Blanpré.

MM. Olivier et Ragaine tiennent la plume comme secrétaires.

ENQUÊTE AGRICOLE.

Présidence du Révérend Père abbé de la Trappe.

M. de Caumont, qui se réserve la direction de l'enquête, pose d'abord les questions relatives à la détermination des régions agronomiques de l'arrondissement. Il est reconnu que certaines contrées, à l'ouest et au nord-ouest de

Mortagne, sont calcaires (grande oolite), d'autres argileuses (argiles de Bradford ou d'Oxford); à l'est de la ville, d'autres régions agronomiques se développent, et l'on y trouve des terrains calcaires sableux (partie inférieure de la craie), puis des argiles plus ou moins épaisses mêlées de silex (terrain supérieur à la craie).

M. de Caumont, après avoir posé différentes questions sur l'influence de ces terrains divers, sur les pratiques agricoles, n'obtient que des réponses trop vagues, trop peu généralisées pour pouvoir être consignées au procès-verbal. Il recommande l'étude des questions qu'il a posées comme importantes pour la géographie agricole du pays. M. Bachelier, de Sainte-Scolasse, qui joint l'étude de la géologie à celle de l'agriculture, est principalement chargé de tracer la délimitation des régions agronomiques de l'arrondissement.

M. de Caumont passe ensuite aux assolements usités dans le pays.

ASSOLEMENTS.

Aux questions posées par M. de Caumont, concernant les assolements en usage dans le pays, le labourage, etc. on répond :

L'assolement le plus général est disposé en quatre années: 1re le blé ; 2e l'orge ; 3e l'avoine, dans laquelle on introduit le trèfle ; 4e la jachère, ou repos. On lève les guérets vers le mois de mai.

Dans certaines parties, les terres sont assolées en trois années.

On prend l'habitude, dans certains cantons, de mettre une grande quantité de terrain en prairies artificielles.

L'assolement triennal est encore très-répandu dans la

partie nord et nord-est de l'arrondissement, et l'assolement quadriennal domine dans toute la partie sud et sud-ouest.

On cultive le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, la luzerne ; on mélange le sainfoin et le trèfle. Quelques personnes commencent à faire du colza, comme fourrage, et les résultats sont satisfaisants.

Sur cette question, posée par M. de Caumont : *Quels seraient les changements à introduire dans l'assolement ?* le Révérend Père abbé de la Trappe répond :

Quatre ou cinq espèces de produits composent notre agriculture, et la terre les donne trop souvent. Lorsque vous avez cultivé des céréales, il faudrait cultiver des tubercules, parce qu'ils n'emportent pas les mêmes sucs de la terre, qui se repose sur ce point. Il faudrait, après les céréales, des lins, des colzas ; puis on reviendrait aux céréales.

Il est à regretter que l'on n'introduise pas dans les fourragères les betteraves, les carottes blanches et les choux branchus du Poitou.

L'introduction du chanvre dans les jachères, suivant l'habitude du Maine, produit de bons résultats.

LABOURS.

On donne trois labours à la terre généralement ; si l'on pouvait en donner davantage, cela ne serait que mieux.

On peut labourer très-avant sans ramener la terre novale à la surface ; il suffit d'avoir une double charrue, et de faire suivre la charrue qui a une oreille par une charrue qui n'a qu'un soc.

Une charrue laboure habituellement 50 ares dans un

jour. On fait en général des sillons. Les sillons ont un mètre ou un mètre et demi de largeur.

Partout où l'on peut labourer en planches, la chaleur, la lumière et l'humidité se répartissent plus également. Les sillons peuvent mieux convenir pour les terrains argileux ; les planches sont préférables pour les terrains légers ou sablonneux.

L'expérience faite sur les sillons et les planches démontre que, dans un même terrain, le produit des planches a été meilleur sous tous les rapports. La hauteur et la *force* des grains est plus considérable. De plus, le trèfle lève toujours dans les planches, tandis que dans les sillons il lève difficilement ; dans certaines circonstances, il ne lève pas du tout.

Dans les terrains où le sous-sol ne laisse pas d'écoulement aux eaux, où il est imperméable, les sillons sont meilleurs.

M. de Caumont demande : *Quelles sont les charrues en usage dans le pays ?*

On répond :

La charrue du pays est l'ancienne charrue normande.

Pour cultiver en sillons, la charrue du pays est la seule bonne; mais elle ne peut servir pour le labour en planches.

On n'a point fait d'essai des autres nouveaux instruments aratoires.

Quelques personnes ont employé la charrue Buisson dans une terre très-forte et ont obtenu des résultats importants pour la facilité et l'ameublissement de la terre.

BLÉ.

Les blés cultivés sont : le blé à barbes, le blé sans barbes. Le blé d'Angers a été aussi introduit.

Il est difficile de dire si la nature du sol influe sur le blé ; pourtant le blé blanc vient le mieux dans le pays.

Les blés sont généralement chaulés avec de la chaux.

Quelques personnes emploient, soit le sulfate de soude, soit le sulfate de cuivre, pour le chaulage, dans la proportion de 500 grammes pour 2 hectolitres.

On sème 2 hectolitres par hectare.

Dans l'arrondissement, on peut évaluer la quantité du méteil au cinquième des récoltes.

La carie et la rouille sont les maladies les plus habituelles du blé dans le pays.

M. de Caumont demande : *Quel est le rendement habituel de la terre à blé ?*

On répond :

Les terres n'étant pas cultivées de la même manière, il est difficile de savoir le produit. Pourtant le terme moyen est de 14 ou 15 hectolitres par hectare, de six à sept fois la semence. Il y a des terres qui rapportent jusqu'à 26 hectolitres.

Le blé est toujours engrangé. On ne se sert que de la faucille pour le couper. Il en coûte 16 francs pour faire couper 1 hectare de grain. On récolte environ 350 à 400 gerbes par hectare.

M. de Caumont résume la discussion et s'étonne que la faulx ne soit pas employée pour la coupe des blés. La sape paraît avoir de l'avantage sur la faulx dans les petits sillons.

ORGE.

L'orge est cultivée pour moitié dans l'assolement. On la sème du 1er mai au 15 mai. Quelques-uns la sèment vers la fin d'avril.

L'orge produit de six à sept fois la semence.

On remarque qu'il vaudrait mieux faire les trèfles dans le blé et faire succéder l'orge au trèfle, afin d'intercaler une prairie artificielle entre deux céréales.

AVOINE.

L'avoine se trouve cultivée dans la même proportion que l'orge. Elle est récoltée dans la proportion de *douze fois la semence*.

On cultive trois sortes d'avoines : *rouge, blanche* et *noire*. La rouge est la plus cultivée ; mais la noire commence à s'augmenter. Il faut 2 hectolitres de semence par hectare.

On a constamment remarqué que l'orge épuise la terre plus que l'avoine. M. de Caumont dit à ce sujet que partout il en est de même, et que le fait est depuis long-temps constaté.

M. de Caumont, après avoir rendu compte de ses travaux sur la capacité productive des différents sols, expose combien il lui paraît intéressant de se livrer partout à des recherches comparatives de ce genre ; de savoir combien de fois tel terrain produit la semence; de rechercher encore quel est le poids des céréales récoltées dans tel ou tel terrain ; enfin de rechercher quelle est l'influence de la présence du silex plus ou moins trituré dans le sol meuble.

A ces questions, on répond que le poids moyen du blé, dans le pays de Mortagne, est de 80 kilogrammes par hectolitre.

En général, plus le terrain est maigre, plus le blé est pesant.

On a reconnu que le blé blanc est plus lourd que le blé rouge.

TRÈFLE.

Le trèfle est cultivé dans la proportion d'un quart. La terre se fatigue du trèfle ; il est bon de ranimer la culture par d'autres moyens. On le coupe deux fois.

LUZERNE.

On fait beaucoup de luzerne ; elle dure cinq ans, terme moyen. Elle produit 10,000 à l'hectare. On la coupe deux et même trois fois.

SAINFOIN.

On fait du sainfoin. Le sainfoin dure environ cinq ans. On récolte 6,000 à l'hectare. On le coupe deux fois dans certaines contrées, et une fois dans d'autres.

ENGRAIS.

On emploie la marne dans les contrées où s'est développée la craie, et peu de chaux ; et le plâtre pour les prairies artificielles.

Un bon marnage dure environ vingt-cinq ans ; la marne grise ne dure qu'environ dix ans.

Il est fâcheux que dans certains endroits on n'emploie pas la chaux. Les bons effets en ont été constatés.

On emploie le fumier de cheval, vache, mouton, porc et poule ; on le laisse se consommer avant de s'en servir. Les fosses à fumier sont très-mal faites.

M. Bigot, après être entré dans des considérations élevées sur les amendements et les engrais, lit la notice suivante :

Notice de M. Bigot.

« Pour se livrer à l'agriculture avec fruit, il est indispensable de connaître quels sont les principes qui consti-

tuent les végétaux et comment ils se développent ; quelle est la nature du sol et comment il doit être amendé ; quelle est la nature des différents engrais ; quels sont enfin les assolements les plus convenables.

» Toutes ces questions s'enchaînent, et on ne peut résoudre le grand problème de la perfection agricole sans les avoir approfondies.

» Je vais essayer, à l'aide des travaux si intéressants de tous les chimistes modernes, de jeter quelque jour sur *ces questions* non moins intéressantes que curieuses, puisqu'elles nous initient, en quelque sorte, au mystère de la création.

Composition des végétaux.

» Tous les végétaux sont composés de *carbone*, d'*oxigène*, d'*hydrogène*, d'*azote* et de *principes inorganiques*.

» Le *carbone* (par carbone on entend ce qu'on connaît vulgairement sous le nom de charbon, de braise ou de végétaux pourris) forme une partie essentielle de toutes les plantes et de tous leurs organes. Où les plantes puisent-elles le carbone, et comment se l'approprient-elles ? Voilà ce qu'il faut savoir. On avait toujours pensé, jusque dans ces derniers temps, que le carbone était fourni aux plantes par l'absorption de l'humus (on entend par humus le résultat final de la décomposition des fumiers) ; mais la chimie a démontré que l'humus ne peut se dissoudre que dans une quantité considérable d'eau; que, d'un autre côté, il perd complètement sa solubilité par la dessiccation ou par la gelée, ce qui le rendrait tout-à-fait inapte à la nutrition des plantes en été et en hiver. Enfin, il existe beaucoup de terrains où il n'y a pas d'humus, et cependant cela n'em-

pêche pas les végétaux de s'y développer. On a expérimenté qu'une surface de 2,500 mètres carrés de forêts produit

par année.	503 kilog. de carbone ;
2,500 m. carrés de prairies. .	504
2,500 m. carrés de betteraves.	468 (feuilles non comprises);
2,500 m. carrés de céréales. .	510

» De ces faits irrécusables il faut conclure : que *des surfaces égales de terres propres à la culture produisent une quantité égale de carbone*, et les terrains qui ne contiennent pas primitivement de carbone s'améliorent, au contraire, d'année en année par le dépôt de carbone que leur fournissent les plantes qui végètent dans leur sein. D'ailleurs, l'origine de l'humus vient des plantes, et les plantes existaient avant l'humus ; pour se développer, elles ont donc dû tirer leur carbone d'une autre source que de l'humus.

» Cette source est l'atmosphère (l'air dans lequel nous vivons). Sous quelle forme le carbone y est-il contenu ? Comment est-il absorbé ? Voilà ce que nous devons maintenant nous demander. La chimie a depuis long-temps résolu la première question, en nous démontrant qu'il y est à l'état d'*acide carbonique*, c'est-à-dire combiné avec l'oxigène (qui est une des parties constituantes de l'air et de l'eau). Priestley, Senebier, de Candolle, Théodore de Saussure, etc., se sont chargés de résoudre la seconde. Ils ont démontré que les feuilles et les racines des plantes absorbaient de l'acide carbonique, et que les feuilles des plantes, après l'avoir décomposé à l'aide de la lumière, restituaient l'oxigène à l'air atmosphérique pour ne garder que le carbone, et qu'alors elles augmentaient de poids. Mais où l'air atmosphérique prend-il à son tour tout le carbone qu'il doit fournir aux plantes ? Oh ! c'est ici le cas d'admirer la sagesse

infinie du Créateur. Tous les animaux (y compris l'espèce humaine), respirent l'oxigène que dégagent les plantes, et rendent par l'expiration de l'acide carbonique, qui sert à son tour à la nutrition des plantes. D'un autre côté, les plantes et les animaux, par leur décomposition finale, fournissent encore de l'acide carbonique à l'atmosphère; enfin, les volcans et les sources gazeuses lui en donnent aussi en assez grande quantité.

» Nous avons dit que ce n'était point l'absorption de l'humus, comme on le croyait généralement, qui nourrissait les plantes; mais nous tomberions cependant dans une erreur funeste, si nous regardions l'humus comme une substance indifférente à leur développement. Si le carbone pur n'est point absorbé par les végétaux, mais seulement à l'état d'acide carbonique, c'est-à-dire combiné avec l'oxigène, il est évident que l'humus peut, au contraire, être fort utile à leur développement, puisqu'il contient une grande quantité de carbone, et que le carbone, en se combinant avec l'oxigène, forme de l'acide carbonique, qui alors est assimilé par la plante.

» Jusqu'à ce que la plante que l'on confie à la terre ait poussé des feuilles, elle a besoin de trouver dans le sol de l'acide carbonique qui la développe vigoureusement; une fois, au contraire, qu'elle a poussé de larges feuilles, elle peut puiser dans l'atmosphère tout l'acide carbonique dont elle a besoin pour son entier développement, et elle rend plus tard au sol, avec usure, tout le carbone qu'il lui avait d'abord fourni. Si l'humus ne féconde la plante que par sa combinaison avec l'oxigène de l'air, on comprendra combien il est important pour la première éducation de la plante que la terre soit meuble et perméable

à l'air qui contient de l'oxigène, et à l'eau de pluie qui contient de l'acide carbonique et de l'ammoniaque, autre principe non moins utile au développement de la plante que l'acide carbonique.

» L'*oxigène*, comme nous l'avons déjà dit, est un principe constituant de l'air et de l'eau. Il se trouve dans les plantes sous deux formes différentes : 1° à l'état d'eau ; 2° comme partie intégrante de leurs molécules. On le rencontre en très-grande quantité dans les parties acides de la plante ; sous un moindre volume, dans le ligneux, l'amidon, la gomme, le sucre ; il est presque nul dans la cire, le chlorophyle (le principe vert des feuilles), les résines et les huiles essentielles. Il est fourni à la plante par la décomposition de l'eau et peut-être, dans certains cas, par celle de l'acide carbonique.

» L'*hydrogène* (un des principes constituants de l'eau) forme, comme l'oxigène, une partie intégrante des plantes, et s'y trouve, comme lui, sous deux rapports, à l'état d'eau et comme faisant partie de leurs molécules. On le rencontre plus particulièrement dans le ligneux, le sucre, l'amidon, la gomme ; il forme avec le carbone presque exclusivement les résines, les huiles essentielles ; il se combine aux plantes par la décomposition de l'eau, et, dans certains cas, par celle de l'ammoniaque, dont nous aurons tout-à-l'heure occasion de vous entretenir.

» L'*azote* (1) se rencontre principalement dans les racines,

(1) L'azote est un des principes constituants de l'atmosphère. Il est encore plus difficile de le faire comprendre à ceux qui ignorent la chimie que l'oxigène et l'hydrogène ; combiné avec ce dernier corps, il forme l'ammoniaque, qui donne cette odeur si fétide à toutes les matières animales en décomposition.

la sève, les feuilles, les fleurs et les graines. C'est lui qui donne aux fleurs ces couleurs si nuancées, et au gluten sa qualité si nutritive. L'azote, si répandu dans l'atmosphère, paraît être inassimilable pour les plantes à cet état ; il faut, pour qu'il puisse leur servir de nourriture, qu'il soit combiné avec l'hydrogène (ammoniaque), ou avec l'oxigène (acide azoteux, azotique) : l'ammoniaque est décomposé par les plantes comme l'acide carbonique. L'azote, qui en fait partie, est assimilé, et l'hydrogène, son autre principe, est restitué à l'atmosphère ; ou bien, dans certains cas, il se combine aussi à la plante pour former des huiles essentielles, des résines. L'ammoniaque peut être fourni à la plante par deux sources différentes, par l'atmosphère ou par les engrais. L'ammoniaque, qui se trouve contenu dans l'atmosphère et qui est soluble dans l'eau, vient féconder les plantes à l'époque des pluies ; les feuilles et les racines avec lesquelles il se trouve alors en contact l'absorbent, et tout ce qui n'est pas pris par les plantes, s'évapore de nouveau dans l'atmosphère. C'est pour cette raison que les pluies à long intervalle sont si fécondantes, puisqu'alors elles sont beaucoup plus chargées d'ammoniaque ; et c'est parce que le plâtre a la propriété de fixer l'ammoniaque qu'il active si fort la végétation. Il est bien démontré aujourd'hui que les engrais sont d'autant plus riches qu'ils contiennent plus d'ammoniaque. L'ammoniaque de l'atmosphère, qui est absorbé par les végétaux, se renouvelle par la décomposition des animaux et d'un grand nombre de plantes. Nous voyons encore ici les animaux contribuant, même après leur mort, à la vie des végétaux.

D *Principes inorganiques.*—Si l'acide carbonique, l'oxigène, l'hydrogène et l'ammoniaque sont indispensables à la vé-

gétation, comme nous venons de le voir, les plantes, pour le développement de certains organes destinés à des fonctions particulières, spéciales pour chaque famille, exigent encore d'autres matières que leur offre la nature minérale. Tous les végétaux renferment des acides organiques, qui sont unis, soit à de la potasse ou à de la soude, soit à de la chaux ou à de la magnésie. Sans ces alcalis, les acides ne pourraient pas se former ; car, à mesure qu'ils disparaissent pendant la maturation des fruits, on voit, comme dans les raisins, par exemple, diminuer dans la sève la proportion de potasse. Les différentes familles des végétaux ont donc besoin, pour leur existence, de principes particuliers inorganiques ; et si nous voulons les cultiver dans un sol qui ne les contient pas, et que, par le moyen de nos engrais ou de nos amendements, nous ne les leur fournissions pas, il est évident qu'elles ne se développeront pas, ou qu'elles ne se développeront que d'une manière incomplète. Ceci nous explique parfaitement pourquoi, lorsqu'on cultive trop souvent dans le même terrain les mêmes plantes, elles n'y viennent plus aussi bien. Les céréales que nous cultivons le plus communément contiennent principalement du silicate de potasse dans la tige (sable uni à la potasse), et du phosphate de magnésie dans la graine.

» La famille des légumineuses compte plusieurs espèces qui se distinguent par la petite quantité d'alcali et de sels, en général, qu'elles renferment. Les féveroles, par exemple, ne contiennent pas d'alcali et pas un centième de phosphate de magnésie. Les pois mûrs ne donnent pas 2 pour % de cendres ; la tige des luzernes, le blé de sarrasin n'en contiennent pas un centième. Toutes ces plantes peuvent donc

être cultivées avec avantage avant les céréales, puisqu'elles n'enlèvent au sol que peu ou point des principes nécessaires au développement de ces mêmes céréales. D'après Davy, 100 parties sèches de tiges de froment donnent 15 parties de cendres; d'après Schrader, 100 parties sèches de tiges d'orge donnent 8 parties de cendres; 100 parties sèches de tiges d'avoine, seulement 4. Pour toutes ces plantes, la cendre présente la même composition. Ainsi, sur le même champ qui ne fournit qu'une seule récolte de froment, on peut cultiver deux fois de l'orge, trois fois de l'avoine. En voilà assez sur ce point pour faire comprendre combien il est important de connaître la nature du sol que l'on cultive.

» Le *sol* où croissent les plantes s'est formé par la désagrégation de certaines roches. Le grès (sable), le calcaire et l'argile en forment la base. Dans l'argile seule résident la potasse, la soude et la magnésie; par conséquent, le grès et le calcaire purs sont d'une stérilité absolue, puisqu'ils ne contiennent pas les principes nécessaires au développement des végétaux. L'argile pure, encore bien qu'elle contienne ces principes, n'est pas féconde comme quand elle est mélangée avec le sable et le calcaire, parce qu'elle est trop compacte et qu'elle n'est perméable ni à la lumière, ni au gaz acide carbonique, ni à l'ammoniaque, que nous avons reconnus être indispensables au développement des plantes. L'expérience constate que le sol le plus productif est celui qui contient environ 1/3 d'argile, 1/3 de sable, 1/3 de carbonate de chaux; le tout uni à une certaine quantité d'humus ou de terreau, qui forme à peu près 1/12e de la masse totale. Comme il est indispensable que chaque cultivateur connaisse la nature du sol

auquel il a affaire, nous indiquerons ici le procédé le plus simple pour reconnaître l'existence et la quantité de ces principes. Pesez une certaine quantité de terre sèche; exposez-la dans un vase en fer à la chaleur rouge, en ayant soin de remuer la masse jusqu'à ce que tout ce qui se charbonne ait été entièrement brûlé : la différence du poids, après l'opération, indique la quantité de terreau que renfermait cette terre. Placez ensuite la masse dans un vase en verre et versez par-dessus de l'acide hydrochlorique (esprit de sel), étendu d'eau, jusqu'à ce qu'il ne se produise plus d'effervescence (bouillonnement); laissez déposer et transvasez la partie du liquide qui est au-dessus du dépôt; lavez et desséchez celui-ci; pesez-le : la différence de cette seconde pesée indique la quantité de carbonate calcaire qui se trouvait dans votre terre et dont l'acide hydrochlorique s'est emparé, en dégageant l'acide carbonique avec effervescence. Le dépôt n'est plus alors formé que de sable et d'argile. Agitez le mélange dans de l'eau et laissez reposer; le sable tombera le premier. Dès que vous jugerez le dépôt sur le point d'être complet, transvasez le liquide qui tient encore en suspension les molécules d'argile. Répétez deux ou trois fois cette opération; faites ensuite dessécher le sable et pesez de nouveau : la différence indiquera la quantité d'argile.

» Si, maintenant que vous avez fait l'analyse de votre terre, vous reconnaissez qu'elle manque de l'un ou de l'autre principe dont nous avons parlé, il faut l'*amender*. Le sous-sol souvent peut fournir l'amendement convenable.

» La *marne* est, en général, l'amendement dont on se sert le plus communément; c'est une substance composée d'un carbonate de chaux, uni tantôt à de la silice (sable), tantôt

à de l'argile. La marne demande donc du discernement pour être employée convenablement. Dans les terrains sableux, il faut mettre de la marne argileuse; tandis que, dans les terrains argileux, il faut mettre de la marne siliceuse.

» Le *sable*, pour les terrains argileux et calcaires, est le seul amendement convenable.

» Le *plâtre* est un amendement dont le résultat est plus spécialement chimique, puisque, comme nous l'avons dit, il a pour objet de fixer l'ammoniaque.

» La *chaux* est dans le même cas. Ayant été privée par une forte chaleur de son acide carbonique dont elle est très-avide, elle tend à le reprendre avec rapidité (surtout lorsqu'elle est pulvérisée), aux dépens des substances animales ou végétales que l'on confie au sol comme engrais. Par ce moyen, elle accélère leur décomposition. C'est pour cela que, dans un sol siliceux et sans engrais, la chaux vive serait nuisible à la végétation ; elle agirait sur les plantes de la même manière que sur l'engrais ; elle les décomposerait à leur naissance.

» *Engrais.* — Les engrais diffèrent des amendements en ce que, par leur décomposition lente et graduée, ils fournissent à la plante les gaz nécessaires à la formation de son tissu ; tandis que les amendements ne lui cèdent tout au plus que quelques principes inorganiques. Si l'on songe que chaque partie du corps de l'homme et des animaux doit son origine aux plantes, il est clair que tous les principes inorganiques qu'il renferme doivent être considérés comme des engrais. Pendant la vie, les excréments et les urines ; après la mort, l'azote et l'acide carbonique, qui entrent dans la composition de son corps, s'en retournent

à l'état d'ammoniaque et d'acide carbonique dans l'atmosphère. Il ne reste finalement avec les os que des matières inorganiques, comme le phosphate de chaux et quelques autres sels.

» Les plantes doivent également, par leur décomposition, fournir des principes capables de former d'autres végétaux. C'est effectivement ce que l'expérience nous démontre chaque jour. Mais les excréments des animaux qui servent d'engrais et les plantes en décomposition, présentent-ils également la propriété d'activer la croissance des plantes? C'est ce que nous allons examiner. Comme nous connaissons maintenant la nature des plantes et que nous avons analysé notre sol, il ne nous reste plus qu'à connaître la nature de chacun des engrais, pour en faire un choix judicieux et les appliquer aux besoins de chaque plante. Voyons donc quels sont les éléments qui entrent dans la composition des engrais les plus usuels.

Analyse du crottin de cheval, *par M. Boussingault.*

» 100 parties sèches, équivalant à 406 parties fraîches, contiennent :

Carbone.	38,7
Hydrogène.	5,1
Oxigène.	37,7
Azote.	2,2
Cendres.	16,3
	100 parties.

» Les cendres contiennent principalement du phosphate de magnésie, et des sels de potasse et de soude.

Analyse de la bouse de vache, *par le même chimiste.*

» 100 parties sèches, correspondant à peu près à 710 parties récentes, ont donné :

Carbone.	42,8
Hydrogène.	5,2
Oxigène.	37,7
Azote.	2,3
Cendres.	12,0
	100 parties.

» Les cendres contiennent du phosphate de chaux, du silicate de potasse et du sel marin.

» M. Berzelius, dans l'analyse qu'il a faite des *matières fécales de l'homme*, a trouvé qu'elles contenaient, à l'état frais, 3/4 de leur poids d'eau et environ 5 pour °/₀ d'azote. 100 parties, à l'état sec, donnent par l'incinération 15 parties de cendres, composées de phosphate de chaux et de magnésie, et des sels de potasse et de soude.

» Le *sang*, sur 100 parties, a donné :

Carbone.	51,96
Hydrogène.	7,25
Oxigène.	21,30
Azote.	15,07
Cendres.	4,42
	100 parties.

» Les *os* sont composés en grande partie de phosphate de chaux et de magnésie ; à l'état frais, ils contiennent de plus de la gélatine, qui renferme de l'azote.

» La *paille des céréales* contient principalement du carbone, du silicate de potasse et du phosphate de magnésie.

» La *cendre de bois*, lessivée avec de l'eau froide, contient du silicate de potasse et du phosphate de magnésie. Les cendres diffèrent, du reste, selon les bois : celles du hêtre en contiennent le plus ; celles du chêne beaucoup moins.

» La *laine*, les *crins*, la *bourre*, la *corne*, les *sabots*, sont, à l'état récent, des engrais très-azotés.

» L'*urine du cheval*, analysée par M. Boussingault, a donné, sur 100 parties :

Carbone.	36,0
Hydrogène.	3,8
Oxigène.	11,3
Azote.	12,5
Cendres.	36,4
	100 parties.

» L'*urine de la vache*, d'après le même chimiste, contient, sur 100 parties :

Carbone.	27,2
Hydrogène.	2,6
Oxigène.	26,4
Azote.	3,8
Cendres.	40,0
	100 parties.

» Les cendres de l'urine du cheval et de la vache contiennent principalement des sels de potasse, de soude et de magnésie.

» L'*urine des porcs* contient une grande quantité de phosphate de magnésie et d'ammoniaque.

» D'après les analyses de MM. Macaire et Marcet, 100

parties d'urine humaine équivalent, sous le rapport de la quantité d'azote, à 1,300 parties de crottin de cheval frais, et à quatre fois autant que son urine en contient.

» Comme nous l'avons dit, le principe le plus utile au développement des plantes est l'azote ; or, nous voyons que, de tous les engrais, ceux qui en contiennent le plus sont d'abord : l'urine humaine, celle du porc, du cheval et des bœufs. (Si l'analyse qui a été faite de l'urine de la vache ne contient que 3 parties d'azote, tandis que celle du cheval en contient 12, c'est que l'urine a été prise à une vache laitière, et l'azote, au lieu de se trouver dans l'urine, était contenu dans le lait.) Les urines, outre l'azote, contiennent une grande quantité de sels solubles, que nous avons indiqués comme indispensables au développement des plantes.

» Parmi les engrais solides, le sang occupe la première place, sous le rapport de l'azote ; viennent ensuite les os frais, la corne, les sabots, les crins et les chiffons de laine, puis les matières fécales de l'homme, le crottin de cheval et la bouse de vache.

» Le *fumier de mouton* contient plus d'azote que ces deux derniers, et la colombine, ainsi que la fiente des poules et des dindons, en contiennent encore davantage.

» Les cendres de bois et la suie contiennent des sels fort utiles à la végétation. La paille, le crottin de cheval, la bouse de vache, le tan, le charbon de bois réduit en poudre, forment l'engrais nécessaire à la formation de l'acide carbonique, que nous avons reconnu comme indispensable au développement de la jeune plante.

» Pourrait-on croire, si nous n'en avions la preuve continuelle devant les yeux, que nos cultivateurs perdent les

plus précieux de leurs engrais ; qu'aucun d'eux ne conserve les urines et les excréments des gens de la ferme ; qu'ils laissent s'échapper à travers leur cour les urines de leurs bestiaux avec le jus de leur fumier ; qu'ils laissent consommer, pour ainsi dire, jusqu'à la dernière décomposition, leurs paillers, pour ne porter dans leurs champs qu'un terreau privé de la plus grande partie de ses propriétés ? Croirait-on qu'ils vendent à vil prix leurs cendres lessivées à des cultivateurs plus intelligents qu'eux et qui viennent les chercher à grands frais d'une distance fort éloignée ?

» Il n'y a d'espoir de voir prospérer l'agriculture dans nos contrées que quand les propriétaires feront construire, dans leurs fermes, des citernes pour recueillir les urines de leurs bestiaux, ainsi que celles des gens de la ferme, et que les fermiers soigneront d'une manière convenable leur fosse à fumier. Pour qu'une fosse à fumier soit disposée convenablement, il faut qu'elle soit à l'abri du soleil et de la pluie, et cependant ouverte à l'air de tous les côtés ; il faut, lorsqu'on a mis une couche de fumier d'une épaisseur d'environ 1 pied, la saupoudrer de plâtre qui fixera l'ammoniaque, qui, sans cela, s'échappe dans l'atmosphère ; il faut, lorsque le fumier a donné du jus, arroser de temps en temps le fumier avec ce jus, soit au moyen d'une pompe, soit avec des seaux. Si l'on n'a pas de citerne pour recueillir les urines, on doit pratiquer une sorte de puisard dans un des coins de chaque écurie, et lorsque ce puisard est plein, il faut arroser son fumier avec ce qu'on en retire ; enfin, il faut mêler à son fumier des cendres lessivées, des os pilés et toutes les matières animales dont on peut disposer.

» Tout cultivateur doit avoir sans cesse à la pensée qu'un litre d'urine humaine peut produire 1 kilog. de blé, et qu'un kilog. d'ammoniaque, qui s'évapore sans être utilisé, équivaut à une perte de 60 kilog. de froment.

» *Assolements.*—En examinant la composition des plantes, nous avons fait voir qu'elles se composaient en partie de certains principes inorganiques qu'elles puisaient dans le sol, et que ces principes inorganiques étaient différents dans chaque plante, soit sous le rapport de la quantité, soit sous celui de la qualité. D'un autre côté, l'expérience sanctionne les analyses qui ont été faites par les chimistes, puisqu'il est démontré que les mêmes plantes cultivées successivement, dans un même terrain, sont retardées dans leur accroissement et rendent moins de graines ou d'herbes, que si, dans la culture de ce même terrain, on faisait succéder, l'une à l'autre, des plantes dont la composition n'est pas la même. D'un autre côté, de Candolle et Macaire Princep ont démontré que les plantes, en végétant, déposaient dans la terre certaines excrétions qui ne sont pas propres à nourrir des végétaux de même nature, mais qui peuvent concourir au développement de plantes d'une autre espèce, ainsi que nous voyons, parmi les animaux, des espèces différentes trouver leur existence dans les excréments de quelques autres.

» C'est en tenant compte de la justesse de toutes ces observations qu'on peut établir des *assolements* convenables. Si le terrain que vous avez à cultiver ne contient que peu d'alcali, il est évident que vous ne pourrez y cultiver, souvent avec fruit, des céréales qui ont besoin, pour leur développement complet, de silicate de potasse et de phosphate de magnésie. Il faut, pour établir une

bonne culture, faire succéder les céréales aux plantes fourragères, qui n'absorbent que peu ou point de silicate de potasse et de phosphate de magnésie, et enfin, les plantes tuberculeuses aux céréales, de manière que la même plante revienne le moins souvent possible dans le même sol. C'est là toute la science et tout le secret des assolements. C'est à chaque cultivateur, lorsqu'il connaîtra bien la nature de son sol, la composition des plantes qu'il veut cultiver, ainsi que la nature des engrais qu'il possède, à régler ses assolements; car, encore bien que le sol ne contienne pas abondamment les principes d'une plante que l'on veut obtenir, on peut cependant réussir dans sa culture, si l'on supplée au sol par des engrais convenables.

» Notre objet ne comporte pas d'entrer ici dans de longs développements; mais il sera facile à chacun, d'après les principes que nous avons posés, d'en faire de justes et fructueuses applications.

» Ici finit notre tâche. Puissent nos observations et nos conseils être utiles à nos cosociétaires. C'est la seule récompense que nous ambitionnions pour nos faibles efforts. »

VACHES.

M. de Caumont formule diverses questions sur la race des bêtes à cornes. On répond:

Les vaches indigènes sont, pour ainsi dire, les seules qui soient élevées dans notre arrondissement.

M. Delarocque a importé la race normande-hollandaise. M. Le Roy possède, au Houssaye, des vaches de *cette race*.

Les cultivateurs conservent leurs vaches sept à huit ans. Elles fournissent, terme moyen, 8 à 10 litres de lait; 16 litres donnent 1 kilogramme de beurre.

La vache nourrie dans la prairie donne beaucoup plus de lait que dans l'écurie, à moins qu'elle ne soit nourrie avec de bons légumes.

M. Le Roy affirme que la nourriture la plus favorable à la sécrétion du lait est la moutarde blanche.

M. de Caumont demande quels ont été les résultats des croisements faits de la race de Durham avec la race indigène, et demande surtout si les vaches provenues de ces croisements sont aussi bonnes laitières que les autres.

M. Le Roy annonce qu'il n'a point encore existé de diminution dans la sécrétion du lait chez les métis, mais qu'elle pourra se manifester plus tard dans les générations suivantes. Il énumère tous les caractères physiques de cette race, caractères qui sont ceux du tempérament lymphatique. Il dit que, par cela même, le mâle est impropre au travail et qu'il n'est point conservé par les cultivateurs pour les travaux de la campagne; que la femelle, au contraire, est très-prisée; qu'enfin la quantité de lait qu'elle fournit est la même que celle des autres vaches.

MOUTONS.

La race normande est la plus répandue dans l'arrondissement de Mortagne.

M. de Vanssay donne lecture d'une notice sur la race anglaise.

Les moutons sont conservés trois ans; la brebis l'est beaucoup plus long-temps.

Il y a plus d'avantage pour le cultivateur à parquer les moutons qu'à fumer avec les engrais ordinaires; il y a encore avantage positif pour la végétation, les matières provenant des moutons contenant beaucoup plus d'azote. —Cependant,

ajoute un des membres, si on avait assez de paille, l'engrais qui en résulterait serait peut-être encore préférable.

Les maladies particulières au mouton sont la douve, l'hydatide, qui siégent dans le foie, et la cachexie aqueuse.

Le poids moyen de la toison d'un mouton ordinaire, de la race normande, est de 2 kilogrammes; de 3 kilog. pour les mérinos, et de 4 à 6 kilog. pour la race anglaise.

Le mouton trouve sa nourriture sur les chemins et dans les chaumes.

PORCS.

La race normande est seule conservée dans l'arrondissement. La race anglo-chinoise est aujourd'hui abandonnée, bien que la chair en soit plus délicate. Cette race acquiert un développement moins considérable que l'autre.

RACE DE CHEVAUX PERCHERONS.

M. de Caumont ayant posé des questions sur la race chevaline et la race percheronne en particulier, une discussion très-animée s'engage sur ce sujet.

M. Olivier, vétérinaire, a la parole. Il rappelle qu'autrefois la race des chevaux percherons se divisait en deux variétés bien distinctes: l'une légère, que l'on appelait *chevaux de demi-trait*, et l'autre plus forte, plus matérielle, nommée *chevaux de trait*. Il se plaint que l'introduction des juments picardes, aux environs de Montdoubleau, vers 1815, ait altéré le type primitif du cheval percheron. Il pense que l'on s'est fermé, en grossissant ainsi la race, l'important débouché des remontes de l'armée, qui était, sous l'Empire, un des moyens d'écoulement les plus assurés. Il pense, d'ailleurs, que le service même de la poste doit

souffrir de l'altération qu'il signale, et il forme le vœu que le Gouvernement prenne les mesures nécessaires pour retrouver l'ancienne race percheronne dans toute sa pureté.

M. Gautier, vétérinaire, répond à M. Olivier qu'il ne pense pas que les altérations dont il se plaint aient apporté des changements aussi importants qu'il le suppose dans la race percheronne, parce qu'en définitive, si la race a grossi par les juments de Montdoubleau, ces juments ne sont autre chose que des percheronnes. Au reste, M. Gautier pense que les chemins de fer doivent apporter une grande modification dans le commerce des chevaux, et qu'à l'avenir et à mesure que ces lignes nouvelles auront diminué le nombre des chevaux de poste et de diligence, il est nécessaire que les cultivateurs de ce pays s'appliquent à faire le cheval de guerre.

M. de Blanpré fait remarquer que la castration n'est pas en usage dans le Perche; que si les chevaux de cette espèce supportent cette opération comme les autres espèces, il paraîtrait, d'après une opinion généralement adoptée, que leurs qualités éprouvent une altération profonde. Aussi pense-t-il que l'usage adopté de garder les chevaux percherons dans leur état primitif, et les obligations de la guerre de n'acheter que des chevaux hongres et guéris de la castration, serait un obstacle au vœu exprimé par M. Gautier.

M. Bigot pense que les cultivateurs du Perche doivent se rassurer quant à l'effet des lignes de fer sur le commerce des chevaux. Les mêmes craintes s'étaient manifestées dans la Belgique, sillonnée aujourd'hui de chemins de fer; mais l'installation d'omnibus et de petits services destinés à conduire les voyageurs aux débarcadères des lignes

nouvelles, et l'augmentation prodigieuse du nombre de voyageurs, ont largement suffi à l'emploi des chevaux chassés des anciennes routes. Certes, aujourd'hui l'établissement des lignes de Paris à Rouen et à Orléans, en forçant les maîtres de poste, les messageries et le roulage à vendre leurs chevaux désormais inutiles, et l'affectation de ces animaux aux services secondaires, ont déterminé, dans le commerce de la race percheronne, le temps d'arrêt dont M. Gautier s'effraie ; mais M. Bigot a la confiance que cette inaction n'est que momentanée et n'a rien qui puisse décourager l'industrie chevaline.

M. Gautier craint que les chevaux appliqués aux petits services, dont a parlé M. Bigot, soient d'une espèce beaucoup moins précieuse et moins chère que la race que nous possédons aujourd'hui, et qu'alors ce débouché nouveau soit une bien faible ressource pour nos cultivateurs. Il persiste dans l'opinion qu'il faut désormais, et au moyen de croisements bien entendus, arriver à former le cheval de guerre.

M. de Blanpré donne lecture de la lettre suivante de M. l'abbé Fret, membre de l'Association, sur l'origine du cheval percheron :

Note de M. l'abbé Fret.

« L'ancienne province du Perche élève dans son sein une race de chevaux connus sous le nom de *percherons*, très-distincts par leur forme et d'un bon service ; ils ont de la taille, quelques-uns de la figure, et sont la plupart d'excellents chevaux de trait.

» Une tradition, conservée depuis six siècles dans plu-

sieurs châteaux du bas Perche, prétend que la beauté de cette race était due primitivement à son mélange avec la race arabe, dont les connaisseurs retrouvent encore aujourd'hui, dans la figure seulement de quelques individus, plusieurs traits caractéristiques.

» A l'époque des croisades, entraînés comme les autres par le zèle religieux qui, dans ces temps chevaleresques, leur faisait un devoir de s'armer contre les infidèles, grand nombre de seigneurs percherons partirent pour la conquête de la Palestine, et restèrent plus ou moins de temps dans l'*Orient*. Plusieurs de ces preux paladins ramenèrent de ce pays lointain quelques chevaux arabes, de la race appelée *kadischi* (1), qui furent employés à l'amélioration de la race indigène. Geoffroy IV, seigneur de Montdoubleau, fut un des seigneurs croisés qui mirent le plus de zèle à propager cette race.

» La tradition nous a laissé une idée avantageuse de cette race perfectionnée, qu'on recherchait autrefois pour les attelages de luxe, et que l'on comparait pour la grâce, l'élégance, la figure, la vigueur, la finesse et la durée, à la race connue sous le nom de *limousine*.

» Mais, par son mélange avec des races moins parfaites, elle a successivement dégénéré, et est presque entièrement tombée par la négligence et le défaut de lumière des propriétaires, qui n'ont apporté aucun soin dans le choix des sujets propres à la perpétuer dans le pays.

» Il serait cependant d'autant plus important de perfec-

(1) La race *kadischi* est beaucoup moins estimée des Arabes que celle des *koclani*, dont ils prétendent avoir la généalogie depuis plus de 2,000 ans. Aussi ces derniers se vendent-ils d'un prix tellement exagéré, qu'on n'ose y croire.

tionner cette race, qu'elle est aujourd'hui très-recherchée des départements voisins, et qu'elle présente une branche de commerce très-avantageuse pour le pays.

» La possession de l'Algérie par la France rend extrêmement facile l'importation au Perche de quelques beaux chevaux arabes de la race des *kadischi*. Assurément le mélange de ce sang avec le sang percheron produira les mêmes résultats qu'aux XIIe et XIIIe siècles.

» Nous formons des vœux ardents pour que quelques riches propriétaires du Perche prennent l'initiative dans cette honorable entreprise, afin que la province, qui a procuré à la France cette belle race chevaline à qui elle a donné son nom, ne soit pas déshéritée de la gloire de l'avoir rendue à sa pureté primitive. »

M. Gautier ignore les documents d'après lesquels on peut penser que la race percheronne est d'origine arabe, comme le pense M. l'abbé Fret, ou bretonne, ainsi que d'autres en ont l'opinion. Quant à lui, il a la conviction que cette race est un type primitif, et il pense que l'introduction du cheval anglais de demi-sang, comme étalon, apporterait les modifications suffisantes pour rendre la race propre à la guerre.

M. de Blanpré pense que le croisement des juments percheronnes avec le cheval demi-sang aurait de mauvais résultats. Le cheval demi-sang est un métis, et il serait contraire à tous les principes d'admettre comme étalon un cheval incapable d'imprimer un caractère à ses produits. Il pense que la conservation dans le pays de beaux étalons percherons bien choisis, propres même, si l'on veut, à donner plus de légèreté à la race, et largement primés par le Gouvernement, serait le meilleur moyen de maintenir

le cheval de cette espèce dans de bonnes conditions marchandes. Les croisements avec des chevaux étalons sans type primitif ont détruit presque toutes les races françaises.

M. de Clinchamps s'élève avec force contre les croisements avec le demi-sang, et justement à cause du caractère primitif accordé par M. Gautier à la race percheronne. Il pense que si l'on veut introduire un sang nouveau dans cette espèce, il faut, ainsi que l'ont fait les Anglais, recourir à la source et solliciter l'achat du cheval arabe *comme* père : opinion en harmonie avec tous les principes, confirmée par l'expérience et couronnée chez nos voisins par le plus immense et le plus incontestable succès.

M. Le Roy croit qu'il y a trop de distance entre le cheval de pur sang et la jument percheronne, pour que l'on puisse espérer un succès du mélange ainsi combiné. Il craint que les produits, héritant de leur père pour quelques parties, et de leur mère pour d'autres, ne soient décousus et sans valeur. Il craint, d'ailleurs, que les cultivateurs soient effrayés de la légèreté du cheval pur sang et ne leur livrent pas leurs juments ; il pense que le demi-sang est préférable.

Le 15 au soir, l'Association a visité le collége dirigé avec talent par M. Allard ; elle a félicité ce fonctionnaire, qui s'est engagé à présenter une notice sur son établissement, dans la séance du 18.

Elle a visité également, dans le plus grand détail, l'atelier et les machines de M. Louis Hue (1).

(1) Nous croyons devoir rappeler ici les principaux produits de l'industrie de M. Hue.

1° Une machine tendant à économiser le tirage des chevaux et qui peut s'adapter à toute espèce de voitures ; on peut se servir d'es-

PREMIÈRE SÉANCE DU 16 JUILLET.

Présidence de M. DE BLANPRÉ.

M. de Caumont prie M. l'inspecteur de l'arrondissement de Mortagne de présider la séance. Le bureau est, du reste, composé comme la veille. On remarque dans la salle beaucoup de personnes qui n'avaient point assisté à la séance du 15. M. le baron de Vanssay, ancien préfet de la Manche et de la Seine-Inférieure, est prié de siéger au bureau, où l'on remarque aussi M. le sous-préfet de Mortagne.

M. Gautier, vétérinaire, présente des considérations nouvelles sur la race percheronne, son origine probable, la manière dont les animaux des deux sexes sont répartis dans cette province, leur élève, le mode de reproduction ; quelques considérations sur la dégénérescence de cette race, les moyens propres à y remédier, la possibilité de produire le cheval de guerre.

sieu de bois. Les épreuves ont été faites, à Mortagne, par M. Sandrot ; à Alençon, par M. Chapelin, du roulage, et à Laigle, par MM. Bourget et Lussat.

2o Une machine pour faire des cannelles pour les tisserands.

3o Une machine pour faire des trames.

4o Une machine pour nettoyer les neiges, ainsi que la boue et la poussière des routes.

5o Une machine pour casser le verglas, et qui peut, moyennant quelques changements, servir à battre les terres.

6o Une machine à piler la terre, pour faire de la tuile.

7o Une machine pour faire des semelles de chaussons.

8o Une machine pour transporter des terres sans le secours des chevaux.

9o Un moulin à blé, qui peut faire mouvoir quatre paires de meules.

Notice de M. Gautier.

« La race percheronne mérite, sous bien des rapports, d'attirer l'attention des personnes qui s'occupent des chevaux. Aucune autre race française ne peut lui revendiquer le droit d'être reconnue la plus généralement utile, la plus généralement estimée. Les races méridionales sont tombées, abandonnées qu'elles ont été par les divers Gouvernements qui se sont succédé depuis plus de vingt ans. La race normande allait subir les mêmes conséquences de cet abandon, s'il ne fût venu à l'idée de quelques hommes de tenter le croisement anglo-normand. La race percheronne, elle, s'est maintenue en dépit de tout ; c'est qu'elle avait des conditions de viabilité que n'avait aucune autre race. En effet, abandonnée aussi par le Gouvernement il y a vingt à vingt-cinq ans, le producteur du cheval percheron, qui venait, depuis quelques années, de fournir, de créer le cheval de guerre, reprit immédiatement son cheval de poste et de diligence, et tout le monde sait qu'il a gagné, ce producteur, tout autant d'argent, sinon plus, qu'à vendre son cheval de guerre, qu'il lui fallait garder jusqu'à quatre ans. Tous les étrangers nous envient cette race précieuse ; la Belgique, la Prusse, l'Autriche possèdent déjà un assez grand nombre de nos étalons. L'Anglais lui-même, dont l'amour pour le cheval ne peut être égalé, a bien senti qu'il pouvait, lui aussi, tirer parti de cette race. Il est à ma connaissance que des marchands de chevaux anglais ont acheté, pour quelques lords de leur pays, des étalons percherons.

» Arrivons maintenant à parler de l'origine de la race percheronne.

» L'origine du cheval percheron entre encore aujourd'hui dans le domaine des probabilités. Tous les hommes qui, jusqu'à ce moment, ont écrit sur les races, tant françaises qu'étrangères, s'accordent à dire que le cheval percheron est d'origine bretonne. Pour preuve, rien. Chaque écrivain, en consultant son prédécesseur, a reproduit la même opinion. Ainsi, Groguier, ancien professeur à l'école vétérinaire de Lyon, dans son ouvrage intitulé : *De l'Hygiène et de l'Elève des animaux domestiques*, dit : « Le cheval » percheron est d'origine bretonne. » M. Yvart, actuellement inspecteur des écoles vétérinaires et des bergeries royales, professait, dans son cours d'hygiène à l'école d'Alfort, de 1830 à 1837, « que la race percheronne était » d'origine bretonne, se fondant sur la ressemblance, sur » la similitude qu'il y avait entre ces deux races. » Est-ce là une preuve ? Pourquoi n'en dirait-on pas autant du cheval breton, qu'il est d'origine percheronne ? M. Rigot, professeur d'anatomie à l'école d'Alfort, disait encore, en 1837, à son nombreux auditoire, dans son cours de l'*extérieur du cheval*, « que le cheval percheron était d'origine » bretonne. » Je demanderai toujours pourquoi ? Sur quelles données, sur quel fondement s'appuie-t-on pour émettre une pareille opinion ? J'ai eu par hasard sous les yeux, il y a quelques années, l'opinion écrite d'un homme de notre pays, qui s'occupait autrefois très-ardemment de l'élève du cheval percheron. Cette opinion, non motivée, comme celles que j'ai citées plus haut, était « que le cheval per» cheron était d'origine anglaise. » Pour quelques autres personnes, le cheval percheron serait d'origine arabe. — Pour moi, je puis émettre ici mon opinion : je crois que la race percheronne est une race primitive, singulièrement

changée, améliorée par des croisements faits à différentes époques avec le cheval arabe et le cheval anglais. — M. l'abbé Fret, dans une lettre, de laquelle il a été donné lecture hier, nous fait savoir qu'au temps des Croisades, un seigneur du Perche amena de la Palestine quelques chevaux arabes, auxquels il donna ses juments percheronnes. Qui nous dit que, dans les guerres que notre contrée a eues à soutenir contre les Anglais, ceux-ci ne nous aient point laissé, dans le butin, quelques chevaux qui aient servi plus tard à féconder la jument percheronne?

Manière dont les deux sexes sont répartis dans la province.

» Pour ceux qui connaissent le Perche, voici comment on peut classer les localités qu'habitent les deux sexes: le cheval, au centre de la province; les juments, à la circonférence. A St-Julien-sur-Sarthe, Buré, La Ménière, Bazoches, Champeaux, Moulins, Laigle, toutes juments. Ici un petit changement, un passage pour ainsi dire, afin que les chevaux entiers sortent de la province sans inquiéter personne; pardon de cette digression! Mais, voyez-vous, Messieurs, c'est la route de la Beauce et celle de Paris; c'est l'ouverture pratiquée pour rendre nos animaux dans les grands débouchés. Nous allons ainsi sur le pays des chevaux entiers jusqu'à Montdoubleau, où recommencent les juments. Nogent, La Ferté, Conlie, aux environs de Mamers, les petits pays de Chemilly, Suré, Pervenchères, Saint-Jouin, Coulimer, toutes juments; rien que des juments dans ces différentes localités.

» Maintenant je vais arriver à la division du cheval percheron en cheval de gros trait et de demi-trait. Voyons

quelles sont les communes d'où partent l'un et l'autre de ces chevaux. A Montdoubleau, Nogent, etc., les plus fortes juments poulinières, les plus gros poulains, la pépinière presqu'exclusive des poulains qui doivent devenir étalons, les lieux où se rendent les cultivateurs de la plaine de Mauves et de Regmalard, les seuls éleveurs du cheval étalon, du cheval de gros trait. Dans les autres communes, Saint-Julien, Pervenchères, Coulimer, La Ménière, Buré, Champeaux, Laigle, Moulins, etc., tous poulains, ou à peu près, qui ne serviront qu'à faire des chevaux de demi-trait, et qui sont achetés par les cultivateurs de Courgeaust, Saint-Hilaire, Sainte-Céronne, Tourouvre, Saint-Maurice, Longny, etc., etc.

De l'élève du cheval percheron.

» Les poulains percherons passent les six à sept mois qui suivent leur naissance, moitié au pâturage et moitié à l'écurie, en liberté. A cette époque, les animaux sont brusquement sevrés, pour passer chez les éleveurs. De là, jusqu'à l'âge de dix-huit mois environ, les animaux sont presque toujours à l'écurie, en liberté. Au printemps, dans quelques contrées, celle de Mauves, par exemple, les poulains sont mis dans les pièces de trèfle, encloses de lisses; dans les autres contrées, aux pâturages naturels. Retirés à la fin de l'été, ces animaux passent le reste de leur vie à l'écurie, où ils sont nourris presqu'exclusivement avec les trèfles, sainfoins, luzernes, suivant les localités, et avec des farineux; principalement, les moutures d'orge et d'avoine, ou même simplement du son, deux à trois fois par jour. A l'âge de quinze mois à deux ans au plus, on commence à les faire travailler aux labours (*à les étraguer*,

terme du pays). Jusqu'à ce moment on a, à tort, redouté de donner un peu d'avoine à ces petits animaux ; à peine maintenant si on va se permettre de leur en donner quelque peu : encore est-elle toujours mélangée avec des bâles de graminées de blé, d'orge, d'avoine, etc. La manière de les enharnacher est celle du cheval de trait ; c'est-à-dire qu'on leur met immédiatement un collier fort pesant au cou. On conçoit le mal qu'il y a pour ces animaux de leur charger ainsi, d'aussi bonne heure, une partie qui doit jouer un si grand rôle. De là cette encolure généralement courte, peu fournie. Arrivé à l'âge de deux ans à trente mois, le poulain percheron va s'expatrier, allant chercher ailleurs une nourriture qu'on lui donnait en si mince quantité, presqu'à regret ; il passe dans la Beauce : là il finit de s'élever, il prend *le grain*, comme on le dit vulgairement, et, à quatre ou cinq ans, il figure sur les relais de poste et de diligence, dans presque toute la totalité du royaume.

Mode de reproduction.

» Malheureusement on fait produire la jument dans un âge trop tendre, deux ans et demi à trois ans ; le cheval, dès trois ans, quelquefois même trente mois. Je n'ai pas besoin d'expliquer ici les raisons positives, nombreuses, qui devraient faire rejeter ce mode ; tout le monde les connaît : mais ce qu'il y aurait besoin de trouver, ce seraient les moyens à l'aide desquels on pourrait conjurer ce mal auprès des producteurs, ce mal qui porte des conséquences si fâcheuses, irremédiables, qui fait arriver si vite une race à sa dégénérescence. L'étalon percheron n'est bien primé qu'à l'âge de quatre ans ; mais tout le monde sait que ceux-ci, comme ceux qui ne le sont pas, ont com-

mencé à saillir de trente mois à trois ans. Il n'y a point de stations de dépôt d'étalons dans le Perche : ce sont des éleveurs eux-mêmes qui, placés dans certaines communes, voient venir chez eux les propriétaires de juments qui les avoisinent ; ou bien il y a des éleveurs, possesseurs d'étalons, plus ou moins aptes à remplir cette condition, qui font courir, voyager leurs chevaux dans les communes où sont les juments. Les prix ordinaires de la saillie sont de 12 à 15 francs.

De la dégénérescence du cheval percheron.

» Il est constant que la race percheronne tend à dégénérer, non pas, comme on l'a dit, par un changement en mal dans tout son ensemble, mais bien seulement par la base, par les membres. Quelles sont donc les causes de cette fâcheuse tendance? Les voici, selon moi, du moins : d'abord de faire saillir les chevaux trop jeunes, les juments trop jeunes ; ensuite, vouloir trop élever la taille aux dépens des membres ; puis, enfin, ne pas nourrir les animaux à l'avoine dès leur jeune âge, ne pas la leur donner concassée, préparée à la mastication, tout en tétant leur mère. Il n'est que trop vrai que les membres croissent peu en proportion du corps, si déjà vous avez des produits qui naissent presque avortés, passez-moi l'expression, des sujets qui ont produit trop jeunes ; si, avec cette cause, immense dans ses résultats, vous ne nourrissez pas parfaitement bien les petits sujets, pour essayer de faire récupérer à leurs organes ce que leur mère leur a retenu pour se l'approprier, ce que leur père n'a pu leur donner ; nécessairement la base, qui croît peu proportionnellement, reste peu assurée ; l'époque du remède se

passe, vous n'avez pas encore d'aplomb. Voyez, Messieurs, toutes proportions établies, le cheval percheron dans son ensemble, et dites-moi si vous lui trouvez assez de membre : le genou (la partie postérieure au moins) assez fourni, les tendons assez développés. Non, ils pèchent par-là généralement. Chose étrange, mais constante, la dégénérescence d'une race commence presque toujours par les membres. Ainsi les remèdes, les causes étant connues, sont faciles, si on le veut.

» 1° Les animaux dans les deux sexes, qui produisent, doivent n'être soumis à la reproduction qu'à un âge fait ; de quatre à cinq ans, aussi-bien pour le cheval que pour la jument, plus encore peut-être pour cette dernière.

» 2° Approprier les animaux, ne pas donner une petite jument à un grand cheval ; que la taille de celui-ci soit plutôt plus petite ou égale à celle de la jument. Faisons choix d'un cheval membré, un peu près de terre, un peu plutôt long que court.

» 3° Nourrissons bien principalement dans le jeune âge ; donnons l'*avoine* concassée à nos poulains de lait, dans un *bac* que nous disposerons aussi-bien à l'écurie qu'au pâturage.

» Deux mots, pour en finir, sur la possibilité de produire, même en grand, le cheval de guerre ; dans notre pays.

» Les lignes de chemins de fer qui se sont élevées ont fait ouvrir les yeux à nos cultivateurs ; ils s'inquiètent déjà un peu sur l'avenir de leurs chevaux. Un mot du Gouvernement, une assurance bien grande de venir remonter un peu de sa cavalerie chez nous, nous bien payer nos per-

cherons, et nous lui fournirons le cheval de guerre. Sans cela, opposition forte, soutenue, attendu 1° que le débouché, quoique s'amincissant, ne peut se fermer totalement; 2° attendu que nous nous réjetterions sur le cheval de gros trait, qu'il faudra toujours, tant pour les besoins du commerce que de l'agriculture. Voyons donc quels seraient les moyens d'arriver à produire le cheval de guerre. Trois moyens s'offrent à nous: Le premier, celui de livrer de bonne heure à la castration nos chevaux de demi-trait, qu'on croit aptes à remplir les conditions qu'il faut pour le cheval de guerre. Par le fait de cette opération, les formes s'arrondiraient, l'encolure s'effilerait davantage, la tête aurait un peu moins d'empatement; elle serait plus légère; les membres, par conséquent aussi, deviendraient plus en rapport, plus en harmonie avec la grosseur du tronc. La castration, pour produire ces résultats, devrait avoir lieu dès l'âge de dix-huit mois à deux ans au plus.

» 2° Le croisement de la jugement percheronne avec le cheval arabe.

» 3° L'essai d'un croisement, avec un peu de constance dans cet essai, du cheval demi-sang anglais bien choisi avec la jument percheronne; puis, au bout de quelques générations, donner à ces nouveaux produits le cheval pur sang anglais.

» Telles sont, Messieurs, les quelques notes que je vous transmets, sans pouvoir les étendre aussi loin que je le pourrais peut-être, si le temps ne me pressait. Soyez indulgents, je vous prie, j'en ai besoin; mes observations sont encore bien jeunes, elles ne remontent qu'à cinq à six ans au plus. »

Après une discussion qui suit cette lecture, la note suivante sur la destruction des taupes est communiquée par M. Vallet :

Note de M. Vallet.

« La taupe travaille au lever du soleil, à midi et au coucher du soleil. Son travail consiste à fouiller la terre pour trouver des lombrics ou vers de terre de la famille des annélides, qui sont sa principale nourriture. Pour s'ouvrir un passage, appelé galerie, elle expulse la terre qu'elle fouille, et forme des buttes, appelées taupinières.

» Les taupes se réunissent plusieurs fois par jour à un centre commun, où aboutissent toutes les galeries ; elles y passent en réunion les heures du repos. Ce lieu se trouve ordinairement sous les racines d'un gros arbre, le plus souvent sous le chêne. L'espace vide a quelquefois 2 à 3 pieds d'ouverture ; la hauteur est d'environ 4 pouces.

» Le passage fréquent des taupes dans les galeries détruit promptement les lombrics qui existent dans le parcours, et ceux qu'elles n'ont pu saisir s'éloignent. Alors ces galeries sont abandonnées pour toujours, ce qui explique la nécessité pour elles de toujours bouleverser le sol et de faire de nouvelles galeries. Il est facile de connaître chaque jour les galeries fréquentées par les taupes : on renfonce d'un léger coup de pied toutes les buttes qui existent dans le champ ; cette pression bouche la galerie qui traverse sous chaque butte, et force les taupes à travailler pour les relever. Le lendemain, on peut suivre par les buttes relevées les galeries fréquentées par la petite république.

» Pour détruire en un seul jour toutes les taupes qui vivent ensemble, le moyen est infiniment simple. Comme je viens de le dire, par le renfoncement de chaque taupinière, on reconnaît les galeries parcourues et celles abandonnées. En même temps que l'on fait cette recherche, on se procure une quantité suffisante de lombrics; les plus beaux sont les meilleurs. Il faut rejeter ceux qui sont faibles, parce qu'ils périssent dans l'opération qu'ils doivent subir. Après les avoir débarrassés de la terre qu'ils peuvent avoir sur le corps, en ayant le soin autant que possible de ne pas les blesser, on les met dans un pot, par lits, que l'on saupoudre de noix vomique, *fraîchement râpée* (ceci est important). Il faut pour environ 15 centimes de noix vomique pour cent lombrics; et il faut s'arranger de telle sorte que tous les vers puissent ressentir l'effet du poison. On tient le pot dans un lieu frais.

» Le lendemain, le poison a produit son effet; les vers sont empoisonnés, mais vivent encore. On s'empresse d'aller reconnaître les taupinières relevées pendant la nuit, et conséquemment les galeries fréquentées; on ouvre avec la main le milieu de la butte, ou taupinière soulevée, jusqu'à ce que l'on découvre un passage à droite et à gauche; on met dans chaque trou ou galerie un ver empoisonné; on le pousse avec le doigt aussi loin que possible, puis on rebouche le trou que l'on a fait.

» Le ver empoisonné se trouve emprisonné dans la galerie; il y circule et ne peut s'enfouir, parce que son corps est couvert de petites protubérances douloureuses causées par l'effet du poison.

» On comprend que la taupe, qui arrive à droite, trou-

vant un ver, le mange et meurt ; que celle qui arrive à gauche a le même sort : ainsi à chaque taupinière.

» Il faut, pendant quelques jours, laisser les choses en cet état pour espérer un succès complet. Si quelques-unes échappent au désastre, chassées par la putréfaction, elles fuient pour toujours. Celles qui ont mangé des vers sur lesquels le poison avait peu agi, viennent presque toujours mourir sur le sol ; mais elles y sont promptement enfouies par les soins d'une espèce d'insecte de la famille des coléoptères. »

M. de Blanpré, rapporteur de la Commission des vœux, prend la parole et lit la note suivante :

Rapport de la Commission des vœux.

« Messieurs,

» La race des chevaux percherons a une réputation justement méritée. Répandue sur presque toutes les routes de France et appliquée avec succès au service des malle-postes, des diligences et du roulage, elle est pour notre arrondissement une des branches les plus importantes de son industrie agricole. Si, au moment où nous parlons, le commerce de ces chevaux éprouve un temps d'arrêt fâcheux, les lumières que la discussion a fait jaillir hier, et l'exemple de ce qui est arrivé en Belgique, doivent complètement nous rassurer.

» Toutefois, Messieurs, si la race percheronne mérite toute la faveur qu'on lui accorde, il ne faut pas rejeter les conseils que nous donne une expérience longuement acquise, et les observations que vous avez entendues tendent à faire apercevoir dans cette espèce une altération

dont il faut nécessairement arrêter les progrès. Il arrive, en effet, pour la race percheronne ce que l'on aperçoit chaque fois que la demande a dépassé la production ; c'est que l'on force à la reproduction, au détriment du type et de l'amélioration. C'est ce qui est arrivé en Angleterre, où la qualité des chevaux, depuis quelques années, et si nous en jugeons par ceux que la France achète, est en état de dégénérescence remarquable.

» Une des causes qui tendraient à faire perdre à nos chevaux du Perche ces qualités précieuses qui les font rechercher partout, nous la trouvons incontestablement dans l'infériorité des pères, les meilleurs étant sans cesse exportés en Belgique et en Angleterre, pays qui nous envient cette race, et qui, depuis long-temps, cherchent à la créer chez eux. Il est donc urgent, Messieurs, que nous conservions nos étalons, et, pour arriver à ce but, un seul moyen nous a paru efficace : c'est que le Gouvernement se les approprie, ou que les propriétaires reçoivent une prime assez forte pour être encouragés à les conserver.

» Votre Commission, chargée d'examiner cette importante question, regrette, Messieurs, que le temps lui manque pour la traiter convenablement, et elle vous prie d'exprimer le vœu :

» 1° Que l'Association normande appelle l'attention du Gouvernement sur la race percheronne, qu'il est on ne peut plus intéressant de conserver et d'améliorer ;

» 2° Qu'il serait urgent d'arrêter l'exportation des meilleurs étalons, en accordant une prime assez forte pour engager les propriétaires à les garder ;

» 3° Que le Gouvernement pourrait faire l'acquisition

de quelques étalons du Perche propres à conserver le caractère et le type de cette race précieuse.

» 4° Enfin, Messieurs, la Commission a pensé que, pour introduire dans la race percheronne la perfection qui lui manque, il serait heureux que le Gouvernement ou l'Administration départementale fît l'acquisition d'un étalon arabe, destiné à la saillie des juments percheronnes. »

FROMAGES.

M. de Caumont reprend la suite de l'enquête. Après être entré dans quelques considérations sur la distribution des laiteries, l'exposition que l'on doit préférer pour elles, etc., il pose diverses questions sur la fabrication des fromages dans l'arrondissement, et parle du moyen d'améliorer cette fabrication.

M. Bigot assure qu'il se fabrique d'excellents fromages dans l'arrondissement; il affirme même qu'ils sont d'une qualité, sinon supérieure, au moins égale à ceux que l'on fait venir des arrondissements voisins. Il regrette qu'on n'ait pas cherché à les exporter davantage et à en faire une branche de commerce plus considérable.

Ce n'est guère qu'à Bellavilliers qu'il se fait une grande quantité de fromages pour être livrés au commerce : le chiffre s'élève à 100,000 environ. Ces fromages sont tous blancs et à la crême. Ils jouissent d'une grande réputation à Paris, où il en existe un dépôt.

Les fermiers ne font du fromage que pour leur consommation.

VOLAILLES.

Le commerce des volailles est peu considérable; cependant on en envoie à Paris quelques-unes qui sont peu

engraissées. Le commerce d'œufs, au contraire, est très-important dans l'arrondissement. Il s'en exporte, toutes les semaines, des quantités prodigieuses.

DÉFRICHEMENTS.

M. de Caumont ayant demandé si l'on a fait des défrichements importants depuis quelques années, on répond qu'on n'en a pas fait de très-considérables dans l'arrondissement. Les principaux ont eu lieu à la Trappe, au Houssaye et à Mauves.

POMMIERS.

Les pommes constituent un des produits importants de l'arrondissement.

Les pommiers sont généralement plantés en ceinture autour des pièces. Ce mode de plantation, dont les cultivateurs ont reconnu l'avantage, est adopté partout aujourd'hui.

On greffe en place, après trois ans de plantation.

Il faut 25 hectolitres de pommes pour faire un pitre de cidre sans eau. Le cidre se conserve de deux à trois ans.

Une quantité assez considérable de pommes est *encore* exportée dans le pays chartrain. Cette quantité, cependant, tend à diminuer tous les jours, à cause de la culture des pommiers dans ce pays.

On cultive peu les poiriers dans l'arrondissement, si ce n'est dans quelques terrains argileux. Le poiré ne se conserve pas.

Il n'est point fait d'eau-de-vie avec les cidres.

Le choix du terrain est fort important pour obtenir de bons cidres. Ainsi, autant les terrains siliceux leur sont

favorables, autant les terrains calcaires leur sont contraires; le terrain tuffacé produit aussi un mauvais cidre, qu'il est impossible de conserver.

On attache généralement plus d'importance à la saveur du cidre qu'à son alcool. Le cidre marque de 5 à 6 degrés à l'aréomètre.

M. Bigot émet l'opinion que si les cidres étaient mieux faits, on en exporterait davantage. Il désirerait que les arbres fussent tous greffés en pépinière. Il trouve que le mode de plantation est vicieux; que les trous qui sont destinés à recevoir les arbres sont beaucoup trop petits; qu'ils devraient avoir 8 à 10 pieds carrés et être remplis de bonne terre; il trouve, enfin, qu'ils ne sont pas convenablement béchés.

M. Bigot s'élève fortement contre le procédé qui est généralement employé pour cueillir les fruits, procédé vicieux et barbare qui s'oppose essentiellement à ce qu'il en résulte un cidre de bonne qualité. Il blâme encore la manière de les entasser dehors, de renfermer le cidre dans des fûts imparfaitement clos, de disposer ces fûts dans des caves exposées à des variations de température; en un mot, il dit qu'on ne soigne pas assez la fermentation du cidre. Il désirerait aussi que les cidres fussent soutirés.

BOIS TAILLIS.

Les bois taillis sont beaucoup plus nombreux que les hautes futaies. Le bouleau, le saule et l'aune les constituent généralement. Dans le canton de Bellesme, on les coupe à neuf ans; dans celui de Mortagne, à six ans.

On en fait des fagots qui se vendent 40 francs le cent, et du charbon.

La forêt de Bellesme fournit beaucoup de bois pour la marine.

M. Biou jeune donne lecture de la notice suivante sur l'état des bois dans l'arrondissement :

Notice de M. Biou.

« MESSIEURS,

» Vous m'avez invité à vous faire un rapport sur les bois. J'estime le terrain planté en bois, dans l'arrondissement de Mortagne, à peu près au sixième. On peut le décomposer ainsi qu'il suit :

» Art. 1er. — Forêts de Bellesme, Réno, le Val-Dieu, le Perche, la Trappe, Moulins et Bonmoulins.

» Art. 2. — Forêts de Saussay et de Clinchamps.

» Art. 3. — Les bois de la Madeleine, appartenant jadis à l'Etat, vendus dans la vente des 300,000 hectares.

» Art. 4. — Bois des particuliers : les principaux appartiennent à MM. d'Aligre et de Noyer, à Cherperrine ; d'Orglande, à Launay ; Dandelaw, à Voré ; Dureau de La Malle, à Landres ; le surplus appartenant à d'autres propriétaires. Les futaies, dans divers bois, ne comptent presque pour rien comme futaies ; ce sont presque tous taillis, même les deux forêts portées à l'art. 2.

» Les forêts du Gouvernement s'exploitent tout différemment. Elles sont coupées, d'après l'aménagement et les futaies, tous les 160 à 200 ans, selon le sol ; tous à cela près de seize baliveaux qu'on laisse par arpent, ce qui fait aujourd'hui à peu près trente-deux par hectare. Après ces coupes de futaies, il ne venait plus que du bois blanc, soit de l'aune, du bouleau, du tremble et du saule ;

l'aune et le saule ne venaient que dans les terrains humides, tandis que sur les côtes c'est toujours le bouleau qui domine. Ces coupes se faisaient de 26 à 36 ans après la futaie. Une deuxième coupe se faisait au bout du même temps ; il se trouvait, dans cette seconde coupe, un peu de chêne et de hêtre. On laissait une troisième coupe, dans laquelle il venait une grande partie de chêne et de hêtre ; on ne trouvait pas encore assez de chêne et de hêtre, et on les coupait pour la troisième fois ; alors il ne venait plus que chêne et hêtre, ou, au moins, s'il se trouvait encore quelques bois blancs, ils étaient bientôt étouffés par les chênes et hêtres qui les dominaient. Alors, comme vous voyez, il fallait environ 100 ans de gaulis, avant que la futaie commençât à prendre naissance.

» M. Dubois, inspecteur des forêts, qui avait fait exploiter en Allemagne, vint visiter lui-même nos forêts, et pensant que la France aurait besoin de futaies pour l'avenir, qu'il n'en existe presque plus que dans les bois du Gouvernement, vu que, depuis le morcellement des bois, on avait détruit partout les futaies, M. Dubois adopta le système suivant : d'abord de faire abattre, dans les futaies, un quart ou un cinquième du bois mort et dépérissant. On nommait cette coupe *par nettoiement*. Au bout de cinq à six ans, on recommençait à en faire autant ; on en faisait couper à peu près un tiers du restant. On nommait cette coupe *coupe d'ensemencement*. En effet, à cette coupe, si on présumait qu'il n'y eût pas assez de semis, on exigeait de l'adjudicataire qu'il fît piqueter les terres et qu'il fît semer du gland. On laissait ce semis pendant cinq à six ans.

» Après cette opération, on fait encore une coupe que l'on nomme *coupe secondaire*. Enfin, au bout de quelque

temps, on abat le restant, que l'on nomme *coupe de baliveaux* ou *secondaire*.

» Ce n'a pas été sans peine que M. Dubois est parvenu à faire adopter son système. Tous les conservateurs étaient contre : le conservateur du 15ᵉ arrondissement, résidant à Alençon, et un membre du Conseil de département, vinrent à Bellesme.

» Ces messieurs me demandèrent mon avis et me soumirent le projet de M. Dubois. J'étais d'avis contraire ; je prétendais que les plants que l'on ferait sous la futaie ne réussiraient pas ; je considérais, par exemple, que dans le broussil, où on laissait un gros moderne, il ne venait rien dessous. Ces messieurs furent satisfaits de ces observations. Je prétendais, par exemple, que, à l'égard du broussil, le système de M. Dubois était bon. Comme je l'ai dit, on faisait trois coupes de broussil avant d'obtenir la futaie ; il arrivait quelquefois que, dans la troisième coupe, il y avait assez de chêne et de hêtre pour être réservés à futaie, et en laissant cette coupe à futaie, cela avançait la futaie de trente à trente-cinq ans. Ainsi, lorsqu'il se trouve assez de bois dur, on vend cette coupe par éclaircie, c'est-à-dire que l'on réserve tous les bois durs, on n'abat que le bois blanc. J'ai de même reconnu, depuis, que M. Dubois avait plus de raison que moi et que toute la Conservation, car son système pour les futaies réussit très-bien. Il s'est trompé sur un point, en exigeant que tous les bois que l'on vend, du 20 octobre au 25 novembre, soient transportés dans des lieux de dépôt avec des voitures. Nous remarquons que les pieds des chevaux font des trous, les roues des voitures font des ornières très-profondes, l'eau séjourne, rend le terrain très-humide ; il ne pousse que

du jonc et pas du tout de plant. Au contraire, dans les endroits où les arbres étaient très-gros, les agents forestiers locaux ont toléré un peu à laisser exploiter sur les lieux et tous autres endroits où les voitures n'ont pas circulé ; le plant s'est planté comme l'ognon dans un jardin. Pour vous en donner une idée, j'ai mesuré un pied carré de terrain où je compte vingt-trois brins de chêne.

» Art. 5. — A l'égard des broussils, quoique certaines personnes aient prétendu que les bois se coupaient tous les six ans, cela est la vérité pour le canton de Mortagne, une grande partie des autres cantons se coupent tous les neuf ans, et tous les gros propriétaires que je désigne ci-dessus coupent tous les quinze ans et y trouvent de l'avantage, vu qu'ils font peler pour faire du tan. Cela m'a fait faire des réflexions à cet égard ; je me disais : Comment ! puisque les propriétaires trouvent de l'avantage à faire peler, l'Administration forestière devrait trouver le même avantage. A la vérité, tout doit dépendre comme le dit bien l'article 15 du Code forestier ; cette circonstance dépend de causes qui varient pour chaque forêt, et j'ajouterai pour chaque époque.

» A l'époque où on a défendu de peler dans les forêts, vu que cela retardait la pousse d'une sève, par conséquent du bois de trente ans, cela lui faisait tort du soixantième de la valeur ; peut-être aurait-on pu passer encore là-dessus. Vu que l'on privait le commerce d'un premier besoin, on n'a pensé qu'à une chose, que les bois ne se vendraient guère plus cher ; à la vérité l'écorce valait 60 à 70 francs la charretée ; il en coûte 22 francs par charretée, qui se compose de 54 bottes de 5 pieds de longueur et 3 pieds

2 pouces de tour ; ôtez. . . . . 22 f. » c.

» Et pour transport aux villes voisines des forêts. . . . . 5 »

Total. . . . . 27 f. » c.

qui retranchés de 65 francs, il reste net pour le produit d'une charretée, 38 francs. Aujourd'hui l'écorce vaut 180 francs ; ôtez 27 francs, comme je viens de vous l'observer, reste net 153 francs par charretée. Sur une vente de 1,000 francs l'hectare, un soixantième de moins pour une sève fait 17 francs quelques centimes de perte : une vente ainsi, de 1,000 francs l'hectare, peut produire une charretée et demie d'écorce ; à 153 francs net de produit par charretée, fait deux cent trente francs. Ainsi, le marchand qui sait que la vente lui produira cette somme de plus, lorsqu'il aura le droit de peler, achètera la vente en conséquence. Je crois donc que si les agents forestiers prenaient attention à l'article 15, ils donneraient la permission de peler pour l'intérêt du Gouvernement et de l'industrie de la tannerie, qui prend un plus grand accroissement depuis quelques années. »

M. de Caumont demande si l'on a, depuis peu, planté beaucoup de conifères dans l'arrondissement. On répond que, du côté de Laigle, on a planté quelques arbres verts ; celui qui a le mieux réussi est le mélèze. Dans la forêt de Bellesme, sur les bruyères, on a planté, il y a quinze ans, des pins silvestres qui viennent parfaitement.

FERMES.

Les fermes de l'arrondissement possèdent ordinairement

une charrue, quelques-unes deux, et fort peu en possèdent trois.

Les bâtiments sont disséminés, sans ordre. La grange est ordinairement isolée.

Les fermes sont généralement bien montées en bestiaux. On fait beaucoup d'élèves.

La mortalité est d'un dixième dans la race bovine.

La dyssenterie est la maladie qui enlève le plus de veaux ; elle est occasionnée par un sevrage intempestif et par une nourriture mal appropriée aux intestins de ces animaux.

BAUX.

Les baux sont de huit à dix ans. Les entrées ont lieu à Noël et à la Chandeleur.

Les paiements se font à la St-Jean et à Noël, c'est-à-dire en deux termes.

Les faisances sont ordinairement du beurre, du grain et de la volaille.

Il est reconnu que la courte durée des baux est un obstacle aux progrès de l'agriculture.

Une discussion s'élève sur les gardes champêtres. L'Association émet le vœu que la police rurale soit améliorée d'une manière quelconque.

L'Association émet aussi le vœu que les domestiques aient un livret comme les ouvriers.

M. de Saint-Aignan présente à la Société des écheveaux de soie provenant de vers qu'il a élevés à La Ferrière. M. de Saint-Aignan cultive avec succès le mûrier blanc ; il résiste mieux à la gelée que les autres.

NOTES

Sur la possibilité d'élever des vers à soie dans le département de l'Orne ;

Par M. Hilarion de Saint-Aignan,

Propriétaire à La Ferrière-au-Doyen (Orne).

Il y a environ quatre ou cinq ans qu'il me prit fantaisie de planter quelques mûriers. J'en fis venir d'Angers une cinquantaine haute tige, de l'espèce dite *moretti ;* je fis aussi quelques semis, dont il me reste une douzaine de pieds, qui sont les plus vigoureux. J'ai planté mes mûriers dans des conditions différentes, pour juger, par le résultat, quelle exposition pouvait le mieux leur convenir. La petite propriété sur laquelle j'ai planté présente les conditions les plus désavantageuses pour une plantation de mûriers; cependant j'ai recueilli une fort belle feuille qui m'a servi à faire une petite éducation d'essai, dont j'ai présenté la soie filée à l'Association.

Voici les quelques observations que j'ai faites et que j'offre aux personnes qui, comme moi, seraient tentées d'essayer la plantation du mûrier dans ce pays-ci :

1° Choisir un terrain sec et léger ; l'humidité est l'ennemie la plus redoutable du mûrier.

2° Choisir l'exposition du midi et du couchant de préférence ; la plus mauvaise est celle du levant, à cause des coups de soleil, à la suite des gelées blanches.

3° Eviter la proximité des forêts, des grands taillis et des grands cours d'eau, qui rendent toujours les terrains humides.

4° Dès la seconde année de plantation, s'occuper de la

taille activement et avec intelligence ; c'est le moyen d'avoir des arbres bien formés , dont la cueillette soit facile et la feuille grande et d'une bonne qualité.

5° Choisir des mûriers convenables. Pour toutes les espèces , le meilleur moyen d'en obtenir qui soient robustes, c'est de semer de la graine recueillie sur de beaux arbres , ou achetée chez des personnes consciencieuses , et de les élever soi-même , rejetant tous ceux qui ont la feuille découpée et ne réservant que ceux qui ont la feuille large et entière. Ce sont ces arbres de choix que M. Camille Beauvais , éducateur distingué (établi aux bergeries de Senard , près Paris , où il a formé une école expérimentale) , a particulièrement pris sous sa protection , et auxquels il a donné le nom de mûriers *nobles*. Ce même M. Beauvais a aussi introduit dans le commerce une espèce de mûrier qu'il appelle *lou :* ce nom lui vient du rapport qu'il a avec une espèce très-estimée par les Chinois et que ces derniers vantent comme la plus avantageuse de toutes celles qu'ils connaissent. Je suis porté à croire , et des hommes plus instruits que moi le pensent aussi , que ce mûrier est véritablement le même que le mûrier *lou* des Chinois ; du reste , c'est un gain obtenu du croisement du mûrier blanc et du *multicaule ,* espèce cultivée avantageusement dans le midi , mais dans le midi seulement , à cause de sa disposition à geler. Que telle soit , ou non , l'origine du *lou ,* c'est un mûrier avantageux , en ce que sa feuille , très-large et aimée du ver , produit d'excellente soie ; en ce qu'il n'est pas délicat pour le terrain , qu'il craint peu la gelée , et enfin qu'il est d'une multiplication facile et très-prompte au moyen de la bouture.

Il est connu dans le commerce sous le nom de *morus intermedia*, ou mûrier *hybride*.

Il est encore une autre espèce que l'on cultive avec avantage : c'est le mûrier *moretti ;* mais sa feuille, étant épaisse, doit être réservée pour la fin de l'éducation, lorsque les organes digestifs de l'insecte ont assez de force pour opérer la mastication et la digestion.

En ce qui regarde la taille, j'engage le planteur à consulter les ouvrages de M. Robinet. Il a ouvert un cours sur l'éducation des vers à soie et sur la culture du mûrier. Il tient ses séances deux fois par semaine, à la mairie du 4e arrondissement. Je crois ce cours intéressant, et par le sujet lui-même, et par la manière dont il est traité, ainsi que par l'élégance du style. L'élocution facile et attachante du professeur attire un nombreux concours, non-seulement de personnes de l'art, mais encore de gens du monde. Quant à l'éducation, je recommanderai les ouvrages du même M. Robinet ; ceux de M. Beauvais, dans les *Annales de la Société séricicole, et le Tableau synoptique* de M. Brunet de la Grange. Je n'ai ni le talent ni la prétention d'aller sur les brisées de ces messieurs.

Je désire beaucoup que quelques personnes, surtout celles qui s'occupent d'agriculture, continuent les essais que j'ai commencés. Ils ont été assez heureux, et la réussite en eût été complète, si je n'avais pas eu à combattre tous les inconvénients que j'ai signalés plus haut. J'ai la conviction qu'avec de la persévérance, on parviendra à doter notre contrée d'une industrie qui pourra procurer de l'ouvrage à une classe de personnes que ten-

dent tous les jours à laisser dans l'inaction nos nouvelles machines et nos nouvelles inventions.

Je ne prétends cependant pas que notre contrée puisse jamais rivaliser avec le midi dans l'industrie sericicole. Je ne conseille pas non plus d'abandonner les anciennes cultures pour s'y livrer ; ce n'est pas là ma pensée. Mais si nos terres, outre leurs fruits principaux, fournissent encore au commerce et aux besoins des habitants du lin, du chanvre, etc., pourquoi ne fourniraient-elles pas aussi des soies ? Il y a partout des terrains dont on ne tire aucun parti ; on pourrait les consacrer à la culture du mûrier. Mais, pour le faire utilement, il faudrait donner à cette nouvelle industrie tous les soins que demande une entreprise sérieuse.

M. Bigot exprime le vœu qu'il soit établi un musée des instruments aratoires les plus utiles. L'Association, pour répondre à ce vœu, mettra quelques fonds à la disposition du Conseil administratif, pour l'arrondissement de Mortagne.

Après la séance, l'Association s'est rendue sous les halles, où M. de Vanssay avait fait venir plusieurs de ses moutons croisés de race anglaise. Ces beaux animaux ont été vus avec intérêt par l'Association et par un grand nombre de curieux. M. de Vanssay a reçu les félicitations de la Compagnie et de tous les agriculteurs présents à cette exhibition.

SECONDE SÉANCE DU 16 JUILLET.

PRÉSIDENCE DE M. DE LA SICOTIÈRE.

A sept heures du soir, l'Association rentre en séance. M. de La Sicotière, inspecteur divisionnaire, est prié par M. de Caumont d'occuper le fauteuil. M. le sous-préfet siége au bureau.

L'enquête a pour but de faire connaître l'instruction primaire dans l'arrondissement, de constater dans quel état se trouvent l'enseignement du dessin et de la musique, et les progrès du goût dans les arts.

Des renseignements précis sont fournis en réponse aux différentes questions posées.

M. de Caumont demande s'il existe à Mortagne une bibliothèque communale. M. le sous-préfet répond qu'il n'en existe point encore, mais qu'à la sous-préfecture le département possède plusieurs centaines de volumes, la plupart dépareillés. M. de Caumont demande qu'un local soit disposé à la mairie pour recevoir ces livres, si l'Administration départementale consent à les céder, comme il y a lieu de le penser, et qu'en tout cas un appel soit fait aux habitants de l'arrondissement pour la création de cet établissement utile. Il rappelle ce qui a été fait à Falaise par M. Galeron ; à Domfront, par M. Renault, inspecteur de l'Association. M. de La Sicotière appuie la proposition.

Plusieurs membres du Conseil municipal, présents à la séance, promettent de s'occuper de la réalisation de ce vœu, et annoncent formellement que prochainement une salle sera disposée à l'hôtel-de-ville pour recevoir les livres.

En conséquence de cette déclaration, M. de Caumont offre à la ville de Mortagne plusieurs ouvrages, et la collection complète des Annuaires publiés par l'Association normande. Il fait en même temps un appel à tous les membres présents pour que des dons de livres soient faits à l'établissement, dès qu'il sera constitué.

M. *** prend la parole et s'engage à donner cinquante volumes concernant la médecine; plusieurs autres membres s'engagent aussi à faire des dons à la bibliothèque, aussitôt que le local sera disposé.

M. le président les félicite de leur généreux empressement.

La séance se termine par la lecture d'une notice de M. de La Sicotière, renfermant une description très-intéressante du canton de Tourouvre.

VISITE

FAITE AU

MONASTÈRE DE LA TRAPPE,

Le 17 Juillet 1843.

PRÉSIDENCE DE M. DE CAUMONT.

Le 17 juillet, l'Association normande s'est transportée au monastère de la Trappe, où elle a été reçue de la manière la plus cordiale et la plus empressée par le R. P. abbé Joseph Marie, général de l'ordre des Trappistes de France, accompagné des principaux fonctionnaires de l'établissement.

Après le déjeûner préparé à l'abbaye et offert avec la plus gracieuse cordialité, l'Association a visité dans le plus grand détail toutes les parties de la ferme et de l'abbaye. Cette visite a duré près de quatre heures.

M. de La Sicotière a dressé, sous forme de rapport, le procès-verbal de cette visite, dont les membres de l'Association normande conserveront un agréable et long souvenir.

Rapport de M. de La Sicotière.

MESSIEURS,

Chargé par l'honorable directeur de notre Association de vous présenter le compte-rendu de la visite que quelques-uns de ses membres ont faite à la Trappe, je dois réclamer toute votre indulgence. Beaucoup de choses intéressantes m'auront échappé ou m'échapperont certainement dans le cours de cette visite rapide et d'une rédaction plus rapide encore. Je suis bien peu compétent, d'ailleurs, pour vous entretenir de travaux et d'améliorations agricoles. Une admiration profonde pour les résultats obtenus sans trop savoir toujours comment ils ont pu l'être ; une reconnaissance sincère pour l'accueil si bienveillant que nous avons reçu, ne suffisent pas pour remplir la tâche que votre confiance m'impose. Elles la rendent, au contraire, plus difficile.

Parties, le matin, de divers points de l'arrondissement, vingt personnes, la plupart membres de l'Association, se trouvaient, à dix heures, réunies à la porte de la Trappe. La journée était magnifique. Un radieux soleil inondait de lumière le bassin au milieu duquel s'élève le monastère. Le site est plus sauvage que grandiose, et plus triste que pittoresque. Des collines couvertes de chênes rabougris et de bruyères rougeâtres, au milieu desquelles jaunissent maintenant des carrés de riches moissons, s'inclinent doucement pour former le bassin dont la Trappe est le centre. Quelques débris de futaies se montrent çà et là. On apercevait, sous le vert des feuilles, l'eau des grands étangs, étincelante au soleil comme des

miroirs d'argent bruni. Des champs richement cultivés égaient la tristesse du paysage, et annoncent de loin l'industrieuse activité des habitants actuels du monastère.

Le R. P. abbé, le R. P. prieur et le R. P. cellérier nous firent l'accueil le plus cordial et le plus empressé. A leur sollicitation, nous nous assîmes à un déjeûner servi avec une abondante simplicité, une propreté exquise, et dont les Pères voulurent nous faire eux-mêmes les honneurs, avec cette affectueuse politesse qu'ils apportent en toutes choses.

Le déjeûner fini, nous visitâmes le monastère. Je ne puis ni ne voudrais en faire l'historique ou la description. Vous savez, Messieurs, que l'église de la Trappe fut fondée en 1122 par Rotrou III, comte du Perche, en exécution du vœu qu'il avait fait pendant un naufrage; que dix-huit ans plus tard, en 1140, il jeta les fondements d'un monastère auprès de l'église; que, pendant plusieurs siècles, les comtes et les seigneurs du Perche s'empressèrent à l'envi de le doter de riches terres, de priviléges et d'immunités de toutes sortes; qu'un relâchement déplorable s'y était introduit, lorsque l'illustre abbé de Rancé établit la réforme en 1664; que cette réforme austère rendit à la Trappe son importance et sa célébrité primitives; vous savez aussi que, forcés pendant la Révolution de s'expatrier, pour continuer sur une terre étrangère le régime du cloître, les religieux revinrent à la Trappe au commencement de la Restauration, et qu'après des obstacles de toute nature, ils parvinrent à rentrer en possession des ruines et d'une partie des dépendances du monastère possédé par leurs devanciers.

Je ne vous entretiendrai pas davantage des réglements,

des usages et du genre de vie des Trappistes. Les détails, connus de la plupart d'entre vous, m'entraîneraient beaucoup trop loin.

Nous visitâmes donc le couvent. Le seul vestige d'ancienne architecture qui s'y rencontre est une sorte de cloître ou de salle capitulaire, coupé en deux étages par un plancher, et dont le haut sert de grenier à farines, le bas de cave et de boulangerie. Cette salle était voûtée en ogive. Les voûtes, ornées de deux moulures rondes, séparées par une autre carrée, s'appuyaient sur de minces colonnes, les unes rondes, les autres polygones, ornées de chapiteaux à palmettes. La plupart de ces colonnes menaçaient ruine, et il a fallu; pour en assurer la conservation, les envelopper d'une épaisse maçonnerie en briques. L'ensemble de la construction peut remonter au commencement du XIIIe siècle.

La porte d'entrée du couvent et les bâtiments adjacents datent du XVIIIe siècle.

L'église et les bâtiments conventuels ont été rebâtis, à une époque récente, avec une simplicité qui ne manque pas d'élégance. Les pierres conservées de l'église primitive ont servi en grande partie à la construction de l'église nouvelle.

Nous parcourûmes successivement les cloîtres, décorés seulement de sentences pieuses; l'église élégante et simple, où nous admirâmes une belle toile de Philippe de Champagne, récemment posée, représentant l'Ascension de Notre-Seigneur; le réfectoire, où tout est d'une si exquise propreté; les dortoirs, où le sommeil est si court et si doux; la bibliothèque à laquelle nous fûmes heureux d'offrir la collection complète de nos Annuaires, et où nous admi-

râmes un magnifique manuscrit à miniatures : c'est un antiphonaire, portant la date de 1528, et exécuté pour le couvent de la Vallée-des-Roses, en Alsace. Nous descendîmes ensuite aux jardins. Nous y visitâmes avec un grand intérêt les diverses cultures, depuis le *scolimus hispanicus*, sorte de salsifis vingt fois gros comme notre salsifis ordinaire, et la grande pimprenelle, jusqu'à la chicorée sauvage, que les religieux se proposent de semer comme fourrage l'an prochain, et l'angélique, dont ils savent tirer, pour leurs hôtes, un si excellent parti. Les réservoirs, les citernes toujours alimentées par une eau limpide et abondante, le vivier où l'on conserve le poisson, attirèrent successivement notre attention. De là, nous passâmes dans les diverses dépendances. Que vous en dirai-je, Messieurs? Vous parlerai-je d'une forge parfaitement bien montée et où les religieux fabriquent ou font fabriquer sous leurs yeux tous les objets nécessaires à leur couvent; —d'une buanderie et d'un lavoir où ils lessivent eux-mêmes leur linge et leurs vêtements, et qui pourraient être proposés pour modèles à tous les grands établissements du même genre; — de la laiterie si propre, si bien aérée et où l'on fabrique des fromages, façon gruyère, d'une bonne qualité; — du moulin, imitation perfectionnée des moulins anglais établis jusqu'ici, et dans lequel une seule roue met en mouvement les machines destinées à battre le grain, à le vanner, à le moudre, à nettoyer et à bluter les farines?... Tous les détails de cette importante usine nous furent expliqués avec la plus affectueuse complaisance par le Père abbé et les autres religieux : toutes les machines fonctionnèrent devant nous avec un plein succès.

La basse-cour de la Trappe est justement renommée. Nous y examinâmes une porcherie très-importante, qui sera remplacée prochainement par une autre plus importante encore, et où les religieux de la Trappe ont obtenu des élèves du poids de plus de 600 livres; — une écurie où se pressent plus d'une douzaine de chevaux et particulièrement de juments, quelques-unes de bonne race; — des étables que remplissent vingt-six vaches à lait, d'une belle espèce pour la plupart. Leur lait sert à la nourriture des Trappistes. Le beurre et presque tous les fromages sont consommés à l'intérieur de la maison. Je ne parle pas des bœufs, des veaux et des taureaux, qui sont aussi en grand nombre.

Les fosses à fumiers sont parfaitement disposées. De grands réservoirs où se rend le purin et une pompe permettent de les arroser et de les rafraîchir sans cesse. Aussi une charretée de ce fumier, composé en grande partie de bruyères, vaut-elle deux charretées de fumier ordinaire.

Les instruments aratoires fixèrent avec raison l'attention de beaucoup d'entre nous. Ils y remarquèrent la charrue ou plutôt les charrues Buisson: l'une à un seul cheval pour labourer en sillons; l'autre à deux chevaux pour labourer en planches; — des charrues normandes perfectionnées et dont les religieux se servent habituellement pour leurs labours; — l'araire brabançon; — deux buttoirs à betteraves et à pommes de terre; — des herses cunéiformes et, sous ce rapport, beaucoup plus propres à fendre et à briser toutes les parties du sol qu'elles traversent; — un rouleau à brancard; — un petit semoir pour les graines rondes, les seules qui puissent être semées avec avantage à l'aide de cet instrument; — enfin

une grande quantité de charrettes et de banneaux, parfaitement conditionnés.

Mais il y a quelque chose de plus intéressant encore que le nombre ou la variété de ces animaux, de ces instruments aratoires : c'est l'ordre et le soin avec lequel ils sont rangés ; c'est le bon sens avec lequel on a su tirer parti de toutes les ressources de chaque chose et combiner entre elles ces ressources diverses. Pas un pouce de terrain, pas une goutte d'eau ne sont perdus ; tout est employé. Une seule âme semble animer la matière, comme une seule volonté anime les intelligences et les bras chargés de l'exploiter.

En visitant, en admirant les objets divers qui tous révèlent à un si haut degré l'esprit d'ordre, l'esprit si sagement et si constamment progressif des Trappistes, nous aurions pu nous croire transportés dans quelque ferme-modèle, bien supérieure à toutes celles existant jusqu'ici. Mais le costume de nos guides, le son de la cloche, qui, de temps en temps, les appelait du travail à la prière, nous faisaient souvenir que nous étions au milieu d'un couvent. Une plante nous le rappela aussi : nous vîmes tout un petit carré d'orge d'Afrique ; il avait été semé avec les graines d'un seul épi apporté d'Alger par le R. P. abbé. C'est là, Messieurs, une promesse et un souvenir à la fois. Une partie des Trappistes de France vont bientôt transporter sous le ciel dévorant de l'Afrique leurs travaux, leur dévouement et leurs vertus. C'est par eux, peut-être, que se réalisera, sur un sol barbare, la grande pensée de la civilisation arabe ; c'est à eux, peut-être, qu'il est réservé d'obtenir la propagation de la foi catholique par la colonisation, et la colonisation par la propagation de la foi ca-

tholique. Pour eux, du moins, puisse-t-il n'y avoir pas d'ennemis sur cette terre ennemie !

Les résultats de cette application des Trappistes à l'industrie agricole ont été immenses ; ils ont été de véritables bienfaits pour un pays inculte, infertile, et maintenant assaini, arrosé, desséché, creusé, cultivé dans tous les sens. Dans les détails, nous pourrions vous citer des choux de 40 livres, des navets de 17, des betteraves de 22, des carottes blanches de 2 pieds de longueur, obtenus par leurs soins. Dans un ordre plus élevé, nous vous dirions que les impôts de ces terres sont aujourd'hui presque l'équivalent de leur revenu d'autrefois ; que ce revenu a été plus que sextuplé dans l'espace de moins de quinze années.

Leur exploitation se compose d'environ 100 hectares, sur quoi plus de 50 ont été desséchés ou défrichés par leurs soins. C'est avec les produits de ces terres qu'ils vivent, qu'ils agrandissent leur monastère, qu'ils font leurs aumônes et qu'ils donnent chaque jour l'hospitalité à un grand nombre d'étrangers....

Il ne nous restait plus à visiter que la grotte de saint Bernard ; le R. P. abbé voulut nous y conduire lui-même. C'est auprès de cette grotte consacrée par les grands souvenirs de saint Bernard, de Rancé et de Bossuet, à l'ombre des sapins qui la dérobent aux yeux, que nous voulûmes offrir au R. P. abbé la médaille d'argent que le Conseil de l'Association normande avait jugé à propos de lui décerner. Jamais l'Association n'avait été plus heureuse de témoigner hautement sa sympathie pour les efforts généreux et modestes, pour le dévouement constant et silencieux, pour le progrès sérieux et vraiment utile ;

elle s'honorait elle-même en décernant à la Trappe cette marque d'honneur.

Nous revînmes, Messieurs, touchés, au-delà de toute expression, de cette hospitalité si généreuse et si bienveillante, de cet accueil si empressé et si fraternel ; nous revînmes heureux de tout ce que nous avions vu, heureux des résultats que nous avions pu constater de nos yeux et de tout ce qu'ils promettent d'avenir. Il ne nous appartient pas de juger la Trappe comme institution ; elle est en dehors de nos louanges. Disons seulement, et, en le disant, nous croyons traduire fidèlement votre pensée, disons qu'une chose utile, sérieuse, touchante, est le spectacle de ce couvent et de ces moines si modestes, quand ils pourraient être si fiers. En dehors de toute préoccupation religieuse, au point de vue purement social et humain, ils sont bien dignes de nos respects.... Ne représentent-ils pas, dans notre siècle de guerre, la paix ; — d'oisiveté inquiète, le travail qui calme et qui repose ; — d'égoisme et d'individualisme, l'association fraternelle ; — de préoccupation trop exclusive des intérêts matériels, le dévouement aux intérêts de l'ame et la pensée de l'avenir ?....

SÉANCE GÉNÉRALE ADMINISTRATIVE.

(18 Juillet.)

La séance générale administrative, qui a lieu, chaque année, durant le CONGRÈS AGRICOLE ET INDUSTRIEL de l'Association normande, s'est ouverte à huit heures du matin, le 18 juillet.

M. de Caumont rend compte, tant en son nom qu'au nom du Conseil permanent d'administration, des mesures prises pendant l'année qui vient de s'écouler.

M. de La Sicotière, inspecteur divisionnaire de l'Orne, rend compte de l'emploi des 300 francs accordés par l'Association à la division de l'Orne, et qui lui ont été versés par M. Godefroy.

M. de Caumont, après avoir exposé que, dans le *Congrès annuel* seulement, il est possible de modifier le réglement, parce que tous les membres de la Compagnie ont été convoqués, indique quelques changements utiles à introduire dans la rédaction des articles V, XIII, XIV, XVII, et présente une rédaction nouvelle, qui *est adoptée à l'unanimité* (1).

M. Lévêque, propriétaire à St-Mars-d'Egrenne, est proclamé inspecteur de l'arrondissement de Domfront, en remplacement de M. Renault, devenu inspecteur divisionnaire à Coutances.

Le R. P. abbé de la Trappe; MM. Ragaine et Ollivier, de Mortagne; baron de Vanssay, *id.*; de Chazot, *id.*, formeront, sous la présidence de M. de Blanpré, le Conseil administratif pour l'arrondissement.

Une somme de 200 francs pourra être employée aux encouragements à l'agriculture par ce Conseil, qui devra néanmoins consulter sur cet emploi le bureau central de l'Association normande.

Une médaille d'argent est votée à M. l'abbé Fret, pour les ouvrages utiles et intéressants qu'il a publiés à Mortagne.

(1) Cette rédaction a été enregistrée par le Conseil permanent d'administration, dans sa séance du 1er août 1843.

SÉANCE DU 18 JUILLET.

(Clôture de la Session, à Mortagne.)

Présidence de M. BESSIN, Sous-préfet de Mortagne.

La séance est ouverte à midi, sous la présidence de M. le sous-préfet. Le bureau est, du reste, composé comme la veille. On y remarque M. le baron de Vanssay, ancien préfet de la Seine-Inférieure.

M. de Caumont pose des questions sur l'état de la papeterie et sur diverses industries de l'arrondissement. Quelques réponses sont faites par des membres présents; mais les renseignements n'étant pas complets, le Conseil de l'Association pour l'arrondissement est chargé de les compléter.

M. Cadou-Taillefer parle de l'intérêt du département de l'Orne dans la question des chemins de fer, et rappelle les considérations qu'il a soumises, à ce sujet, au Conseil général du département, dans sa session de 1842. Cette communication est entendue avec un vif intérêt.

M. Allard, directeur de l'institution de Mortagne, monte à la tribune et donne lecture du mémoire suivant sur l'établissement qu'il dirige :

Notice de M. Allard.

« Messieurs,

» L'attention que vous portez à tout ce qui concerne le bien du pays, l'appui que trouve toujours auprès de vous

tout effort tendant à une amélioration quelconque, m'ont déterminé à vous soumettre quelques réflexions sur l'état de l'instruction secondaire de notre arrondissement. En m'adressant à des hommes aussi recommandables à tous égards, animés d'un zèle si noble, si pur, je me persuade facilement que, dans la question présente, toutes vos sympathies nous sont acquises.

» Notre arrondissement, que votre zèle a sillonné dans tous les sens, vous est assez connu, Messieurs, pour que vous ayez remarqué que l'instruction secondaire n'y possède pas de collége communal. L'établissement qui se rapproche le plus de la forme collégiale est l'institution universitaire de cette ville; elle porte les études aussi loin que le permet la spécialité de ses attributions, c'est-à-dire jusqu'à la rhétorique exclusivement. Nous n'avons donc point d'établissement où l'on puisse atteindre le terme des études collégiales. En considérant cette lacune dans notre arrondissement, on serait tenté de croire que les études graves et fortes que nous impose l'Université y trouvent peu de sympathie: ce serait un tort pourtant de se laisser aller à cette première impression. Au milieu de notre paisible population, il existe une noble ardeur pour l'instruction; elle éclate à chaque instant au sein des familles, par une incessante attention aux progrès des élèves qui nous sont confiés: ce que l'on veut, ce que l'on exige de nous, ce sont des preuves non équivoques du développement intellectuel dans chaque individu. Je ne sais, Messieurs, si l'on retrouverait partout ailleurs une si vive expression de l'amour du progrès. Il est, d'ailleurs, une autre preuve qui ne saurait être le fruit d'observations inexactes, ni d'une illusion du patriotisme, puisque

cette preuve se résoud en chiffres ; or, le nombre de nos élèves latinistes l'emporte sur celui de plus d'un établissement de notre ressort académique : cette année encore, M. l'inspecteur a bien voulu nous féliciter sur le bon nombre d'élèves qui suivait les cours latins de l'institution. Eh ! que serait-ce, Messieurs, si l'on mettait en ligne de compte ces nombreuses émigrations d'élèves forcés de chercher ailleurs ce que notre cité ne saurait leur offrir ! Oui, Messieurs, une statistique exacte à cet égard publierait assez haut que le feu sacré est encore loin de s'éteindre au milieu de nous. Ce qui nous a semblé tenir notre arrondissement sous une sorte d'éclipse littéraire, c'est le défaut d'un foyer central qui pût nous mettre en mesure de rivaliser au moins avec les arrondissements voisins ; c'est, en un mot, un établissement de plein exercice dont le besoin s'est fait et se fera encore sentir long-temps. Pourquoi, se demande-t-on, cette lacune ne s'est-elle jamais comblée dans ce chef-lieu ? Messieurs, ce problème trouve une facile solution dans la considération de la faiblesse des ressources municipales. Le développement d'une ville reste trop souvent stationnaire en présence d'une question d'argent, ce grand mobile de toute activité sociale. Mieux servies sous ce rapport, des villes voisines ont pris l'initiative ; et débuter à cet égard, c'est presque toujours compter un succès. La volonté d'agrandir le cercle de nos études n'a jamais manqué à l'honorable Administration de Mortagne. M. le maire, en plus d'une occurrence, m'a donné des preuves palpables du désir formel de doter la ville d'un collége communal ; témoin les lettres de ce magistrat au digne chef de notre Académie, et le zèle qu'il a déployé à l'occasion au sein du Conseil mu-

nicipal. Malheureusement, Messieurs, ce qu'il était possible de réaliser à une époque peu reculée devient aujourd'hui une sorte de fantôme insaisissable. Les charges énormes qu'imposent les nouveaux réglements pour la création des colléges communaux, jettent pour nous un heureux dénouement de la question dans un fort inexpugnable. Il est, à la vérité, une sorte de collége dit *de seconde classe;* mais le peu d'extension que lui accorde la loi le tue en le créant : limiter ces établissements au cours de quatrième, c'est évidemment les assimiler au simple pensionnat, quoiqu'ils soient beaucoup plus dispendieux pour les municipalités. Il nous semble donc que ce collége communal, par la nature de sa constitution, ne saurait avoir de vitalité : quelques villes cependant font l'essai de cette forme d'établissement, notamment Orbec, dans notre Académie. Laigle, sous toute apparence, suivra cet exemple. Pour nous, Messieurs, il nous semble que le plus sage parti est de conserver l'institution à laquelle nous devons nous efforcer de donner tout le développement possible. Bien que nous ayons été jusqu'ici à peu près abandonnés à nos propres ressources, nous avons déjà obtenu quelques succès. Pour un établissement qui compte à peine cinq années d'existence, fixé sur un sol accusé, à tort sans doute, de stérilité, le nombre des élèves n'a pas cessé d'être satisfaisant. Pour la force des études, je puis vous citer le témoignage de M. l'inspecteur, qui nous a déclaré n'avoir trouvé nulle part plus de solidité dans les études grecque et latine. L'enseignement de la langue anglaise va acquérir aussi une certaine importance dans nos cours. Notre local a dû vous paraître, Messieurs, de la plus heureuse disposition pour sa desti-

nation. La disparition de l'impôt universitaire ne pourra que favoriser encore le développement des études. Déjà M. le ministre de l'instruction publique en a prononcé la décharge en faveur de toutes les écoles supérieures annexées aux colléges communaux. Espérons que cette mesure, qui fait honneur à l'Université qui l'a provoquée, va recevoir une légitime extension qui la dépouillera de toute apparence de privilége. Enfin, Messieurs, il est une amélioration bien désirable pour notre établissement, et que j'appelle de tous mes vœux, c'est la formation d'une école supérieure. Notre intention est de solliciter prochainement, à cet égard, la bienveillance municipale, et nous sommes persuadés que notre appel ne sera pas infructueux.

» Telles sont, Messieurs, les diverses espérances dont l'avenir semble nous promettre la réalisation. En attendant, nous nous efforcerons de remplir avec le plus de zèle possible la tâche difficile que nous nous sommes imposée; heureux s'il nous est donné de répondre, selon nos désirs, à l'attente publique. »

M. de Chazot succède à M. Allard et présente le rapport suivant sur les établissements de charité de la ville de Mortagne:

Rapport de M. de Chazot.

« Messieurs,

» L'étude approfondie des questions d'administration et d'intérêt public qui se rattachent à l'état du paupérisme en France, a dû bien circonscrire ma tâche.

» De nos jours, la philantropie n'est plus cette préoccupation stérile qui s'épuise dans les élans d'une charité fastueuse ; maintenant elle veut contempler le mal pour le déplorer et le guérir, elle désire le bien et cherche à l'atteindre.

» Aussi, lors de l'établissement de l'association de charité pour éteindre la mendicité dans notre ville, M. le maire et M. le curé nous disaient :

« La mendicité est une plaie profonde de la société ;
» elle dégrade le pauvre qui s'y livre habituellement ; elle
» l'entretient dans des habitudes de paresse et de vaga-
» bondage ; elle l'entraîne souvent à des actes coupables
» dont il doit subir le châtiment.

» Elle est une pensée d'affliction pour le riche, dont les
» secours, souvent mal appliqués, ne peuvent soulager
» toutes les misères.

» C'est donc une pensée d'une grande moralité et d'une
» grande utilité que d'essayer de réunir les aumônes dans
» un centre commun, et de les répartir avec une sage
» mesure et une rigoureuse équité entre tous les pauvres
» de la commune. »

» Telle était l'œuvre proposée à la bienfaisance éclairée des habitants de Mortagne, réunis pour faire le bien.

» Aucune ville ne s'est imposé de sacrifices plus considérables que la ville de Mortagne ; mais ses efforts ont été rendus faciles par la conviction qui s'étendait dans tous les esprits, qu'aucun emploi d'argent ne pouvait être plus utile. Aussi tous les habitants prêtèrent, par des souscriptions abondantes, un concours généreux, et l'on put marcher vers le but qu'on se proposait d'atteindre.

» Une association fut établie pour extirper la mendicité, fournir du travail à ceux qui en manquaient, assurer l'existence de ceux qui souffraient et ne pouvaient suffire à leurs besoins.

» La ville fut divisée en cinq sections, et la circonscription fut fixée de manière à faire entre elles une répartition aussi égale que possible des pauvres de la commune.

» Chaque section a été administrée par un bureau composé de huit membres et de huit Dames de charité.

» Chaque bureau choisit dans son sein un délégué qui, réuni au maire et au curé, forme le comité central.

» Tous les membres des bureaux sont chargés de recevoir les souscriptions.

» Chaque section fait, dans sa circonscription, le dénombrement des pauvres mendiants ou honteux, valides ou invalides. Elle apprécie les besoins de chaque famille, les ressources que le travail peut lui procurer ; elle propose la quantité nécessaire de secours à accorder. L'état des vêtements et des objets de literie est aussi constaté.

» Pour arriver à ce résultat, il était indispensable d'établir, dans chaque famille, une balance entre les ressources et les besoins : cette balance a été faite jour par jour, semaine par semaine, pour arriver à mettre la justice la plus parfaite dans la distribution des secours.

» Un tarif a été présenté par le comité central et adopté par les sections, qui ont pensé que des règles fixes étaient nécessaires pour maintenir une juste proportion entre tous les pauvres. Ce tarif détermine, suivant l'âge, les bases de la dépense en pain, menues dépenses, bois et loyers.

» Toutes les observations des sections, soit pour l'ad-

mission des pauvres au secours régulier, soit pour la quantité de secours à leur accorder, ou toutes autres réclamations, doivent être soumises au comité central.

» Les attributions spéciales des bureaux de sections sont :

» 1° De surveiller la conduite de pauvres ;

» 2° De s'enquérir de leurs besoins ;

» 3° De régler, dans une réunion qui est tenue chaque semaine, les secours à distribuer dans la semaine suivante, sans pouvoir dépasser le secours fixé pour chaque pauvre ;

» 4° De présider à la distribution des secours.

» Chaque bureau peut faire des augmentations ou opérer des réductions sur les distributions d'abord fixées. Ces changements, commandés par la nécessité et l'urgence, ne sont que provisoires ; il doit en être rendu compte à la première séance du comité central, qui les approuve définitivement, s'il y a lieu.

» Le comité central est spécialement chargé :

» 1° De la direction, de l'administration et de la comptabilité de tous les objets que l'association embrasse ;

» 2° De procurer du travail aux indigents ;

» 3° De statuer définitivement sur les admissions, sur les augmentations et diminutions faites sur les secours primitivement accordés ;

» 4° De statuer aussi sur les observations ou réclamations qui lui seront adressées.

» Le comité ne doit rendre aucune décision avant

d'avoir pris l'avis du bureau de section. Les demandes ou réclamations des pauvres doivent arriver directement au bureau de section réuni, ou à chacun des membres qui le composent.

» Le comité central doit se réunir une fois par mois, et plus souvent, si le bien du service l'exige.

» L'association a d'abord pensé que c'était dans le travail que les pauvres devaient puiser leurs premières ressources ;. qu'ainsi, après avoir fourni aux familles malheureuses les moyens de gagner une partie de leur existence, l'association ne leur devait plus qu'un complément.

» Pour bien juger la position des pauvres, pour connaître leurs besoins, il a fallu, pour ainsi dire, vivre avec eux et les étudier à chaque instant; il a fallu leur inspirer de la confiance, et, une fois obtenue, notre tâche est devenue plus facile.

» Nous avons cherché à leur faire bien comprendre que le travail était leur principale ressource; que c'était seulement par leurs efforts, par leur sage conduite, par leur persévérance, qu'ils pouvaient obtenir une existence plus douce.

» Nous avons réussi à leur procurer de l'ouvrage, et grace aux ateliers de charité et aux mesures prises par l'association, les malheureux ont eu dans le travail des ressources qu'ils ne trouvaient pas dans la mendicité et le vagabondage.

» Plusieurs ont reconnu l'intérêt et la convenance qu'il y avait pour eux-mêmes à ne plus vivre avec des secours qui devaient être restreints ; les ressources qu'ils n'auraient pu trouver que dans la charité publique, ils les ont cherchées dans le travail et dans celui de leurs enfants.

L'association s'est réunie à cet empressement, en ouvrant pour les enfants des ateliers où des travaux proportionnés à leur âge et à leur force leur étaient confiés. Plusieurs ne doivent plus qu'à eux-mêmes leurs moyens d'existence; d'autres, à l'aide d'un secours temporaire, continuent, pour leurs enfants, un apprentissage qui doit leur assurer l'indépendance d'une vie laborieuse.

» Messieurs, dans la charité tout se lie et s'aide pour faire le bien. Une salle d'asile a été établie à Mortagne, et déjà les conséquences heureuses s'en font sentir. Les membres de l'association ont dû exercer une sage influence pour faire sentir aux pauvres les bienfaits d'une pareille institution.

» Trop souvent des parents ne laissent aller qu'à regret dans les écoles primaires des enfants qui commencent à gagner pour la famille quelques centimes; mais ils envoient avec plaisir aux salles d'asile des enfants qui ne font que les embarrasser, et cette habitude heureuse se prolonge sans qu'ils s'en doutent; et pendant que les pères travaillent pour nourrir leurs enfants, la charité, de son côté, prépare ceux-ci à devenir un jour les soutiens de leurs parents dans leur vieillesse.

» Les vêtements et les objets de literie nécessaires aux pauvres ne peuvent figurer dans leur décompte, les besoins étant inégaux entre eux, les uns ayant conservé d'une ancienne aisance un mobilier suffisant, et les besoins dans ce genre se faisant généralement plus sentir dans les nombreuses familles. Il a été reconnu que, pour être équitable, les vêtements devaient être donnés d'après les besoins constatés des familles.

» Ce sont les Dames faisant partie de l'association qui,

tous les ans, se chargent spécialement de ce service important, et, grace à leur zèle éclairé et persévérant, à leur concours précieux, c'est d'après les renseignements les plus exacts qu'ont toujours eu lieu ces distributions.

» Les maisons occupées par les pauvres sont généralement petites et malsaines, et le prix en est toujours très-élevé. La nature de cette dépense semblait devoir nous échapper; mais, quand nous avons vu qu'elle dégénérait en abus, nous avons dû chercher, dans un intérêt commun, si le moment n'était pas venu d'assigner à cette dépense un chiffre normal qui augmenterait suivant le nombre d'individus composant la famille.

» Nous avons pensé qu'une des causes de cette élévation était le peu de confiance qu'inspiraient les habitants, et que le meilleur moyen d'y mettre un terme était de garantir à l'avenir les loyers aux propriétaires qui consentiraient à accepter nos tarifs, et presque tous les ont acceptés.

» Le filage était autrefois une des principales ressources de notre pays et suffisait aux besoins de beaucoup de femmes. Les filatures, en ruinant cette industrie, ont détruit leur existence; c'était donc à nous d'y suppléer, car quelque peu élevé que fût le produit de leur travail, il diminuait toujours le chiffre des secours.

» Une des mesures les plus utiles adoptée par l'Association est, sans contredit, d'avoir fourni de l'ouvrage aux pauvres qui en manquaient.

» Cette mesure, qui offrait aux pauvres beaucoup d'avantages, présentait, dans son organisation, de nombreuses difficultés.

» La confection des objets de vêtement et de literie a

fourni, pendant quelque temps, de l'ouvrage; mais cette ressource a été promptement épuisée, et il était urgent d'y suppléer ou de remplacer par des secours l'évaluation donnée au travail dans les décomptes.

» Pour parer à cet inconvénient, nous avons dû chercher ailleurs les moyens qui nous échappaient. A cet effet, nous nous sommes adressés à des maisons de la capitale chargées d'entreprises pour des fournitures de vêtements, et nous avons pu suffire à donner du travail aux ouvriers secourus par l'Association, et à quelques autres qui, manquant d'ouvrage, seraient tombés à notre charge.

» Une organisation pour le travail est devenue nécessaire : ce sont encore les Dames qui s'en sont chargées. Elles se sont prêtées, avec leur dévouement accoutumé, à un service qui, vous le comprenez, leur demandait un temps considérable et des soins assidus.

» Nous avons commencé notre œuvre en 1840, dans un moment où le pain était cher, l'ouvrage rare, la misère grande, et cependant plus de cinq cents pauvres ont été secourus et la mendicité complètement abolie.

» Nous avons cherché à soulager toutes les misères, à faire sentir aux pauvres la nécessité du travail, à les familiariser avec des idées d'ordre, de tranquillité, de morale et de religion.

» Quand on envisage de pareils résultats, on ne peut que se féliciter des sacrifices qui les ont produits, et l'on doit se sentir encouragé à redoubler d'efforts pour continuer de si grands bienfaits, pour préparer un avenir meilleur aux pauvres et à la société; car, Messieurs, c'est là qu'est la grande question d'humanité, la question à laquelle on doit tendre régulièrement, sagement, par des moyens

indiqués par tous ceux qui se sont occupés de la grande question du paupérisme.

» C'est en continuant avec zèle et dévouement ce que nous avons commencé que nous espérons mériter votre approbation, en rendant notre œuvre utile à notre pays, à notre vieille province, dont les intérêts et les droits sont protégés par vous avec un infatigable dévouement. »

M. Ragaine lit ensuite le mémoire suivant sur l'hospice de Mortagne :

Mémoire de M. Ragaine.

» En écrivant une notice sur l'Hôtel-Dieu de Mortagne, nous nous sommes proposé un seul but, l'amélioration du sort des malades qui viennent y réclamer des secours. Pour indiquer les moyens d'atteindre ce but, nous n'avons pas dû faire un éloge, mais une histoire, et parfois peut-être une histoire critique ; car, avant de signaler les améliorations à introduire dans cet établissement, il nous faudra révéler les imperfections existantes et en rechercher les causes. Les personnes qui reconnaîtront la critique devront être convaincues qu'elle est consciencieuse et inspirée par le seul désir de faire le bien ; que, si nous avons fait la censure des choses, il n'est jamais entré dans notre pensée de faire la censure des hommes. Nous nous plaisons, au contraire, à reconnaître, et nous le publierons toutes les fois que l'occasion s'en présentera, tout ce que la société doit de reconnaissance à ceux qui sont à la tête des établissements de bienfaisance, et pour le bien qu'ils ont fait et pour celui qu'ils font chaque jour : c'est un tribut que leur dévouement et leur désintéressement leur assurent.

» Les premiers documents que l'on rencontre sur cet établissement remontent au XIIe siècle. Sa fondation cependant paraît antérieure à cette époque, car on considère Geoffroy, comte du Perche, comme le restaurateur de l'Hôtel-Dieu ; ce fut lui, en effet, qui le fit relever de ses ruines et qui fit reconstruire tous les bâtiments brûlés pendant le cours des guerres d'extermination.

» L'exemple de Geoffroy fut suivi par plusieurs seigneurs du Perche : saint Louis en 1257, Hugues Renard en 1315, Pierre II en 1382, Marie d'Armagnac, qui vint demander un asile aux religieuses de l'Hôtel-Dieu, en 1473 ; Charles, duc d'Alençon, en 1517, firent des dons à l'hospice et lui constituèrent des rentes de diverses natures.

» En 1530, Henri, roi de Navarre et comte du Perche, et Marguerite de France, son épouse, qui venaient souvent, depuis leur mariage (1526), visiter l'Hôtel-Dieu auquel ils s'intéressaient vivement, donnèrent des statuts pour que des collectes fussent faites, deux fois la semaine, dans la ville de Mortagne et les faubourgs, et dans l'église, toutes les fêtes, au profit des pauvres malades ; pour que le blé, qui se donnait par la confrérie aux prêtres de l'archidiacrie du Corbonnais, devînt la propriété des pauvres de l'hôpital ; pour qu'un receveur fût nommé et qu'il fût comptable de ce blé comme des autres deniers, rentes et revenus *d'y celui hôpital ;* pour qu'un bureau fût composé pour l'admission des pauvres malades et le choix de deux femmes *veuves ou autres de bonne âge aymantes les pauvres, fortes et puissantes pour les servir.*

» De tous les bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu, Henri est le premier qui s'occupa de l'administration de ses biens et revenus.

» Un arrêt du Conseil royal, portant la date du 14 janvier 1696, réunit à l'hôpital de Mortagne la léproserie de Chartrage, avec tous les biens et dépendances; mais, en 1713, malgré l'arrêt de Louis XIV, les religieux de Chartrage reprirent possession d'une partie de leurs biens, dont ils conservèrent la jouissance jusqu'en 1790.

» En 1793, l'Hôtel-Dieu, qui avait subi de grandes modifications depuis sa fondation, qui avait vu ses murs s'écrouler en partie et se relever sur un plan plus large, qui était situé au centre de la ville (là où sont aujourd'hui les bureaux de la sous-préfecture), et qui, sous ce rapport, ne réunissait point toutes les conditions hygiéniques des établissements de cette nature, fut transféré au couvent de Saint-François, situé hors des murs de la ville. Les religieuses de Sainte-Claire ou Dames de Saint-François furent forcées d'abandonner leur monastère, qui devint une propriété nationale et la propriété du pauvre.

» Le soin des malades fut d'abord confié à des religieuses, désignées sous le nom de Sœurs hospitalières de Sainte-Elisabeth; puis, par les statuts de Henri et de Marguerite, elles furent remplacées par des séculières, pour revenir plus tard sous le nom de Sœurs de Sainte-Claire. Ces dernières rejoignirent leurs compagnes au couvent de Saint-François, et le service des infirmeries tomba de nouveau entre les mains de filles vertueuses, à la vérité, mais qui ne surent point administrer. Madeleine et Marthe Louvet obtinrent l'autorisation de l'évêque de Séez, François Rouxel de Médavy, qui leur adjoignit deux religieuses de l'hospice de Séez. Un institut fut créé et adopté par ces Sœurs, qui prirent le nom de *Sœurs hospitalières de Saint-Augustin*; elles prirent aussi le voile et firent des vœux annuels. Ce

fut leur institut qui servit de modèle aux nouvelles hospitalières. Elles gouvernèrent l'Hôtel-Dieu jusqu'à la Révolution, et, le 15 août 1791, elles en furent chassées pour n'y rentrer que neuf ans après.

» Des femmes de la ville succédèrent aux Sœurs hospitalières. Combien alors le pauvre malade eut-il à souffrir de ce changement! En effet, après les soins si touchants, si empressés, d'un désintéressement complet, il ne trouva qu'égoïsme et brusquerie, ignorance grossière et cette aversion qu'on rencontre toujours auprès de ces gens mercenaires, lorsqu'on ne peut leur offrir en échange de leur travail que sa douleur et ses infirmités.

» C'est une observation que nous avons été souvent à portée de faire dans les hôpitaux de Paris, auxquels nous avons été attaché, là où le service des malades n'est point confié aux religieuses : les malheureux, dont les douleurs morales et physiques sont si puissamment modifiées, si puissamment allégées, lorsqu'ils rencontrent autour d'eux une pitié compatissante, nous ont souvent fait part de la différence qu'ils établissaient entre les Dames dites *surveillantes*, les infirmiers des deux sexes, et les religieuses, quel que fût même l'ordre auquel elles appartinssent. Cette question, même au point de vue médical, est du plus haut intérêt pour l'humanité; car c'est surtout chez l'homme malade que ressort d'une manière évidente l'influence du moral sur le physique, et cette condition est si essentielle à l'art de guérir, que nous ne craignons pas d'affirmer que les traitements les plus savants, quelque habile que soit même la main qui les dirige, viennent toujours échouer contre le découragement et la démoralisation. Hélas! nous le savons tous, rien ne développe et n'excite l'instabilité

de l'organisme comme les longues souffrances que les privations rendent plus longues et plus cruelles encore.

» Répétons une vérité qui aujourd'hui n'est ignorée de personne : c'est que la mission des religieuses hospitalières est sublime ; qu'elle réclame, pour être bien comprise, une ame élevée et généreuse ; pour être bien remplie, de l'énergie, du courage, une abnégation complète de soi-même : ajoutons enfin, et nous sommes heureux de pouvoir le proclamer, que cette mission est admirablement remplie par les Dames de Saint-Augustin, qui desservent notre hôpital. Disons enfin qu'elles ne partagent point un défaut assez commun à toutes les religieuses hospitalières, celui de l'insubordination et de l'infraction aux réglements vis-à-vis des administrateurs et des médecins.

» Comme nous le disions plus haut, le service de l'hospice fut confié, pendant neuf ans, à des femmes, dont la gestion fut si mauvaise, qu'elles contractèrent une dette de 86,000 francs. L'Hôtel-Dieu perdit plus encore par ces temps de trouble : tous ses biens furent vendus ; il vit disparaître en peu de temps un revenu annuel de 40,931 livres 17 sous 6 deniers, dont il jouissait encore en 1787. Il n'était pas facile de rendre un revenu aussi considérable à un établissement d'une si haute importance, d'une nécessité si absolue : le pauvre se trouvait dépouillé des biens dont la jouissance lui paraissait assurée pour toujours ; le vieillard infirme se voyait menacé de mourir de faim et de misère, si quelques personnes généreuses ne fussent venues à son secours. Il est malheureux que dans notre ville, où le besoin d'un hôpital se fait si vivement sentir, il soit si rarement l'objet de dons ou de legs, et cependant est-il au cœur humain de sentiment plus noble

et plus inné que celui de la commisération et de la pitié ? Qu'il nous soit donc permis d'exprimer le regret de ce que, parmi les bienfaits que répand chaque année la charité publique, nous en voyions si rarement qui lui soient destinés.

» L'Hôtel-Dieu, dont les ressources sont de beaucoup au-dessous de ses besoins, possède aujourd'hui un revenu annuel de 10,000 francs environ ; la ville lui accorde une subvention annuelle de 7,000 francs. Des fonds sont alloués par le département pour le séjour temporaire des enfants abandonnés, pour des aliénés traités momentanément à l'hospice ; le Gouvernement accorde des journées de militaires et de prisonniers civils ; il existe enfin des pensions de malades civils. L'ensemble de ces recettes constitue un revenu annuel de 20,000 francs environ. Il est situé hors des murs de la ville, et au nord-est, dans une position très-salubre ; il forme une vaste enceinte qui renferme 4 hectares en terre de labour, cours et jardins, plants et vastes bâtiments. Ces bâtiments, en procédant par la petite porte d'entrée, se composent, au rez-de-chaussée et à droite, d'une loge pour le concierge, d'un laboratoire extrêmement humide et d'une boulangerie ; au-dessus de la loge, il existe une petite chambre, à laquelle on arrive par un escalier étroit, servant de bureau. Le Conseil d'administration y tient ses séances. Elle renferme les procès-verbaux, les titres et autres pièces relatives aux affaires de la maison ; dans ces archives, il existe des documents fort intéressants, et il est à regretter qu'on ne prenne pas plus de soin de cette collection, qui est déjà très-compromise. A gauche, existe une infirmerie pour les enfants trouvés ; cette infirmerie renferme trois berceaux en fer

et un lit pour la femme qui est destinée à recevoir ces enfants et à leur donner des soins; elle est humide et froide, peu aérée et, par conséquent, insalubre. A côté de cette salle se trouve un dortoir destiné aux Sœurs converses, dortoir auquel on peut adresser les mêmes reproches d'insalubrité. On pénètre ensuite dans un corridor qui conduit à la cour du cloître, cour étroite, carrée, plantée d'arbres verts et entourée de galeries : au milieu de ce corridor s'ouvre une porte qui est commune à la pharmacie et à la lingerie. La pharmacie est petite et humide ; une partie des substances pharmaceutiques sont entassées dans des armoires, au lieu d'être classées avec ordre et par rayons, comme cela se pratique généralement dans les officines. Elle manque aussi d'un grand nombre de produits chimiques, d'agents thérapeutiques, qu'on est obligé d'envoyer chercher au dehors lorsque les besoins se présentent. Deux Sœurs s'occupent de la préparation des médicaments. Nous devons dire d'abord qu'elles s'en acquittent avec intelligence et zèle ; nous émettrons cependant un vœu que nous désirons vivement de voir exaucé dans l'intérêt de tous. Il existe, dans la matière médicale, certains agents, certaines préparations chimiques qui, dans des mains habiles et spéciales, sont un trésor immense pour l'art de guérir, qui rendent la santé et la vie, et qui, au contraire, dans des mains inexpérimentées, deviennent des instruments de mort. Les Dames, aussi sages que prudentes, sont bien pénétrées de cette vérité ; aussi s'empressent-elles d'envoyer chez les pharmaciens de la ville, toutes les fois qu'elles ont à remplir des formules composées. Ne serait-il pas utile et plus convenable, pour un établissement de cette importance, qu'un pharmacien, ins-

truit et habile, y fût attaché ? Cette mesure, du reste, n'est-elle pas adoptée dans les autres hôpitaux ? Considérée par nous comme essentielle, elle aurait encore l'avantage de ne pas grossir le budget ; car nous sommes convaincu que l'homme dont l'administration ferait choix, honoré de son titre, ne réclamerait aucune rétribution. Il ne serait point, du reste, chargé de faire un service régulier et de tous les jours, mais seulement de se présenter lorsque les religieuses ou les médecins auraient besoin d'être renseignés sur certaines préparations, lorsqu'il serait nécessaire de faire des expériences médico-chimiques ou des analyses de différente nature. Nous pourrions encore faire valoir beaucoup d'autres considérations en faveur de cette mesure ; nous nous en abstiendrons, parce que, d'une part, le cercle que nous nous sommes tracé est trop étroit, et que, de l'autre, l'administration qui les devine en sentira trop bien la sagesse et l'utilité pour ne pas s'y conformer tôt ou tard.

» La lingerie est un vaste appartement où règnent un ordre et une propreté minutieux ; c'est là que les Dames hospitalières passent le temps qui n'est point consacré aux soins des malades ou aux exercices religieux. On passe de la lingerie dans une salle assez belle, qui sert de réception pour les étrangers ; enfin, et toujours sur la même ligne, après avoir traversé un corridor, on pénètre dans une cuisine d'une grandeur convenable, parfaitement agencée et pourvue de tout ce qui est nécessaire. A l'extrémité de la cour d'entrée, on arrive dans un corridor qui lie au logis principal un pavillon composé, au rez-de-chaussée, d'un appartement étroit, obscur et exposé à tous les vents ; c'est la salle de bains. On y remarque, en effet, trois bai-

gnoires fort anciennes et usées. Le malade auquel on prescrit un bain, est forcé de descendre un long escalier, de traverser deux corridors et une cour avant d'arriver dans cette salle. Les convalescents seuls peuvent prendre les bains, et encore hésite-t-on à les leur prescrire, parce qu'il en résulte souvent pour eux plus d'inconvénient que d'avantage. Il est donc d'une nécessité absolue, pour que la médecine ne soit pas privée des ressources puissantes de l'atmidriatique, que la salle des bains soit établie sur le même plan que les infirmeries; que, pour y arriver, le malade ne soit plus exposé aux dangers qu'il court aujourd'hui.

» Derrière la cuisine se déroule le dortoir des religieuses. Ce dortoir est vaste et parfaitement éclairé; les lits, disposés sur un seul rang, sont partagés par des cloisons incomplètes, qui atteignent à peine le tiers en largeur de l'appartement; ils sont enveloppés de vastes rideaux rouges. Enfin, la sacristie et l'église ferment, au nord et à l'ouest, la cour du cloître. La sacristie, qui nous paraît beaucoup trop grande, pourrait être utilisée en partie pour les besoins des malades : elle renferme des tables de marbre noir, sur lesquelles sont gravés les noms de quelques religieuses de Saint-François, et la tombe du père du maréchal de Catinat. L'église, sans être un monument très-remarquable, présente des proportions architecturales bien observées. Il règne à l'intérieur une grande simplicité dans la décoration; le maître-autel est couronné par la statue de saint François, son patron. Il existe encore deux autels et des tableaux qui ne méritent pas de fixer l'attention. L'église est desservie par deux aumôniers de la maison, et affectée à la fois aux servants

et au public, qui néanmoins n'est pas confondu avec ces derniers. Les aumôniers sont chargés, conjointement avec les Dames hospitalières, de l'éducation morale des enfants et des malades, de faire la médecine morale, la médecine du cœur, de relever enfin le courage abattu des mourants. Ce n'est, en effet, qu'aux ministres du culte que doit être confiée cette grande et délicate mission, à ces hommes qui, si l'on peut ainsi parler, exercent la profession de consolateurs des peines et des misères humaines, ces hommes chez qui la sensibilité, étant pour ainsi dire un principe et une étude, s'accroît et se fortifie du spectacle de ces misères et de ces maux. L'exercice de leur ministère est d'autant plus facile, qu'en accoutumant les malades à les voir fréquemment, leur approche n'est point appréhendée et considérée comme un signe de mort. A l'extrémité de l'église, on remarque un petit pavillon de construction moderne, destiné à déposer les morts et à faire les autopsies ; il se trouve dans l'ancien cimetière, qui sert aujourd'hui de promenade pour les militaires. On a reconnu que la présence d'un cimetière aussi près des infirmeries était tout-à-fait contraire aux règles de l'hygiène : aussi l'a-t-on transféré à l'extrémité du plant.

» Sous les galeries de la cour du cloître, derrière la lingerie, s'offre un large escalier tournant qui conduit aux infirmeries. La première est celle des hommes, appelée *salle Saint-Louis.* Cette vaste salle, exposée au nord et au midi, située au-dessus du dortoir des religieuses, est parfaitement éclairée par des fenêtres assez rapprochées et situées vis-à-vis les unes des autres, de manière qu'elle peut être assainie et rafraîchie par des courants d'air ; une

vaste fenêtre existe, en outre, à son extrémité et donne sur la campagne. Vingt lits, disposés sur deux rangs, composent la salle des hommes; ces lits, comme ceux des autres infirmeries, sont en fer. Ils proviennent d'un don fait par M. Brad de Mauregard. Ils sont suffisamment et convenablement garnis, et entourés de rideaux blancs; les rideaux verts sont réservés pour les ophtalmies et quelques affections cérébrales.

» De cette infirmerie on pénètre de plain-pied dans les salles Saint-Martin, qui se commandent. Ces deux salles, destinées aux militaires, sont carrées; les lits sont disposés en cintre. A l'extrémité de la deuxième, existe une petite loge grillée, pratiquée dans l'épaisseur du mur de l'église, où les vieillards infirmes et les prisonniers assistent à l'office.

» L'infirmerie des femmes, dite *salle Sainte-Marie*, est située à l'ouest, sur la lingerie, la cuisine, etc. Plus grande que celle des hommes, elle contient vingt-six lits. Elle est moins bien éclairée, moins salubre par conséquent; les lits sont également disposés sur deux rangs. A l'extrémité *est* de cette infirmerie, il existe une chambre à deux lits, destinée à des pensionnaires civils ou militaires. A côté se trouve une vaste salle, qui sert d'infirmerie aux prisonniers malades. Elle est mal éclairée, mal aérée; en un mot, très-insalubre: en lui faisant subir quelques modifications, elle pourrait servir de salle de bains. A l'extrémité nord de la même infirmerie, se trouve, à gauche, la chambre de Mme la supérieure; à droite, une porte qui conduit 1° à un petit escalier pour descendre dans les galeries du cloître; 2° aux tribunes réservées dans l'église aux Dames hospitalières, ainsi qu'aux malades; au milieu

enfin, une chambre pour la Sœur de garde, chambre qui donne sur la porte d'entrée et qui permet à cette Sœur de faire ouvrir promptement, dans des cas d'urgence qui se présentent parfois pendant la nuit.

» Comme on le voit, deux escaliers conduisent aux infirmeries, ce qui est d'un grand avantage pour faciliter le service dans les temps où les salles sont encombrées de malades, ce qui serait d'un avantage plus grand encore dans les cas d'incendie.

» L'entretien de la propreté ainsi que la circulation d'un air pur maintenu à un degré convenable de chaleur, sont une condition d'hygiène dont la négligence serait des plus funestes dans un hôpital, et dont l'observation y est, au contraire, la plus sûre garantie contre une trop grande mortalité. Ces conditions sont observées avec tant de soin, qu'il n'existe jamais d'épidémie dans la maison. Pour résoudre la question importante du chauffage, l'administration a fait établir un calorifère, et, à force de cette attention qui ne se fatigue jamais quand elle a pour but le soulagement du pauvre, elle est parvenue à faire fonctionner fort avantageusement cet appareil, et à établir dans les infirmeries une température uniforme qu'on peut modifier selon les circonstances.

» L'eau nécessaire à la maison est fournie par un énorme puits creusé dans la cour d'entrée, en face de la cuisine. La ville a fait une proposition avantageuse pour l'hospice, celle d'y faire arriver l'eau de son grand réservoir, au moyen de tuyaux en fonte dont elle lui faisait l'abandon. Cet avantage, nous l'espérons, sera plus vivement senti, si la salle des bains est transportée au premier étage.

» Nous avons passé en revue presque tous les bâtiments

qui composent le corps principal de l'établissement ; nous nous contenterons d'en signaler quelques autres, moins importants et qui en sont détachés, tels que ceux destinés à renfermer les volailles, les porcs, les vaches, etc. ; la buanderie, que l'orage de juin vient de détruire ; les latrines et les loges destinées aux aliénés qui séjournent temporairement à l'hospice. 1° Les latrines, situées, pour ainsi dire, à la tête de l'établissement, ont, selon nous, un grave inconvénient : les matières tombent dans une mare qui reçoit déjà les eaux de la ville avec toutes les substances animales qu'elles entraînent avec elles. Malgré toutes les précautions dont nous apprécions la valeur, il se développe, pendant les grandes chaleurs de l'été, des miasmes qui s'étendent sur les infirmeries et qui présentent des dangers, non-seulement pour l'état des malades, mais encore pour les servants de la maison. 2° Un peu plus loin, dans une petite cour étroite, on voit deux cabanons obscurs, véritables cachots, où le froid et l'humidité ont déjà développé des maladies et déjà aussi déterminé la mort. Ces cabanons, destinés, comme nous l'avons dit, à renfermer les fous furieux, sont trop éloignés du centre pour être soumis à une surveillance si importante et si nécessaire.

» Toutes les infirmités humaines sont secourues à l'Hôtel-Dieu de Mortagne; cependant on y admet peu de vénériens : d'abord, parce qu'on manque d'une salle spéciale, de certains appareils employés pour combattre les symptômes secondaires ; parce qu'ensuite ils causent aux Dames hospitalières un dégoût insurmontable. Les individus de tout âge, atteints de maladies aiguës ou chroniques, réclamant un traitement plus ou moins actif et ayant, par conséquent,

un certain degré d'intensité, y sont généralement admis. Les femmes en couche le sont aussi dans quelques circonstances rares.

» Les voyageurs n'y sont admis que lorsqu'ils sont gravement malades ou blessés ; l'administration, à cause des ressources insuffisantes de son budget, se montre avec raison très-sévère sur ces admissions.

» On reçoit encore les vieillards incurables, qui parfois s'y trouvent en assez grand nombre, et des pensionnaires qui paient de 2 à 300 francs.

» Les maladies internes et externes sont confondues dans les infirmeries, ce qui est sans inconvénient lorsqu'il règne entre les chefs de service une bonne harmonie, et qu'elles n'ont point revêtu un caractère, soit épidémique, soit contagieux.

» C'est le médecin ou le chirurgien qui prononce sur la sortie des malades, et cette sortie ne s'exécute généralement que lorsqu'ils sont complètement guéris et en état de reprendre leurs travaux.

» Outre les malades que l'hospice reçoit, il distribue gratuitement des médicaments aux malheureux de la ville, sur un certificat du médecin ou du chirurgien, visé par un administrateur.

» Voici un tableau embrassant une période de dix années. Il pourra servir à la statistique et donner une idée de la population flottante des services de santé.

PÉRIODE. — Années.	MALADES CIVILS. Hommes			MALADES CIVILS. Femmes			VIEILLARDS et incurables. Hommes		VIEILLARDS et incurables. Femmes		MILITAIRES de passage.		
	Entrés.	Sortis.	Morts.	Entrées.	Sorties.	Mortes.	Entrés.	Morts.	Entrées.	Mortes.	Entrés.	Sortis.	Morts.
1832.	56	46	8	70	60	10	5	3	4	2	238	257	1
1833.	54	47	8	63	54	12	3	2	5	4	259	259	»
1834.	56	46	4	47	40	5	4	2	3	6	292	291	1
1835.	67	58	8	50	45	7	3	7	»	»	299	288	3
1836.	53	42	8	46	32	12	2	1	1	1	199	190	4
1837.	50	44	7	53	44	7	2	1	»	»	174	180	4
1838.	67	53	6	60	43	10	1	1	»	1	131	125	2
1839.	42	47	3	30	34	5	»	3	»	2	134	142	1
1840.	60	54	7	53	36	11	»	2	»	»	168	159	1
1841.	52	48	11	49	42	7	4	2	3	1	160	162	2
1842.	64	57	4	38	33	7	1	1	1	3	170	173	2
	661	542	74	559	461	93	25	25	17	20	2244	2226	21

Récapitulation.

Entrées pendant la période indiquée. . . .		4,110
Décès	*id.*	263
Sorties	*id.*	3,791
Moyenne des décès.		26
Moyenne des sorties.		330
Moyenne des entrées.		411

PRISONNIERS CIVILS.						ALIÉNÉS.						ENFANTS de familles indigènes des deux sexes.			ENFANTS abandonnés des deux sexes.		
Hommes			Femmes			Hommes			Femmes								
Entrés.	Sortis.	Morts.	Entrées.	Sorties.	Mortes.	Entrés.	Sortis.	Morts.	Entrées.	Sorties.	Mortes.	Entrés.	Sortis.	Morts.	Entrés.	Sortis.	Morts.
14	12	1	12	9	»	1	3	1	3	3	»	11	11	»	52	49	2
4	4	»	3	4	1	4	1	2	2	1	»	10	10	»	52	48	3
15	14	1	6	6	»	5	4	1	1	2	»	10	11	»	52	48	6
13	16	»	5	4	»	2	4	»	1	»	»	7	7	2	50	45	3
10	11	»	10	9	»	1	»	»	4	5	»	14	13	1	50	48	3
7	7	»	3	4	»	4	2	1	2	5	»	6	6	»	19	20	»
4	2	»	2	3	1	7	8	1	8	6	»	»	»	»	22	19	3
10	11	»	4	4	»	6	6	»	6	6	1	»	»	»	24	17	7
10	9	»	3	2	»	12	11	1	1	1	»	4	4	»	15	10	4
10	8	»	2	3	4	9	9	»	3	5	1	4	4	»	26	27	»
14	15	»	4	5	»	5	4	1	5	5	»	»	»	»	13	13	»
109	109	2	56	55	6	36	52	8	36	38	2	66	66	3	373	344	31

Affections prédominantes.

Catarrhes.
Gastro-entérites.
Fièvres de diverses natures.
Pleuro-pneumonies.
Rhumatismes.
Plaies, contusions.

» La viande, le pain, les légumes farineux, le vin, le cidre sont de bonne qualité. Le lait et les œufs, recueillis dans la maison, sont toujours dans un état parfait de fraîcheur et de pureté.

» On conserve à certains vieillards l'usage du vin et de l'eau-de-vie ; chez quelques-uns, ces liqueurs fermentées constituent, pour ainsi dire, la base de l'alimentation. Nous en avons parmi eux qui vivent des mois seulement avec le vin sucré, l'eau-de-vie et la rôtie.

» Des bouillons séparés, des consommés, des poulets, des côtelettes, des gelées sont accordés à certains convalescents de maladies graves. Nous sommes heureux de le proclamer, malgré les faibles ressources de son budget, l'administration, vraiment toute paternelle, s'empresse de satisfaire aux demandes de cette nature, toutes les fois qu'elles sont formulées par les médecins.

» Le dîner se prend à dix heures du matin, le souper à cinq heures du soir ; la vaisselle est la même que celle des hôpitaux de Paris. La distribution se fait à l'extrémité de la salle Sainte-Marie, qui est à peu près le centre des infirmeries.

» L'introduction de certains aliments dans la maison, quoique rare, car la surveillance est active, est cependant encore assez fréquente pour que nous ayons à en constater les funestes effets sur quelques malades.

» Depuis la suppression et malgré la suppression des tours, l'hospice reçoit toujours les enfants qu'on dépose à sa porte et les envoie au chef-lieu du département, lorsqu'ils sont au nombre de *deux*. Il paraît qu'un assez grand nombre de ces enfants succombent après qu'ils ont quitté l'hôpital où ils recevaient des soins assidus et éclai-

rés, où la nourriture la plus saine leur était prodiguée. Ces faits ne seraient-ils point de nature à éveiller l'attention de l'administration supérieure, qui, redoublant de zèle et de surveillance, découvrirait infailliblement la cause de cette mortalité ?

» Le service de santé est ordinairement confié à un médecin et à un chirurgien. M. Saint-Lambert, qui est chargé du service chirurgical, sait le rendre aussi actif qu'intéressant. Les opérations les plus grandes, comme les plus délicates, sont pratiquées par cet habile chirurgien, qui à un coup-d'œil médical excellent joint un manuel opératoire sûr et brillant, qui ferait certainement honneur à quelques praticiens des hôpitaux de Paris. Les amputations de bras, de jambe, de sein sont les opérations les plus fréquemment pratiquées ; viennent ensuite les ablations de tumeurs de différente nature, les débridements de hernies, les fistules, les becs de lièvre, les cataractes ; enfin les opérations de ténotomie (1) introduites à l'hôpital par son chirurgien, et que le succès a jusqu'à ce jour couronnées.

» Les conditions de toute espèce, et surtout les conditions hygiéniques, sont si favorables à ceux qui subissent des opérations telles qu'elles soient, qu'ils sont presque toujours ramenés à la santé.

» Le service médical était autrefois confié aux soins du docteur Philippe, homme d'un grand mérite, auquel une érudition solide, ainsi qu'une longue pratique, ont acquis la considération et la reconnaissance générales. Malheureusement une infirmité terrible est venue le frapper au

(1) Le traitement des pieds bots, des déviations de la taille, etc.

milieu de sa carrière médicale, et l'empêcher de rendre désormais, comme médecin, les mêmes services à la science et à l'humanité.

» Comme c'est ordinairement dans l'hiver et aux approches du printemps que sévissent avec le plus d'intensité les maladies aiguës, c'est aussi à ces époques que nous voyons nos salles se remplir d'un plus grand nombre de malades ; que des lits supplémentaires deviennent parfois nécessaires ; que les visites du matin et du soir nous paraissent indispensables. Le pauvre, qui va chercher des secours dans un hôpital, a besoin, comme l'observe M. le docteur Pointe, de plus de visites et a le droit d'en recevoir davantage que l'homme riche qui se fait traiter chez lui. Ce dernier, en effet, est entouré de parents et d'amis, qui, au premier signe alarmant, font venir le médecin pour lui faire connaître les phénomènes qui se sont manifestés pendant son absence ; mais, à l'hôpital, le pauvre est souvent dans l'impossibilité de parler, soit par timidité, soit parce qu'il est complètement ou à moitié endormi, soit parce qu'il est en délire, soit encore parce qu'il est incapable de s'observer lui-même et de rendre compte de ce qu'il éprouve.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

» La propreté, encore plus nécessaire dans un hôpital que partout ailleurs, puisqu'elle est un des plus sûrs moyens de prévenir les funestes effets qui résultent souvent de la réunion d'un grand nombre d'individus, est observée dans toute la maison avec un soin admirable. Il est vrai que l'active sollicitude de MM. les administrateurs, qui veillent partout, aussi bien dans les infirmeries

que dans la lingerie, la cuisine, les combles, etc, seconde puissamment les efforts des Dames hospitalières.

» Les combles, qui servent de séchoirs, sont tout-à-fait impropres à cette destination : aussi le linge qui se distribue aux malades n'est pas toujours parfaitement sec, et a l'inconvénient d'aggraver les affections rhumatismales et catarrhales, de conserver les miasmes délétères des galeux, des scorbutiques, etc, de communiquer ces miasmes aux autres malades. L'action d'une forte chaleur, qui est le plus sûr moyen d'enlever aux tissus ces émanations contagieuses, fait sentir plus vivement le besoin d'un séchoir bien organisé.

» Le besoin d'une infirmerie au rez-de-chaussée ne se fait pas moins vivement sentir, soit pour les vieillards, soit pour les infirmes ; les salles actuelles sont beaucoup trop élevées pour les uns et pour les autres. On remarque dans les hôpitaux de Paris qu'on les a généralement descendus de ces salles où presque tous redoutaient de monter, soit à cause de la faiblesse musculaire, mais plus encore à raison de la disposition asthmatique et de la suffocation qui est le triste apanage de la vieillesse, et qui tient aux maladies du cœur et des bronches si communes à cet âge. Les avantages pour eux d'être logés très-bas ou de n'avoir que quelques marches à monter, nous paraissent incontestables ; les uns et les autres seront moins casaniers, moins paresseux pour sortir et se rendre dans les cours, pour se mettre au soleil qu'ils aiment beaucoup et recherchent tous d'une manière remarquable.

» Il serait à désirer aussi qu'on pût établir une glacière dans la partie du plant qui serait jugée la plus propice à la conservation de la glace : les malades d'abord en retire-

raient un avantage considérable, et l'administration, nous en sommes convaincu, couvrirait, non-seulement ses frais, mais en retirerait aussi un bénéfice réel ; qu'on pût acheter quelques fauteuils pour les convalescents. Enfin, nous regrettons encore qu'il n'y ait pas une petite chambre dans laquelle le médecin et le chirurgien se retireraient, après la visite, pour conférer avec la Sœur de service, pour faire les rapports demandés par l'administration, pour écrire les prescriptions, prendre des notes et donner des signatures. Nous avons souvent remarqué que ces conférences qui se tiennent ordinairement dans l'infirmerie sous les yeux du malade, produisaient un mauvais effet. Cette chambre aurait une autre destination : elle servirait aux opérations chirurgicales (1) ; de cette façon, les autres malades n'auraient pas sous les yeux les instruments de l'opérateur, ne verraient pas couler le sang du patient, n'entendraient point ses cris et ne seraient pas exposés à subir une impression qui parfois porte un préjudice grave à la santé et à la vie de quelques-uns.

» En nous appesantissant sur des détails minutieux d'administration, sur la description non moins minutieuse des bâtiments ; en nous répétant dans certains détails relatifs aux malades, nous aurons été long, trop long pour beaucoup de personnes qui, étrangères à l'art de guérir, ne se sont jamais non plus occupées de l'administration des maisons de bienfaisance. Tout en regrettant vivement de n'avoir pu les intéresser dans notre relation, nous leur dirons, pour nous justifier, qu'il n'y a point de petits détails quand

(1) Les opérations se pratiquent ordinairement dans les infirmeries.

il s'agit d'améliorer l'état des classes pauvres ; que, pour faire pressentir les améliorations qu'il convient d'apporter dans un établissement de cette nature, il importe d'en signaler avec exactitude les vices et les imperfections.

» Notre Hôtel-Dieu, qui, comme presque tous les hôpitaux de France, a été primitivement édifié pour une autre destination, n'est pas tout-à-fait ce qu'il devrait être, sous le rapport de ses bâtiments ; mais, par sa position, il présente toutes les conditions hygiéniques les plus favorables au complet rétablissement des malades. Avec quelques modifications qu'il serait facile de lui faire subir, à l'aide de dons qui ne pourront manquer de lui arriver, la ville étant peuplée de personnes riches dont les sentiments sont nobles et généreux, il deviendra un hôpital modèle et fera l'orgueil de notre cité. »

M. de Wimpffen, substitut, présente ensuite le rapport suivant sur l'état moral de l'arrondissement :

Rapport de M. de Wimpffen.

« MESSIEURS,

» C'est une tâche difficile d'avoir à présenter la situation morale d'un pays ; c'est une tâche qui aurait exigé de longues études, une longue observation, et quelques jours à peine se sont écoulés depuis que nous sommes chargé de ce travail.

» Dans un pareil travail, il ne s'agit pas seulement de vous présenter une statistique de l'arrondissement, de savoir combien de crimes, combien de délits ont été commis pendant chaque année ; mais nous aurions désiré étudier les influences qui ont présidé à ces actes coupables, étudier

la source de ces maladies morales qui affligent toute société, car c'est seulement en remontant à la source du mal que le médecin parvient à le guérir.

» Trois causes spécialement contribuent à propager parmi nous les délits : l'ignorance, la pauvreté et le désir de satisfaire de brutales passions.

» L'*ignorance !* et cependant les statistiques ne nous révèlent-elles pas que les pays les plus éclairés, les pays où l'instruction est la plus répandue, sont ceux où les crimes se présentent plus nombreux et plus fréquents ?

» Dès-lors, des admirateurs des temps passés, cette statistique en main, attaqueraient une des plus belles institutions de nos temps modernes, *l'instruction mise à la portée de tous.* Ils en tireraient la désespérante conclusion que l'instruction est pernicieuse pour l'homme et qu'il vaut mieux l'abandonner à ses instincts sauvages.

» La presse et la littérature se sont emparées de cette idée, qui n'a d'autre but que de monopoliser le savoir et la civilisation au profit des classes aisées de la société.

» A Dieu ne plaise, Messieurs, que nous acceptions de pareilles doctrines, qui tendraient à donner la supériorité à la barbarie sur la civilisation : l'histoire des siècles passés est là pour leur répondre.

» Jusqu'à ce jour, a-t-on pu s'apercevoir des effets de la loi sur l'instruction primaire ? Cette loi date de 1833. Ainsi *dix années* se sont à peine écoulées depuis sa promulgation ; mais ne faut-il pas faire la part des difficultés dans l'exécution, des délais nécessités pour sa mise en pratique, des répugnances locales et invétérées contre toute instruction, de la négligence des parents à en faire profiter leurs enfants ?

» Il faut bien nous demander, Messieurs, si la mise en pratique de cette loi a répondu à l'intention du législateur, qui pose en principe que l'instruction primaire a pour base la *morale* et la *religion*. Instruire l'enfance, est à nos yeux un ministère respectable et sacré : celui qui s'y dévoue doit le premier donner l'exemple d'une vie sévère et religieuse ; autrement les familles ne consentiraient pas à lui confier leurs enfants, et les enfants eux-mêmes repousseraient des préceptes émanés d'un homme qui, par sa conduite, leur donnerait un démenti perpétuel.

» Malheureusement la conduite des instituteurs n'a pas répondu partout à ce que les populations étaient en droit d'attendre. Dans plusieurs communes, ils se sont trouvés en opposition avec le pouvoir spirituel, et l'esprit humain est ainsi fait, que, de l'opposition à l'homme, l'on en vient souvent à l'opposition à ses doctrines.

» D'un autre côté, la position qui leur a été faite est tellement restreinte, qu'ils peuvent à peine subvenir aux premiers besoins de l'existence, et que, dès-lors, des gens, véritablement capables de remplir ces pénibles fonctions, s'en éloignent, n'ayant aucun bien-être pour le présent et point d'espérances pour l'avenir.

» Il faut donc être animé d'un profond amour du bien et d'un dévouement éclairé aux intérêts de l'enfance, pour exercer ces pénibles fonctions avec tout le soin qu'elles réclament.

» Eh bien, Messieurs, il existe des hommes qui, doués de ce dévouement, doués du désir de diriger l'enfance dans les voies du bien, consacrent leur existence entière à cette tâche si pénible et si belle ! Gens instruits, modestes, laborieux, patients ; partout la jeunesse qui fré-

quente leurs écoles se fait remarquer et par son instruction et par sa bonne conduite : nous voulons parler des Frères de la doctrine chrétienne.

» Peut-être l'époque n'est-elle pas encore arrivée de leur confier la jeunesse des campagnes : les souvenirs du passé sont encore trop présents à certains esprits ; mais, dans les villes, où une surveillance de chaque instant peut être exercée, nous formons des vœux pour qu'ils y soient appelés, pour qu'ils y exercent leur mission civilisatrice et religieuse. Alors, nous n'en doutons pas, les populations auraient, pour résister aux tentations du vice, un frein plus honorable que les lois pénales.

» Dans la jeunesse est l'avenir du pays, et cet avenir dépend des principes semés dans ces ames tendres et faciles à tout accepter.

» L'œuvre de régénération morale a été commencée dans notre ville de Mortagne. Depuis une année, une salle d'asile reçoit chaque jour environ 186 enfants. C'est un immense bienfait pour les familles pauvres, qui ne sont plus gênées dans leurs travaux quotidiens par la surveillance continuelle de ces frêles créatures : immense bienfait pour ces enfants, pour la société ; car, ainsi que le disait, dans le discours d'inauguration de cette œuvre admirable, le magistrat si honorable et si éclairé qui y présidait : « Les enfants sortiront de là sachant obéir et » prier Dieu. »

» Et il avait bien raison ; car le pivot social, les deux grandes lois qui doivent régir le monde, sont l'obéissance et l'amour de Dieu. Qu'elles dominent dans le cœur de tous les hommes, et les lois répressives deviendront inutiles.

» Nous regrettons que cette institution n'ait pas reçu une plus grande extension ; mais espérons qu'avec le temps les campagnes posséderont aussi des salles d'asile, et que là aussi les enfants apprendront *à obéir et à prier Dieu.*

» Mais il ne suffit pas de jeter les premiers germes du bien dans le cœur de l'enfance ; il faut que l'œuvre de moralisation soit continuée dans un âge où les passions se développent ; il faut que l'influence qui présida aux premiers pas de l'enfance préside encore aux premières pensées de ces jeunes imaginations, et il faut que l'enfant, parvenu à l'âge de raison, continue encore *à obéir et à prier Dieu.*

» Il était réservé à la France du XIXe siècle, et à ces derniers temps surtout, de trouver la solution d'un problème qui, dans l'antiquité, agita quelques esprits ; qui, ressuscité au XVIIIe siècle, a été un des principaux mobiles de la crise politique qui signala ses dernières années. Ce problème, Messieurs, c'est l'extension du bien-être dans toutes les classes de la société.

» Depuis quelques années, des esprits *insensés* se sont efforcés de le trouver en dehors de toutes nos lois, de nos usages, de notre religion ; selon eux, c'était une vie toute matérielle ; tout pour le corps, rien pour l'ame. Matérialisme désespérant, qui ne laissait rien au-delà du tombeau, qui ne montrait à l'homme pour avenir que le néant ! Doctrines grossières, qui se complaisaient dans la satisfaction des sens, anéantissaient toute poésie, toute idée élevée dans le cœur de l'homme ! Aussi ces doctrines devaient-elles tomber comme le paganisme, dont elles étaient une sorte de reflet ; et encore le paganisme montrait-il une autre vie, où le crime était puni et la vertu récompensée.

» Aussi, Messieurs, ne connaissons-nous plus que de nom les Fourriéristes, Saints-Simoniens, Harmoniens et autres sectes qui déifiaient la matière.

» Malgré leurs aberrations, ces doctrines ont eu une influence favorable sur notre civilisation actuelle ; elles ont conduit à rechercher des moyens d'amélioration matérielle et morale de l'humanité : de là ont surgi des philantropes, des lois sages, et nous venons de vous signaler deux grands moyens d'amélioration *morale*, les salles d'asile et l'instruction mise à la portée de tous.

» Comme amélioration matérielle, nous vous dirons quelques mots sur l'extinction du paupérisme, question qui n'a pas toujours été bien comprise et qui mériterait un examen très-approfondi.

» La mendicité, elle aussi, Messieurs, tient une place dans l'histoire des temps passés ; elle a eu ses fastes sanglants. Qu'elle ait désolé le monde, sous les noms de *Bagaudes*, *Pastouraux*, *Jacquerie*, *Beghards*, *Pieds-Nus*, il n'en est pas moins constant qu'elle s'est parfois lassée de sa déplorable position ; et encore aujourd'hui ne lève-t-elle pas l'étendard de la révolte chez nos voisins d'outre-mer ? Les *Chartistes*, les *Rebeccaïtes*, ne sont-ils pas armés au nom du paupérisme ? Une portion de l'Angleterre n'est-elle pas encore tous les jours le théâtre de scènes de pillage ? et cependant il est peu de nations qui aient pris plus de soin des pauvres.

» Comme point de comparaison, comme sujet de réflexions, peut-être n'est-il pas hors de propos de vous présenter en quelques mots l'histoire du paupérisme anglais.

» La loi des pauvres date du règne d'Elisabeth. Le paupérisme avait une existence légale ; chaque commune devait nourrir ses pauvres.

» En 1776, il fut établi que la taxe des pauvres, pour toute l'Angleterre, s'élevait à 17,000 livres sterling. Elle ne fit qu'augmenter jusqu'en 1833, époque à laquelle elle se montait à environ *deux cents millions de francs* de notre monnaie, distribués à treize cent mille pauvres; ce qui donnait, pour toute l'Angleterre, un pauvre par sept habitants!

» Cet abus du paupérisme était devenu intolérable pour les populations; il appauvrissait une portion du pays pour enrichir l'autre. Aussi, en 1834, cet impôt fut aboli et remplacé par des maisons de travail. Six cent mille pauvres seulement en profitèrent, les autres préférèrent le travail o ul'exil.

» Vers cette époque, le nombre des pauvres s'accrut encore des nombreux ouvriers que les manufactures ne pouvaient plus employer. La production dans les diverses branches d'industrie avait été si considérable pendant quelques années, que l'on ne pouvait trouver de débouchés à ces produits, et cependant les relations commerciales de l'Angleterre s'étendent dans le monde entier.

» Ainsi, Messieurs, l'Angleterre, au lieu de s'efforcer d'éteindre le paupérisme dès son origine, n'a fait que l'augmenter en nourrissant et ses vices et son oisiveté; le mal, pris dans sa source, eût pu facilement être détruit. Il est devenu un danger réel, qui la menace et dans ses institutions politiques et dans ses propriétés.

» En France, Messieurs, les pauvres n'ont jamais été entretenus avec le même luxe que chez nos voisins: on vient à leur aide; mais les secours sont insuffisants pour leur faire une existence douce et facile. On veut éteindre la mendicité; mais on ne cherche pas à éteindre le pau-

périsme, et c'est peut-être le tort de nos institutions communales.

» A Mortagne, une association de charité, fondée sur un vaste modèle, donne chaque année des secours à de nombreux pauvres.

» Cette association se compose de cinq comités, formés chacun d'un certain nombre de membres. Chaque comité est présidé par un délégué. Lorsqu'il est nécessaire de prendre quelque mesure dans l'intérêt de l'association, les délégués se réunissent sous la présidence du maire ou du curé, et puis chaque comité exécute les résolutions du comité supérieur.

» Cette organisation a le mérite d'intéresser un plus grand nombre de personnes aux souffrances des pauvres; elle permet aux comités d'être exactement informés des besoins et des ressources de ceux qu'ils sont appelés à secourir, car les pauvres sont exactement visités par les membres de l'association.

» Jusqu'à ce jour, les membres de chaque comité, surtout les Dames et les délégués, ont rivalisé de zèle et de charité envers les malheureux. Temps, travail, visites, ils ont mis tout en œuvre pour soulager les souffrances de la misère : tâche d'autant plus pénible, qu'elle descend dans les plus petits détails de ces tristes existences, et que souvent, pour récompense de leur zèle, ils ont à essuyer des paroles d'amertume que le malheur inspire et fait pardonner à ceux qui souffrent.

» Et cependant cette association est en souffrance; nous avons même entendu mettre en doute la durée de son existence.

» Les secours manquent-ils ? Nous ne le pensons pas;

peut-être cependant auront-ils diminué. On s'est habitué insensiblement à n'avoir plus sous les yeux le triste spectacle de la misère et de la faim; peut-être, en ne les voyant plus, aura-t-on oublié que près de nous languissent des hommes, nos semblables, qui comme nous ont des besoins, qui comme nous ont froid et ont faim.

» Peut-être, comme dans toutes les institutions humaines, la persévérance manquerait-elle à ceux qui la dirigent avec tant de zèle. Mais nous ne le pouvons croire; jusqu'à ce jour, aucun d'eux ne s'est lassé de concourir au soulagement de ses semblables.

» Peut-être manque-t-il un élément nécessaire, l'ame de ces sortes d'associations, le seul remède qui puisse restreindre le nombre des associés, diminuer leurs peines, diminuer l'impôt volontaire que la charité offre chaque année, et enfin moraliser la pauvreté:

» C'est le travail.

» Depuis long-temps, une personne douée d'une inépuisable bienfaisance, membre de votre Société, avait proposé d'établir, en faveur des pauvres, une industrie qui eût considérablement allégé leurs misères.

» Ses offres ont passé inaperçues.

» Dernièrement encore, on est venu importer à Mortagne une industrie qui devait être un puissant auxiliaire pour les pauvres; cette entreprise n'a pas réussi.

» Peut-être n'a-t-on pas suffisamment apprécié l'immense intérêt que l'on avait à moraliser les pauvres par le travail et à soulager ainsi leurs misères; peut-être l'esprit de progrès qui agite la société n'est-il pas parvenu jusqu'à nous, car nous ne pouvons croire que ces tentatives aient manqué par suite d'insouciance pour des souffrances qui nous sont étrangères.

» Il faut bien le dire aussi, les pauvres se refusent autant que possible à tout travail, surtout à un travail nouveau. Ils oublient trop que le travail est la grande loi de l'univers, que l'homme n'a pas été mis dans ce monde pour demeurer isolé de la société ; que, pour remplir le but de la Providence, nous lui devons tous le tribut des facultés dont elle nous a doués, les uns le travail de leur intelligence, les autres le travail de leur corps. Septime Sévère, un des plus grands empereurs qui aient occupé le trône des Césars, sur le point d'expirer, répondit au centurion qui venait lui demander le mot d'ordre : *Laboremus !* voulant ainsi montrer que le travail était la force et la puissance des peuples, et qu'il était l'apanage de l'homme jusqu'à son heure suprême !

» Dans un département voisin du nôtre, le département de la Manche, un homme de bien, un philantrope éclairé, a consacré les dernières années de son existence à l'extinction du paupérisme. M. le prince de Monaco a compris qu'il ne suffisait pas de nourrir et de vêtir le pauvre pour l'arracher à l'état de dégradation où il est plongé, mais qu'il fallait le relever à ses propres yeux, le moraliser par le travail.

» Sous ses auspices, un nouveau système agricole perfectionné a été établi d'abord dans sa commune ; de là il s'est bien vite étendu dans l'arrondissement, et, en 1841, *quarante* communes avaient vu le paupérisme totalement disparaître de leur surface.

» Ce système a pour but de procurer du travail à tous les pauvres, hommes, femmes, enfants, vieillards ; tous y trouvent de l'occupation et du pain. Si les fermiers qui les emploient ont été obligés d'augmenter le personnel de

leur exploitation, ils en ont été plus que dédommagés par une grande augmentation de récoltes.

» Sur ces quarante communes, y compris celle de Torigny, qui compte environ trois mille ames, pas un crime ni délit grave n'avait été commis dans l'année.

» Dix communes du département du Calvados ont adopté ce système, et, dans l'année judiciaire qui suivit cette adoption, à peine signala-t-on quelques minimes délits.

» Tel est, Messieurs, l'admirable résultat auquel est arrivé M. le prince de Monaco. Cet homme de bien n'est plus ; mais nous aimons à croire qu'une si belle œuvre aura trouvé des continuateurs, et qu'elle est en voie de progrès ! Puisse cet exemple trouver des imitateurs dans nos campagnes ! Si le temps l'eût permis, nous eussions pu obtenir des renseignements sur l'état actuel de cette association.

» Un pareil exemple ne doit-il pas nous encourager à persévérer dans l'œuvre établie parmi nous, et à l'améliorer de tout notre pouvoir, en faisant travailler nos pauvres? Acceptons le concours de tous ceux qui voudront bien nous l'offrir ; encourageons-les, et insensiblement les actes contraires à la morale et à la probité disparaîtront de notre pays.

» Peut-être, Messieurs, aurez-vous trouvé ces détails un peu longs ; mais cette question est si intimement liée à la moralisation de notre époque, l'oisiveté et la mendicité sont des sources si fécondes d'applications pénales, que nous avons pensé qu'il appartenait à notre tâche de vous la présenter avec quelques développements.

» Parmi les éléments des actes contraires aux lois et à

la morale, nous devons compter le jeu et l'intempérance.

» Pour détruire ces deux passions, il faut faire germer dans l'ame de tous des principes de morale et de religion, leur montrer la dégradation de l'homme qui s'abandonne à ces excès, et en même temps leur faire entendre la voix de l'intérêt personnel qui crie sans cesse à tous que l'ordre, l'économie et la bonne conduite sont les éléments indispensables du succès et de la réussite dans les choses de ce monde. Cette voix de l'intérêt n'a-t-elle pas trouvé un écho puissant dans l'institution des caisses d'épargne? Cet établissement manque à notre pays.

» Nous appelons encore votre attention sur une source assez féconde de crimes, *la suppression des tours*. Les infanticides sont assez fréquents dans ce pays, et il semble que les populations s'associent à cette fâcheuse mesure; car les efforts des magistrats sont trop souvent impuissants pour découvrir les auteurs de ces crimes odieux.

» Nous avons encore à vous signaler un délit, véritable fléau pour cette contrée, un délit contre lequel aussi, la plupart du temps; les lois sont impuissantes, parce qu'il s'enveloppe d'un profond mystère et qu'il échappe ainsi aux investigations les plus scrupuleuses de la magistrature: c'est *l'usure*.

» Malheur à celui qui, éprouvant des embarras dans ses affaires, n'en peut sortir qu'avec l'aide de l'usurier. Bientôt les intérêts ont dépassé le capital; il ne peut effectuer ses remboursements; sa propriété ou son fonds de commerce sont vendus. Ordinairement l'usurier s'en rend acquéreur à vil prix, et l'œuvre de sa ruine est consommée.

» Dans notre pays, les usuriers sont en grand nombre, et ils se hasardent d'autant plus volontiers à ce honteux

trafic, qu'ils en retirent un bénéfice plus considérable qu'ils n'éprouvent de préjudice à payer l'amende dont la loi les punit.

» Pour faire cesser ce mal, source lui-même de tant de maux, puisqu'il conduit à la misère et que la misère est parfois le chemin du crime, ne serait-il pas d'une sage économie de créer des comptoirs, où le négociant et l'agriculteur pourraient, dans les moments difficiles, puiser des ressources à un intérêt légal? Tel est le but des banques philantropiques.

» Aussi appelons-nous encore de tous nos vœux, comme un grand moyen de moralisation, le jour où nous verrons disparaître du pays un fléau qui le dévore depuis longtemps: source de fortune pour quelques-uns, mais fortune honteuse et chèrement achetée, puisqu'elle a pour base les larmes et les misères de l'humanité.

» Les prisons communales méritent aussi toute votre sollicitude. Un homme est-il signalé comme l'auteur d'un crime, la loi impose au magistrat l'obligation de le détenir préventivement; quelquefois même la prudence et la certitude de la répression exigent qu'il en soit de même, lorsqu'il s'agit d'un délit. Aussi arrive-t-il que des hommes, qui peuvent être déclarés innocents, se trouvent confondus avec des hommes à tout jamais perdus pour la société. Ce mélange ne se fait pas impunément. Celui qui n'est coupable que d'un délit minime, ou même qui ne l'est pas, subit involontairement les fâcheuses influences d'un pareil contact, et, bientôt rendu à la liberté, il rapporte dans la vie sociale les résultats des impressions qu'il a reçues pendant sa captivité.

» Si la loi ne permet pas d'astreindre au travail les pré-

venus, elle le permet à l'égard des condamnés; or, ceux dont la peine n'est que de six mois, doivent payer leur dette dans les maisons communales. Ne serait-il pas éminemment moral de les arracher à l'oisiveté? On ne peut établir dans ces maisons, il est vrai, des ateliers pareils à ceux des maisons centrales; mais n'est-il pas des travaux faciles, à l'aide desquels le prisonnier pourrait se procurer quelques adoucissements, et qui lui seraient en même temps d'un grand secours, lorsqu'au sortir de sa captivité il n'aurait pu immédiatement trouver du travail et du pain?

» Le temps ne nous a pas permis de vous présenter une statistique étendue des crimes et délits de l'arrondissement; nous eussions désiré vous montrer l'influence des lieux, des époques, des portions de pays où l'instruction est en progrès, et du perfectionnement des voies de communication.

» En 1840, 209 crimes et délits ont été commis dans l'arrondissement de Mortagne. Dans ce nombre, 66 seulement impriment un cachet de honte et de dégradation sur leurs auteurs: ce sont des abus de confiance, des escroqueries, des attentats aux mœurs, de l'usure et des vols; encore ce nombre est-il réduit à 57, par suite de 9 acquittements.

» En 1841, 148 crimes et délits ont été commis; dans ce nombre, 56 seulement accusent la perversité de leurs auteurs, dont 51 ont été condamnés.

» En 1842, 178 crimes et délits; 48 impriment un cachet de honte et de perversité sur leurs auteurs. Dans ce nombre se trouvent compris 10 acquittements, ce qui le réduit à 38.

» La population de l'arrondissement est de 127,000 habitants, ce qui présente, comme moyenne proportionnelle, en actes honteux et dégradants pendant ces trois dernières années :

» En 1840, 1 coupable sur 2,100 habitants.

» En 1841, 1 — sur 2,500 —

» En 1842, 1 — sur 3,100 —

» Le nombre des crimes et délits, dont les auteurs sont restés inconnus, est à peu près le même pour chaque année.

» En général, les attentats aux mœurs se commettent pendant l'été; le sang fermente, les imaginations s'exaltent.

» Les vols, pendant les longues soirées d'hiver. On a dépensé l'argent gagné pendant l'été, et l'on espère, à l'aide de la nuit, échapper aux regards de la justice.

» Les coups et blessures, dans l'automne, lorsque surtout la récolte des fruits a été abondante. Ces délits sont souvent le résultat de l'ivresse; parfois cependant ils ont pour but un sentiment de vengeance.

» Nous croyons, Messieurs, avoir à peu près parcouru le cercle des motifs qui peuvent, dans ce pays, entraîner l'homme à sa perte.

» Ainsi l'ignorance, la pauvreté, les mauvaises passions; nous vous avons montré les remèdes qui pourraient, sinon guérir, au moins adoucir ces maux.

» Remèdes qui se réunissent tous en un seul, la *civilisation ;* et cependant, depuis quelques années, dans toute la France, n'a-t-elle pas fait d'immenses progrès ?

» Un puissant élément de cette civilisation, n'est-ce pas la liberté de la pensée ? mais la liberté de la pensée maintenue dans de sages limites; autrement la marche civilisatrice demeurerait arrêtée.

» Si les améliorations morales et matérielles n'ont point paru plus tôt au grand jour de la société, elles n'en ont pas moins germé dans des ames généreuses et amies de l'humanité. Sous le règne de Louis XIV, un homme de cœur et de génie, un homme qui avait contribué par sa science et son épée à l'éclat de ce règne, éleva la voix en faveur des classes pauvres, parmi lesquelles il était né. Dans son ouvrage sur le projet de *dîme royale*, Vauban, après avoir énergiquement dépeint les souffrances du *peuple*, constate que, sur 22 millions d'habitants, il n'existait que 10,000 familles opulentes ou aisées, et Vauban mourut dans la disgrace !...

» Cependant, Messieurs, ne nous montrons pas trop sévères dans notre amour de l'humanité : c'est à Louis XIV que nous devons la France grande, belle, puissante, que nous avons aujourd'hui. Les conquérants s'occupent peu des misères des peuples ; ils poursuivent leur but, et tout ce qui tend à les en détourner les irrite. Louis XIV était destiné par la Providence à l'agrandissement de notre pays, tandis qu'au souverain qui préside actuellement à nos destinées, était réservée la mission de le mettre à la tête des nations, par les arts, les sciences, l'industrie et les lettres.

» Un utopiste anglais (1) du XVII[e] siècle avait présagé ce bel avenir, lorsqu'après avoir signalé la France, l'Italie et l'Espagne, comme rongées par la corruption, il s'écrie : « La première de ces nations qui, à mon avis, s'affran- » chira de ce mal, c'est la France ; si elle recouvre la » santé, elle gouvernera le monde ! »

» Oui effectivement, Messieurs, cette prophétie s'est

(1) Harrington, dans son *Océana*.

accomplie : *la France gouverne le monde !* mais ce n'est pas par cette puissance matérielle qui impose de gré ou de force sa domination et ses lois aux nations vaincues ; ce n'est pas cette domination achetée au prix des larmes et du sang : c'est une domination plus belle, plus magnanime ; c'est la domination de l'intelligence, domination toute volontaire de la part de ceux qui l'acceptent. Sciences, arts, littérature, partout on veut marcher sur nos traces ! Nos meilleurs auteurs sont traduits dans toutes les langues civilisées. Nos artistes, leurs ouvrages sont achetés au poids de l'or chez les étrangers. Nos lois civiles et pénales servent de base à presque toutes les nations de l'Europe, en Allemagne, en Autriche, en Italie, en Hollande, en Belgique. Notre langue est devenue la langue des traités entre les peuples.

» Et en présence d'une pareille puissance intellectuelle, n'est-il pas permis de ressentir un vif sentiment d'amour-propre national, surtout lorsqu'au dedans, l'ordre, la paix, la liberté et la fortune sont assurés par la sagesse de nos lois politiques et civiles ? On signalera peut-être des imperfections ; mais l'imperfection n'est-elle pas inhérente à l'humanité ? n'est-elle pas de son essence ? Il n'y a de parfait que Dieu, qui nous a mis dans ce monde pour se glorifier dans nos œuvres et dans notre intelligence, souffle divin émané de la sienne !

» La mission que vous vous proposez, Messieurs, concourt puissamment à cette œuvre immense de la civilisation, qui chaque jour fait de rapides progrès. Etudier les souffrances morales et matérielles, rechercher les améliorations que réclament l'agriculture, l'industrie et le commerce, et les signaler, c'est rendre un éminent service aux

populations qui, trop souvent, marchent insoucieuses, en suivant les errements des temps passés.

» Nous n'en doutons pas, l'arrondissement de Mortagne se souviendra long-temps de votre passage, et par le nouvel essor que vous aurez donné au commerce, à l'agriculture, aux institutions philantropiques, et par les heureux résultats qu'il ne peut manquer d'en retirer. »

M. le baron Patu de Saint-Vincent succède à la tribune et lit le mémoire suivant sur l'histoire de Mortagne. Cet intéressant mémoire est vivement applaudi.

Mémoire de M. le baron Patu de St-Vincent.

Mortagne, en latin *Moritonia*, *Moritonium*, *Castrum Moritauniæ* (ces deux noms écrits tantôt par *o*, tantôt par *au*), paraît avoir été seulement un château fort jusqu'à la fin du Xe siècle. Ce château faisait partie du Corbonnais; car, en dépit des prétentions respectives de Mortagne et de Bellesme à avoir été de *temps immémorial* la capitale du Perche, il est certain que Corbon les a devancés dans cet honneur, a donné son nom au pays, a battu monnaie (ce qui n'a jamais eu lieu à Mortagne ni à Bellesme), et pendant plusieurs siècles, après sa destruction, a conservé des traces de son antique importance. A Mortagne comme à Bellesme, on payait *monetâ Corbonensi*, on vendait *mensurâ Corbonensi*; et le supérieur ecclésiastique qui, dans la hiérarchie, suivait immédiatement l'évêque, se nommait archidiacre de Corbonnais. Si Mg^r^ l'évêque m'avait fait l'honneur de me consulter et de suivre mon avis quand il a rétabli les archidiaconats dans son diocèse, un des deux archidiacres aurait porté ce nom.

Le seul comte de Corbonnais dont nous sachions le nom, était Fulcoin de Creil, dont la femme, Rothais, lui donna trois enfants mâles, Yves, Rotrou et Sigefroy : ce dernier avait embrassé la profession ecclésiastique, et les domaines de Fulcoin, mort vers l'an 940, furent partagés entre ses deux autres fils. Yves eut Bellesme et ses dépendances; Mortagne échut en partage à Rotrou. Odolent Desnos rapporte que ce dernier reçut, du comte de Chartres, Nogent et ses dépendances, à charge de service militaire. On ne sait combien de temps il vécut. Il mourut sans postérité, et ses domaines furent réunis à ceux du comte de Bellesme. Cette version est contraire à la narration de D. Clément. Cet auteur ne fait aucune mention de ce premier partage du Corbonnais, ni de ce premier Rotrou; il présente, au contraire, Yves de Bellesme comme ayant toujours possédé le Perche en entier. Quoiqu'il en soit, au moment de sa mort, arrivée vers l'année 997, Mortagne dépendait de Bellesme, et passa, après Yves, à Guillaume Talvas, son fils, selon Bry Desnos, et à René Courtin, son frère, selon D. Clément.

Guillaume fut guerrier et rendit de grands services à Hugues-Capet, et ensuite au roi Robert. Il se distingua aussi sous les ordres du duc de Normandie, et guerroya fréquemment pour son propre compte avec Sierbert, comte du Maine. Il eut de Mathilde, sa femme, quatre fils : Warin ou Guérin, auquel il paraît avoir donné, par avancement d'hoirie, la seigneurie de Mortagne; Robert, qui lui succéda au comté de Bellesme; Foulques, qui fut tué dans une bataille contre le duc de Normandie, et Yves, évêque de Séez.

Warin ne démentit point la réputation de cruauté que la

maison de Bellesme possédait à juste titre ; il fut assassiné par représailles du supplice d'un jeune chevalier, nommé Gouhier on Gaultier, dont il avait fait trancher la tête pour quelques paroles légères. La chronique de Normandie raconte autrement sa fin : *Si advint*, dit-elle, *que le diable le print incontinent par la gorge et lestrangla.*

Warin avait épousé Mélisende, fille et héritière du vicomte de Châteaudun. Il en eut un fils, qui lui succéda sous le nom de Geoffroi I[er].

Warin et son fils eurent de graves différends avec le célèbre Fulbert, évêque de Chartres. Le château de Gallardon, dépendant du vicomté de Châteaudun, était le lieu d'où partaient ces seigneurs pour aller ravager le pays chartrain. Fulbert porta ses plaintes à Robert, roi de France, qui enjoignit à Geoffroi de se retirer et de démolir le château de Gallardon. Le seigneur, turbulent, le démantela en effet, mais pour le rétablir de suite, fortifier celui d'Illiers et recommencer ses courses dans le diocèse de Chartres. Nouvelle plainte de l'évêque. Robert envoya une armée sous les ordres du comte d'Anjou ; Geoffroi fut refoulé dans le Perche, Corbon fut assiégé et détruit. De là, le comte d'Anjou suivit le rebelle à Mortagne, où il s'était retiré ; ce château fit une vigoureuse résistance et fut enfin pris d'assaut. Geoffroi fut fait prisonnier, et obtint ensuite son pardon et la restitution de ses domaines. Ces faits, rapportés par Hugues de Clers, sont confirmés par les lettres de Fulbert de Chartres. Ils durent avoir lieu entre 1026 et 1028. De cette même époque date probablement l'accroissement de Mortagne, qui jusque-là devait avoir peu d'importance (1). Geoffroi I[er] ne prenait dans

(1) Une tradition assez obscure, que j'ai recueillie, dit que cette

ses actes que le titre de vicomte de Châteaudun et comte de Corbonnais.

Cette leçon le rendit pacifique ; mais on ne lui avait pas pardonné ses méfaits passés, et les habitants de Chartres le massacrèrent aux portes de leur cathédrale, vers l'année 1040. Il fut enterré dans l'église du monastère de Saint-Denis, qu'il avait fondé à Nogent, ville où il faisait habituellement sa résidence. Sa femme est appelée par les historiens Elovise, Eleusie et Helvide. Il en laissa un fils qui lui succéda sous le nom de Rotrou Ier.

Rotrou était fort jeune, et dès qu'il fut en état de porter les armes, il voulut venger la mort de son père, et déclara la guerre à l'évêque de Chartres. Il fut excommunié, selon l'usage du temps ; on ne dit pas s'il céda ou résista à l'excommunication. Orderic Vital rapporte qu'il devint sourd à cette époque, et qu'on considéra cette surdité comme une punition du Ciel. Sans doute il pensa de même, et ce fut peut-être la cause d'un pélerinage qu'il fit à Jérusalem.

Il fit la guerre au duc de Normandie, puis se réconcilia avec lui et l'accompagna à la conquête de l'Angleterre.

En 1713, Guillaume-le-Conquérant avait exilé son fils Robert, qui avait prétendu être adjoint à la couronne. Plusieurs jeunes seigneurs se réunirent à lui et allèrent se réfugier sur les terres de Hugues de Châteauneuf. Rotrou prit parti pour le duc Guillaume, et combattit vaillamment à la bataille de Regmalard. Une réconciliation eut lieu ; tout se calma, et Rotrou ne s'occupa plus que

ville aurait été bâtie après la destruction d'*une* autre ville brûlée *dans une guerre*.

d'œuvres de piété. Sa femme, dont on ignore la famille, se nommait Adeline. Il en eut cinq fils : Geoffroi, qui lui succéda ; Hugues, vicomte de Châteaudun ; Rotrou, seigneur de Montfort ; Foulques, qui fut tué en Angleterre, à la suite du duc Guillaume ; et Elvise, Elise ou Harvoise, de laquelle nous savons à peine le nom. Il mourut vers 1078 ou 1079.

Geoffroi, IIe du nom, porta le titre de comte de Mortagne, et passa presque toute sa vie à faire la guerre avec Robert de Bellesme. Orderic Vital nous apprend que cette guerre fut sanglante et que le pays fut tellement désolé, que les paysans émigraient en masse pour aller vivre d'aumônes dans des lieux plus paisibles.

En 1091, il craignit qu'un nouvel ennemi ne vînt l'accabler. Gislebert Ier, seigneur de Laigle, fut assassiné entre Sainte-Scolasse et Mortagne, par des vassaux de Rotrou. Celui-ci ne trouva d'autre remède pour empêcher les malheurs qui pouvaient résulter de l'alliance probable du seigneur de Laigle avec le comte de Bellesme, que de lui offrir une de ses filles en mariage, proposition qui fut agréée ; et Julienne de Mortagne devint la femme de Gislebert II, neveu et héritier du défunt.

A la même époque, Mortagne et les environs étaient infestés de la lèpre. Geoffroi, à la sollicitation de son fils Rotrou, fit bâtir une léproserie à Chartrage, et y établit un prieur et cinq religieux de l'ordre de Saint-Augustin pour avoir soin des lépreux (1).

Un ancien usage était que tous les seigneurs du Cor-

(1) Il reste encore quelques bâtiments de ce prieuré, mais qui n'ont rien d'intéressant.

bonnais se réunissent une fois par an à Corbon, avec les gens d'église et de justice, pour y tenir conseil sur les affaires du pays. Un des priviléges qui fut accordé au nouvel établissement, fut de servir de lieu de session à cette assemblée, nommée *Calendes du Corbonnais*, et qui n'avait plus à Corbon de local où elle pût avoir lieu.

Geoffroi II épousa Béatrix de Roncy, dont il eut quatre enfants : Rotrou II, qui lui succéda ; et trois filles : Julienne, dont nous venons de parler ; Marguerite, qui épousa Roger de Beaumont, et Mahaud, qui épousa en premières noces Raymond, vicomte de Turenne, et en secondes noces Guy de Las-Tours.

Orderic dit que ce seigneur était d'une belle taille, d'une belle figure ; mais que son ame était plus belle encore : pieux, magnanime, généreux, doux et aimable dans la paix, brave dans la guerre, et autant inaccessible à la crainte des hommes que pénétré de la crainte de Dieu. Il mourut en octobre 1100.

Rotrou, son fils, lui succéda, et à cette époque il avait déjà illustré son nom.

Geoffroy, comme nous l'avons dit, avait épousé Béatrix, fille d'Hilduin, comte de Roussy et Montdidier, dont la fille aînée était mariée à Sanche Ramirez, roi de Navarre et d'Aragon. En 1089, Rotrou était allé en Espagne au secours de ce prince, qui combattait contre les Maures, et s'y était couvert de gloire. Guillaume de Nangis rapporte que ce fut lui qui dirigea l'armée, et il lui attribue l'honneur d'avoir purgé ces deux royaumes de la présence des Sarrasins.

En 1095, la voix de Pierre l'Hermite retentit dans l'univers ; Rotrou ne fut pas un des derniers à l'entendre,

et partit pour la Palestine. Au siége d'Antioche, il commandait une division de l'armée des croisés, et ne quitta l'Orient qu'à la nouvelle de la mort de son père.

De retour à Mortagne, il recommença la guerre contre Robert de Bellesme, qui était alors dans le comté de Ponthieu. Celui-ci fut bientôt de retour, et la lutte devint terrible. Les principales forteresses de Mortagne étaient Longpont et Montisambert, dont on voit encore des traces: de ces châteaux bien pourvus d'hommes et de munitions, Rotrou ravageait les pays voisins. Pendant quelque temps, on se contenta de part et d'autre de piller et de dévaster le pays; enfin un combat fut donné,et le comte de Mortagne eut l'avantage. Mais bientôt la collision devint générale; le comte de Bellesme fit alliance avec Foulques, vicomte d'Anjou et du Maine, qui lui-même guerroyait avec le duc de Normandie, roi d'Angleterre.

Le comte de Mortagne fut fait prisonnier dans un combat, conduit au Mans et enfermé dans la Grosse-Tour. Peu après, Hubert Chevamil, sénéchal du Perche, ayant surpris l'évêque du Mans, le fit arrêter par représailles et conduire en prison à Mortagne. L'évêque de Chartres voulut s'interposer comme médiateur et demander la liberté des deux captifs; mais, de part et d'autre, chacun se montra inexorable.

Chevamil livra son prisonnier au duc de Normandie, qui le tint plusieurs années en prison; Foulques rendit le sien à Robert de Bellesme, qui le fit jeter dans les cachots du donjon de cette ville, où il lui fit subir la captivité la plus rigoureuse. En 1113, Louis-le-Gros envoya le comte de Bellesme au duc de Normandie comme ambassadeur; le duc le fit arrêter et envoya assiéger la capitale de son pri-

sonnier. Cette ville fut prise, Rotrou rendu à la liberté et mis par le vainqueur en possession de la ville de Bellesme, dont Louis-le-Gros lui avait cédé la suzeraineté (porte le traité de Gisors). A partir de cette époque, Rotrou prit le titre de comte du Perche, que ses descendants ont continué de porter.

Débarrassé de ses craintes à l'égard du comte de Bellesme, qui resta long-temps dans les fers du duc Henri, il ne pouvait demeurer en repos. En 1114, il retourna en Espagne au secours d'Alphonse Ier, roi d'Aragon, attaqué par les Sarrasins. En arrivant, il s'empara de la ville de Tudile; il fit des prodiges de valeur au siége de Sarragosse et de Calahorra. Peut-être la gloire qu'il avait acquise excita la jalousie du premier Espagnol; mais Rotrou, se voyant traité avec froideur et même méfiance, revint à Mortagne en 1118.

Sa retraite rendit le courage aux Maures, qu'il avait souvent vaincus. Alphonse lui envoya un ambassadeur pour lui faire des excuses et le prier de venir de nouveau à son aide. Le comte du Perche réunit tout ce qu'il put avoir de troupes, appela les chevaliers voisins à cette croisade contre les Maures, et les chassa de nouveau de l'Aragon. Il quitta l'Espagne en 1124, après avoir marié Marguerite ou Mergeline de Laigle, sa nièce, à Garcias Namire, neveu d'Alphonse Ier, et qui fut depuis roi de Navarre.

Rotrou avait épousé Mathilde, fille naturelle de Henri Ier d'Angleterre. Cette princesse fit naufrage en revenant d'Angleterre en l'année 1119, et périt avec toute sa suite. En mémoire de ce malheur, Rotrou fonda l'abbaye de la Trappe; quelques années auparavant, il avait fondé celle de Tiron.

Après la mort de Henri d'Angleterre, arrivée en 1135, Etienne, comte de Blois, petit-fils de Guillaume-le-Conquérant, disputa la couronne à Mathilde, comtesse d'Anjou, seule fille qui fût restée à Henri Ier, dont les autres enfants avaient péri avec la comtesse du Perche dans le naufrage dont nous venons de parler.

Rotrou prit parti pour Etienne; il rassembla ses troupes et s'empara du château de Pont-Echaufray, appartenant au comte d'Anjou, et y mit une garnison; mais il n'obtint pas la reconnaissance qu'il méritait. Richer de Laigle, son neveu, avait été fait prisonnier par le seigneur de Breteuil, et le roi d'Angleterre refusa de s'interposer pour le faire rendre à la liberté. Rotrou, indigné, se retire, convoque à Mortagne tous les seigneurs du Perche et d'une partie de la Normandie, et les détermine à se ranger sous la bannière du comte d'Anjou, Geoffroy Plantagenet. Il suivit ce prince au siége de Rouen, tomba malade pendant ce siége, et y mourut en 1143.

Il avait épousé en secondes noces Héroise ou Harvis, fille de Gautier d'Evreux, baron de Salisbury, et en avait eu trois fils: Rotrou, qui lui succéda; Geoffroy, mort jeune, et Etienne, qui fut archevêque de Palerme.

Rotrou III était en bas âge à la mort de son père; il fut proclamé comte du Perche sous la tutelle de sa mère, qui se remaria à Robert de France, comte de Dreux. Parvenu à son âge de majorité, il vécut dans une paix à laquelle les habitants du Perche n'étaient pas accoutumés. Il fonda la chartreuse du Val-Dieu en 1170.

En 1172, Henri au court mantel avait levé l'étendard de la révolte contre Henri Ier, son père, roi d'Angleterre. Le roi de France avait soutenu le jeune prince. Rotrou re-

levait de la France pour Mortagne, de l'Angleterre pour Bellesme, Moulins, Bonmoulins, et autres lieux. Il fallut opter, et il embrassa le parti que défendait le monarque français. Nous ne voyons pas qu'il ait fait rien de remarquable.

En 1190, Philippe II, roi de France, et Richard-Cœur-de-Lion entreprirent une nouvelle croisade. Rotrou relevait de l'un et de l'autre, comme je viens de l'expliquer. Entraîné par ces considérations et aussi par son zèle religieux, quoiqu'il fût plus que sexagénaire, il prit la croix et partit pour l'Orient. Il fut tué au siége d'Acre en 1191.

Il avait épousé Mathilde, fille de Thibault II, comte de Champagne, dont il eut cinq fils et une fille: Henri, mort jeune; Geoffroy III, qui lui succéda; Rotrou et Guillaume, qui tous deux successivement furent évêques de Châlons; Etienne, qui fut duc de Philadelphie, en Orient, et Béatrix, qui épousa Renaud de Château-Gonthier.

Geoffroy III avait suivi son père à la croisade; il revint, en 1192, prendre possession de ses domaines, et y resta tranquille jusqu'à la guerre qui éclata entre la France et l'Angleterre. Il prit d'abord le parti de Philippe-Auguste, et fit prisonnier le comte de Leycester, qui commandait l'armée de Richard-Cœur-de-Lion. Il se réconcilia dans la suite avec ce monarque, puis revint au parti du roi de France, et mourut en 1202, au moment où il se disposait à repartir pour la Terre-Sainte. Malgré cette versatilité et cette inconstance dans ses affections politiques, Ville-Hardouin dit que ce fut *ung bon chevalier*. Il avait épousé, en 1189, Mathilde, fille de Henri-le-Lion, duc de Bavière, dont il eut deux fils: Thomas, qui lui succéda; et Geoffroy, qui mourut jeune.

Geoffroy III fit construire, en 1195, l'hôpital de Mortagne, qui avait été détruit dans les guerres féodales dont nous venons de parler, et y plaça des Sœurs de Sainte-Elisabeth, qui bientôt adoptèrent la règle du tiers-ordre de Saint-François. Les bâtiments de cet hôpital sont aujourd'hui la sous-préfecture. La chapelle, qui a servi de prison pendant quarante ans, a été démolie en 1840.

Geoffroy habita le château de Longpont, que sa veuve quitta immédiatement après sa mort pour venir se fixer à Mortagne. En 1203, le clergé et les notables de la ville lui représentèrent que Mortagne n'avait pas de monastère remarquable comme les autres villes du Perche. Mathilde leur permit d'établir une collégiale dans le vieux château de Mortagne, et l'église fut promptement construite et dédiée sous l'invocation de tous les Saints. Elle a été détruite en 1798, et le tribunal est construit sur l'emplacement qu'elle occupait. Il reste encore l'église souterraine, qui n'a pas été comblée.

La mauvaise administration de Jean-Sans-Terre, roi d'Angleterre ; le meurtre de son neveu Arthur, au préjudice duquel il s'était emparé du trône, avaient aliéné de lui tous les barons anglais.

La sœur d'Arthur était confinée dans un couvent et ne pouvait revendiquer ses droits. Jean, usurpateur, meurtrier, prince débauché, cruel, qui apparaît dans l'histoire, dit Lingard, souillé par la bassesse, la cruauté, le parjure et le meurtre ; Jean était en horreur à ses barons, qui offrirent la couronne à Louis, fils de Philippe-Auguste, comme ayant épousé Blanche de Castille, fille d'Eléonore d'Angleterre, sœur de Richard-Cœur-de-Lion. La proposition fut acceptée, et, en 1216, le prince Louis

fit une descente en Angleterre et s'empara de plusieurs places. On cessa la guerre pendant l'hiver, et les hostilités recommencèrent au printemps de 1217. Mais les dispositions du peuple étaient changées ; Jean-Sans-Terre était mort, et la haine était éteinte. Henri III, fils de l'usurpateur, fut reconnu et couronné roi.

Thomas, comte du Perche, capitaine distingué et universellement estimé, fut choisi pour commander l'armée des Français et des barons insurgés ; elle était forte de six cents chevaliers et de vingt mille hommes d'armes. Il marcha sur Lincoln, qui lui ouvrit ses portes, et entreprit le siége du château-fort, défendu par une femme, Nicolette de Camville. Mais à peine en avait-il commencé l'attaque, que le comte de Pembroke tomba sur la ville avec une nombreuse armée. Une forteresse fut ouverte par trahison aux assiégeants, et les archers, entrés dans la ville, jetèrent le désordre parmi les Français et les barons confédérés. La porte du Nord fut rompue, la garnison du château fit une sortie, les barons anglais voulurent fuir ; mais la porte par laquelle ils avaient voulu s'échapper était trop étroite, la confusion devint horrible. Thomas combattait vaillamment dans un cimetière. Son cheval fut tué et roula sur lui. « Rendez-vous à quartier », lui cria une voix. « Oncques Ribaud, » répondit-il, le comte du Perche ne demandera merchi à » ung vilain traître anglais. » Irrité de ce reproche, un soldat enfonça sa lance à travers la visière du comte, et le coup pénétra jusqu'au cerveau. C'était le 18 mai 1217.

Thomas avait épousé Hélisende de Rhétel, mais n'en avait pas eu d'enfants.

Guillaume, évêque de Châlons, son oncle, lui succéda. Il jouit paisiblement du comté du Perche pendant huit ans, et mourut en 1225.

Après sa mort, Louis VIII s'empara du Perche. Nous ne savons si ce fut en vertu de quelque acte ou convention particulière ; mais il n'y eut aucune résistance, et cette province fut réunie à la couronne (1).

En 1268, saint Louis donna le comté du Perche à Pierre, le plus jeune de ses fils, qui mourut sans descendance, le 6 août 1283.

Le Perche fut de nouveau donné en apanage à Charles de Valois, en 1290.

Jusqu'ici nous avons donné un extrait de l'histoire des comtes et seigneurs de Mortagne. Ils étaient identifiés en quelque sorte avec cette ville, leur résidence : à partir de cette époque, le Perche a cessé d'être une province indépendante. Ses comtes ont changé leur titre contre celui de ducs d'Alençon. Ils appartiennent à l'histoire générale ; nous ne parlerons donc plus de leur vie qu'autant que ce sera nécessaire à l'intelligence de l'histoire de la ville.

Mortagne était une ville très-forte. Elle était ceinte de murailles très-élevées et très-épaisses, entourées d'un double fossé. On y entrait par cinq portes, garnies de herses et ponts-levis, dites d'Alençon, de Paris, de Bellesme, de Rouen et de Saint-Langis. A l'entrée de la ville, sur la route de Paris, à l'endroit encore appelé la butte de Saint-Malo, était un château-fort.

Les troubles excités par Charles-le-Mauvais, roi de Navarre ; les bandes de brigands, qui, sous le nom de grandes

(1) En 1230, Philippe de Prulay, qui avait été captif chez les Musulmans, fonda le monastère de Saint-Eloi, de l'ordre des Trinitaires, pour la rédemption des captifs. Les bâtiments conventuels de cette maison existent encore, mais n'ont rien d'antique.

compagnies, désolèrent la France au XIVe siècle, décidèrent Charles V à diminuer le nombre des places fortes qui pouvaient servir de refuge à ces misérables. En 1356, ils s'étaient emparés de Mortagne, et avaient pillé et détruit une partie de la ville; ils l'évacuèrent quand ils eurent ravagé le pays, et aussitôt Charles V la fit démanteler.

Les princes apanagistes du comté d'Alençon et du Perche furent: en 1293, Charles Ier de Valois, frère de Philippe-le-Bel, auquel succéda Philippe, son fils, qui devint roi de France sous le nom de Philippe VI; Charles II, frère de celui-ci, en 1326; et en 1346, Charles III, qui en 1359 se fit dominicain et devint archevêque de Lyon.

A sa retraite, ses deux frères Pierre et Robert se partagèrent son apanage. Robert fut comte du Perche, mourut sans postérité en 1377, et son neveu Jean, duc d'Alençon, recueillit sa succession.

La fin du XIVe siècle et la majeure partie du XVe ont été pour la France une des époques les plus désastreuses. La démence du roi, la discorde entre ses frères, l'invasion des Anglais, la trahison, la guerre civile, tout concourait à désoler le royaume. Jean IV crut utile de se mettre à l'abri d'un coup de main, et fit relever les fortifications de Mortagne. En 1411, il y ajouta un château-fort, entouré de larges et profonds fossés, et dans lequel on entrait par trois portes (1).

(1) Il en existe encore une assez remarquable par un bas-relief bizarre qui la décore. Elle porte le nom de portail Saint-Denis. Elle est menacée depuis long-temps par les amateurs de belles rues, tirées au cordeau. Je la recommande aux antiquaires: il est fâcheux de voir ainsi enlever pièce à pièce tous les vestiges de l'antiquité.

Ce prince fut tué à la funeste bataille d'Azincourt, et son fils (du même nom) lui succéda, âgé de six ans (1).

Jean V poursuivit avec activité la réparation des murs de Mortagne, qui fut en état de défense en 1416. Mais il travaillait pour l'ennemi. Les Anglais assiégèrent et prirent cette ville, en 1418 ou 19, et Henri V en fit don, en cette même année 1419, à Thomas, comte de Salisbury.

A la fin d'août 1422, un combat sanglant fut livré sous ses murs. Philippe Blanche commandait l'armée anglaise, et le comte d'Aumale était à la tête des Français, du côté desquels resta l'avantage. 1,200 Anglais restèrent sur le champ de bataille, et 1,300 furent faits prisonniers. Il ne paraît pas cependant que la garnison anglaise de Mortagne ait ouvert les portes de cette ville.

Le duc de Salisbury étant mort, Henri VI donna la ville de Mortagne au comte de Stafford, en 1431.

La guerre avait porté ses ravages plus loin. Le duc Jean avait pris l'épée à quinze ans et fait ses premières armes à la bataille de Verneuil; il y fut fait prisonnier et ne put racheter sa liberté que trois ans après, en 1427. Il com-

(1) Il faut observer ici que l'apanage du Perche et d'Alençon avait été donné à Charles de Valois, avec le titre de comté.

Jean, dont nous venons de parler, était IVe du nom, en suivant la nomenclature des anciens comtes d'Alençon (de la maison de Bellesme). Le 1er janvier 1414, Alençon fut érigé en duché-pairie, et comme *duc* il était Ier du nom.

Il faut donc bien comprendre que Jean Ier, duc d'Alençon, et Jean IV sont le même individu, aussi bien que le duc Jean II et le comte Jean V. J'ai suivi l'exemple des historiens du Perche, et les appelle de leur nomenclature comme comtes, et non comme ducs, pour éviter toute confusion.

battit avec courage et reprit plusieurs villes aux Anglais ; mais Mortagne et tout le Perche étaient toujours en leur pouvoir.

Ce ne fut qu'en 1448 que, pressés par le roi de France, après avoir perdu une partie de leurs conquêtes, ils cessèrent d'entretenir leurs garnisons en ce pays. Le 20 décembre 1449, Bellesme avait ouvert ses portes à son seigneur, le duc d'Alençon ; les Anglais n'avaient plus que 200 hommes de garnison à Mortagne. Jean les somma de se rendre ; ils capitulèrent et sortirent avec les honneurs de la guerre. Le duc les fit escorter jusqu'au village de Besdon, sur le chemin de Longpont. Là, une circonstance bien futile amena une collision violente ; ils venaient de se séparer quand les Français aperçurent un lièvre qui fuyait du côté de Longpont et se mirent à le poursuivre. Les Anglais crurent qu'on revenait à eux pour les égorger, et résolurent de vendre cher leur vie : faisant volte-face, ils lancèrent une grêle de traits sur les Français qui, ne s'attendant à rien moins, furent criblés avant même de s'être mis en défense. On se battit avec acharnement, et les Français prenaient la fuite et eussent probablement tous péri, si des secours venus de Mortagne ne leur eussent fait reprendre le dessus. En mémoire de cet événement, on bâtit à cet endroit un petit oratoire, avec une image de la sainte Vierge. Il subsiste encore, et on l'appelle *la Mariette de Besdon.*

Jean avait soumis la France avec vaillance et dévouement ; il avait été nommé lieutenant-général de l'armée ; mais, en 1440, il devint suspect au roi, qui lui retira sa confiance et les fonctions dont il l'avait revêtu. Il fut accusé, à tort ou à raison, d'avoir des intelligences avec les Anglais, ar-

rêté en 1456, et condamné à mort le 10 octobre 1458 : ses biens furent confisqués.

Charles VII changea sa peine en celle de la détention perpétuelle, laissa Alençon et ses dépendances à la duchesse sa femme, et donna le comté du Perche à son fils René, dont nous allons bientôt parler.

A l'avénement de Louis XI, Jean fut rendu à la liberté ; mais il usa mal de cette grâce, et se joignit aux mécontents, qui firent la guerre dite *du bien public*. On l'accusa de nouveau d'entretenir des intelligences avec les Anglais. Arrêté le 4 mai 1472, il fut condamné de rechef à mort, le 14 juillet 1474. Louis XI faisait rarement grace, et cependant il accorda une commutation de peine et le fit enfermer au château de Loches.

Le duché d'Alençon avait été confisqué au préalable, et la duchesse avait été exilée à Mortagne. Cette princesse, nommée Marie d'Armagnac, était un modèle de toutes les vertus; jamais elle ne s'était démentie. Dans les années de sa grandeur, elle avait pratiqué toutes les œuvres de charité ; dans l'adversité, elles furent sa consolation. Elle se fit bâtir une maison près de l'hôpital, pour pouvoir plus facilement donner les soins les plus pénibles aux pauvres et aux malades qui y étaient reçus, remplissant près d'eux les fonctions d'hospitalière, et servant d'exemple et d'édification aux religieuses mêmes (1).

Marie d'Armagnac mourut le 25 juillet 1473 ; elle fut

(1) La maison qu'elle occupait appartient aujourd'hui à M. de Cohardon, et, dans un hangar au fond de la cour, il y a encore quelques traces de ce qu'elle était autrefois. Ces restes, sans être très-remarquables, ne sont pas dépourvus d'intérêt.

inhumée dans une chapelle souterraine de l'église de Toussaint. Cette chapelle existe encore, et mériterait, ce me semble, d'être entretenue par souvenir de cette princesse, que son épitaphe qualifiait sans que l'on ait jamais crié à la flatterie : *Suis civibus utilissima, mater pauperum, miserorum asilum, matronarum exemplum, omnium sedes ornatissima virtutum*. Quelques guérisons miraculeuses attribuées à son intercession, et les hautes vertus dont sa vie fut ornée, l'ont fait béatifier. Une lampe brûlait toujours sur sa tombe. Elle était considérée comme patrone de Mortagne (1).

Mais revenons à l'histoire. Jean resta en prison jusqu'en 1476, et mourut presque aussitôt après sa mise en liberté.

En 1478, René, son fils, comte du Perche, fut réintégré dans le duché d'Alençon.

L'église Notre-Dame de Mortagne avait été ruinée pendant les guerres avec les Anglais ; les habitants voulurent la reconstruire, et le duc permit de prendre les matériaux de l'ancien château pour élever la nouvelle église. On commença à le démolir en 1491, et trois ans après on plaça la première pierre de l'église actuelle.

René avait toujours été fidèle au roi et en avait reçu de grandes faveurs, qui avaient excité la jalousie des princes et des grands seigneurs de la cour. Louis XI était soupçonneux, et, sur des dénonciations calomnieuses du duc de Berry, il fit arrêter le duc d'Alençon et instruire son procès. Il n'y avait point de charges contre lui, et il en fut quitte pour demander grace au roi et recevoir des garnisons

(1) M. Saussol, dernier évêque de Séez, avait l'intention de poursuivre sa canonisation.

dans ses châteaux. Charles VIII lui rendit justice, proclama son innocence et retira les garnisons du Perche et d'Alençon. René vécut paisiblement jusqu'à sa mort, arrivée en 1492.

Son successeur fut Charles IV, qui n'avait que deux ans, et le comté du Perche fut, pendant sa minorité, régi par Marguerite de Lorraine, sa mère, princesse qui marcha sur les traces de Marie d'Armagnac, et ne lui céda ni en vertus ni en bonnes œuvres.

Sous sa régence s'éleva l'église de Notre-Dame, bâtie, comme nous l'avons dit, des débris du château, enrichie des dons de la duchesse, de ceux des corps de métiers et des habitants (1).

(1) Cette église est particulièrement remarquable par la richesse des nervures de la voûte et l'originalité de ses pendantifs. Il y avait sur le chœur un clocher élégant, que la Révolution a renversé, ainsi que le couronnement de ses portes latérales. Une grande partie de ceux des vitraux que les guerres de la ligue avaient respectés a été brisée, et, au rétablissement du culte, on ne s'est pas trouvé assez riche pour les faire réparer. Remplacées par des verres blancs, les verrières furent jetées dans un grenier, et le sacristain a déposé, pendant de longues années, ses fagots sur ces précieux restes de l'antiquité, dont, en conséquence, il n'a pas été possible d'essayer même le rétablissement. Il reste encore cependant quelques verrières assez remarquables dans les chapelles, du côté de l'évangile.

L'église n'était pas aussi longue dans l'origine qu'actuellement. Elle se terminait au milieu du chœur par un pignon droit, où l'on remarquait une fort belle croisée ogivale, conservant encore quelques vitraux, mais mutilés et tellement sales qu'on ne leur soupçonnait aucun intérêt. Les vitraux avaient été donnés par Marguerite de Lorraine, à l'époque de la minorité de son fils, et lorsqu'elle méditait de se soustraire au poids de la couronne ducale, que son humble piété supportait avec peine.

Marguerite, quand elle ne dut plus ses soins à ses enfants, prit le voile dans le couvent des filles du tiers-ordre de Saint-François, dites Sœurs de Sainte-Claire, à Argentan, où elle mourut en odeur de sainteté, le 1er novembre 1521.

Cette princesse aimait beaucoup Mortagne, et y résidait une partie de l'année. Elle y fit bâtir, en 1502, le monastère de Saint-François, actuellement l'hôpital, et y déposa le cœur de son époux, René de Valois, comte du Perche, dont nous venons de parler. Il y est inhumé dans le chœur de la chapelle.

Charles IV servit jusqu'à sa mort dans l'armée française, et sa vie, en conséquence, n'a aucun rapport à l'histoire

En 1839, on a fait faire un rond-point derrière le chœur de Notre-Dame de Mortagne, et ce rond-point s'enrichit maintenant des admirables sculptures sur bois qui ornaient l'église du Val-Dieu et qui furent abandonnées à l'église du chef-lieu de l'arrondissement, ainsi que les stalles qui en garnissaient le chœur et qui sont au chœur de la même église. Ce rond-point lui a donné un relief immense, et l'on a admirablement imité en plâtre (car, dans ce siècle, nos temples sont trop pauvres et notre piété trop froide pour qu'on puisse travailler pour la postérité), on a, dis-je, imité avec un rare bonheur et un talent remarquable la voûte de l'église, tellement qu'on ne distingue pas l'endroit où elle est suppléée.

La grande croisée de Notre-Dame a été transportée et remontée dans l'église du Pin-la-Garenne; les vitraux ont été nettoyés, restaurés autant que possible, et on a été assez heureux pour retrouver, presque intacte, la verrière où Marguerite de Lorraine s'était fait peindre sous un costume et des emblèmes qui ne permettent pas de la méconnaître. Vêtue d'un manteau d'hermine, le front ceint de la couronne ducale surmontée d'une couronne d'épines, elle médite devant son prie-dieu sur le néant des grandeurs humaines, et pense à déposer dans le silence du cloître cette couronne dont les épines seulement font l'objet de sa pensée.

de Mortagne. Il mourut à Lyon en 1524, sans postérité. Son apanage fit retour au domaine ; mais l'usufruit en fut laissé à Marguerite, sa veuve, qui se remaria, en 1526, à Henri d'Albret, IIe du nom, fils du roi de Navarre.

L'église de Mortagne fut achevée en 1535 ; mais elle n'avait point de tour. Très près de l'église était un vieux donjon, qu'on appelait *tour de la sonnerie du beffroi*. Henri d'Albret en abandonna les matériaux, pour construire à l'église paroissiale une tour qui fut commencée en 1542, et qui existe encore aujourd'hui dans l'état où les guerres de religion forcèrent de la laisser.

Ce fut en 1560 qu'elles commencèrent dans le Perche, qui, comme le reste de la France, souffrit des maux innombrables. Le curé de Réveillon avait adopté l'hérésie de Calvin, et s'était mis à la tête des protestants. Mortagne resta catholique, et, malgré quelques échecs, lutta avec succès contre ces frénétiques jusqu'au 22 mars 1562, que l'amiral de Coligny vint l'assiéger à la tête de 15,000 hommes. A l'arrivée de l'avant-garde, les habitants, commandés par Etienne Chauvin, crurent que ce n'étaient que les calvinistes du pays, et s'en inquiétèrent peu. Mais, à trois heures après midi, toute l'armée étant réunie, Coligny fit monter de toutes parts à l'assaut, et la place fut bientôt emportée et pillée. Le couvent des Trinitaires fut brûlé en grande partie : un cordelier de Falaise, qui prêchait la station du carême, fut traîné sur la place par la soldatesque, qui lui enjoignit de souffler dans le canon d'un pistolet qu'on lui déchargea dans la bouche ; beaucoup d'habitants furent massacrés, et la plupart des ecclésiastiques furent condamnés au dernier supplice. Etienne Chauvin fut pendu. Il y avait quelques minutes qu'on le croyait mort, lorsque

Dampierre de la Chenelière obtint de Coligny la permission de rendre à ses parents le cadavre du supplicié : le malheureux respirait encore, on lui donna des secours, et il a vécu trente ans par-delà.

L'édit du 19 mars 1563 pacifia le Perche pour quelques années.

Mortagne commençait à se relever de ses ruines, lorsqu'en 1568 une nombreuse bande de calvinistes l'attaquèrent à l'improviste, pillèrent la ville et y mirent le feu ; elle fut presqu'entièrement brûlée.

On ne doit pas s'étonner si, après avoir tant souffert, il resta dans le cœur des habitants de Mortagne une profonde haine contre les calvinistes : aussi, à l'époque fatale de la Saint-Barthélemi, ils exercèrent de cruelles représailles. La vengeance, encore plus peut-être que le fanatisme, arma les citoyens convertis en infâmes bourreaux, et peu de protestants échappèrent. On ne nous a pas conservé d'autres noms parmi les victimes que ceux de Jacques Courtin, bailli, et de la Martellière, lieutenant-général.

A cette époque, le Perche et le duché d'Alençon étaient l'apanage de François, frère de Charles IX, qui le lui avait donné.

La ligue ne causa pas moins de maux à la ville de Mortagne que n'en avait causés le calvinisme. Le duc de Mayenne y arriva le 24 mai 1589, à la tête de vingt mille hommes. La ville se rendit sans résistance, et Louis de Vallée, seigneur de Picheray ou Pécherey, fut nommé gouverneur du Perche. Les fortifications de Mortagne étaient ruinées, et il prit son quartier général à Bellesme.

Une partie des jeunes gens de la ville embrassèrent le parti de la ligue, tandis que les autres tenaient pour le

roi, pour la cause duquel le pays s'était d'abord prononcé. De là les maux qu'endura cette malheureuse ville, qui, sans cesse passant des mains d'un parti à celles de l'autre, fut pillée ou rançonnée vingt-deux fois dans l'espace de trois ans et demi.

Les ligueurs y avaient établi une garnison. Le 28 juillet 1589, Jean de Théval, Claude Gruel de Lafrette, René de Saint-Denis, seigneur de Chertré, les seigneurs de Créance et de Saint-Loup vinrent l'attaquer à la tête de cinq à six cents hommes. Malgré leur petit nombre, ils pénétrèrent dans la ville, le 1er août, et en chassèrent les ligueurs. Comme nous l'avons dit, les fortifications étaient ruinées, et il n'y avait plus de porte du côté de Bellesme.

Picheray, qui occupait cette ville, en profita pour s'y introduire au milieu de la nuit du 2 au 3 août. Il était déjà maître du faubourg, lorsque Lafrette, qui faisait sa ronde, s'en aperçut; il ne perd pas la tête, il avertit ses partisans et tombe avec vigueur sur l'ennemi, qui, ne s'attendant à rien moins, prend la fuite en désordre et laisse cinquante morts sur la place. Picheray eut le bras fracassé d'un coup d'arquebuse.

Bellesme fut, peu de temps après, pris par les troupes de Henri IV, et Mortagne par les ligueurs. Le 27 septembre 1590, un nombreux détachement de ceux-ci allèrent piller dans les environs de Bellesme. La garnison de cette dernière ville sortit et les poursuivit de si près, que, pour s'échapper, ils se jetèrent dans la campagne et ne purent rentrer à Mortagne. Les troupes royales les suivirent et les atteignirent à Saint-Langis. Un combat s'y engagea, et les ligueurs vaincus s'enfermèrent dans l'église à laquelle on

mit le feu : elle fut entièrement brûlée et les pillards forcés de se rendre.

Le 5 novembre suivant, un parti royaliste, fort de douze à quinze cents hommes, reprit Mortagne. Le sire de Maligny Vidame de Chartres, qui le commandait, apprit que les paysans de Bazoches, Saint-Hilaire-lès-Mortagne et Sainte-Céronne s'étaient armés pour la ligue et cantonnés au village de Ronnel, entre Sainte-Céronne et Saint-Hilaire; il leur fit donner l'ordre de se disperser. Loin d'obéir, ils se barricadent dans le village; Maligny marche sur eux, brûle les maisons, massacre tout et rentre dans la ville, qu'il livre au pillage avant de l'abandonner.

Henri IV, maître d'Alençon, envoya, au commencement de janvier 1591, le comte de Soissons avec un corps de troupes pour nettoyer le Perche des ligueurs. Ils furent chassés de Mortagne, et la ville, à titre de rançon, fut taxée à fournir 45,000 livres tournois, 10,000 pains et 40 poinçons de vin.

Peu de temps après, le roi s'y présenta en personne et y fut accueilli avec la joie que ressentaient ses partisans, qui avaient tant souffert depuis quelques années et qui entrevoyaient le terme de leurs malheurs (1).

Ce n'était cependant pas encore la dernière épreuve de cette malheureuse ville. Les factions n'étaient pas vaincues, et le duc de Mayenne donna au baron de Médavid le titre de gouverneur du Perche pour la ligue, avec l'ordre de réduire les places du pays. Celui-ci chargea Desmontis de

(1) Le bon Henri logea au fort de Toussaint. On connaît encore la chambre qu'il occupa dans la maison qu'habite maintenant M. Vallet.

La Marandière, un de ses officiers, de s'emparer de Mortagne, commandé par Anselme de Fontenay de Soisay (1). Desmontis pénétra dans la ville, la nuit du 12 au 13 juillet 1593, avec deux cent cinquante cavaliers et deux cents fantassins, et se dirigea sur le fort de Toussaint ; mais il n'y put entrer, et les ligueurs furent repoussés avec perte. Médavid voulut tenter lui-même l'entreprise. Le 16 du même mois, il arriva à Mortagne, à la tête de quinze à seize cents hommes, et marcha droit au fort de Toussaint ; mais, parmi les habitants qui s'y étaient réfugiés, quelques-uns étaient suspects, et Fontenay, craignant quelques trahisons, s'était barricadé dans l'église Saint-Jean, tandis que son lieutenant Faguet, avec les autorités et quelques-uns des notables, se préparait à la défense, dans l'église Notre-Dame. Le fort ne fit pas longue résistance, et Médavid fit sommer les habitants renfermés dans Notre-Dame de se rendre. Sur leur refus, il fit donner l'assaut. L'attaque eut lieu du côté du midi ; les assiégés se défendirent vigoureusement, et renversèrent deux fois les échelles placées contre les croisées. A la troisième tentative, les ligueurs pénétrèrent dans l'église ; mais, disputant le terrain pied à pied, les assiégés se retirèrent dans la tour et sur la voûte, d'où, par des ouvertures qu'ils avaient pratiquées, ils défendaient l'entrée de la tour. Deux pièces de canon furent braquées contre, et dix-huit volées furent tirées ; mais il n'y eut point de brèche de faite, sinon à la charpente. Irrités de cette résistance incroyable, les ligueurs imaginèrent d'allumer de la paille

(1) Frère de Pierre de Fontenay de La Resnière, gouverneur du Perche pour le roi.

dans l'église, afin de la brûler ou de suffoquer les assiégés par la fumée. Ce moyen tourna contre eux : l'église étant toute en pierre, le feu ne prit point; les ouvertures faites par le canon à la charpente donnèrent issue à la fumée, qui n'eut d'autre effet que de dérober aux assiégeants la vue des ouvertures par lesquelles les royalistes foudroyaient à coup sûr les ligueurs éclairés par la flamme. Rebuté déjà par cette défense opiniâtre, Médavid, apprenant qu'un corps de troupes cantonnées à Bellesme se disposait à tomber sur lui, fit sonner la retraite sur les trois heures après midi, laissant sur la place cinq drapeaux, sept officiers et cinquante-cinq soldats, et sortit de Mortagne sans rien tenter contre les autres églises, pillant seulement les maisons qui se trouvaient sur son passage.

Ce fut le terme des désastres qui avaient accablé cette ville, dont l'histoire, heureusement pour ceux qui l'ont habitée depuis cette époque, n'a plus rien d'intéressant jusqu'en 1790.

Cependant Mortagne ne s'endormit pas dans une honteuse oisiveté, et n'ayant plus d'autres ennemis à craindre, voulut guerroyer encore contre Bellesme, son antique ennemie; mais ce fut la plume à la main et pour lui disputer le titre de capitale du Perche, et le privilége d'être le lieu des élections pour les états-généraux. La question s'était soulevée en 1558 et n'avait point été formellement vidée; au contraire, l'assemblée, pour la rédaction de la Coutume du Perche, eut lieu à Nogent (qui ne renonce pas non plus à cette haute prérogative) en 1614. L'affaire fut portée au Conseil du roi; chacun fit valoir ses titres, mais il n'y eut pas de décision. La question se renouvela en 1649 et 1651, et l'assemblée suivante se tint à Bel-

lesme. Or, le privilége n'était pas accordé en forme ; c'était une faveur, et les habitants de Mortagne pensèrent qu'une faveur accordée n'annule ni n'établit un droit. Ils recommencèrent leur poursuite au Conseil et ne purent jamais obtenir de solution.

Le patriotisme des habitants des deux villes s'émeut souvent encore à ce grave sujet ; mais *certant et adhuc sub judice lis est.*

En 1666, on rétablit un simulacre de fortification, et c'est de là que datent quelques pans de murailles et quelques tours qui existent encore.

Avant la Révolution de 1789, Mortagne renfermait quatre paroisses : Notre-Dame, St-Malo, St-Germain-de-Loisé et St-Jean. Le portail de cette dernière église n'était pas sans mérite. L'église de Saint-Malo, située au pied de l'ancien fort, était (suivant une tradition que rien n'appuie) un ancien temple d'idoles. Le curé de cette paroisse était chargé de tenir les écoles de Mortagne, et on ne pouvait en établir dans toute la châtellenie qu'avec son autorisation.

L'église de Saint-Jean avait été brûlée par les calvinistes en 1568 ; on la reconstruisit moins grande, au moyen de quêtes. Elle était construite sur la route de Paris, près de l'église Saint-Malo, qui y fut depuis réunie. Ces deux églises, qui n'avaient rien de remarquable à l'intérieur, sont démolies, ainsi que celle de Sainte-Croix, dans la rue de ce nom. Cette dernière était une annexe de Saint-Germain-de-Loisé, située hors de la ville, et qui est encore paroisse.

Il y avait, outre les maisons religieuses dont j'ai eu l'occasion de parler en suivant le fil de l'histoire, une commu-

nauté de capucins, dont les bâtiments étaient presque intacts il y a deux ou trois ans. Ils avaient été rétablis par les soins de M. de Catinat, père du maréchal de France.

L'élection de Mortagne comprenait presque toute la province du Perche : elle était divisée en cinq châtellenies et une sergenterie, où l'on comptait cent quarante-huit paroisses et quinze mille huit cent sept feux.

Les armes de la ville de Mortagne sont d'argent à trois branches de fougères de sinople, 2 et 1. Celles des anciens comtes de Mortagne étaient d'argent à trois chevrons de gueule.

Durant la Révolution de 1789, Mortagne ne fut pas témoin des horreurs qui souillèrent tant d'autres villes, mais ne fut pas dispensé de payer son tribut aux malheurs qui pesaient sur la France. L'histoire de cette ville pourrait fournir des épisodes qui ne seraient pas sans intérêt ; mais cette époque est trop rapprochée. On peut, il est vrai, la considérer comme dans le domaine de l'histoire ; mais il faudrait rappeler des souvenirs qui pourraient être pénibles à quelques citoyens.

Ma devise, comme particulier, comme chrétien, comme citoyen, c'est *union et oubli*. Pour conserver, ou plutôt pour ramener, pour obtenir l'union, qui fait la force et donne le bonheur de la terre, sachons oublier, et ne gardons de mémoire que pour ce qui est bon, grand, noble et généreux.

M. de Blanpré prend la parole et fait le rapport suivant sur la distribution des médailles :

Rapport de M. de Blanpré.

« MESSIEURS,

» Nous nous sommes occupés de la distribution à faire des quatre médailles que l'Association normande a destinées à l'arrondissement de Mortagne.

» L'enquête que vous avez entendue prouve que l'agriculture, dans ce pays, est en voie de progrès, et nous sommes heureux de vous faire connaître que si notre tâche nous a offert quelques difficultés, c'est que nous éprouvions une grande incertitude à choisir entre beaucoup de candidats également dignes d'éloges et de distinction.

» M. Rathier père, ancien adjoint de Mortagne, a rendu d'immenses services dans ce pays par l'introduction des prairies artificielles et par l'emploi du plâtre. Nous regrettons vivement de ne plus compter M. Rathier parmi les grands cultivateurs de l'arrondissement. Ses compatriotes auraient voulu le voir long-temps encore à la tête de sa vaste exploitation; le pays et l'agriculture eussent puisé à cette source féconde bénéfice et bon exemple.

» M. Leroy, avocat, s'est livré à des expérimentations propres à éclairer les agriculteurs de nos contrées sur la bonté des nouvelles méthodes et des nouvelles machines. Il a le premier, dans ce pays, introduit la belle race des taureaux de *Durham*. Lorsque la pratique, Messieurs, se trouve ainsi secondée par la science et par une haute capacité, il est permis de fonder sur les essais les plus grandes espérances.

» M. Hérissay, maire de Saint-Germain-de-Martigny, a concouru, depuis bien des années, au maintien et à l'amélioration de la race des chevaux percherons, par la

beauté et par les qualités des chevaux qu'il destine à la reproduction.

» Nous espérons que MM. Rathier, Leroy, Hérissay, voudront bien accepter les médailles que l'Association normande se trouve heureuse de leur offrir.

» Nous aurions voulu, Messieurs, compter parmi ceux que la commission avait à désigner, celui de nos concitoyens dont nous avons admiré les magnifiques béliers. L'introduction de la race anglaise est une importation des plus heureuses dans le pays; elle sera comprise plus tard, et la race ovine subira une amélioration complète. Si la trop grande modestie de M. de Vanssay nous a empêchés de lui offrir une médaille, qui lui appartenait à plus d'un titre, nous espérons du moins qu'il ne refusera pas la première des six mentions honorables offertes par l'Association normande.

» MM. de Lonlay, maire de Champs; Vaux fils, de Saint-Quentin; Leroux, de Réveillon; de la Briffe; Bellanger de Puisaye, qui tous sont entrés dans des voies nouvelles, soit dans la culture de la terre, soit dans l'amélioration des chevaux, soit dans le perfectionnement de la race ovine; M. Hue, inventeur de plusieurs machines ingénieuses, seront priés d'agréer les mentions honorables que l'Association leur destine.

» Messieurs, au commencement de cette session, nous espérions que le pays pourrait retirer quelque fruit des discussions auxquelles nous allions nous livrer; aujourd'hui, ce me semble, l'attente des honorables membres de l'Association normande qui sont venus parmi nous, s'est trouvée pleinement satisfaite. Aujourd'hui nous avons l'assurance que l'agriculture prend chaque jour un plus

grand développement ; chacun a le désir d'avancer, et certes, Messieurs, les voix qui ont bien voulu se faire entendre ici nous ont prouvé que les bons conseils de la science ne nous manqueront pas. Puissions-nous, Messieurs, profiter tous de l'impulsion donnée par cette réunion, et ne pas nous arrêter dans la voie heureuse de sympathie, d'association et de progrès qui nous est ouverte ! »

Les lauréats sont appelés au bureau et reçoivent les médailles, qui leur sont décernées, des mains de M. le sous-préfet et des principaux fonctionnaires de l'Association, aux applaudissements de l'assemblée.

M. de Caumont, directeur, prend ensuite la parole pour remercier les habitants de Mortagne de leur concours. Il remercie les autorités d'avoir favorisé de tout leur pouvoir les travaux auxquels l'assemblée vient de se livrer. Il espère que les semences jetées par l'Association seront fécondées, et remet à M. l'inspecteur d'arrondissement une proposition adressée par plusieurs membres, demandant que l'Association (subdivision de Mortagne) tienne chaque année deux ou trois réunions particulières, à des époques qui seront ultérieurement choisies. M. de Caumont termine en annonçant que le CONGRÈS AGRICOLE ET INDUSTRIEL de l'Association normande aura lieu à Coutances, en 1844, et en invitant tous les membres présents à s'y rendre.

Les Secrétaires, OLIVIER. RAGAINE.

Vu par le Directeur et les Inspecteurs de l'Association :

DE CAUMONT. DE LA SICOTIÈRE. DE BLANPRÉ.

SUPPLÉMENT

AU PROCÈS-VERBAL DE LA SECONDE SÉANCE DU 16 JUILLET,

Sous la présidence de M. Léon de La Sicotière.

Rapport de M. Piquet,

Secrétaire du Comité supérieur d'instruction primaire de l'arrondissement de Mortagne.

Il est un besoin intime, universellement senti dans les masses, l'une de ces nécessités devant lesquelles s'effacent et la nuance des opinions et l'habitude d'opposition, c'est le besoin d'une *instruction* primaire solide et éclairée, c'est-à-dire appropriée à la position de ceux auxquels elle est destinée, et basée, avant tout, sur une *éducation* religieuse et morale; car la science, sans la morale qui doit en régler l'emploi, n'est qu'une facilité pour mal faire, qu'un instrument dangereux, dont la société a trop souvent à déplorer l'abus.

Notre arrondissement n'a pas été le dernier à s'associer aux efforts tentés par le Gouvernement pour propager le bienfait d'une instruction primaire ainsi comprise; mais les plus nobles inspirations de l'intelligence sont parfois entravées par des préoccupations toutes matérielles, et dans la pratique (il faut bien en convenir), il en est de certaines institutions morales comme des plus brillantes conceptions de l'esprit, elles sont quelquefois subordonnées à une *question d'argent.* Dans beaucoup de loca-

lités, le mince budget de nos communes a paralysé le zèle de leurs administrateurs, relativement à l'instruction primaire : plaie réelle, incontestée ; malheureusement il est plus facile d'en sonder la profondeur que d'y appliquer le remède..

Le calme d'esprit, le repos de l'ame sont des conditions indispensables à quiconque se consacre à l'éducation de la jeunesse; mais ces conditions ne sont pas, ne peuvent pas être remplies par celui qui tremble chaque jour pour son lendemain, pour le lendemain de sa famille. Ainsi donc, selon nous, tant que les instituteurs seront dans la position précaire où les place forcément l'exiguité de leur traitement, la propagation d'une bonne instruction primaire rencontrera un obstacle presque insurmontable.

Eh ! comment d'ailleurs multiplier les exigences ; comment ne pas fermer les yeux sur quelques abus, lorsque l'on compare les conditions de capacité et de dévouement imposées aux instituteurs avec le salaire de leurs importants services !

Il faut bien se pénétrer de cette vérité, c'est entre leurs mains plus ou moins pures, plus ou moins habiles, qu'est remis le sort des générations futures : l'enfance, si impressionnable par son ignorance même, si logique jusque dans ses apparentes inconséquences, est la cire molle propre à recevoir l'empreinte que le temps rend ineffaçable ; un instinct merveilleux la porte à étudier le caractère, à deviner les faiblesses de celui auquel elle doit obéir. Il est rare que cette étude, selon qu'elle est plus ou moins favorable, ne fasse pas germer des principes de vertu ou des semences de vices.

C'est sous l'influence de ces réflexions générales que

nous descendrons du point de vue spéculatif à l'expérience des faits, objet principal de vos recherches sur l'instruction primaire.

Le nombre des écoles ouvertes actuellement, comparé à celui des années antérieures, a plutôt diminué qu'augmenté ; cependant les écoles sont plus convenablement réparties et surtout mieux tenues.

Sur les 152 communes que renferme l'arrondissement, 114 sont pourvues d'écoles ; beaucoup de communes en possèdent plusieurs, tandis que quelques autres se trouvent réunies pour une seule.

Ces écoles sont au nombre de 149. — En 1841, il y en avait 156.

Elles sont divisées ainsi qu'il suit :

80 écoles communales de garçons ;	— 17 écoles privées.	149.
17 écoles communales de filles ;	— 35 écoles privées.	

8,027 élèves fréquentent les classes (364 de plus qu'en 1842), dont 3,229 garçons payants, 1,170 gratuits ; — 2,552 filles payantes, 1,076 gratuites.

On le voit, les écoles communales de filles sont peu nombreuses : les mœurs pourtant gagneraient à leur accroissement ; mais là encore on rencontre pour principal obstacle le peu de ressources des communes, dont la majeure partie ne peuvent même réaliser les obligations que leur impose la loi, relativement aux écoles de garçons.

Dans trois communes, les instituteurs ont été autorisés à recevoir des pensionnaires. Leur nombre est ainsi fixé :

A Bellesme.	15
A Dancé.	8
A Igé.	5
	28

L'objet de l'enseignement dans les écoles est l'instruction religieuse, l'écriture, les éléments de la langue française[1], ceux du calcul, le système légal des poids et mesures, les éléments de géographie et d'histoire, surtout de la géographie et de l'histoire de France, enfin le dessin linéaire.

Les travaux à l'aiguille sont enseignés dans toutes les écoles de filles.

Quant aux méthodes suivies, l'enseignement mutuel et le simultané sont particulièrement adoptés pour les garçons; — les filles sont soumises à l'enseignement mixte et simultané seulement.

La diminution des instituteurs ne peut être attribuée qu'à l'insuffisance des ressources qui leur sont offertes : forcés de recevoir gratuitement un grand nombre d'élèves (le tiers environ), ils ne trouvent pas une indemnité convenable chez ceux qui paient, d'autant plus que ceux-ci ne fréquentent guère les écoles que pendant la moitié de l'année : le temps de la bonne saison est employé aux travaux agricoles.

Le comité supérieur de l'arrondissement s'est réuni dix fois depuis un an : il s'est occupé de 52 affaires, dont six mutations d'instituteurs sur leur demande, et dix nominations; trois démissionnaires ont abandonné l'enseignement. Les comités locaux exerceraient la plus salutaire influence, si tous accomplissaient leur mission avec le zèle qu'on est heureux de trouver chez quelques-uns d'entr'eux : les instituteurs surveillés et encouragés à chaque instant s'écarteraient moins facilement de leurs devoirs, s'ils savaient qu'on a l'œil sur chacun de leurs actes.

Le renouvellement triennal a eu lieu au mois de mars

dernier. Il serait à désirer que les comités locaux ne laissassent pas toujours l'initiative des mesures à prendre ou à provoquer au comité supérieur, qui n'est pas sur les lieux et ignore quelquefois ce qu'il aurait tant d'intérêt à connaître.

Pourtant on a, en général, à se louer de la moralité des instituteurs et institutrices. Si quelques plaintes ont été portées chaque année au comité supérieur, aucun des faits dénoncés n'a encore nécessité de procédure devant les tribunaux; le comité, du reste, apporte la plus scrupuleuse attention à l'examen des plaintes qui lui sont déférées, et ne statue qu'après minutieuse enquête sur les lieux par des membres qu'il délègue.

Cette année, aucune destitution ou suspension n'a été prononcée; deux instituteurs seuls ont encouru la peine de la réprimande.

Peu de communes se sont occupées jusqu'à ce jour de l'acquisition ou de la construction de maisons d'écoles : 28 seulement en sont pourvues; le nombre devra augmenter au fur et à mesure que les charges qui pèsent sur les communes diminueront; la plupart se sont effectivement imposé de grands sacrifices pour l'ouverture de nouvelles voies de communication. L'arrondissement était fort arriéré sous ce rapport, et différents points importants n'étant reliés par aucunes routes, se trouvaient isolés. Ces dépenses couvertes, on a lieu d'espérer que des maisons disposées convenablement seront enfin affectées à l'enseignement, et remplaceront les appartements, en général exigus et peu aérés, où se tiennent les classes.

Les villes de Mortagne et de Laigle possèdent des salles d'asile; des secours ont été accordés à leurs municipalités,

autant pour encourager les localités qui seraient tentées de les imiter que pour favoriser des établissements si éminemment utiles.

177 enfants sont recueillis et gardés dans la salle de Mortagne par des Sœurs de la Providence. Ils y reçoivent tous les soins que réclame leur âge, et l'éducation proportionnée à leur jeune intelligence. On ne saurait trop louer le zèle, la bienveillance et l'abnégation qu'apportent les Sœurs dans l'accomplissement d'une mission sainte, mais bien pénible.

Quels immenses bienfaits ne pourrait-on pas attendre de cette institution dans des centres populeux et manufacturiers, là où les mères de famille, déchargées de cette surveillance active qui enchaîne le travail, se livreraient sans interruption à des occupations lucratives! L'initiative, prise par deux villes importantes, portera sans doute ses fruits : c'est un résultat qu'il faut attendre du temps et du progrès de la raison publique. Qui ne sait, du reste, combien les institutions les plus utiles ont de peine à acquérir parmi nous *droit de bourgeoisie*, et à triompher des répulsions de la malveillance ou de l'entêtement de la routine ?

M. Isidore Lebrun ayant demandé si le chant est en usage dans les écoles, la réponse a été négative. Il a insisté sur les heureux effets de cette méthode, suivie dans beaucoup d'écoles de France et d'Allemagne. Elle développe le caractère et l'intelligence des enfants. Il demande s'il serait possible de donner au moins quelques leçons de musique vocale aux enfants, à certains jours de la semaine, le même maître pouvant se transporter dans plusieurs écoles.

On répond que le peu de temps donné par les enfants du peuple à leur instruction suffit à peine à l'étude des connaissances qui leur sont le plus indispensables ; qu'ils ne pourraient donc apprendre le chant sans lui sacrifier d'autres études plus utiles.

SALLES D'ASILE.

Aux détails donnés par M. Piquet sur celles de Mortagne et de Laigle, on peut ajouter que celle de Laigle est la plus nombreuse, en raison de la population ouvrière que renferme cette ville. Les autres localités de l'arrondissement où il serait le plus important d'en établir, sont Bellesme, Regmalard, Longny, Moulins.

CAISSES D'ÉPARGNES.

Il n'existe qu'une caisse d'épargnes à Laigle. Le Conseil général avait voté, il y a quelques années, une somme de 1,000 fr. pour aider à en établir une autre à Mortagne.

L'Association normande, à l'unanimité, émet le vœu qu'une caisse d'épargnes soit établie, le plus tôt possible, dans la ville de Mortagne.

PUBLICATIONS.

L'arrondissement ne possède ni journaux politiques, ni journaux scientifiques et littéraires, ni sociétés savantes.

Une lithographie est établie à Laigle.

Une imprimerie existe dans cette ville, et une autre à Mortagne. Elles ne s'occupent guère que d'impressions courantes et d'affaires.

La première a publié : *Histoire des antiquités de la ville de Laigle et de ses environs*, ouvrage posthume de J.-F. Gabriel Vaugeois, 1841, Brédif, in-8°. — *Hygiène des enfants*, par le docteur Mazier; Laigle, 1842, Brédif, in-18.

La seconde : *Antiquités et Chroniques percheronnes*, par M. l'abbé Fret, curé de Champs; Mortagne, 1838-1840, Glaçon, 3 vol. in-8°.

Le R. P. Debreyne, médecin de la Trappe; M. Emangard, docteur-médecin à Laigle, ont fait des publications importantes sur la médecine; mais leurs ouvrages ont été imprimés hors de l'arrondissement, ainsi que plusieurs autres moins importants.



SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A LAIGLE.

Conformément à l'arrêté pris par le Conseil administratif, l'Association normande s'est transportée de Mortagne à Laigle, le 19 juillet.

A une heure, MM. DE CAUMONT, DE LA SICOTIÈRE, DE BLANPRÉ, CHEVERAUX (d'Evreux), composant le bureau; Frédéric NASSE, remplissant les fonctions de trésorier, furent introduits par une députation du Conseil municipal, par plusieurs notables habitants de Laigle, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville.

On remarquait dans l'assemblée M. Isidore LE BRUN, de Paris; M. BACHELIER, de Ste-Scolasse; M. POULET-MALASSIS, d'Alençon; MM. MAZIER et Hippolyte VAUGEOIS, de Laigle, qui avaient bien voulu préparer la séance et convoquer les principaux fabricants de la ville; M. LE MARIGNIER, juge-de-paix; M. LE MARCHAND, propriétaire, membre du Conseil municipal; M. LE BLOND, membre du Conseil municipal, remplissant les fonctions de maire de la ville; M. ROSSIGNOL, négociant, ancien maire, membre du Conseil général; M. NICOLE, représentant M. LE BAS, fabricant; M. VANTILLARD, fabricant d'aiguilles, à Mérouvel, et plusieurs autres propriétaires ou industriels.

L'Association a appris avec regret que M. le duc de Caumont-Laforce n'a pu se rendre à Laigle, comme il

l'avait annoncé, par suite de l'arrivée de Mgr l'évêque d'Evreux dans le canton de Chanday.

Après quelques mots sur le but et les travaux de l'Association prononcés par MM. de Caumont et de La Sicotière, celui-ci a été invité à présider la séance et a occupé le fauteuil.

PREMIÈRE SÉANCE DU 19 JUILLET.

PRÉSIDENCE DE M. DE LA SICOTIÈRE.

M. de La Sicotière annonce qu'il va être fait une enquête sur l'état de l'enseignement et des établissements philantropiques à Laigle. Il pose successivement diverses questions, qui donnent pour résultat l'ensemble des documents qui suivent.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Toutes les écoles primaires de Laigle sont gratuites. Des difficultés se sont élevées sur la compétence de l'autorité chargée de vérifier les conditions d'admissibilité des élèves dans ces diverses écoles. Ni le Conseil municipal, ni le Comité local d'instruction ne sont appelés à s'en occuper; c'est le directeur de chaque école, sous la surveillance du Comité d'arrondissement, qui siége à Mortagne. Cet état de choses paraît très-préjudiciable, et pourrait entraîner les plus graves inconvénients. Déjà les membres du Comité local ont cessé leurs réunions mensuelles, devenues sans objet.

Une salle d'asile a été établie à Laigle en 1840. Le local est trop petit ; on va en bâtir un plus considérable. 86 enfants seulement y sont admis, nombre évidemment bien insuffisant. Une directrice, précédemment sous-directrice à Alençon, et une femme de service sont chargées des soins à donner aux enfants.

Deux subventions du Gouvernement, l'une de 1,000 fr., l'autre de 1,200 fr., ont été accordées. Les dépenses annuelles, supportées par la ville, sont de 1,650 fr.

L'école d'enseignement mutuel, établie il y a plusieurs années, est gratuite depuis deux ans. Elle reçoit 113 enfants, tous garçons. La somme annuellement votée par le Conseil est de 1,960 francs.

Une école de Frères de la doctrine chrétienne contient plus de 150 élèves. Elle a été fondée avec les legs de M. l'abbé Morin et de Mme de Vattetot, dont les intérêts ont été cumulés avec le capital jusqu'au moment où, par leur réunion, ils formeraient une somme suffisante. La ville, propriétaire de ces fonds, vote annuellement 2,140 francs. Le nombre des Frères est de trois seulement.

Une école gratuite de filles en renferme 119. Deux religieuses sont à sa tête. Les maîtresses sont trop peu nombreuses et le local trop petit. Les élèves sont inscrites quelquefois six mois avant leur admission. Le Conseil municipal, qui ne votait d'abord que 100 francs, en vote aujourd'hui 740. La fabrique de l'église Saint-Jean fournit le local et donne 200 francs par an.

L'école secondaire, dirigée par M. Boucher, renferme de 40 à 50 pensionnaires et beaucoup d'externes.

Il pourrait être utile d'y annexer un cabinet de physique

et de chimie, pour faciliter l'enseignement industriel aux adultes.

Deux pensionnats de filles, dirigés par Mme Deslandes et Mme Collin, renferment environ 30 pensionnaires et beaucoup de demi-pensionnaires et d'externes.

Les sacrifices faits par la ville, dans l'intérêt de l'instruction élémentaire, sont d'autant plus méritoires que ses revenus n'excèdent pas 40,000 francs.

Le vagabondage a totalement disparu parmi les enfants de Laigle.

MOEURS INDUSTRIELLES.

Le chiffre de la population qui s'occupe d'industrie métallurgique est difficile à établir, soit pour le canton de Laigle, soit pour les cantons voisins. Il excède certainement le quart de la population totale.

La population ouvrière n'est pas agglomérée. L'ouvrier travaille dans sa maison, au milieu de sa famille; il est chef d'atelier.

Un des caractères de cette population est la facilité avec laquelle elle passe d'une industrie à l'autre, dans les villes du moins. La division du travail qui produit une partie des résultats si étonnants de l'industie de Laigle, ne nuit en rien à la souplesse et à l'intelligence des ouvriers. Ils oublient pour apprendre chaque fois qu'il le faut.

Les mœurs, sans être précisément pures, sont loin d'être aussi relâchées que dans la plupart des villes manufacturières. Les rixes et les querelles, suivies de crimes ou de délits, sont rares. Les infanticides ne sont pas plus communs que dans le reste du département; les enfants naturels n'y sont guère plus nombreux. La division du

travail, la séparation des sexes, la conservation de l'esprit de famille, sont les causes de ce contraste si heureux et si frappant entre les habitudes de la population ouvrière de Laigle et celles de beaucoup d'autres populations. Une filature, aujourd'hui tombée, avait produit des résultats tout contraires.

L'ivrognerie, malgré les efforts et la sévérité des fabricants, fait de grands ravages. On boit le dimanche, le lundi et même quelquefois le mardi. L'expulsion des délinquants, de fortes retenues sur les salaires ne suffisent pas pour combattre ce funeste penchant.

La probité de cette population est digne de louanges. Les vols par les ouvriers au préjudice de leur maître sont très-rares. La difficulté qu'il y aurait à les commettre, puisque toute la matière à mettre en œuvre est pesée au moment où elle est confiée à l'ouvrier et au moment où il la rend confectionnée, n'est pas le seul obstacle. Il est également rare que des vols de produits manufacturés soient commis par des ouvriers chez d'autres que leurs maîtres. Quand, dans les comptes de quinzaine, une erreur se glisse au profit de l'ouvrier, il est souvent le premier à la signaler.

Une caisse d'épargnes a été établie à Laigle. Malheureusement les domestiques ont été long-temps presque seuls à y déposer leurs économies. Les encouragements et les efforts des manufacturiers ne pouvaient vaincre cette résistance passive : quelque amélioration se manifeste sous ce rapport.

Voici le tableau du mouvement de la caisse d'épargnes de Laigle depuis son ouverture.

Les statuts de la caisse d'épargnes et de prévoyance de Laigle ont été approuvés par ordonnance royale du 2 juillet 1836.

Dotation de la caisse d'épargnes.

1° 1,000 francs votés par le Conseil général de l'Orne.
2° 2,000 francs votés par le Conseil municipal.

Ouverture le 12 *mars* 1837.

	Livrets.	Soldé.	Reçu.		Remboursé.		Reste dû aux déposants.	
La 1re année, elle a ouvert	86	1	11797	10	450	40	11533	55
2e année,	50	47	30807	»	4530	14	38818	37
3e —	42	20	24356	86	18095	86	46902	96
4e —	49	19	26456	»	14081	87	61459	49
5e —	43	15	22663	»	12452	57	74313	80
6e —	73	17	45702	42	17294	59	106230	64

La séance est levée à deux heures et demie, et l'assemblée arrête qu'elle va visiter immédiatement plusieurs fabriques d'aiguilles.

L'Association a visité plusieurs fabriques, notamment celles de M. Vantillard, à Mérouvel, et de M. Rossignol, à Laigle. M. Isidore Le Brun a tenu la plume comme secrétaire-rapporteur. L'Association aurait publié les notes qu'il a bien voulu rédiger, si elle n'attendait une notice sur les divers établissements de Laigle, notice qu'elle espère publier plus tard.

SECONDE SÉANCE DU 19 JUILLET.

Présidence de M. DE BLANPRÉ.

A sept heures du soir, l'Association est rentrée en séance dans la salle d'audience de la justice de paix, beaucoup plus grande que celle du Conseil municipal, où l'on s'était réuni le matin. Outre les notables habitants de Laigle, cités dans le procès-verbal de la précédente séance, on remarque, parmi les membres présents, M. Hurel-Masson, membre du Conseil général; M. Primois-Baraguey, de Laigle; M. Cadou-Taillefer, fabricant d'aiguilles, et un grand nombre de propriétaires et de fabricants.

M. Le Marchand est prié de remplir les fonctions de secrétaire. MM. Le Marignier, Rossignol, Hurel-Masson, Mazier et Vaugeois sont invités à siéger au bureau.

M. de Caumont prend la parole. Il invite M. de Blanpré à présider la séance, et annonce qu'il va commencer l'enquête sur l'état industriel de Laigle; mais il faut avant tout, dit-il, diviser le travail de manière à classer chaque chose dans son ordre naturel. Il demande, en conséquence, qu'un tableau des industries du pays soit préalablement dressé.

Il est entendu que l'on comprendra dans l'*arrondissement industriel* de Laigle les cantons de Rugles, Verneuil, Breteuil, la Ferté-Fresnel, dont les intérêts sont les mêmes.

Voici le tableau de ces industries, rédigé sur les observations des membres présents, par M. Rossignol aîné :

Epingles de laiton et de fer, — fabrication de fils et planches de laiton, — clouterie, — quincaillerie, — forges, — fourneaux de fonte grise, — tréfilerie de gros fil de fer, — tréfilerie de fil de fer à cardes, — dés, — anneaux, — verges pour tailleurs, — charnières, — chandeliers, — bagues métalliques pour voiles de navires et bâches, et autres articles de cuivrerie, — aiguilles à coudre et à tricoter, —pointes à cardes et hameçons, — lacets, — papeterie, — filature de coton, — fabrique de limes, — briqueterie, — tuilerie, — fabrique de chaudrons de laiton, — fabrique de filière, de portes et crochets, — tréfilerie de fils de laiton fins et fabrication d'élastiques, — câbles et cordages en fil de laiton, — fonderie de seconde fusion, — ganterie, — sabots, — tannerie et corroierie, — fabrique de chaussons de lisière, — scierie mécanique, — fabrique de petites boîtes en bois, — poterie en terre, — faïencerie, — fabrique de vinaigre.

Epingles de laiton et de fer.

La matière première se tire d'Angleterre, de Russie et de Suède. MM. Boucher et Mouchel sont les seuls producteurs de laiton dans l'Orne.

500 chefs de fabrique environ travaillent à la fabrication des épingles. Le nombre total des ouvriers peut être porté à 7,500. Le salaire des hommes par jour est à peu près de 1 f. 50 ; celui des femmes, de 75 cent., et celui des enfants, jusqu'à l'âge de 8 ans, de 10 cent. La moyenne des ouvriers employés par chacun des chefs est de 15.

Le cuivre revient à 2 fr. le kilog., après avoir été mélangé de 33 % de zinc ; il se vend, tout manufacturé, 4 fr. La valeur de la main-d'œuvre égale donc celle de la matière première.

Les épingles passent, en général, par 25 mains, qui leur font subir 25 opérations diverses.

Les débouchés ont lieu dans toute la France, l'Espagne, le Portugal, l'Italie et les Amériques.

Beaucoup d'enfants étaient employés à encarter les épingles pour les *bouteuses*, chargées de les garder pendant le travail de leurs parents. Le nombre en a diminué, par suite de l'ouverture de la salle d'asile.

Quelques membres se plaignent de l'abus du travail exigé des enfants, soit chez leurs parents, soit chez les *bouteuses* ; la majorité de l'assemblée paraît d'un avis contraire.

Clouterie ou clous d'épingles.

Le nombre des ouvriers qui s'occupent de la fabrication du clou est de 5,000 environ ; leur salaire est de 30 cent. à 2 fr. par jour, pour le clou fabriqué à la main.

Il existe quelques ateliers de clous à la mécanique ; mais leurs produits sont peu importants.

Le kilogramme de fil coûte de 61 cent. à 62 ; le clou fabriqué se vend 76 c. : le prix de la main-d'œuvre n'entre donc que pour 1/5 dans la valeur de ce produit.

Les débouchés ont lieu dans toute la France. C'est à l'occasion de la fabrication du clou que l'on peut se plaindre du travail exigé des enfants.

Quincaillerie.

Cette branche d'industrie comprend tous les objets ser-

vant à l'équipement du cheval, les articles nécessaires aux bourreliers et selliers, les tenailles, pentures, clenches, verroux, pitons, et généralement tous les objets employés dans les bâtisses.

Le nombre des ouvriers qui travaillent à la quincaillerie est environ de 3,000. Leur salaire par jour peut être fixé de 60 c. à 2 fr.

Forges et fourneaux de fonte grise.

Cette industrie est susceptible d'amélioration ; mais elle est stationnaire. La cherté du combustible en est la seule cause. Il serait à désirer qu'un moyen facile de transport des houilles, soit canal, soit chemin de fer, lui fût ouvert. La population active et intelligente du pays serait digne d'un bienfait de ce genre.

PREMIÈRE SÉANCE DU 20 JUILLET.

L'Association entre en séance à 8 heures du matin ; le bureau est composé comme la veille.

A l'ouverture de la séance, M. Le Marchand, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance qui a eu lieu le 19 au soir. Aucune réclamation n'ayant été faite, le procès-verbal est adopté.

M. de Caumont demande que l'enquête sur l'état des diverses industries du pays de Laigle continue, suivant le tableau dressé dans la précédente séance, et pose diverses questions qui produisent les solutions suivantes :

Dés à coudre, verges pour tailleurs, anneaux, chandeliers, bagues pour les voiles de navires et pour bâches, et autres articles de cuivrerie.

60 ouvriers travaillent à la fabrication de ces articles, pour lesquels le fer et le cuivre sont employés comme matière première. L'écoulement a lieu dans toute la France, l'Espagne et l'Italie.

L'article *bagues* pour voiles de navires, breveté d'invention, en faveur de M. Lebas, est appelé à rendre un jour d'importants services à la marine.

Cette industrie a pris de l'extension, malgré la concurrence fâcheuse qui lui est faite par les maisons de détention. L'assemblée émet le vœu que le Gouvernement prenne enfin des mesures plus favorables au travail des ouvriers libres.

Aiguilles à coudre et à tricoter.

Vers 1786, un manufacturier de Laigle avait tenté de fabriquer des aiguilles; mais ses essais furent complètement infructueux. Ce ne fut qu'en 1819 que cette industrie fut fondée au lieu de *Mérouvel*, près de la ville de Laigle. Deux autres fabriques de ce genre se sont élevées ensuite, et maintenant on peut regarder la fabrication des aiguilles comme définitivement acquise au pays. Son importance est faible encore, si on la compare à l'industrie étrangère.

En Angleterre, 30,000 ouvriers, et en Prusse, 20,000 sont occupés à la fabrication des aiguilles. Dans ces pays, le bas prix des matières premières, de la main-d'œuvre et des denrées, en Prusse surtout, permettent de faire fabriquer à bon compte, et, par conséquent, de vendre à bon marché.

Cette considération a décidé le Gouvernement français à frapper les aiguilles étrangères de droits assez élevés. La loi du 6 mai 1841 fut rendue dans ce sens. Mais, peu de temps après, une circulaire ministérielle vint modifier le tarif des douanes, en diminuant le chiffre des droits à percevoir sur les aiguilles.

Les fabriques de Laigle se plaignent vivement du tort que leur cause cette dérogation à la loi, et forment les vœux les plus ardents pour que les droits protecteurs de la loi de 1841 soient rétablis, ou qu'au moins on mette en vigueur de suite les dispositions du projet de loi sur les douanes, qui rétablit une grande partie de la protection nécessaire.

400 ouvriers sont occupés à la fabrication des aiguilles dans la ville de Laigle. Le salaire des enfants de 8 à 12 ans, par jour, est de 30 c. à 60; celui des femmes, de 75 c. à 1 fr. 50; celui des hommes, de 1 fr. 50 à 4 fr.

On emploie, comme matière première, l'acier ordinaire et l'acier fondu tréfilé. Le premier se fait en France, et le deuxième se tire d'Angleterre et d'Allemagne. La proportion entre la matière première brute et la marchandise prête à vendre, est, en moyenne, pour les gros numéros, comme 1 est à 6, et pour les numéros fins comme 1 est à 10.

Il n'y a pas d'exportation.

Des fabriques similaires se sont établies à Metz, Amboise, Tours, Lyon et aux environs de Paris, et se plaignent, comme celles de Laigle, de l'inexécution de la loi.

Nota. A midi, l'Association a repris, sous la conduite de MM. de Caumont et de Blanpré, la visite des établissements

industriels de Laigle, commencée la veille. Elle a visité successivement les fabriques de M. Lebas, celle de M. Cadou-Taillefer, des tréfileries, des tanneries, plusieurs ateliers de fabriques d'épingles, la fabrique de lacet, etc., etc. Partout elle a reçu l'accueil le plus obligeant.

SECONDE SÉANCE DU 20 JUILLET.

Le bureau est composé comme à la séance du matin. On remarque un très-grand nombre de personnes dans la salle. L'enquête est continuée; les questions produisent les réponses suivantes:

Tréfileries de gros fil de fer.

10 établissements tréfilent le gros fil de fer et produisent 3 millions de kilogrammes.

Le kilogramme vaut 54 c. brut; tréfilé, il se vend 64 c.

300 ouvriers environ travaillent à cette industrie. Ces tréfileries font concurrence à celles des Ardennes, de la Champagne, de la Franché-Comté et du Berri.

Les produits sont employés en France, et particulièrement dans le pays, pour la fabrication du clou.

Lacets.

3 fabriques de lacets: l'une est mue par la vapeur; l'autre par une roue hydraulique, et la troisième n'a que des métiers à bras.

Papeteries.

3 fabriques: l'une ne fait que du papier à clous; l'autre

du papier à épingles et à écolier ; la troisième fait du papier de toute espèce pour le commerce.

Fabrique de bijoux dorés.

Cette industrie occupe 20 ouvriers à peu près. Les produits sont tous portés à Paris.

Limes.

2 fabriques de limes occupent 30 ouvriers environ. Les produits ne servent qu'à l'industrie du pays.

Fabrique de chaudrons de laiton.

Cette usine occupe 30 ouvriers. La fabrication se fait au moyen d'un martinet, qui fonctionne avec plus de précision que ne le ferait la main d'un ouvrier.

Fabriques de filières.

3 fabriques, occupant 20 ouvriers.

Fabriques d'élastiques et de fil de laiton fin.

300 ouvriers environ s'occupent de ce travail.

On compte :

1 fabrique de câbles et cordages en laiton ;

2 fonderies de deuxième fusion ;

4 ateliers de construction pour le mécanisme des usines ;

1 fabrique de cylindres pour l'impression.

Briqueteries.

30 briqueteries et tuileries occupent 300 ouvriers.

Ganterie.

Depuis que la couture des gants a été importée dans ce pays, il est presque impossible de trouver des domestiques. Presque toutes les femmes ont abandonné les travaux de la campagne.

Tannerie et corroierie.

Cette industrie est fort importante dans un seul établissement, dont les produits sont très-estimés par les relieurs de Paris.

Fabrique de chaussons de lacet.

Cette fabrique occupe de 150 à 200 ouvriers.

On peut citer parmi les autres industries du pays :

1 scierie mécanique ;

1 fabrique de petites boîtes en bois, occupant de 25 à 30 enfants, de 14 à 16 ans ;

5 poteries en terre ;

1 faïencerie ;

2 fabriques de vinaigre. Les produits s'expédient sur le Havre.

1 fabrique d'eaux minérales gazeuses de toute espèce.

On ne saurait oublier, parmi les fabriques les plus importantes de Laigle, les tanneries de M. Camus-La-Flèche ; elles ont une extrême importance. La somme des produits de fabrication atteint près d'un million par an. M. Camus ne prépare pas seulement des peaux recueillies en France, il en va chercher à l'étranger. Leur perfection est remarquable. Les meilleurs fabricants de cuirs vernis les recherchent de préférence à toutes autres, comme d'un apprêt meilleur et plus propre à recevoir le vernis. Une médaille d'argent, grand module, a été décernée à M. Camus-La-Flèche par le jury de l'exposition d'Alençon, en 1842.

M. Lebas, fabricant d'anneaux de rideaux, dés à coudre, etc., à Laigle, présente les observations suivantes :

Travail dans les prisons.

« Il serait bien désirable que le Gouvernement apportât un frein à l'abus de fabrication dans les prisons, et alors surtout qu'il vient s'y établir des ateliers considérables ; témoin la maison de Poissy.

» En effet, les chefs de maison qui font travailler dans les lieux de détention obtiennent la main-d'œuvre à un prix extrêmement médiocre, et font ainsi une concurrence mortelle à l'industrie du dehors, pour l'écoulement des mêmes produits.

» Sans doute ces maisons ne font pas suffisamment pour alimenter tous les besoins ; mais ce qu'elles offrent à un prix de rabais n'en fournit pas moins le prétexte et la base d'un cours onéreux pour les autres fabricants.

» Il est à considérer que ceux-ci venant un jour à fermer leurs ateliers, les ouvriers, jusque-là employés par eux, tomberaient bientôt dans la misère, et que l'extrême nécessité et le découragement peuvent conduire à des actes répréhensibles: de là malheureusement un surcroît d'ouvriers pour les prisons !

» Il faut donc émettre le vœu que le Gouvernement veuille bien accorder une protection au moins égale à la classe libre, laborieuse et probe, plutôt que de favoriser celle que la société et la loi ont déjà frappée de réprobation.

» Or, il conviendrait qu'il fût pris des mesures telles, que les objets fabriqués dans les prisons ne pussent être livrés au commerce qu'à prix égal de ceux provenant des fabriques du dehors.

» Deux moyens semblent s'offrir naturellement pour atteindre ce résultat :

» 1° Obliger les fabricants dans les prisons à payer à l'Etat une subvention qui puisse niveler les prix de revient des fabricants du dehors ;

» 2° Ou leur faire payer les mêmes façons aux prisonniers que celles qui sont accordées aux ouvriers libres.

» Par ce moyen l'on obtiendrait une double satisfaction : amélioration considérable du sort des détenus, et redressement équitable en faveur des fabricants du dehors et des ouvriers libres. »

M. de Caumont prend la parole. Il rappelle que cette séance sera la dernière ; que déjà l'heure est avancée et que l'assemblée doit délibérer sur la distribution des médailles que le Conseil de l'Association a chargé son bureau de décerner comme encouragement aux industries de Laigle, et dont il a précédemment entretenu l'assemblée. Il persiste à croire que le scrutin est le mode le plus simple à employer, et invite MM. les fabricants à inscrire leur vote sur des bulletins.

MM. Mazier, Rossignol, Vaugeois, Taillefer, prennent successivement la parole. Il est reconnu qu'il ne peut y avoir de difficulté que pour la médaille destinée aux aiguilles, parce que trois grands établissements sont sur la même ligne et que le scrutin est inutile pour les autres récompenses à décerner, l'assemblée étant parfaitement fixée à ce sujet. Ainsi le Conseil et l'assemblée tout entière ont pensé qu'une médaille d'argent doit être décernée à M. Lebas pour l'industrie dont il a doté sa ville. M. de Caumont ayant consulté l'assemblée, *cette médaille est votée à l'unanimité.*

On passe au scrutin secret pour la médaille à décerner à la fabrication des aiguilles. Après le dépouillement du

scrutin, la médaille est décernée à M. Cadou-Taillefer. Des mentions honorables sont votées à MM. Vantillard et Rossignol, dont les fabriques sont aussi dans l'état le plus prospère.

L'Association voulant en outre encourager et récompenser tous les efforts faits pour moraliser la classe ouvrière, et ayant vu avec un vif intérêt ce qu'a tenté dans ce but M. Vantillard et les résultats satisfaisants qu'il a obtenus, lui vote *une médaille d'argent.*

Le scrutin est ouvert ensuite sur les récompenses à décerner à l'industrie des fils à carder. Il résulte des votes que

La médaille d'argent est décernée à M. Fleury-Bernard;

La première mention à M. Fleury-Morel;

La deuxième à M. Mouchel.

Ces opérations terminées, M. de Caumont, directeur, prend la parole pour féliciter les fabricants de Laigle du développement et de la prospérité de leurs industries; puis il remercie les personnes qui ont pris part à l'enquête et toutes celles qui ont secondé l'Association normande.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,

LE MARCHAND.



EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de Laigle.

Chemin de fer de Paris à Laigle.

L'an mil huit cent quarante-deux, le vingt-cinq novembre, vers une heure de relevée, le Conseil municipal de la ville de Laigle s'est réuni à l'Hôtel-de-Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sur convocation de M. le conseiller municipal, faisant fonctions de maire.

Présents : MM. Vaugeois, conseiller municipal, faisant fonctions de maire, président ; Hurel-Masson, Chartier, Leblond, Rousselet, Le Marignier, Dumoulin de La Fontenelle, Feury-Morel, Lasne, Chouippe, Bernard-Fleury, Geffroy, Marchand, Pinat, Gaubert, Cubain, Vivien et de Caudecoste.

Ce dernier est élu, au scrutin secret, secrétaire pour la présente session.

Sont absents : MM. Rossignol aîné, Desmousseaux et Tailfer, valablement excusés par le Conseil, et M. Bourget, qui n'a pas présenté de motifs d'excuses.

M. le président expose au Conseil que M. Rossignol aîné, membre du Conseil municipal et représentant du canton de Laigle au Conseil général du département, lui a exprimé le désir de faire au Conseil municipal des communications sur le projet d'études d'un embranchement de chemin de fer sur Cherbourg, par les vallées de la Rille et de la Touque ; qu'en conséquence il s'est empressé de solliciter de M. le sous-préfet l'autorisation d'une session

extraordinaire, qui a été accordée par lettre du 21 de ce mois.

M. Rossignol, empêché par une circonstance grave de se rendre à la séance, a chargé M. de Caudecoste de soumettre au Conseil les communications qu'il désirait lui faire.

M. de Caudecoste, au nom de M. Rossignol, donne communication au Conseil de la délibération du Conseil général du 15 septembre dernier, qui a adopté, dans les termes suivants, les conclusions de la commission chargée d'examiner les questions d'études de chemins de fer intéressant le département.

M. de Caudecoste donne ensuite lecture d'une circulaire et d'un arrêté de M. le Préfet de l'Orne, en date du 12 de ce mois, qui, en vertu de décision de M. le ministre des travaux publics, prescrit les mesures nécessaires pour l'exécution par MM. les ingénieurs du département de l'Orne des études de la ligne de chemin de fer de Paris à Brest, par Chartres et Alençon, en suivant la vallée de l'Huisne, et concurremment pour l'étude d'un tracé qui, au lieu de suivre cette vallée, se maintiendrait près de la ligne Defaite, séparant les bassins de la Loire et de la Seine, et faciliterait un embranchement sur Cherbourg.

Il résulte de cet état de choses que M. le ministre des travaux publics a donné satisfaction aux demandes du Conseil général, en ce qui concerne l'étude par les ingénieurs de l'Orne des lignes de chemins de fer par la vallée de l'Huisne, et concurremment par les plateaux de la Beauce, mais qu'il n'a pris, quant à présent, aucune décision relativement à l'étude d'un embranchement sur Cherbourg, par les vallées de la Rille et de la Touque.

Dans une circonstance qui peut affecter d'une manière

aussi grave les intérêts de la ville et du canton de Laigle, ainsi que des cantons limitrophes de Moulins-la-Marche et de La Ferté-Fresnel, M. Rossignol, après avoir conféré avec ses collègues représentant au Conseil général ces deux derniers cantons, a cru devoir consulter le Conseil municipal de la ville de Laigle, représentant légal de la plus grande masse agglomérée d'intérêts généraux dans la contrée.

Cette communication donne lieu, de la part de plusieurs membres, à l'expression d'opinions diverses, à la suite desquelles le Conseil arrête qu'une commission de trois membres sera chargée de rédiger, séance tenante, un projet de délibération qui sera adressé à l'Administration supérieure.

MM. Marchand, Hurel-Masson et de Caudecoste sont désignés, par la voie du scrutin secret, pour composer cette commission.

Sur la proposition de M. le président, la séance est suspendue pour donner à la commission le temps d'examiner et de réunir les documents, préparés à l'avance, sur la question soumise au Conseil.

La séance est ensuite reprise, et M. de Caudecoste, au nom de la commission, propose au Conseil d'adopter la résolution suivante :

Le Conseil municipal de la ville de Laigle, après avoir reçu de la part de M. Rossignol, représentant du canton de Laigle au Conseil général, communication de la délibération de ce Conseil, en date du 15 septembre dernier, relativement aux études de chemins de fer intéressant le département, ainsi que des décisions prises par le Gouvernement sur les vœux exprimés par cette délibération, re-

connaît que, dans cette circonstance, il a été avisé de la manière la plus avantageuse aux intérêts du département en général, ainsi qu'à ceux de la ville et du canton de Laigle en particulier.

Quoique l'arrêté de M. le préfet, en date du 12 de ce mois, n'annonce pas que M. le ministre des travaux publics ait ordonné l'étude, aux frais de l'Etat, d'un embranchement sur Caen et Cherbourg, par les vallées de la Rille et de la Touque, se rattachant à la ligne de Paris à Brest par les plateaux de la Beauce, études demandées par le Conseil général dans sa délibération précitée, le Conseil municipal ne doute pas que l'intention de M. le ministre ne soit de les faire exécuter aussitôt que celles de la ligne principale auront fait reconnaître la possibilité de l'établir, et de donner ainsi une satisfaction complète au Conseil général dont il a accueilli bienveillamment les autres demandes. Le Conseil municipal est confirmé dans cette opinion par la pensée que, si M. le préfet conservait quelque incertitude à cet égard, il provoquerait une réunion extraordinaire du Conseil général, ainsi qu'il en a pris l'engagement devant le Conseil.

A l'appui des titres invoqués précédemment en faveur du département de l'Orne, et notamment du pays de Laigle, pour obtenir les lignes de chemins de fer dont les études sont sollicitées avec tant d'instances, le Conseil municipal présente les considérations suivantes :

Placée au milieu d'une contrée industrieuse, la ville de Laigle a presque autant d'importance en France que celle de Liége en Belgique ; car ces deux villes sont également des centres de fabrication de métaux, et l'on dit en Normandie *le pays de Laigle*, comme on appelle chez nos voisins *le*

pays de Liège, tout ce qui se rattache à cette florissante cité, pour exprimer assurément que l'importance de Laigle n'est pas seulement dans la ville elle-même, mais bien dans les nombreux établissements métallurgiques, dans les populations actives et vouées au travail des fabriques qui se trouvent et existent aux environs. Mais dans quel état d'infériorité, dans quelles conditions défavorables le Gouvernement ne nous a-t-il pas laissés sous beaucoup de rapports, comparativement aux industriels du pays de Liège, tandis que ceux-ci ont sous la main la houille, le minerai et les métaux divers, ainsi que la jouissance de plusieurs voies de navigation déjà anciennes et de chemins de fer nouvellement achevés? Nous n'avons encore de canaux qu'en projets, et nous n'avons rien pu obtenir dans la distribution des grandes lignes de fer, telle qu'elle résulte de la loi rendue dans la dernière session ; cependant nous ne sommes éloignés du littoral que de 80 kilomètres tout au plus, et nous sommes naturellement placés sur les lignes de Brest et de Cherbourg. Aussi portons-nous le plus grand intérêt aux études qui doivent être faites dans les départements de l'Ouest pour y établir un système complet de chemins de fer, et saisissons-nous avec empressement la première occasion qui se présente d'exprimer nos justes plaintes d'avoir été négligés jusqu'à présent et les espérances que nous formons pour l'avenir.

Rappelons d'abord que les dix-sept départements de l'Ouest, dont nous faisons partie, fournissent la moitié de l'approvisionnement de Paris en blé, et les deux tiers en bestiaux et denrées diverses, et qu'ils ne sont traversés par aucun canal, par aucune voie de navigation, dans la direction de la capitale. Si l'on veut placer ces départe-

ments sur le pied de l'égalité, relativement aux moyens de transport avec les autres parties de la France qui viennent d'être dotées de chemins de fer, les lignes projetées devront nécessairement être établies sur le centre du pays intermédiaire de la Seine à la Loire, à travers une contrée agricole, industrielle, manufacturière et d'immense production.

Un autre point essentiel dans l'établissement de ces nouvelles voies de communication sera de mettre le pays intermédiaire en contact avec le littoral, aux lieux les plus rapprochés qu'il sera possible ; et il faudra encore rechercher la combinaison qui produira les communications les plus utiles aux départements de l'Ouest entre eux.

Pour satisfaire à ces nécessités diverses, il nous paraît que la ligne de Brest et celle de Cherbourg seront naturellement détachées d'un même tronçon, à la limite du département de l'Orne, vers le point de Saint-Maurice ; nos deux grands établissements maritimes de l'Ouest seront ainsi mis en rapport direct avec une économie de parcours très-considérable, et l'on évitera un double et inutile retour sur Paris, pour aller de l'un à l'autre ; ils se trouveront, de plus, en contact avec les forêts de l'État, ce qui offrira de grandes ressources à notre marine.

Cette combinaison se rattachera aux habitudes existantes, puisque la division des deux routes de Brest et de Cherbourg s'opère actuellement au point de Verneuil, distant de 16 kilomètres seulement de Saint-Maurice.

La direction la plus avantageuse pour la ligne de Brest, à partir de Saint-Maurice, serait le passage à travers la forêt du Perche par Sainte-Nicole, Bubertré, là où le sol de la forêt s'affaisse sensiblement ; puis on accéderait en pre-

nant à droite, et au-dessus de Champs, dans la vallée de l'Huisne, qui est un des affluents de la Sarthe, en suivant une pente douce et presque insensible, tant il y aurait de facilité à la prolonger jusque dans la vallée de la Sarthe, pour accéder à Alençon. Ce tracé offre un raccourci de plus de 8 kilomètres de Saint-Maurice à Alençon, sur la route qui passe actuellement par Mortagne, et il est presque exempt d'accidents de terrain.

Si la ligne de Brest présentait des difficultés insurmontables au-delà d'Alençon, elle serait assurément d'une exécution facile par Laigle, la vallée de la Rille et la vallée de l'Orne, jusques auprès de Vire. Ce parcours est même plus direct que celui de la grande route actuellement suivie, et depuis long-temps il est question d'y faire passer la malle-poste de Brest. On pourrait certainement conduire ainsi la ligne de fer, par Vire, sur Granville, si bien placé vis-à-vis des possessions anglaises, dans le cas où le pays serait inaccessible du côté de Brest; et l'on aurait au moins ouvert là une communication très-directe avec le littoral.

Quant à l'embranchement sur Cherbourg, par Laigle et Lisieux, dont les études ont été réclamées avec tant de raison par le Conseil général, détaché au point de Saint-Maurice de la ligne de Brest, il devrait franchir la petite vallée de l'Avre entre Randonnai et Irai, traverser la vallée de l'Iton à la Chapelle-Viel, et accéder à Laigle par la vallée d'Ecorcey. De Laigle à Lisieux, deux directions pourraient être suivies: celle indiquée par le Conseil général, passant par Gacé et la vallée de la Touque, et une autre qu'il faut mentionner ici, parce qu'elle procure un raccourci assez notable et se rapproche davantage d'un pays fort in-

dustriel. Cette nouvelle direction serait de suivre la vallée de la Charentone, à partir de sa naissance, de la traverser entre Bocancé et laGonfrière, pour accéder à Fernand, où l'on franchirait le ruisseau du Guel, puis ensuite d'atteindre la vallée de Lorbiquet, qui commence à la Foletière, au-dessus d'Orbec, et l'on arriverait très-facilement à Lisieux, en passant par Orbec, et laissant toujours la rivière sur la droite.

Il convient de faire remarquer que les diverses vallées qu'il y aurait à franchir de Saint-Maurice à Lisieux, par Laigle, sont assez resserrées, qu'elles n'ont pas plus de 20 à 25 mètres de profondeur, au point où elles doivent être traversées, et qu'au moyen de terrassements et de chaussées de 20 mètres d'élévation, et de quelques coupures dans les parties supérieures du sol, on se rendra maître des difficultés que ce tracé semble offrir au premier abord, et à cet égard, sans avoir besoin de chercher des exemples dans les pays étrangers, il convient de citer ici les travaux analogues qui viennent d'être exécutés sur la ligne d'Orléans, où l'on voit, sur plusieurs points, des chaussées de plus de 20 mètres de hauteur, et pourtant le chemin de fer d'Orléans est établi avec une grande économie, avec une remarquable intelligence de l'art. C'est ce que l'on s'accorde généralement à dire : cette circonstance n'a donc rien d'effrayant pour notre pays.

Laigle attache beaucoup d'importance à la communication avec Lisieux, par le moyen d'un chemin de fer, à raison du rapprochement du littoral et des espérances de canalisation qui s'attachent à la rivière dela Touque, depuis Lisieux jusqu'à la mer, ce qui procurerait au pays de

Laigle le combustible en houille dont il a tant de besoin, avec une notable économie quant aux frais de transport.

La direction de l'embranchement sur Cherbourg, par Laigle et Lisieux, aurait encore l'avantage essentiel de fournir des moyens de transport faciles et économiques pour les métaux qu'on débarque au Havre et à Honfleur, et pour le minerai de fer si abondant qu'on extrait du côté de Saint-Maurice et au-dessus de Saint-Evroult, pour les forges des environs de Laigle.

Cet embranchement serait d'ailleurs fort utile pour le transport des voyageurs, des marchandises, et pour le transit, en général, sur la rive gauche de la Seine; il deviendrait un auxiliaire du chemin du Havre, car il n'y aurait pas plus loin de Caen et du littoral avoisinant Lisieux, jusqu'à Paris, que par la ligne de fer du Havre, et ce serait un moyen d'éviter souvent les encombrements sur celle-ci.

On ne devra pas perdre de vue non plus qu'il faut, en établissant des chemins de fer, leur préparer des moyens de succès en rapport avec les dépenses qu'ils occasionneront, et faire en sorte que l'exploitation en soit profitable aux compagnies qui les entreprendront. C'est au point de jonction des routes de Bretagne et de Normandie que se rencontreront toujours les plus belles chances de succès sous ce rapport, comme on l'a établi dans un travail qui a été approuvé et adopté par la Chambre consultative des arts et manufactures de Laigle, à la date du 19 janvier 1842. Le Conseil général du Calvados n'a-t-il pas donné, par avance, son assentiment à la combinaison, réclamé par le

département de l'Orne, en demandant une ligne qui desservirait à la fois la Bretagne et la Normandie ? Quant au département d'Eure-et-Loire, il a trop d'intérêt à se mettre en rapport direct avec le littoral et avec les canaux qui doivent être exécutés dans le département de l'Orne, pour que son concours puisse être mis en doute.

Ce département a pris une initiative qui devrait trouver des imitateurs dans les autres départements de l'Ouest ; il a voté d'abord douze cent mille francs en faveur de toute compagnie qui exécutera le prolongement des chemins de fer de Versailles jusqu'à Chartres, et sept cent cinquante mille francs pour le prolongement au-delà de Chartres, *dans la direction la plus favorable.*

Nous devons espérer que le département de l'Orne voudra suivre l'exemple donné par le département d'Eure-et-Loire, en faisant bientôt, de son côté, des offres sérieuses de concours et d'allocations de fonds en faveur de toute compagnie qui exécutera le prolongement du rail-way au moins jusqu'à la limite du département, jusqu'au point de Saint-Maurice.

Il faut espérer encore que la difficulté bien reconnue déjà par les études qu'on a faites, d'établir la ligne de Brest par Nogent-le-Rotrou et le Mans, déterminera, indépendamment des autres inconvénients de cette direction, à l'abandonner tout-à-fait. Une considération qui ne saurait être omise, c'est que le Conseil municipal de la ville du Mans a pris une délibération formelle contre l'établissement de toute ligne de fer devant traverser le département de la Sarthe ; le député du Mans en a fait l'aveu à la tribune, à la session dernière.

Cette circonstance devrait attirer la préférence au pays qui forme des vœux dans un sens absolument opposé, si des motifs, d'ailleurs plus puissants, ne militaient pas déjà en sa faveur ; car les vœux des populations méritent d'être écoutés lorsqu'ils sont exprimés régulièrement par les corps constitués qui sont le résultat de l'élection.

Sous tous les rapports, le système de chemin de fer proposé pour les départements de l'Ouest, par le département de l'Orne, doit être pris en considération par l'Administration supérieure, et l'on ne saurait trop insister pour son adoption définitive.

Le Conseil municipal de la ville de Laigle, s'associant aux vœux émis par le Conseil général, insiste, de la manière la plus vive, pour que le Gouvernement leur donne une entière satisfaction, en ordonnant l'étude, aux frais de l'Etat, d'un embranchement de chemin de fer sur Cherbourg, par le pays de Laigle, se reliant au point de Saint-Maurice à la ligne de Paris à Brest.

M. le président met aux voix ce projet de résolution, qui est adopté.

Le Conseil arrête qu'une expédition en sera adressée à M. le préfet, en exprimant le vœu qu'elle soit transmise, le plus promptement possible, à M. le ministre des travaux publics.

Un membre propose de voter des remercîments à M. Cadou-Taillefer, pour les travaux auxquels il s'est livré, dans le but de détèrminer la direction des lignes de chemins de fer de Paris à Brest et à Cherbourg, de la manière

la plus avantageuse pour le département de l'Orne, et notamment pour le pays de Laigle, ainsi que pour les documents qu'il a fournis tant au Conseil général qu'au Conseil municipal, et qui ont provoqué la demande des études qui s'exécutent en ce moment par les plateaux de la Beauce.

Le Conseil adopte cette proposition, et invite M. le président à adresser à M. Cadou une expédition de la délibération qui la constate.



CONSEIL GÉNÉRAL D'AGRICULTURE.

QUESTION DES BESTIAUX.

Rapport fait au Conseil général d'agriculture, pendant la session de 1841—42, sur la question des bestiaux;

Par MM. PUVIS (de l'Ain), *président;* DESJOBERT (de la Seine-Inférieure); TOURRET (de la Nièvre); TROCHU (du Morbihan); DE BÉHAGUE (du Loiret); DE CAUMONT (du Calvados); O. LECLERC-THOUIN, *rapporteur.*

Nota. Ce rapport, le plus important peut-être de ceux qui ont été faits au Conseil général d'agriculture, dans sa dernière session, renferme trop de faits intéressants pour que nous ne le reproduisions point ici. Nous regrettons de ne l'avoir pas publié dès l'année dernière; mais alors M. le ministre de l'agriculture ne l'avait point encore distribué. Nous ignorons même s'il était imprimé au moment où l'Annuaire de 1843 était sous presse. (*Note du Rédacteur.*)

Aucune question n'est sans doute d'un intérêt plus puissant et plus général pour l'agriculture, disons mieux, pour l'économie sociale de la France tout entière, que celle qui s'agite actuellement à propos de l'introduction des bestiaux étrangers. Réduite au seul point de vue de la consommation de la viande, sous lequel beaucoup de personnes l'ont envisagée trop exclusivement, elle intéresse déjà à un haut degré les classes rurales et les classes urbaines,

l'ouest et l'est, le nord et le sud du royaume ; mais elle se résume cependant en un débat d'intérêts locaux et privés, dont les uns peuvent avoir à souffrir au profit des autres, sans que l'avenir du pays soit gravement en cause. Malheureusement, ce n'est là que la plus petite partie d'une question si grosse. Les animaux, outre leur chair, leur lainage, leur travail, etc., donnent encore le fumier, qui peut seul maintenir la richesse des terres cultivées. Sous ce rapport, ils sont la source première et indispensable de toute production territoriale. Sans de suffisantes fumures, le cultivateur voit doubler ses labeurs et diminuer ses profits ; sans elles, les jachères périodiques à courts termes, qui enlèvent, sur tant de points encore, le tiers ou la moitié du sol français à la production, se perpétuent d'année en année, et lèguent à l'avenir leurs exigences et leur misère ; les jachères pérennes abandonnent aux hasards des terrains et des climats la formation d'insuffisants pacages ; les landes restent couvertes de bruyères ; les friches, comme aux premiers âges du monde, attendent d'un long repos le retour d'une fécondité passagère.

Les céréales les moins exigeantes couvrent seules des terrains trop pauvres pour subvenir aux besoins de la végétation du froment ; le sarrasin, l'orge et le seigle se montrent sans rivaux au milieu de populations sans aisance, et l'importation est la fin d'un tel état de choses.

Les végétaux les plus indispensables au développement des industries nationales, ne peuvent trouver place sur des champs qui produisent à peine les éléments premiers de la nourriture du peuple. Aussi des économistes, alors même que les importations de graines oléagineuses inondent de plus en plus nos marchés, que les filatures de lin, puis-

sante découverte des temps modernes, demandent à notre agriculture les denrées premières qui garantissent leur existence contre toute éventualité et diminuent leurs prix de revient des frais inévitables de lointains transports, les économistes, disons-nous, au lieu d'encourager les cultures qui sont le partage des pays féconds et la source de fort belles spéculations, s'efforcent de concentrer les fumiers sur les blés; ils taxent, avec trop de raison, d'imprudence, ce qui devrait n'être que progrès, et ils se consoleraient volontiers, dans la crainte de manquer de pain, de voir nos cultivateurs ne faire, jusqu'à nouvel ordre, aucune tentative pour augmenter leurs récoltes industrielles.

On vous l'a dit, Messieurs, dans cette même enceinte, toute nation qui voudrait arriver aux cultures épuisantes sans passer par les cultures améliorantes ou fourrageuses, verrait annuellement décroître la faculté grainante de ses terres. Dans son fol entraînement à produire sans éléments producteurs, elle descendrait rapidement vers la stérilité, tandis que si, plus attentive à ménager et préparer l'avenir, elle prenait pour point de départ de son économie rurale le bétail et l'engrais, elle résoudrait à la fois le double problème d'augmenter sans cesse la force productive du fonds, et d'améliorer d'autant les conditions du travail.

Les fermiers français ont long-temps suivi le premier système. Ils demandent encore dans trop de lieux, au prix d'une fatigue excessive des hommes et des attelages, deux ou trois fois la semence qu'ils ont si péniblement confiée à des sols appauvris, et que leurs sueurs sont impuissantes à faire fructifier davantage. Cependant une tendance meilleure se manifeste clairement : après avoir été chercher, jusque dans la Hollande, les cendres qui vivifient en

partie les rives méditerranéennes, épuisé les raffineries de l'Europe entière du noir animal, qui a si puissamment contribué aux progrès de la culture dans l'Ouest, et dont le prix s'est élevé en peu d'années de 2 et 3 francs l'hectolitre à 12 ou 13 ; sur le point peut-être d'aller demander aux entrepôts de l'Angleterre les nitrates de l'Inde et ceux du nouveau monde, la colombine dont les couches profondes se sont accumulées de siècle en siècle, au milieu de l'Océan Pacifique, sur les récifs peuplés d'oiseaux marins; ils ont enfin compris que de telles ressources étaient insuffisantes autant que précaires, que l'acquisition des amendements et des engrais doit parfois venir en aide, dans une exploitation, à la production des fumiers d'étable et d'écurie, mais qu'elle ne peut jamais les suppléer, et qu'après tout, dans un domaine comme dans un Etat, ces derniers seuls servent de point de départ à une bonne économie rurale.

Sous l'heureuse influence d'une loi sagement protectrice, chaque année a vu s'acroître chez nous, depuis 1822, avec le nombre des bestiaux, la masse des denrées végétales. C'est grace à la propagation des animaux que le grain a pu conserver son bas prix, en dépit de la valeur décroissante du numéraire ; que le froment s'est substitué peu à peu au seigle et à l'orge ; qu'un pain de bonne nature commence à couvrir la table du villageois, et qu'une aisance, jusque-là ignorée du laboureur, pénètre de proche en proche dans nos campagnes, tandis que l'élévation des salaires est pour l'ouvrier des fabriques une compensation plus que suffisante à l'augmentation du prix de la viande sur un petit nombre de grands centres de population.

Nous marchons évidemment vers le mieux ; n'allons donc

pas, au milieu de progrès déjà manifestes aux yeux les moins clairvoyants, alors que nous entrons, comme l'ont fait avant nous nos voisins, dans une bonne voie, compromettre le présent et l'avenir par une fausse mesure, et rétrograder, d'un demi-siècle peut-être, pour obéir aux chiffres évidemment incomplets d'une statistique hasardée.

De tous les dénombrements, celui des bestiaux est incontestablement le plus difficile, parce qu'il doit varier non-seulement d'année en année, selon les conditions atmosphériques et l'état des herbages, mais d'une saison à l'autre, selon les phases de l'éducation et l'époque des ventes. A ces difficultés, inhérentes à la matière même, vient s'en joindre une nouvelle bien autrement grave, lorsque c'est l'Administration qui opère. Malgré tout le zèle de ses agents supérieurs, les soins qu'elle prend de faciliter et d'activer leurs travaux, et la parfaite bonne foi qui la dirige, elle échoue presque partout, soit contre la multiplicité des détails, soit contre l'esprit défiant des populations et la crainte mal fondée d'une surcharge d'impôts. En discutant, comme nous allons le faire, les documents qui vous ont été communiqués, nous déclarons donc, par avance, que si nous attaquons plusieurs des déductions qui ont été tirées, ce n'est pas qu'elles nous semblent illogiques ou qu'elles ne dérivent pas des chiffres invoqués comme bases du calcul, mais parce qu'une partie de ces chiffres qui n'appartiennent à personne en propre, puisqu'ils proviennent d'une multitude qui se croit fatalement intéressée à dissimuler le vrai, sont à nos yeux peu dignes de foi et ne peuvent subsister en face de l'évidence.

La France possédait, nous dit-on, en 1830, 391,100

taureaux, 2,033,000 bœufs, 4,628,300 vaches, 2,078,200 veaux; ensemble, 9,130,600 têtes, et 29,130,200 têtes de bêtes à laine: la population était alors de 31,815,000 habitants.

En 1840, pour une population de 34,226,000 habitants, elle comptait 399,000 taureaux, 1,968,800 bœufs, 5,501,800 vaches, 2,066,800 veaux; en tout, 9,936,400 têtes de l'espèce bovine, et 32,151,400 bêtes ovines: d'où il résulterait une augmentation de 805,800 têtes de la première espèce, et de 3,020,199 de la seconde.

Mais, en 1830, l'abattage général du royaume était de 483,300 bœufs, 635,700 vaches, 2,250,200 veaux; ensemble, 3,369,200 têtes, et 5,837,100 moutons.

En 1840, ce même abattage a été de 492,000 bœufs, 718,900 vaches, 2,487,400 veaux; ensemble, 3,699,200 têtes, et 5,804,700 moutons.

Or, lorsqu'on met ce second tableau en opposition avec le premier, on reconnait tout d'abord, avec M. Puvis, que les existences ne sont pas en rapport avec l'abattage. En effet, si, en 1840, on a tué 718,000 vaches, pour subvenir à une telle consommation, on devrait trouver dans une colonne qui manque complètement au tableau, environ 800,000 génisses d'un à deux ans, et 750,000 génisses de deux à trois ans. Où sont-elles portées? Ce ne peut être à coup sûr parmi les 2,000,000 de veaux; car les élèves au-dessous d'un an, loin de ne pas atteindre, doivent dépasser ce nombre, si l'on admet que 5,500,000 vaches produisent annuellement au moins 4,800,000 veaux, et qu'on n'en ait abattu que 2,500,000.

Ce ne peut être non plus parmi les taureaux; car, en suivant le même raisonnement, pour subvenir à l'abattage

de près de 500,000 bœufs, il serait nécessaire de voir figurer, outre les veaux mâles d'un an, 600,000 taureaux d'un à deux ans et 550,000 de deux ou trois ans, c'est-à-dire 750,000 de plus que la statistique ne nous en accorde. L'omission est donc évidente, et doit porter sur non moins de 2,300,000 bêtes, à moins que l'on ne veuille admettre qu'au lieu d'accroître nos troupeaux nous les restreignions chaque année, et que nous soyons finalement réduits à consommer jusqu'à nos dernières productions animales, crainte que la progression croissante des chiffres officiels, quelque insuffisants qu'ils soient, ne tend nullement à justifier.

Mais le calcul que nous venons de vous soumettre, et qui suffit pleinement pour appuyer l'objection, est lui-même infiniment au-dessous de la vérité, si on veut le suivre dans ses dernières conséquences. Ecoutez M. Tourret:

En acceptant le chiffre de 2,000,000 de veaux, donné par le recensement, et en admettant qu'un de ces animaux sur cinq doit être porté en non-valeur après quatre ans, on trouve :

Première année.	Veaux sous la mère. .	2,000,000
Deuxième année.	Veaux d'un an. . . .	1,900,000
Troisième année.	Animaux de 2 ans. . .	1,800,000
Quatrième année.	Animaux de 3 ans. . .	1,700,000
Cinquième année.	Animaux de 5 ans. . .	1,600,000

A cette époque, les maladies ou les accidents réduisent encore le total des circonstances d'à peu près 4 %; ainsi, à la 6e année, on ne voit plus figurer que 1,536,000 bêtes.

A la septième.	1,474,560
A la huitième.	1,415,580

Le total de nos richesses est donc nécessairement, pour chaque période de la race bovine, de 13,426,140 !

Le nombre d'animaux consommés dans les campagnes, où il est impossible de suivre exactement la trace de leur disparition, se trouve être de 5 à 6 millions, conformément aux chiffres suivants :

Veaux d'un an.	. . . .	100,000
Id. de 2 ans.	. . . .	100,000
Id. de 3 ans.	. . . .	100,000
Id. de 4 ans.	. . . .	100,000
Id. de 5 ans.	. . . .	64,000
Id. de 6 ans.	. . . .	61,440
Id. de 7 ans.	. . . .	58,980
Total.	. . .	584,420

De ce seul fait, vous jugeriez sans doute combien il serait dangereux d'invoquer des données aussi vagues que celles qui vous ont été transmises ; pour arriver à des conclusions sérieuses. Poursuivons cependant : le tableau n° 3 indique la quantité de viande de boucherie consommée, et la consommation moyenne qui s'en fait par habitant. Il conduit à cette fâcheuse conclusion, qu'en 1840 la population parisienne a mangé, tant en bœuf ou vache qu'en mouton, 15 millions de kilog. de moins qu'en 1830, ce qui, en tenant compte de l'accroissement de là population, porte la diminution par habitant à 1 kilogramme, 07.

Ce calcul, basé sur les registres des abattoirs, ne peut manquer d'être exact, quant à la quantité de viande produite ; ses résultats ne nous semblent pas moins douteux, soit parce que la population parisienne, portée à 909,126 en 1836, n'était véritablement, ainsi que l'a fait

connaître M. le préfet de la Seine, que de 851,387 sans la garnison, et de 868,438 avec la garnison (1) ; soit parce qu'au lieu d'atteindre le chiffre de 950,000, qu'on avait cru pouvoir admettre d'après des données générales, avant le recensement de 1841, il s'est arrêté sans la garnison à 912,033, et à 935,261 avec la garnison.

Il est vrai que les recensements qui ont précédé 1836 comprenaient les diverses classes d'individus qu'on en a exclues depuis cette époque ; mais le doute n'existe pas moins, faute de données précises. D'ailleurs vous avez entendu un honorable membre des manufactures, M. Talabot, démontrer, par des calculs d'une incontestable précision, non-seulement que le total de 70 kilog. pris pour base de la consommation moyenne de 1812 à 1816 était évidemment exagéré, malgré l'occupation étrangère et la soldatesque insatiable dont elle nous avait gratifiés, mais que les diverses périodes qui se sont succédé jusqu'en 1841, n'offrent que des variations peu considérables. En fût-il autrement, il n'en résulterait pas moins du rétablissement des chiffres exacts des deux derniers recensements, que, de 1836 à 1841, chaque consommateur, au compte duquel le tableau n° 6 n'attribue que 48 kilog., 33 (2), a dû en consommer près de 51 (3).

(1) A l'ouverture de la séance du renouvellement partiel de la Chambre de commerce, M. de Rambuteau a fait connaître que du total 909,126 il fallait déduire 32,245 enfants envoyés en nourrice hors Paris, 2,518 militaires sous les drapeaux, et 21,976 personnes absentes pour différents motifs.

(2) $\frac{45,918,628}{950,000} = 48,33$.

(3) La population de 1836 n'étant que de 868,438, y compris la

Nous dirons de plus qu'il nous serait difficile d'ajouter foi entière au résumé du tableau n° 8, donnant la quantité de volaille, gibier, marée, poissons, porcs, etc., etc., consommée à Paris de 1820 à 1840, et indiquant, sur la totalité de ces denrées diverses, plutôt une diminution qu'une augmentation. A mesure que la population s'accroît avec le nombre des familles fermières, une des conditions les plus immédiates de la division de la propriété, c'est la construction de nouvelles porcheries et de nouveaux poulaillers. Les oiseaux de basse-cour et les porcs se propagent dans chaque ménage en progression toute géométrique. Leurs produits, s'ils n'arrivent pas en plus grande quantité sur les marchés de Paris, s'arrêtent donc évidemment en route chez les restaurateurs ou les propriétaires qui les font venir directement et périodiquement de leurs domaines. Il en est de même du gibier, dont nos campagnes s'épuisent de plus en plus au profit de messieurs les courriers de la malle et les conducteurs de diligence; du poisson, qui s'échappe journellement de nos rivières ou de nos étangs, pour orner les montres glacées de Chevet; du laitage, qui arrive en poste de plusieurs kilomètres à la ronde; du café, servi sur toutes les halles et jusque dans les carrefours; des produits toujours plus abondants des cultures maraîchères, etc.

Toutefois, Messieurs, la consommation de Paris eût-elle effectivement diminué en viande, comme elle a diminué en

garnison, qui s'élevait alors à 17,051 hommes; celle de 1841, que de 935,261, avec cette même garnison, dont le chiffre se trouvait porté à 23,228 hommes, il en résulte un diviseur moyen de 901,849.

On a conséquemment $\frac{45,913,625}{901,849} = 50,91$.

vin, nous n'aurions pas besoin, pour expliquer un tel fait, d'invoquer les modifications qui se sont opérées dans sa population; de rappeler que si, grace aux caisses d'épargnes et à la vigilante sollicitude de l'Administration, le nombre des familles réduites aux charités publiques est resté à peu près stationnaire, celui des riches ne s'est pas non plus accru; de sorte que la classe industrielle, particulièrement celle des petits artisans et des hommes de peine, a seule éprouvé un accroissement presque effrayant. Il nous suffirait de dérouler les tableaux fournis officiellement par l'administration de la caisse de Poissy pour la longue période de 1812 à 1841 (1). Nous y verrions, d'une part, que pendant le cours de ces vingt-neuf années l'augmentation moyenne s'est trouvée, pour les bœufs, de 14,433 ou d'environ 1/2; pour les vaches, de 9,097 ou de plus du double; pour les veaux, de 18,535 ou d'environ 1/4, et pour les moutons, de 137,959 ou d'environ 1/3 (2): d'autre part, que la population moyenne de 1821 à 1842 étant de 839,911

(1) Ces tableaux ont été résumés et commentés dans le *Moniteur de la Propriété*, par M. Royer, ancien professeur d'économie rurale à Grignon.

(2) De 1812 à 1821 inclusivement, la moyenne a été de 101,425 bœufs, 7,021 vaches, 78,238 veaux, 414,556 moutons.

De 1822 à 1840, elle s'est élevée à 115,858 bœufs, 16,120 vaches, 96,773 veaux et 552,526 moutons.

En partant de ces bases et en fixant le poids moyen de chaque bœuf à 325 kilog., celui des vaches à 225 kilog., celui des veaux à 57 et celui des moutons à 22, poids que les déductions obtenues du tableau n° 9 par M. Tourret feraient considérer comme trop faible, mais que nous admettons, parce qu'il est l'expression des opinions de MM. les syndics de la boucherie, on trouvera que les viandes vendues aux bouchers de Paris, forains et de la banlieue, sur les

25

habitants (1), en adoptant, sans restriction aucune, les nombres du tableau n° 7, le dernier excepté; de 847,502, si l'on jugeait devoir le conserver, cette population s'est accrue du septième au sixième, tandis que l'augmentation de viande consommée est de 10,831,210 kilog., ou d'un peu plus d'un cinquième.

Nous attachons à de tels résultats une importance d'autant plus grande, que le département de la Seine est un de ceux dans lesquels on avait cru pouvoir indiquer avec le plus de certitude une diminution relative dans la consommation de la viande, et que si les calculs que nous venons de reproduire ne détruisent pas les conséquences du tableau n° 2, ils apportent une preuve nouvelle du développement que prend incessamment le débit extra-muros, et ils démontrent, en outre, que, par un de ces jeux bizarres du groupement des chiffres, alors que l'habitant de la capitale mangeait en 1840 un kilog. de moins de viande de boucherie de toute sorte qu'en 1830, l'habitant du département de la Seine, Paris compris, en consommait, en 1836, 3 kilogrammes de plus qu'il ne le faisait avant 1822 (2).

marchés de Poissy et de Sceaux, a été, en kilogramme, de 1812 à 1821, de 32,963,157 pour le bœuf, 1,579,747 pour la vache, 4,459,588 pour le veau, et 9,120,471 pour le mouton; en tout, 48,122,965; tandis que, de 1822 à 1842, elle a atteint 37,653,798 pour le bœuf, 3,627,059 pour la vache, 5,516,578 pour le veau, et 12,156,740 pour le mouton; en tout, 58,954,175.

(1) En 1821, le recensement donnait 713,966; de 1822 à 1826, 690,095; de 1827 à 1831, 774,338; de 1832 à 1836, 909,126; de 1837 à 1841, 912,033, chiffre officiel des personnes présentes, sans les garnisons, ou 935,000 sans réduction aucune.

(2) La population du département de la Seine était, en 1821, de

Ces déductions sont peu d'accord avec le tableau n° 8 (1). Comme une partie de la viande vendue sur les marchés de Poissy et de Sceaux peut être consommée hors du département, nous ne leur attribuons pas une valeur absolue ; mais nul ne peut nier leur valeur relative, et cela suffit pour détruire la première impression produite par la lecture des documents. L'administration n'a aucun moyen de déterminer le nombre des bestiaux vendus à la destination de la banlieue ; MM. les syndics de la boucherie sont venus vous en donner une nouvelle preuve en vous initiant aux mystères de la vente : Dès que la cloche a annoncé la clôture des marchés, les bœufs considérés dès-lors officiellement comme de renvoi, se répandent dans les auberges voisines, où ils sont acquis souvent en majeure partie par des bouchers de l'extérieur et même de Paris (2), qui trouvent en cet instant à s'approvisionner à des prix moindres, et qui obtiennent sans trop de difficultés, malgré cette combinaison insolite, des *passes* réclamées au nom des besoins de la capitale. Admettez qu'à chaque marché le nombre des animaux dont la vente ne laisse ainsi aucune trace sur les registres soit, pour la seule banlieue, d'un tiers seulement de ceux qui n'ont pas été acquis selon l'usage ; multipliez une telle erreur par les 104 jours de marchés ; ajoutez un nombre quelconque d'animaux vendus sur la route aux approches de Paris, et vous reconnaîtrez à la fois combien

822,171 habitants. D'après les moyennes de 1821 à 1836, de 967,359. Ainsi, chaque habitant consommait, à la première époque, 58 kilogrammes 1/2 ; à la deuxième, 60 kilogrammes 94.

(1) Ce tableau a pour titre : *Bestiaux vendus sur les marchés de Sceaux et de Poissy, à la destination de la banlieue.*

(2) Cette opinion a été émise devant le conseil par MM les syndics de la boucherie, et combattue depuis par M. le commissaire du gouvernement, pour ce qui concerne Paris.

les résultats de l'annexe n° 8 doivent être modifiés, par suite de cet abus qui existe surtout depuis un petit nombre d'années, et combien les données que nous venons de vous faire connaître, d'après les calculs de l'administration centrale, quelque satisfaisantes qu'elles paraissent, sont cependant encore éloignées de la vérité.

Tel est l'état des choses dans Paris et autour de Paris. Est-il plus triste dans les départements? Déjà, Messieurs, chacun de vous a répondu négativement en soi-même en pareille question. Afin de combattre cependant les additions par des additions, et d'opposer à la statistique les armes de la statistique, nous constaterons ici, d'après les relevés ministériels, que les villes au-dessus de 10,000 âmes, qui ne consommaient, en 1826, que 199,000,000 de kilogrammes de viande, en ont consommé, en 1820, 214,000,000, et, en 1833, 242,000,000; de sorte que la progression a été beaucoup plus forte après qu'avant la loi protectrice, et qu'en 17 ans la consommation a augmenté de 20 %. En a-t-il été de même de la population?

De toutes parts s'ouvrent, dans les petites villes, de nouvelles boucheries. A côté de celles-ci viennent se grouper de nouveaux marchands appelés par les besoins naissants de populations moins misérables. Les animaux de qualités secondaires ne se rendent plus jusqu'au bourg du voisinage; ils sont abattus au sein même du village par des bouchers non patentés, ou débités sans bruit au domicile de celui qui cherche à s'en défaire. La consommation générale augmente par conséquent, sans qu'il soit possible de le constater officiellement.

On a fait valoir comme indice de décadence de notre agriculture une diminution graduelle dans le poids moyen des animaux abattus; un tel fait, bien avéré, semblerait

prouver une tendance vers les engraissements précoces, un besoin d'activer le mouvement des capitaux de circulation de la ferme, et un premier pas vers la recherche des races spécialement applicables à la boucherie. Il n'aurait donc rien qui nous effrayât sous ce point de vue; mais il se lierait sous un autre, relativement au total de nos existences en bestiaux, à une diminution actuelle dont nous avons dû nous préoccuper. Vous avez entendu l'un de vos honorables rapporteurs, M. Tourret, s'emparant, sans modification, des nombres qu'on nous oppose, et divisant le prix moyen des animaux par celui du kilogramme de viande, arriver à des résultats absolument contraires. D'après ces calculs, le poids moyen se serait élevé à 347 kilog. (1), tandis que MM. Tessier et Thouin déclarent, dans l'*Encyclopédie méthodique*, que les bouchers, en 1788, ne l'établissaient pas au-dessus de 600 livres; qu'en 1806, un syndic de Paris le portait à 300 kilog.; que M. de Labourdonnaye, dans un rapport au roi, l'élevait, en 1829, à 315, et qu'on accuse aujourd'hui généralement au moins 325 kilog. Aucun moyen exact n'a été employé jusqu'ici pour arriver sur ce sujet à des données précises. Le jury, qui devrait fonctionner, et dont les appréciations, quelque vagues qu'elles pussent paraître à des esprits positifs, auraient au moins un certain mérite d'uniformité, n'existe que de nom. Quelques bouchers, aidés de l'inspecteur du marché et de celui de la police, sans admettre, comme autrefois, le concours des vendeurs, fixent instinctivement

(1) En 1840, d'après les tableaux 9 et 10, le prix moyen d'un bœuf est, par tête, de 380 fr.; le prix des 5 hectogr. de viande est de 54 cent.; soit, par kil., 1,092. En divisant le prix du bœuf par le prix du kil., soit 380 fr. par 1,092, on trouve pour résultat plus bas 347 kil., comme étant le poids moyen du bœuf à Paris.

le cours, *de visu*, et jamais des pesées comparatives ne viennent infirmer ou confirmer leur jugement sans appel. Là règne donc encore un doute qui commande une extrême prudence, et qui enlève, il faut le dire, à l'annexe nº 4 (1), une bonne partie de son authenticité.

Reste la question des prix, qui se sont, dit-on, exagérément élevés. Pour de certaines localités, nous ne le nions pas; mais, en toute chose, il importe de considérer, à côté du prix auquel achète le consommateur, celui auquel vend le producteur; car, si l'un s'accroît, tandis que l'autre reste le même, on ne peut raisonnablement en rendre la production responsable. Les hospices de Paris, d'après le mémoire de M. Boulet (de la Meurthe), ont été approvisionnés, en moyenne, de 1803 à 1822 exclusivement, à 0 fr. 86 c. 87; ils l'ont été, pendant les dix-neuf années suivantes, à raison de 0 fr. 86 c. 69 (2).

(1) Elle établit une comparaison entre les poids moyens des diverses espèces d'animaux de boucherie pour 1830 et 1840.

(2)

1803 —	1,49,745	Moyenne, 0,86,87.	1823 —	0,73,598	Moyenne, 0,86,69.
1804 —	0,83		1824 —	0,68,341	
1805 —	0,92		1825 —	0,72,960	
1806 —	1,16,600		1826 —	0,78,111	
1807 —	0,87		1827 —	0,84,558	
1808 —	0,82		1828 —	0,85,600	
1809 —	0,80		1829 —	0,87,758	
1810 —	0,75,750		1830 —	0,86,545	
1811 —	0,75,410		1831 —	0,90,379	
1812 —	0,86,210		1832 —	0,85,535	
1813 —	0,90		1833 —	0,84,096	
1814 —	0,90,550		1834 —	0,84,219	
1815 —	0,78,869		1835 —	0,81,690	
1816 —	0,78.924		1836 —	0,64,641	
1817 —	0,75,276		1837 —	0,90,983	
1818 —	0,78,438		1838 —	0,96,409	
1819 —	0,77,011		1839 —	1,04,368	
1820 —	0,74,594		1840 —	1,03,981	
1821 —	0,78,265		1841 —	1,03,433	
	16,50,642			16,47,205	

La faible différence à noter est donc en faveur de la dernière période. En comparant les cinq premières années de cette même période aux cinq dernières, M. de Liancourt vous a fait voir que la moyenne de 1806 à 1807 inclusivement étant de 1 fr. 05 c. 87, celle de 1837 à 1841, malgré les circonstances fâcheuses que tout le monde a pu apprécier en 1838 et 39, n'a été que de 0 fr. 99 c. 83, et qu'en calculant pour les dix premières années, de 1803 à 1812, et les dix dernières années, de 1832 à 1841, on trouve encore, ainsi que nous l'avons trouvé, en groupant tous les chiffres en deux époques, une différence en moins pour celle qui vient de s'écouler. Comme par le passé, mieux que par le passé, les adjudicataires ont donc pu s'approvisionner à des conditions raisonnables. En eût-il été de même, nous le demandons, si l'exagération des prix eût été le fait des vendeurs? Dans une ville importante de l'Ouest, celle d'Angers, l'Administration a pu traiter pour l'Ecole royale des Arts, à raison de 0 fr. 58 c. le kilogramme, tandis que la viande de la même provenance se vendait aux hospices de Paris au-delà de 1 fr., et que la population de la ville la payait 1 fr. 60 c. Nous le demandons encore, de pareilles différences, en des circonstances analogues, en deux villes également sujettes à l'octroi, et à des distances faciles à parcourir, peuvent-elles nous être imputées? Non. Mille exemples analogues accuseraient au besoin une autre cause du mal, puisque, même dans les départements voisins de la capitale, il n'est pas impossible de trouver de bonne viande à des prix qu'on ne peut taxer d'exagération.

En choisissant comme point de départ du calcul des prix moyens l'année 1822, pendant laquelle la viande

éprouva, sous l'influence prolongée des importations étrangères et l'abondance des vieux foins livrés à la consommation, une dépréciation telle, que, dans l'espace d'un quart de siècle, elle n'est descendue qu'une fois plus bas ; et, en prenant pour second terme de comparaison l'année 1839, où, au contraire, pendant la durée des épizooties et de la disette des fourrages, elle s'est élevée à un maximum qu'elle n'avait pas atteint depuis vingt ans, il était facile d'accuser une variation énorme, d'une date à l'autre. Aussi n'a-t-on cité sans doute ces deux époques que comme extrêmes : en remontant d'une année seulement, la différence, qui se trouvait être de 11 c. sur les 5 hectogrammes de bœuf, et de 14 c. sur les 5 hectogrammes de mouton, n'aurait plus été que de 4 c. pour le même poids des deux viandes. Du reste, les tableaux publiés en 1837 par le ministère du commerce nous mettent à même de constater que la viande n'avait pas subi, à l'époque où ils ont été clos, une très-grande hausse, puisque en 1816 elle valait 82 c., et en 1833, 83 c. le kilogramme, en moyenne, dans les 360 villes principales du royaume. En 1840, sur toute la partie de la France qui comprend le nord-est, l'est et le sud-est, son prix n'est que de 75 c. Nul doute qu'il résultera de la statistique de l'ouest, confiée au zèle actif de M. Moreau de Jonnès, une moyenne sensiblement moins élevée.

Quoi qu'il en soit, de cette partie des investigations de votre commission ressortent, dans l'opinion de chacun de ses membres, les conséquences suivantes :

Les documents communiqués aux trois Conseils ne font pas connaître l'augmentation réelle du bétail en France ; basés sur des renseignements qu'il n'a pas été possible à

l'Administration d'obtenir plus complets, ils changent forcément les rapports qui existent entre la production et la consommation, et tandis qu'ils restreignent évidemment celle-ci au dessous du vrai, ils exagèrent la cherté générale de la viande, de manière à produire un effet fâcheux dans le public ; ils tendent enfin à faire croire que la loi qui règle les importations étrangères, au lieu d'être un encouragement pour nos cultivateurs, a tué l'émulation chez eux, et que son résultat final a été tout différent de celui qu'on avait cru pouvoir en attendre. Il était de notre devoir de combattre une à une de telles données et de semblables déductions. Vous jugerez, Messieurs, si, sans sortir des bornes de la défensive, nous l'avons fait d'une manière utile à la cause de l'agriculture et digne d'appeler la bienveillante attention de M. le ministre.

Après avoir écarté de notre mieux une arme qui nous semblait menaçante, nous avons hâte de sortir du domaine de la statistique des chiffres proportionnels, pour entrer dans celui de la statistique des faits généraux. L'une, par suite de la rigueur apparente de son point de départ, peut mener mathématiquement de l'omission à l'erreur. L'autre parle aux yeux avant de parler au raisonnement. Elle ne précise rien en nombres fractionnés, mais elle repose sur l'observation directe ; et si elle s'écartait un instant du vrai, elle serait aussitôt démentie par l'évidence, qui lui sert incessamment de preuves.

Sur la proposition de celui de nos collègues à qui le Conseil d'agriculture doit son utile création, comme il doit encore une excellente présidence, beaucoup d'entre vous ont fourni à la commission des bestiaux des renseignements locaux revêtus de toute l'authenticité que leur

donnent des noms honorables, et qui nous ont paru jeter une lumière trop vive pour que nous ne vous les soumettions pas ici brièvement dans leur ensemble.

La commission avait posé les quatre questions suivantes :

Quelle progression a suivie, dans votre contrée, l'augmentation du bétail, surtout depuis un quart de siècle ?

Quels ont été les résultats de cette augmentation :

1° Sur l'extension donnée aux prairies artificielles ;

2° Sur la production des fumiers, l'amélioration du sol et l'accroissement de ses produits ;

3° Sur le bien-être des populations rurales (1) ?

Dans le département du Nord, d'après M. Le Roy (de Béthune), loin que la production des animaux ait diminué proportionnellement à la population, le progrès est évident. Il l'est notablement depuis une quinzaine d'années dans l'arrondissement de Lille, conformément aux notes de M. Lefebvre.

M. de Beaumont estime que l'augmentation est à peu près du double dans le département de la Somme en général, et qu'elle a dépassé ce chiffre dans l'arrondissement de Péronne en particulier. Depuis l'établissement des sucreries indigènes, les prairies artificielles et les plantes sarclées ont remplacé les jachères. Le bien-être des populations rurales s'est sensiblement accru.

M. Desjobert a fait connaître, relativement au département de la Seine-Inférieure : 1° d'après l'avis des Comices

(1) Les réponses obtenues, au nombre de trente-six, ont été déposées au ministère de l'agriculture et du commerce. Obligé de les réduire considérablement, le rapporteur leur a malheureusement enlevé une partie de leur intérêt. Il est seul responsable de la rédaction par lui soumise à la commission.

de l'arrondissement de Neufchâtel : « que le nombre des vaches a augmenté depuis vingt ans, doublé depuis trente ans, et triplé depuis 1789 ; » 2° d'après l'avis du Conseil général : « que les animaux entretenus par l'agriculture ont *plus que doublé* en nombre, et ont fortement augmenté en poids depuis 1789. » La consommation de la viande a augmenté dans la même proportion, et ce relativement à l'accroissement de la population. La qualité de la viande s'est améliorée, et si le prix s'en est élevé, c'est en grande partie le résultat et le paiement de cette amélioration.

Les prairies naturelles et les herbages à pâtures peuvent avoir augmenté d'un tiers ; les prairies artificielles, qui étaient à peu près nulles, couvrent aujourd'hui 35 à 40,000 hectares ; elles occupent en grande partie la sole des jachères, et ne diminuent en rien la surface des terres cultivées en blé. La grande quantité de fumier qui résulte d'un tel surcroît de fourrages et de bétail, a amené les terres à un haut point de fertilité. Le rendement des céréales est beaucoup amélioré, et de nouvelles cultures industrielles se sont répandues. Le bien-être des habitants des campagnes a fait d'incontestables progrès ; la consommation en viande a certainement triplé depuis 1789.

Vous savez tous, Messieurs, grace à l'excellent travail de M. A. Passy, que, de 1800 à 1837, le département de l'Eure a éprouvé les plus heureuses modifications dans son agriculture.

				Augmentation.
Le nombre de ses chevaux s'est trouvé porté	de	29,533 à	51,151.	21,618
Celui des bêtes à cornes,	de	50,809 à	105,745.	52,876
Celui des bêtes à laine,	de	205,111 à	511,390.	306,279
Celui des porcs,	de	36,646 à	49,191.	13,545
Celui des chèvres,	de	292 à	808.	516

Celui des ânes et des mulets a diminué dans la proportion de 6,807 à 5,961, c'est-à-dire de 846.

Le tableau ci-joint fait suffisamment connaître les résultats d'une si remarquable élévation du nombre des existences animales, dans toutes ses conséquences agricoles. Nous nous bornerons à les copier :

NATURE des cultures et pâturages.	Nombre des hectares attribués à chaque culture.		DIFFÉRENCES réalisées en 1837,	
	Année 1800.	Année 1837.	en plus.	en moins.
Froment.	95,215	106,360	10,145	»
Méteil.	28,900	30,733	1,833	»
Seigle.	15,320	15,023	»	175
Orge.	7,050	7,210	160	»
Sarrasin.	350	407	57	»
Avoine.	41,340	71,811	30,471	»
Pommes de terre.	1,215	4,764	3,519	»
Légumes secs.	4,170	4,616	446	»
Betteraves.	75	740	665	»
Jardins.	2,785	5,714	2 929	»
Prairies artificielles.	960	38,231	37,271	»
Prairies naturelles.	17,923	26,669	8,746	»
Vignes.	1,973	1,196	»	777
Plantes oléagineuses.	520	2,633	2,113	»
Pastel et gaudes.	89	60	»	39
Lins.	4,625	3,271	»	1,354
Chanvre.	650	1,061	411	»
Jachères.	171,849	80,493	»	91,356

Des faits analogues se reproduisent dans l'Oise. M. le baron de Tocqueville déclare que la culture des prairies artificielles y a doublé; que le nombre des bestiaux est devenu incomparablement plus considérable, et que les fumiers ont suivi la même progression, ce qui donne raison de l'augmentation notable des produits agricoles et de celle

de la population ; que les habitants de la campagne sont mieux logés, mieux vêtus, et surtout mieux nourris, puisque le nombre des bouchers établis dans les villages de l'arrondissement de Compiègne depuis dix ans, dépasse des 7/10 le nombre de ceux qui existaient dans la période décennale précédente.

M. Lemaire a annoncé que, sur plusieurs cantons du même département, on rencontre cinq à six fois plus de moutons aujourd'hui qu'à la fin du siècle dernier.

M. de Caumont, parlant du Calvados et de la Manche, a rappelé que l'espèce bovine a doublé presque partout, en nombre et en produit, triplé en quelques cantons; et que cette circonstance, en produisant la richesse du sol, a amené un bien-être général. Une note transmise par M. de Tocqueville porte à 90 seulement le nombre des bouchers établis dans l'arrondissement de Valognes en 1821, et à 105 celui des bouchers maintenant existant.

M. le marquis de Torcy, pour le département de l'Orne, considère que, dans l'arrondissement de Domfront, les existences de bêtes bovines ont au moins quintuplé depuis 25 ans, quoique partout les bœufs de travail aient été remplacés par les chevaux. Autrefois, les 3/7 des terres restaient en friches couvertes de genêts et d'ajoncs; les fourrages artificiels se sont considérablement étendus, pour subvenir à une consommation plus abondante. L'effet immédiat de l'augmentation de bestiaux a été une masse plus considérable de fumier ; l'effet médiat, des produits plus abondants en grains de toute nature. Le fait dominant est la substitution du froment au seigle, celle du pain blanc au demi-blanc ou pain de sarrasin, autrefois en usage dans le pays. Sans être riches, les paysans sont aisés.

On mange de la viande de boucherie ou de porc sur leurs tables, deux ou trois fois par semaine.

Dans le département de Seine-et-Oise, d'après MM. Bella, Darblay aîné, Dailly, Soulange-Bodin et V[or] Rendu, l'augmentation en nombre des animaux de l'espèce bovine et ovine est incontestable. M. Dailly l'évalue en moyenne à 1/3; M. Bella croit que les moutons et les porcs ont augmenté, au minimum, de 50 p. %; les bêtes à cornes, de 25 p. %. M. Rendu porte à moitié l'accroissement du nombre des vaches. Les prairies artificielles se sont étendues selon les lieux, de manière que là où l'on n'en faisait autrefois que 10 p. %, on en fait maintenant 25 p. % de la superficie des terres labourables. La fécondité du sol s'est partout élevée, ainsi que la production, notamment en céréales et colza. Les salaires des ouvriers sont plus considérables; le bien-être croissant des populations rurales est manifeste. Les habitations sont mieux tenues, les vêtements plus confortables, la nourriture plus substantielle.

M. Bella indique les mêmes résultats pour le département de Seine-et-Marne. M. Camille Beauvais les signale de son côté: les vaches laitières surtout se sont multipliées dans le rapport de 2 à 1. La fécondité du sol excède 100 p. %.

M. le vicomte Héricart de Thury, limitant ses observations à l'ancien duché de Valois, formé des cantons de Betz, Crépy, Nanteuil-le-Haudoin, et d'une partie des cantons voisins, sur les limites des départements de l'Oise, de Seine-et-Marne et de l'Aisne, y a vu, depuis le commencement du siècle, doubler, tripler, quadrupler même dans quelques communes le nombre des animaux. Les races se sont améliorées. La production des fumiers, celle des terres labourables ont suivi la propagation des cultures fourrageu-

ses, et de tout cela est résultée une grande et véritable amélioration dans le bien-être des habitants et des populations de la campagne.

Si du nord du royaume nous passons dans l'ouest, nous trouverons, avec M. Rieffel, qu'en Bretagne les bestiaux ont doublé, et qu'ils ont partout augmenté de poids. La culture des racines et des choux fourragers a fait d'incessants progrès. Sur telles communes, où les relevés des mairies indiquaient en 1810 et 1811 à peine quelques hectares de pommes de terre, on en compte aujourd'hui plusieurs centaines. Il en est de même de la culture des céréales. L'arrondissement de Morlaix a exporté, en 1838, 60,000 quintaux de grains de plus qu'en 1820. La terre de landes, qui valait 20 fr. l'hectare, vaut désormais au plus bas prix 100 fr. Le pain de froment, les pommes de terre et la viande sont venus se joindre partout à la galette de sarrasin. Notre collègue, chargé, en qualité de maire, de faire des recherches statistiques sur la commune de Nozay, commune pauvre, qui comprend 3,000 habitants, a trouvé une consommation de viande de 18 kilogrammes par tête, fait inouï jusqu'ici dans ces contrées.

Dans le Morbihan, M. Trochu évalue à 15 p. °/₀ l'augmentation des bœufs, à 40 p. °/₀ celle des vaches. L'espèce ovine s'est peu propagée, mais elle s'est généralement améliorée. Le canton de Belle-Isle-en-Mer, il y a une trentaine d'années, ne produisait que la moitié environ des céréales nécessaires à sa consommation : sa population s'est accrue d'un dixième, et il exporte aujourd'hui des quantités très-importantes de froment. De 1807 à 1814, les terres incultes, dites de landes, se vendaient, dans ce canton, 75 à 100 fr. l'hectare ; elles couvraient les 4/5 de la

surface du pays. Aujourd'hui, elles sont devenues très-rares et ont décuplé de valeur.

M. de Sainte-Marie, qui a rapidement parcouru cette année, comme inspecteur de l'agriculture, vingt et quelques départements, nous a fait connaître les impressions qu'il a rapportées de chacun d'eux; il déclare hautement que, partout où il est allé, l'intérieur de la Bretagne excepté, il a trouvé une grande amélioration, comparativement à ce qu'on lui avait dit avoir existé avant 1822.

Sur les Côtes-du-Nord et le Finistère, le littoral, que les Bretons appellent leur ceinture dorée, est infiniment plus avancé que l'intérieur du pays; la progression du bétail y est aussi beaucoup plus considérable et plus appréciable dans toutes ses conséquences. M. de Sainte-Marie n'évalue cependant l'augmentation, depuis 25 à 30 ans, qu'à 1/4 en moyenne. Tandis que la statistique du Finistère, de M. Duchatellier, porte à 10,500 le nombre des bœufs existant dans l'arrondissement de Brest en 1830, elle dépasse beaucoup cette proportion sur divers points, puisque les renseignements recueillis pendant l'inspection l'établissent, en 1841, à 20,000 environ.

Dans le Morbihan, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Inférieure, notre collègue porte approximativement l'augmentation de 1/8 au quart, selon les lieux; sur l'arrondissement de Fontenay, dans la Vendée, au cinquième; dans les Deux-Sèvres, au quart; dans la Vienne, au cinquième.

Dans la Charente-Inférieure, la production a triplé. Rochefort et Marennes, qui envoyaient, au plus, autrefois, dans la direction de Paris, 1,200 bœufs, en envoient aujourd'hui 4,000; circonstance d'autant plus heureuse, que les animaux *maraichers* sont de tous les plus précoces sur

les marchés d'approvisionnement de la capitale, et qu'ils remplissent ainsi la lacune qui pourrait exister sans eux entre l'arrivée des bœufs d'écurie et ceux de pâturage.

L'arrondissement de Beaupreau, qui fournit plus particulièrement, en Maine-et-Loire, les bœufs de race choletaise, n'en avait exporté, en 1826, que 25 à 26,000. Il résulte des recherches de votre rapporteur qu'en 1838 et 39, ce nombre avait doublé. L'arrondissement d'Angers, dans sa partie méridionale, est entré de plus en plus largement dans la voie de l'engraissement. Sur telle ferme qui, autrefois, ne possédait qu'un ou deux bœufs à la crèche, on en compte trois ou quatre, cinq ou six même, grace à la meilleure culture des prairies artificielles et à l'extension, chaque année croissante, donnée à la culture des navets, des pommes de terre et des choux du Poitou. Au nord-ouest, de Château-Neuf à Segré, et jusque sur les limites de l'ancienne Bretagne, on engraisse peu; mais on élève infiniment plus que par le passé pour les herbages normands. Déjà quelques animaux ont été vendus sans avoir porté le joug. Les genêts reculent devant les trèfles et les ray-grass; partout la terre s'améliore peu à peu, et les récoltes commerciales suivent rigoureusement dans leurs progressions celles des récoltes consommées sur place. Le sort des classes rurales et l'état de fortune du pays sont loin d'être encore ce que l'avenir pourra les faire; mais le mieux est sensible, depuis surtout un quart de siècle.

M. le duc de Liancourt a fait connaître les résultats également satisfaisants pour le département de la Sarthe. Toutefois, d'après les renseignements qu'il s'est procurés, l'accroissement du bétail, depuis 25 ans, ne dépasserait pas un quart. D'après les notes recueillies par M. de Sainte-Ma-

rie, il serait du double dans beaucoup de cantons. Sur quelques-uns, il est notoire qu'on engraisse des bœufs manceaux âgés seulement de 3 ans.

Le même membre du Conseil qui n'a visité dans la Mayenne que l'arrondissement de Château-Gonthier,et plus spécialement le canton de Craon, où l'élève des porcs forme une branche de commerce de plus en plus importante, pense que le bétail a augmenté d'un quart, alors que la population ne s'est accrue que d'un dixième. Dans Eure-et-Loir, l'arrondissement de Nogent a triplé le nombre de ses animaux.

Tels sont les renseignements qui nous ont été transmis sur l'Ouest. Ceux que nous avons reçus relativement à la France centrale sont aussi concluants.

Cependant, dans la partie de la Sologne comprise sur les départements du Cher et de Loir-et-Cher, M. de Romanet dit que le nombre des moutons a successivement diminué par suite de l'avilissement du prix des laines, et qu'il en a été de même des animaux de race bovine, non-seulement à cause de l'octroi par tête, qui les exclut des marchés d'Orléans et de Paris, mais parce qu'ils sont primés sur les marchés locaux, par les bœufs *demeurés*, c'est-à-dire ceux que la fatigue ou les accidents empêchent de continuer leur route, et qui sont vendus à vil prix sur leur passage. Là le chiffre de la population est à peine progressif, et la production semble avoir diminué plutôt qu'augmenté.

Mais M. Vilmorin nous apprend que, dans l'arrondissement de Montargis, l'élève et l'engraissement ont reçu, depuis vingt-cinq ans, une extension notable sur les exploitations assez nombreuses, surtout dans les cantons de Châtillon-sur-Loing et de Château-Renard, qui sont di-

rigées par les propriétaires mêmes. Il constate une tendance au mieux parmi les populations rurales, et croit que d'ici à peu d'années elles seront entièrement converties à la culture des fourrages. Les renseignements fournis par M. de Béhague viennent parfaitement à l'appui des précédents. La ville de Montargis, qui, de temps immémorial, s'approvisionnait de bœufs du Nivernais et de l'Allier, n'en arrête plus un seul dans leur trajet sur Paris. Elle trouve facilement à se pourvoir chez les agriculteurs du pays. La culture des prairies artificielles s'est beaucoup propagée dans le nord du Loiret, et commence à se répandre au midi. Partout où la nature et la disposition du terrain le permet, les étangs se métamorphosent en prés; les racines sont cultivées, même en grand, et nier les bons résultats de ces innovations diverses, ce serait nier l'évidence.

Dans l'Indre, conformément aux renseignements recueillis par M. Pommier, depuis douze à quinze ans, les bêtes de l'espèce ovine à l'élève ou à l'engrais ont peu augmenté; les bêtes à l'hivernage se sont accrues des 2/5es. Le nombre des animaux de l'espèce bovine s'est élevé des 3/8es pour les élèves, du sextuple pour les vaches, du double pour les bœufs à l'engrais. La production du sol a augmenté d'un tiers.

M. le baron Charles Dupin nous a fait connaître que le département de la Nièvre, au commencement de ce siècle, n'engraissait pas plus de 500 bœufs pour les exporter. En 1841, ce nombre s'est élevé à 15,000! La population a été portée de 250,000 à 300,000; comme presque partout, elle se nourrit mieux.

M. de Tracy, pour l'arrondissement de Moulins; M.

Tourret, pour ceux de Lapalisse, et plus particulièrement de Gannat et de Montluçon, ont démontré que le département de l'Allier n'est pas resté en arrière des améliorations. Le premier déclare que les bêtes à cornes et à laine ont augmenté en quantité et en qualité ; qu'il en a été de même pour les porcs, sous l'influence heureuse de l'extension donnée aux cultures de pommes de terre. Selon lui, les conséquences de ce double fait sont une augmentation de bien-être d'une notoriété incontestable, presque vulgaire. Le second nous apprend qu'autrefois Gannat cultivait ses bonnes terres en céréales à l'aide de bœufs que le commerce amenait de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Dordogne. Aujourd'hui les fermes ont été subdivisées : on trouve beaucoup moins de bœufs ; mais pour chaque couple de bœufs de moins, le cultivateur a quatre vaches. Il y a peu de temps, ces vaches arrivaient de l'Auvergne ; aujourd'hui le métayer fait des élèves, il tend à se suffire à lui-même ; sous peu il livrera ses vieilles vaches à la consommation, sans avoir à en acheter de jeunes. Par suite de cette substitution des femelles aux mâles, pour le travail, la portion du département qui élevait des bœufs concurremment avec le Limousin, et qui les vendait aux cultivateurs de grains, ne trouvant plus à s'en défaire pour cette destination, les vend pour l'engrais ; ils viennent donc un peu plus jeunes alimenter la boucherie. Il est incontestable que le nombre des élèves, toujours en rapport avec la production variable des fourrages, a augmenté ; toutefois l'augmentation porte principalement sur les génisses, qui sont plus demandées après le premier part. Nul doute que les populations rurales ne se nourrissent mieux ; mais il serait à désirer que la grande

quantité de viande et de vin qui se consomme au cabaret, vînt en aide au bien-être de la famille entière.

M. de Bonneval confirme une partie de ces faits, et quoique, selon lui, la progression ait été peu sensible dans les terres légères, elle est réelle partout.

M. le comte Anglès affirme que, dans le département de la Loire, le bétail existant sur l'arrondissement de Roanne, indépendamment de l'augmentation de poids qu'il a acquise par suite d'une meilleure nourriture, a doublé en nombre depuis vingt ans. En 1838, sur une métairie qui possédait 10 têtes, on en trouve 21 ; sur une autre où il y en avait 12, on en compte 20 ; sur une troisième où il y en avait 8, on en compte 14. En 1828, sur ces trois exploitations réunies, la production des fumiers était de 167 voitures ; en 1840, elle a été de 664 voitures. Dans le même espace de temps, le rendement des céréales s'est élevé, en froment, de six à onze fois la semence ; en seigle, de cinq à dix fois ; en orge, de huit à quatorze fois. Les froments, qui n'entraient, il y a dix ans, que pour 1/6e environ dans la totalité de la récolte des céréales, y figurent maintenant pour 1/3 au moins. L'amélioration du sort des agents de la culture a été la conséquence nécessaire de l'amélioration. L'emploi des femmes et des enfants a surtout exercé l'influence la plus heureuse. En présence de tels faits, M. le comte Anglès ne croit pas qu'il soit permis de révoquer en doute les progrès de l'agriculture sous le régime protecteur établi par la loi de 1822.

Tel est l'état des choses : qu'on ne dise donc pas que les tarifs protecteurs sont restés sans effet. De 1815 à 1822, la production des céréales a été en France de 135,000,000 d'hectolitres. Elle s'est si bien accrue pendant les treize

années suivantes, qu'elle atteignait en moyenne, pendant les quatre dernières années de la période, 200,000,000. Décomposez ce nombre, réservez 30 millions pour la semence, accordez 100 millions à la population, et vous trouverez encore 70 millions pour l'industrie et la nourriture des animaux. Si, avant le tarif, la consommation, au lieu de 100, n'était que de 90 millions, la semence restant la même, 15 millions seulement pouvaient être attribués à d'autres emplois. Que de conséquences dérivent de ce seul fait !

On consomme en France fort peu de viande, comparativement au pain. Abaissez de quelques centimes le prix de celle-là, et vous verrez subitement s'élever la valeur de celui-ci. Vous verrez en même temps diminuer forcément les produits du précieux tubercule qui acquiert de jour en jour dans nos contrées une plus grande importance alimentaire : car, avant le tarif protecteur, 31,000,000 d'hectolitres de pommes de terre seulement étaient récoltés sur 500,000 hectares ; tandis que, aujourd'hui, 73,000,000 d'hectolitres le sont sur 800,000 hectares.

Dans une foule de localités, le produit relatif des diverses cultures a presque doublé, semence déduite.

Bien évidemment donc, le progrès existe. Si, pour pénétrer dans les climats méridionaux, il a besoin de l'irrigation, demandée en termes si éloquents et si puissants de vérité par M. Auguste de Gasparin ; s'il ne s'est pas fait assez sentir à Paris et dans quelques autres grands centres de consommation, sous l'influence de l'agiotage et le poids des taxes, le remède ne peut être dans une mesure qui l'entraverait sur les 18/20es de la France.

Chaque animal provenant de l'importation, si nous

l'avions nourri sur notre sol, en échange du foin par lui consommé nous aurait donné annuellement assez de fumier pour produire 6 à 7 hectolitres de blé et nourrir deux personnes. Il aurait laissé partout sur ses traces les capitaux, si rares encore dans nos campagnes, et contribué ainsi directement ou indirectement au bien-être comme à l'accroissement de nos populations. La suppression du tarif porterait donc à la fois chez nos voisins l'argent et les denrées les plus indispensables à la prospérité nationale.

L'Allemagne, Messieurs, avance avec un ensemble remarquable vers une production toujours plus grande du bétail : tous ceux qui l'ont parcourue s'accordent sur ce point.

Elle est cultivée en grande partie d'après le système alterne, avec pâturages, le moins exigeant de tous en travaux de main-d'œuvre, et qui se prête le plus économiquement à l'élève de nombreux troupeaux.

Elle produit les fourrages à un taux infiniment plus bas que nous ne pouvons les produire. Notre collègue Nivière, qui a fait de ce sujet une longue et sérieuse étude, est venu affirmer, pièces en main, que dans la Saxe, le Brandebourg, le Kœnisberg, la Silésie, les deux Poméranies, les deux Mecklembourgs et le Holstein, le foin dépassait à peine, en moyenne, de 50 c. les 50 kilogrammes de prix de revient.

A l'appui de cette assertion basée sur des observations nombreuses et d'une concordance digne de la plus sérieuse attention, assertion à laquelle M. le directeur de l'agriculture a donné devant vous une nouvelle confirmation, en déclarant que, d'après les documents qu'il a personnellement recueillis, l'affourragement d'un cheval coûte en

Allemagne moins de 30 francs, M. Nivière a fait valoir que les vaches louées aux *holenders*, ou fabricants de beurre, ne rapportent à leur propriétaire que 50 à 60 fr. en échange de la nourriture qu'il leur donne à ses frais, du local qu'il leur fournit, de l'intérêt du prix d'acquisition qu'elles lui ont coûté et de toutes les chances de maladies ou de dépérissement.

Les vaches que les fermiers nourrissent sur leur exploitation au compte des domestiques, à qui elles appartiennent et qui profitent seuls de leur fumier, bien qu'elles consomment en moyenne 70 quintaux de 50 kilogrammes, reçoivent cette nourriture à raison de 31 francs (1).

D'après de semblables bases, un bœuf de trait consommant 128 quintaux, ne coûterait pour son affourragement complet en foin ou autre nourriture réduite à la valeur du foin, que 64 francs.

Un cheval de selle nourri à raison de 102 quintaux, le serait pour 50 francs.

Un étalon, une jument poulinière, lorsqu'elle ne travaille pas, ne dépenserait pas davantage.

Enfin, toujours en évaluant le fourrage au prix de revient, un poulain pourrait arriver à l'âge de trois ans sans avoir mangé, en moyenne, pour plus de 25 francs par

(1) Note de M. Nivière. — Dans les comptabilités allemandes, le fourrage est compté aux bestiaux de rente, comme aux bêtes de trait, 1 fr.; mais ce prix de 1 fr. pour 50 kilogrammes, dont est crédité le foin, le constitue en bénéfice. La rémunération de 30 fr. qu'exige l'exploitant pour la nourriture d'une vache, à raison de 70 quintaux, indique que le prix de revient n'est pas de plus de 50 c. par 50 kilog.; ce que démontre, au reste, la recherche de ce même prix de revient, de quelque manière qu'elle soit faite.

année. Si ces conditions ne sont plus identiquement les mêmes, à mesure qu'on se rapproche, avec M. Moll, dont votre commission a apprécié l'excellent travail, des bords du Rhin ou de la Belgique, l'infériorité du prix des fourrages est cependant encore remarquable.

Les salaires des domestiques et des journaliers sont beaucoup moins élevés qu'en France.

Les impôts, quoique assez considérables dans les parties avancées du pays, sont généralement de moitié moindres que chez nous.

Le numéraire a une valeur représentative plus élevée.

Ces données bien simples suffisent à nos yeux pour démontrer jusqu'à l'évidence le besoin d'une protection, et la nécessité de ne pas restreindre celle qui existe, soit en abaissant les tarifs, soit en introduisant dans la loi un nouvel élément de concurrence, puisque, dans l'état actuel des choses, non-seulement la production allemande est moins chère, mais le bas prix auquel elle peut livrer les denrées sur le marché national est une sorte de prime à la sortie, en présence des mercuriales du marché français.

Nous passons à l'examen des questions qui vous ont été soumises par M. le ministre de l'agriculture et du commerce.

La première, dont votre commission ait eu à s'occuper, est celle-ci: *Convient-il de rendre impératives les dispositions de l'ordonnance du 4 juillet* 1830, *afin de faire substituer au droit par tête un droit applicable au kilogramme de l'animal sur pied?*

Jusqu'ici, en effet, les droits d'octroi ont été perçus par tête. Outre la facilité de ce mode, beaucoup de bons esprits voient en lui un encouragement à l'élève des beaux ani-

maux et une juste compensation aux difficultés de leur vente naturellement restreinte dans les grands centres de population. Ils pensent qu'en un pays où les bœufs ne servent à la consommation qu'après avoir appliqué leurs forces musculaires aux travaux des champs, et où longtemps encore on appréciera leur travail avant de rechercher leur chair, il peut y avoir d'assez graves inconvénients à discréditer les grosses races, soit parce que la vigueur des individus qui leur appartiennent est plus grande, lors des défrichements, des labours profonds et de toutes les opérations pénibles de l'agriculture ; soit parce que la déperdition des forces résultant de mouvements mal combinés est, dans un attelage, en raison directe du nombre d'animaux qui le composent. Mais à ces arguments on oppose que la taille n'est pas toujours dans les bœufs un indice de force et d'énergie ; qu'au contraire les cultivateurs qui veulent les user, doivent recourir moins aux grosses races qu'aux races moyennes, et que ceux qui cherchent dans la précocité de l'engraissement un renouvellement plus prompt des capitaux, ne réussiraient certainement pas aussi bien sur de volumineuses que sur de petites bêtes.

Relativement aux moutons, il en est de même, et la grosseur de l'animal est encore un indice de la moindre qualité de la laine. Or, comme les bêtes ovines allemandes, qui viennent directement jusque sur les marchés de Paris, sont de grande taille ; pour soutenir la concurrence, les propriétaires français se voient dans l'obligation de sacrifier la finesse des toisons et la rapidité du développement des tissus graisseux au poids absolu de la viande.

D'ailleurs, l'égalité des droits sur les gros et les petits

animaux de toutes sortes n'est pas seulement une prime excessive qui ouvre aux uns, en les fermant aux autres, de certains marchés; c'est une disposition, en quelque sorte prohibitive, qui pèse précisément sur nos contrées les plus pauvres, et qui tend nécessairement à détruire l'émulation chez elles, en arrêtant la concurrence; c'est enfin une seconde barrière qui empêche les viandes de qualité ordinaire de pénétrer au sein des grandes villes, dans les quartiers plus populeux que riches, et qui atteint à la fois les consommateurs comme les producteurs les moins aisés.

Par ces divers motifs, votre commission vous propose de répondre affirmativement à la première question de M. le ministre, et de déclarer que, dans votre opinion, la perception au poids doit être substituée, à l'intérieur du royaume, à la perception par tête.

Cependant, comme une semblable mesure, de haute importance dans les cités à droits considérables, n'en aurait plus à beaucoup près autant dans les villes à tarifs modérés; comme elle y occasionnerait au contraire des dépenses quelquefois excessives relativement aux revenus communaux, et qu'elle y entraînerait des difficultés d'exécution dans le choix même des préposés, nous avons pensé que la substitution sus-énoncée ne devrait être obligatoire que dans les enceintes où les droits divers qui grèvent, directement ou indirectement, l'entrée actuelle d'un bœuf, dépasseraient 12 francs.

Restait à rechercher si le pesage, là où il aurait lieu, devrait s'appliquer à l'animal sur pied ou à l'animal abattu et divisé en quartiers. Le premier mode favoriserait sans doute l'amélioration des races de boucherie, en poussant

les producteurs vers celles qui offrent, à poids égal, des masses charnues plus considérables et des os plus petits; il serait, d'un autre côté, peu favorable à la vente des bœufs façonnés plutôt pour le travail que pour l'engraissement, et, dans l'incertitude qui règne encore sur les rapports qui existent entre la chair nette et les déchets, aussi bien que sur le poids relatif des diverses parties de l'animal aux différentes époques de l'engraissement, il laisserait à désirer. Le pesage par quartiers au sortir de l'abattoir ne présenterait pas les mêmes inconvénients; mais il n'aurait pas non plus le premier avantage. Il rendrait, d'ailleurs, plus difficile le contrôle du vendeur, plus facile l'action du boucher sur le préposé; il favoriserait, en un mot, davantage l'erreur ou la fraude : aussi nous avons opiné, avec quelque hésitation, nous devons l'avouer, pour le pesage sur pied, à l'entrée même des villes, des abattoirs ou des marchés.

Une question d'un autre ordre a été soumise au Conseil: *Convient-il de régler la qualité de ce nouveau droit, de manière à opérer, relativement à la moyenne des droits actuels, une réduction?*

L'influence fâcheuse du chiffre exagéré de certains octrois est manifeste. Frappé de cette première conséquence que les impôts perçus par les villes sur les produits de l'agriculture s'élèvent à la somme énorme de cent millions de francs environ et présentent ainsi les plus grandes entraves à sa prospérité, un des membres de la commission a exprimé le vœu que les octrois puissent être remplacés par un impôt d'une autre nature, particulièrement applicable aux citadins, en suivant le mode établi pour la répartition de l'impôt mobilier.

Nul doute que les charges qui grèvent le consommateur dans l'ordre actuel des choses ne rejaillissent sur le producteur; mais nul doute non plus que les villes n'aient à satisfaire de nombreux et impérieux besoins. Restreindre les droits modérés que beaucoup d'entre elles imposent à l'introduction, ce serait parfois fermer l'école cantonnale ou communale, entraver les réparations de l'église et de la mairie, empêcher la construction d'une halle ou d'une fontaine, et arrêter les plus modestes embellissements. Tel ne peut être le vœu des populations rurales. Telle n'est ici la pensée de personne. Nous croyons toutefois que ceux qui veulent habiter les grands centres de populations, doivent payer les jouissances qu'ils y cherchent. Au moment où, plus que jamais, propriétaires, artisans et journaliers, délaissant les campagnes, où leur savoir, leur fortune, leurs bras seraient également nécessaires, surabondent dans les villes, où chaque année voit créer de dispendieux travaux extraordinaires pour arracher à la faim des hommes inoccupés, dont les journées contribueraient ailleurs à la production de la couche labourable et ne seraient pas recherchées et cotées concurremment par l'odieuse émeute, nous ne pouvons admettre qu'il y ait avantage général à niveler les prix de consommation, sans niveler les salaires et les conditions de travail. Ce n'est donc pas contre l'usage, c'est contre l'abus des droits d'octroi que nous nous élevons, en appelant l'attention du pouvoir sur les tarifs exagérés qui finiraient par entraver sérieusement la production, en lui demandant des prix de revient impossible, et en confisquant ses derniers bénéfices au profit des caisses millionnaires.

La troisième question posée porte textuellement : *N'y*

a-t-il pas lieu, dans l'intérêt de la reproduction, d'appliquer aux veaux et même aux vaches un droit différentiel d'un taux supérieur ?

D'après les tarifs existants, les vaches ne paient pas aux barrières de Paris un droit égal à celui des bœufs. Une telle disposition tend à augmenter la consommation qui s'en fait par la boucherie, et quelques personnes ont cru trouver dans ce fait un indice de décadence de notre agriculture. D'autres, mieux éclairées sur les questions d'économie rurale, professent des opinions différentes ; elles considèrent qu'on doit favoriser le commerce des vaches, non-seulement afin de pousser à leur production, et conséquemment à celle de l'espèce bovine, mais pour ne pas enlever au petit cultivateur une ressource précieuse ; pour lui permettre de vendre le peu de fourrages qu'il récolte, à l'animal qui seul peut le payer avantageusement ; pour favoriser dans le voisinage immédiat des grandes villes l'obtention du lait, un peu plus loin celle des veaux ; pour engager partout à ne pas conserver des animaux chez lesquels l'âge altère les facultés génératrices, diminue la quantité des produits, et finalement la qualité de la chair. Nous ne pensons donc pas qu'il faille rien changer aux rapports qui existent maintenant entre les tarifs appliqués aux vaches, aux bœufs et aux veaux.

Une quatrième question porte : *La transformation du droit par tête en un droit au poids, doit-elle avoir lieu également à la frontière ?*

Votre commission, à l'unanimité, vous propose de répondre négativement. En voici les motifs : Il n'est pas malheureusement donné à chacun de spéculer à son gré sur l'élève ou l'engraissement du bétail. Dans les pays de

landes, le mouton seul peut vivre ; sans lui toute culture devient impossible. Dans les contrées déjà plus avancées, mais sur lesquelles le peu de fécondité du fonds ne comporte pas les prairies naturelles et ne permet pas encore les récoltes fourrageuses artificielles, ce n'est qu'au moyen de petites races de l'espèce bovine qu'on arrive à récolter profitablement les herbes trop courtes pour tomber sous la faulx. Ouvrir nos frontières à ces animaux, ce serait, s'il est vrai, comme nous avons cherché à le démontrer, qu'ils puissent expulser les nôtres des marchés par l'infériorité de leurs prix, fermer toute voie d'amélioration dans les pays peu herbagers, qui ne pourraient plus ainsi élever sans perte, puisque leurs productions seraient supplantées, même à l'entrée des grandes villes, que vous cherchez, avec tant de raison, à leur ouvrir. Ce serait, en un mot, renverser d'un seul coup le système, si riche cependant d'avenir, qu'un de nos collègues a laborieusement étudié en Allemagne, pour en doter les environs de Lyon, et qui n'embrasse pas moins que la mise en valeur et la fécondation progressive des terres les plus pauvres du territoire français.

Avec le droit par tête, nous voyons s'introduire les animaux des plus belles races étrangères. Si notre agriculture perd à ne pas les avoir produits, du moins peut-elle parfois trouver une légère compensation dans l'amélioration des races indigènes. Avec le droit au poids, la Belgique, l'Allemagne et la Suisse joindraient aux gros animaux qu'elles nous envoient maintenant toutes les provenances chétives des parties les plus âpres et les moins fécondes de leurs montagnes. La Sardaigne, depuis Genève jusqu'à Antibes, nourrit en abondance de petits

bestiaux qui envahiraient, de proche en proche, jusqu'au centre de la France, par les départements frontières. Ceux des montagnes de la Savoie remplaceraient la race robuste et travailleuse d'Auvergne, l'une des meilleures et désormais des plus répandues du sud à l'ouest de la France. En un mot, par suite du prix de nos marchés et du mouvement en quelque sorte attractif qui se propagerait ainsi de proche en proche, avec d'autant plus de facilité, jusqu'aux pays les plus favorisés et les plus éloignés de l'union allemande, que la construction de vastes chemins de fer n'est plus une question pour ces contrées, nous verrions diminuer forcément chez nous la production du bétail, deux fois compromise dans les grosses et les petites races.

Dans les circonstances présentes, la concurrence des moutons allemands est déjà désastreuse pour nos producteurs. Pendant l'année 1840, il est entré en France 132,000 de ces animaux, dont 80,000 ont été amenés directement sur les marchés de Sceaux et de Poissy. A cette époque, 110,000 moutons français sont restés invendus sur les mêmes marchés. En comparant les cours établis dans les deux pays, on s'explique facilement un tel état de choses. En effet, le journal du grand duché de Bade, dans son numéro du 26 mars, établit la valeur du mouton à 40 cent. le kilogramme pour le premier trimestre 1841, tandis qu'à la même époque il s'élevait, sur les marchés d'approvisionnement de Paris, à 1 fr. 25 cent. La différence en faveur des animaux étrangers était conséquemment de 79 cent. le kilogramme, et, déduction faite des frais de route et des droits de douanes, qui s'élèvent à peine à 18 cent. le kilogramme, l'introduction trouvait encore à

pareil prix un bénéfice de 61 cent. A moins d'un droit au poids infiniment plus élevé que le plus haut qui ait été jusqu'ici proposé, la substitution aggraverait encore un tel état de choses.

Les intérêts généraux de l'agriculture, les intérêts spéciaux des localités d'élève, ceux de toutes les contrées pauvres, malheureusement bien plus nombreuses que les contrées riches dans l'ensemble de notre territoire, s'opposent donc à la substitution du droit au poids au droit par tête.

Votre commission la repousse comme essentiellement nuisible au pays.

Considérant que la loi actuelle, sans arrêter l'importation étrangère, en a convenablement limité les effets ; que tout changement qui viendrait à la modifier, soit par l'abaissement des tarifs, soit par l'admission des animaux maigres ou de petite taille en concurrence avec les animaux gros ou de forte taille, aurait des conséquences également fâcheuses ; elle émet le vœu qu'aucun changement ne soit apporté aux dispositions actuelles de ladite loi, relativement aux tarifs de douanes et au mode de perception aux frontières.

Chaque année, la France exporte quelques milliers d'animaux de l'espèce bovine. La moyenne de ce commerce a même un peu augmenté, puisque, de 1815 à 1823 exclusivement, elle ne s'est élevée qu'à 12,626, et que, de 1823 à 1841, elle a été de 13,159. Cette faible compensation aux 38 à 40,000 que nous avons reçus annuellement pendant cette dernière période, est cependant un encouragement à la production pour le petit nombre des

localités qui peuvent en profiter, puisqu'elle améliore ou facilite la vente. A la douzième question, ainsi conçue : *Y a-t-il lieu de modifier le régime de sortie en même temps que le régime d'entrée ? et quels seraient les changements à apporter à cette partie du tarif actuel ?* votre commission vous propose donc de répondre négativement.

Enfin, à l'égard des os : frappés de ce fait qu'on a commencé sur plusieurs points à les utiliser comme engrais, et que, plus qu'autrefois, ils sont recherchés dans nos campagnes ; que la facilité qu'on ajouterait à leur exportation, sans donner un encouragement sensible à l'éducation des animaux et un aliment de quelque importance au commerce, pourrait devenir nuisible à notre agriculture ; nous vous proposons de demander le maintien des droits maintenant imposés à la sortie.



ÉCONOMIE RURALE.

RAPPORT

ENTRE LA

CAPACITÉ PRODUCTIVE DES TERRES

en trèfle et en blé.

(Extrait d'un Mémoire sur la culture du trèfle dans la région de l'Ouest présenté au Congrès scientifique de France, par M. Gustave Heuzé, Sous-directeur et Professeur de l'Institut agricole de Grand-Jouan (Loire-Inférieure).

Dans les sols peu fertiles, ceux qui ont été épuisés par une mauvaise culture, le trèfle ne peut être cultivé avec succès.

Si cette plante persiste sur des terres argileuses, siliceuses ou calcaires, encore en période pacagère, elle ne peut être considérée que comme plante de pâture.

A vrai dire, ce n'est pas réellement les grandes masses de fumier, ajoutées momentanément dans un sol, qui permettent au trèfle d'atteindre un développement remarquable. Pour que cette plante fourragère couvre parfaitement le sol et qu'elle soit plusieurs fois fauchable durant l'année, il faut que la terre possède quelque chose de singulier que je ne puis définir, mais qui paraît résider à la fois dans la texture du sol, son état physique et l'accumu-

lation de matières organiques. Ainsi, c'est quelquefois sans succès que, dans les terres argileuses, encore en période pacagère, on cherche à cultiver le trèfle, quoique le sol ait été fortement fumé. Il y végète bien, si l'année est favorable ; mais, durant l'hiver et au printemps suivant, il disparaît ou s'élève peu.

La cause de cette non-réussite, c'est que le sol est dépourvu de cette *vieille force*, ou puissance spéciale, qui exerce une action particulière sur le principe vital ou la force végétative de cette plante. Ce n'est réellement que lorsque cette terre est argileuse et arrivée en période céréale, que le trèfle donne de très-belles coupes. Quelquefois cependant, lorsque cette terre réside sur des sous-sols calcaires, on commence déjà à obtenir cette plante fauchable alors que le sol est encore dans la période fourragère.

Il existe même des localités, des circonstances où la culture devient utile, où la production herbacée peut être fauchée une fois, quoique la terre argileuse soit encore dans la période pacagère. Il est vrai qu'un tel produit, dans cette position, ne peut être considéré que comme éventuel. Toujours est-il qu'ici le trèfle est nécessaire et indispensable même sur l'exploitation qui le possède, si la pénurie de fourrage vert se fait sentir défavorablement.

Sans doute la terre argileuse doit être *une*, c'est-à-dire sans mélange d'oxide ferreux. Rien n'est plus nuisible à la végétation des plantes légumineuses que l'acidité d'une terre, quand bien même elle serait fertile.

On est quelquefois très-étonné de ne point rencontrer sur les terres silico-argileuses des landes de Bretagne et des autres provinces de l'Ouest, les trèflières qui caractérisent les contrées privilégiées des provinces du Maine, de

l'Anjou, de la Touraine, et qui sont aussi le propre des exploitations situées aux environs de grands centres de population. Alors on se récrie contre les établissements de culture, on les juge mal, et il semble, pour plusieurs personnes, qu'ils ont une marche stationnaire, pour ne pas dire rétrograde. Ce mauvais jugement a des conséquences plus fâcheuses qu'on ne le croit vulgairement ; il enracine souvent dans l'erreur et semble éloigner les populations agricoles du théâtre ingrat sur lequel on fait chaque jour quelques observations utiles, au sein duquel on introduit de temps à autre quelques pratiques culturales réellement positives, où chaque jour enfin on constate quelques nouveaux progrès.

La non-réussite du trèfle, dans les terres de bruyères, résulte inévitablement des causes suivantes :

1° L'acidité du sol ;

2° L'humidité trop abondante durant l'hiver ;

3° La dessiccation et le manque de liaison durant l'été.

Sans doute le sol des landes est souvent recouvert d'une couche épaisse de détritus de végétaux, et se présente alors sous un aspect riche en espérances. Mais que peut cette couche organique, inerte, sans le secours d'autres agents ? N'est-elle pas trop acide, trop ferrugineuse, pour que les plantes légumineuses, même celles qui sont indigènes, puissent y végéter sans être protégées par la main de l'homme ? Evidemment oui ! car si cette opinion ne concordait pas avec nos observations de chaque jour, les légumineuses, dans nos terres hermes, se marieraient à l'ajonc, à la bruyère et à la fougère. Alors il s'écoulerait un laps de temps moins considérable entre le défrichement et l'établissement de prairies artificielles légumineuses.

Aussi est-il bien évident pour moi que c'est l'antipathie du trèfle, de la bruyère et de l'ajonc, pendant les cinq premières années qui suivent le défrichement, et souvent davantage, qui retardent encore de nos jours le défrichement des landes sauvages.

On a écrit, dans ces dernières années, qu'il y avait possibilité de créer des prairies artificielles de trèfle sur la lande nouvellement défrichée, et on cite, à cet égard, de brillants résultats qui ont séduit quelques personnes étrangères à notre région. Il est vrai que, sur quelques points de la Bretagne, non loin du littoral et sur des terres cultivées par le propriétaire lui-même, j'ai vu des trèflières d'une belle végétation à la deuxième et à la troisième année de défrichement. Mais il faut examiner, d'un côté, les déboursés considérables que l'on a dû faire pour se procurer du noir animal, des cendres, des vâses de mer, de la chaux ; de l'autre, les peines inouïes que l'on se donnait pour labourer, façonner, ameublir, niveler le sol, pour être convaincu que cette culture est hors de la fortune ordinaire du fermier. Il vaut mieux pour lui, si son exploitation se compose uniquement de terres de landes nouvellement défrichées, chercher la nourriture de ses animaux dans la création de prairies temporaires graminées, moins coûteuses et d'une réussite plus certaine.

Les terres siliceuses non acides et ferrugineuses, encore en période fourragère, donnent quelquefois un très-beau fourrage, si le sol conserve avec facilité l'humidité durant l'été ; mais la production herbacée que l'on obtient ici ne peut être regardée comme certaine chaque année.

Nous avons déjà fait sentir les effets fâcheux des fumiers brûlants, dans les années sèches, sur le trèfle qui repose

dans une terre siliceuse peu avancée en fertilité, influences atmosphériques que l'on méconnaît parfois, et qui ont toujours une action directe plus ou moins heureuse sur la végétation des plantes légumineuses.

Ce n'est que lorsque les terres siliceuses sont arrivées en période céréale qu'elles se couvrent de riches cultures de trèfle.

C'est qu'ici le sol, par l'accumulation de matières organiques de très-longue date, devient moins brûlant; l'humus, ayant une action très-hygrométrique, rend le sol, durant l'été, plus frais, par conséquent plus apte à l'existence de cette légumineuse. Cette activité est peut-être encore plus frappante lorsque le sol renferme quelques molécules calcaires. Là, il est moins friable, moins léger. Quoiqu'il en soit, on peut regarder la culture du trèfle comme étant désormais possible, si la terre est conduite par une main intelligente.

C'est ainsi qu'il est plus stable, plus facile à faire naître dans la plaine du Poitou, de la Saintonge, de la Touraine, etc., que sur les coteaux de la Vendée, de la Bretagne et du Maine, quoique la terre ait les mêmes forces de productivité.

Les terres calcaires qui sont les plus conformes aux besoins des végétaux légumineux, qui se rattachent intimement à la création des trèflières, lorsqu'elles sont arrivées dans la période fourragère, mais principalement dans la période céréale, offrent encore, dans notre région, d'immenses points sur lesquels ces cultures sont encore, pour ainsi dire, inconnues.

Peu de cultivateurs de nos contrées considèrent avec réflexion le degré de puissance du sol. Lorsqu'on désire

avoir du trèfle, on jette un regard autour de soi ; et si l'œil aperçoit quelques belles cultures, on est persuadé qu'il doit végéter sur le sol que l'on habite. Alors on s'enthousiasme, on se berce d'espérances et d'illusions, les semis s'exécutent ! mais si l'insuccès couronne cette tentative, on accuse la terre, on la regarde comme maudite à jamais. Le cultivateur rentre en lui-même ; ses pensées ne sont autres que les idées qui régissent la classe agricole, où apparaît sans cesse une pensée funeste d'indifférence pour les idées progressives. C'est ainsi que souvent plusieurs des cultivateurs de notre région restent dans l'inactivité ; c'est ainsi que par un revers, fruit de l'imagination inexpérimentée,on porte la désolation dans tous les esprits qui nous environnent, et que l'on compromet la prospérité générale et particulière d'une contrée ; c'est ainsi, enfin, que l'intelligence la moins développée, se défiant de ses forces, perd de son indépendance et reste sentinelle craintive des vérités nouvelles.

C'est en mesurant les degrés de fécondité du sol que l'on cultive par le produit moyen des céréales, que l'on peut être certain s'il est temps de se livrer à la culture de telle ou telle plante fourragère légumineuse. Cette production, il est vrai, est très-accidentelle ; elle résulte de la variabilité du climat, des influences météorologiques, heureuses ou néfastes sur la végétation, la floraison ou la fructification. Cependant nous pensons qu'on peut, par des observations rigoureuses, connaître d'une manière satisfaisante la production moyenne de cinq années au moins de culture. Il est impossible d'admettre que, durant cet espace de temps, on ne puisse espérer au moins deux bonnes récoltes.

Si donc les résultats de nos recherches nous conduisent à dire que

Les terres argileuses donnent en moyenne :

10 *hectolitres de froment d'hiver*, le sol sera encore dans la période pacagère, et le trèfle ne pourra végéter de manière à devenir fauchable. Le produit en sec est donc zéro.

15 *hectolitres de froment*, la terre sortira de cette période et passera dans celle fourragère. Là, le trèfle commence seulement à devenir fauchable. Le produit peut s'élever à 4,000 kil.

20 *hectolitres de froment*, le sol sera arrivé à la période céréale. Ici les trèflières sont d'une réussite certaine. Elles peuvent produire, dans les années favorables, jusqu'à 4,000 kil. en sec.

Les terres calcaires donnent en moyenne :

8 *hectolitres de froment d'hiver*, la terre sera dans la période pacagère. Le trèfle ne pourra encore devenir fauchable.

16 *hectolitres de froment*, le sol sera arrivé dans la période fourragère. Alors cette légumineuse peut donner jusqu'à 3,000 kil. de foin sec à l'hectare.

25 *hectolitres de froment*, la terre sera en période céréale, et le trèfle donnera jusqu'à 5,000 kil. de foin.

Les terres siliceuses donnent en moyenne :

14 *hectolitres de froment*, le sol sera arrivé en période fourragère, et le trèfle sera à peine fauchable. Cependant, si le sol n'est pas acide, on pourra espérer encore 1,000 à 1,500 kil. de foin sec à l'hectare. Nous ne parlons pas des terres encore dans la période pacagère, et l'on sait qu'ici elles ne peuvent produire avec avantage que du seigle et conséquemment point de trèfle.

20 *hectolitres de froment*, la terre aura quitté la période fourragère et sera entrée dans la période céréale. Ici le trèfle végète mieux, et, sous les climats brumeux, il peut donner jusqu'à 3,000 kil. à l'hectare.

On ne saurait toutefois admettre ces données comme très-rigoureuses. Il existe des transitions si nombreuses dans les natures de terres, l'influence des circonstances locales joue un rôle si frappant dans la vie végétale, qu'il ne faut impérieusement considérer les chiffres ci-dessus que sous un point de vue relatif, pour ne pas tomber dans l'erreur.

Toutes choses égales d'ailleurs, ces lignes guideront parfois le cultivateur et lui épargneront quelques tentatives infructueuses. Elles lui rappelleront que la culture du trèfle n'est profitable que lorsque les terres siliceuses sont arrivées en période céréale, que celles argileuses sont dans la période fourragère et que les terres calcaires sont entrées dans la même période.

C'est dans la culture du ray-grass, du trèfle incarnat, des choux, des navets, que les cultivateurs des provinces de l'Ouest trouveront les ressources nécessaires à l'alimentation des animaux, lorsque le sol qu'ils cultivent sera de nature siliceuse et en périodes pacagère et fourragère.

Dans les terres argileuses, encore dans cette période, il utilisera le pâturage du trèfle blanc, de la lupuline, et il cultivera les fèves, etc. Quant aux terres calcaires, en période pacagère, elles donneront déjà des sainfoins susceptibles d'être fauchés; elles permettront l'établissement de pâturages, de chicorée sauvage, pimprenelle, etc.

EXPOSITION DES PRODUITS

DE

L'INDUSTRIE ET DES ARTS,

A ALENÇON, EN 1842.

Une exposition très-remarquable des produits de l'industrie et des arts a eu lieu à Alençon, au mois de septembre 1842. C'était la première dans l'Orne. L'Association normande, lors de sa réunion à Alençon, en septembre 1836, avait exprimé le vœu de voir ce département suivre l'impulsion donnée par ceux du Calvados et de la Sarthe. Plus tard, et en 1841, elle avait voté une somme de 300 francs en faveur de l'exposition projetée. Enfin, elle s'honore de compter dans ses rangs la plupart des personnes dont le zèle et le dévouement ont préparé cette exposition, l'ont dirigée et en ont assuré le succès. Parmi ces personnes, il y aurait ingratitude à ne pas signaler MM. le comte Curial, pair de France, président de la commission ; Léon de La Sicotière, secrétaire ; Sevestre, Roger-Desgenettes, Godard, tous membres de l'Association normande. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici le discours prononcé par M. le préfet de l'Orne à la distribution solennelle des récompenses, le 13 novembre, et le rapport fait par M. Léon de la Sicotière, au nom du jury d'examen. Nous y ajouterons seulement

que le catalogue de l'exposition publique offrait 500 objets industriels et 259 tableaux ou gravures; celui de l'exposition particulière, 263 tableaux, 327 objets d'art et de curiosité, et 112 autographes. L'heureuse disposition de ces divers objets dans la belle rotonde des halles ne laissait absolument rien à désirer. Aussi l'exposition d'Alençon, indépendamment de ses avantages sérieux et de ses résultats utiles pour l'industrie, a été une longue fête pour la ville d'Alençon et les villes voisines.

Discours de M. le Préfet.

MESSIEURS,

La statistique industrielle de la France, rédigée en 1841 par les ordres du Gouvernement, attribuait au département de l'Orne environ 8,000 ouvriers et 22 millions de produits. Cet inventaire de nos richesses, quelqu'incomplet qu'il fût, puisqu'il ne comprenait que les établissements principaux, ne révélait pas moins l'intérêt que pourrait présenter une exposition publique des produits de l'industrie et des arts dans le département de l'Orne.

Il était facile, en effet, de voir quels avaient été parmi nous les fruits de l'ordre et de la paix; de reconnaître que ce caractère de prudente hardiesse, qui jadis a porté si haut la gloire du nom normand, avait jeté la population de l'Orne dans toutes les voies de progrès et de civilisation; qu'elle y avait marché d'un pas persévérant et ferme, au milieu même de crises commerciales qui n'avaient touché que peu à sa fortune et pas du tout à son honneur. Partout la consommation s'était accrue avec la production; partout l'aisance avait été le prix du travail: le sol lui-même se mé-

tamorphosait de jour en jour et se couvrait de constructions nouvelles et de voies de communication, ce premier de tous les encouragements à l'agriculture.

Il fallait constater ce merveilleux mouvement des idées et des faits ; il fallait le résumer, le mettre en relief par la réunion de ses résultats, et associer à cette brillante épreuve, par une juste réciprocité, les départements voisins, dont plusieurs, et notamment celui de la Sarthe, ont dignement répondu à notre appel.

Tel a été le but de notre exposition, qui a dépassé toutes les espérances qu'on en avait conçues. Encouragée par les libéralités du Conseil général de l'Orne et par celles du Conseil municipal d'Alençon, réglée dans son ensemble et dans ses détails par des commissaires dont le suffrage public a déjà récompensé le zèle et le goût, elle a triomphé de toutes les préventions, et l'on peut dire que sa cause a été gagnée dès qu'on a vu ce qu'elle était, et comment, pendant quarante jours, elle a été saluée par les flots d'une population venue de toutes parts et qui s'y rendait comme à une fête. Belle et patriotique fête en effet, celle de l'intelligence et du travail !

Une exposition particulière d'objets d'art et de curiosité, notamment de tableaux anciens et modernes, a contribué à l'éclat de l'exposition générale. C'était une heureuse pensée due à la Société dont le concours nous a été si utile, et qui a prouvé que les départements de l'Ouest n'étaient pas moins riches en productions des arts que les autres parties de la France.

Je ne veux pas retarder plus long-temps la lecture du rapport où le jury de l'exposition a consigné et motivé ses jugements. Mais dès à présent je remercie, au nom du

département, toutes les personnes qui sont entrées dans la lice, comprenant ainsi ce qu'elles devaient à leur pays. Qu'elles sachent donc que, primés ou non, leurs efforts sont honorables et honorés, et que, si la nécessité de choisir n'a pas permis de donner des couronnes à tous ceux qui s'en sont montrés dignes, ils ont tous mérité la reconnaissance publique, dont je suis heureux d'être ici l'interprète.

Rapport de M. Léon de La Sicotière.

MESSIEURS,

Le jury chargé par M. le préfet d'examiner les objets qui figuraient à notre exposition des produits de l'industrie et des arts, et de proposer les récompenses à décerner aux exposants, s'est acquitté de sa mission. Ces objets étaient nombreux et variés. Le jury a dû se partager en cinq sections particulières, composées chacune d'hommes spéciaux et placés en dehors de tout intérêt, de toute influence. Chacune d'elles s'est livrée avec le plus grand zèle à l'examen des objets qui lui étaient plus particulièrement soumis : les fabricants ont été appelés à donner les explications qu'ils jugeraient utiles ; les ateliers, les usines ont été visités; tous les renseignements qui pouvaient éclairer la conscience des juges ont été recueillis avec soin. Les rapports des diverses sections ont été ensuite discutés et adoptés en séance générale, sous la présidence de M. le préfet. Inventions et perfectionnements utiles, classés d'après l'importance manufacturière de leurs résultats ; étendue et situation topographique des fabriques ; qualité réelle et commercialed es

produits ; bon marché acquis par les progrès de la fabrication : telles sont les bases principales sur lesquelles le jury central a cru devoir fonder l'appréciation des récompenses. Organe des besoins et de la reconnaissance du pays, il a compris que cette reconnaissance n'était due qu'aux industriels qui rendent au pays des services, et dans la proportion de ces mêmes services.

Nous avons, Messieurs, à vous présenter l'analyse rapide et pourtant complète des rapports de chaque section. Ce travail exigeait des connaissances spéciales qui nous étaient pour la plupart étrangères. Heureusement que nous avons trouvé dans les excellents rapports de nos collègues, MM. Odolant-Desnos, Lindet-Dupont, Fresnais, Sevestre et Roger-Desgenettes, de quoi suppléer à notre insuffisance. Nous nous attacherons donc surtout à reproduire leurs idées. Vous y gagnerez, Messieurs, et nous aussi. Nos collègues seuls y perdront quelque chose.

PREMIÈRE SECTION.

Fils et Tissus de toute espèce.

Président du jury : M. Levêque-Leveau ;
Rapporteurs : MM. Lindet-Dupont, Fresnais et Odolant-Desnos.

Extrait du rapport de M. Lindet-Dupont.

Fils et toiles. — Les environs d'Alençon fournissent des toiles de lin et de chanvre, de finesse moyenne, à une grande partie de la France et beaucoup à l'étranger. Ces

toiles représentent à elles seules plus de la moitié du commerce du pays. Il était donc naturel que cette industrie occupât une large place à notre exposition.

Les matières premières servant à la fabrication des toiles étaient cependant en petite quantité.

Deux fabricants avaient envoyé des échantillons de chanvre préparé et prêt à filer. La douceur et la longueur de ces échantillons étaient remarquables. L'un avait dû les préparer à la main, l'autre au moyen de machines tout nouvellement introduites dans le pays.

Quelques poignées de fils de lin provenant du filage à la main y figuraient aussi, plutôt pour protester contre le tort que les filatures mécaniques causent à une partie de la population des campagnes incapable de se livrer à un autre travail, que pour réclamer une prime en leur faveur. Tout le monde comprend en effet maintenant que les fils mécaniques apportent une grande économie dans la fabrication des toiles : approvisionnement toujours certain, assortiment parfait des fils employés et par suite régularité de travail, ce sont là des avantages trop réels pour ne pas frapper le fabricant aussi bien que le consommateur.

Quant aux fils de chanvre, la société anonyme qui dirige la filature mécanique d'Ozé, près Alençon, en avait seule présenté ; et ces fils, nous sommes heureux de le dire, étaient d'une qualité vraiment supérieure.

L'établissement d'Ozé est le premier en France, et peut-être le seul en Europe aujourd'hui, qui ait su vaincre toutes les difficultés que le chanvre présentait à la filature par un système mécanique. Ses fils ont été examinés avec le plus grand soin par la commission, tant à l'exposition que sur les métiers eux-mêmes. Les parties filamenteuses

qui les composent, loin d'être en quelque sorte hachées, broyées ou réduites en forme de coton, comme la malveillance se plaisait à le dire, sont conservées et filées dans toute leur longueur, longueur nécessairement relative au degré de finesse qu'on a voulu leur donner; elle est en général de 20 à 60 et même 70 centimètres. Leur force, mesurée avec le dynamomètre le plus exact, a parfaitement soutenu cette épreuve. C'est là, Messieurs, un magnifique résultat, qui n'a pu être atteint qu'au prix de soins, de sacrifices et d'efforts de tout genre. Le jury propose avec confiance d'accorder à la société anonyme de la filature d'Ozé une médaille d'argent, grand module.

Les toiles étaient nombreuses. 20 exposants avaient présenté environ 200 pièces, qui presque toutes se distinguaient par la régularité et la solidité du tissu, le choix et l'assortiment des fils, la modération des prix. Le tissage a fait d'immenses progrès dans notre pays depuis quelques années. Nos toiles en lin de 88 centimètres de largeur ne s'élevaient pas à plus de 90 ou 96 portées, c'est-à-dire 3,600 ou 3,840 fils de chaîne. Aujourd'hui, sans prétendre faire un tour de force, on tisse les mêmes largeurs sur 130, 140 et même 160 portées, ou 6,400 fils. C'est ainsi que nos fabriques sont arrivées à marcher de pair pour ces belles toiles avec les fabriques de Flandre et de Hollande, tout en continuant à l'emporter de beaucoup sur ces dernières par la très-bonne qualité des toiles de finesse moyenne ou de ménage.

Ces résultats n'honorent pas seulement les ouvriers; ils honorent aussi les fabricants qui, bravant le préjugé et au prix de sacrifices considérables, se sont jetés dans la voie du progrès avec une si louable émulation.

Parmi les tissus de chanvre et de lin soumis à son examen, le jury a particulièrement remarqué les nombreux produits de M. Richer-Levêque, d'Alençon. Il avait présenté 40 pièces de toile, lin et chanvre, blanches et écrues, communes et fines, qui toutes se distinguaient par d'excellentes qualités. L'ensemble de cette fabrique, qui n'occupe pas moins de 300 ou 350 ouvriers, fait le plus grand honneur à M. Richer-Levêque.

M. Constant Goupille, de Fresnay, avait également exposé 20 pièces d'échantillon, en toiles de toutes largeurs et de toute nature, d'une excellente fabrication.

Moins nombreux, les produits de MM. Rousseau père et fils, de Fresnay, n'étaient pas moins remarquables. Ils ne laissaient absolument rien à désirer sous le rapport de la finesse et du beau choix des fils et de la perfection des tissus. MM. Rousseau sont assurément au nombre de ceux qui, depuis quelques années, ont le plus puissamment contribué au progrès de nos fabriques.

M. Berger-Deleinte, de Fresnay, avait principalement exposé des toiles de grande largeur pour tableaux. L'une d'elles avait 5 mètres 40 centimètres de lé. Ces toiles, pour lesquelles M. Berger-Deleinte a peu de rivaux, sont d'un tissu parfait, quoique d'une fabrication fort difficile.

Les toiles de MM. Trezain, de Fresnay, et Chesnard, de Damigny, se distinguaient par leur perfection au milieu de celles des autres exposants, tous dignes d'éloges, tous dignes d'encouragements.

M. le comte Max de Perrochel, dont le zèle et les généreux efforts ont rendu de si grands services au tissage des environs de Fresnay, avait envoyé deux pièces d'une grande finesse, en déclarant vouloir rester en dehors du

concours. Ces pièces n'attestent pas seulement la direction bien entendue de M. de Perrochel, mais aussi le talent et l'intelligence de son ouvrier, M. Jacques Beyer, de Fresnay.

Le jury propose d'accorder à chacun de MM. Richer-Levêque, Constant Goupille, Rousseau père et fils, et Berger-Deleinte, une médaille d'argent, grand module; à MM. Chesnard et Trezain, une médaille de bronze, grand module; à M. Jacques Beyer, une médaille de bronze, second module, et d'exprimer à MM. Billon père et fils, de Fresnay, et Leconte jeune, d'Alençon, dont il a également admiré les produits, le regret de n'avoir pu disposer d'un plus grand nombre de médailles.

Dans un autre genre, il a examiné avec beaucoup d'intérêt les toiles à sacs présentées par M. Prod'homme, d'Alençon. Les fils qui les composent, tant chaîne que tissure, sont faits avec des étoupes de chanvre, non les meilleures, mais celles que la filature à la mécanique et la filature à la main rejetaient comme n'étant propres à rien. M. Prod'homme a su disposer des machines et des métiers pour filer ces étoupes. Il en obtient des fils de bonne qualité et propres à faire des toiles serrées, très-solides et très-fortes. Cet heureux emploi de matières jusqu'ici sans application, le bas prix auquel M. Prod'homme peut livrer ses sacs, l'écoulement rapide qu'il en obtient, ont paru au jury mériter une médaille de bronze, grand module.

Métier à tisser. — C'est également avec beaucoup d'intérêt qu'il s'est occupé d'un nouveau système de tissage inventé par un jeune mécanicien de cette ville, M. Duhet, qui trouvera dans une autre section la juste récompense de son habileté. S'il n'a pu examiner le mécanisme de son métier, il a du moins constaté qu'avec ce métier l'ouvrier

pouvait, dans un temps donné, faire environ un quart d'ouvrage de plus qu'avec l'ancien; et, si quelques-unes des toiles ainsi fabriquées ont paru offrir les imperfections que présente d'ordinaire le travail à la navette volante, d'autres, et notamment les toiles exposées par M. Duhet, ne laissaient rien à désirer sous le rapport de la solidité et de la régularité du tissu. C'est donc une découverte qui demande quelques modifications, quelques perfectionnements; mais elle peut être appelée à rendre d'immenses services à l'art du tisserand, et M. Duhet a trop bien commencé pour s'arrêter en si beau chemin.

Linge damassé. — Les divers échantillons de linge damassé, en fil, présentés par M. Quelquejeu-Esnault, de Mamers, ont été appréciés par le jury comme ils l'avaient été par le public. La perfection de ses tissus, le bon goût des dessins, ne laissent rien à désirer. De nombreuses et précieuses récompenses ont été décernées à M. Quelquejeu aux expositions de l'Ouest. Récemment encore il vient d'obtenir, au Mans, une médaille d'or. Le jury propose de lui décerner une médaille d'argent, grand module.

Blanchissage. — C'est à regret que le jury s'est trouvé dans la nécessité de ne proposer aucune récompense pour le blanchissage qui devrait pourtant se perfectionner avec le tissage. Des essais nouveaux sont faits tous les jours; on comprend que le blanchissage des toiles et des fils ne peut être une simple opération mécanique, mais que l'emploi de substances chimiques d'une grande énergie demande au moins quelques notions de chimie usuelle. Puissent ces nouveaux essais, des études nouvelles, permettre au jury, à une exposition prochaine, de réparer son silence volontaire d'aujourd'hui!

Extrait du rapport de M. Fresnais.

Mousselines. — Les mousselines de laine et de coton de M. Clerambault, manufacturier à Alençon, ont dû tout d'abord fixer l'attention du jury.

Ces mousselines-laine sont d'une finesse et d'une perfection admirables ; aussi dit-on aujourd'hui les mousselines-laine Clerambault, comme on disait autrefois les cachemires Ternaux. Elles peuvent être teintes en toutes sortes de couleurs et richement imprimées. Cette fabrication, qui occupe plus de 250 ouvriers, fait le plus grand honneur à notre ville et à M. Clerambault, qui l'y a véritablement introduite et qui l'y perfectionne encore tous les jours.

Les mousselines de coton ne sont pas moins remarquables. Leur fabrication ne laisse absolument rien à désirer, soit pour le fond, soit pour la broderie. Le fond se confectionne dans les ateliers de M. Clerambault, et les broderies sont confiées partie à des ouvrières de la ville, partie à des ouvrières du département du Doubs.

M. Clerambault va donner une nouvelle perfection à ses mousselines de coton ; il en fabriquera de très-grandes largeurs pour rideaux et fenêtres, qui pourront être richement brodées.

Le jury demande pour cet habile manufacturier tout ce qu'il peut demander : une médaille d'argent, grand module.

Il demande la même récompense pour M. Lecoq-Gribé, qui n'avait pas exposé de mousselines de laine, mais dont des mousselines de coton, comme tout ce qui sort de ses ateliers, se distinguaient par la qualité du tissu, la richesse des broderies et la perfection de l'apprêt. M. Lecoq-

Guibé occupe à la fabrication et à la broderie de ces mousselines un très-grand nombre d'ouvriers ; il avait en outre exposé des tulles brodés au crochet, d'une exécution remarquable. Comme ceux de M. Clerambault, ses excellents produits ont obtenu plusieurs médailles d'or aux expositions de Paris et pris place au rang de ceux qui font le plus d'honneur à l'industrie française.

Le jury a encore remarqué avec intérêt les belles mousselines brodées, et particulièrement le couvre-pied en tulle brodé, exposés par M. d'Ocagne.

Tissus divers. — Il propose en outre de décerner à M. Guérot, fabricant à Elbeuf, une mention honorable pour ses draps noirs 5/4, à 25 francs le mètre ; à MM. Fourché et Salmon, du Mans, une médaille de bronze, second module, pour leurs couvertures en laine, d'un prix élevé, mais d'une bonne confection ; une autre médaille de bronze, second module, à M. Boullay-Vallory, d'Alençon, qui continue de se livrer avec succès à la fabrication des bougrans ; deux médailles de grand bronze, à MM. Lepainteur et Lechoix, de Falaise, pour leurs tissus dits satins de coton, qui se recommandent par leur bonne qualité et la modicité des prix, et à M. Fromage, d'Alençon, dont les couvertures à cheval, en coutil tout coton, industrie entièrement neuve dans le pays, se distinguent aussi par la qualité et la modération des prix.

Coutils. — Les coutils exposés par MM. Dugrais frères et Leménager, de la Ferté-Macé, font honneur à la fabrique de cette ville. Le jury propose d'accorder une médaille de bronze, grand module, à MM. Dugrais frères, et une mention honorable à M. Leménager.

Tissus élastiques. — Les tissus divers en gomme élastique

de M. Flamet, enfant de cette ville, maintenant fixé à Paris, le premier fabricant qui soit parvenu à tisser à la fois, sur un seul métier, huit bandes de bretelles, et les heureuses applications qu'il fait de ces tissus, font regretter au jury de ne pouvoir demander en sa faveur qu'une médaille de bronze, grand module. Il regrette aussi de ne pouvoir demander qu'une mention honorable pour M. Bisson, de la Ferté-Macé, dont les tissus élastiques se distinguent également par d'excellentes qualités.

Passementerie.—La passementerie de M. Baudry, d'Alençon, est parfaitement confectionnée, d'un goût très-pur, d'une grande richesse de couleurs. M. Baudry occupe d'ailleurs plus de 40 ouvriers. Le jury croit devoir proposer d'accorder à cet honorable fabricant une médaille d'argent, second module.

Extrait du rapport de M. ODOLANT-DESNOS.

Points et broderies.— Le jury, tout en admirant les riches échantillons de point d'Alençon qui figuraient à l'exposition, tout en constatant qu'à aucune époque il n'avait présenté plus d'élégance unie à plus de solidité, plus de richesse et de véritable bon goût, n'a pu fermer les yeux aux dangers qui menacent cette ancienne et belle industrie. D'un côté, c'est la diminution effrayante du nombre des ouvrières, qui ne peuvent plus suffire aux commandes; de l'autre, c'est l'emploi du coton par quelques fabricants pour confectionner, soit le réseau, soit les fleurs, emploi qui ne tend à rien moins qu'à dénaturer et par conséquent déconsidérer complètement le point d'Alençon. Si le vœu exprimé par quelques personnes honorables en faveur de

la création dans notre ville d'une école gratuite d'ouvrières, trouve de l'écho, et il en trouvera sans doute, rien n'est encore perdu sous le premier rapport. Quant à l'emploi du coton, c'est aux acheteurs à en faire justice. La chose est d'autant plus facile que, grace aux intelligentes recherches de M. Clerget, employé des douanes, il est aujourd'hui possible de distinguer certainement le lin du coton. Les fils de coton, examinés avec un microscope grossissant trois cents fois l'objet, offriront toujours l'aspect d'un ruban très-étroit, tordu sur son axe ; les fils de lin se subdiviseront au contraire en filaments lisses, marqués de distance en distance par des lignes transversales, simulant en quelque sorte les nœuds des roseaux.

Une autre innovation, dont les résultats au point de vue économique ne sont pas encore définitivement jugés, consiste dans l'emploi d'une couchure mécanique en fils de lin très-aplatis, substituée à l'ancien travail à l'aiguille. Ce système n'altère en rien la solidité de la dentelle.

Le jury a dû particulièrement fixer son attention sur les magnifiques pièces présentées par M. d'Ocagne, qui soutient avec honneur la vieille réputation de sa famille. C'est cette maison qui, seule ou du moins presque seule pendant la stagnation des affaires, a eu le courage d'occuper toujours à Alençon un certain nombre d'ouvrières en dentelles. Elle continue d'y faire travailler sur une assez large échelle, sous l'habile et intelligente direction de Mlle Dupré. Le jury a regretté de n'avoir pu voir qu'en passant un magnifique manteau de cour, destiné à une princesse d'Allemagne, et qui ne pouvait rester exposé que vingt-quatre heures. Il a dû prendre aussi en grande considération les belles mousselines brodées, exposées par M. d'Ocagne,

Si la maison d'Ocagne et la maison Ferrière-Penona cherchent à baisser les prix de leur point, de manière à le mettre à la portée d'un plus grand nombre de fortunes, la maison Videcoq et Simon, au contraire, s'est appliquée à surcharger ses échantillons de points tellement riches et tellement compliqués, qu'elle en a fait de véritables chefs-d'œuvre d'une admirable beauté, mais d'un prix fort élevé. M. Richer-Levêque avait également exposé des échantillons confectionnés sur des dessins riches et de bon goût.

Le jury propose de décerner à M. d'Ocagne une médaille d'argent, grand module ; à MM. Videcoq et Simon, une médaille d'argent, second module ; à Mlle Dupré, factrice de M. d'Ocagne, une médaille de bronze, petit module.

La broderie d'Alençon, dite au plumetis, rivalise d'élégance et de richesse avec le point. Bien supérieure à la broderie de Nancy, elle égale presque celle de Paris, tout en restant d'un prix beaucoup moins élevé.

Les broderies exposées par Mlle Gouhier et par M. et Mme Henriet, d'Alençon, ont été examinées par le jury avec un intérêt d'autant plus vif que ces broderies occupent environ 400 ouvrières dans la ville et aux environs. Les dessins étaient légers et gracieux ; les fonds n'avaient nullement souffert. L'ensemble des articles faisait le plus grand honneur au goût et à l'intelligence de ces fabricants.

Le jury pense que deux médailles d'argent, second module, doivent être accordées à Mlle Gouhier et à M. et Mme Henriet.



DEUXIÈME SECTION.

Métallurgie et Instruments divers. — Carrosserie. — Tannerie.

Président du jury : M. Pouettre.
Rapporteur : M. Odolant-Desnos.

Extrait du rapport de M. ODOLANT-DESNOS.

Métallurgie ; forges. — Moins heureux que celui de la première, le jury de la seconde section n'a pu voir sans un vif regret l'état stationnaire des forges de notre département. Les procédés d'extraction, de fondage et d'épuration n'y ont pas changé depuis huit ou dix siècles. Les fourneaux sont restés trop bas, trop petits, les fontes mal épurées, les fers de qualité médiocre. Triste aveu qui n'accuse pas seulement l'incurie de la plupart des maîtres de forges, mais aussi, mais surtout peut-être le défaut de voies de communication suffisantes, soit pour faire approcher les matières premières, soit pour conduire les produits obtenus jusqu'aux centres de consommation ! Le prix du roulage par chevaux est trop élevé ; un canal ou un chemin de fer, voilà les seules chances d'avenir pour cette industrie qui se meurt de son passé.

Dans de telles circonstances, c'est avec empressement que le jury a dû saluer toutes les tentatives d'amélioration et de perfectionnement faites par des maîtres de forges. Les fontes moulées de MM. Guillain et Goupil, de Longny, sont dignes d'éloges et d'encouragements. Une médaille de

bronze, grand module, est demandée pour eux. Les fers préparés par M. Catois, au fourneau de Rânes, sont parfaitement bien forgés et méritent une mention honorable.

La mise en œuvre du fer et de la plupart des métaux n'a pas figuré à notre exposition aussi brillamment qu'elle aurait dû le faire, si les arrondissements de ce département, qui se livrent à ce genre de travail, s'étaient empressés, comme nous devions l'espérer, de nous envoyer leurs produits. Elle offrait cependant des objets intéressants et d'un excellent travail.

Métallurgie et instruments divers. — Les vrilles et les serrures de M. Mauduit, de Tinchebray, ont complètement satisfait le jury. Il propose d'accorder à M. Mauduit une médaille de bronze, grand module. Il demande aussi pour M. Malle, serrurier à Alençon, pour son nouveau système d'attache d'espagnolettes, une médaille de bronze, second module. M. Bellenger-Picard, de Caudebec, avait exposé un verrou à quatre pênes et une espagnolette à cremon e, d'un bon travail; M. Bourgeois, de Tanques, des serrures incrochetables, d'un mécanisme ingénieux; M. Tessier, de Mamers, une fort belle serrure à quatre pênes; M. Saulnier, maréchal à Vrigny, des vis pour assembler les roues, bien conditionnées; M. Raux, coutelier à Alençon, un nécessaire de jardinier, composé de dix pièces, d'une exécution parfaite; M. Pichonnier, vitrier à Argentan, des taille-verres, en acier trempé, propres à remplacer les taille-verres en diamants, qui sont toujours d'un prix fort élevé. Le jury propose d'accorder à chacun de ces habiles ouvriers une mention honorable.

La tréfilerie n'était représentée que par les échantillons de M. Boisset, de Saint-Sulpice-sur-Rille. Il est vrai qu'ils

étaient d'une finesse remarquable et étirés avec la plus grande régularité. Le jury demande pour cette fabrication une médaille de bronze, second module.

La fabrication des treillages de fil de fer, au moyen de procédés mécaniques, offre assez de difficultés pour qu'il soit permis de n'être pas convaincu, sur la simple assertion du fabricant, de la complète solution de ce problème. Toutefois la diminution de 50 p. % environ que fait M. Tronchon, de Paris, sur les prix de semblables produits confectionnés à la main, en province, est digne de beaucoup d'attention. C'est un résultat éminemment avantageux et que le jury propose de reconnaître en accordant à M. Tronchon une grande médaille de bronze.

Les paniers en fil de fer, pour laver le minerai, inventés par M. Arnox, d'Alençon, maintenant fixé à Bourges, sont appelés à rendre dans les forges, et particulièrement dans celles de notre département, d'importants services. Le jury propose de lui décerner une médaille d'argent, second module.

Les clous d'épingle et les agrafes fabriqués à la mécanique par M. Primois-Lelasseur, de Glos-la-Ferrière, sont d'une excellente qualité et d'un prix très-modéré. Le jury demande pour ce fabricant une médaille de bronze, grand module.

Mais il croit devoir réclamer une médaille d'argent, grand module, en faveur de M. Debergue, de Lisieux, et de M. Hurez, de Paris. Les peignes métalliques pour tissage et les gills pour filatures du premier sont une conquête sur l'industrie anglaise, un immense service rendu aux manufacturiers de France. Quant à M. Hurez, la réputation de ses cheminées à foyer mobile et de ses calori-

fères à bois et à charbon était depuis long-temps établie, quand la découverte de son calorifère à anthracite est venue y mettre le sceau. On n'avait pu jusqu'ici obtenir la combustion de cette substance sans fumée ni odeur. M. Hurez a vaincu cette difficulté, et son calorifère, qui se recommande d'ailleurs par son élégance et son économie de combustible, est destiné à un grand succès, particulièrement dans les départements de la Mayenne et de la Sarthe, où l'anthracite est abondante.

Le fourneau économique de M. Lebaron-Bacon, de Caen, est bien établi et mérite une mention honorable. Il en est de même de la fontaine avec cuvette, en forme de coquille, de M. Hurel, chaudronnier à Alençon, et du corps de pompe présenté par M. Levêque, mécanicien à Alençon, et dans lequel l'eau ne gèle jamais.

Parmi les découvertes remarquées avec le plus d'avantage aux dernières expositions de Paris, et dont le zèle obligeant de l'un de nos collègues, M. Odolant-Desnos, a fait jouir la nôtre, le jury ne pouvait manquer de distinguer les pompes françaises de M. Vilette et compagnie; elles offrent sur les pompes usitées jusqu'ici de grands avantages pour la facilité de la manœuvre et du transport et pour la modicité du prix; les soufflets circulaires de MM. Doremus et Enfer, auxquels leur forme a permis d'adapter des forges portatives, possédant, quoique très-petites, une grande force de vent; les cafetières à la vapeur et les instruments de précision de M. Desbordes, un de nos meilleurs fabricants; enfin les filtres de M. Tard, que nous avons vus fonctionner tous les jours pendant la durée de l'exposition, avec un succès vraiment populaire, et donner en quelques minutes de l'eau aussi limpide que les anciens appareils au

bout de quelques heures. Il est à regretter que le haut prix auquel M. Tard maintient ses filtres les empêche de se répandre comme ils pourraient le faire. Cette considération ne permet au jury de demander pour M. Tard qu'une médaille de bronze, second module. Il demande une médaille d'argent, second module, pour MM. Vilette et compagnie, et deux médailles, grand bronze, pour MM. Doremus et Desbordes.

D'autres instruments de précision avaient été présentés par M. Kuster, horloger à Alençon. Sa plate-forme pour les horlogers, perfectionnée de manière à permettre de diviser les roues sans tâtonnement, quelles que soient leurs fractions, et le chariot mobile à fabriquer les fraises, perfectionné par lui, font le plus grand honneur à son intelligence ; son offre de les laisser copier fait le plus grand honneur à son désintéressement. Le jury, reconnaissant, propose de décerner à M. Kuster une médaille d'argent, second module. Il demande aussi un mention honorable pour M. Hucquet-Marie, mécanicien à Alençon, dont le tour à fileter les vis lui a paru fort ingénieusement perfectionné. Enfin il pense qu'une médaille de bronze, second module, doit être accordée à M. Perreaux, d'Almenêches, pour son chariot de tour et sa canne à fusil. Ces ouvrages et quelques dessins de machines admirablement exécutés au tire-ligne, font honneur tout à la fois au génie inventif et au génie imitatif de ce jeune homme.

Les articles d'horlogerie présentés par MM. Lefrançois père et fils, de Séez, attestent chez ces messieurs une habileté peu commune. Le jury, qui les a vus avec beaucoup d'intérêt, demande pour MM. Lefrançois père et fils une médaille d'argent, second module.

Le tour perfectionné de M. Duhet, d'Alençon, est d'une excellente exécution. Le jury regrette de ne pouvoir demander qu'une médaille de bronze, grand module, pour cet habile et intelligent ouvrier.

Il croit qu'une semblable médaille doit être accordée à M. Morineau-Chalopin, du Mans, pour ses belles armes de chasse ; qu'une médaille de bronze, second module, doit être accordée à M. Benoist, de Neubourg, pour un ingénieux métier à fabriquer les mèches de chandelle, de son invention ; qu'enfin une médaille d'argent, second module, doit récompenser le treuil à levier mobile de M. Plessix, de Bonnétable. Ce treuil, qu'un seul homme peut changer de place et manœuvrer de manière à soulever un poids de 3,000 kilogrammes, est appelé à rendre de véritables services dans les ateliers, les chantiers et sur les vaisseaux.

Instruments aratoires. — La charrue, par son importance comme par son ancienneté, est le premier des instruments aratoires, et pourtant c'est un de ceux qui ont fait le moins de progrès dans notre pays. La lourde et solide charrue à avant-train y a été long-temps usitée sans modification aucune. C'est à M. Louis d'Ornant, propriétaire à Cuissai, que l'on doit les premières améliorations apportées à cette charrue. Il a cherché à diminuer la force du tirage, en le rendant plus direct et en rapprochant, autant que possible, le point de traction et le point de résistance ; en outre, pour l'approprier à toutes sortes de labours, il a rendu l'oreille mobile à volonté. Toutefois cette charrue laissant encore plusieurs choses à désirer, le jury ne croit devoir demander qu'une mention honorable pour les intelligentes améliorations de M. Louis d'Ornant.

Mais il demande une médaille de bronze, second module, pour M. Mullier, mécanicien au Mans, qui avait exposé une machine à concasser l'orge et l'avoine, un hache-paille et un coupe-racines, dont la simplicité d'exécution et le prix modéré doivent être appréciés de tous les cultivateurs ; pour M. Dunial, mécanicien dans la même ville, dont le van perfectionné remplit parfaitement le but de son auteur ; et enfin pour M. Lainé, de Semallé, dont les nombreux essais, l'esprit courageux et inventif, méritent toute sympathie.

Carrosserie. — La carrosserie a fait depuis peu d'années de très-grands progrès dans notre ville. Les nombreuses voitures qui figuraient à l'exposition en sont la preuve. Elles ne laissaient rien à désirer sous le rapport de la solidité, ni même de l'élégance et de la perfection de chacune des pièces. L'ajustage seul manquait peut-être d'harmonie. C'est la seule conquête qui reste à faire à nos ouvriers sur la carrosserie de Paris, si justement renommée. Le jury, pour exprimer sa satisfaction aux divers exposants de cette catégorie, propose de décerner à M. Pouriau, du Mans, une médaille d'argent, second module ; à M. Adolphe Bisson, d'Alençon, une médaille de bronze, grand module ; à MM. Fiquet et Sénart, de la même ville, chacun une médaille de bronze, second module.

Tannerie. — L'art de tanner les cuirs, et surtout les cuirs de veau, est resté fort imparfait en France, malgré les progrès qu'il a faits à l'étranger. Nos fabricants de cuirs vernis s'en plaignent tous les jours. C'est donc avec une véritable satisfaction que le jury a examiné les veaux tannés présentés par M. Camus-Laflèche, de Laigle, qui lui ont paru d'une préparation et d'une qualité vraiment supé-

rieures. Des attestations des meilleurs fabricants de cuirs vernis de Paris proclament également leur supériorité sur ceux de toutes les autres fabriques. Le jury n'hésite pas à demander pour M. Camus-Laflèche, dont l'établissement est d'ailleurs considérable et occupe beaucoup d'ouvriers, une médaille d'argent, grand module. Il demande une mention honorable pour M. Ménage, d'Alençon, à raison de la bonté de ses cuirs et de ses peaux tannées avec le poil.

Enfin il pense qu'une médaille de bronze, second module, doit être accordée à M. Druet, cordonnier à Alençon, pour la bonne fabrication et la rare élégance de ses chaussures en cuir et en étoffe; et une mention honorable à M. Seurin, autre cordonnier de cette ville, dont les ouvrages se recommandent par le fini de l'exécution et la modération des prix.

TROISIÈME SECTION.

Poterie. — Faïencerie. — Verrerie. — Ebénisterie. — Typographie. — Papeterie. — Economie domestique. — Objets divers.

Président du jury : M. Le colonel Pion.
Rapporteurs : MM. Sevestre et Léon de La Sicotière.

Messieurs,

Le jury de la troisième section avait à apprécier le mérite relatif de 260 et quelques objets d'industrie présentés par 84 exposants et compris dans les quatre séries qui suivent :

1° *Minéralogie appliquée à l'industrie.*

2° *Ebénisterie, menuiserie, bijouterie, produits végétaux appliqués à l'industrie.*

3° *Typographie, lithographie, papeterie, reliure, sculpture en bois, peintures en bâtiments et en décors, encadrements de glaces et de tableaux.*

4° *Economie domestique, objets divers.*

Nous les parcourrons successivement.

§ 1er. — *Minéralogie appliquée à l'industrie. — Ardoises. — Marbres. — Plâtrerie. — Poterie alençonnaise. — Poterie-grès. — Faïencerie. — Porcelaines. — Verreries. — Sulfate de magnésie. — Groupes et statues en terre factice.*

Extrait du rapport de M. SEVESTRE.

L'exploitation du schiste tégulaire de Chattemoue remonte à des temps fort reculés ; mais c'est seulement en 1836 que M. Digeon et compagnie sont venus régulariser l'exploitation et lui imprimer le développement et les perfectionnements dont nous allons parler.

Ardoises. — Le schiste de Chattemoue présente deux variétes de produits ; tantôt il se délite dans les proportions les plus minces, tantôt il offre une épaisseur à pâte compacte, de plusieurs centimètres sur une surface de 2 à 3 mètres carrés.

La première série donne cinq à six variétés d'ardoises proprement dites ; quelques-unes, d'une très-grande dimension, peuvent être employées à couvrir à *lansquenet* des toits abritant des cuves ou des chaudières, des fourneaux, des usines de raffinerie, de produits chimiques où l'évaporation corrosive détruit si facilement la couverture.

Indépendamment de ce premier résultat, M. Digeon a

su tirer parti des grandes surfaces dont nous avons parlé plus haut ; il les livre au commerce , soit pour dallage , soit pour pierres tumulaires , cadrans solaires , mosaïques , incrustations , tables pour jardins , tableaux pour les écoles , tables de billard.

Votre commission a été frappée de la beauté et de la variété des produits exposés par M. Digeon et compagnie ; une pièce polie comme le marbre , une autre pièce travaillée au tour pour cadran solaire , ont surtout fixé son attention. Nous avons considéré , Messieurs , qu'une exploitation qui fait vivre 300 ouvriers , qui place dans notre voisinage des produits que nous allons payer assez cher à 15 et 20 myriamètres de notre localité , méritait un juste encouragement. Votre commission vous propose d'accorder à M. Digeon et compagnie une médaille d'argent , second module.

Marbres. — M. Pouteau , marbrier à Alençon , rue aux Cieux , a exposé une cheminée en marbre de Sablé et marbre de Carrare , à double console , et avec pilastres à cadres sculptés , d'après les dessins de M. Oudinot.

Cette idée d'associer au marbre de Carrare le marbre Sarrancolin de Sablé a paru très-heureuse ; le travail d'exécution ne laisse d'ailleurs rien à désirer.

M. Pouteau vient en outre de vous offrir un fragment de marbre calcaire , qu'il a poli en partie , et dont la roche se trouve à l'état d'affleurement dans la commune de Tanville. Ce calcaire suppléerait avantageusement aux marbres livrés au commerce sous le nom de *marbres-granit* ; préférable aux marbres de Laval , il pourrait remplacer dans notre pays les marbres de Flandre , dont il a tout l'aspect.

Votre commission vous propose, Messieurs, d'accorder à M. Pouteau une médaille de bronze, grand module, pour la cheminée qu'il a exposée;

De mentionner honorablement la découverte qu'il a faite, et d'émettre le vœu que quelques fonds soient appliqués aux études du terrain.

Plâtrerie.—M. Lambert, plâtrier-décorateur à Alençon, rue du Mans, a exposé, d'après un plan de M. Oudinot, un autel avec chapiteaux, ordre corinthien. Cet autel offre l'avantage de pouvoir être démonté facilement; toutes les parties, à l'exception des chapiteaux, ont été préparées dans des moules faits par M. Lambert. Le travail est d'une très-bonne exécution.

Votre commission vous propose d'accorder à M. Lambert une médaille de bronze, grand module.

Elle vous propose de mentionner honorablement une rosace et un cul-de-lampe en plâtre, exposés par M. Brulé, dit Cœur-Fidèle, plâtrier-décorateur à Alençon.

Argile. — L'argile non réfractaire des environs d'Alençon est depuis long-temps exploitée par des ouvriers qui, malheureusement, ne cherchent pas à en tirer tout le parti possible.

Poterie alençonnaise.—M. Brière-Cédile, rue des Grandes-Poteries, a introduit dans sa fabrication quelques améliorations que votre commission vous propose de mentionner; il vous a exposé des briques pour cintres, des couronnements pour cheminées.

La même mention est demandée pour deux creusets en kaolin, exposés par M. Auguste Brière, potier à Alençon, et confectionnés dans son usine.

Poterie-grès. — M. Frédéric Langlois, manufacturier à

Isigny (Calvados), a réuni à sa manufacture de porcelaine, dont nous allons parler dans un moment, la fabrication du grès blanc, *grès cérame*, qu'il a approprié aux besoins de la chimie, de l'industrie et de l'économie domestique.

Cette fabrication trouvera plus loin l'éloge et les encouragements qui lui sont dus.

Faïencerie.—M. de Belle-Isle, à Saint-Denis-sur-Sarthon (Orne), a exposé, entre autres échantillons de sa faïencerie, différentes pièces à émail bronzé. Cet émail est fourni par des cristaux cassés que M. de Belleisle trouve ainsi le moyen d'utiliser. Le kaolin entre pour un quart dans la confection de cette faïence et la rend résistante au feu; elle se vend à des prix très-modérés.

M. de Belleisle a aussi découvert à Fontaineriant (2 kilomètres de Séez) un calcaire argileux qui produit de la chaux hydraulique, dont plusieurs échantillons ont été exposés.

Votre commission estime, Messieurs, qu'une mention honorable doit être accordée à M. de Belleisle.

Porcelaines. — A côté de sa poterie en grès, M. Frédéric Langlois exploite, sur une grande échelle, une manufacture de porcelaine qu'il a établie depuis cinq ans, et dont trente à quarante pièces ont été exposées.

Cette porcelaine résiste à une très-haute température; vous avez pu remarquer, Messieurs, une pièce dans laquelle du plomb avait été fondu.

M. Frédéric Langlois, désirant se créer de nouveaux débouchés, a cherché de nouvelles productions; il fabrique aujourd'hui une porcelaine à teinte brune, dite *hygiocérame*, qui résiste au feu et que le commerce allait chercher jusqu'à Orchamps, dans le Jura.

Les productions de M. Langlois, en grès, en porcelaine blanche ou brune, sont très-variées ; quelques pièces offrent des décors genre japonnais.

La fabrication, en général, se recommande par la pureté de l'émail, l'élégance de la forme, la résistance au feu et la modération du prix.

Votre commission vous propose, Messieurs, de décerner M. Langlois une médaille d'argent, second module.

Verrerie ; cristallerie. — A Tourouvre et à l'Hôme-Chamondot (Orne), M. Lebourgeois possède deux usines : la seconde, créée par lui depuis cinq ans, pour la fabrication de la verrerie et de la cristallerie. Ce fabricant est tout-à-fait dans la voie progressive ; ses produits sont livrés à l'économie domestique, aux arts, à l'industrie, à des prix très-modérés.

Les deux établissements de M. Lebourgeois comptent un très-grand nombre d'ouvriers, 200 au moins.

C'est à l'Hôme-Chamondot que se fabriquent les pièces d'un travail plus délicat.

Votre commission a pensé qu'une médaille d'argent, grand module, devrait être décernée à M. Lebourgeois.

M. Chédeville exploite à Tanville (Orne) une verrerie fort ancienne, qui n'est pas sans intérêt. Ses produits sont bons, variés et cotés à des prix modérés. Ils ont fait de grands progres depuis quelques années. Vous avez remarqué comme nous, Messieurs, deux cloches à melons d'une très-grande dimension, et par cela même d'une exécution assez difficile. M. Chédeville occupe un certain nombre d'ouvriers ; votre commission estime qu'il y aurait lieu de lui accorder une médaille de bronze, grand module.

Sulfates de magnésie. — Il y a dix ans, la France était tributaire de l'étranger pour le sulfate de magnésie; mais, depuis quelques années, un calcaire magnésifère a été découvert, aux environs de Fresnay (Sarthe), à 2 myriamètres d'Alençon; bientôt la ville du Mans a compté deux fabriques occupées à l'extraction de la magnésie.

M. Leret, pharmacien à Alençon, a suivi cet exemple, et il vous a exposé, Messieurs, une cristallisation fort belle des sulfates qu'il a obtenus et qu'il emploie dans sa pharmacie. Il s'est livré en même temps à la fabrication des eaux minérales et boissons gazeuses; c'est à lui que nous devons la diminution de prix de ces boissons, qui se vendent aujourd'hui 25 et 20 cent. la bouteille, et se trouvent ainsi à la portée de toutes les classes de la société, soit comme prescriptions médicales, soit comme boissons d'agrément.

Votre commission vous propose, Messieurs, de décerner à M. Leret une médaille de bronze, grand module. Elle émet le vœu que M. Leret veuille bien se livrer à la confection de la magnésie pure que la France est forcée d'acheter à l'Angleterre.

Groupes et statues en terre factice. — M. Texier, sculpteur à Montmartre, près Paris, vous a présenté, exécutés d'après l'antique, une statue (l'Amour bandant son arc), et un groupe (l'Amour et Psyché).

Ces deux objets sont établis avec un mastic ou terre factice que M. Texier a perfectionné.

Cette terre factice a pour base la poudre de porcelaine; elle résiste pendant fort long-temps à la décomposition atmosphérique. Les formes extérieures sont toujours données de manière à ne pas permettre le séjour de l'eau.

Le groupe a été exposé dix ans au grand air, sans avoir éprouvé aucune altération.

Le mastic Texier est employé avec succès pour les ornements d'architecture, la restauration des vieux monuments et la reproduction des statues.

Votre commission vous propose, Messieurs, de décerner à M. Texier une médaille de bronze, second module.

§ 2. — *Ebénisterie. — Menuiserie. — Bijouterie. — Produits végétaux appliqués à l'industrie.*

Ebénisterie. — M. Hoefer, ébéniste à Paris, rue Saint-Antoine, impasse Guémené, n° 8, a exposé deux échantillons de sa fabrique : une table en bois d'ébène, ornée de bronzes avec vernis à l'anglaise; cette table sert de toilette, de bureau de dame, de table à ouvrage et de table à jeu ; une corbeille à ouvrage et table à ouvrage en bois d'ébène et bois rose, ornées de bronzes.

Ces deux meubles se distinguent par la délicatesse du travail, l'élégance et la richesse des décors.

M. Hoefer mérite d'ailleurs un encouragement pour l'invention de son vernis, qui remplace le vernis anglais.

Votre commission a pensé qu'aux encouragements que cet industriel avait reçus à deux expositions, il était juste d'ajouter une médaille d'argent, second module.

La tâche de l'ébéniste de province est différente. Il doit s'attacher surtout à fabriquer des ameublements qui conviennent à tous par la modération des prix, étudier le progrès, marcher avec lui, mais en joignant toujours le bon marché à la bonne exécution.

Il nous a paru, Messieurs, que M. Leriche, ébéniste à Alençon, rue aux Cieux, méritait, sous ce rapport, un

juste encouragement. Il a exposé un meuble complet, composé de cinq pièces, plaqué en loupe de noyer étranger, avec incrustations de filets droits et cintrés, coupés au ciseau. Ce meuble est d'une bonne exécution et prouve chez M. Leriche de l'intelligence, du goût et de l'habileté. Le prix est modéré.

Votre commission est d'avis qu'il y a lieu de décerner à M. Leriche une médaille de bronze, grand module.

Nous vous proposons aussi, Messieurs, d'accorder une mention honorable à M. Chambé, ébéniste à Alençon, pour un secrétaire et une commode qu'il a exposés. Ces deux meubles sont plaqués en bois du pays; à l'extérieur, du noyer; à l'intérieur, du peuplier nuancé.

Le travail est très-convenable et nous a fourni une nouvelle preuve des progrès de l'ébénisterie dans notre localité; mais votre commission regrette que le prix trop élevé, coté par M. Chambé, ne lui permette de vous proposer, pour ces deux meubles, qu'une mention honorable.

Menuiserie. — M. Hubert, d'Alençon, fabricant d'escaliers et de parquets au Mans, a exposé un modèle d'escalier à double rampe et une rosace de parquet.

Ces deux objets annoncent chez leur auteur un talent réel. La rosace exécutée en grand serait d'un effet très-heureux. Votre commission vous propose d'accorder à M. Hubert une médaille de bronze, second module.

Elle croit que vous devrez aussi mentionner honorablement MM. Rose, menuisier à Alençon, et Rondeau, menuisier à Saint-Germain-du-Corbéis.

Le premier a exposé une armoire dont les panneaux sont plaqués en ronce de chêne. Ce placage permet ainsi de tirer parti des nuances que le chêne peut offrir.

M. Rondeau a confectionné en bois de merisier et de pommier, pris à Saint-Germain-du-Corbéis, deux bibliothèques exposées sous les nos 457 et 458, et qui se font remarquer par une exécution bien soignée.

Votre commission demande aussi une mention honorable pour MM. Brière et Thébault, menuisiers à Alençon, rue des Petites-Poteries; ils ont inventé un placage à talon renversé qui, dans les meubles plaqués, permet de faire disparaître l'aspect désagréable produit par les bois debout, non revêtus de placage.

Bijouterie.—M. Mourey, bijoutier à Paris, rue du Temple, no 63, a présenté à l'exposition quarante-huit pièces nouveautés, style Louis XV.

M. Mourey a inventé un système de ciselure, après dorure, qui donne à sa bijouterie tout l'aspect de l'or et laisse à chaque objet la plus grande netteté d'exécution. Il commence par dorer et brunir, puis il repousse, de sorte que les ornements sont fouillés dans toute leur profondeur, comme si le burin les eût coupés. Les produits de M. Mourey se distinguent, en outre, par leur forme élégante et la modicité des prix.

Aux nombreux encouragements qui ont été accordés à cet industriel, votre commission vous propose, Messieurs, d'ajouter une médaille d'argent, second module.

Produits végétaux appliqués à l'industrie.—*Résine.*—M. Lefèvre des Allaix, propriétaire à la Fontaine-Saint-Martin (Sarthe).

Dans une brochure qu'il a publiée, il y a quelques années, M. Lefèvre s'exprimait ainsi: « La culture de » notre sol est de toutes les industries celle qui a fait le » moins de progrès, et cependant ses produits seraient in-

» calculables, si elle était livrée à des mains plus habiles
» ou mieux conduites. »

Pénétré de cette vérité, M. Lefèvre s'est mis à l'œuvre. Dans une propriété de 800 hectares, il comptait 40 hect. de landes, 100 hectares de terre mauvaise, 20 hectares de marais, 150 hectares de taillis sans valeur; les marais ont été desséchés, les taillis améliorés ou replantés, les landes défrichées, la terre mauvaise recomposée et labourée, et aujourd'hui, dans les 800 hectares, il n'est pas une parcelle de terre qui reste improductive. Il n'a pas voulu s'arrêter en si bonne voie; il a considéré que le pin pouvait croître dans les terrains de la moindre qualité, mais que sa culture était négligée parce qu'elle rapportait fort peu; il a vu en même temps que les résines n'arrivaient qu'à grands frais dans nos contrées, puisqu'il fallait les demander soit au nord de l'Europe, soit à Genève, Bordeaux ou Mont-de-Marsan; il a donc étudié la culture du pin et l'extraction des produits résineux, et les résultats qu'il a obtenus, sur une assez grande échelle, dépassent toutes ses espérances.

M. Lefèvre a présenté à l'exposition un pain de résine, du galipot, de la poix de Bourgogne, de la colophane, de l'essence de térébenthine, un fragment de pin entaillé et les outils servant à l'extraction de la résine; il vend, sur place, l'essence de térébenthine 70 c. le kilogramme, et la résine 10 fr. les 50 kilogrammes.

Votre commission a pensé, Messieurs, que les essais si heureux de M. Lefèvre des Allaix méritaient un encouragement; qu'ils offraient d'ailleurs un grand avantage pour notre département, qui se livre maintenant à la culture du pin; elle vous propose de décerner à M. Lefèvre une médaille d'argent, grand module.

Chapeaux de paille. — Il y a quinze ans, une société s'était formée à Alençon pour la fabrication des chapeaux de paille, façon d'Italie. Les produits livrés au commerce ne laissaient rien à désirer sous le rapport de la finesse et de la régularité du travail; tout semblait promettre à cette industrie naissante les plus belles chances d'avenir..... Il en a été autrement, Messieurs, et les échantillons exposés par Mlle Letard n'offrent plus que l'intérêt d'un souvenir; mais votre commission a considéré que Mlle Letard se livrait avec succès au blanchiment et à la restauration des chapeaux de paille. Sous ce rapport, nous vous proposons de lui accorder une mention honorable.

Tresses en paille. — Depuis 1838, M. de Bernardière fils a établi à Domfront (Orne) une fabrique de tresses fines et chapeaux de paille française. Cette industrie, sur l'importance de laquelle votre commission n'a obtenu que des documents imparfaits, mérite toutefois d'être encouragée; le plus grand nombre de tresses est fabriqué par des femmes, des enfants et des vieillards, et procure ainsi des ressources à des individus qui ne pourraient se livrer à des travaux pénibles. Cette fabrique rend évidemment des services à notre pays. Différentes tresses ont été exposées; le travail est exécuté avec beaucoup de soin. Votre commission vous propose d'accorder à M. de Bernardière une médaille de bronze, grand module.

§ 3. — *Papeterie. — Typographie. — Lithographie. — Reliure. — Sculpture en bois. — Peinture en bâtiments et en décors. — Dorure. — Etamage de glaces.*

Extrait du rapport de M. Léon de La Sicotière.

Papeterie. — Il existe dans le département de l'Orne plusieurs papeteries. Un seul fabricant, M. Bruneau, a

exposé les produits de l'usine qu'il possède à Saint-Victor-de-Réno, arrondissement de Mortagne. Son papier grand-raisin, au poids de 11 kilogrammes 1/2 à 12 kilogrammes, et au prix de fabrique de 16 francs la rame, vous a paru d'une excellente qualité, blanc, fort, bien collé. Ce dernier point est fort important. Trop fort, le collage empêche l'encre de pénétrer dans le papier; trop faible, il la laisse s'étendre par capillarité autour du trait formé par la plume, et le dénaturer. Il en est de même d'une autre feuille de 1 mètre 2 centimètres de largeur sur 5 mètres 33 centimètres de longueur, dont l'exécution est parfaitement satisfaisante.

Le jury propose de décerner à M. Bruneau une médaille d'argent, petit module.

Typographie; lithographie; incrustations sur ivoire. — A la tête et au-dessus de tous les imprimeurs qui ont pris part à l'exposition, on doit placer M. Desrosiers, de Moulins (Allier).

M. Desrosiers aime et comprend véritablement son art. Depuis dix ans, il n'a reculé devant aucun sacrifice pour élever son imprimerie et ses presses lithographiques à un rare degré de perfection; aussi rivalisent-elles avec ce que Paris possède de plus remarquable. Indépendamment de la beauté et de la correction typographique du texte, les gravures sur bois et les lithographies qui ornent l'*Ancien Bourbonnais,* en font l'ouvrage le plus précieux assurément que l'art moderne ait élevé dans nos provinces à la gloire de l'art ancien. Ses autres publications ne sont pas moins remarquables.

Le jury propose de lui accorder une médaille d'argent, petit module.

M. Richelet, imprimeur au Mans, a exposé le specimen d'un nouveau système de clichage au moyen du papier. Ce specimen est d'une grande netteté, et le procédé de M. Richelet, en diminuant beaucoup les frais de clichage, peut rendre à l'imprimerie les plus grands services.

Le jury propose d'accorder à M. Richelet une médaille de bronze, petit module.

MM. Poulet-Malassis et Ralu-Matrot, imprimeurs à Alençon, ont exposé : le premier, des volumes d'une exécution correcte et agréable, quoique simple ; le prospectus, très-bien imprimé, de l'*Orne pittoresque et monumentale*, que doivent publier MM. Godard et Oudinot ; des comptes de recette et de dépense remarquables par la netteté des filets et la justesse des reports ; le second, des affiches de très-grande dimension, imprimées en plusieurs couleurs sur une seule feuille. M. Ralu a trouvé moyen, en inventant certaines figures nouvelles et en les combinant avec les anciennes, d'obtenir des résultats entièrement inconnus avant lui dans notre pays.

Le jury propose d'accorder à M. Poulet une mention honorable.

M. Pichot, de Poitiers, a exposé plusieurs échantillons d'incrustations sur ivoire obtenues à l'aide d'un procédé pour lequel il est breveté. Ces incrustations sont d'un effet agréable. Les lithographies, monuments, sites, écritures courantes et de commerce, exposés par le même, se distinguent par leur bon goût et leur originalité.

Le jury propose d'accorder à M. Pichot une mention honorable.

M. Bodé, libraire-éditeur à Alençon, a présenté une carte des deux cantons d'Alençon, la première de l'Atlas

de l'Orne, qu'il se propose de publier avec le concours de M. Lapeyrère, ingénieur en chef du cadastre. C'est un projet éminemment utile, dont l'exécution, particulièrement en ce qui concerne la correction du texte, offre d'assez grandes difficultés et nécessitera des frais considérables.

Le jury propose d'accorder à M. Bodé une mention honorable.

M. Mancel, libraire-éditeur à Caen, en nous envoyant plusieurs de ses nouvelles publications sur l'Histoire de Normandie, a prouvé qu'il s'occupait toujours avec zèle et succès de cette branche si intéressante pour tous, de l'histoire nationale.

Le jury propose de lui accorder une mention honorable.

L'ouvrage de M. d'Olincourt, ingénieur civil et architecte à Bar-le-Duc, intitulé : *Choix d'édifices publics et particuliers construits ou projetés dans les départements*, doit ajouter encore à la réputation de son auteur déjà connu par une foule de publications utiles.

Le jury propose de lui accorder une mention honorable.

Dorure ; étamage des glaces.—M. Souty, de Paris, auquel notre exposition de tableaux a de si grandes obligations, vous a adressé quatre cadres dorés de la plus grande beauté. Il est impossible de rien voir de plus élégant, de plus pur, de plus riche et d'un meilleur goût.

Le jury propose d'accorder à M. Souty une médaille de bronze, grand module.

M. Lainé, d'Alençon, a présenté trois cadres préparés par lui-même. La pureté des ornements et l'éclat de la dorure ne laissent rien à désirer. Le même a exposé des glaces remises au tain et enduites d'un vernis de sa com-

position, qui doit préserver le tain de l'humidité et prévenir les taches. Ces deux genres d'industrie sont nouveaux dans le département et dignes de beaucoup d'intérêt.

Le jury propose d'accorder à M. Lainé une médaille de bronze, petit module.

Reliure. — La reliure est un art important; car il doit tout à la fois contribuer à l'ornement des bibliothèques et à la conservation des livres. La solidité, l'élégance et la justesse sont les premières conditions d'une bonne reliure. La richesse ne doit venir qu'après. Qu'importe le nombre et l'éclat des ornements, si ces ornements manquent de justesse et de netteté? Qu'importe l'extérieur du livre, si le dedans est sacrifié?

Le jury aurait balancé entre les reliures de MM. Desvaux et Chevalier, qui tous deux ont fait des efforts louables; mais le premier seul avait exposé des dorures sur tranches, sorties de ses ateliers. Le jury propose de lui accorder une mention honorable.

Sculpture en bois. — M. Dutot, de Domfront, indépendamment de riches ornements d'église, a exposé des sculptures en bois d'un travail qui ne manque ni d'originalité ni de délicatesse. Le jury a encore remarqué avec intérêt le plâtre d'une statue de Desgenettes, qui méritait bien le double honneur qu'il a reçu à l'exposition. C'est une ébauche et une improvisation; mais cette ébauche, largement traitée et bien posée, peut devenir une bonne statue; mais cette improvisation prouve que M. Dutot a tout ce qu'il faut pour concevoir et exécuter promptement des projets difficiles.

Le jury propose d'accorder à M. Dutot une médaille de bronze, petit module.

Peinture en décors. — La peinture en décors a fait de grands progrès dans notre ville depuis quelques années.

MM. Ch. Maux, Grimpard et Julien ont exposé des bois et des marbres divers, peints avec vérité et fermeté. M. Grimpard emploie pour ses marbres des feuilles de parchemin à découpures ; mais son travail est retouché au pinceau, et l'ensemble en est très-satisfaisant. M. Maux a exposé en outre deux panneaux, l'un d'ornements divers, l'autre représentant une corbeille de fleurs et de fruits. Ces peintures laissent peut-être quelque chose à désirer sous le rapport de la couleur et de la fermeté du dessin ; mais l'effet en est agréable ; elles attestent chez leur auteur de la facilité, du goût et de l'imagination.

Le jury propose d'accorder à M. Ch. Maux une médaille de bronze, petit module ; à M. Grimpard, une mention honorable.

Peinture en voitures. — Les panneaux de voiture peints par M. Malbrancq, d'Argentan, ont de la fermeté et de l'éclat. La peinture de ce genre mérite d'autant plus d'encouragements que jusqu'ici elle avait été traitée avec plus de négligence, et que les progrès de la carrosserie dans notre pays lui assurent un certain avenir. Le jury croit M. Malbrancq digne d'une mention honorable.

Instruction des jeunes aveugles. — Un savant et respectable professeur, M. Boyer, du Mans, avait exposé les figures et les cartes inventées et employées par lui pour servir à l'instruction des jeunes aveugles. Son système, qui se distingue par la simplicité des procédés, a été étudié par le jury avec un véritable intérêt ; mais M. Boyer ayant déclaré qu'il ne prétendait à aucune récompense à raison de son intéressante communication, le jury a dû se

borner à lui exprimer la reconnaissance de la commission, et à recommander l'étude de ses procédés à l'attention de tous ceux qui s'occupent ou peuvent s'occuper de l'instruction des jeunes aveugles.

§ 4. — *Objets divers. — Economie domestique.*

Extrait du rapport de M. SEVESTRE.

Corsets. — Mme Houbert, corsetière à Alençon, a exposé, sous les n°s 497 et 498, un corset en moire et un corset pour femme enceinte.

Ces deux objets sont tout-à-fait remarquables. Leur forme est gracieuse ; la couture est très-régulière ; les prix sont modérés.

Votre commission vous propose, Messieurs, d'accorder à Mme Houbert une médaille de bronze, second module.

Elle estime aussi qu'il y aurait lieu d'accorder des mentions honorables aux exposants dont les noms suivent :

Taxidermie. — A M. Hupier, propriétaire à Alençon. M. Hupier a exposé une collection d'oiseaux indigènes qui sont montés avec le plus grand soin, et qui se font remarquer par la vérité des formes et des poses.

A M. Toupiolle, taxidermiste au Mans, pour son groupe d'oiseaux exotiques placés sous globe.

Fausses fleurs. — A M. Despierres, fabricant de fausses fleurs, Grande-Rue et rue aux Cieux. C'est lui qui a créé cette industrie à Alençon ; ses fleurs sont montées avec goût ; nous avons surtout remarqué la belle exécution de vingt-cinq variétés de roses placées sur une tige commune.

Farines. — A M. Chaplain, meunier à Alençon, rue de

Sarthe. Ses farines obtenues au moulin à turbine, nouvellement établi à Alençon, se distinguent par leur belle qualité. Le nettoyage du grain produit toute la pureté possible.

A M. Eugène Lébaudy, meunier à Batilly (Orne). Sa farine de blé et sa farine de gruau sont remarquables par leur blancheur et leur finesse.

Chocolat. — A M. Poupry, fabricant de chocolats à Mamers (Sarthe). Le chocolat que cet industriel a exposé est d'une saveur agréable ; la pâte est belle et pure de tout mélange. Les prix sont modérés.

A M. Yaouaisse, espagnol, fabricant de chocolats à Alençon. Son chocolat, pur caraque, façon espagnole, est d'une qualité excellente.

Sabots. — A M. Marie, sabotier à Alençon, Grande-Rue. Ses sabots fins, de 3 fr. 50 c. à 6 fr. 50 c. la paire, sont légers, faits avec goût et d'un prix assez modéré. — A MM. Denis et Vayer, sabotiers, le premier au Mans, le second à Mamers, pour leurs sabots d'une élégance remarquable.

Ganterie. — A M. Fourmont, gantier à Alençon, porte de Séez, pour ses gants de chevreau et d'agneau. Sa ganterie fournit de bons produits à des prix modiques.

Parapluies. — A MM. Basset frères, fabricants de parapluies au Mans, pour leurs ombrelles sans ressort, à manche d'ivoire ; une monture de parapluie d'un genre fort élégant, et un perfectionnement, pour lequel ils ont été brevetés, d'un parapluie de poche se ployant à volonté.

A M. Deshayes-Laubière, fabricant de parapluies à Alençon, pour son ombrelle-marquise et ses parapluies-cannes de voyage.

Chapeaux. — A MM. Godefroy aîné et Amand Godefroy, chapeliers à Alençon, l'un place du Puits-des-Forges, l'autre rue du Bercail, pour leurs remontages de chapeaux.

Colle-forte. — A M. Leriche, fabricant de colle-forte à Bazoches-au-Houlme (Orne), pour ses différents échantillons de colle-forte qui font honneur à sa fabrication.

Coiffures en cheveux. — A M. Sainton, coiffeur à Alençon, rue du Pont-Neuf, pour ses coiffures en cheveux.

Orthopédie. — A M. Lompré, fabricant de corsets à Caen, passage Bellivet, pour perfectionnement d'un mécanisme orthopédique, qui, dans les déviations de la jambe, maintient le membre toujours droit, sans gêner l'articulation.

Telles sont, Messieurs, les récompenses que votre troisième commission a l'honneur de vous proposer. Dans les appréciations qu'elle a faites, elle croit avoir bien compris votre vœu, en prenant toujours pour base cette triple recommandation : *utilité, qualité, bon marché.* Et si des objets industriels, des découvertes, des perfectionnements ne sont placés par elle qu'en second ordre, s'il en est même sur lesquels elle garde le silence, bien à regret, c'est qu'elle a été forcée de proportionner les récompenses et même les louanges aux mérites divers des objets exposés.

Il est toutefois deux objets sur lesquels on doit appeler votre attention, encore bien qu'ils n'aient ni concouru, ni pu concourir pour les récompenses.

Le premier est le plan d'une conduite d'eau que l'habile maire de Regmalard, M. Deshayes, membre du Conseil général, vient d'établir pour distribuer à beaucoup

de maisons, qui s'en trouvaient éloignées, les bienfaits d'une source limpide et abondante. Ce plan est tout local; mais votre commission a remarqué avec intérêt l'habileté avec laquelle les difficultés de la pente et du terrain avaient été surmontées, le mode de distribution employé et qui lui a paru se rapprocher de ceux usités dans quelques parties de l'Espagne. Elle a pensé que ce plan pouvait être étudié avec utilité par ceux qui s'occupent de semblables travaux, avec honneur pour M. Deshayes.

L'autre objet soumis à nos regards était un projet de boîte aux lettres, présenté par M. Lindet-Dupont, d'Alençon, un des membres de la commission d'exposition et du jury d'examen. Sans pouvoir décrire cette boîte, nous nous bornerons à déclarer qu'elle nous a paru offrir beaucoup plus de sécurité et d'avantages que toutes celles employées jusqu'ici.

QUATRIÈME SECTION.

Beaux-Arts.

Président du jury : M. Astoud, directeur des domaines.
Rapporteur : M. Léon de La Sicotière.

Extrait du rapport de M. Léon de La Sicotière.

Messieurs,

Une exposition de tableaux et d'objets d'art était le complément nécessaire de l'exposition des produits de l'industrie. L'art et l'industrie se tiennent par la main.

Si l'une pourvoit aux besoins du corps, l'autre satisfait aux besoins de l'ame. Si l'art embellit et perfectionne les objets industriels, l'industrie, à son tour, popularise dans les masses le sentiment de l'art, le goût du beau, le désir du mieux. L'art est l'idéal, l'industrie la réalité; mais l'idéal et le réel se mêlent dans la vie des peuples comme dans celle des individus. Les progrès des lumières, la diffusion des fortunes, les exigences toujours croissantes du confort et du bon goût, ne tendent qu'à rendre plus intime cette liaison de l'art et de l'industrie, où l'art a peut-être quelque chose à perdre, mais où les artistes ont certainement beaucoup à gagner.

Notre exposition de tableaux a réalisé, dépassé même toutes nos espérances. Aucune autre, en province, n'avait encore obtenu d'aussi beaux résultats.

L'examen du jury n'a, du reste, porté que sur les tableaux et objets d'art envoyés directement à l'exposition par leurs auteurs et destinés à concourir pour les récompenses. Non-seulement les tableaux anciens, non-seulement ceux dont les auteurs avaient déclaré vouloir rester en dehors du concours, et cette déclaration nous empêchera de parler de beaucoup d'œuvres remarquables, parmi lesquelles il y aurait ingratitude à oublier celles de l'habile architecte du département, M. Dedaux; mais tous ceux qui ne nous étaient parvenus que par l'entremise de leurs propriétaires ou de dépositaires ont été écartés. Le jury a cru également qu'entre les amateurs et les artistes, la préférence, pour les récompenses, devait appartenir à ces derniers, et il ne s'est pas départi de cette opinion même en faveur des dames, dont les ouvrages avaient si fort contribué à l'honneur et à l'ornement

de l'exposition, pas même de celles qui, fort jeunes, avaient fait preuve d'un talent bien au-dessus de leur âge.

Voici, Messieurs, les propositions qu'il a l'honneur de faire et qu'il m'a chargé de motiver en peu de mots.

MÉDAILLES D'ARGENT, GRAND MODULE.

A M. Godard, pour ses belles et nombreuses gravures sur bois. M. Godard est un des maîtres de la gravure sur bois. Nul artiste ne l'a élevée à un plus haut degré de perfection, ne l'a maintenue plus sévèrement dans les conditions de fini et de pureté dont elle n'aurait jamais dû s'écarter. La grande page sur bois qu'il doit graver pour notre Société des Amis des Arts ajoutera encore à sa réputation et à notre reconnaissance.

A M. Monanteuil, peintre à Alençon, pour tous ses tableaux, et en particulier son vieux *Père Chicard*, aujourd'hui l'un des ornements de notre musée; pour ses charmants dessins et ses belles gravures d'après David et Guérin. Science de dessin, vigueur de pinceau, chaleur de coloris, M. Monanteuil a tout ce qui caractérise le véritable artiste. Ses ouvrages ont fait le plus grand honneur à notre exposition.

A M. Rubio, peintre à Paris, pour ses deux tableaux *Hélène et Ghérard* et *la Jeune Fille à la Fontaine*. Le jury n'a eu qu'à ratifier le jugement de la foule sur ces compositions gracieuses et charmantes.

A M. Schopin, peintre à Paris. Sa *Jeune Fille au Lapin*, d'une composition si piquante, d'un coloris si frais, d'un effet si séduisant, a obtenu un succès de vogue. Elle le méritait à tous égards.

MÉDAILLES D'ARGENT, DEUXIÈME MODULE.

A M. Bourgeois, peintre à Paris, pour ses gouaches et ses aquarelles. La pureté des ciels, la légèreté des arbres, le veloûté des feuillages, la suavité et la fermeté tout à la fois de la touche font rivaliser sous le pinceau de M. Bourgeois le genre, quelque peu ingrat, de la gouache et de l'aquarelle, avec les meilleures productions de la peinture à l'huile.

A Mme Bourlet de la Vallée, peintre à Rouen. Sa *Dernière Scène de Faust*, son *Etude de Nature morte*, sa magnifique gravure, d'après un bas-relief sur bois, attestent tout à la fois la puissance et la souplesse de son talent.

A M. Quesnel, peintre à Paris, pour son portrait *le Prix d'honneur*, et sa composition, si bien sentie et si bien rendue, *la Piété filiale*.

A M. Tellier, peintre à Paris, pour sa grande esquisse historique de *Boissy saluant la tête de Féraud*, où il a retracé, avec talent, une des scènes les plus glorieuses et les plus tristes à la fois de notre histoire parlementaire.

A M. Lebart, architecte à Alençon, pour ses plans divers. Le *Château de S...*, en construction dans l'Orne, sera un des plus beaux de notre département, qui cependant en compte un grand nombre. Parmi ses autres plans, le jury a particulièrement distingué le projet d'une salle de spectacle en face de la mairie d'Alençon, dans lequel M. Lebart a su vaincre, avec un rare bonheur et une véritable intelligence, les difficultés presque insurmontables qu'offraient la disposition du terrain et la nécessité de bâtir sur un plan donné.

A M. Fialeix, du Mans, pour ses vitraux peints. M.

Fialeix a saisi et reproduit avec bonheur la manière des anciens maîtres. Son établissement, le seul que nous possédions dans l'ouest, et dont les prix, grace aux perfectionnements introduits dans la cuisson par M. Fialeix, sont fort modérés, mérite de fixer l'attention de toutes les personnes à qui leurs fonctions ou leur fortune prescrivent ou permettent l'emploi de ce genre si riche de décorations.

MÉDAILLES DE BRONZE, GRAND MODULE.

A Mlle Julie Ribault, peintre à Paris, pour le *Portrait de son Père*, peint avec beaucoup de finesse et de sentiment, et pour une jolie page de genre, le *Petit Dévidoir*; à M. Deligny, peintre à Paris, pour une bonne marine, *Vue de Capri*; à M. Gilbert, de Chartres, pour ses *Vues de la cathédrale de Chartres*, bien étudiées et bien dessinées; à M. Léopold Leprince, de la même ville, pour sa jolie *Petite Maraudeuse*; à M. Pau de Saint-Martin, de Paris, pour ses nombreux et gracieux paysages; à M. Ménier, de Lisieux, pour ses jolies miniatures et son *Intérieur de Ferme normande*, où il y a tant de naturel et d'esprit à la fois; à M. Polyclès Langlois, de Rouen, pour son magnifique dessin, *Souvenirs de Normandie*, que le burin de M. Godard popularisera bientôt parmi les membres de la Société des Amis des Arts. A notre jeune compatriote, M. Oudinot. Ses dessins au crayon et à la plume, et particulièrement ceux qui doivent figurer dans *l'Orne pittoresque et monumentale*, qu'il va publier de concert avec M. Godard, sont d'une exécution facile, heureuse et vraiment remarquable. Ses paysages à l'huile méritent d'être distingués. Son projet de monument à la mémoire de Desgenettes, notre courageux et savant compatriote, fait à la fois honneur à son talent et à son patriotisme.

MÉDAILLES DE BRONZE, SECOND MODULE.

A MM. Belloche, Giroux et Chappe, tous trois enfants du département, tous trois fixés à Paris, pour les ouvrages pleins d'espérances qu'ils nous ont envoyés. Le premier peint le paysage ; le second, les chevaux ; le dernier, le genre, avec verve et conscience. A Mlle Bertrand, de Paris, pour une admirable copie de fleurs, qui mériterait d'être un original ; à M. Hawke, d'Angers, pour ses dessins à la plume qui reproduisent avec tant d'exactitude les détails et les beautés de nos anciens monuments ; à M. Lecerf, d'Avranches, pour ses excellentes aquarelles ; à M. Rolland, graveur, élève de M. Godard, pour avoir si bien répondu aux leçons de son habile maître ; à M. de Savignac, de Honfleur, pour sa *Procession de la Ligue*, pastiche d'un effet heureux et piquant, qui annonce chez son auteur beaucoup d'étude et beaucoup de facilité.

MENTIONS HONORABLES.

A Mme Sauvinet, d'Alençon, dont les miniatures se distinguent par une si grande fermeté de pinceau et une si grande suavité de coloris; à Mme E. Clogenson, de Rouen, qui a reproduit avec tant de bonheur des paysages, dont il lui appartenait mieux qu'à personne de sentir et de rendre les beautés ; à Mlle Monanteuil, d'Alençon, pour les dessins dans lesquels elle comprend et reproduit si bien les ouvrages de son père ; à Mlle Vacquerie, d'Alençon, pour un portrait très-ressemblant ; à M. Guérey, d'Argentan, pour ses dessins d'un effet charmant ; à M. Canon, de Caen, pour ses bonnes miniatures ; à MM. Vien et Gauthier, graveurs,

ce dernier d'Alençon, pour leurs gravures sur bois, déjà justement appréciées des connaisseurs ; à M. Levavasseur, de Saint-Lo, pour ses marines, un peu froides peut-être, mais où la mer est bien étudiée et bien comprise ; à M. E. Flamet, de Paris, pour une gravure en taille-douce, d'une exécution soignée et correcte ; à M. Charles Suan, du Mans, pour ses tableaux et particulièrement pour ses paysages; à M. Ferdinand de Lasteyrie, pour les belles gravures détachées de son magnifique ouvrage sur la peinture sur verre qu'il avait bien voulu nous envoyer : celle qui représentait une des fenêtres de notre église Notre-Dame a particulièrement fixé notre attention. Enfin, à MM. Paul Dupont et Lindet, le premier pour des dessins de machines très-bien exécutées ; le second, pour une vue de l'école normale d'Alençon, dans laquelle il a reproduit avec bonheur et fidélité l'œuvre si remarquable de son habile maître, M. Dedaux.

CINQUIÈME SECTION.

Horticulture.

Président du jury : M. Fresnais.
Rapporteur : M. Roger-Desgenettes.

Extrait du rapport de M. Roger-Desgenettes.

L'horticulture n'occupait qu'une place très-secondaire à l'exp sition, et cependant le gracieux amphithéâtre qui décorait la galerie d'entrée prouvait qu'elle a fait de

grands progrès dans notre pays. Des connaisseurs distingués, d'habiles jardiniers, avaient bien voulu nous faire le sacrifice momentané de leurs fleurs les plus belles, de leurs plantes les plus rares. La saison peu favorable n'admettait guère le concours qu'entre les collections de dahlias. Celle de M. Lelièvre, horticulteur à Alençon, a paru au jury la plus remarquable par le nombre et la beauté des variétés qui la composaient. Celle de M. Dallière était aussi fort belle ; cet habile jardinier avait, en outre, exposé beaucoup d'autres plantes qui faisaient honneur à sa culture. M. Brossard et M. Joseph Musson, jardiniers à Alençon, avaient présenté, le premier, de beaux dahlias ; le second, une jolie collection de plantes diverses. Parmi les objets exposés par des amateurs, le jury a particulièrement remarqué les dahlias, la riche collection de cactées et les superbes fruits de M. Prosper Dupont, d'Alençon, et un grand nombre de jolies plantes en fleurs appartenant à MM. Lepère et Jeanpierre. M. Sénéchal, jardinier de M. Rattier, au château de Vervaines, s'est également distingué par sa belle et difficile culture de plantes exotiques. Depuis la clôture de l'exposition, cet habile jardinier a remis à plusieurs membres du jury de superbes échantillons de la pomme de terre des Cordelières, dite jaune d'œuf, obtenus par lui dans le pays et bien supérieurs à ceux qui se vendent encore fort cher à Paris. Le jury propose de décerner une médaille de bronze, second module, à MM. Lelièvre, Dallière, Prosper Dupont et Sénéchal ; une mention honorable à M. Brossard, et d'exprimer à MM. Lepère, Jeanpierre et Musson, tout le plaisir qu'ont fait leurs intéressantes communications.

Ces récompenses sont multipliées, sans doute, Messieurs, et cependant nous n'avons pas la prétention de les avoir égalées au nombre et à l'importance des mérites. Presque tous les objets exposés attestaient chez ceux qui les avaient présentés, ou l'esprit qui invente, ou la patience qui perfectionne, ou le goût qui embellit. Presque tous se distinguaient par leur utilité pratique et par le bon marché. Forcé de choisir entre les divers exposants, le jury l'a fait d'après les principes que nous avons exposés au commencement de ce rapport; mais il croirait n'avoir rempli que la moitié de sa tâche, s'il ne rendait ici, devant tous, un public et solennel hommage aux efforts et aux talents des exposants qui, moins heureux que leurs rivaux, ont tant fait cependant pour l'honneur de l'exposition. L'exposition n'aura pas été ingrate; elle aura fait rejaillir sur leurs produits une partie de l'intérêt qu'elle leur avait emprunté.

Quant à la commission dont les travaux avaient préparé ceux du jury, et dont les fonctions vont cesser, qu'il nous soit permis d'exprimer sa vive reconnaissance pour l'appui bienveillant que lui ont constamment prêté M. le préfet de l'Orne et M. le maire d'Alençon, pour l'empressement avec lequel les artistes et les industriels, nationaux et étrangers, ont répondu à son appel. Cet appui, cet empressement lui ont rendu faciles des travaux qui n'ont pas toujours été sans exigences et sans gravité. En se séparant, elle emportera la conviction d'avoir semé, dans notre pays, le germe d'une idée, disons mieux, d'une institution utile, qui doit grandir et marcher avec les progrès de l'industrie et des arts, les constater et les récompenser tour-à-tour.

Plusieurs années s'écouleront, sans doute, avant qu'une solennité semblable nous réunisse tous ou quelques-uns de nous dans cette enceinte.

Artistes, chefs d'ateliers, fabricants, ouvriers, utilisez cet intervalle pour améliorer ce qui est bon, pour corriger ce qui est défectueux, pour rejoindre les progrès de notre industrie nationale dans tous les genres. Ne séparez jamais le goût de l'utile de l'amour du beau. Soyez bien convaincus que c'est à la rapide circulation du numéraire, à l'activité de la production, plus encore qu'à l'élévation des prix, qu'est dû l'accroissement des bénéfices. Combattez, par l'élégance unie désormais à la solidité de la marchandise, ce monopole qui tend à tout attirer dans la capitale au détriment des provinces; affranchissez-nous des tributs que le luxe et parfois même l'indigence paient, soit à Paris, soit à l'étranger, pour vous les approprier vous-mêmes; sachez résister au découragement qui ne suit que trop souvent des efforts trahis, des espérances trompées; à la sécurité qu'inspire un premier succès. Une voix plus éloquente que la nôtre le proclamait il y a quelques jours: « Le triomphe ne vient qu'après le combat, » la réputation qu'après une laborieuse obscurité, la for» tune qu'après de rudes épreuves et des efforts pénibles. »



NOTICE

SUR LES

ANNUAIRES

du Département de l'Orne;

Par M. Léon DE LA SICOTIÈRE,

Inspecteur divisionnaire de l'Association normande.

On publiera quelque jour l'histoire de France, depuis le XVI[e] siècle, par les almanachs. Ce sera une histoire fort curieuse, fort piquante assurément. Triste et gaie, sérieuse et bouffonne, musquée et sanglante, elle offrira le tableau fidèle de nos passions, de nos grandeurs, de nos misères, depuis trois siècles. Je lui souhaite, pour mon compte, toute la popularité des almanachs, ses devanciers. L'almanach est le livre du peuple. Il est écrit par lui et pour lui. S'il est vrai que tout le monde ait plus d'esprit que l'homme qui en a le plus, l'almanach devrait aussi être le meilleur et le plus spirituel des livres : pourquoi donc a-t-il si rarement atteint cette perfection ?

En attendant la grande histoire, nous allons donner quelques pages sur les annuaires et les almanachs du département de l'Orne. Ce ne sera ni long ni intéressant.

Ceux qui s'occupent de recherches historiques nous sauront gré de certaines indications ; les bibliomanes qui savent avec quelle rapidité ces sortes d'ouvrages disparaissent dans le torrent de la circulation, sans laisser trace de leur passage, apprécieront la difficulté de nos recherches ; les autres n'y feront pas attention, et ils auront grandement raison.

Nous nous occuperons d'abord des annuaires ou almanachs d'un intérêt général pour le département, puis de ceux dont l'intérêt est tout local.

Almanach historique et géographique du diocèse de Séez, contenant la description et les particularités les plus intéressantes de toutes les villes de ce diocèse, avec une idée particulière de la province de Normandie, le détail de son Parlement, les époques et tarifs des vingtièmes ; diverses autres tables curieuses et utiles ; un précis d'événements et choses remarquables : plusieurs secrets et remèdes, etc., pour l'année 1766 ; —Falaise, chez Pitel-Préfontaine, in-24.

Ce petit almanach est rare et curieux. Indépendamment des détails qu'il renferme sur la composition et l'organisation des diverses administrations, il contient des notices historiques assez bien faites sur les principales villes du diocèse ; le savant O. Desnos en avait fourni les matériaux. Il nous apprend, entre autres singularités dignes de remarque, que les inspecteurs, contrôleurs et autres employés des tailles changeaient trop souvent pour qu'il fût possible d'en donner la liste ; que les messageries ne partaient qu'une fois la semaine d'Alençon pour Paris ; qu'il n'y avait dans la même ville que trois distributions par semaine des lettres de Paris ; qu'il y existait une so-

ciété royale d'agriculture établie par arrêt du conseil du mois de janvier 1761, et tenant séance tous les mardis à 3 heures; elle avait pour président né l'intendant, pour secrétaire perpétuel Odolant Desnos, et comptait parmi ses associés plusieurs personnes distinguées par leur rang ou leurs connaissances, enfin que la bête du Gévaudan avait fait périr 130 personnes !!..

Ce volume renferme encore trois remèdes *souverains* contre la rage... Pourquoi trois ?

L'éditeur promettait de donner l'année suivante un almanach plus soigné et plus étendu. Je ne crois pas qu'il ait exécuté ce projet.

Etrennes historiques et géographiques du diocèse de Séez, contenant la description des principaux lieux de ce diocèse avec les noms des personnes qui y composent l'état ecclésiastique, civil et militaire, pour l'année 1771; — Falaise, chez Pitel-Préfontaine, 92 p. in-24.

Cet almanach renferme les mêmes documents que le précédent, et de plus un état des paroisses du diocèse, divisées par archidiaconnés et doyennés, avec l'indication des patrons et des présentateurs. Les pouillés du diocèse de Séez manquant complètement, ce document a un véritable intérêt.

A cet almanach se trouvait jointe une petite carte du diocèse devenue comme lui fort rare.

L'éditeur promettait encore une suite, et cette fois encore il ne tint pas sa promesse. En 1773, il commença la publication des *Etrennes universelles* continuées jusqu'à nos jours sous le titre *d'Etrennes Mignonnes.*

C'est une série à part qui se rencontre rarement complète. Il y eut du reste de longues interruptions. Comme ces *Etrennes* n'ont rien de spécial au diocèse de Séez ou au département de l'Orne, elles peuvent figurer dans la liste des productions de la littérature ou de l'imprimerie de Falaise, mais non dans celle de nos almanachs.

Almanach civil et ecclésiastique du diocèse de Séez, contenant la description des principaux lieux de ce diocèse, avec les noms des personnes qui y composent l'état ecclésiastique, civil et militaire, pour l'année MDCCLXXXIX (1789); — Falaise, chez Bouquet, 140 p. in-24.

Mêmes documents, mêmes notices et même liste des paroisses que dans les précédents, mais plus complet et plus intéressant.

Pendant les temps orageux de la révolution, il ne parut pas d'almanachs du département. C'est après le rétablissement du calme, en 1797, que l'on fit un premier essai en ce genre.

Almanach du cultivateur pour la ve. *année républicaine, ou* 1797 *(V. S.) contenant le nouveau et l'ancien calendrier; tout ce qui a rapport à la culture des terres, et les foires et marchés qui se tiennent dans l'étendue du département de l'Orne.*

On y trouve des tables astronomiques précieuses pour ceux qui étudient la géographie; — Alençon, de l'imprimerie de Malassis le jeune, in-24.

Ces prétendues *tables astronomiques* ne sont que les heures du lever ou du coucher du soleil et de la lune.

Elles sont dressées par M. Jean-Michel Mignon, d'Alençon, astronome et physicien distingué. Les instructions aux cultivateurs sont rédigées avec assez de soin.

Annuaire statistique, historique et administratif du département de l'Orne, pour 1808; avec une jolie carte du département, gravée par Godard et quelques vues de monuments gravées sur bois; — Alençon, de l'imprimerie de la Préfecture (Malassis le jeune), in-12.

M. Louis Du Bois, secrétaire particulier du préfet, et depuis sous-préfet de Vitré, était le rédacteur de cet annuaire qui ne se trouve plus que difficilement dans le commerce. La rédaction en est intéressante et soignée. Il renferme sur la topographie du département, l'histoire des principales villes, les hommes de lettres nés dans l'Orne, les monuments celtiques, la bibliothèque d'Alençon, le haras du Pin, le mouvement de la population, l'agriculture, l'industrie et le commerce, des détails précieux quoique trop sommaires pour la plupart. Les contributions de chaque commune pour 1808, divisées en foncière, mobilière, portes et fenêtres, patentes, y figurent également. C'était une bonne idée que l'on devrait imiter aujourd'hui.

Annuaire statistique, historique et administratif du département de l'Orne, pour 1809; carte du département et gravures (1); — Alençon, de l'imprimerie de la Préfecture, in-12.

Détails insignifiants sur quelques monuments du dé-

(1) Les mêmes que dans le précédent et les suivants.

partement ; curieux renseignements sur la diététique, le costume, les mœurs et les préjugés des paysans. On peut encore consulter dans ce volume une notice sur l'étendue et l'aménagement des bois de l'Etat dans le département.

Annuaire statistique, historique et administratif du département de l'Orne, pour 1810; carte du département et gravures; — Alençon, de l'imprimerie de la préfecture, in-12.

Je ne vois à mentionner dans ce volume qu'un état très-détaillé des moulins du département, et quelques pages sur les eaux minérales et l'industrie manufacturière.

Annuaire statistique, historique et administratif du département de l'Orne, pour 1811*;* carte du département et gravures; — Alençon, de l'imprimerie de la préfecture, in-12.

Une description géologique du sol du département qui doit paraître aujourd'hui bien incomplète et bien arriérée; une statistique comparée de l'agriculture dans l'Orne de 1789 à l'an IX, et quelques détails sur les industries métallurgiques et autres, peuvent encore être consultés avec intérêt.

Annuaire statistique, historique et administratif du département de l'Orne, pour 1812*;* Carte du département et gravures; Alençon, Malassis le jeune, in-12.

Ce volume renferme une notice fort incomplète sur les châteaux et les monastères du département de l'Orne,

le tableau des distances de chaque commune aux différents chefs-lieux ; et de longues instructions sur la culture de la betterave. Il n'était pas temps encore : ni le génie de Napoléon, ni les almanachs ne purent populariser en France, cette culture si populaire aujourd'hui...

En 1812, M. Louis Du Bois, qui avait rédigé ces cinq Annuaires, fut nommé secrétaire-général de la préfecture du Trasimène ; personne ne continua l'œuvre commencée. Les grands événements politiques qui se préparaient et qui ne tardèrent pas à éclater, préoccupaient trop vivement les esprits, pour qu'on s'intéressât à de pareils travaux. Il faut dire aussi que la statistique générale du département, dressée en l'an IX, par les ordres du ministre de l'Intérieur et restée manuscrite, avait été la principale source où M. Louis Du Bois empruntait les renseignements publiés dans ses annuaires, et que cette source commençait à s'épuiser. Quoi qu'il en soit, la collection des Annuaires de l'Orne, de 1808 à 1812, est intéressante et beaucoup plus précieuse que ne le pensent généralement les faiseurs actuels d'annuaires.

Ce ne fut qu'en 1817 que la publication de l'Annuaire de l'Orne fut reprise.

Annuaire statistique, historique et administratif du département de l'Orne, pour 1817*;* Carte du département ; — Alençon, de l'imprimerie de Malassis le jeune, in-12.

Une notice sur les seigneurs d'Alençon, extraite des mémoires historiques d'Odolant Desnos, et ne renfermant aucun fait nouveau, occupe quelques pages de ce

volume. Le reste n'offre qu'un précis administratif à l'usage des maires et le personnel des diverses administrations.

Annuaire du département de l'Orne, pour 1818 ; Carte du département ; — Alençon, de l'imprimerie de Malassis, in-12.

Rien à citer.

Annuaire du département de l'Orne, pour 1819 ; Mortagne, de l'imprimerie de Glaçon, in-12.

Cet annuaire qui fut imprimé à Mortagne par suite de contestation sur le prix, entre l'imprimeur ordinaire et l'administration, ne contient non plus rien de relatif à l'histoire ou à la statistique du département.

Annuaire statistique, historique et administratif du département de l'Orne, pour 1820 ; Carte du département ; Alençon, de l'imprimerie de Poulet-Malassis, in-12.

On y lit une description abrégée du département de l'Orne, en 17 pages, dans laquelle, malgré sa brièveté, l'auteur anonyme a trouvé moyen d'entasser bon nombre d'erreurs et de bévues.

Il n'y eut pas d'annuaire pour 1821.

Annuaire statistique, historique et administratif du département de l'Orne, pour 1822 ; Carte du département ; — Alençon, de l'imprimerie de Poulet-Malassis, in-12.

Rien.

Annuaire statistique, historique et administratif du département de l'Orne, pour 1823 ; Carte du département ; — Alençon, de l'imprimerie de Poulet-Malassis, in-12.

Rien.

Annuaire statistique, historique et administratif du département de l'Orne, pour 1824; Carte du département; — Alençon, de l'imprimerie de Poulet-Malassis, in-12.

Rien.

Annuaire historique, statistique et administratif du département de l'Orne, pour 1825; Carte du département; — Alençon, de l'imprimerie de Poulet-Malassis, in-12.

Rien.

L'annuaire ne reparut qu'en 1831.

Annuaire du département de l'Orne, pour 1831; — Alençon, de l'imprimerie de Poulet-Malassis, in-12.

On trouve dans ce volume une jolie petite carte lithographiée du département, une vue de l'ancien château d'Alençon; par Mme. Clogenson, et une courte notice sur ce château, d'après Odolant Desnos.

Après une nouvelle interruption de 10 ans, l'annuaire de l'Orne reparut en 1841. Un autre imprimeur d'Alençon avait fait, dès 1838, un essai qui n'a pas eu de suite.

Nouvel Almanach judiciaire, administratif et commercial, pour le département de l'Orne; 1838; — Alençon, de l'imprimerie de Kalu-Matrot, 40 p. in-8°. avec l'ancienne carte du département, gravée par Godard.

L'éditeur avait réuni dans cette brochure, que le bas prix et l'abondance des matières auraient dû rendre populaire, la liste des électeurs de l'Orne, celle de tous les principaux commerçants du département, le personnel des différentes administrations et quelques documents statistiques de peu d'importance.

Annuaire de l'Orne, pour 1841; — Alençon, de l'imprimerie de Poulet-Malassis, in-8°.

Ce volume, dont la beauté et la correction typographique font honneur aux presses de M. Poulet-Malassis, a été rédigé par MM. Pillot, archiviste du département, et Lasneret, secrétaire particulier du préfet, par suite du vœu émis par le Conseil général dans sa session de 1840. Un crédit de 1,500 fr. avait été voté pour l'impression et la rédaction.

Il se divise en deux parties. La première renferme le procès-verbal des séances du Conseil général; la seconde, un état du personnel des diverses administrations, plus complet et surtout plus exact qu'il n'eût encore été publié, et quelques renseignements statistiques sur les élections, le recrutement et le mouvement de la population.

Annuaire de l'Orne, pour 1842; — Alençon de l'imprimerie de Poulet-Malassis, in-8°.

Cet annuaire renferme les mêmes documents que le précédent, une courte notice topographique sur le département de l'Orne, extraite de la *description statistique* de M. Odolant Desnos (1), et des études géologiques sur le département, par M. Blavier, ingénieur en chef des mines. Ces études, rédigées avec soin, comprennent 94 pages; une carte géologique, qui n'est malheureusement pas assez détaillée, et 6 planches de coupes servent à l'intelligence du texte.

(1) Paris, in-8°., 1834, chez Verdière.

Annuaire de l'Orne, pour 1843; — Alençon, de l'imprimerie de Poulet-Malassis, in-8°.

Délibérations du Conseil-Général; personnel des administrations; listes du jury; statistique des cours d'eau du département; notes sur la statistique criminelle et correctionnelle du département; documents statistiques sur les deux cantons Est et Ouest d'Alençon, particulièrement en ce qui concerne la biographie, les monuments et l'industrie; enfin, compte-rendu détaillé de l'exposition qui a eu lieu à Alençon, au mois de septembre 1842, telle est la composition de cet annuaire, le meilleur et le plus intéressant qu'on ait publié dans l'Orne. MM. Pillot Michel, secrétaire particulier du Préfet; A Poulet-Malassis, et Léon de La Sicotière ont concouru à la rédaction.

Voici maintenant la liste des annuaires et almanachs d'arrondissement.

ALENÇON.

Almanach d'Alençon, chef-lieu du département de l'Orne, an VIIe. — Alençon, de l'imprimerie de Malassis le jeune, in-24.

Ce petit volume renferme de curieuses indications sur l'organisation des diverses administrations. On y trouve aussi quelques chansons, les unes par M. Louis Du Bois, les autres par M. H...

Il y eut un second tirage, même année, même imprimeur et même format. Il ne diffère du premier que par l'addition d'un tableau comparatif des anciennes et des nouvelles mesures, et de quelques recettes et chansons fort peu intéressantes.

Almanach d'Alençon, chef-lieu du département de l'Orne, an VIIIe. ; — Alençon, de l'imprimerie Malassis le jeune, in-24.

Ce volume se recommande par les mêmes renseignements que le précédent. Au lieu de romances indigènes, il en contient de parisiennes. Il est également enrichi des noms de 103 départements de la république française et des cantons du département de l'Orne mis en soi-disant vers par le citoyen Delestang, administrateur du département.

Voici, pour échantillon de cette poésie géographique, les noms de nos cantons.

Mortagne, Vimoutiers, Carrouges, la Perrière,
La Carneille, Ecouché, Coulmier, la Mesnière,
Laigle, Argentan, Moulins, Bretoncelles, Nocé,
Glos, le Mesle, Alençon, Condeau, Neuilly, Gacé,
Domfront, Putange, Athis, Maurice, Tourouvre, Exme,
Tinchebray, Rémalard, le Merlerault, Bellesme,
Passais, Préaux, le Sap, Chamboy, Messey, Longny,
La Ferté, Rasnes, Trun, Séez, Lonlay, Soligny,
Mortrée, Courtomer, Briouze, la Baroche,
Mauves, la Coudre, Essay, Nonant, Céton, Bazoche.

L'arrondissement d'Alençon en est resté sur cet almanach, je ne dirai pas sur cette poésie.

ARGENTAN.

Almanach Argenténois, pour 1836, *avec une carte lithographiée de l'arrondissement et deux lithographies représentant l'ancienne ville et les anciennes armes d'Argentan, par L.-J. Chrétien, de Joué-du-Plain;* — Alençon, de l'imprimerie de Poulet-Malassis, in-12.

Il y a dans cet Annuaire beaucoup trop de renseignements de toute sorte, pour qu'aucun d'eux soit complet. Il mérite cependant une mention honorable. Indépendamment des détails administratifs ordinaires, il renferme sur les anciens mots employés dans l'arrondissement, les usages, préjugés et superstitions, les dictons et proverbes populaires, les plantes usuelles du pays, les antiquités monumentales, l'histoire, la biographie et la bibliographie de l'Argenténois, des notes dont plusieurs sont intéressantes à consulter.

Almanach Argenténois, pour 1842, *avec une carte lithographiée de l'arrondissement, le plan d'Argentan et une vue du château de Rânes, par L.-J. Chrétien, de Joué-du-Plain;* — Caen, de l'imprimerie de Hardel, in-12.

Supérieur au précédent, cet Annuaire est riche en documents historiques et statistiques d'un véritable intérêt. Des notices en général bien faites expliquent l'origine et la nature des attributions de chaque administration. Un aperçu de l'état commercial, ancien et moderne, de l'arrondissement d'Argentan, une excellente notice de M. de Brébisson sur la végétation et les plantes rares de l'arrondissement, des notes historiques sur les communes, avec leur état féodal, l'étymologie de leurs noms et les dictons relatifs à ces communes, sont précieux à consulter. Peut-être cependant ce dernier travail a-t-il été rédigé avec trop de précipitation et offre-t-il de trop larges lacunes que le défaut d'indication des sources où l'auteur a puisé, ne permet pas de combler. La biographie des hommes célèbres

de l'Argentênois laisse également beaucoup à désirer. Enfin il est à regretter que beaucoup de noms propres ne soient pas correctement orthographiés.

L'intention de M. Chrétien est de continuer cette publication.

DOMFRONT.

On avait annoncé la publication d'un *Annuaire de l'arrondissement de Domfront, pour* 1841 ; — Alençon, de l'imprimerie de Ralu-Matrot ; des circonstances indépendantes de la volonté de l'éditeur, l'ont forcé de l'ajourner.

Je ne puis ranger au nombre des annuaires particuliers à l'arrondissement de Domfront, *l'Almanach Patriotique, par un citoyen de Domfront ;* — Paris, Varin, libraire, 1793, in-24. Cet opuscule dont il y eut plusieurs éditions (j'ai sous les yeux la troisième), ne renferme que des généralités historiques, philosophiques et surtout politiques. Le choix de certains traits empruntés à l'histoire de Domfront, me fait croire que l'auteur était effectivement de cette ville : je n'en ai pas d'autres preuves.

MORTAGNE.

Nouvel Almanach du Perche, pour 1834 *; dédié à M. Emile de Girardin* ; — Mortagne, de l'imprimerie de Glaçon, in-12.

M. A. Desrez, qui donna cet almanach, ayant quitté

Mortagne, l'intention qu'il avait manifestée d'en continuer la publication, est demeurée sans effet.

On n'y trouve guère, en dehors des documents ordinaires sur le personnel des administrations, que des généralités sans aucun intérêt. Une note sur l'état ancien et moderne de Mortagne, est complètement insignifiante. M. le marquis de Puisaye avait fourni quelques articles sur l'agriculture.

Le Diseur de vérités, almanach du Perche et de la Basse-Normandie, dédié à ses compatriotes, par un ami de son pays, pour l'année 1838; — Mortagne, de l'imprimerie de Glaçon, in 32.

Le Diseur de vérités, almanach spécial du Perche et des départements de l'Orne et d'Eure-et-Loir, par L. J. F., C. d. C., pour l'année de grâce 1839; — Mortagne, de l'imprimerie de Glaçon, in-32.

Le Diseur de verités, almanach spécial du Perche et des départements de l'Orne, d'Eure-et-Loir, d'Eure, du Calvados, de la Sarthe, par L. J. F., C. d. C., pour l'an de grâce 1840; — Mortagne, de l'imprimerie de Glaçon, in-32.

Le Diseur de vérités, almanach spécial du Perche et des départements de l'Orne, d'Eure-et-Loir, de l'Eure, du Calvados, de Loir-et-Cher, de la Sarthe et du Loiret, petit annuaire civil, religieux, historique et littéraire, par L. J. F., C. d. C., pour l'an de grâce 1841; — Mortagne, de l'imprimerie de Glaçon, in-32.

Le Diseur de vérités, almanach spécial du Perche et des départements de l'Orne, d'Eure-et-Loir, Eure, Sarthe, Calvados, Loir-et-Cher, Loiret, Seine-Inférieure et de tous les départements en général; petit ouvrage très-gai, très-amusant, historique, moral, religieux, très-varié, pittoresque, avec des scènes de mœurs champêtres d'après nature, des poésies, historiettes, prophéties, etc., par un ermite voisin de la forêt du Perche, ami de son pays, pour l'an de grâce 1842; — Paris, de l'imprimerie de Vrayet de Surcy, in 32.

Le Diseur de vérités, Almanach du Perche, la Normandie, la Beauce et de toutes les provinces de France; petit ouvrage unique dans son genre, très-gai, très-amusant, historique, moral, religieux; avec des scènes de mœurs rustiques; causeries villageoises d'après nature; poésies, historiettes, prophéties, usages, préjugés, superstitions en vogue dans les campagnes, etc., etc., par un hermite voisin de la grande Trappe (Orne), pour l'an de grâce 1843; — St.-Denis, de l'imprimerie de Prévot et Drouard, in-32.

La spécialité du *Diseur de vérités* s'est, comme on le voit, bien aggrandie. En 1838, il ne s'adressait guère qu'à deux arrondissements : C'est à *toutes les provinces de France* qu'il s'adresse aujourd'hui, y compris la Basse-Bretagne et les Landes; la capitale seule est exceptée.

Quoi qu'il en soit de cette prétention, le succès obtenu par cet almanach est vraiment remarquable. 6,000 exemplaires chaque année peuvent à peine suffire aux demandes.

Il ne renferme pourtant pas de documents administra-

tifs ; il n'est point publié sous le patronage d'un Conseil général ; il n'a qu'un seul rédacteur, et ce rédacteur est un pauvre curé de campagne.

C'est aux scènes populaires dont l'abbé Fret a rempli ses petits livres qu'il a dû leur succès. Il y fait parler aux paysans Percherons leur langage, ou plutôt leur patois, avec une facilité parfois trop scrupuleuse, avec une verve qui ne l'est pas toujours assez. C'est, à coup sûr, une bonne idée que celle de populariser, sous une forme piquante et appropriée aux habitudes de ses lecteurs, d'utiles vérités morales et religieuses ; mais il est difficile de s'arrêter sur la pente glissante qui descend du plaisant au burlesque, du naïf au niais. Le mérite serait ici en raison de la difficulté même. A côté de ces dialogues, se trouvent des poésies, des notices sur les principales villes du Perche et des environs, qui ne manquent pas d'intérêt. Le succès du *Diseur de vérités* est son meilleur éloge. C'est un almanach vraiment et utilement populaire. De quels autres, je ne dis pas dans l'Orne, mais au-dehors et bien loin à la ronde, pourrait-on en dire autant ?

Encouragé par le débit du *Diseur de vérités*, M. l'abbé Fret avait voulu publier une sorte de supplément, paraissant vers Pâques, et dans lequel il aurait fait entrer les documents administratifs, historiques et autres qui n'auraient pu trouver place dans l'annuaire : un seul de ces suppléments a paru.

La Pèlerine Percheronne, Normande et Beauceronne, ou promenade pittoresque, historique et monumentale à travers le Perche et les pays limitrophes, étrenne instructive et amusante destinée à ses compatriotes, par l'abbé Fret,

curé de Champs.—Séez, de l'imprimerie de Valin, 1840, in-18.

Ce petit volume renferme, entre autres pièces, un voyage historique et descriptif de Mortagne à Champs, et de Champs à la Trappe et au Val-Dieu, qui offre des détails fort intéressants noyés dans beaucoup d'autres qui ne le sont pas. On comprend qu'une pareille publication ne pouvait obtenir qu'un très-mince succès : aussi l'auteur y a-t-il sagement renoncé pour s'en tenir à son almanach.

Je ne connais pas d'autres annuaires publiés dans l'Orne. Il est probable cependant que quelques-uns auront échappé à mes recherches : que mon silence leur soit léger !

D'autres sont sous presse ; mais je ne dois parler que de ceux déjà publiés. A eux l'avenir ; à moi le passé.

Les *annuaires de l'Association Normande*, et particulièrement ceux de 1837, 1838, 1839, 1841 et 1842, renferment un assez grand nombre d'articles relatifs au département de l'Orne.



ANNUAIRES ET ALMANACHS

DES DÉPARTEMENTS

de la Manche et du Calvados;

PAR M. JULIEN TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

Il est un livre unique entre les livres, ignoré des anciens (1), et qui doit sa naissance à la découverte la plus féconde des temps modernes, à l'imprimerie ; un livre qui passe et meurt avec les saisons, et qui, comme

(1) Les almanachs ou calendriers, tableaux indiquant les divisions de l'année, les mois, les semaines et les jours, les phases de la lune, les saisons, les fêtes religieuses, etc., remontent à une haute antiquité, nous le savons. Ces tableaux, nécessaires dans les transactions sociales, ont été un besoin de tous les peuples civilisés ; mais ils n'existaient pas sous la forme qu'ils ont prise depuis 300 ans, ils n'étaient point le livre de toutes les familles. La propagation du christianisme, dit M. Depping, a rendu plus nécessaires ces tableaux, à cause de l'indication des fêtes de l'église. Aussi, dans tous les pays chrétiens furent-ils d'un usage général. Avant l'invention de l'imprimerie, on les copiait dans les livres d'église, et on les affichait ; on faisait, pour plus de commodité, des calendriers perpétuels qui pouvaient être consultés pendant des siècles ; on construisait dans les cathédrales des horloges où le mouvement des astres et les divisions

elles, revient jeune et frais, attendu comme elles, porteur ainsi qu'elles de jours inconnus, de destinées mystérieuses, et qu'on accueille avec espérance, et qu'on feuillète avec bonheur, et qu'on rejette avec mépris lorsqu'il a fait son temps. Ce livre par excellence est reçu dans toutes les familles et circule dans toutes les mains; consulté par les hommes instruits, il est l'oracle des ignorants; œuvre en partie de nos grands astronomes, il subit en partie la rédaction de pitoyables astrologues; recueil de vérités et d'erreurs, il éclaire et dirige, il égare et trompe. Ce livre, c'est l'Almanach, phénix qui renaît au sein de chaque hiver, et, qui, malgré nos révolutions sociales, conserve le privilége si éminent, si envié, si rare, de la popularité.

Son influence n'a pas été assez remarquée. Il est vrai que les partis en ont dès long-temps abusé (1); mais les esprits sages ont trop négligé ce moyen puissant d'agir sur les masses pour les éclairer, pour les moraliser, pour les polir. On a proposé un prix de dix mille francs à

de l'année étaient marqués et pouvaient être consultés par le peuple. Dans le Nord, on gravait les almanachs sur des baguettes et sur des tablettes de bois, en écriture runique, avec des signes ou figures qui faisaient allusion aux fêtes, aux opérations agricoles, aux saints, aux mouvements des astres, etc. Ce n'est point là notre Almanach moderne, qui ne pouvait naître qu'avec la possibilité de le multiplier, c'est-à-dire avec l'imprimerie.

(1) L'esprit de parti, dit l'*Encyclopédie des gens du monde*, s'en empara pour répandre des prédictions sinistres. En 1579, Henri III, roi de France, défendit d'insérer dans les almanachs aucune prédiction relative aux affaires politiques. En Angleterre aussi, pendant les guerres civiles qui amenèrent la chute de Charles Ier., les almanachs étaient remplis de prédictions funestes, conformes aux vœux ou aux craintes de ceux qui les mettaient en circulation.

l'auteur de la meilleure tragédie, et l'on n'a point provoqué la rédaction d'un bon Almanach ! On laisse trôner Mathieu-Lænsberg dans nos villes et dans nos campagnes ; on permet à ce messager impudent de propager comme vraies les notions les plus fausses, d'exploiter la crédulité publique, d'épaissir le bandeau des préjugés ; et l'on ne fait rien pour arrêter les ravages de ce fléau périodique, pour lutter à force de bon sens et de raison contre ce propagandiste lilliputien, à 5, à 10 centimes, qui prétend être gros de secrets et pénétrer les impénétrables mystères de l'avenir !

Préoccupation vraiment étrange! On alimente les plaisirs du riche, on seconde l'élan des beaux-arts, on paie cher des missions scientifiques, on encourage les travaux d'histoire, on imprime des collections à l'usage des intelligences d'élite ; et nul souci de ces âmes sans lumières, assujetties à des corps dévoués aux fatigues ; nul souci de ces faibles esprits du peuple, enveloppés des langes de l'habitude, et dociles à toute routine ou crédules à tout charlatanisme !

Un jour viendra (c'est notre foi) où l'on s'occupera sérieusement des masses, où d'habiles ouvriers s'efforceront de mettre l'harmonie parmi toutes les cordes de cet immense instrument qu'on appelle la nation française. Alors l'éducation des classes inférieures sera le but, et les publications périodiques deviendront l'objet des plus justes sollicitudes.

Parmi ces publications, l'Almanach tiendra l'un des premiers rangs. On sentira l'importance de cette tribune à domicile, de ce conseiller permanent des familles pauvres, et l'on fera monter dans cette tribune, et l'on

revêtira de ces fonctions de conseiller, le bon sens le plus pur et la plus saine morale.

Il ne faudra pas se dissimuler que la difficulté consiste à faire goûter cette morale et ce bon sens à l'égal des absurdités piquantes et du merveilleux saisissant, qui charment aujourd'hui ces faibles cerveaux. C'est là le problème, et ce problème ne sera résolu que par le génie.

Oui, le génie est nécessaire, un génie assez vaste pour comprendre toute l'étendue de la tâche, celle d'un Almanach populaire.

Que ceux qui l'entreprendront, cette tâche ardue, où tant d'efforts individuels ont échoué, songent qu'il ne s'agit pas d'écrire un livre plein de choses estimables : plusieurs l'ont fait avec succès. Le point capital est dans l'intérêt. Il est bon qu'un Almanach soit savant; mais sa science doit être à la portée des plus humbles, et c'est la moindre de ses qualités. La principale, nous venons de le dire, et sans cesse il faut l'avoir présent à l'esprit, la principale, c'est l'intérêt. Sans l'intérêt, un intérêt puissant qui s'empare de l'homme tout entier, qui enflamme l'imagination à mesure que l'esprit s'éclaire, qui parle au sentiment et l'émeut et l'échauffe et l'entraîne, tout est froid et languissant. Voyez l'*Almanach des connaissances utiles*, cette entreprise d'un habile spéculateur, qui groupe avec art les chiffres les plus curieux de la statistique, et démontre la raison avec une logique imperturbable. Il a bien mérité de la classe moyenne; mais qu'importe au peuple? Le peuple de l'échoppe et des petites boutiques, le peuple des villages et des hameaux ne lit point des choses aussi froidement judicieuses; et puis, il ne les achèterait pas au prix de

50 centimes. Mathieu-Lænsberg, pour 20, pour 10, même pour 5 centimes, promet de beaux jours au printemps; il sème à son gré les nuages et fait gronder le tonnerre dans le ciel de l'avenir; il prédit des mariages et des morts illustres, des batailles sanglantes et des victoires glorieuses; il a des anecdotes merveilleuses et des panacées universelles : l'homme du peuple le croit sur parole; il le recherche comme un vieil ami, et les *Connaissances utiles* sont pour lui sans utilité, parce qu'elles n'ont pour lui aucun intérêt.

Ce préambule sera pris sans doute pour un hors-d'œuvre; mais nous ne saurions parler de ce qu'ont été nos Almanachs, sans penser à ce qu'ils devraient être, sans essayer de faire entendre comment nous envisageons ces publications périodiques, et à quelles conditions elles peuvent opérer le bien qu'on est en droit d'en attendre, sans appeler enfin la réflexion sur leur fond, sur leur forme, sur leur vogue actuelle, sur les métamorphoses à leur faire subir.

Il nous reste non à dire ce qu'ont été en Normandie les Mathieu-Lænsberg, imprimés à Rouen, à Caen, à Coutances, etc. : tous se ressemblent, tous ont besoin de réformes, tous finissent avec le dernier jour de l'année; mais à indiquer ce que furent et ce que sont ces autres Almanachs d'un ordre supérieur, ces Annuaires, destinés à donner au pays des notions sur le pays, et à préparer d'utiles ouvrages où seront coordonnées les recherches d'histoire et de statistique. La bibliographie des essais tentés jusqu'à ce jour a son utilité : nous l'allons faire pour la Manche et le Calvados.

L'*Annuaire* est né de l'*Almanach*, comme le noble est sorti du peuple : voilà pourquoi nous avons pu dire ailleurs, que les Annuaires sont l'aristocratie des Almanachs. Ces deux dénominations n'en sont pas moins confondues souvent, et dépendent du caprice de l'éditeur : tel Almanach a l'importance d'un mince Annuaire, tel Annuaire a l'exiguité d'un mince Almanach. Les recueils intitulés : *Etrennes*, *Cadeau des Muses*, etc., appartiennent par le choix de leurs matières et par leur périodicité à ce genre d'ouvrages, et nous ne devons pas les en distraire. Toutefois, quelque scrupuleuses qu'aient été nos investigations, nous n'avons pu tout découvrir, et nous savons qu'il existe dans ce premier travail plusieurs lacunes. Nous prions les personnes qui posséderaient quelques Almanachs non compris dans les pages suivantes, de vouloir bien nous les communiquer, ou de les déposer dans quelque bibliothèque publique où nous puissions en prendre connaissance.

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

ALMANACH HISTORIQUE, ECCLÉSIASTIQUE ET POLITIQUE DU DIOCÈSE DE COUTANCES, pour l'année bissextile 1772, présenté à Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Ange-François de Talaru de Chalmazel, évêque de Coutances ; avec cette épigraphe : *Patriam nosce, postea viator eris.* A Coutances, chez Le Roy, seul imprimeur de Monseigneur l'évêque et du diocèse de Coutances ; in-24, de 124 pages, y compris la table, mais non compris 28 pages de titre, de calen-

drier et d'indication des principales époques de l'histoire.

Louis-Charles Bisson, né à Geffosses (Manche), le 10 octobre 1742, élu évêque de Bayeux en 1799, est l'auteur de cet Almanach, devenu très-rare, et qui mérite d'être conservé. Bisson, curé de St.-Louet-sur-Lozon pendant plus de 20 ans, avait le goût des recherches archéologiques, et les six Almanachs qu'il a publiés sont remplis de notices, notes et notules à consulter pour l'histoire de la Manche.

Cette 1re. année contient les articles suivants : 1°. *Diocèse de Coutances* (quelques pages sur les rivières et sur les premiers évêques du diocèse); 2°. *Gouvernement ecclésiastique* (dans la nomenclature des paroisses, de petites notices sur Montmartin-sur-Mer, Hauteville-le-Guichard, St.-Denis-le-Gast, St.-Pierre-Eglise, Héauville); 3°. *Colléges;* 4°. *Clergé régulier* (dans la nomenclature, notice sur l'abbaye de Montebourg); 5°. *Prieurés* (notice sur celui de La Bloutière); 6°. *Couvents d'hommes;* 7°. *Communautés de filles* (notices sur le prieuré de St.-Michel-du-Bosq et sur la congrégation de N.-D. à Carentan); 8°. *Gouvernement politique* (parmi les nomenclatures, on trouve des articles sur Coutances, Granville, St.-Lo, Carentan, Périers, St.-Sauveur-le-Vicomte, Valognes, St.-Vaast-la-Hougue, Cherbourg, etc., et sur les îles du Cotentin); 9°. *Annonces* (mort de personnes remarquables, heures du passage des Veys, foires et marchés, etc.); 10°. *Idée du commerce en général.*

MÊME OUVRAGE, pour l'année 1773, 128 pages.

L'auteur qui a suivi le même plan, en supprimant

le hors-d'œuvre sur le commerce en général, indique d'abord les principales hauteurs du diocèse, puis donne la suite de l'histoire des évêques de Coutances. Les principaux articles que l'on rencontre dans ce second volume, sont consacrés à Orval, Tourville, Hudimesnil, Néhou, La Haye-d'Ectot, Querqueville; à l'abbaye de Hambye; à Coutances, Granville, Gavray, Villedieu, Landelles, Tessy, St.-Lo, Carentan, Coigny, La Haie-du-Puits, Périers, Cérences, Créances, Carteret, St.-Sauveur-le-Vicomte, Valognes, Bricquebec, Montebourg, St.-Vaast, Barfleur, Cherbourg, Isigny, etc. On y trouve encore le catalogue des Grands-Baillis du Cotentin depuis 1204 jusqu'en 1756.

Même ouvrage, pour l'année 1774, 140 pages.
Principaux articles : Diocèse de Coutances (forêts et bois, suite de l'histoire des évêques de Coutances); Notes sur Belleval, Ste. Opportune, La Chapelle-Cécelin, Ozeville, St.-Côme-du-Mont, Bretteville-en-Saire; Augustins de St.-Lo; Coutances, Granville, St.-Lo, Carentan, Valognes, Barfleur, Cherbourg, etc.

Même ouvrage, pour l'année 1775, 148 pages.
Principaux articles : Diocèse de Coutances (côtes, suite de l'histoire des évêques de Coutances); St.-Pair, Danneville, Montbrey, Gonneville; Augustins de Barfleur; Coutances, Granville, St.-Lo, Bricquebec, Cherbourg, etc. Le chapitre *Annonces*, outre les morts des personnes remarquables, donne les principaux événements relatifs au diocèse, depuis le mois de novembre 1773.

Même ouvrage, pour l'année 1776, 146 pages.

Principaux articles : Diocèse de Coutances (engrais de mer, pêche, suite de l'histoire des évêques de Coutances); Ste.-Marie-du-Mont, suite de St.-Pair, Percy; Coutances, Granville, Montebourg, Cherbourg, etc.

MÊME OUVRAGE, pour l'année 1777, 139 pages.

Principaux articles : Diocèse de Coutances (minéraux, fontaines minérales, suite de l'histoire des évêques de Coutances); Suite de St. Pair (cette notice est terminée par la biographie de Rouault, qui publia un Abrégé de la vie des évêques de Coutances, en 1742, et mourut le 19 septembre 1750); St.-Maurice, Coulonce (patrie du jésuite Le Tellier); Coutances, Valognes, Cherbourg, etc. Dans ce volume, comme dans les précédents, un article assez étendu est consacré à la Société académique de Cherbourg.

ALMANACH DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE, pour l'an X de la république française; à Cherbourg, imprimerie de Boulanger.

M. Alexandre-Louis Baudin, contrôleur de la poste aux lettres à Cherbourg, et frère du conventionnel Baudin (des Ardennes), rédigea cet Almanach, ainsi que le suivant. Cette 1re. année renferme une notice sur Cherbourg, et quelques articles sur l'agriculture et l'économie rurale.

MÊME OUVRAGE, pour l'an XI, 2e. année, petit in-12 de 138 pages.

Cette seconde année renferme, outre les articles du calendrier et les nomenclatures des fonctionnaires, 1°.

Notes préliminaires à la statistique du département de la Manche, données par le citoyen Clément, secrétaire-général de la préfecture ; 2°. Notice historique, politique et littéraire sur Cherbourg ; 3°. une Notice sur l'arrondissement de Mortain.

ANNUAIRE DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE, pour l'an XII (1803-1804), 3e. année, 324 pages.

Sous ce nouveau titre, M. Clément, ex-maire de St.-Lo et membre du Conseil général de la Manche, continua l'Almanach de M. Baudin. L'ouvrage est en 16 chapitres. Le 1er. est consacré à l'*Aspect extérieur et général du pays ;* le second, à la *Population ;* le 3e., à l'*Administration civile*, et l'on y trouve la nomenclature des fonctionnaires de cette administration ; le 4e. à l'*Administration judiciaire ;* le 5e. à l'*Administration militaire ;* le 6e. aux *Secours publics*, et il parle des hospices, des bureaux de bienfaisance et des octrois ; le 7e. à l'*Instruction publique ;* le 8e. à l'*Administration financière ;* le 9e. aux *Travaux publics*. Le 10e. chapitre intitulé *Règne minéral* va de la page 158 à la page 194 : il est précieux, car il a été composé sur les notes du minéralogiste Duhamel, qui avait exploré le département pendant la révolution. Ce travail, du reste, a été refondu par l'auteur et publié dans les Annales des mines. Le chapitre 11, intitulé *Règne végétal,* est puisé en grande partie dans un mémoire du docteur Bonté, de Coutances. Une partie du chapitre 12 : *Règne animal,* est également puisée dans ce même mémoire, que l'auteur avait intitulé: Statistique de l'arrondissement de Coutances. Le chapitre 13 : *Météréologie* donne encore un extrait du mé-

moire précité, et la description météréologique de l'arrondissement d'Avranches, par le docteur Guérin. Les trois derniers chapitres ont pour objet l'*Agriculture*, le *Commerce* et les *Cultes*.

On voit que l'ouvrage de M. Baudin allait s'améliorant sous la plume du nouveau rédacteur. Malheureusement les acheteurs manquèrent, et force fut d'en rester là pour ne pas éprouver de nouvelles pertes.

Aujourd'hui cette 3e. année, qui ne se vendit pas lors de sa publication, est rare et recherchée.

Le besoin des nomenclatures de fonctionnaires fit publier, en 1815, un petit in-18 de 48 pages, intitulé :

ALMANACH DE LA VILLE ET DE L'ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG, publié par Boulanger, imprimeur-libraire.

Deux ans après, M. J. Elie, imprimeur-libraire à St.-Lo, s'avisa, pour occuper ses ouvriers dans certains moments, de leur faire faire, comme *labeur*, un Almanach qu'il intitula :

ALMANACH DE LA MANCHE, OU L'EMULATION DES MUSES ET DES ARTS ; 1re. année, 1817, in-12 de 186 pages, avec cette épigraphe : *Les arts sèment de fleurs le chemin de la vie.*

M. Elie, sous le titre d'Almanach, n'offrit qu'un recueil de mélanges en prose et en vers, pris dans des ouvrages imprimés. Un seul des 25 morceaux qui forment la table des matières, peut intéresser le pays ; c'est une *Topographie du Bocage*, qui a 30 pages.

ALMANACH DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE; 2e. année, 1818, in-12 de 240 pages, avec cette épigraphe : *Patriam nosce, postea viator eris.*

Le titre est modifié, l'épigraphe est changée ; l'éditeur a pris un nouveau plan. Il donne d'abord une idée de la France, de ses départements et plus spécialement de celui de la Manche ; il dresse la liste des hommes distingués qu'il a produits, fait rapidement l'histoire des principales localités, s'occupe des administrations, et publie des listes de fonctionnaires, à la suite desquelles on trouve plusieurs chapitres consacrés aux découvertes, à la poésie, à la concordance des calendriers républicain et grégorien, etc.

MÊME OUVRAGE ; 3e. année, 1819, in-12 de 252 pages.

L'éditeur semble avoir entrevu quel genre de documents historiques devraient entrer dans de semblables publications; mais, dénué de collaborateurs, il est réduit à compiler, et compile dans les ouvrages les plus connus, tels que l'Histoire de Normandie, par Masseville. Il n'y a rien de neuf à puiser dans un Almanach de cette nature.

MÊME OUVRAGE ; 4e. année, 1820, in-12 de 252 pages, avec cette épigraphe: *Ars non habet inimicum, nisi ignorantem.*

Même système de compilation historique ; mélanges de toute espèce; poésies de débutants; listes de fonctionnaires, etc.

MÊME OUVRAGE ; 5e. année, 1822, in-12 de 252 pages,

avec cette épigraphe : *Instrumentorum primum numeratur aratrum.*

Après une soixantaine de pages sur l'agriculture, vient une réimpression du commencement du 2e. volume de Masseville, des notices sur quelques communes, extraites de la bibliothèque de M. Eustace-Domonville ; puis de l'économie rurale, des anecdotes, des poésies, etc. Ce volume est le dernier de la collection.

Il n'y avait pas eu, du moins à notre connaissance, d'autres tentatives d'Almanachs sérieux dans le département de la Manche, lorsqu'en 1828 Mme. la Dauphine, allant à Cherbourg, demanda au Préfet de la Manche, comme à celui du Calvados, l'Annuaire du département. A l'étonnement qu'elle montra, à l'observation qu'elle fit sur la nécessité, pour les administrés, de connaître les noms des administrateurs, les deux préfets s'engagèrent à faire au plus tôt remplir la lacune qui leur était signalée, et la fin de 1828 vit paraître les Annuaires de la Manche et du Calvados, dont la publication se continue.

Éditeur du premier de ces recueils depuis 15 années, l'auteur du présent article est en mesure de parler pertinemment de l'Annuaire de la Manche. Il tâchera de le faire en historien désintéressé.

ANNUAIRE DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE, 1re. année, 1829 ; in-12 de 312 pages

Quand M. le comte d'Estourmel eut provoqué l'éditeur à cette publication, celui-ci voulut faire autre chose qu'une nomenclature de fonctionnaires ; il conçut le plan d'une publication périodique embrassant tous les

intérêts, s'occupant de toutes les forces productives et commerciales, de l'avenir par la considération du présent, du passé par les recherches de l'histoire ; il espéra créer, avec la coopération des hommes les plus aptes à traiter des spécialités, un répertoire de faits de tout genre, assez complet, au bout d'un certain temps, pour renfermer les matériaux d'une *Statistique* et d'une *Histoire du département de la Manche.* Plusieurs des personnes auxquelles il s'adressa le secondèrent ; d'autres refusèrent de prendre part au travail. Les maires des communes, consultés à diverses époques sur des points qui ne leur eussent coûté que la peine d'une courte réponse, montrèrent une incroyable apathie. De là l'imperfection d'un recueil qui demandait la collaboration de tous les fonctionnaires du pays, et qui n'a obtenu que celle de quelques hommes dévoués, parmi lesquels le premier rang est dû à M. Couppey. Seul il a fourni son contingent annuel, et c'est la partie qui se lit avec le plus d'intérêt dans un ouvrage aride et sec de sa nature ; il a traité l'histoire de manière à la populariser ; savant modeste, il a écrit en se jouant des morceaux qui prouvent l'étendue de son érudition et qui feront toujours rechercher les volumes dont ils sont la vie et l'ornement.

La 1re. année de l'Annuaire de la Manche renferme : 1°. *Topographie* (étendue, limites, superficie, forêts et bois, rivières navigables, aspect du pays, îles et îlots) ; 2°. *Population* (on y trouve un état du mouvement de la population de 1805 à 1826) ; 3°. *Agriculture* (état de l'agriculture dans le département, produit des récoltes en 1827, grains vendus dans les principaux marchés du

département depuis le 1er. septembre 1827 jusqu'au 31 août 1828, statistique hippique, horticulture, Jardin des plantes d'Avranches); 4°. *Industrie et Commerce* (notules extraites de documents officiels recueillis par les sous-préfets, plus une lettre de M. Castillon de St.-Victor signalant un abus de pêche sur nos côtes; une note de M. Hamelin sur un autre abus qui a disparu par la démonétisation des pièces de 6 livres, enfin le tableau des foires et marchés); 5°. *Travaux publics* (canaux, port de St.-Vaast, port de Granville, phares, prisons); 6°. *Vaccine.* 7°. *Récompenses accordées pour des actes de courage et de dévouement, signalés par les sous-préfets;* 8°. *Exposition de* 1827 (médailles, mentions et citations accordées à des industriels du département); 9°. *Inventions, découvertes*, etc.; 10°. *Administrations* (dans la liste des communes par canton, on trouve, pour chaque commune, le chiffre de la population, le montant des contributions directes, les noms des maires, adjoints, curés ou desservants, vicaires et percepteurs); 11°. *Cultes;* 12°. *Instruction publique* (instruction des conscrits de la classe de 1827, statistique des écoles primaires, cours établis en faveur de la classe ouvrière, colléges communaux); 13°. *Bibliothèques publiques;* 14° *Sociétés savantes;* 15°. *Statistique électorale et du jury;* 16°. *Histoire et Antiquités* (Précis de l'histoire du département de la Manche, par feu Ragonde; Résumé de l'histoire du département de la Manche jusqu'au milieu du XVe. siècle, par M. De Gerville); 17°. *Variétés historiques* (Des anciens seigneurs de Tourlaville, par M. Couppey; Premiers imprimeurs du département, par M. Pluquet); 18°. *Mœurs et coutumes* (Noce de village dans le nord

de l'arrondissement de St.-Lo, par M. Victor Le Bas); 17°. *Biographie* (Notices nécrologiques sur Jacques Duchevreuil, Frigot, par M. Couppey; Frémin-de-Beaumont, P.-R. Clouet, P.-J.-M. Bonté, par M. Julien Le Tertre; Julien Davy, Robert Bichue, Guillaume Ybert, Hubin, Garabi, Lambert, De la Mare, Gadblet, par Frédéric Pluquet; Bisson, par M. Papinau; Dupont, par M. Gratet-Duplessis; Lerebours-de-la-Pigeonnière, par un anonyme; Le Terrier, par l'éditeur.

Cette 1re. année se tira à 1525 exemplaires. dont 1500 sur papier ordinaire et 25 sur papier vélin. Quelques-uns des volumes suivants se sont tirés à 1000, 900, 800 et 700 exemplaires; les cinq derniers ont été tirés à 1525.

ANNUAIRE DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE; 2e. et 3e. années, 1830-1831; in-12 de 408 pages, plus un supplément de 12 pages.

Il ne parut point d'Annuaire de la Manche, en 1830. Sous le ministère Polignac, les opinions libérales de l'éditeur l'ayant brouillé avec M. d'Estourmel, celui-ci lui avait refusé toute communication administrative. A la prière du nouveau préfet, M. Gattier, l'éditeur reprit son œuvre, et à la fin de décembre il publia deux années en un volume. Le plan ne fut point changé : seulement les nomenclatures des fonctionnaires furent renvoyées à la fin, et quelques articles furent ajoutés dans l'intérêt de la cause qui avait vaincu en juillet. Ainsi le calendrier fut suivi de la *Famille royale*, de la *Composition du ministère* et de la *Charte constitutionnelle* modifiée dans la séance du 7 août précédent.

Parmi les autres articles, nous citerons dans leur ordre d'insertion : Bibliographie du département de la Manche, par feu Pluquet; Sur l'étude de l'histoire et de la statistique départementale, par M. Couppey; Statistique de l'arrondissement d'Avranches, par M. Anselme Delaporte, alors sous-inspecteur des postes à Avranches; Notice sur l'exploitation de Martinvast, arrondissement de Cherbourg, par M. le comte Du Moncel; Constitution géognostique de la Manche, par M. de Caumont; Notes sur l'industrie et le commerce d'un grand nombre de communes; Documents administratifs; Travaux publics; Descente des Anglais à Cherbourg, en 1758, par Voisin-la-Hougue; Ancien port de St.-Lo, par M. Hurel; Voies romaines dans le département de la Manche, par feu Ragonde; Description de l'aquéduc de Coutances, par M. Le Bois; Evénements de 1830 (Incendies; Passage de l'ex-roi; Arrestation du prince Jules de Polignac; Variétés historiques : sur l'abbé Couture, par M. Couppey; Mœurs et coutumes (les cheveux) par l'éditeur; Notices biographiques sur Bitouzé-Deslignières, par M. Caille; Brouaut, Heroard, Poisson, par feu Pluquet; Dubourg-Leval, par M. Le Tertre; Louis Vastel, par M. Asselin; F.-H. Duchevreuil, par Ragonde; Dubuisson, par M. Delaporte; Laisné, par M. l'abbé Tassel; Variétés biographiques : Sur la famille de Bricqueville et De Beauvais, évêque de Senez, par M. Noël-Agnès, et sur le frère Gilles de St. Joseph, par Pluquet. Quelques lithographies se trouvent dans les bons exemplaires de ce volume.

MÊME OUVRAGE ; 4e. année, 1832; in-12 de 340 pages.

On remarque entre autres articles : Population du département par communes, étendue de chacune en hectares et prix moyen de l'hectare dans chaque commune, d'après les évaluations de la commission de peréquation, nommée en 1831 par le Conseil-général; Statistique de l'arrondissement de Mortain, par M. Delaporte; Météréologie, par M. Noël-Agnès, qui continue à fournir annuellement le même article; Instruction primaire; Conservation des monuments nationaux, par l'éditeur; 1er. Fragment sur l'histoire de Coutances, par M. J. Le Tertre; Coup de main tenté sur Jersey, par feu Bisson, évêque; Princes malheureux qui sont venus à Cherbourg, par feu Ragonde; Fragment de l'histoire merveilleuse du département de la Manche, par M. Couppey; Mœurs et coutumes : Superstitions populaires du canton de Bricquebec et des communes voisines, par Pierre Le Fillastre; Biographie : Notices sur l'abbé de Tourlaville, par M. Asselin; Clérée, Enouf, par Pluquet; Jean Guiton, par un anonyme; Voisin-de-la-Hougue, par Ragonde; A. Vaultier, par M. Papinau; Blondel, Le Blastier, par l'éditeur.

Même ouvrage ; 5e. année, 1833; in-12 de 384 pages, plus une carte in-4°. du département.

Principaux articles : Nombre d'hectares que contient chaque commune en bois, landes, terres vaines et vagues; Statistique de l'arrondissement de Valognes, par M. Delaporte; Description topographique et historique d'Agon, Regnéville, Montmartin-sur-Mer et Montchaton, par M. Le Bois; Notice sur l'exploitation agricole de Flamanville, par M. Donatien de Sesmaisons, pair de

France ; Foires de la Manche (époque de la tenue de chaque foire, sa durée, date de sa création, nature des opérations qui s'y traitent) ; Instruction publique ; Musée et bibliothèque de Cherbourg, par Ragonde ; Récit des guerres entre les catholiques et les protestants dans le département, par M. Couppey ; 2e. Fragment sur l'histoire de Coutances, par M. J. Le Tertre ; Description des monuments druidiques de la Manche, 1re. partie, par M. Pierre Le Fillastre ; Mœurs et coutumes : La louerie de la Magdeleine, par l'éditeur ; Biographie : F. Le Tellier, Bazire, Costin, par l'éditeur ; C. Trigan, par Ragonde ; Langevin, par M. Le Chanteur-de-Pontaumont ; Variétés biographiques : Notice sur le général Valhubert, et sur l'inauguration du monument élevé à sa mémoire, par M. Olivier aîné ; Mélanges.

Même ouvrage ; 6e. année, 1834 ; in-12 de 311 pages.
Principaux articles : Tableau des distances en myriamètres et kilomètres de chaque commune au chef-lieu de son canton, à celui de son arrondissement, enfin au chef-lieu judiciaire du département (les communes sont rangées par ordre alphabétique, avec l'indication du canton et de l'arrondissement) ; Statistique de l'arrondissement de Cherbourg, par M. Delaporte ; Documents administratifs (on y trouve une statistique des élections municipales de 1831, qu'il est curieux de rapprocher des autres élections postérieures, insérées également dans le recueil ; on y trouve encore la statistique du choléra-morbus dans la Manche et celle des gardes nationales sédentaires et mobiles) ; Voyage du Roi des Français en 1833 ; Notice sur l'histoire des îles anglaises de Jersey, Guernesey et Aurigny,

dans ses rapports avec l'histoire de la Normandie et spécialement du département de la Manche, par M. Couppey ; Mélanges.

MÊME OUVRAGE ; 7e. année, 1835, in-12 de 359 pages.

Principaux articles : Tables de comparaison entre les mesures anciennes du département de la Manche et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique ; Renseignements statistiques sur la consommation de la viande ; Bordereau des objets envoyés par le département de la Manche à l'exposition de 1834 ; Nouveau phare de Barfleur, par M. De la Rue ; Instruction primaire (jurisprudence du Conseil royal sur la loi du 28 juin 1833 ; Statistique de l'instr. primaire dans le département de la Manche); Château du Mont-St.-Michel ; Monument de Quinéville, par M. Asselin ; Description des monuments druidiques de la Manche, 2e. partie (la 1re. dans l'Annuaire de 1823), par M. Pierre Le Fillastre ; Variétés historiques : Fragment de l'histoire merveilleuse du département de la Manche, par M. Couppey ; Mœurs et coutumes : Un enterrement, par l'éditeur ; Biographie : Duhamel, par M. Le Tertre ; Dacier, le comte du Parc, par l'éditeur ; Variétés biographiques : Robert de Torigni, par M. Couppey ; Lieu de naissance du cardinal du Perron, par l'éditeur.

MÊME OUVRAGE ; 8e. année, 1836 ; in-12 de 424 pages.

Cent douze pages de ce volume sont consacrées à la réimpression d'une brochure intitulée : De l'avenir industriel de la France ; un rayon de bon sens sur quelques grandes questions d'économie politique, par M. Mathieu

de Dombasle. L'insertion de ce hors-d'œuvre avait été sollicitée par le Conseil général, sur la proposition et les instances de M. Sanson-la-Valesquerie : il eût certes mieux valu substituer à ce long morceau des articles spéciaux sur le département.

Les articles sur lesquels nous appellerons l'attention des lecteurs, sont : Bibliographie du département de la Manche (supplément pour l'arrondissement de Cherbourg), par M. Vérusmor ; Conférence de M. Caillemer, juge de paix du canton de Tessy, sur l'agriculture ; Documents administratifs ; De l'instruction primaire, par l'éditeur ; Sur l'utilité des cours secondaires destinés à remplir le vide qui se trouve entre le haut enseignement classique et l'instruction primaire, par M. Le Tertre ; Musée-Henri, par M. Noël-Agnès ; Archives de Mortain, Par M. P. Le Maistre ; La lande d'Airou, par M. Vérusmor ; Personnages du Cotentin qui se sont distingués dans les Croisades, 1er. article (Tancrède, Boëmont, Roger de Barneville), par M. Couppey ; Biographie : Avoine-de-Chantereyne, par M. Asselin ; Le Menuet-de-la-Jugannière ; Jean du Bois, par l'éditeur ; Mélanges (un des articles est intitulé La Pernelle, par M. Victor Le Bas). Plus de 80 pages sont occupées par la liste des électeurs du département de la Manche pour 1836.

Même ouvrage, 9e. année, 1837 ; in-12 de 382 pages.

Principaux articles : Statistique de l'arrondissement de Coutances, par M. Delaporte ; Notice sur les progrès de l'agriculture dans l'arrondissement de Cherbourg,

par M. le comte Du Moncel ; Notice sur l'espèce bovine du Cotentin, par feu Lecoq; Session du Conseil général en 1836; Anciens domaines des 1ers. ducs de Normandie, retrouvés dans le Cotentin ; Saint-Lo, poème latin de Guillaume Ybert, traduit par M. V.-E. Pillet, texte et traduction ; Personnages du Cotentin qui se sont distingués dans les Croisades, 2e. article (Boëmond, Richard et Roger, ses neveux), par M. Couppey ; Insurrection des cordonniers et des savetiers contre les exactions du fisc dans le Cotentin et l'Avranchin (1639-1640), par M. Vérusmor ; Biographie : J.-B. Lechevalier, Dancel, par l'éditeur ; Quenault, par M. Le Tertre ; De Lorimier, par M. Ephrem Houël ; d'Aboville, par M. Vérusmor ; Thomas Bosvy ; Jean Alix, par M. Vérusmor ; Mélanges.

MÊME OUVRAGE ; 10e. année, 1838 ; in-12 de 347 pages.

Principaux articles : Mémoire sur l'industrie des tissus dans l'arrondissement de St.-Lo, par M. Théophile Garnier ; Mine de houille du Plessis ; Routes départementales ; Chemins vicinaux ; Session du Conseil général en 1837 ; Instruction primaire (parmi les articles de ce chapitre, on trouve un Essai sur les moyens de préparer et de fortifier les progrès de l'instruction primaire, par M. Le Tertre) ; Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche ; Traduction d'un monument latin du XIIIe. siècle, concernant l'histoire du diocèse de Coutances, par M. Couppey ; Notice historique sur l'ancien comté de Mortain, par M. Lemonnier ; L'île Pelée, par M. Vérusmor ;

Antiquités de l'arrondissement de Valognes; Biographie : Lemarois, Demons, par M. Vérusmor; Froland, Boudier, par M. V.-E. Pillet; Geoffroy, par feu Ragonde; P. Lelièvre, par M. Le Tertre; Osmond, Eut. Houël, par l'éditeur; Lesplu-Dupré. Mélanges (Courses de chevaux, par M. Ephrem Houël).

Même ouvrage; 11e. année, 1839; in-8o. de 460 pages.

En commençant sa seconde période décennale, l'Annuaire de la Manche entra dans une phase nouvelle. Le Conseil général avait décidé que ses procès-verbaux seraient imprimés avec des extraits de rapports et des rapports entiers, et il avait trouvé une grande économie à les annexer à l'Annuaire. Depuis lors cette adjonction n'a pas cessé, et l'ouvrage s'en est tristement ressenti : non que cette adjonction ne soit convenable, mais parce qu'elle s'est faite à des conditions onéreuses, qui forcent à restreindre le nombre des documents d'histoire et de statistique. Pour 1,500 fr., on livre 1000 exemplaires, et les tableaux hérissés de chiffres, compliqués de colonnes, sont parfois si abondants qu'il y a perte pour l'imprimeur, bien que l'éditeur lui cède gratuitement le manuscrit. De là cette suppression annuelle de morceaux prêts pour l'impression, et que l'on ajourne indéfiniment pour ne pas ajouter aux pertes déjà subies.

Quoi qu'il en soit de ces causes qui font prédominer les matériaux administratifs aux dépens de tous les autres, nous allons indiquer le contenu des derniers Annuaires de la Manche.

Maintenant ils se divisent en deux parties dont l'une

a pour titre, *Session du Conseil général ;* l'autre, *Documents divers.* L'Annuaire de 1839 renferme la session de 1838; et l'on peut citer, parmi les articles de la seconde partie, Courses de chevaux, par M. Eph. Houël ; De l'autorité administrative en France, par M. Boulatignier ; Histoire du département de la Manche depuis le commencement du Xe. siècle jusqu'au commencement du XIe., par M. Couppey ; Blanchelande, par M. Florent Richomme, Phénomènes arrivés dans le département de la Manche, par M. Vérusmor ; Biographie : Troude, Dallet, par M. Vérusmor ; H. Basnage, par M. Pillet, etc.

MÊME OUVRAGE ; 12e. année, 1840 ; in-8°. de 412 pages.

La 1re. partie renferme la session du Conseil général de 1839. Les principaux articles sont, dans la seconde : Statistique de l'arrondissement de St.-Lo, par M. Delaporte ; Canaux de la Manche, par M. Th. Garnier ; Sociétés savantes ; Histoire du département de la Manche (événements arrivés sous Guillaume-le-Bâtard et ses successeurs, jusqu'à l'époque où la Normandie a été réunie à la France), par M. Couppey ; La Hougue, par M. Vérusmor ; Biographie : Brucourt, par M. V.-E. Pillet ; d'Anjou-de-Boisnantier ; Le corsaire de Bricqueville, par M. Vérusmor ; Vallée-Lerond, par M. Th. Garnier ; Session annuelle de l'Association Normande, tenue à Avranches.

MÊME OUVRAGE ; 13e. année, 1841 ; grand in-8°. de 332 pages.

1re. partie. Session du Conseil général de 1840. Prin-

cipaux articles de la seconde partie : Statistique de l'agriculture ; Instruction secondaire, par l'éditeur ; Histoire du département de la Manche (Guerres des trois fils de Guillaume-le-Conquérant entre eux ; Sermon prêché à Carentan par Serlon, évêque de Séez ; Robert vaincu et fait prisonnier par son frère Henri, roi d'Angleterre ; Naufrage de la Blanche-Nef près Barfleur), par M. Couppey ; Abbaye de Lessay, par M. F. Richomme ; Examen critique d'un fait de l'histoire de Cherbourg, regardé communément comme constant, savoir : le vœu de l'impératrice Mathilde, par M. Couppey ; Biographie : Le Gentil de la Galaisière, par M. Vérusmor ; Pierre Le Secourable, par M. V.-E. Pillet ; Le Rocquez, par M. Ed. Lambert ; Louis Ragonde, par l'éditeur ; Le Tertre, par M. J. Le Tertre ; Mélanges : Transbordement des restes mortels de l'empereur Napoléon ; Départ de Cherbourg du convoi impérial, par M. Vérusmor ; Lithaire, la Chasse aux canards sauvages dans l'arrondissement de St.-Lo, par M. V. Le Bas.

MÊME OUVRAGE ; 14e. année, 1842 ; grand in-8°. de 320 pages.

1re. partie. Session du Conseil général de 1841. Principaux articles de la seconde partie : Statistique industrielle du département ; Rapport sur l'École normale primaire et sur les cours temporaires faits aux instituteurs en 1841, par M. Ed. Hardy ; Histoire du département de la Manche (suite des articles publiés dans les deux précédents volumes), par M. Couppey ; Biographie : Clamorgan, par M. Boulatignier ; le comte de Bérenger, par M. Edom ; P. Le Mur, par l'éditeur ; Mélanges :

Lettres sur l'administration : 1re. lettre, par M. Boulatignier ; Session générale annuelle tenue à Cherbourg par l'Association Normande en juillet 1841 ; Vaisseaux et frégates construits à Cherbourg, par M. Vérusmor.

MÊME OUVRAGE ; 15e. année 1843 ; grand in-8°. de 240 pages.

1re. partie. Session du Conseil général de 1842. Principaux articles de la seconde partie : Fragments de l'histoire du département de la Manche, par M. Couppey ; Biographie : le corsaire Mauger, le colonel Rouvillois, par M. Vérusmor ; Hue de Launé, par M. V.-E. Pillet ; F. Lemeray, par l'éditeur ; Mélanges : La Hague, par M. Victor Le Bas (1).

Pendant que l'Annuaire de la Manche cherchait à faire connaître le département sous tous les rapports et dans toutes ses parties, des tentatives du même genre ont eu lieu dans quelques arrondissements. L'une de ces tentatives est une spécialité qui compte déjà neuf années d'existence, sous ce titre :

ALMANACH MARITIME DE GRANVILLE ; 1re. année, 1835 ; 9e. année 1843, in-18.

Les seuls de ces Almanachs qui ne se soient pas bornés à des tables de navigation et à des listes de fonctionnaires, d'armateurs et de marchands, sont ceux de 1837 et 1839. Celui de 1837 renferme une Notice sur Granville, et la Relation du siége de cette place en 1793 ;

(1) Quoique M. Travers ait quitté la Manche depuis la fin de 1832, il continue l'Annuaire de ce département, dont la 16e. année est sous presse.

celui de 1839 contient la biographie de l'amiral Pléville-le-Pelley, une Notice sur le Friedland, et un article assez étendu sur les îles St.-Pierre et Miquelon : ces cinq morceaux ont pour auteur M. Vérusmor, rédacteur en chef du Phare de la Manche. L'Almanach maritime de Granville pour 1843 renferme un excellent travail d'astronomie nautique emprunté à la Connaissance des temps, mais ramené par des calculs exacts au méridien de Granville. Cette collection, destinée aux marins, ne peut guère avoir de valeur et d'intérêt que pour les gens de mer. Tous les volumes sont in-18, à l'exception de celui de 1839, qui est in-12.

ETRENNES COUTANÇAISES, OU ANNUAIRE ECCLÉSIASTIQUE ET CIVIL, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE DU DIOCÈSE DE COUTANCES, 1re. année 1832, avec cette épigraphe : *Patriam nosce, postea viator eris*. Coutances, Tanquerey, imprimeur-libraire; in-18 de 204 pages.

Les quatre volumes de ce recueil ont eu pour éditeur M. l'abbé Piton-Desprez. Il est fâcheux que l'esprit de parti y domine. Il serait désirable que les almanachs fussent sans passion; mais, s'ils font de la propagande, ce ne doit jamais être en faveur de l'anarchie et des idées superstitieuses. Voici, du reste, le plan de la 1re. année des Etrennes Coutançaises. Après les articles du calendrier viennent des Ephémérides, une chronologie des papes, une liste des archevêques et évêques, la filiation des ancêtres du roi régnant; puis, après des listes de fonctionnaires, l'ancienne division de la Normandie et trois pages sur le Coutantin (*sic*); la Chronologie des évêques de Coutances, la série des

évêques d'Avranches. Sous le titre de Diocèse de Coutances, suivent les principaux fonctionnaires du culte catholique, la liste des paroisses avec le nom du patron et du curé ou desservant de chacune. Viennent ensuite, entremêlés aux fonctionnaires civils, de petits articles sur Coutances, St.-Lo, Carentan, Avranches, Granville, Cherbourg, Mortain, Valognes, les îles du Coutantin, des Notices et anecdotes, parmi lesquelles un récit de l'apparition miraculeuse de la Croix de Migné, les sept Merveilles du monde, etc. Le volume se termine par des poésies, et par le tableau des foires et des marchés du département.

Même ouvrage; 2e. année, 1833; Coutances; Voisin, imprimeur-libraire; in-18 de 240 pages.

A peu près même plan. On trouve dans ce second volume de petites notices sur Coutances, Avranches, Carentan, Cherbourg, Granville, le Mont-St.-Michel, Mortain, Pontorson, St.-Lo, Valognes, Villedieu, Vire et les îles de la Manche. Les mélanges renferment un fragment de roman par le vicomte d'Arlincourt et des poésies.

Même ouvrage; 3e. année, 1834; même imprimeur, in-18 de 264 pages.

Ce petit volume, envahi par la liste des électeurs, a peu d'articles étrangers aux nomenclatures ordinaires. On en trouve un sur les Sociétés savantes et littéraires du département de la Manche, et un Extrait de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur l'aquéduc de Coutances. Le reste est empreint du plus aveugle esprit

de parti ; l'éditeur va jusqu'à copier un fragment des Cancans-Bérard !

MÊME OUVRAGE avec le titre : ETRENNES COUTANÇAISES, RECUEIL NORMANNO-BRITANNIQUE ANNUEL, RELIGIEUX, POPULAIRE, HISTORIQUE, STATISTIQUE ET LITTÉRAIRE, CONCERNANT LE DIOCÈSE DE COUTANCES ANCIEN ET NOUVEAU, par l'abbé Martial Piton-Desprez ; 4e., 5e., 6e. et 7e. années, 1835, 1836, 1837 et 1838 ; in-18 de 515 pages.

Après une interruption de quatre années, parut en 1839 ce 4e. et dernier volume, où l'on trouve : Calendrier historique Normand, 1835 ; Calendrier historique français, 1836 ; Calendrier historique européen, 1837. A la page 253, vient ce nouveau titre : ETRENNES COUTANÇAISES, ANNUAIRE DE L'ACADÉMIE CONSTANTINE, par son secrétaire-fondateur ; 7e. année, 1838. Les principaux articles de cette partie sont : Calendrier historique universel, 1838 ; Statistique ancienne et moderne du diocèse de Coutances ; Mélanges (dans cette division du livre, on trouve les Statuts de l'Académie Constantine, qui n'a d'existence que sur le papier). A la fin de ce volume, l'éditeur donne une Table analytique et raisonnée des Etrennes Coutançaises, et cite les témoignages des journaux en faveur de son ouvrage : c'est l'*Exegi monumentum* par lequel il a couronné cette publication.

ANNUAIRE STATISTIQUE, HISTORIQUE ET ADMINISTRATIF DE L'ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG ; 1re. année, 1837,

imprimé par Beaufort et Lecauf, à Cherbourg; in-18 de 201 pages.

M. Vérusmor a rédigé cette 1re. année, où l'on trouve quelques notions sur le calendrier, la série des ducs de Normandie, Notice sur l'arrondissement de Cherbourg; Mélanges biographiques contenant Marie Bucaille, Trigan, Poittevin de Beuzeville, Renep, Le Capelain, Des Roches-Oranges, Le Bon de Fierville, Lehédois, Cossin, Padet, d'Aboville, Lecarpentier, De la Maillardière, Dancel, Daireaux; Mélanges historiques et géographiques sur l'arrondissement (Ports de Diélette, d'Omonville-la-Rogue, de Fermanville, du Becquet; Navires brûlés à Cherbourg par les Anglais; Courses de chevaux; Aurore boréale; Ligne télégraphique).

Même ouvrage; années suivantes.

La 2e. année, 1838, in-18 de 152 pages, ne contient que le personnel des administrations.

La 3e. année, 1839, in-18 de 300 pages, embrasse les arrondissements de Cherbourg et de Valognes, et, comme la 2e., elle ne contient que des nomenclatures administratives, rédigées, pour ces deux années, par M. Naudet, commis principal de marine.

La 4e. année, 1840, rédigée par M. Fleury (ainsi que les trois suivantes), in-12 de 282 pages, contient un article sur le calendrier, et de courtes notices sur chaque arrondissement et sur chaque canton.

La 5e. année, 1841, in-12 de 270 pages, renferme, outre quelques notices entremêlées aux listes de fonctionnaires, les articles suivants : Traditions populaires des environs de Cherbourg; Statistique des gens de

lettres, savants, etc., des arrondissements de Cherbourg et de Valognes ; Nécrologie littéraire des arrondissements de Cherbourg et de Valognes pendant les années 1839 et 1840.

La 6e. année, 1842, in-12 de 241 pages, renferme la 2e. partie des Traditions populaires des environs de Cherbourg, la suite de la Statistique des gens de lettres, et la biographie de Jean-André Gervais.

La 7e. année, 1843, in-12 de 176 pages, édité, comme les années précédentes, par le libraire Lecouflet, et rédigé par M. Fleury, contient de petites notices sur les deux arrondissements, sur leurs cantons, sur le port militaire et sur le port de commerce de Cherbourg ; plus, sous le titre de Variétés, les Ravalet de Tourlaville, par M. Arsène Delalande, et le Roi des végétaux, fable par M. Fleury.

Annuaire d'Avranches, par M. Fulgence Girard, secrétaire de la Société d'archéologie ; 1re. année, 1842 ; Avranches, E. Tostain, imprimeur-libraire ; in-18 de 356 pages.

L'ouvrage commence par des Ephémérides Avranchinaises, où se trouvent quelques faits peu dignes d'y figurer. On lit avec intérêt les trois articles qui viennent à la suite : Histoire d'Avranches, Guide du voyageur dans Avranches, Environs d'Avranches. La seconde année devait contenir une Statistique de l'arrondissement ; mais le volume n'a point paru.

Tous ces Annuaires, tous ces Almanachs sont des services rendus au pays par les éditeurs. De tels recueils seront à bon droit recherchés dans l'avenir par tous

ceux qui voudront connaître les efforts de leurs aïeux dans la voie du progrès, et nous ne pouvons trop engager les possesseurs des volumes devenus rares, comme ceux de Bisson et de M. Clément, à les conserver avec soin, ou à les donner à des établissements publics : bibliothèques, mairies, colléges, etc. Ce sont des archives qu'il faut soustraire à l'incurie des familles, et conserver avec d'autant plus de soin, que l'on n'en fera jamais d'autre édition.

DÉPARTEMENT DU CALVADOS.

Le Calvados doit offrir plus d'Almanachs et d'Annuaires que le département de la Manche ; car il renferme de plus grandes villes, et Caen fut de bonne heure une cité littéraire.

Il nous serait difficile d'énumérer tous les recueils qui ont annuellement mis à leur tête un calendrier. C'est le destin des Almanachs de vivre plus d'un jour, mais de disparaître au bout d'une année. De là cette difficulté d'en compléter les collections, qui fait le désespoir des bibliomanes et laisse d'énormes lacunes dans les travaux des bibliographes. Dès le XVIe. siècle, il y eut des Almanachs ; au XVIIe., chaque maison avait le sien : où sont-ils ? qui de nous en a vu ? M. Méritte-Longchamp lui-même, le bibliophile de Caen, n'en possède pas un seul ! A peine en a-t-il quelques-uns de la première moitié du XVIIIe. siècle. Il nous les a tous communiqués ; nous allons parler de ce petit nombre de survivants, échappés par hasard au naufrage presque universel, et qui reposent dans sa bibliothèque comme dans un port.

Les quatre premiers sont de la famille des Mathieu-Lænsberg, et nous n'en parlons qu'à cause de leur rareté :

ALMANACH JOURNALIER, pour l'année bissextile 1712, dans lequel se voit (*sic*) les souhaits ridicules du bonhomme Blaise, par maître Rousselard, astrologue. A Caen, chez P. Dumesnil, rue Froide.

ALMANACH CURIEUX, pour l'an de grâce 1713, dans lequel se voit la relation véritable de tout ce qui s'est passé en Flandres entre l'armée de France, commandée par M. le maréchal de Villars, et celle des ennemis pendant cette campagne ; par le sieur Deloges, courier. A Caen, chez Pierre Dumesnil, rue Froide-Rue.

CALENDRIER UNIVERSEL, pour l'année 1713, contenant les remarques de la surface de la terre, définitions géographiques et hydrographiques, description de l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et terres inconnues, valeur des degrés pour les lieux de chaque pays, et remarques expérimentées pour connoître le beau temps, pluyes, vents et tempêtes ; avec une table des festes du Parlement, Chambre des comptes, Cours des aydes et autres jurisdictions de Normandie, par Isaac Le Coureur, géographe. A Caen, chez Jacques Godes, proche le Collége des RR. Pères Jésuites.

ALMANACH NOUVEAU ET JOURNALIER, pour l'année 1743.... supputé par le sieur J.-F. de B***. des B***. A Caen, chez Chalopin, rue Froide-Rue.

Ces Almanachs, in-12 ou petit in-8°., n'ont que peu

de feuillets ; nous ne les citons que comme des raretés bibliographiques.

Quatre ans après la publication de ce dernier, P. Chalopin, imprimeur-libraire, donna un Almanach utile par les nombreuses adresses qu'il renfermait, et il l'intitula :

ALMANACH DE CAEN, pour l'année 1747, utile pour la généralité, présenté à Monseigneur l'Evesque de Bayeux, in-24 de 44 feuillets, sans pagination.

Il est probable que cet Almanach a paru sans interruption jusqu'à la fin du dernier siècle. Toutefois nous n'avons vu de cette collection que les années 1747, 1752, 1756, 1761, 1763, 1765, 1766, 1769, 1771, 1773, 1774, 1775, 1780, 1785, 1788, 1792 et 1793. Nous avons remarqué parmi ces volumes deux modifications du titre; la 1re. en 1773 (ALMANACH DE LA VILLE ET GÉNÉRALITÉ DE CAEN), la 2e. en 1792 (ALMANACH DE CAEN ET DU DÉPARTEMENT DU CALVADOS).

Cette collection est précieuse pour rappeler les noms des fonctionnaires à l'époque où chaque volume fut publié; mais il n'y a que peu de notules intéressantes dans tout l'ouvrage. Quelques chapitres sur la ville de Caen n'ont point de valeur, puisqu'ils ne sont que des extraits des *Origines* de Huet.

Il y avait eu interruption dans la publication de cet ouvrage, lorsqu'il parut de nouveau sous le titre suivant :

ALMANACH DE LA VILLE DE CAEN, pour l'année 1807, faisant suite à l'ancien Almanach de cette ville, fondu dans une forme nouvelle, et considérablement augmenté d'Observations, Faits historiques et Antiquités qui ont

rapport à cette cité. Cet ouvrage, aussi utile qu'intéressant, contiendra le Tableau de toutes les autorités civiles, militaires, administratives, Sociétés savantes et littéraires, et de tout ce qui intéresse le commerce, avec le nom, l'adresse des fonctionnaires publics, des négociants, marchands, etc., et un Abrégé historico-critique des hommes illustres auxquels la ville et le département ont donné naissance. Dédié et présenté à M. le Maire de Caen, par M. C. C. S. A Caen, chez Chalopin; in-18 ou petit in-12 de 144 pages.

Il y a dans ce volume de Ch. Coursellles quelques notices fort insignifiantes sur les villes du Calvados et sur ses grands hommes, un article sur l'exposition des produits du département et l'indication des notariats où sont déposées les minutes des anciens notaires.

Le besoin des nomenclatures et des adresses avait fait, bien auparavant, créer un concurrent à l'Almanach de Chalopin. Dès l'an VIII (1800), M. G. Le Roy avait fait paraître un in-32 d'une centaine de pages, sous le simple nom de CALENDRIER. Ce petit volume a rejeté une foule de documents étrangers au département pour ne s'occuper que des principaux fonctionnaires du Calvados, et chaque année sous le titre de : CALENDRIER DU CALVADOS, il donne toutes les adresses des fonctionnaires appartenant aux services publics, aux Sociétés savantes, etc.

Il s'imprime également chaque année, à Caen, un ALMANACH JUDICIAIRE pour les trois départements qui sont du ressort de la Cour royale. Ce n'est qu'un recueil d'adresses, lequel ne doit figurer ici que pour mémoire.

Un Almanach sérieux, trop vite interrompu, c'est le suivant, dû à M. Hébert, mort bibliothécaire de la ville de Caen, dans le mois d'avril 1839 :

ANNUAIRE DU CALVADOS, pour l'an XIV (1805 et 1806); à Caen, de l'imprimerie de Le Roy; in-12 de 215 pages.

Le nombre des sujets dont s'est occupé l'auteur ne lui a permis que de les traiter sommairement; mais il l'a fait avec science et convenance. Malgré l'étendue des listes de fonctionnaires, il a esquissé la topographie du département, dit ce qu'il offre dans les trois règnes, animal, végétal et minéral, parlé même de la nourriture des habitants, des mœurs, du génie, des usages, de l'industrie et du commerce, de la navigation intérieure, des ports, des hospices, des prisons, de l'instruction publique, etc. Le volume se termine par deux articles, l'un de météorologie, l'autre de nécrologie.

M. Hébert a publié une autre année de son ouvrage; mais le temps n'était pas venu d'apprécier ces livres utiles; on les recherchait peu, il y renonça.

ANNUAIRE DU DÉPARTEMENT DU CALVADOS, pour l'année 1829, 1re. année. Caen, imprimerie de Poisson, 1829; in-12 de 323 pages.

Le plan d'une Statistique du Calvados, conçu par M. Caffarelli vingt ans auparavant, fut repris en 1828 par un de ses successeurs, M. le comte de Montlivault, qui chargea de la rédaction M. Le Grip, conseiller de préfecture, et M. Boisard, l'un des chefs de division de ses bureaux.

Ce dernier, engagé par le même préfet à la rédaction d'un Annuaire que Mme. la Dauphine avait en vain demandé en passant par Caen, s'occupa fort activement de cette publication, et l'on eut, en décembre 1828, l'ouvrage dont nous avons copié le titre. Ainsi que le faisait en même temps M. Travers dans la Manche, M. Boisard considéra l'Annuaire du Calvados comme « un cadre où viendraient se placer successivement les éléments d'une Statistique raisonnée » (Préface, page 7). Il se proposa même d'y présenter des Résumés des mémoires publiés par les Sociétés savantes du département, et l'Analyse des travaux des chambres législatives. Voici le plan du 1er. volume :

Il se divise en six chapitres. Dans le 1er. *Topographie*, l'auteur s'occupe des généralités relatives aux arrondissements et aux cantons, de l'aspect et de la disposition du sol ; des rivières et de leurs affluents ; de la météorologie ; des règnes minéral, animal et végétal ; des villes, des ports et des grandes routes. Dans le 2e. *Population*, on trouve le nombre des habitants par commune, et des observations curieuses sur la constitution physique, le langage, les croyances populaires, les fêtes et divertissements, les salles de spectacles, etc. Le 3e. *Administration* renferme des sections intéressantes, comme la liste des communes qui ont été réunies administrativement par suite des opérations cadastrales, l'organisation des circonscriptions électorales, des administrations civile, ecclésiastique, judiciaire, militaire, de la marine et de l'instruction publique ; des notes sur les Sociétés savantes, les bibliothèques, les musées ; des documents sur les contributions directes, l'enregistre-

ment, les établissements de bienfaisance, etc. Le 4e. *Agriculture* présente, comme dit le rédacteur au début de ce chapitre, « l'aperçu rapide des principales productions que le cultivateur obtient chaque année de la terre ; de celles qui, comme les plantations, exigent des travaux moins assidus, et, enfin, des richesses que le règne animal prodigue à ses soins, et qui complètent pour lui la série des biens de la nature. » Le 5e. *Industrie et Commerce* traite de l'industrie appliquée aux produits des trois règnes, et du commerce maritime ; il se termine par le tableau des foires et des marchés. Le 6e. est consacré au *Personnel.*

MÊME OUVRAGE ; 2e. année, 1830 ; in-12 de 263 pages.

Le rédacteur a suivi le même plan que dans son 1er. volume. La Topographie renferme des notes statistiques sur chaque canton, et se termine par un article sur la navigation intérieure du Calvados. Les autres divisions offrent divers documents ; mais rien d'historique, point de biographies, peu de ces morceaux d'un intérêt général, qui font survivre les Annuaires à leur date, et qui donnent du prix aux collections.

MÊME OUVRAGE ; 3e. année, 1831 ; in-12 de 267 pages.

Deux articles remarquables font rechercher ce volume, à savoir : un Précis historique sur la ville de Caen, et, dans le chapitre *Population*, un morceau sur les incendies de 1830.

MÊME OUVRAGE ; 4e. année, 1832 ; in-12 de 236 pages.

Ce que l'auteur avait fait pour la ville de Caen dans le précédent volume, il l'a fait dans celui ci pour la ville de Bayeux, également sous le titre de Précis historique. Les autres articles regardent la statistique et l'administration.

Même ouvrage ; 5e. année, 1833 ; in-12 de 238 pages.

Un Précis historique sur la ville de Falaise, un article sur le Choléra et quelques documents administratifs font le mérite de cette 5e. année.

Même ouvrage ; 6e. année, 1834; in-12 de 310 pages.

Cette année ne contient rien de neuf. L'auteur a reproduit dans le chapitre *Topographie* la Statistique abrégée du département, en faisant quelques modifications aux articles publiés dans les précédents volumes. Pour répondre à des objections et satisfaire une partie du public, il a divisé son livre en deux parties, dont la 1re. doit renfermer annuellement la Statistique abrégée, et la seconde être consacrée aux matériaux nouvellement recueillis pour la Statistique générale du Calvados. — La 2e. partie du volume de 1834 contient un Précis historique sur la ville de Condé-sur-Noireau. Le chapitre du Personnel commence à être restreint dans des limites trop étroites.

Même ouvrage ; 7e. année, 1835 ; in-12 de 312 pages.

Reproduction des mêmes documents, avec une biographie du fabuliste Boisard, un article sur l'Exposition

de Caen en 1834, un rapport sur la scierie mécanique de Troussebourg, par M. Hérault, et quelques notes de peu d'importance.

MÊME OUVRAGE ; 8e. année, 1836 ; in-12 de 320 pages.

Le plan est de nouveau modifié. Ce volume se divise en 4 chapitres. Dans le 1er., *Topographie*, une Notice historique sur l'arrondissement de Bayeux est signée par M. Lambert. Dans le 2e., *Population*, sont quelques tableaux extraits des cartons officiels. Le 3e., *Administration*, occupe les 3/4 du volume par une Analyse des votes du Conseil général. Le 4e., *Personnel*, n'a que 5 pages.

MÊME OUVRAGE ; 9e. année, 1837 ; in-12 de 2?0 pages.

L'auteur revient à la division en deux parties, offrant dans la 1re. une Statistique abrégée du département, et dans la seconde de nouveaux documents, notamment sur les chemins vicinaux.

MÊME OUVRAGE ; 10e. année, 1838 ; in-12 de 212 pages.

Le plan change encore. Toutefois nous signalerons dans ce volume : Coup-d'œil sur l'arrondissement de Vire, par M. Richard d'Isigny ; des articles de statistique et d'administration ; Nomenclature des hommes illustres du Calvados (ils sont rangés par ordre alphabétique depuis l'A jusqu'à l'I).

MÊME OUVRAGE ; 11e. année, 1839 ; in-12 de 391 pages.

Ainsi que dans le département de la Manche, la publicité donnée par la loi aux délibérations des Conseils généraux a porté les membres du Conseil général du Calvados à demander l'insertion de leurs procès-verbaux dans l'Annuaire de ce département. De là l'envahissement de ces procès-verbaux, qui n'ont guère laissé que 60 pages à l'éditeur de cette onzième année. Parmi les morceaux qui les occupent, il faut citer des notules sur les foires et la Suite de la nomenclature des hommes illustres du Calvados (depuis le J jusqu'à MALF).

MÊME OUVRAGE ; 12e. année, 1840 ; in-12 de 348 pages.

La 1re. partie est occupée par les procès-verbaux des séances et par l'analyse des délibérations du Conseil général, session de 1839 ; nous ne remarquerons dans la 2e. que la Suite et fin de la Nomenclature des hommes illustres du Calvados. Le personnel est réduit à 3 pages.

MÊME OUVRAGE; 13e. année, 1841; in-12 de 311 pages.

1re. partie : Session du Conseil général en 1840. 2e. partie : Documents administratifs et 4 pages de biographies consacrées à Dubois-Dubais, Hébert, Girard, Vastel et Vauquelin ; plus un Extrait de rapport sur le prix Montyon.

MÊME OUVRAGE ; 14e. année, 1842 ; in-12 de 356 pages.

La 1re. partie, ou la session du Conseil général en 1841, laisse à peine une vingtaine de pages à la seconde, où rien n'est à citer pour l'histoire.

MÊME OUVRAGE; 15e. année, 1843; in-12 de 371 pages.

Encore 310 pages d'occupées par la Session précédente du Conseil général. Cette adjonction est la mort des Annuaires, si l'on ne vote pas des sommes suffisantes pour que les éditeurs donnent autant d'étendue à la seconde qu'à la première partie. Dans ce dernier volume, M. Boisard a publié une biographie de Dumont-d'Urville et une chronologie des préfets du Calvados.

Avant d'en venir à l'Annuaire Normand, par lequel nous finirons ce qui regarde le chef-lieu du Calvados, mentionnons une tentative d'Almanach populaire, interrompue, mais non abandonnée.

Almanach des trois départements du Calvados, de l'Orne et de la Manche, publié sous les auspices de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, par MM. G. M. et G.-S. T. Caen, imprimerie de Lesaulnier, 1842; in-18 de 165 pages.

MM. Georges Mancel et Trebutien se sont proposé un but louable, celui de *détrôner le vieux Mathieu-Lænsberg* (ce sont leurs expressions); ils ont eu pour collaborateurs des hommes instruits; leur Almanach est plein de bonnes choses, nous le reconnaissons avec le public. Cependant le patronage de la Société d'agriculture ne lui a pas suffi pour se faire jour, et la seconde année n'a point paru. Comme aucun article n'est consacré à l'histoire du pays, nous n'en parlerons pas davantage. On assure que les éditeurs ont le dessein de revenir à la charge, et de briser encore une lance avec l'indifférence du public. Nous approuvons cette résolution généreuse, et nous applaudissons d'avance à leur succès.

Il nous reste à parler du recueil pour lequel on nous

a demandé le présent article, de cet ample et grave Annuaire Normand, qui a pour directeur l'un des hommes les plus actifs de notre époque, M. de Caumont, et pour rédacteurs principaux les hommes les plus éclairés de nos cinq départements. Nous ne craignons pas de le dire ici, dans les pages mêmes qu'il nous abandonne, cet utile Annuaire n'est pas ce que nous voudrions qu'il fût. Nous désirons, ce qui fut primitivement le vœu du fondateur de l'Association Normande, un Almanach populaire. Mais, à défaut de ce qu'il n'est pas, disons ce qu'est l'Annuaire de l'Association.

Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie, publié par l'Association Normande; 1835, 1re. année. A Caen, imprimerie de A. Le Roi, 1834; in-8°. de xx et 392 pages.

L'article 1er. du règlement de l'Association fondée par M. de Caumont, commence ainsi : « L'Association Normande a pour but d'encourager les progrès de la morale publique, de l'enseignement élémentaire, de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale, etc., dans les départements formés de l'ancienne province de Normandie. » La publication d'un ouvrage périodique était un des moyens d'atteindre à ce but ; cet ouvrage, c'est l'Annuaire.

Et d'abord, il était bon de faire connaître la Normandie aux Normands, sous le rapport historique et géographique. M. Auguste Le Prévost a consacré les 56 premières pages de ce 1er. volume à l'histoire ; M. l'abbé Rousseau, les 30 pages suivantes à la géographie. Le mouvement de la population et divers articles relatifs à

la mortalité, à l'hygiène, à l'éducation physique, etc., forment le 3e. chapitre. Le 4e. consacré à l'administration de la justice ; le 5e., à l'Instruction publique ; le 6e., intitulé Bienfaisance, Courage, Dévouement ; le 7e., Agriculture, offrent une foule de tableaux précieux de statistique. Les cartons officiels avaient été explorés avec sagacité, et jamais la Normandie n'avait été mise dans son véritable jour avec un tel ensemble. Ce 1er. volume commence dignement la collection.

Même ouvrage ; 1836, 2e. année ; in-8o. de 440 pages.

Principaux articles de ce volume : Calendrier des saints appartenant, à quelque titre que ce soit, au territoire normand, par M. A. Le Prévost ; Tableau alphabétique, par arrondissements et par cantons, des communes des cinq départements, avec l'indication de leur population ; Coup-d'œil sur la constitution géognostique des cinq départements de la Normandie, par M. de Caumont ; Aperçu de la végétation des cinq départements de l'ancienne Normandie, par M. A. de Brébisson ; Zoologie normande, Quadrupèdes et Oiseaux, par M. Chesnon ; Documents administratifs sur les contributions directes, la population, l'administration de la justice, l'instruction publique, l'agriculture, etc. ; des articles sur les Sociétés savantes, l'Hôtel-Dieu de Caen, l'établissement du Bon-Sauveur, les agronomes les plus distingués du Calvados, de l'Eure et de la Manche, les brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation, délivrés pendant 7 ans dans les 5 départements de l'ancienne province de Normandie ; les industriels normands récompensés à l'exposition de 1834, etc. Enfin le volume est

terminé par les procès-verbaux des Séances générales de l'Association, tenues le 20 décembre 1834 et le 15 juillet 1835.

MÊME OUVRAGE ; 1837, 3e. année; in-8o. de 439 pages.

Le savant abbé Rousseau, inspecteur de l'Académie de Caen, avait présidé à la rédaction des deux premiers Annuaires. Il était difficile de le remplacer. M. de Caumont, malgré ses nombreux travaux, fut obligé de mettre en ordre les matériaux du 3e. volume; et, quoique secondé par quelques-uns de ses confrères, il a depuis dirigé presque seul cette publication. L'impossibilité où se trouve cet habile chef de l'Association normande de consacrer à l'Annuaire un temps que réclament d'autres travaux, lui a fait suivre un autre plan, ou plutôt ne lui a pas permis d'avoir un plan uniforme; mais, si l'ouvrage n'est plus coulé chaque année dans le même moule, il n'en a que plus de variété, et c'est le répertoire le plus vaste et le plus riche en faits et en idées utiles à la Normandie.

On remarque dans ce 3e. volume : Aperçus géologiques et paléontologiques, notions sur la théorie des puits forés, et Hauteurs de quelques points du département du Calvados, par M. H. Bunel; Zoologie normande, Reptiles et Poissons, par M. Chesnon; Coup-d'œil sur l'état et les progrès des arrondissements de Cherbourg, par M. Noël-Agnès; de Valognes, par M. l'abbé Viel; de Coutances, par M. Blouet; de St.-Lo, par M. Clément; d'Avranches, par M. Olivier; de Mortain, par M. Le Maistre; de Bayeux, par M. de la Bergerie; Statistique agricole et industrielle de l'arrondissement de

Vire; Notice sur la manufacture des draps de Vire, par M. Chemin; Procès-verbal des séances tenues à Alençon; Plantes phanérogames des environs d'Alençon, par M. Lelièvre; Hospices de l'Orne, par M. Bellenger; Maison de justice d'Alençon, par M. Marchand; Commerce et industrie de l'Orne, par M. Lecointre-Dupont; Cérémonial d'installation des anciens évêques de Séez, par M. Libert; Courses de chevaux au trot, par M. Ephrem Houël; Projet de plan d'alignement pour les bourgs et les villages, par M. Des Rotours; Conservation des monuments anciens; sur le Conservatoire de musique du Calvados, par M. Bertrand; Notices biographiques sur MM. Rousseau, De la Rue, Gaillard, Dupont-Poursat; Dancel; Saussol, De Cussy, Libert, Ameline et J. T. Letellier.

Même ouvrage; 1838, 4e. année; in-8o. de xvi et 456 pages.

Ce volume s'ouvre par une Notice sur l'origine de l'Association normande. Les principaux articles qui viennent ensuite sont : — Enquête agricole pour le département du Calvados (région de la plaine), par M. de Magneville; Notice historique sur la manufacture d'étoffes de laine de Lisieux, par M. H. de Formeville; Etat et progrès des arrondissements de Falaise, par M. Galeron; de Bernay, par M. de Rougemont; de Mortagne, par M. de La Sicotière; de Lisieux; Séances tenues à St.-Lo, à Alençon et à Évreux; Mémoire sur la nécessité d'établir des cours spéciaux pour les agriculteurs et les industriels dans le département de la Manche, par M. Th. Garnier; sur la tissure des étoffes et droguets, sur le blanchissage du fil et des toiles,

par le même ; Courses de chevaux dans la Normandie, par M. Eph. Houël ; Etat moral du personnel des instituteurs, par M. Le Tellier ; Considérations morales sur les quatre âges de la vie humaine, par M. J. Le Tertre ; Biographie de MM. l'abbé Mercier, Millet, Dubuc, Langlois et Trouvé.

Même ouvrage ; 1839 ; 5e. année ; in-8o. de 487 pages.

Quelques articles sur la production et la protection du commerce des bestiaux ; des Renseignements sur la statistique agricole et industrielle de Domfront et de Pont-Audemer ; un Mémoire sur les travaux et les embellissements d'Alençon, par M. Marchand ; une Notice sur les bains de mer du Calvados, par M. Castel ; Sur le phare de Barfleur, par M. Edom ; sur les francs-brements-canonniers de Caen, par M. de Formeville ; sur les associations de pêcheurs des côtes du Calvados, par M. G. Mancel ; des articles sur des points de science, de morale, d'améliorations diverses ; et les Biographies de MM. Valazé, Godard, Galeron, Legouz de Vaux, Leprévost, Pouqueville, Malbranche et de Germiny : tels sont les éléments du 5e. volume.

Même ouvrage ; 1840, 6e. année ; in-8o. de xxxvi et 563 pages.

Les xxxvi pages en chiffres romains sont un Coup-d'œil rétrospectif sur les travaux de l'Association Normande, par M Delacodre. On devra mettre au rang des principaux articles qui viennent à la suite : Session générale annuelle tenue dans la ville d'Avranches en 1839, pour les cinq départements de l'ancienne Normandie ; des Mémoires sur la baie du Mont-St.-Michel, par M. F.

Girard ; sur la larve du hanneton, par M. Ganne de Beaucoudray ; sur l'amélioration de la race chevaline, par M. Regnouf de Vains ; sur l'écorcement des chênes, par M. de Magneville ; sur le commerce et l'industrie de Granville, par M. Follain ; de Villedieu, par M. Besnou ; du canton d'Avranches, par M. Olivier ; sur les routes, par le même ; sur les salines, par M. Regnouf de Vains ; sur l'instruction primaire, la bibliothèque, la caisse d'épargnes, les établissements de bienfaisance d'Avranches, par M. Olivier ; Séances tenues à Mortain ; De la fabrication et de la taxe du pain dans les villes, etc. Biographies de MM. Vallée-Lerond, Gaillon, Marc, Béhéré, Hébert, Pattu, Hue de Mathan, de Brullemail, Frontin, Lentaigne de Logivière, Vaugeois, Lefrançois, Clamorgan et Richard-Lenoir.

Même ouvrage, 1841, 7e. année; in-8o. de 676 pages. Des divisions bien marquées partagent les matières de ce volume : *Agriculture*, *Industrie*, *Sciences physiques et naturelles*, *Morale*, *Beaux-Arts*, *Nouvelles*, *Biographies*. Nous indiquerons, dans l'ordre de leur publication les matières principales : Des fumiers (articles de MM. Girardin, Desains, Pillet, Bonnet) ; Clôtures pour les herbages, par M. de Caumont ; Pommiers à cidre, par M. de Brébisson ; Amélioration des cidres, par MM. Dubreuil et Girardin ; Du droit d'entrée des bestiaux étrangers, par M. de Caumont ; Agriculture et industrie du canton de Passais, par M. Renault ; Séances à Dieppe, par M. Féret ; Exposition à Rouen, par M. Delarue ; Oiseaux de la Seine Inférieure, par M. Hardy ; Notes géologiques sur l'Orne, par M. Sevestre ; sur le polygo-

num tinctorium, par M. Preisser; Utilité de la botanique usuelle, par M. Pillet; Du travail des enfants dans les manufactures, par M. Des Rotours; Sur les enfants trouvés, par M. Marchand; Actes de mauvais goût signalés à l'Association Normande, par M. de Caumont; Progrès des beaux-arts dans la Haute-Normandie; Musée de Caen, par M. G. Mancel; Biographies de MM. Belleau, Gossier, Lemarié, Pessey, Lefebvre-Dufrêne, Lange, Le Ver, Elouis, Fleury, Prudhomme et de Mathan.

Même ouvrage; 1842, 8e. année; in-8o. de 738 pages.

Principaux articles: Du sol arable, de ses variétés et des moyens d'en apprécier les qualités, par M. Girardin; Enquête agricole et industrielle de Cherbourg; Exploitation de Martinvast, par M. Du Moncel; Visite de l'Association Normande à la digue de Cherbourg, par M. Castel; Statistique morale et intellectuelle de Cherbourg, par M. Noël-Agnès; Perfectionnements à introduire dans l'enseignement primaire, par M. Marie; Séances tenues à Alençon et à Domfront; Histoire du collége d'Alençon, par M. de La Sicotière; Du paupérisme, de la charité légale et de l'extinction de la mendicité, par M. l'abbé Le Canu; Suppression de la mendicité à Rouen, par M. H. Barbet; Des établissements publics d'aliénés, par M. Marchand; Sur les brevets d'invention obtenus par les industriels normands, par MM. Girardin et Ballin; Normandie maritime, par M. Isidore Le Brun; Nouvelles de l'agriculture, de l'industrie, des arts, des sciences, de l'enseignement et de la littérature en Normandie; Biographies de MM. Blot, Labbé, Ba-

roche, de Stabenrath, Dubourg-d'Isigny, Delise, de Bazoches, l'abbé Lecomte, de Touchet, Ganne de Beaucoudray, Paysant, Rioult de Villaunay, de Than, Théron, De la Londe, Bouchard et de Bérenger. Ce volume, comme les précédents, se termine par la liste générale des membres de l'Association, dont le nombre ne cesse de s'accroître.

MÊME OUVRAGE ; 1843, 9e. année; in-8°. de 858 pages. *Principaux articles :* Sur les graines oléagineuses, par M. Leroy (de Béthune); Sur l'élève des chevaux, par M. de Morny ; Sur les primes accordées dans l'Orne pour l'élève des chevaux, par M. de Blanpré; Emploi des eaux des rivières et ruisseaux qui ne sont ni navigables ni flottables, par M. de Chambray; De la patente des herbagers, par M. A. Chéradame ; Sur la nécessité de multiplier les prairies naturelles, par M. d'Esterno; Mélanges d'agriculture, par M. de Caumont; Statistique routière de Normandie, par le même ; Assolement forestier, par M. Deschamps ; Industrie potière dans le Calvados, par M. de Villers; Séances tenues à Rouen; Visite de l'Association à Elbeuf; Statistique d'Elbeuf, par M. Bourdon; Des monts-de-piété, par M. Ballin ; Prisons des enfants, par M. Vingtrinier ; Même sujet, par M. Lecointe; Caisse d'épargnes de Rouen, par M. Dieusy ; Nouvelles de l'agriculture, de l'industrie, etc. ; Biographies de Dumont-d'Urville, Lecoq, Déterville, de Canisy, de Crès, Eudes, de Monaco, Fromond, Fauvel, Target et Thébault.

Tel est en partie, car le désir d'être bref nous a fait passer sur bien des articles, tel est en partie le contenu

des neuf volumes qui ont précédé celui-ci. Il est impossible que cette collection de mémoires, rédigés par tant d'hommes compétents, ne porte pas ses fruits tôt ou tard. Des idées fécondes, destinées à mourir avec ceux qui ne les avaient qu'en germe, et qui les recélaient sans y ajouter d'importance, ont jailli au contact produit par les séances générales. Les questions posées dans les réunions publiques ont provoqué des réponses inattendues, ont rectifié des erreurs accréditées, ont fait connaître des méthodes qu'on n'avait pas même soupçonnées ; et l'Annuaire Normand est le dépositaire de tout ce qu'ont révélé de bon les enquêtes locales.

Nous n'avons plus qu'un mot à dire sur ce recueil. Qu'on se garde de le considérer comme ces livres périodiques dont le dernier volume fait oublier les aînés. Il faut, au contraire, les relire tous avec une égale attention, les réunir comme des frères : ils le sont en effet; et, si l'un d'eux est absent, la famille n'est pas complète.

Nous allons bien descendre pour achever notre tâche. Du plus remarquable des Annuaires, il nous faut venir aux Almanachs des arrondissements de Bayeux, Falaise, Pont-l'Evêque, Lisieux et Vire. Cette dernière ville n'a rien produit en ce genre, si nous sommes bien informés. Les autres villes ont fait en divers temps quelques tentatives.

Bayeux eut pendant plusieurs années, au milieu du dernier siècle, un Almanach rédigé par l'abbé Outhier, chanoine, correspondant des Académies des sciences de Paris et de Berlin. C'était un des plaisirs de ce savant

astronome, d'observer le ciel avec M. de Luynes, et de calculer l'heure du lever et du coucher du soleil, du lever et du coucher de la lune et des planètes, etc., etc. En s'en tenant à peu près aux phénomènes célestes, il n'a fait qu'un Almanach aujourd'hui sans intérêt. Un Bayeusain voulut faire mieux, quelques années après la mort de l'abbé Outhier, et publia l'ouvrage suivant :

Almanach historique et astronomique de la ville et du diocèse de Bayeux, pour l'année 1790, où l'on trouvera l'heure du lever, du coucher du soleil, de la lune et ses phases, calculée pour le lieu de Bayeux ; une Description abrégée des quatre parties de la terre, un Abrégé de l'histoire de cette ville ; des Observations intéressantes sur l'agriculture, l'architecture, etc. ; par M. Gouesmel, architecte. A Bayeux, chez la Ve. Nicolle, in-18 de 148 pages.

Le titre est à peu près l'analyse de ce volume, où l'on trouve encore quelques notes biographiques sans valeur sur Godefroy de Beaumont, Jean Brebeuf, Marc Barbey, Allain et Guillaume Chartier, et Jacques Moussard.

Une note manuscrite que nous avons lue, indique un Almanach de Lisieux pour l'année 1743. Nous n'avons pu le découvrir. Les suivants seuls ont passé par nos mains.

Almanach de lisieux, pour l'année bissextile 1764, présenté à Mgr. l'Illustrissime et Révérendissime Evesque et Comte de Lisieux. A Lisieux, chez De Roncery, imprimeur de Monseigneur ; in-32, sans pagination, mais dans lequel nous avons compté 48 feuillets.

Le contenu se réduit à des nomenclatures, à l'exception de 5 pages intitulées : Détail du diocèse de Lisieux en particulier.

Même ouvrage, pour l'année 1773; in-24 de 141 pages.

Après le calendrier vient une Description de la France, une Description de la Normandie, la réimpression de l'article : Détail du diocèse de Lisieux, inséré dans l'Almanach précédent, le catalogue des évêques de Lisieux (avec un abrégé de ce qu'on sait sur chacun d'eux), enfin quelques notions sur la constitution du diocèse.

Même ouvrage, pour l'année 1774; même format, 140 pages.

Les principaux articles sont une réimpression de ceux du volume de 1773. On distingue parmi les additions quelques pages assez curieuses intitulées : Cérémonies de la Comté, Bibliothèque du Chapitre, Collége, Commerce (frocs, toiles, cuirs). Le volume est terminé par une fable en vers.

Même ouvrage, pour l'année 1777; même format; 114 pages.

Réimpression de la plupart des articles insérés dans les précédents volumes, avec addition de deux pages d'Anecdotes sur le diocèse de Lisieux, d'une Idée historique d'Orbec; le tout terminé par des énigmes et des logogriphes.

Même ouvrage, pour l'année 1787; même format, 105 pages.

Parmi les articles de ce volume on remarque : Détail du diocèse de Lisieux, Liste chronologique des hommes distingués par leur science, leurs talents et leurs vertus, qui sont nés dans le diocèse de Lisieux, ou qui y ont exercé quelque emploi, et Idée historique de la ville de Bernay.

ALMANACH DE LA VILLE ET DISTRICT DE LISIEUX, présenté aux Corps administratifs par la Société des amis de la Constitution, pour l'année 1791, 3e. année de la liberté, avec cette épigraphe : *Amour des grands cœurs, amour de la patrie.* VOLT. Imprimé et vendu au profit des pauvres. A Lisieux, chez Delaunay, 1791, petit in-12 de 123 pages.

Cet Almanach n'a rien de curieux pour l'histoire. On y trouve une page insignifiante sur la ville de Lisieux. Le reste est occupé par les articles ordinaires du calendrier et les nomenclatures des fonctionnaires, par les époques remarquables du règne de Louis XVI et la nouvelle division de la France, par un morceau intitulé : Des lettres de change, lettres de crédit et billets de change, enfin par une Instruction familière sur les principes de la constitution française.

ALMANACH DE LA VILLE ET DE L'ARRONDISSEMENT DE LISIEUX, pour 1838, imprimerie de Mme. Ve. Tissot; 1re. année, in-18 de 172 pages.

Cet Almanach se divise en deux parties. La 1re. contient des listes d'un intérêt général; la seconde, Divisions de la Normandie, une notice sur le Calvados, une autre sur l'arrondissement de Lisieux, une courte analyse des

travaux du Conseil général pendant la session de 1837, des nomenclatures, etc.

MÊME OUVRAGE, pour 1839; même format, 180 pages.

L'éditeur, dans une préface signée A. T., nomme parmi ses collaborateurs MM. Louis Du Bois et de Formeville, et attribue à *un esprit de jalousie* la publication de l'Almanach-Annuaire de Lisieux, dont nous parlerons ci-après. Cette rivalité ne nous paraît pas un mal : deux éditeurs doivent avoir une émulation qui tourne au profit du public. Peut-être cependant que l'union des efforts pour un but commun serait encore plus avantageuse. Quoi qu'il en soit, la 2e. partie de ce volume, la seule que nous devions mentionner, contient sous le titre de *Documents historiques* : 1°. Evêques de Lisieux (20 pages de notices et notules) ; 2°. Le cimetière de Coupsarte, par M. Louis Du Bois ; 3°. Biographie : Nomenclature des auteurs et artistes nés ou ayant long-temps habité le territoire lexovien, par le même ; 4°. Notice sur Charles Graindorge d'Orgeville, baron du Mesnil-Durand, par le même.

MÊME OUVRAGE, pour 1840, 3e. année ; même format, 200 pages.

Nous n'avons à mentionner que les articles contenus dans la troisième partie, sous le titre de Documents historiques sur l'arrondissement de Lisieux. Ce sont : Eutherius (extrait de Godeau) ; Mémoire sur la véritable situation d'une ancienne ville appelée Noviomagus Lexoviorum, lu à l'Institut en 1805, par M. Mongez ; Le ba-

ron de Godfar, par M. Dingremont : Canon-les-Bonnes-Gens et les Rosières en Normandie, par M Louis Du Bois. Les autres parties n'ont pas un intérêt qui puisse les faire survivre à l'année, même dans la localité.

Même ouvrage, pour 1841, 4e. année, même format, 199 pages.

L'avertissement mis en tête de ce volume est signé *Amédée Tissot*. Les documents historiques sont : Charte du roi Charles VII, relative à la réduction de la ville de Lisieux, datée du mois d'août 1449 ; Le dernier duc de Normandie ; Copie d'une prière existant aux archives de l'hôpital général de Lisieux ; D'une charte par laquelle Jourdan du Hommet, évêque de Lisieux, fait des donations à l'Hôtel-Dieu ; Traduction du procès-verbal de la bénédiction et consécration de l'église paroissiale de St.-Jacques de Lisieux ; Réjouissances qui eurent lieu à l'occasion de la taille proportionnelle, ordonnée par un arrêt du Conseil d'Etat du 27 décembre 1717 ; Notice sur la ville d'Orbec.

Almanach pour 1839. — Annuaire de Lisieux et de son arrondissement. Lisieux ; Durand, imprimeur éditeur ; petit in-12 de 220 pages.

Cet Almanach-Annuaire renferme, de même que les précédents Almanachs, beaucoup de documents d'une utilité immédiate pour les habitants d'une ville de commerce comme Lisieux. On y trouve, en outre, une Notice sur le département du Calvados, et plus particulièrement sur l'arrondissement de Lisieux. Sous le titre de Division de l'arrondissement de Lisieux par cantons

et par communes, l'éditeur, que l'on dit être M. Frédéric Nasse, a donné des notules précieuses pour la statistique.

MÊME OUVRAGE, pour 1840; même format, 224 pages.

L'éditeur nous apprend que son livre a eu le plus grand succès, malgré le procès qu'il a eu à soutenir pour sa publication. Il reproduit avec des modifications l'espèce de statistique intitulée: Division de l'arrondissement de Lisieux par cantons et communes. A la suite on lit un article curieux : Procez verbal remarquable des vols et pilleries qui ont esté commis dans l'esglise cathédrale Sainct Pierre de Lisieux, par les malheureux Huguenots, en l'an mil cinq cens soixante et deux, de ce qui en suit. Presque à la fin de l'ouvrage se trouvent deux pages de Statistique Lexovienne qu'on peut avoir à consulter un jour.

MÊME OUVRAGE, pour 1842; 3e. année; même format, 198 pages.

Les notes statistiques sont modifiées dans ce volume, qui renferme des Ephémérides ou Souvenirs sur la ville et l'arrondissement de Lisieux depuis 1011 jusqu'à 1816.

MÊME OUVRAGE, pour 1843; 4e. année; même format, 204 pages.

On ne trouve, outre les notes statistiques sur les communes, que peu de morceaux à conserver dans ce dernier volume : Extrait de la Revue d'Edimbourg, un Abrégé de l'histoire des ducs de Normandie, par M. H.

F*****., et dix lignes sur la restauration de l'église St.-Pierre.

Almanach historique et géographique du diocèse de Séez, contenant la description et les particularités les plus intéressantes de toutes les villes de ce diocèse, avec une idée particulière de la province de Normandie, le détail de son Parlement, les époques et tarifs des Vingtièmes; diverses autres tables curieuses et utiles; un Précis d'événements et choses remarquables, plusieurs secrets et remèdes, etc., pour l'année 1766; présenté à Mg^r. Louis-François Néel de Christot, évêque de Séez. A Falaise, chez Pitel-Préfontaine; in-24, sans pagination, de 68 feuillets.

Une partie du département du Calvados appartenant au diocèse de Séez avant la révolution, nous mentionnons ici cet Almanach, en reconnaissant qu'il appartient plus particulièrement au département de l'Orne. On y trouve quelque chose sur Falaise, où il a été imprimé. On peut remarquer, en passant, que Falaise a beaucoup imprimé pour Séez.

Almanach civil et ecclésiastique du diocèse de Séez, contenant la description des principaux lieux de ce diocèse, avec les noms des personnes qui y composent l'état ecclésiastique, civil et militaire; pour l'année MCCLXXXIX; avec cette épigraphe *Et pius est patriæ facta referre labor*. A Falaise, chez Bouquet, in-24 de 137 pages.

On trouve dans ce volume une Description de Falaise et de St.-Pierre-sur-Dive.

ALMANACH DES VILLES DE PONT-AUDEMER, PONT-L'ÉVÊQUE ET HONFLEUR, contenant leurs corps administratifs, judiciaires, militaires et autres, etc., pour l'année bissextile 1792. A Honfleur, de l'imprimerie de Vasse, in-32 de 96 pages.

Ce petit Almanach ne donne avec des nomenclatures qu'une courte Notice sur la ville de Honfleur et les Droits de l'homme et du citoyen.

ETRENNES UNIVERSELLES, UTILES ET AGRÉABLES, contenant l'état présent du monde ou de l'univers en général, un mélange curieux d'histoire et de géographie, un précis d'événements et choses remarquables, etc., etc., pour l'année commune 1773. A Falaise, chez Pitel-Préfontaine; à Caen, chez Chalopin; avec de petites cartes de géographie, chargées au dos de renseignements statistiques; in-32, sans pagination, de 48 feuillets.

Nous ignorons si c'est la 1re. année de ce recueil, dont nous avons en main l'année 1774. Il n'y a rien à chercher dans ces deux volumes pour l'histoire ou la statistique de notre pays. L'éditeur s'est placé à un point de vue plus élevé que celui de l'intérêt local, On dirait qu'il aurait voulu faire un Almanach royal à l'usage du peuple. Les nomenclatures des maisons régnantes, des régiments de toutes armes, des archevêchés et évêchés occupent une partie de l'ouvrage; et, au lieu de farcir le reste de ces sottises astrologiques qui grossissent tant d'almanachs, on y donne des notions de la géographie, de l'histoire et du commerce. Il y a bien quelques anecdotes à rejeter; mais on aime à voir dans ce recueil un

commencement de lutte contre les Mathieu-Lænsberg par un mélange de l'utile et de l'agréable. Cette lutte s'est presque annuellement continuée depuis lors, et la publication de ses Almanachs est pour Falaise un de ses titres à l'estime générale. Notre jugement sera confirmé, nous le croyons, quand on saura que le *Cadeau des Muses*, arrivé en 1843 à sa 44e. année, et dont nous allons bientôt parler, s'est tiré plus d'une fois à 32,000 exemplaires, qu'il a été contrefait dans plusieurs villes, et que, tiré encore à 20000, il est exporté en Amérique, où, malgré la concurrence, il a une clientelle assurée.

ETRENNES COMME IL Y EN A PEU, ou mélange agréable des plus jolies choses en tout genre, pour l'année bissextile 1788, avec cette épigraphe de Lachaussée : *Je voudrais, s'il se peut, ne déplaire à personne.* A Falaise, chez Bouquet, libraire, in-32 de 128 pages.

Ce recueil eut un succès soutenu ; il ne diffère pas beaucoup des Etrennes universelles pour le plan : seulement il ajoute aux notions générales ; il offre beaucoup de poésies fugitives, des pensées, des anecdotes, etc., et quelquefois, dans les années révolutionnaires qu'il traverse, des lois dont la connaissance importait aux citoyens. En 1794, il prit le titre suivant :

ALMANACH UNIVERSEL, OU ETRENNES COMME IL Y EN A PEU, utiles et amusantes, contenant l'Idée de l'univers, un Tableau des états de l'Europe, quelques Chansons choisies, l'Etat des troupes, des Evénements curieux, etc., etc., pour l'année commune 1794 ; 7e. année.

Cette collection s'arrête pour nous à l'an VI de la ré-

publique ; nous n'en avons vu que onze années. Peut-être existe-t-il un volume pour l'an VII. Quant à l'an VIII, il vit naître un recueil qui a 44 années d'existence. C'est celui dont nous allons parler :

CADEAU DES MUSES, ETRENNES UTILES ET RÉCRÉATIVES, pour l'an VIII, avec cette épigraphe : *Et prodesse volunt et delectare.* A Falaise, chez Brée frères, imprimeurs-libraires ; in-32 de 123 pages.

Le plan des deux collections précédentes a éprouvé peu de modifications ; mais il a été rempli avec un soin scrupuleux. M. Brée l'aîné, dont le nom figure encore sur les volumes, quoiqu'il soit mort depuis trois ou quatre ans, était un imprimeur éclairé. Il faisait un choix judicieux de ses lectures et se procurait aussi des pièces inédites ; il put avec raison adopter pour titre définitif celui de CADEAU DES MUSES, OU ALMANACH UNIVERSEL, ETRENNES UTILES ET AGRÉABLES. La quantité et le choix des matières qu'il a su mettre constamment sous une forme très-commode, l'agrément joint à l'utilité justifiant le frontispice, la vogue enfin qui s'est long-temps attachée à son Almanach, en ont fait une des publications les plus recommandables de la province. Nous avons dit plus haut qu'il s'est tiré à 32000, et que présentement encore il s'imprime à 22000. C'est peu comparativement aux Mathieu-Lænsberg ; mais c'est beaucoup pour un livre utile, où domine le sérieux, et qui s'est toujours proposé de répandre des idées saines. Quoiqu'il conserve son titre de Cadeau des Muses, il est plus connu sous le nom d'*Etrennes mignonnes*, car il a reçu ce baptême de ses lecteurs, et vraiment il l'a mé-

rité. Sans doute il perdra de cette vogue que lui disputent de nombreux concurrents; mais tout porte à croire qu'il en conservera long-temps encore une part notable.

Il serait superflu de citer les morceaux qui sont entrés dans les Etrennes de Falaise. Ces morceaux n'ont guère d'intérêt local que par des débuts poétiques ou des pièces nouvelles d'auteurs du pays : nous n'avons pas à nous en occuper. Une autre collection paraît à Falaise depuis 8 ans : c'est une fécondité que rien n'épuise.

Annuaire de l'arrondissement de Falaise, publié par l'Association pour le progrès de l'agriculture, de l'industrie et de l'instruction dans cet arrondissement, 1re. année, 1836. Falaise, imprimerie de Brée l'aîné, in-18 de 72 pages.

Un homme dont la mort prématurée est une perte immense pour notre pays, M. Frédéric Galeron, fondateur de cette Association falaisienne qui a puissamment contribué aux progrès de l'agriculture, de l'industrie et de l'instruction primaire dans l'arrondissement, a seul rédigé cette 1re. année. L'auteur y a exposé avec une grande clarté l'état du pays sous le triple rapport embrassé par l'Association ; mais il n'y a rien pour l'histoire : nous n'en citerons aucun article.

Même ouvrage, 2e. année, 1837, in-18 de 76 pages.

Pour ce volume, M. Galeron appela à son aide MM. Racine, Ch. Morel, Renault, de Brébisson, St.-Ange Plet et Julien Travers, et chacun de ses collaborateurs signa ses articles. Il n'y en a point sur l'histoire, mais

on trouve dans plusieurs de bons renseignements sur la statistique.

Même ouvrage ; 3e. année, 1838, in-18 de 132 pages. De nouveaux collaborateurs s'adjoignirent aux autres, MM. Pierre David, Sérant, Richomme, Choisy, Costin, Belleau, de Franqueville, Le Bailly, De la Fresnaye, Jardin-Letourneur, Delange et de Maussion; le volume parut sous les auspices de la Société académique, agricole, industrielle et d'instruction de l'arrondissement. Depuis il n'a pas cessé d'être publié par elle. On sait que cette Société doit son existence à la fusion des trois Sociétés qui existaient à Falaise et sur lesquelles l'Annuaire Normand a donné quelques détails (2e. année, pages 218-220). Un article de M. Galeron signala des découvertes archéologiques à Jort, Vaton, St.-André, etc.

Même ouvrage ; 4e. année, 1839; in-18 de 144 pages; — 5e. année, 1840, in-18 de 80 pages; — 6e. année, 1842, in-18 de 72 pages; — 7e. année, 1842, in-18 de 131 pages; — 8e. année, 1843, in-18 de 108 pages.

Rien d'historique dans aucun de ces Annuaires; mais beaucoup d'articles sur l'agriculture et l'industrie, beaucoup de choses dignes d'être lues et conservées. Nous n'approuvons pas qu'on y mêle des poésies fugitives; mais c'est le goût du pays, et peut-être y verra-t-on un moyen d'apprécier son état moral. Ils sont agriculteurs, industriels, et ils chantent ! Enregistrons cela comme un fait : ainsi que tous les autres, il appartient à la statistique.

Ici se termine cette première ébauche, à laquelle nous

n'avons pas eu le temps de nous préparer, et qu'il nous a fallu faire sans le secours de la bibliothèque de Caen, fermée pour plusieurs mois. Nous espérons plus tard remplir les principales lacunes que nous savons exister dans ce travail, ou que voudront bien nous signaler les membres de l'Association Normande. Il ne dépendra pas de nous que notre Supplément ne soit complet.

Septembre 1843.



NOTICE

SUR

LA CAISSE D'ÉPARGNES

DE BOLBEC,

SUIVIE DE QUELQUES RÉFLEXIONS SUR L'ÉTAT ET L'UTILITÉ DES CAISSES D'ÉPARGNES EN GÉNÉRAL;

Adressée à M. GIRARDIN, inspecteur divisionnaire de l'Association Normande,

PAR M. COLLEN CASTAIGNE,

Membre de cette Association et l'un des directeurs de la caisse d'épargnes de Bolbec.

MONSIEUR,

Bien que le neuvième volume de l'Annuaire des cinq départements de l'ancienne province de Normandie renferme une notice assez étendue sur la caisse d'épargnes de la ville de Rouen, comme tout ce qui se rattache à cette création utile de nos derniers temps touche de très-près

aux intérêts matériels et moraux de notre beau pays, je crois que vous pourrez encore accueillir avec plaisir les notes que je me fais un devoir de vous transmettre, et dont je vous garantis l'exactitude pour tout ce qui concerne la partie historique et statistique.

L'utilité et la moralité des caisses d'épargnes est tellement reconnue aujourd'hui qu'il serait puéril et superflu de s'étendre davantage sur cette matière; honneur donc aux savants philantropes qui ont contribué à ces bienfaisantes fondations. Honneur aux Francœur! honneur aux Larochefoucault! honneur aux gens de notre nation, ainsi qu'aux étrangers, car le mérite est cosmopolite.

La caisse d'épargnes de Bolbec, dont je ne vous énumérerai point les statuts, puisqu'ils sont semblables à ceux des principales caisses d'épargnes de France, a été autorisée par une ordonnance royale du 7 mai 1837; son administration se compose de quinze directeurs, choisis comme suit :

Trois parmi les membres du conseil municipal;

Douze parmi les citoyens les plus recommandables de la ville et particulièrement parmi les souscripteurs.

Ces quinze directeurs sont nommés par le conseil municipal.

La caisse d'épargnes de Bolbec, après avoir été constituée et dotée d'une somme suffisante pour couvrir ses frais d'administration, laquelle somme constitue un revenu annuel de 430 fr. 50 c., sur la demande d'un certain nombre de personnes domiciliées dans les communes circonvoisines du canton, a dû étendre son action au-delà de la limite qu'elle avait d'abord posée; puis elle a

été ouverte au public, pour la première fois, le dimanche 1er. avril 1838.

Voici l'état des opérations de cette caisse au mois de décembre 1838, c'est-à-dire 9 mois après son ouverture.

RECETTES.

La caisse a reçu, 1°. de 255 déposants, par 841 versements.	128,604	18
2°. Intérêts bonifiés par la caisse des dépôts et consignations.	1,919	62
3°. Arrérages de l'inscription de rente au nom de la caisse..	288	»
4°. Rente servie à la caisse par divers souscripteurs.	142	50
5°. Pour 204 livrets à 15 c. remboursés par les déposants. . . , ...	30	60
6°. Excédant de la souscription en capitaux, sur le prix de l'inscription de rente.	9	45
Total des recettes	130,994	35

DÉPENSES.

La caisse a payé :		
1°. Pour frais généraux et de premier établissement.	526	38
2°. Pour remboursement aux déposants	7,813	13
3°. Pour versements à la caisse des dépôts et consignations,		
A reporter. .	8,339	51

		Report. .	8,339	51
En capital. . . .	118,969	23	120,888	85
En intérêts. . .	1,919	62		
		Total des dépenses. . . .	129,228	36

RÉSUMÉ.

Les recettes se sont élevées en totalité à la somme de.	130,994	35
Les dépenses à celle de.	129,228	36
L'excédant en caisse, des recettes sur les dépenses était, au 31 décembre 1838, de	1,765	99

1°. *Situation de la caisse envers ses déposans, au* 31 *décembre* 1838.

Versements reçus en 1838.			128,604	18
Intérêts capitalisés sur les comptes soldés.	68	13	1,863	79
Intérêts capitalisés sur les comptes existant.	1,795	66		
Total.			130,467	97
A déduire, remboursements effectués en 1838.			7,813	13
Solde au 31 décembre 1838. . . .			122,654	84

2°. *Bilan de la caisse au 31 décembre 1838.*

ACTIF.

1°. A la caisse des dépôts et consignations	120,888	85
2°. En caisse.	1,765	99
Total.	122,654	84

PASSIF.

Solde dû aux déposants.	122,654	84
Balance.	»	»

3°. *Fonds de dotation, frais généraux, etc.*

Le fonds de dotation de la caisse ayant été fait au moyen de souscriptions de deux natures, les unes composées de rentes annuelles constituées au profit de la caisse, et les autres en capitaux une fois versés, les souscriptions en rentes annuelles s'élevaient, le 31 décembre 1838, à la somme de 142 fr. 50 c., payable en un seul terme chaque année, ci. 142 50

Les souscriptious en capitaux ont produit la somme de . . . . 6,232 50 avec laquelle la caisse est devenue propriétaire de deux inscriptions de rentes sur l'État comme suit :

A reporter. 6,232 50 142 50

Report. . .		6,232 50	142 50
1837 — décembre 28. Achat de fr. 265, rente de 5 °/o, à 107 85		5,725 »	
1838 — janvier 8. Achat de fr. 23, rente 5 °/o, à 108 08. . .		498 05	
Solde restant en caisse, dont l'emploi est justifié plus bas. . .		9 45	
Total égal au montant de la souscription en capitaux.		6,232 50	
Et total de la rente sur l'Etat.			288 »
D'où il suit que la recette annuelle de la caisse est de.			430 50
A cette somme il convient d'ajouter pour l'exercice 1838			
1°. Le solde de 9 fr. 45 c. dont il est question ci-dessus;		9 45	
2°. Le remboursement par les déposants du prix de 204 livrets à 15 c.		30 60	
3°. Le boni résultant en faveur de la caisse de la différence entre la somme d'intérêts qui lui est due par la caisse des dépôts et consignations, ci.	1,919 62		
et celle qu'elle a servie à ses déposants.	1,863 79	53 83	
Total des recettes extraordinaires..		95 88	95 88
Total des ressources applicables à l'exercice 1838.			526 38

Les dépenses de premier établissement, telles que

l'achat des registres, imprimés, cachets, timbre, etc., se sont élevées à 340 05

Les frais de bureau, papier, plume, encre, etc., à . . . . 10 »

Le traitement du caissier a été fixé à . . . . 200 »

Total des dépenses 550 05

RÉSUMÉ.

Les ressources étant de	526	38
Et les charges de	550	05
Il en résulte un déficit de	23	67

somme égale à celle dont est débitée à nouveau le compte de dotation de la caisse.

Il résultait donc de tout ce qui précède que la caisse d'épargnes de Bolbec était, le 31 décembre 1838, en bonne voie de succès, et que ses ressources étaient plus que suffisantes pour couvrir ses dépenses, puisqu'avec une dépense extraordinaire de 340 fr. 05 c., l'exercice de 1838 ne léguait à acquitter par l'exercice 1839, qu'un déficit de 23 fr. 67 c. que quelques jours seulement suffisaient pour couvrir.

La caisse d'épargnes de Bolbec ne comptait encore que neuf mois d'existence que les résultats de ses opérations offraient un rapport analogue à ceux signalés au Roi par M. le Ministre du commerce, dans son rapport annuel sur l'ensemble des opérations de toutes les caisses d'épargnes du royaume : cette similitude dans les résultats atteints en si peu de temps, était à coup sûr le plus bel éloge qu'il fût possible de faire de la marche de l'établissement.

Le tableau suivant représente les résultats différents à chacune des classes pour lesquelles les caisses d'épargnes sont créées.

PROFESSIONS des DÉPOSANTS.	NOMBRE DE LIVRETS, ouverts pendant l'année.	soldés pendant l'année.	restant au 31 décembre	VERSEMENTS effectués pendant l'année.	REMBOURSEMENTS effectués pendant l'année.	SOLDE restant dû aux déposants au 31 décembre 1838
Ouvriers	113	7	106	58,360 89	3,280 10	55,080 79
Domestiques......	39	2	37	16,097 58	913 39	15,183 99
Employés........	13	3	10	5,865 99	2,246 26	3,619 73
Militaires et Marins	2	»	2	611 07	150 »	461 07
Professions diverses.	46	1	45	39,042 46	607 61	38,434 85
Mineurs.........	41	1	40	7,815 04	615 77	7,199 27
Sociétés de secours mutuels	1	»	1	2,675 14	» »	2,675 14
TOTAUX.......	255	14	241	130.467 97	7,813 13	122,654 84

Ainsi donc, d'après le tableau ci-dessus, les ouvriers, les domestiques, ceux-là même pour lesquels la caisse d'épargnes a une destination plus spéciale et plus directe, possèdent à eux seuls, les six dixièmes des livrets existants, et les sept douzièmes des sommes déposées.

La catégorie des professions diverses où se trouve placé le grand nombre de professions de toute nature, offre avec un nombre de déposants à peine égal au tiers de celui des deux premières, un capital de versement presque égal à la moitié de celui de ces deux catégories; ce résultat dérive tout naturellement de cette classification elle-même, portant presque généralement sur la classe moyenne, où, avec un degré d'instruction plus général, on comprend mieux les avantages de l'épargne et la nécessité de la prévoyance.

La catégorie où se trouve ensuite le plus grand nombre de déposants, est celle des mineurs; elle possède le sixième des livrets, mais seulement la dix-septième partie des sommes versées. C'est là où la moyenne des dépôts est la moins élevée, et cela devait être. Certes, les pères de famille qui ont fourni à leurs enfants le moyen de se faire ouvrir un livret à la caisse, ont compris que l'avenir appartient à cette classe de déposants plutôt qu'à toute autre, et qu'il était bien de les accoutumer dès le jeune âge à l'ordre, à l'économie et à la prévoyance, garanties et compagnes des vertus domestiques les plus précieuses; mais, en même temps que l'on comprend que les parents cultivent et encouragent chez leurs enfants des sentiments si louables, on comprend aussi que la prime offerte à leur émulation ne peut être une somme élevée, et qu'au contraire elle

doit toujours être en rapport avec l'âge des déposants et les facultés pécuniaires de leurs familles.

La catégorie des employés est peu nombreuse. Bolbec dépourvu d'administrations publiques, autres que celles qui se trouvent dans tous les chef-lieux de canton, ne pouvait réunir beaucoup d'individus de cette classe. Les employés, commis, et contre-maîtres de manufactures la composent presque exclusivement; et, dès-lors, on ne s'étonne plus que le nombre en soit si restreint.

La position topographique de Bolbec et l'absence de garnison y rendent presque nulle la catégorie des militaires et marins.

Une seule société de secours mutuels existe dans le pays, nous la comptons au nombre de nos déposants.

En rapprochant ces divers résultats de ceux présentés par l'ensemble des autres caisses du royaume, on obtient la comparaison suivante :

PROFESSIONS des DÉPOSANTS.	RAPPORT DE QUOTITÉ par classe sur la totalité des livrets délivrés.		RAPPORT DE QUOTITÉ par classe sur la totalité des sommes versées.	
	à Bolbec.	dans les autres caisses.	à Bolbec.	dans les autres caisses.
Ouvriers. Domestiques.	6/10	5/10	7/12	6/12
Employés.	1/19	1/20	1/21	1/19
Militaires et marins.	1/27	1/20	1/215	1/19
Professions diverses.	1/6	2/79	3/10	3/10
Mineurs.	1/6	2/74	1/17	1/10
Sociétés de secours mutuels.	1/255	1/355	1/50	1/187

D'après le tableau des comptes au 31 décembre 1838, il résulte que les dépôts inférieurs à 500 francs sont presque égaux aux tiers de la totalité des dépôts; que ceux inférieurs à 1,000 francs sont dans la proportion d'un sixième, et que ceux de 1,000 à 2,000 absorbent presque entièrement l'autre sixième.

Dans les autres caisses du royaume, ces dépôts de 500 fr. et au-dessous sont les deux tiers de la totalité du dépôt, ceux de 501 à 1,000 fr. forment un sixième de cette totalité; de 1,001 à 2,000, le dixième; de 2,001 à 3,000, le trente-sixième.

Si, suivant l'exemple donné par M. le président du Conseil des directeurs de la caisse d'épargnes de Paris, dans son rapport sur les opérations de cette caisse, et ne prenant pour comparaison que des caisses d'épargnes qui aient avec celle de Bolbec une analogie résultant de l'une des circonstances ci-après : 1°. durée d'exercices à peu près égales; 2°. établies dans les villes qui soient, ou voisines de Bolbec, ou qui aient une population de même importance; si disons-nous, nous recherchons la moyenne que donne la répartition par habitant du solde dû à chacune de ces caisses, au 31 décembre 1838, par la caisse des dépôts et consignations, nous trouvons les résultats consignés dans le tableau suivant :

NOMS DES VILLES.	DÉPARTEMENTS.	POPULATIONS.	Solde dû par la caisse des dépôts et consignations au 31 décembre 1838.	Population par habitant.	DATE de l'ouverture de la CAISSE.
St.-Quentin.	Aisne.	17,600	508,662	29	29 juin 1834.
Sédan.	Ardennes.	12,608	229,875	18	4 mai 1834.
Louviers.	Eure.	9,242	218,165	23	14 septembre 1834.
Dieppe.	Seine-Infre.	17,077	251,869	14	13 mars 1836.
Yvetot.	Id.	9,213	179,405	18	30 avril 1837.
Elbeuf.	Id.	13,536	76,140	5	8 janvier 1837.
Morlaix.	Finistère.	9,761	58,288	5	En 1838.
Toul.	Meurthe.	7,507	65,236	8	22 décembre 1837.
Bayeux.	Calvados.	10,060	151,901	15	30 avril 1837.
Calais.	Pas-de-Calais.	9,459	178,575	18	22 mars 1835.
Bolbec.	Seine-Infre.	9,802	122,654	12	1er. avril 1838.

Il faut remarquer que les dix caisses que nous prenons pour comparaison sont toutes ouvertes de 1834 à la

fin de 1837, c'est-à-dire dans une période de 4 années (à l'exception d'une seule, celle de Morlaix qui a été établie en 1838) et qu'en définitive, la moyenne générale qu'elles présentent est de 15 fr. par habitant, tandis qu'après seulement neuf mois d'exercice cette même moyenne est à Bolbec de 12 francs.

Cependant comme la caisse de Bolbec étend son action au-delà du canton, il faut retrancher de la somme de . . . . 122,654 »
celle de 16,032 38 fournie par les cantons ci-après.

Fauville	8	déposants	6,466	18		
Lillebonne	11	id.	4,810	06		
Goderville	6	id.	3,030	58		
St.-Romain	4	id.	615	59		
Caudebec	2	id.	908	06		
Fécamp	1	id.	101	38		
Criquetot	1	id.	100	53	16,032	38
Reste pour le canton de Bolbec					106,022	»

De sorte que la moyenne par habitant n'est plus que de 10 fr., ce qui est encore un beau résultat : remarquons encore en passant que les remboursements n'ont été que de 6 pour 100 des sommes versées.

De tels résultats prouvent donc que la caisse d'épargnes de Bolbec s'est, dès son origine, placée au rang de celles qui remplissent le mieux leur mission et leur but : ils prouvent aussi combien la confiance dans les caisses d'épargnes est devenue grande; cette confiance, dit M. le Ministre du commerce, dépose sur l'excellence de

l'institution, dépositaire fidèle de la fortune des ouvriers, toujours prête à rendre avec usure l'épargne du travail ; répand dans la population laborieuse le sentiment de la propriété, et l'attache par ce puissant mobile à la défense de nos institutions publiques garanties de tous les droits et de tous les intérêts.

Nous pouvons donc proclamer avec vérité que la caisse d'épargnes est la route qui mène à une vie sage, heureuse et honorée ; honneur ; honneur donc à tous ceux qui ont eu la gloire de tracer cette route à leurs concitoyens.

Je pourrais donc, Monsieur et cher collègue, suivre avec vous les différentes phases des opérations de notre caisse d'épargnes de Bolbec depuis sa fondation jusques à ce jour, puisque j'écris, les yeux sur le registre de ses délibérations; mais cela me conduirait à vous présenter un volume hérissé de chiffres, et qui ne pourrait réellement avoir d'autre but que d'effrayer l'attention de tout lecteur étranger à Bolbec ; je vais donc me contenter de vous présenter le tableau synoptique et général des opérations de ladite caisse tel qu'il a été arrêté le 31 décembre 1842.

Si vous le comparez à celui de la caisse de Rouen arrêté le 31 décembre 1842 et publié dans l'Annuaire de l'Association Normande, cette année, vous y remarquerez les progrès de l'économie domestique depuis 1820, puisqu'en 1820 les versements faits à la caisse de la ville de Rouen ne s'élevaient qu'à la somme de 93,400 fr. 50 c., tandis qu'en 1838, pour 9 mois, ils s'élevaient, à Bolbec, à 123,726 fr.

Vous y remarquerez encore que les frais généraux

sont proportionnellement beaucoup plus élevés à Rouen qu'à Bolbec ; je me flatte donc que l'Association Normande me saura gré de lui avoir supprimé tous les détails de nos opérations depuis 1838, en faveur du tableau ci-joint qui la mettra à même de faire toutes les réflexions et comparaisons qui pourront intéresser le pays.

Maintenant, monsieur et cher Collègue, comme les médailles ont deux faces, et que je viens de vous présenter le côté beau de la nôtre, permettez-moi de la retourner un instant et de vous offrir les réflexions que j'ai dû faire à l'occasion de certaine lecture il y a quelque temps, et qui fait naître en moi le désir de vous en faire part presque mot pour mot.

Dans le courant du mois de mai dernier, le rapport annuel sur les opérations de la caisse d'épargnes de Paris a été présenté par l'honorable M. Benjamin Delessert, dont le dévouement à cette utile institution est si généralement connu, parce que plus que personne il a contribué à répandre en France ce mode de création des capitaux. Ce rapport, comme à l'ordinaire, est fort satisfaisant. Il montre une masse toujours croissante de déposants et de dépôts ; la somme des versements, avec les intérêts perçus pour le compte des déposants, est montée à 4 millions de plus que l'année précédente, l'excédant des versements sur les remboursements a été de près de 12 millions. La masse des dépôts s'élevait au 31 déc. dernier, à 95 millions 370,000 francs. Elle est présentement (mai 1843) de plus de 100 millions ; les nouveaux déposants sont au nombre de 35,655, et il y en a en tout 149,000 Ainsi le

sixième de la population de Paris a un compte ouvert à la caisse d'épargnes. C'est assurément très-beau.

L'apport des 35,655 déposants nouveaux, de 1842, a été de 6 millions 459,822 f., ou en moyenne de 181 fr. — 20,000 sont des artisans, ouvriers et journaliers des deux sexes ; 7,500 sont des domestiques. La moyenne générale de l'actif des 140,000 clients de la caisse est de 640 fr. : leur versement moyen pendant l'exercice 1842 a été de 142 fr. ; la moyenne des remboursements a été de 405 fr.

On sait qu'un service régulier de transferts entre les caisses a été organisé, malgré les embarras qui en résultent pour la caisse des dépôts et consignations et pour les caisses elles-mêmes. Un ouvrier est ainsi assuré que son argent le suivra, sans courir le moindre péril, toutes les fois qu'il change de résidence. La caisse d'épargnes de Paris a ainsi reçu la somme de 1 million 260,257 fr. en 1323 transferts, et expédié 1 million 67,719 fr. pour le compte de 1210 personnes ; il y a en cela, relativement à l'exercice précédent, un accroissement de 300 transferts et un mouvement supplémentaire de 450,000 francs. Nos braves soldats se servent, autant qu'ils le peuvent, des caisses d'épargnes ; ainsi, le 23e. d'infanterie légère, venu de Lille à Paris en 1842, y a été accompagné d'une somme de 62,635 francs, appartenant à 144 militaires déposants.

Certaines professions passent pour être ennemies des caisses d'épargnes. On prétend que les marchands de vin et les limonadiers, les regardant comme une formidable concurrence, les décrient de toutes leurs forces. M. Delessert signale pourtant parmi les déposants un grand

nombre de garçons marchands de vins et limonadiers, parmi les nouveaux déposants de 1842, 530 appartiennent à cette classe.

M. Delessert insiste sur les services que peut rendre la bienfaisance publique ou privée, en s'exerçant par l'intermédiaire des caisses d'épargnes, et il recommande vivement cette forme de donation.

« Le nombre des livrets conditionnels a continué à s'accroître, mais non pas autant qu'on pourrait le désirer. On ne sent pas assez tout le bien que peut produire un livret donné à propos à un ouvrier ou même à un enfant. On en jugera cependant, en voyant que les 1760 livrets donnés à Paris en 1837 par Mgr. le Duc d'Orléans et par Mme. la Duchesse, lors de leur mariage, et qui représentaient à cette époque une somme de 40,000 fr., montent actuellement, par suite d'accumulations successives à 152,185 fr. due à 1670 titulaires, ce qui, dans l'espace de 5 ans, fait une augmentation de 112,000 fr. On peut apprécier, d'après cela, les bons résultats de l'idée de ce prince si digne de nos regrets. La Société phylantropique vient de consacrer l'utilité de pareils dons, en décidant dernièrement que, sur les produits d'un legs fait par M. Wolff, il serait délivré cette année 30 livrets de 100 francs chacun, à des ouvriers distingués par leur bonne conduite et désignés par les sociétés de secours mutuels. Quelques administrations ont aussi engagé leurs employés à déposer une portion de leurs appointements à la caisse d'épargnes. Nous avons adopté cette mesure depuis 8 ans, et déjà l'on peut juger des avantages qu'elle procure. La masse totale des comptes de vos employés s'élève en ce

moment à 100,651 fr. Ils se voient ainsi possesseurs d'un petit capital qui s'accroît chaque jour et leur forme une réserve pour l'avenir. »

L'honorable rapporteur a joint à son compte-rendu un exposé de la situation des caisses d'épargnes des départements, de celles au moins qui remettent leurs fonds à la caisse des dépôts et consignations et sauf un petit nombre d'exceptions, toutes en sont là. Elles sont au nombre de 300. Le total de leur avoir était au 31 déc. dernier de 200 millions 364,250 francs 34 c. Ce qui révèle un accroissement, pendant 1842, de 42 millions 375,647 fr. La totalité des dépôts, pour les départements et pour Paris ensemble, était au 31 décembre, de 296 millions. Elle est maintenant de 320. L'augmentation, qui se développe toujours, a été en 1842 de 54 millions. On peut donc estimer que dans 10 ou 12 ans la somme des dépôts ira à un milliard.

Ce chiffre véritablement énorme, effrayant, provoque une inquiétude sérieuse. N'est-il pas à craindre, en effet, que dans des temps de crise, des demandes simultanées de remboursement n'arrivent en grande quantité, et que le trésor public n'en éprouve un embarras extrême ? Il ne faut pas s'exagérer ce péril ; ce que nous avons vu à l'époque des émeutes est de nature à rassurer l'administration dans une limite assez étendue. Cependant le danger subsiste. Pour l'atténuer, la caisse d'épargnes de Paris a réduit à 2,000 fr. le maximum des dépôts, quoique la loi autorisât 3,000 fr. ; mais de là un autre inconvénient qui est grave ; il n'est pas suffisamment pourvu à l'épargne, un capital de 2,000 fr. ne répond pas complètement au besoin qu'éprouve l'ouvrier dépo-

sant d'assurer sa subsistance, quand sera venu le moment de la vieillesse et l'incapacité de travail.

Voilà donc deux lacunes qu'offre notre système des caisses d'épargnes, si remarquable, si utile qu'il soit d'ailleurs : défaut de sécurité pour le trésor, prévoyance insuffisante pour l'ouvrier. Les Anglais, à qui nous avons emprunté les caisses d'épargnes, ont été naturellement frappés de cette double imperfection, et en juin 1833, en cette année, qui de l'autre côté du détroit, fut si féconde en améliorations, une loi fut votée qui avait pour objet d'y remédier. Les versements aux caisses d'épargnes peuvent être, au gré des déposants, convertis en dépôts spécieux qui, s'accumulant par les soins des commissaires de la dette publique, se transforment, à un instant déterminé d'avance, en pensions viagères. L'intermédiaire des caisses d'épargnes n'est même pas obligatoire. C'est véritablement une caisse de retraites pour les ouvriers, alimentée par leurs seuls versements volontaires, qui est ainsi instituée. De la sorte, l'Etat pourrait espérer d'être sous le coup de remboursements auxquels il ne pourrait pas subvenir, et l'ouvrier est assuré, quand il a su épargner, d'avoir sur ses vieux jours des moyens d'existence. Les pensions qu'on peut ainsi acquérir en Angleterre sont limitées entre le minimum de 4 livres st. (100 fr.) et le maximum de 20 livres (500 fr.) : par ce moyen on peut parvenir à créer des liens puissants entre l'État et la classe ouvrière ; les ouvriers de tout rang seraient intéressés au maintien de l'ordre public, non moins que les plus opulents capitalistes. Politiquement et financièrement, c'est donc une excellente mesure. Elle n'a pas eu, il est vrai,

en Angleterre jusqu'à présent, les effets qu'on en pouvait attendre ; mais, c'est par suite de dispositions organiques incomplètes ou vicieuses, qu'il serait facile de réformer. En ce moment, chez nous, des hommes éminents par leur position et leurs lumières, s'étant saisis eux-mêmes spontanément de cette question, examinent avec l'attention la plus sérieuse, et recherchent avec quelles modifications le bill anglais de juin 1833 pourrait être adopté en France sans susciter au trésor de nouvelles charges, en exerçant toutefois une grande puissance d'attraction sur la classe ouvrière. Ils épargneront ainsi au gouvernement le souci d'une étude qu'il pourra au surplus reprendre de son côté et vérifier pour son compte. C'est un bel et noble projet, vaste par les intérêts qu'il embrasse, par les bienfaits qu'il répandrait parmi les classes peu aisées, par les services qu'il rendrait à l'ordre, par l'affermissement nouveau qu'il donnerait à nos institutions, l'assentiment du gouvernement ne saurait lui manquer après examen.

Mais, en attendant les modifications ci-dessus énoncées, et pour obvier à l'inconvénient de trop fortes demandes de fonds, dans un temps donné de la part des déposants, il me semble, Monsieur et cher collègue, que la caisse d'épargnes qui ne reçoit que 300 francs la semaine de chaque déposant, pourrait bien, afin de ne pas se trouver prise à l'improviste, arrêter que les sommes déposées ne pourraient être retirées que de la même manière qu'elles y sont entrées et non tout d'un coup, ainsi que ses règlements actuels le portent ; c'est une mesure de prudence que la plupart des banquiers prennent envers leurs créditeurs, et cette mesure me paraît sage.

Telles sont les réflexions que je remets entre vos mains et que j'abandonne à vos lumières, afin que vous puissiez les offrir à l'association Normande, si vous pensez qu'elle puisse en tirer parti.

Je suis avec estime, Monsieur et cher collègue, votre dévoué serviteur,

COLLEN CASTAIGNE.

TABLEAU

DES OPÉRATIONS DE LA

DEPUIS L'OUVERTURE

ANNÉES.	SOLDES dus aux DÉPOSANTS le 1er. janvier de chaque année.	VERSEMENTS.			INTÉRÊTS capitalisés.	Arrérages de rentes.	TRANSFERTS recettes provenant des autres caisses d'épargnes.		RENTES achetées pour le compte des DÉPOSANTS.	
		Sommes.	Nombres.	Nouveaux livrets.			Sommes.	livrets nouveaux.	Prix.	Sommes de rentes.
1838	» »	123,726 »	841	250	1,863 79	» »	4,878 18	5	»	»
1839	122,654 84	159,135 66	1,358	217	6,889 84	» »	» »	»	»	»
1840	250,558 99	133,298 84	1,137	166	10,934 91	» »	1,104 23	2	»	»
1841	301,601 12	207,926 33	1,603	298	13 658 50	317 65	» »	»	7,600	332
1842	423,950 »	259,099 14	1,865	279	19,856 83	332 »	1,553 08	3	»	»
	TOTAUX.	883,185 97	6,804	1,210	53,203 87	649 65	7,535 49	10	7,600	332

6904 Versements . . . 883,185 97 10 Transferts recettes. . 7,535 49	890,721 46		803 Remboursements. . 322,863 50 13 Transferts paiements 8,523 91	331,387 41
Intérêts capitalisés.	53,203 87		Rentes achetées.	7,600 »
Arrérages de rentes (1).	649 65		Solde au 31 décembre 1842. . . .	605,587 57
Fcs.	944,574 98		Fcs.	944,574 98

(1) Dans la somme de 649 fr. 65 c. est comprise celle de 85 fr. 65 c. excédant de fonds consignés chez M. le Receveur particulier des finances par les déposants pour achat de rentes et reversés à la caisse par ce comptable. De sorte que les rentes achetées n'ont réellement coûté que 7,514 fr. 35 c., et que les arrérages perçus par la caisse ne sont que de 564 f.

SYNOPTIQUE

CAISSE D'ÉPARGNES DE BOLBEC

(1er. AVRIL 1838.)

REMBOURSEMENTS.			TRANSFERTS paiements envoyés aux autres caisses d'épargnes.		SOLDES dus aux DÉPOSANTS le 31 décembre de chaque année.	NOMBRE des LIVRETS restant au 31 décembre de chaque année.	FRAIS généraux.	MONTANT, au 31 décembre de chaque année,	
Sommes.	Nombres.	Livrets soldés.	Sommes.	Livrets soldés.				du fonds de dotation.	du fonds de réserve.
7,813 12	24	14	» »	»	122,654 84	241	550 05	9,049 88	» »
37,913 49	120	52	207 86	1	250,558 99	405	367 »	9,073 05	202 92
92,723 63	225	106	1,572 22	3	301,601 12	464	485 10	9,073 05	446 32
90,897 64	177	74	1,055 96	2	423,950 »	686	594 35	9,073 05	662 25
93,515 61	257	88	5,687 87	7	605,587 57	873	703 05	9,073 05	866 91
322,863 50	803	334	8,523 91	13			2,699 55		

NOMBRE DE LIVRETS OUVERTS ;	Par versements. . . .	1,210	1,220
	Par transferts recettes. .	10	
NOMBRE DE LIVRETS SOLDÉS ;	Par remboursements. .	334	347
	Par transferts paiements.	13	
NOMBRE DE LIVRETS restant au 31 décembre 1842.			873

Certifié exact et véritable.

Vu et reconnu juste, le 8 mai 1843.
L'un des Administrateurs,
COLLEN CASTAIGNE.

Bolbec, le 8 mai 1843.
Le Caissier,
NICAISE.

QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR

LES CAISSES D'ÉPARGNES

ET SUR

LA MISSION DES SOCIÉTÉS PHILANTROPIQUES;

PAR M. PAGNY,

Membre du Conseil de l'arrondissement
de Falaise (1).



L'égoïsme et l'amour de l'argent ont tellement envahi nos mœurs, qu'ils se trouvent former la base d'une institution créée, dans un but philantropique, par les hommes mêmes les plus désintéressés de l'époque ; je veux parler des caisses d'épargnes ; il est possible que je me trompe; toutefois, comme je suis certain d'être mû par les meilleures intentions ; je ne dois pas craindre d'exprimer mon opinion en l'appuyant des raisons qui l'ont formée, examinons donc, et d'abord

(1) Le comité de rédaction, sans adopter les opinions de l'auteur de ce mémoire, croit devoir le reproduire dans l'Annuaire comme l'expression de l'opinion consciencieuse d'un homme dévoué aux intér êt moraux et matériels du pays.

voyons quels sont les avantages qu'on s'est proposé dans l'établissement des caisses d'épargnes : on a pensé

1°. Que les caisses d'épargnes feraient prendre à la classe ouvrière des habitudes d'ordre et d'économie ;

2°. Qu'elles augmenteraient son aisance et lui assureraient des ressources pour l'avenir ;

3°. Et qu'en lui fournissant les moyens de prendre rang dans la classe qui possède, on l'intéresserait au maintien de l'ordre public.

Voilà, je crois, les trois buts qu'on s'est flatté d'atteindre ; réussira-t-on ? je le désire, mais je ne puis l'espérer, et voici pourquoi : les habitudes d'ordre et d'économie ne s'acquièrent pas d'un jour à l'autre ; elles ne peuvent être que le résultat de notre organisation ou d'une éducation qui, dès l'enfance, aurait modifié nos inclinations contraires. S'il en est ainsi, les caisses d'épargnes pourront faciliter aux hommes, qui déjà ont de l'ordre et de l'économie, les moyens d'en tirer un parti plus lucratif ; mais non pas changer les inclinations et les habitudes des hommes enclins à la dissipation ; et qu'arrivera-t-il de là ? il en arrivera qu'on ne corrigera pas ces derniers, mais qu'on pourra changer en avarice et en habitude d'usure, l'esprit d'ordre et d'économie des premiers. Et en effet, l'homme à qui les caisses d'épargnes donneront la facilité de retirer intérêt du dépôt hebdomadaire qu'il fera d'une pièce de deux fr., ne voudra plus prêter cette pièce à son voisin, que sous la condition que ce dernier lui en paiera l'intérêt ; or, comme avec cet emprunteur il ne sera pas aussi certain de son remboursement qu'avec la caisse d'épargnes, il

cherchera une compensation dans une augmentation de bénéfice et il calculera cette augmentation sur le degré de probabilité de remboursement, c'est-à-dire sur le degré de pénurie de l'emprunteur, et voilà l'usure. Les caisses d'épargnes auront changé en usuriers des hommes d'ordre et d'économie; elles auront remplacé une qualité par un vice.

Pour savoir si les caisses d'épargnes augmenteront l'aisance de la famille, il faut d'abord considérer, quels sont, où doivent être les déposants; or, les caisses d'épargnes sont établies principalement, sinon uniquement, pour la classe pauvre et laborieuse, les déposants seront donc, en général, des hommes pauvres et laborieux; mais ces hommes n'ont pas de superflu, et leur travail suffit à peine pour fournir le nécessaire à leur famille: ils trouvent le moyen de faire des dépôts cependant; mais il est évident que chaque dépôt ne pouvant être pris que sur le nécessaire, au lieu d'augmenter l'aisance de la famille, lui aura imposé une nouvelle privation, et les privations sur le nécessaire sont une véritable calamité; la nourriture de la famille sera moins saine et moins abondante, le travail excédera les forces; l'instruction des enfants sera négligée, et les ressources pour l'avenir ne s'acquièreront qu'aux dépens d'un présent irréparable. M'objectera-t on que là où le père de famille s'apercevrait qu'il entame le nécessaire de ses enfants, il cesserait de faire des dépôts? je répondrai que l'amour du gain dessèche le cœur de l'homme; que d'ailleurs cet amour est une passion et que les passions sont aveugles.

Quant aux garanties pour l'ordre public qu'on pense

trouver dans l'établissement des caisses d'épargnes, existent-elles bien réellement ? Lorsqu'on aura fait un peuple de calculateurs positifs, prêtant à la petite semaine et occupés, jour par jour, à mettre un sous sur un autre sous, où trouvera-t-on, dans ce même peuple, le désintéressement nécessaire à un bon citoyen ? où trouvera-t-on des hommes disposés à sacrifier leur intérêt personnel à l'intérêt commun ? et si par l'ordre public, on n'entend rien de plus que le calme de l'inertie, et qu'on veuille bien s'en contenter, peut-on espérer d'atteindre ce but ? je ne le pense pas, et je vois même, dans l'établissement des caisses d'épargnes, un grand danger pour l'ordre public ; les travailleurs, au moyen de ces établissements, peuvent se former un pécule qu'ils ont le droit de retirer à volonté ; je suppose que pour faire augmenter leur salaire ou pour tout autre motif, il y ait coalition entr'eux, ils retireront leurs dépôts, s'approvisionneront pour deux mois, et il ne leur restera plus qu'à croiser les bras pour renverser la société. Il faut que chaque jour suffise à sa peine; mais il ne faut pas qu'il suffise à la peine du lendemain, car la société a besoin du concours journalier de ses membres. Les magistrats, les agriculteurs, les commerçants, tous les autres membres de la société sont soumis à cette loi dont ils ne peuvent s'affranchir, pourquoi donc établir pour les travailleurs un privilège qui porte avec lui un germe de destruction ? Je sais que certains hommes vivent aux dépens du travail des autres, mais ces individus, parasites de l'ordre social, ne sont que quelques feuilles mortes dans l'arbre de vie, et ces exceptions n'empêchent pas la règle commune.

Mais si tout citoyen doit à la société le tribut de son travail, si, dans l'intérêt de la société, le travail de la ville ne doit pas suffire aux besoins du lendemain, c'est à la société de pourvoir à ces besoins, lorsque le citoyen se trouve dans l'impossibilité d'y pourvoir par lui-même, car il doit y avoir entre la société et le citoyen une équitable réciprocité ; autrement ce serait remplacer la justice par la violence ou la déception.

Cette réciprocité est la seule base sur laquelle on ait pu s'appuyer pour déterminer les hommes à renoncer à leur individualité au profit de l'intérêt commun, c'est-à-dire pour les constituer en société ; et que faut-il donc pour que la société acquitte sa dette envers le citoyen? quels sont donc les besoins auxquels la société doive pourvoir ? sont-ils tels qu'il faille désespérer d'y satisfaire ? non certes, ce qui est juste ne peut pas être impossible.

L'homme a besoin de la paix avec l'homme ; il a besoin de nourriture et d'abri ; il a besoin en outre de repos et de soins lorsqu'il est faible ou infirme.

Paix, nourriture, abri, dans tous les temps ; repos et soins dans certaines circonstances, voilà à quoi se bornent les besoins de l'homme ; et voilà à quoi se réduit envers lui la dette de la société, car la société ne lui doit pas de superflu.

Les lois s'efforcent de pourvoir aux relations pacifiques des hommes entr'eux ; mais elles seraient insuffisantes si elles n'étaient secondées par une bonne éducation qui moralise les hommes ; la société doit leur imposer et leur fournir gratuitement cette éducation ; elle doit la leur imposer parce que l'éducation de l'homme

intéressant au plus haut point la société, il ne doit pas être facultatif à l'homme d'y renoncer ; elle doit la leur fournir gratuitement et non pas la leur vendre, de peur que quelques-uns ne puissent l'acheter.

Quant aux besoins matériels de l'homme, je pense qu'on est entré dans la bonne voie par l'établissement des salles d'asile pour son enfance ; par celui des hôpitaux pour ses infirmités et sa vieillesse ; il faut espérer que plus tard on trouvera les moyens de pourvoir aux besoins de cette nature, sans blesser l'homme dans ses besoins moraux, c'est-à-dire sans le séquestrer de ses affections et de ses relations de famille ; mais en attendant, étendons ces institutions pour les mettre en rapport avec les misères humaines ; l'homme valide produit plus à la société qu'il ne lui coûte, que la société lui fournisse du travail ; qu'elle dirige ses forces vers un but utile, et qu'elle ne les perde pas en travaux de luxe, car nous ne pouvons contempler avec plaisir un beau monument qui n'abrite personne, lorsque nous savons que des hommes, faute d'abri, sont obligés de bivouaquer à l'entour ; que la société soit juste et prévoyante pour le citoyen, et elle trouvera facilement les moyens d'assurer son existence et de lui donner la sécurité qu'elle lui doit.

Mais fonder des établissements qui concentrent l'homme en lui-même, c'est l'isoler de ses frères ; c'est sanctionner l'égoïsme ; c'est envenimer une plaie que nous devons nous empresser de guérir, que nous devons cautériser au besoin.

Et si nous examinons la question sous son rapport religieux, n'est-ce pas cette réciprocité qui a été pro-

clamée par Jésus-Christ, divin législateur, lorsqu'il nous a recommandés d'aimer notre prochain comme nous-mêmes, ne nous demandant pas autre chose pour accomplir la loi et les prophètes.

Ne serait-ce donc que, pour la convertir en de vaines cérémonies, que Jésus-Christ nous aurait enseigné sa doctrine ? gardons-nous de le croire : le Christ avait une autre mission ; il est venu saper une civilisation fondée sur le despotisme et l'esclavage, sur l'égoïsme et l'erreur, pour en établir une nouvelle sur l'amour et la vérité. La doctrine de Jésus Christ serait stérile si elle n'était qu'une règle de pensée, mais elle est aussi une règle d'action ; aimer notre prochain, c'est le secourir de toutes nos forces et de tous nos moyens ; être aimé de lui, c'est en être secouru. Soyons chrétiens de cœur ; écoutons le Christ et suivons ses préceptes, et chacun de nos frères, après avoir bien employé sa journée, dormira d'un sommeil tranquille, sans craindre que le lendemain soit un jour sans pain et sans abri pour lui et pour ses enfants ; soyons chrétiens et nous nous assurerons mutuellement contre les besoins de la vie ; soyons chrétiens et nous y gagnerons tous, car les riches eux-mêmes auront acquis une sécurité constante en échange d'un superflu éphémère, qui les expose à un dénûment absolu ; soyons chrétiens enfin et ce qui nous paraît maintenant impraticable, nous deviendra facile, car c'est en ce sens que Jésus-Christ a dit : *Ayez la foi et vous transporterez des montagnes.*

Mais nous ne sommes pas suffisamment chrétiens ; nous croyons l'être moins encore que nous ne le sommes réelle-

ment, et mes paroles paraîtront peut-être étranges par cela même que j'ai parlé de Jésus-Christ ? je serai compris de quelques hommes cependant, et parmi ces hommes seront les fondateurs des caisses d'épargnes que je viens de combattre ; car, en dotant ces établissements, ils ont sacrifié leur intérêt personnel à ce qui leur a paru l'intérêt commun ; dans leurs pensées, ces hommes ont fait acte de Christianisme ; les autres y viendront aussi ; l'Evangile est un Code de vérités, et la vérité vaincra le monde ; c'est Jésus-Christ qui l'a dit, ayons foi dans la parole ; des siècles passeront peut-être encore avant que le monde ait ouvert les yeux ; mais que sont les siècles dans la vie du monde ? ce que nous n'aurons pas vu, nos enfants le verront.

Il faut bien reconnaître, toutefois, que depuis quelque temps le progrès est plus rapide ; les populations s'agitent dans une inquiétude qui décèle un état transitoire ; elles cherchent une amélioration qu'elles ne comprennent pas encore, mais vers laquelle elles sont poussées par une force irrésistible. Les hommes éclairés se réunissent de toutes parts en sociétés philantropiques ; ils viennent au sein de ces sociétés oublier leurs dissensions politiques et leurs préjugés de castes et de naissance ; ils se donnent la main, ils fraternisent, ils s'entr'aident dans une même pensée d'intérêt général ; il me semble que c'est de ces hommes que Jésus-Christ a dit : *Vous êtes le sel de la terre......... Lorsque vous serez réunis en mon nom, je serai au milieu de vous.*

Toute réunion philantropique est une réunion chrétienne ; oui, c'est au nom de Jésus-Christ que nous sommes réunis lorsque nous travaillons ensemble dans

l'intérêt commun ; tâchons de nous bien pénétrer de son esprit, et gardons-nous de favoriser des institutions en opposition avec sa doctrine.

Si le législateur doit se laisser dominer par les circonstances, les principes seuls doivent dominer le moraliste, parce que c'est à lui de préparer les voies au législateur ; la mission des sociétés philantropiques est une mission morale et non pas législative, mais préparons les hommes à recevoir de bonnes institutions, et les bonnes institutions ne leur manqueront pas, la force des choses les amènera nécessairement, lorsque la vérité aura vaincu les masses.



ÉTABLISSEMENT

FONDÉ A CAEN PAR M. L'ABBÉ LE VENEUR,

EN FAVEUR DES ORPHELINS.

PAR M. ROGER,

Professeur à la Faculté des lettres.

Existe-t-il un moyen praticable, facile, peu dispendieux de secourir efficacement la classe indigente, d'éteindre la mendicité et de réduire le nombre des crimes? Cet important problème nous paraît résolu affirmativement par l'établissement de M. l'abbé Le Veneur.

Ce jeune et charitable ecclésiastique, placé, au sortir du séminaire, dans une paroisse où la détresse et la corruption se montraient journellement à lui sous toutes les formes, éprouva une tendre compassion pour tant de misères et le plus ardent désir de les soulager.

Après en avoir bien étudié les causes, il demeura convaincu que, pour opérer des améliorations durables, il fallait s'occuper, non des adultes, qui ont contracté des habitudes trop difficiles à rompre, et auprès desquels on ne pourrait guère agir qu'individuellement, mais des enfants, chez lesquels le mal n'a pas encore jeté de profondes racines, et qu'il est aisé de réunir en grand nombre sous une direction commune. Parmi les enfants eux-mêmes, il lui fallut faire un choix : l'im-

puissance de subvenir à tous l'engagea à s'attacher de préférence aux orphelins.

Son premier soin fut de trouver un local pour les recevoir. Les bâtiments de ferme de l'ancienne abbaye aux dames convenaient parfaitement à ses vues : il en fit donc l'acquisition ; puis, comme il était nécessaire de les approprier à leur nouvelle destination, de les compléter, d'acheter un mobilier, de créer des ateliers, etc., il agréa le concours de quelques personnes qui sollicitèrent des souscriptions en faveur de son œuvre. Leurs démarches n'eurent pas tout le succès qu'on devait en attendre : soit faute de demandes, soit défiance pour un établissement qui n'était encore qu'en projet, beaucoup d'hommes recommandables, que leur position de fortune et l'élévation de leurs sentiments appelaient à seconder l'entreprise, ne s'y associèrent pas.

L'exiguité des moyens ne découragea pas M. l'abbé Le Veneur. Grâces au généreux appui de sa famille, qui tient un rang honorable dans le commerce de Caen, et qui désormais a droit à la reconnaissance de tous les amis des pauvres, la maison fut ouverte le 2 février 1842, avec 14 orphelins. Cette maison, située dans un quartier salubre, à l'encoignure de la place St.-Gilles, se compose de quatre corps de bâtiments distribués autour d'une grande cour ; il y a auprès un vaste jardin clos de murs, et des terres labourables dont la destination va être expliquée.

Nous ne raconterons pas tous les embarras que le fondateur a eus successivement à surmonter ; il suffira de dire qu'au bout de quelques mois six enfants furent ajoutés aux premiers, qu'à la fin de l'année, le nombre

avait doublé, qu'il s'élève aujourd'hui à 50, et que des souscriptions modiques permettraient de le porter à 100. Maintenant nous nous hâtons d'arriver au caractère et au but de l'institution.

Les désordres et la pénurie de la classe indigente peuvent être rapportés à trois causes principales : le mauvais exemple, l'ignorance et l'oisiveté.

Le mauvais exemple assiége le pauvre pour ainsi dire dès le berceau ; il ne se rencontre que trop souvent au foyer domestique ; l'ivrognerie, les mots grossiers, les querelles, les actes immoraux souillent l'âme de l'enfant avant même qu'il ait appris à discerner le bien du mal ; cette pernicieuse et presque irrésistible séduction de l'exemple, il la retrouve chez ses voisins, sur la place publique, à l'atelier, dans les compagnies, les divertissements, et il est naturellement porté à imiter ce qu'il a toujours ainsi sous les yeux.

M. l'abbé Le Veneur détruit ce principe de mal en recevant les enfants de bonne heure, de 9 à 12 ans, époque où les mauvaises impressions sont encore faciles à effacer, et il les garde jusqu'à 20 ans, afin que les bons sentiments qu'il s'efforce de leur inculquer aient le temps de s'affermir, de se développer en eux, de s'identifier avec eux, d'acquérir assez d'énergie pour les mettre, à leur retour dans leurs familles, au-dessus des atteintes de l'exemple.

Durant ce long intervalle, les enfants ne vont pas visiter leurs parents ; mais ceux-ci peuvent aller les voir le dimanche. Autant on s'applique à prévenir des dangers qui ruineraient en peu d'instants le fruit de longs efforts, autant on met de soin à entretenir les

affections de famille, sources des jouissances les plus vraies et les plus pures qu'il soit donné à l'homme de goûter sur la terre.

Tout le temps que les enfants passent dans la maison, ils sont soumis à une surveillance aussi active que paternelle. Si quelques-uns y apportent des inclinations vicieuses, on leur fait sentir qu'elles ne peuvent s'allier avec l'esprit de l'établissement, qu'il faut s'en corriger ou retourner au sein de la misère d'où on les a tirés. La comparaison a bientôt déterminé leur choix en faveur de leur nouvelle condition, d'autant mieux que rien ne leur manque, et que, grâces à la précaution employée par M. Le Veneur de n'admettre dans l'origine que des enfants sages, dociles et laborieux, afin d'indiquer bien nettement le caractère de l'œuvre et de donner une impulsion salutaire aux nouveaux-venus, ils voient tout le monde marcher joyeusement dans le chemin qu'on leur trace à eux-mêmes.

L'ignorance, seconde source des désordres et de la misère du pauvre, est de plusieurs natures. La plus funeste, l'ignorance de la religion, fait qu'il ne sait plus d'où il vient, où il va, par quelle voie il devrait marcher, ce qu'il a à espérer ou à craindre, comment les sens peuvent être domptés, les injures pardonnées, les souffrances adoucies ; il soupçonne à peine la moralité des actes et s'abandonne sans remords à ses passions.

Ce genre d'ignorance est combattu chez M. Le Veneur par une solide instruction religieuse. On ne se borne pas à enseigner aux enfants le catéchisme et à les préparer à leur première communion : rien n'est négligé pour leur faire comprendre et goûter les vérités qui leur sont

présentées et pour les prémunir, suivant que le comporte leur âge, contre les objections qui pourraient plus tard les ébranler. Les exercices religieux ne sont pas multipliés dans la maison, parce qu'il s'agit d'enfants qui devront chercher leur subsistance dans un travail assidu ; mais on y apprend à offrir ce travail à Dieu ; le matin et le soir la prière se fait en commun, les jours de dimanche et de fêtes les enfants assistent à la grande messe et aux vêpres dans leur chapelle, qu'ils font retentir du chant des cantiques.

L'ignorance des choses utiles à la profession, ou au sage emploi des loisirs, ou au sentiment de sa propre dignité, qu'il ne faut pas confondre avec l'orgueil, empêche l'homme de se distinguer dans son état, de s'en faire par suite une ressource assurée, de chercher des distractions fructueuses pour son intelligence, ou du moins inoffensives pour sa santé et son honneur, de craindre de s'avilir ; d'attacher du prix à une bonne renommée, de se persuader que la véritable supériorité réside dans le mérite personnel et non dans la fortune.

M. Le Veneur attaque cette seconde espèce d'ignorance, d'abord par des leçons sur les diverses parties de l'instruction primaire, ensuite par des habitudes de propreté, de bonne tenue et de bien-être. Tous les jours on enseigne aux enfants la lecture, l'écriture, l'arithmétique, le système métrique, le dessin linéaire ; on les met au courant de la théorie et de la pratique de la comptabilité ; la grammaire et l'orthographe ne sont pas négligées ; on reprend ceux qui parlent d'une manière incorrecte ; on donne des notions de géographie et d'histoire ; on va même jusqu'au dessin d'ornement et à la musique vocale et instrumentale.

Quelques personnes trouveront peut-être du luxe dans ce système d'enseignement ; mais, en y réfléchissant, elles comprendront que, dans presque toutes ses parties, il est propre à seconder l'industrie, à quelque objet qu'elle s'applique ; que, dans les autres, il procure aux enfants un divertissement sans danger, une précieuse ressource contre l'ennui. L'ouvrier qui se sera accoutumé à consacrer ses loisirs à l'étude ou aux arts aura l'âme trop haute pour aller chercher des délassements dans la débauche et l'orgie.

Nous placerons les exercices gymnastiques dans la même catégorie que la musique, parmi les moyens d'occuper convenablement les heures de repos. On n'objectera pas sans doute que l'ouvrier rentré dans le monde n'aura plus la possibilité ni le goût de s'y livrer. Quand ils n'aboutiraient qu'à lui fournir un nouveau préservatif contre l'ennui jusqu'à l'âge de 20 ans, on devrait approuver M. Le Veneur de les avoir adoptés et organisés sur une vaste échelle dans son établissement; mais c'est là le moindre de leurs avantages. Quiconque n'a pas été à portée de faire à cet égard des observations ne saurait se former une idée de l'adresse, de l'agilité et de la vigueur qu'ils communiquent au corps. Tous les enfants les pratiquent avec un grand plaisir et s'en trouvent bien. Nous ajouterons qu'ils sont basés sur la théorie des secours à donner en cas d'incendie, de sorte que les protégés de M. Le Veneur pourront rendre, sous ce rapport, beaucoup de services.

Passons aux habitudes de propreté, de bonne tenue et de bien-être, et que l'on ne se choque pas de la familiarité des détails dans lesquels nous allons entrer,

car ces habitudes contribuent plus que l'on ne pense à inspirer le goût de l'ordre, de la décence et de la régularité.

Dès que les enfants sont levés, ils font soigneusement leur lit; après la prière, ils nettoient leur chaussure et se lavent les mains et la figure; leur costume est simple et uniforme, mais bien soigné; leur nourriture est saine et abondante, sans aucun luxe; dans leurs promenades, ils marchent au pas militaire; ils ont de la politesse sans gaucherie et sans embarras; jamais on n'entend parmi eux une parole grossière le digne prêtre, qui s'est fait leur protecteur et leur ami, leur enseigne la douceur et la bonté par sa manière d'être avec eux; au lieu de leur insinuer des idées serviles, il veut qu'ils se considèrent comme des fils de famille dans leur maison : de là cette aisance, cet air de sérénité et de contentement que l'on remarque en eux; de là aussi leur vive gratitude et leur tendre attachement pour leur père adoptif.

Nous avons signalé comme troisième cause des déréglements et de la pénurie de la classe pauvre l'oisiveté. Elle peut provenir de la fainéantise ou du défant d'ouvrage, et le travail peut manquer par l'inhabileté de l'ouvrier ou par suite d'une de ces crises auxquelles l'industrie est sujette. Voyons comment M. Le Veneur pare à ces divers inconvénients.

Après quelques années passées dans son établissement, la fainéantise n'est pas à craindre. Suivons en effet l'élève dans ses exercices, qui reviennent tous les jours. Il se lève à 6 heures du matin. La première heure est consacrée à la prière et aux soins de ménage

et de propreté. Il va ensuite au travail jusqu'à neuf heures; alors il déjeûne, après quoi il a une demi-heure de récréation. A dix heures le travail recommence jusqu'au dîner, qui a lieu à deux heures. Il dure une demi-heure, de même que la récréation qui le suit. A trois heures l'enfant retourne au travail, jusqu'à six heures et demie. Une nouvelle demi-heure de récréation précède l'étude, qui se prolonge depuis sept heures jusqu'à neuf. On soupe, on fait la prière, et on se couche vers dix heures. Telle est la vie du jeune apprenti : on voit qu'elle ne dispose pas à la fainéantise.

Il n'y a pas davantage à craindre, pour les ouvriers sortis de l'établissement de M. Le Veneur, l'oisiveté occasionnée par le défaut d'habileté, car à la tête de chacune des industries enseignées dans la maison se trouve un homme d'une capacité aussi bien que d'une moralité éprouvée. Les leçons accessoires dont nous avons parlé fournissent à l'élève tous les moyens de suivre et de provoquer les progrès de cette industrie; enfin le laps de temps pendant lequel il la pratiquera sous le regard du maître, à l'abri des inquiétudes, des besoins et des excès dont est semée la carrière de la plupart des ouvriers, ne permet pas de douter qu'il ne soit destiné à prendre rang parmi les hommes les plus distingués de sa profession.

Mais comment prévenir l'oisiveté résultant d'une stagnation dans les affaires ? Sur ce point, il semblerait que toutes les combinaisons de la prudence dussent se borner à choisir les industries les moins exposées aux vicissitudes; et c'est à quoi M. Le Veneur n'a pas manqué. Jetons un coup-d'œil rapide sur toutes celles qu'il a adoptées.

Les enfants trop jeunes encore pour apprendre un état ne restent pas dans l'inaction : en attendant que leurs forces soient suffisamment développées, on les emploie, les uns à faire des chaussons de tresse, les autres à fabriquer des brosses. Cette seconde industrie est pour notre pays une conquête nouvelle de quelque importance.

Quant aux états proprement dits, on forme dans la maison des cordonniers, des tailleurs, des menuisiers, des tourneurs, des sculpteurs en meubles, des ébénistes et des jardiniers-agriculteurs. Ce sont là, pour la plupart, des industries de première nécessité, qui devront, dans tous les temps, faire vivre l'ouvrier qui les exercera.

Toutefois, pour aller au-devant de toute éventualité, M. Le Veneur se propose d'ajouter, comme ressource supplémentaire à l'instruction de tous ses artisans, des connaissances agricoles, par la raison qu'il n'y a point de temps de crise ni de saison morte pour l'agriculture; que plus on fait pour elle, plus elle rend; qu'elle est favorable à la santé; et qu'elle n'a jamais à redouter comme les autres industries, ni surabondance de bras ni exagération de produits. A ces avantages, elle en joint un autre plus précieux encore, celui d'être, par sa nature, la plus morale des professions, en ce sens qu'elle fatigue le corps, qu'elle lui rend le repos nécessaire, qu'elle dirige l'âme vers l'Être tout-puissant qui donne la fertilité à la terre, et que les bénéfices qu'elle procure ne sont jamais obtenus au détriment de personne. On ne s'étonnera donc pas que les yeux de M. Le Veneur se tournent de ce côté avec prédilection.

Il a calculé que, pour la consommation de cent enfants et de leurs maîtres, il lui faut environ 30 hectares de terre. Son exploitation se réduira à cette quantité, qui représente une ferme d'une moyenne étendue. Les enfants destinés à s'y livrer commencent par être initiés aux meilleures pratiques du jardinage ; on leur apprend à connaître et à cultiver toutes les plantes qui se trouvent ordinairement chez les propriétaires amateurs, à tailler les arbres, à soigner une pépinière, une serre, une orangerie, à imiter les maraîchers, etc. Le jardinage pratiqué par eux pendant quelques années d'après ce système les mettra à portée de réaliser des bénéfices au moyen desquels ils pourront former un établissement avantageux et monter une ferme s'ils le jugent à propos. En conséquence on fait succéder à l'enseignement de l'horticulture celui de l'agriculture.

Dans cette nouvelle carrière, on adoptera les meilleures méthodes usitées dans le pays, sauf à introduire avec circonspection les améliorations que l'expérience aurait consacrées. On expliquera aux enfants la nature des terres et des engrais, la physiologie végétale, la chimie agricole, les labours, les assolements, l'utilité des prairies artificielles et des plantes sarclées, la manière de les conserver, de les distribuer, les constructions économiques, l'usage des instruments perfectionnés, les moyens de préparer les fumiers, de les augmenter, de les employer, c'est-à-dire qu'on les mettra en état de diriger rationnellement par la théorie la pratique qui viendra ensuite l'éclairer ; on leur fera connaître la conformation des animaux domestiques, leurs habitudes, leurs besoins, le moyen de les élever, de les engrais-

ser, d'en améliorer les races, les principes de l'hygiène, ceux de l'art vétérinaire, les mesures à prendre en cas d'urgence; on les exercera au charronnage, à la fabrication des instruments d'agriculture, aux travaux de grosse menuiserie, de charpente, de maçonnerie, de boulangerie; en un mot, on les rendra capables d'exécuter ou d'apprécier tout ce qui se rattache à l'agriculture.

Que l'on ne s'effraie pas de toutes ces notions. Loin de fatiguer les enfants, elles les intéressent, elles se gravent facilement dans leur intelligence. Nous pouvons affirmer que, de tous les élèves de M. Le Veneur, les agriculteurs sont ceux qui aiment le mieux leur état, et qui obtiennent, sous tous les rapports, les plus grands avantages.

Le temps nous manque pour donner à ces idées les développements convenables; mais nous ne terminerons pas sans faire remarquer que ce qui a été fait par M. l'abbé Le Veneur peut l'être partout où il se rencontrera un homme sincèrement dévoué aux intérêts de la classe pauvre; qu'au moyen de sacrifices très-légers, comparativement à l'immensité du bienfait qu'il s'agirait de répandre sur elle, on pourrait créer pour tous les enfants indigents de nombreuses colonies agricoles, dans lesquelles ils trouveraient, avec des habitudes laborieuses et morales, des ressources qui leur permettraient ensuite d'élever une famille; qu'au bout de deux ou trois générations, la mendicité se serait éteinte d'elle-même; et que tous les crimes qui sont le résultat du besoin, c'est-à-dire le plus grand nombre, auraient en même temps disparu.

DES BREVETS

D'INVENTION,

et

DE LA PUBLICITÉ QU'IL CONVIENDRAIT DE LEUR DONNER A L'EXPIRATION DU PRIVILÉGE;

PAR M. A. LECOINTE,

Membre de l'Association Normande.



Conformément à la loi du 17 janvier 1791, le gouvernement publie chaque année le plan et la description des inventions ou perfectionnements dont le brevet est expiré ou déchu, et qui tombe dès lors dans le domaine public.

Malheureusement, il faut le reconnaître, ce recueil, bien qu'il soit mis par l'administration à la disposition de tous, n'est que peu et même rarement consulté.

Nous disons malheureusement, car il n'est pas douteux que, s'ils le consultaient, beaucoup pourraient retirer avantage et profit de sa lecture, d'une manière ou de l'autre, c'est-à-dire, soit en mettant de suite en usage les découvertes, procédés nouveaux, inventions ou perfectionnements qui y sont indiqués, soit en pro-

filant des descriptions et des plans qui y sont joints pour ajouter de nouveaux perfectionnements ou pour arriver à de nouvelles découvertes.

Il y aurait là, pour tous, ample matière à étudier, et nous pensons qu'un homme intelligent y trouverait de quoi exercer son imagination, son génie; et qui sait, qui pourrait dire tout ce qu'il pourrait résulter de cette application et de cette étude, et quelle impulsion le progrès pourrait en recevoir !

C'est cette considération toute puissante de l'intérêt et de l'industrie qui nous fait regretter vivement que le recueil des brevets d'invention expiré ne soit pas lu par un plus grand nombre.

Mais pour que ce recueil puisse trouver plus de lecteurs, pour qu'il puisse rendre tout le bien et tous les services que l'administration elle-même paraît en attendre, il nous semble qu'il ne suffit pas de l'adresser aux chambres de commerce et à quelques sociétés savantes, où le plus souvent il reste enfoui dans les archives ; nous pensons qu'il conviendrait de lui donner une plus grande publicité : il faudrait qu'il fût plus répandu qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour.

Le gouvernement ne pourrait-il pas l'envoyer comme récompense ou même comme simple encouragement, aux ouvriers, chefs d'ateliers et autres, qui se seraient fait remarquer dans un genre d'industrie quelconque ? Ne pourrait-il pas, à ce titre, l'adresser à tous ceux dont les produits sont admis à ses expositions publiques (sauf à se montrer plus difficiles dans les conditions d'admission, ce qui ne serait pas un mal) ?

Les Sociétés savantes elles-mêmes, celles qui ouvrent

des concours ne pourraient-elles pas distribuer ces recueils à leurs lauréats, au lieu de médailles qui n'ont aucun prix, aucune valeur par elles-mêmes : agir ainsi, ce serait, à notre avis, doubler la valeur de la récompense.

Nous livrons ces réflexions aux méditations des amis du progrès, à tous ceux qui ne voudraient rien négliger de tout ce qui peut y contribuer.

Après avoir parlé des avantages que l'on pourrait trouver dans la publicité donnée aux brevets d'invention expirés, qu'il nous soit permis de dire quelques mots de cette création toute moderne des brevets d'invention ; nous serons brefs, et, pour cela, nous n'avons rien de mieux à faire que de citer un de nos économistes les plus distingués, M. Charles Lemonnier.

« La législation antérieure à la révolution était restée « à peu près muette sur les droits des inventeurs. L'an« cienne et incomplète organisation par laquelle l'industrie « si long-temps esclave, et esclave méprisée, avait cher« ché plutôt à se créer des garanties d'existence qu'à « s'assurer des moyens d'extension et de développement, « se trouvait d'ailleurs, par sa constitution et ses ten« dances, opposée à toute espèce d'innovation, et con« traire, par conséquent, aux droits et aux intérêts des « novateurs. La multitude et la rigueur des règlements, « qui allaient jusqu'à prévoir et asservir les moindres « détails de l'exercice de chaque profession ; l'esprit de « routine et de despotisme enraciné dans les jurandes, « les maîtrises et les corporations ; les jalousies mes« quines, les préjugés étroits, les haines absurdes qu'en« fantent habituellement les institutions en décadence,

« opposaient à tout libre essor du génie d'invention des « barrières innombrables et invincibles.

« Quand l'esprit de liberté et d'industrie commença « à secouer ces lourdes chaînes; quand l'homme inven- « tif et laborieux sentit s'éveiller en lui la puissance et « la volonté de faire, malgré les règlements, mieux « que les règlements n'avaient prévu; ce ne fut d'abord « que par voie d'exception et de privilége que les droits « méconnus du travail parvinrent à se faire jour. Ce « premier germe de la législation qui régit actuelle- « ment cette matière se trouve dans la déclaration de « 1762; jusqu'à ce temps les priviléges accordés par ex- « presse dérogation aux règlements existants, l'étaient « pour une durée illimitée, dont la faveur seule accrois- « sait ou restreignait la durée. Cette durée, la décla- « ration que nous venons de citer, la fixa d'une ma- « nière invariable à quinze années.

« La nuit du 4 août 1789 vint détruire du même « coup et l'organisation féodale et l'organisation in- « dustrielle des jurandes et des corporations mo- « delées, en beaucoup de points, sur la première. Au « régime des règlements et des priviléges succéda celui « d'une liberté absolue, dont les premiers inconvénients « se firent bientôt sentir. Plusieurs chambres de com- « merce avaient déjà sollicité l'introduction en France « de la loi anglaise sur les *patentes* accordée aux inven- « teurs. Une pétition conçue dans le même esprit, « adressée à l'Assemblée Constituante, dans le mois « d'août 1790, y fut l'occasion d'un rapport et d'un « projet de décret, rédigé par M. de Boufflers, et de- « venu, à la date du 7 janvier 1791, la loi fondamen- « tale de la matière. »

Certes, nous ne pouvons qu'applaudir au principe qui sert de base à cette loi que toute invention appartient à la fois à l'homme qui la trouve et à la société dans le sein de laquelle il l'a trouvée : d'où résulte cette conséquence, que s'il est juste d'assurer privativement à l'inventeur, au moyen d'un monopole temporaire, la propriété de son invention, afin qu'ils puisse, par la vente de son secret, ou des produits qu'il en confectionne, retirer un lucre proportionné au mérite de son œuvre, il ne l'est pas moins de fixer un terme à cette jouissance, et de ne point consacrer la perpétuité et surtout l'hérédité de cette propriété.

Mais, si nous approuvons sans restrictions le principe, nous ne saurions approuver également toutes les dispositions de la législation.

Ainsi, nous blâmons l'énormité des frais que nécessite l'obtention d'un brevet, et nous le blâmons de toutes nos forces, parce que c'est par là en rendre la ressource impossible pour les inventeurs pauvres. La loi ne devait pas s'inquiéter seulement de récompenser l'invention née, elle devait encore faciliter, hâter l'avènement de l'invention à naître; et ceux qui savent qu'ils ne serontpas protégés et soutenus dans leur œuvre, ceux-là ne se soucient guère de ne rien innover. En Prusse, on ne perçoit que la simple rétribution des frais occasionnés pour la délivrance du brevet; et nous voudrions pour cela qu'il en fût de même chez nous qu'en Prusse.

On aurait dû aussi, ce nous semble, établir des distinctions par catégories, suivant l'importance du brevet. N'est-il pas étrange d'ailleurs, pour le dire en passant, que les industriels seuls soient astreints à

cette nécessité d'un brevet pour obtenir la garantie temporaire du monopole de leur œuvre, tandis que le privilège de la propriété littéraire, par exemple, s'acquiert au moyen d'un simple dépôt.

Les brevets d'importation sont proscrits dans la nouvelle loi, adoptée par la Chambre des pairs, en mars dernier; et nous ne saurions trop applaudir à cette mesure, car la reconnaissance de ces brevets ne tendait à rien moins qu'à consacrer le principe de la contre-façon internationale.

Une disposition nouvelle laissera aux inventeurs le droit d'éprouver leur découverte avant de solliciter un brevet, ou de la perfectionner après la concession, et de se mettre ainsi à l'abri de ces spéculateurs parasites toujours avides à se ruer sur le germe d'une idée nouvelle, pour en accaparer les conséquences : là encore c'était justice.

Lors de la discussion de cette loi, plusieurs au sein de la chambre voulaient que la demande fût soumise préalablement à un jury d'examen, qui avertirait, s'il y avait lieu, l'impétrant des procédés similaires antérieurs au sien. Ils n'entendraient du reste qu'un simple avertissement, l'impétrant aurait toujours pu, s'il eût voulu, courir la chance à ses risques et périls.

La chance d'ailleurs eût été limitée; on aurait rendue publique la description des brevets pris, et si, au bout de deux ans, il ne s'était établi en France aucune concurrence basée sur une découverte similaire antérieurement effectuée, soit dans le royaume, soit en pays étranger, le breveté serait demeuré irrévocablement en possession du privilège, jusqu'à l'expiration de la durée

légale. Cette idée n'a pas prévalu, et nous devons le regretter, car c'était le seul moyen de garantir aux inventeurs, mieux qu'aujourd'hui, la possession du fruit de leurs découvertes.

Avant de terminer, disons que dans les recueils publiés par l'administration, il se trouve sans doute quelques brevets qui n'offrent pas tout l'intérêt d'utilité que l'on pourrait désirer; il en est aussi plusieurs dont la déchéance a dû être prononcée à l'avance, parce que leurs auteurs n'ont pas su ou n'ont pas pu en tirer parti dans le délai fixé; d'autres enfin qui n'offrent qu'un pur intérêt de localité.

Mais, à part ceux-là, il en reste encore un assez grand nombre qui sont vraiment dignes de fixer l'attention, qui sont dignes d'être étudiés : il y en a pour toutes les classes, pour tous les genres, pour tous les goûts, pour toutes les industries.

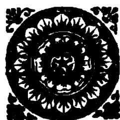
Les agriculteurs y trouveront des ustensiles et des instruments appropriés à la culture de la terre, des charrues perfectionnées, des semoirs, des moulins à vanner, machines à battre le blé, greniers mobiles, etc., etc.

Les manufacturiers, fabricants, filateurs, teinturiers, etc., des modèles de métiers pour le tissage, la filature ou l'apprêt des étoffes, des données pour un nouvel emploi des matières premières, ou pour en obtenir un meilleur rendement.

Les ingénieurs et les mécaniciens, de nouvelles dispositions d'appareils, de moteurs nouveaux, des machines mieux faites, mieux entendues, ou mieux construites que celles qu'ils connaissent.

De même pour les architectes, les bijoutiers, les charrons, les menuisiers, les blanchisseurs, les tailleurs, cordonniers, etc., etc.; jusqu'aux médecins qui y trouveront la recette de nouveaux médicaments, ou l'indication de nouveaux instruments de chirurgie.

Tous enfin, s'ils voulaient les consulter, puiseraient dans ces recueils des renseignements utiles à leur état ou à leur profession, et dont ils pourraient souvent tirer parti au profit de leurs intérêts, et par suite aussi pour le bien général.



DROITS

SUR LE CIDRE

ET LA PETITE BIÈRE (1),

PAR M. LE METAYER DES PLANCHES, avocat.

Il n'est presque personne qui n'ait lieu de déplorer le sort actuel des terrains plantés en pommiers ou poiriers. La consommation des cidres fabriqués chaque année s'est beaucoup ralentie; c'est à peine s'ils sont d'un écoulement facile.

Les départements auxquels appartient la grande production en cidre, éprouvent, relativement à ce genre d'industrie, des souffrances réelles. Depuis cinq ans on a récolté fort peu de fruits, et cependant le prix du cidre va toujours en se réduisant. Tout le monde est d'accord sur ce point que s'il arrivait successivement, comme il y

(1) Nous avons eu recours, pour cet article, aux notes qui nous ont été communiquées par MM. Poupart, membre du conseil général du Calvados, et A. Leguillon, de Vauville. — A l'appui de notre opinion, rappelons ici le vœu émis par le conseil général du Calvados dans la session de 1841.

« Le conseil appuie le vœu du conseil d'arrondissement de Pont-« l'Evêque, tendant à ce que l'administration s'occupe des moyens de « rétablir un juste équilibre entre les droits à percevoir sur le cidre et « la petite bière. » *V. Annuaire du Calvados*, 1842, p. 203.

(NOTE DE L'AUTEUR).

a lieu de le prévoir, plusieurs années abondantes, les fruits ne vaudraient pas les frais de leur récolte.

Ce serait à tort qu'on dirait qu'il y a une augmentation exagérée dans la production du cidre. Cette augmentation n'est pas exagérée, puisqu'elle est loin d'avoir suivi la même progression d'accroissement que la population qui, depuis cinquante ans, est augmentée de plus d'un tiers. Le malaise n'a donc pas pour cause l'exubérance dans la production en général.

Maintenant quelles sont les causes du mal et quel remède y apporter?

Le mal vient de l'inégalité des droits imposés sur les boissons.

Le cidre porte depuis son origine jusqu'à sa consommation le fardeau annulé de l'impôt territorial, des contributions indirectes et des octrois.

L'impôt territorial est plus considérable sur les fonds plantés d'arbres à cidre que sur toutes les autres espèces de terre d'égale valeur, non plantées. Après avoir ainsi payé une première fois l'impôt territorial, les arbres à cidre paient encore l'impôt des droits réunis et des droits d'octroi.

En effet, des droits d'entrée, de régie et d'octroi frappent d'une manière égale les cidres, les petits-cidres et les poirés, abstraction faite de la valeur individuelle. Ils sont de 5 fr. 41 cent. par hectolitre à Rouen, et de 5 fr. 69 cent. au Havre, tandis que la bière, grosse ou petite, est affranchie du droit d'octroi ou du droit de circulation. Elle supporte seulement un droit de fabrication qui est, pour la grosse bière, de 2 fr. 40 cent. par hectolitre, et pour la petite bière (avec ébulition),

de 60 cent., sans distinction de prix. La boisson qui se fait avec le brassin ou marc retrempé de la bière échappe entièrement à ce droit.

Les droits fixés à 5 fr. 41 cent., comme ils le sont aujourd'hui, ne s'élèvent pas, relativement au petit-cidre, à moins de 59 fr. 33 cent. pour °/₀ au prix de l'achat qui est, en moyenne, de 7 fr. par hectolitre. Ils sont tellement exhorbitants dans beaucoup de villes qu'ils équivalent à une prohibition. On est éclairé là-dessus par ce qui se passe à Dunkerque, et l'on sait que le cidre y est surchargé d'un droit de 15 fr. par hectolitre.

Ce qui précède le démontre, et on ne saurait trop le répéter. Les mesures législatives, fiscales et administratives, en protégeant la bière par des droits différentiels, arrêtent l'essor de la consommation du cidre, elles la rendent stationnaire. Elles entravent la concurrence dont le consommateur ne se ressent guères. Cette concurrence est insignifiante pour lui, car il n'est pas possible de lui fournir le cidre à un prix moins élevé que celui de la bière. C'est ce dont il est facile de se convaincre par un exemple et par un rapprochement.

La bière coûte, à Rouen, au Havre, à Caen et à Honfleur, rendue chez le consommateur ou chez le débiteur, savoir : la bière forte, de 10 à 12 fr., la petite bière de 5 à 7 fr., l'hectolitre. Les moyens de fabrication de la boisson préparée avec le marc retrempé de la bière sont peu coûteux ; car son prix de revient n'excède pas 2 cent. par litre. On la livre au consommateur au prix de 5 ou 6 cent.

Il est inutile de rappeler les changements de valeur

par lesquels le cidre a passé. La moyenne des prix est de 9 fr. l'hectolitre. Le petit cidre s'expédie au même prix que la petite bière. Mais il y a à calculer la dépense que ne supporte pas la bière, et qui entre dans le prix du cidre, à cause de la distance des lieux de provenance et de destination du cidre.

La dépense de la commission d'achat, de la confection, de l'entretien et de la réparation des fûts, du transport d'un lieu de production à un lieu de conservation, en ne prenant que Pont-l'Evêque et Rouen ou le Hâvre pour terme de comparaison (le calcul étant d'ailleurs le même pour le Hâvre comme pour Rouen, sauf la distance parcourue), du débarquement et de l'emmagasinage : dépense indispensable, employée à 10 hectolitres de cidre, par exemple, s'élève à 126 fr. 92 c., y compris le prélèvement d'un onzième du cidre au profit du débitant.

En divisant 126 fr. 92 c. par 10, on trouve qu'on dépense 3 fr. 69 c. pour un hectolitre de cidre.

Ajoutant les droits d'entrée, de régie et d'octroi de 5 fr. 41 c. par hectolitre, le cidre vaut, à Rouen, 18 fr. l'hectolitre.

Et plaçant cette valeur en regard de la bière forte, on voit que le cidre a dans la lutte un grand désavantage.

Si de là on passe au prix des petits cidres et des poirés, on trouve une plus grande différence. Que l'on n'oublie pas de remarquer que partout la dépense et l'impôt sont les mêmes pour eux. Ils reviennent à 15 fr. 32 c. l'hectolitre. Ce qui établit le prix de l'hectolitre au double de la valeur de la petite bière.

Déduction faite des frais, on a pour les petits cidres le chiffre de 12 fr. 41 c. Ce chiffre rapproché de la valeur

de la petite bière qui ne coûte que 7 fr. 60 c., quand le droit est acquitté, offre une différence de 4 fr. 81 c., au préjudice du petit cidre.

En présence de tels chiffres, il est évident, très-évident que les petits cidres ne peuvent lutter contre la petite bière. Ces chiffres suffisent pour justifier l'abaissement de la consommation du cidre et l'extension quė prend la fabrication de la bière en France. Aussi voit-on que, moins imposée que le cidre, elle se multiplie partout. Aujourd'hui les villes des départements du Calvados, des Côtes-du-Nord, de l'Eure, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, de la Mayenne, de la Manche, du Morbihan, de l'Orne, du Pas-de-Calais, de la Sarthe, de la Seine-Inférieure et de la Somme en produisent beaucoup; et dans ces contrées où naguères le cidre servait de boisson habituelle, l'usage de la petite bière est devenu très-commun; il s'y consomme aussi une énorme quantité d'une autre boisson qui se fait avec le brassin ou marc retrempé de la bière. On est parvenu à rendre cette boisson agreable en la remontant à l'aide de procédés chimiques.

En comparant les états de mouvement et de consommation des cidres et poirés dans toutes les villes des départements où ces boissons sont usuelles, de 1836 à 1841, avec ceux de 1830 à 1836, il résultera de ce rapprochement que la consommation des cidres, petits cidres et poirés a diminué de plus de moitié. Un pareil résultat est certainement tout ce que l'on peut imaginer de plus déplorable pour le producteur.

On connaît le mal. Quel sèra le remède?

Pour remédier à ce mal, la législation doit accorder la

réduction des droits. Il y aurait injustice à en établir de plus forts sur la bière que sur le cidre, et par suite à soulever une production contre une autre production. Le temps est venu de les soumettre à l'égalité immédiate des taxes, en surchargeant l'une et en dégrèvant l'autre. Soutenir les intérêts de tous, telle est la tâche de l'administration, tel est son devoir.

C'est une mauvaise chose d'empêcher la conciliation de deux industries qui peuvent exister ensemble, prospérer pendant long-temps à l'abri de droits égaux et modérés, au lieu de se nuire par la concurrence. *L'égalité des droits, le droit commun* a paru à tout le monde le point où les difficultés pouvaient se résoudre au moyen de l'abaissement des taxes, corollaire du principe de l'égalité des droits. Il faut donc réviser le taux des boissons, en décrétant l'égalité des droits sur la bière et sur le cidre.



NOUVELLES

DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE, DES ARTS, DES SCIENCES, DE L'ENSEIGNEMENT & DE LA LITTÉRATURE,

Dans les cinq départements de la Normandie.

CONCOURS AGRICOLES.

C'est un spectacle vraiment beau que le mouvement qui se manifeste sur tous les points de la France, pour l'encouragement de l'agriculture. Depuis 10 ans surtout les Sociétés d'agriculture, réparties en si grand nombre dans les 86 départements français, ont compris leur véritable mission quand elles ont établi chaque année des concours de bestiaux et de labourage sur différents points de la contrée qu'elles explorent. Les premiers concours de ce genre eurent lieu en Normandie, dans l'Eure, où un homme éminent, M. Antoine Passy, avait imprimé à toutes les choses utiles une si bonne direction. Plusieurs Comices de la Seine-Inférieure eurent aussi de bonne heure des concours brillants entourés de tout le prestige que les fêtes peuvent prêter à ces réunions agricoles. Le Calvados ensuite, à l'instigation de M. Lair, puis Alençon et les villes de la Manche se signalèrent à leur tour, et tous ces efforts ont eu d'excellents résultats. L'association normande qui n'a cessé d'applaudir et d'encourager l'impulsion donnée par les Sociétés et les Comices au moyen de ces concours, regrette de n'avoir pas toujours été informée de ce qu'on

y a fait, et de n'en avoir pas entretenu le public autant que l'auraient désiré les auteurs de l'annuaire normand. Chaque année pourtant elle en a signalé quelques-uns, et nous allons encore aujourd'hui dire un mot de ceux qui ont eu lieu en 1843 à Villers-Bocage, à Balleroy, à Jort et à St.-Pierre-sur-Dives.

CONCOURS DE LABOURAGE A VILLERS-BOCAGE, DIRIGÉ PAR LA SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE DE CAEN.

Le dimanche trois septembre (1), Villers-Bocage présentait l'aspect le plus animé. Le bourg avait un air de fête. Dès le matin, par un temps superbe, on y voyait affluer de toutes les parties du canton, des groupes considérables qui se pressaient sur la place du marché, près de la halle, transformée en salle de banquet. C'est là aussi que se réunissait le cortége. Autour de M. Lesauvage, président de la Société d'agriculture, M. Lair, secrétaire perpétuel de la compagnie, et des autres membres venus à cette solennité, se rassemblaient. M. Saillenfest, adjoint de Villers, à la tête du conseil municipal (en l'absence du maire, M. Féron, retenu par une maladie); M. Lamare, juge de paix; les membres du jury du concours et des diverses commissions, un grand nombre de maires, de propriétaires, de cultivateurs du canton et des cantons voisins. Parmi eux on remarquait MM. de Fontette, député; Adjutor de Tilly, ancien député; G. Simon, Delacour, Morin, Lebrethon, membres du conseil général; Hautement, membre du conseil

(1) Nous tirons ces notes bien courtes de l'intéressante relation du concours, par M. Roberge.

d'arrondissement. Leur présence donnait à la fête un nouveau relief, en même temps qu'elle témoignait de leur sympathie pour les intérêts agricoles.

A onze heures, le cortége, précédé par les tambours, par les gendarmes et par un détachement de la musique du 46e. de ligne, s'est dirigé vers le lieu du concours, à travers une foule immense. Trois brigades de gendarmerie étaient chargées de maintenir l'ordre.

Le champ où devaient avoir lieu les épreuves de labourage est situé sur le bord de la route royale, à moins d'un quart de lieue de Villers. En un instant, il a été encadré par des rangs épais de spectateurs, tandis que le cortége allait chercher, contre un soleil brûlant, l'abri d'une tente dressée sur un des côtés. Alors sont arrivés huit laboureurs conduisant leurs charrues. Il ont tiré au sort des numéros d'ordre qui correspondaient avec des jalons indiquant à chacun d'eux la place qu'il devait occuper. A un signal donné, les charrues se sont mises en mouvement, et le concours a commencé.

Pendant une heure qu'il a duré, l'attention soutenue des spectateurs, les remarques qu'ils laissaient échapper, leurs discussions, tout annonçait que le concours n'était point pour eux un vain spectacle, qu'ils en comprenaient la portée, et s'associaient à l'idée dans laquelle ces sortes de luttes ont été conçues.

Les sillons que chaque concurrent avait à tracer se trouvaient alors terminés. On a éloigné les charrues, et le jury a commencé l'examen du travail qui venait d'être exécuté. Il a parcouru le champ dans toutes les directions, a pesé avec une sage lenteur le mérite et les droits de chacun, et a formulé sa décision, qui n'a fait

sans doute que confirmer le jugement déjà rendu par les spectateurs.

A deux heures, M. le préfet du Calvados est arrivé. Les rangs des spectateurs se sont rapprochés de la tente, et d'une estrade sur laquelle se groupaient les juges du concours, M. Lesauvage a prononcé un discours.

M. Bocher, préfet du département, a pris ensuite la parole.

Après ces discours, qui ont été écoutés avec un profond recueillement, M. le président a proclamé les noms de ceux à qui la Société décerne des récompenses.

Prix de bonne culture.

Médailles d'argent. — MM. François Bertot, à Banneville-sur-Ajon; — Jean-Louis Flaguais, à Noyers.

Médailles de bronze. — MM. Pierre Boulon, à Courvaudon; — Adolphe Delalande, à Bonnemaison.

Mentions honorables. — MM. Jean-Jacques Ricard, à Missy.; — Jean-Louis Lénault, à Epinay-sur-Odon; — François Brée, à Saint-Aignan-le-Malherbe; — Lasalle, à Noyers; — François Pellevey, à Épinay-sur-Odon.

Prix de labourage.

1er. Prix: Armand Picard, chez M. Lasalle, à Noyers. 2e. Prix: Pierre Groult, propriétaire à Villers. — 3e. Prix: Jean Auvray, chez M. Ricard, à Missy.

Prix de moralité et de fidélité.

Domestiques. — 1er. Prix: Olivier Belhache, chez Mme. G. Bertot et Léonard Lecomte, son père, 34 ans de ser-

vice. — 2e. Prix : Pierre Fanisset, chez M. Jacques Rozée, à Missy, 24 ans de service. — 3e. Prix : Jean-Louis Guillet, chez M. Pelcerf, à Longvillers, 29 ans de service.

Servantes. — 1er. Prix : Catherine Frilay, chez M. Bellissent, à Parfouru, 36 ans de service. — 2e. Prix : Anne Beaussieu, chez M. Baptiste Lerichomme, à Epinay-sur-Odon, 32 ans de service. — 3e. Prix : Jeanne Barassin, chez M. Pierre Brée, à Courvaudon, 30 ans de service. — 4e. Prix : Jeanne Victoire, chez M. Gabriel Brée, à Courvaudon, 27 ans de service.

Le prix de vertu, consistant en une médaille de bronze et une somme d'argent, a été décerné à Victoire Blouet, de la commune de Noyers.

M. Leberrurier, cultivateur à Amayé-sur-Seulles, a présenté ensuite à l'assemblée un semoir Hugues et une charrue américaine. Il les doit à la générosité de feu M. le prince de Monaco, enlevé trop tôt à un canton voisin, où il répandait l'aisance avec le travail. La charrue américaine, désignée ordinairement sous le nom de charrue sans avant-train, a fonctionné sous les yeux des assistants, qui en ont apprécié les inconvénients et les avantages.

A 3 heures, le cortége reprenait la route du bourg, dans le même ordre qu'il y était venu. M. Lair l'a conduit dans un endroit voisin de la halle, où se trouvaient les pompes à incendie. Après avoir rappelé que, partout où se transporte la Société d'agriculture, elle se fait représenter ces utiles machines, et félicité l'administration de Villers-Bocage sur le bon état de ses pompes, il a exprimé vivement le regret de ce qu'elle n'a pas encore une compagnie de pompiers. M. Saillenfest, adjoint, a

pris l'engagement que, dans un mois, la commune aurait 25 à 30 pompiers, organisés en compagnie et habillés.

De là on s'est rendu dans la salle du banquet. C'était la halle aux grains, décorée avec beaucoup de goût par les soins de M. Hubert, receveur municipal. Une table de plus de 160 couverts y était dressée. Les humbles laboureurs, les obscures servantes dont on avait proclamé les noms, y ont pris place à côté des hauts personnages, des riches propriétaires que jusque-là ils n'avaient regardé que de loin. La probité des uns les mettait au niveau des autres ; une pareille égalité n'a rien de dangereux.

A 8 heures, le cortége, précédé de la musique, et accompagné de la foule des curieux, s'est rendu sur la place du Grand-Marché, où a été tiré un joli feu d'artifice. Beaucoup de maisons ont été illuminées, et la fête, pendant laquelle on n'a eu aucun accident à déplorer, s'est prolongée par des danses publiques, jusqu'à une heure fort avancée dans la nuit.

CONCOURS DE LABOURAGE ET DE BESTIAUX, A SAINT-PIERRE-SUR-DIVES, LE 15 OCTOBRE 1843.

De tous les concours qui ont eu lieu depuis huit ans, dans l'arrondissement de Lisieux, aucun, sans doute, n'a mieux rempli l'attente de la Société à laquelle on doit cette institution, que le dernier concours de St-Pierre-sur-Dives. Nulle part aussi, il faut le dire, le but que poursuit la Société d'Emulation de Lisieux n'a été mieux compris, nulle part, elle n'a rencontré de plus dévoués auxiliaires.

M. Legrand, maire de St.-Pierre-sur-Dives, inspecteur de l'association normande, avait, avec un empressement spontané, promis de joindre ses efforts à ceux de la Société. Grâce à son intelligente et active coopération, ce concours a été une véritable fête agricole.

L'ouverture du concours était fixée à onze heures du matin. Les membres des jurys s'etaient réunis dans une des salles de la mairie de Saint-Pierre, sous la présidence de M. Legrand, pour arrêter les conditions secondaires qui n'avaient pu être insérées au programme. C'est là que devait se rassembler le cortége. Autour de M. Formeville, maire de Lisieux, remplissant les fonctions de président de la Société d'Emulation, et des autres membres délégués pour assister à cette solennité, sont venus se grouper successivement M. Laperelle, adjoint au maire de Saint-Pierre, les conseillers municipaux, un grand nombre de maires et de propriétaires du canton et des cantons voisins. Parmi ces derniers, on remarquait M. de Caumont, membre du Conseil général d'agriculture, M. de Beaurepaire, ancien ambassadeur, M. Bruce Whayt, écossais de distinction, auteur d'ouvrages estimés.

A onze heures, le cortége, précédé par les tambours et la brigade de gendarmerie à cheval, et escorté de la compagnie de pompiers. s'est dirigé vers le lieu du concours, suivi d'une foule immense.

Alors, sont arrivés vingt laboureurs avec leurs charrues. Au signal donné par les tambours, les charrues se sont mises en mouvement. Pendant une heure, au moins, qu'ont duré les épreuves, les rangs des spectateurs ne se sont point éclaircis.

Le cortége a repris ensuite la route du bourg dans le même ordre que précédemment, et s'est dirigé vers le champ de foire où étaient exposés un grand nombre de bestiaux remarquables.

Quand le jury a eu prononcé, le cortége s'est rendu dans la grand'salle des élections où tous les concurrents avaient été invités à se réunir. La foule des curieux a pénétré dans la salle avec le cortége. M. Formeville s'est placé au bureau et y a appelé M. le sous-préfet de Lisieux, qui faisait partie de la députation de la Société, M. le maire de Saint-Pierre-sur-Dives, et M. de Caumont.

Le silence s'est bientôt établi et M. Legrand a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

« L'art de faire rapporter à la terre tout ce qu'elle peut produire, eu égard à la nature du sol, avec le moins de frais possible, est, sans contredit, le plus utile de tous. N'est-ce pas l'agriculture, en effet, qui pourvoit à la subsistance de l'homme ? N'est-ce pas elle qui fournit la matière première de ses vêtements ? N'est-ce pas elle encore qui lui procure ses plus douces jouissances ? La terre est une source inépuisable de richesses, source pure à laquelle il est permis de puiser largement, sans craindre qu'un jour on puisse avouer sans rougir l'origine de sa fortune. De l'aveu des philosophes de tous les siècles, de tous les pays, l'agriculture est le plus noble des arts. Tous les ans, le souverain du Céleste-Empire, après lui les trois plus grands dignitaires de l'Etat et

neuf présidents des cours souveraines, tracent solennellement quelques sillons. Hommage éclatant rendu à l'art de cultiver la terre ! En maniant ainsi la charrue, l'empereur de la Chine enseigne que la culture du sol, loin d'abaisser l'homme, l'élève et l'anoblit ! Devant un tel acte, disait le philosophe de Ferney, que doivent faire les souverains de l'Europe ? Se taire, rougir et imiter. La voix de Voltaire, trop souvent comprise quand il a prêché le mal, ne l'a malheureusement pas toujours été quand il a enseigné de grandes et salutaires vérités dans l'intérêt des peuples.

« L'agriculteur, il faut en convenir, fut long-temps l'objet d'un injuste dédain. Aujourd'hui, que le mérite seul établit une différence réelle entre les hommes, il peut marcher l'égal du négociant et du magistrat. Sévérité de mœurs et de tempérance, pureté de conscience et surtout fidélité dans ses engagements, amour du travail et intelligence de ses actes, soumission aux lois et bienveillance envers ses inférieurs : telles sont, Messieurs, les qualités morales qui doivent surtout distinguer l'agriculteur ; mais il a d'autres soins à prendre.

« L'agriculture emprunte d'utiles enseignements à la géologie, à la physique, à la chimie et à la botanique. Sous la protection éclairée du gouvernement actuel, protection qui n'est pourtant pas encore tout ce qu'elle devrait être, la France s'est enrichie de plusieurs écoles où les jeunes cultivateurs peuvent aller recueillir des notions agronomiques, développées avec talent par des professeurs dévoués, pour revenir ensuite en faire l'application dans la contrée à laquelle ils appartiennent. Ces établissements, pleins d'avenir, nous les signalons,

nous les recommandons à la jeunesse laborieuse et intelligente de nos campagnes. Ils lui ouvriront une carrière nouvelle aussi féconde, aussi attrayante, aussi honorée qu'elle est précaire, fatigante et dépréciée aujourd'hui. Le progrès immédiat, le développement certain de la science agricole sont dans ces instituts qui réunissent au savoir l'expérience, à l'idée le fait, au précepte la démonstration.

« En agriculture, il ne faut pas se le dissimuler : la France est arriérée. L'Allemagne, l'Angleterre, l'Ecosse, la Belgique surtout, nous ont de beaucoup dévancés dans la voie des progrès agricoles.

« Dans notre canton, en particulier, combien de marais à dessécher, de landes à défricher, de côteaux à boiser, de prairies à amender ? — Parlerai-je de la culture des arbres fruitiers et forestiers, de la fabrication des cidres , de la distillation des eaux-de-vie ? Sauf quelques rares et honorables exceptions, nous sommes restés stationnaires. Sortons, Messieurs, sortons de cette funeste apathie, je vous en conjure : nos intérêts nous en font un devoir, notre amour propre, que dis-je? notre honneur nous le commande.

« Que tout agriculteur sache bien que les races de nos divers animaux domestiques, surtout les races chevaline et bovine, peuvent être sensiblement améliorées : qu'il existe une foule d'engrais tirés du règne végétal et surtout du règne animal dont on méconnaît généralement les bons résultats, parce qu'on ne se donne pas la peine d'en étudier les propriétés ; qu'enfin, pour tirer tout le parti possible d'un domaine, il faut pouvoir disposer d'un capital suffisant, condition sans laquelle ja-

mais entreprise agricole ne sera couronnée de succès; que le cultivateur rejette loin de lui cette défiance que lui inspirent toutes les innovations ; qu'il accueille avec empressement celles qui auront été reconnues utiles ; que l'éleveur cherche avec soin les meilleurs étalons, et il verra ses richesses augmenter à mesure que les diverses races d'animaux qu'il possédera deviendront plus belles ; que le fermier, enfin, proportionne ses entreprises à ses ressources pécuniaires.

« Tels sont les vœux, Messieurs, que forme pour son pays celui à qui vous avez donné depuis treize ans tant de preuves d'estime et d'attachement, et qui profite, avec bonheur, de cette occasion pour vous en témoigner publiquement toute sa reconnaissance. »

Concours de labourage.

1re. prime : Tigé, de Percy. — 2e. Binet, de Bretteville. — 3e. Olivier, de Percy.

Concours de Taureaux.

1re. prime : Gaudin, de Vieux-Pont. — 2e. Lecène, d'Hiéville.

Concours de Genisses.

1re. prime : Guesnon, de Mézidon. — 2e. Delaunay, de Montviette.

Concour de vaches laitières.

1re. prime : — Formage, de Saint-Pierre-sur-Dives. — 2e. Doucet, de Saint-Pierre-sur-Dives.

Chacune de ces personnes a reçu des mains du président, une branche de laurier ornée de bandelettes tricolores.

M. de Caumont, ayant ensuite demandé la parole, a offert, au nom de l'Association Normande, au jury de la Société de Lisieux, une médaille d'argent, pour être par elle décernée au cultivateur du canton qui se distinguait par la bonne tenue de sa ferme et y avait introduit, dans une sage mesure, le plus de pratiques nouvelles. Il a déposé sur le bureau la médaille offerte, et le président a annoncé que les jurys appelés à désigner la personne qui méritait cette distinction, avaient proposé M. de Lignerolles, de St.-Pierre-sur-Dives.

Un banquet avait été commandé à l'hôtel du Grand-Turc, par M. Legrand, de concert avec un certain nombre d'habitants notables de Saint-Pierre. Les membres présents de la Société d'Emulation, les membres des deux jurys et les personnes invitées ont été immédiatement conduits à l'hôtel et se sont assis à une table de quarante couverts. M. Legrand avait à sa droite M. Louis Nasse, sous-préfet, du même côté M. Laillier, maire de l'Hôtellerie, et M. Laperelle ; il avait à sa gauche M. Formeville, maire de Lisieux, M. de Caumont et M. Frédéric Nasse.

A la fin du repas, qui a été splendide, M. Laperelle s'est levé, et, portant un toast à la Société d'Emulation, il s'est exprimé en ces termes :

« La Société d'Emulation, Messieurs, a fondé dans notre arrondissement les concours agricoles ; elle poursuit son œuvre utile avec une louable persévérance

et un succès croissant. Le canton de Saint-Pierre-sur-Dives vient d'être appelé pour la seconde fois à jouer son rôle dans les luttes pacifiques que cette Société provoque. Au nom du chef-lieu, à l'administration duquel je suis heureux de concourir, j'offre à nos honorables convives l'expression de sa reconnaissance, l'assurance de la sympathie dont il est animé pour les efforts constants de l'Association qu'ils représentent.

« *A la Société d'Emulation de Lisieux !* »

M. Formeville, au nom de la Société d'Emulation, a répondu :

« Je remercie M. Laperelle des paroles obligeantes qu'il vient d'adresser à mes collègues de la Société d'Emulation et à moi. Cette Société apprendra avec une vive satisfaction que ses délégués ont rencontré de la part des administrateurs et des habitants notables de Saint-Pierre-sur-Dives, un grand empressement à la seconder dans la tâche vraiment utile qu'elle a entreprise. C'est en donnant, comme vous l'avez fait aujourd'hui, Messieurs, aux fêtes agricoles qu'elle a établies, toute la solennité dont elles sont susceptibles, que l'on assurera l'avenir, que l'on augmentera le succès d'une institution qui existe dans beaucoup de contrées, qui a déjà produit partout d'importants résultats. Je prie mes collègues d'unir leurs vœux à ceux que je forme pour la prospérité agricole du canton de Saint-Pierre. »

M. le maire de Saint-Pierre-sur-Dives s'est ensuite levé et a porté le toast suivant :

« A M. de Caumont, membre du conseil-général d'Agriculture, qui a si énergiquement défendu dans le

sein de cette grande assemblée les intérêts agricoles du département du Calvados ! A M. de Caumont, fondateur et directeur de l'Association Normande, qui a su imprimer à cette vaste compagnie une activité si favorable aux progrès de l'agriculture dans notre belle province ! A l'homme qui fait de son temps et de sa fortune l'usage le plus noble qu'on en puisse faire, en les consacrant à l'amélioration matérielle, intellectuelle et morale de son pays !

M. de Caumont a pris aussitôt la parole et a dit d'une voix émue :

« Je suis vivement touché du toast que vient de porter M. le maire de Saint-Pierre-sur-Dives. J'attache un haut prix à l'affection dont il veut bien m'honorer et je le remercie de sa bienveillante amitié : il peut compter sur la mienne.

« Je vous proposerai pour ma part, Messieurs, un toast auquel vous vous joindrez avec empressement. Notre sol est riche ; nos cultivateurs ne manquent ni d'énergie ni de patience ; on est sans doute animé dans nos campagnes du désir de bien faire ; mais des préjugés regrettables, un sentiment de défiance pour tout ce qui est nouveau, y rend l'agriculture stationnaire ; le progrès y trouve dans la routine à laquelle le cultivateur se montre obstinément attaché une infranchissable barrière. Puisse-t-on comprendre enfin qu'en agriculture, comme dans les autres carrières ouvertes à l'activité humaine, il faut obéir à la loi du progrès ! Mais en même temps que l'on ne dédaigne pas la pratique, c'est elle qui doit à son tour aider la théorie; c'est faute d'avoir associé ces deux choses inséparables

que bien des essais ont été infructueux, ou qu'ils n'ont pas complètement répondu à l'espoir de ceux qui les avaient conseillés : les phénomènes agricoles si heureusement étudiés par les Gasparin, les Boussingaut, les Dumas, les Payen et tant d'autres savants de premier ordre, sont encore entourés de mystère ; c'est à la pratique à éclaircir ces faits si intéressants, entrevus depuis peu d'années et que notre siècle aura, j'espère, la gloire de découvrir complètement, grâce au dévouement des hommes que je viens de citer ; que la pratique s'unisse donc à la science du chimiste pour hâter, cet heureux résultat.

« *A l'union de la pratique et de la théorie.* »

Après ce toast qui a été couvert d'applaudissements M. Laperelle a exprimé le vœu que la Société d'Emulation de Lisieux, suivant l'exemple d'un grand nombre de Sociétés, décernât des récompenses aux domestiques des campagnes qui auront servi le plus long-temps et avec le plus de fidélité le même maître. L'idée de formuler un pareil vœu, a ajouté M. Laperelle, m'a été suggérée par une démarche qu'a faite auprès de moi dans la matinée, un sieur Bisson qui est depuis 46 ans au service de Mme. veuve Fleury, dans la commune de Sainte-Marguerite-de-Viette. Ce vieux serviteur, croyant que la Société d'Emulation récompensait les domestiques, s'est présenté à la mairie avec un certificat constatant ses titres.

Le vœu exprimé par M. Laperelle a été accueilli avec faveur, et M. de Caumont, ayant immédiatement réclamé la parole, a déclaré qu'il était heureux de trouver l'occasion d'accomplir un acte de justice, et il

a remis à M. le maire de Saint-Pierre, au nom de l'Association Normande, une somme de 50 francs pour être donnée au sieur Bisson. Ce don spontané a vivement ému tous les convives. M. le Sous-Préfet a proposé une quête au profit de Bisson. La proposition a été adoptée et une somme de 30 francs, produit de cette quête, a été jointe aux 50 francs donnés par M. de Caumont.

M. Legrand a pris ensuite la parole pour développer quelques considérations relativement aux concours agricoles dirigés par la Société d'Emulation de Lisieux. D'après lui, le mode suivi jusqu'à présent est défectueux, et les concours ne répondent pas au but que la Société s'est proposé. Quelques sillons tracés par un petit nombre de laboureurs, quelques bestiaux présentés à l'examen d'un jury, ne peuvent donner qu'une idée imparfaite de l'état agricole d'un canton. M. Legrand voudrait que la Société nommât chaque année une commission qui visiterait les fermes du canton, dans lequel des primes devraient être décernées, et ne se bornerait pas à examiner les bestiaux et le mode de labourage, mais donnerait aussi son attention aux arbres fruitiers et forestiers, en un mot à tout ce qui compose une exploitation rurale.

Après le désir exprimé par M. Frédéric Nasse de voir placer dans la mairie de Saint-Pierre les portraits de quelques hommes distingués, nés dans cette commune, les convives ont quitté la table et se sont séparés en se félicitant mutuellement d'avoir pu assister à une réunion aussi intéressante.

Alfred CAMPION.

CONCOURS DE CAUMONT ET DE BALLEROY.

Le Dimanche 17 septembre ont eu lieu, à Balleroy, pour les cantons de Balleroy et de Caumont, les concours agricoles établis par la Société d'agriculture de Bayeux.

Une foule considérable venue de toutes les communes de l'arrondissement assistait à cette solennité, que le beau temps a constamment favorisée. On avait choisi pour emplacement la grande avenue du château, où deux tentes étaient dressées ; l'une pour les convives du banquet qui devait terminer la fête, l'autre pour abriter le jury d'examen. A côté de l'avenue de nombreuses tentes d'aubergistes attendaient les concurrents et les promeneurs. Toutes ces dispositious, heureusement conçues, prises ou dirigées par Messieurs les membres de la Commission d'organisation, jointes à l'aspect si pittoresque des lieux, offraient à l'œil un tableau magnifique, un panorama des plus délicieux.

A midi, les concurrents étant réunis, le jury a procédé à la visite des bestiaux, ce qui a duré jusqu'à trois heures et demie, heure où le concours de charrues a commencé.

A quatre heures, le bureau de la Société où siégeaient M. Delaboire, président de la section d'agriculture, M. Dumanoir, rapporteur, M. Castel, secrétaire, M. Georges Villers, vice-secrétaire, M. le sous-préfet, M Lance, membre du conseil général, etc., est entré en séance pour la distribution des récompenses.

M. Delaboire a ouvert la séance par un excellent discours dans lequel nous lisons le passage suivant :

« Il faut, avant tout, que l'agriculture soit honorée, pour attirer à elle tous les hommes de cœur et d'intelligence qui allaient autrefois chercher la fortune et la gloire dans les camps. Il faut qu'elle puisse leur offrir, sinon une carrière aussi brillante, au moins une juste part d'influence dans la société.

« Il faut encore que l'agriculture soit bien connue, bien étudiée, habilement pratiquée ; on ne saurait trop le dire, elle ne fera des progrès rapides, que lorsqu'il y aura des écoles ou des classes spéciales pour les enfants qui se destinent à la culture des terres. Eh quoi! messieurs, pour toutes les professions, pour tous les arts, pour tous les métiers même les plus simples, il y a des cours, des écoles, ou pour le moins des apprentissages, et l'agriculture, c'est-à-dire l'art le plus nécessaire à la vie, celui qui importe le plus à la prospérité de l'Etat, celui de tous qui exige peut-être les connaissances les plus variées, est le seul que personne ne daigne ni enseigner, ni apprendre, et que tout le monde croit connaître sans l'avoir étudié !

« En attendant, ces institutions spécialement appropriées à l'agriculture, les comices agricoles qui s'organisent sur tous les points de la France, excitent l'émulation, en propageant dans toutes les classes le goût du travail et le désir de bien faire. Votre société, messieurs, n'a pas voulu rester en arrière de ce grand mouvement national. A peine constituée depuis deux ans, ses assemblées, ses expositions, ses concours ont fixé l'attention publique, et cette seconde fête agricole si nombreuse, si brillante, promet les plus heureux résultats. »

Puis, M. Dumanoir, rapporteur de la Commission chargée de l'examen des fermes, ayant obtenu la parole, a, dans un rapport, très-circonstancié, fait connaître l'état de l'agriculture dans les deux cantons où la Commission s'est livrée avec un soin scrupuleux à la visite de près de quarante exploitations.

Prix pour la bonne tenue des fermes.

Canton de Caumont. — *Médailles d'honneur en argent.* — M. Jacques Gueroult, propriétaire-cultivateur à Sallen ; — M. Théodore Cantelou, propriétaire-cultivateur à Livry.

Mentions honorables. — MM. Martin, frères et sœurs, propriétaires-cultivateurs au Quesnay-Guesnon ; — MM. Cairon père et fils, propriétaires-cultivateurs à Anctoville.

Canton de Balleroy. — *Médailles d'honneur en argent.* — M. Malherbe, cultivateur à Chouain ; — M. Jacques Le François, cultivateur à Campigny.

Mentions honorables. — M. Marion, cultivateur à la Bazoque ; — M. Louis Langlois, cultivateur à la Bazoque ; — MM. Michel et Gilles Marion, cultivateurs à la Bazoque ; — M. Pierre Rauline, cultivateur à Vaubadon ; — M. Auguste Longuet, cultivateur à Castillon ; — M. Augustin Aveline, cultivateur à Planquery ; — M. François Eudier, cultivateur à Juaye.

Après la distribution des récompenses, une banquet de 120 couverts a réuni M. le président et MM. les membres du bureau de la Société, du jury d'examen et des commissions, une partie des lauréats et plusieurs notabilités.

CONCOURS DANS LE CANTON DE COULIBOEUF.

Le mercredi 27 septembre 1843, la section d'agriculture et d'industrie de la Société académique, agricole, industrielle et d'instruction de l'arrondissement de Falaise, a tenu à Jort les concours agricoles qui ont lieu, chaque année, dans l'un des cantons de l'arrondissement.

Le Président général de la Société, M. David, membre de la Chambre des députés, présidait cette réunion. La présence de MM. les membres du bureau de la Société académique et celle d'un grand nombre d'honorables cultivateurs et propriétaires, a puissamment contribué à l'éclat de cette fête.

Grâce aux soins de M. le maire de Jort, un terrain avait été préparé d'avance pour les concours de charrues; des piquets, portant de larges numéros, indiquaient aux laboureurs les places qu'ils devaient occuper, et une tente avait été préparée pour les autorités.

Un piquet de la garde nationale en armes a constamment maintenu l'ordre, des gendarmes à cheval ne laissaient pénétrer que les seuls juges du concours sur les terrains labourés.

M. le Président général, prenant alors la parole, a prononcé le discours suivant :

« Agriculteurs, je vous salue !

« Permettez à un vieux voyageur, quoique étranger à votre art, de se mêler à vos solennités et d'applaudir à vos succès. Il a vu partout l'agriculture exercée par la

plus estimable partie du genre humain ; il ne l'a vue dignement honorée que dans notre bonne et fertile patrie.

« C'est un beau spectacle que la réunion de tant de citoyens, de mérites si divers, se rassemblant, les uns pour encourager les vertus et les talents les plus utiles à la société, les autres pour recevoir ces encouragements honorables.

« On croirait remonter à ces siècles bibliques où les tribus se groupaient autour des tentes patriarcales, pour recevoir des pères du genre humain des leçons de moralité et les conseils de leur expérience. Les livres sacrés nous donnent seuls une idée de ces mœurs. Notre belle France nous en offre tous les ans le souvenir et la réalité dans ses comices agricoles.

« Les grands, les riches, les savants se sont mêlés enfin au peuple des campagnes pour l'aider à les fertiliser, à les embellir, à les anoblir même. Ils ont emprunté aux autres climats ce qui pouvait se naturaliser sous le nôtre, et ont élevé l'art des champs à la hauteur d'une science qui s'appuie sur toutes les autres. Les Olivier de Serres, les Arthur Young, les Rozier, les Domballe sont au nombre des grands esprits qui font la gloire de leurs différents pays.

« Honneur à ces vrais grands hommes qui ont appliqué leur haute intelligence à ce qu'il y a de plus utile au genre humain! Honneur aux Sociétés savantes qui ont répandu les doctrines lumineuses des maîtres de la science agricole et donné des prix aux vertus rurales! Honneur au gouvernement qui encourage ces sociétés, et les aide de ses dons!

Les prix qu'on va décerner dans cette belle journée

nous viennent, en grande partie, de sa munificence; nous n'en sommes que les distributeurs. La Société y ajoute, à ses frais, des prix de moralité pour les domestiques de campagne. Le Ministre de l'Agriculture a regretté de ne pouvoir nous faire une part plus considérable dans la répartition de ces encouragements, car il a une estime toute particulière pour les progrès de notre arrondissement et pour le zèle de notre section agricole. L'histoire de ces progrès, c'est vous, Agriculteurs, qui l'écrivez sur notre sol avec le fer de vos charrues.

« Nous sommes déjà très-avancés dans ce grand art; mais nous avons encore des rivaux qui nous surpassent. Ils sont autour de nous; ils sont presque sous nos yeux. Pourquoi ne nous hâtons-nous pas davantage de les égaler? Quel degré d'intelligence ont de plus que nous les Belges et les Anglais? La nature ne leur a pas donné sans doute cette supériorité; mais la persévérance dans les bonnes voies les a fait arriver avant nous. Le Français, si prompt à saisir les idées nouvelles quand elles sont ingénieuses, est le plus lent à s'en emparer, quand elles ne sont qu'utiles. Il y a chez nos voisins des procédés de culture, des instruments aratoires, des systèmes d'irrigation qui font partie de la supériorité de leur agriculture. On nous les a indiqués cent fois. Pourquoi ne sont-ils pas encore recherchés, essayés, adoptés par nous? Que dis-je, nous refusons même, nous repoussons nos propres inventions par le doute ou par le ridicule, et nous ne les acceptons qu'après que l'étranger s'en est servi le premier. Quittons, Messieurs, quittons cette défiance de nous-mêmes et cette indifférence qui nous maintient trop long-temps dans l'état d'infériorité.

« O mes concitoyens ! convient-il aux Français de marcher les derniers ? Ce que vous faites en science militaire, pourquoi ne le feriez-vous pas en agriculture? Dans l'une vous donnez l'exemple ; dans l'autre vous le recevez. Dans l'une, vous en croyez un Turenne, un Vauban, un Napoléon ; dans l'autre, vous n'en croyez que des routines, des préjugés, des habitudes ; et le simple laboureur se croit plus savant que l'agronome le plus instruit par ses voyages et ses expériences. Il faut victoire sur victoire pour prouver à ce soldat que son général en sait plus que lui. Cet entêtement est fatal à tout perfectionnement. Il ne doit pourtant pas vous décourager, Messieurs.

« Riches propriétaires, continuez à faire des essais, s'ils ne sont pas toujours heureux, vous avez le moyen d'en perdre les avances ; mais lorsque vous aurez réussi sur quelques hectares de vos domaines, exploitez en grand, multipliez les bons exemples, persuadez par votre prospérité, et répandez vos procédés et vos secrets parmi le peuple. Ce sera le premier de vos titres à son respect et à votre supériorité sociale. Quel plus noble usage pouvez-vous faire de vos loisirs et de votre fortune?

« Et vous, cultivateurs, ne résistez plus si obstinément à des exemples convaincants, à des preuves évidentes, puisqu'elles sont des faits et non des raisonnements. Défiez-vous toujours, j'y consens, des nouveautés non éprouvées ; mais quand l'une d'elles est reconnue bonne et utile par des expériences réitérées, dans les conditions diverses de l'atmosphère et de la qualité des terroirs, ne refusez plus les bienfaits que la science vous présente, et enrichissez la patrie en vous enrichis-

sant vous-mêmes. L'opiniâtreté prolongée, malgré l'éloquence des faits, devient aveuglement, et trop souvent nous est fatale ! »

Nous regrettons de ne pouvoir donner dans toute son étendue ce discours remarquable qui a été vivement applaudi.

A ce discours, écouté avec la plus profonde attention, a succédé celui de M de Magny, président de la Section d'agriculture et d'industrie.

Puis, le secrétaire de la Section d'agriculture et d'industrie a lu un compte-rendu, rapide et succinct, des travaux qui ont occupé la Société pendant l'année qui vient de s'écouler.

Et enfin, les primes et récompenses ont été proclamées ainsi qu'il suit :

Primes de moralité.

Grands Valets. — 1re. Prime. Le sieur Hamel (Louis), grand-valet chez M. de Blocqueville, à Morteaux, pour 53 ans de service, sans interruption, dans la même exploitation.

2e. Prime. Le sieur Besnier (Jean-Louis), grand-valet chez Mme. veuve Mousset, à Jort, pour 40 années de service.

1re. Mention honorable Le sieur Prempin (Antoine), grand-valet chez M. Philippe-Anastase Gallot, à Perrières; 29 ans de service.

2e. Mention. Le sieur Doucet (Jacques), grand-valet chez M. Guesnon, à Jort; 26 ans de service.

Bergers. — 1re. Prime. Le sieur Germain (Thomas), berger chez M. Henri Lemonier, pour 37 ans de service.

2e. Prime. Le sieur Bacon, berger à la ferme de Tilly, chez M. le comte de Vendœuvre, pour 24 ans de service dans la même exploitation.

1re. Mention honorable. Le sieur Charretier (Louis), berger chez M. de Blocqueville, à Morteaux; 23 ans de service.

2e. Mention. Le sieur Duval (Auguste), berger chez M. Michel Fresnil, à Crocy; 21 ans de service.

Servantes de fermes. — 1re. Prime. Dame Thomas (Françoise), servante, depuis 30 ans, chez M. de Blocqueville, à Morteaux.

2e. Prime. Demoiselle Pitrou (Catherine-Marie), servante depuis 23 ans chez M. Gallot (Maurice), à Perrières.

Labourage. 1er. Prix. Le sieur Pillet (Arsène), conduisant la charrue de M. Coulibœuf, de Perrières.

2e. Prix. M. Esnault, de Grisy, dirigeant lui-même sa charrue.

3e. Prix. ex æquo. M. Lefrère fils, de Grisy, conduisant la charrue de son père, et le sieur Guerin (Cyrille), conducteur d'une charrue appartenant à M. Lecordier, de Perrières.

Taureaux d'un an à deux. — 1er. Prix. M. Lalande, de Louvagny, pour un taureau brangé-clair, à strie noire.

2e. Prix. M. Delange, de Vendœuvre, pour un taureau brangé-noir, pagne.

Taureaux de deux ans et plus. — 1er. Prix. Levavasseur, de Pôtigny, pour un taureau brangé-noir, tête émaillée.

2e. Prix. M. Mauger, de Villers-Canivet, pour un taureau pagne, brangé.

Vaches de cinq ans et plus. — 1er. Prix. M. Guesnon,

de Morières, pour une vache pagne, blanche, âgée de cinq ans.

2e. Prix. M. Delange, de Vendœuvre, pour une vache brangée-noire, âgée de six ans.

Mérinos laine fine. — 1er. Prix. M. François Richer, à Gouvix, pour un bélier sans cornes, âgé de 18 mois.

2e. Prix. M. le comte de Polignac, à Gouvix, pour un bélier sans cornes, âgé de 18 mois (1).

Bêtes de race commune du pays. — 1er. Prix. M. Guesnon, de Morières, pour un bélier de neuf mois.

2e. Prix. M. Bacon (Jean), d'Ernes, pour un bélier de huit mois.

Le Secrétaire de la Section d'agriculture et d'industrie,

G. MAUSSION

DISTRIBUTION DES PRIX DU DÉPARTEMENT DE L'EURE.

Agriculture perfectionnée. — Prix de département. Prix unique : M. Pierre Hellard, fermier à Montmorin, commune de Roman, canton de Damville, arrondissement d'Evreux. (Médaille d'or de 500 francs.)

Mention très-honorable : M. Pierre-François-Marie Mettais, fermier à Harquency, arrondissement des Andelys.

Plantation de pommiers.—Concours départemental. Prix

(1) M. le comte de Polignac a écrit à la Société pour lui déclarer que deux de ses béliers avaient été conduits aux concours à son insçu et à celui du fermier nourrisseur chez lequel ils étaient placés pour y faire la monte ; et que l'un d'eux ayant remporté le second prix, il ne croyait pas devoir accepter une prime qu'il n'avait pas eu l'intention de disputer.

unique : M. Adolphe Tillard, propriétaire à la Commanderie, commune de Sainte-Colombe, arrondissement d'Evreux. (Médaille d'or de 150 francs.)

Création d'herbages et engraissement d'animaux de la race bovine. M. Viel, herbager et propriétaire, à Charleval, arrondissement des Andelys. (Médaille d'or de 200 francs.)

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE A ANGERS.

Les questions agricoles insérées au programme sur la proposition de l'Association normande n'ont pû être toutes discutées: l'une d'elles concernant l'amélioration des races et les changements que la nourriture peut apporter dans l'accroissement des animaux domestiques, a donné lieu à la discussion suivante :

M. Oscar Leclerc pense que le progrès des races est dû surtout à la qualité et à la quantité de la nourriture et au croisement des espèces.

M. Rieffel, membre du conseil-général d'agriculture, directeur de l'établissement agricole de Grand-Jouan, a amélioré par ces moyons la race pure sans avoir recours à des croisements étrangers. Depuis un quart de siècle, le progrès a été sensible dans le département de Maine-et-Loire, grâces à l'amélioration de la culture des plantes fourragères. Dans l'arrondissement de Segré, M. Parage ne fait plus travailler ses élèves. Dans un tel système, la race de Durham semblerait présenter des avantages remarquables. Il voit avec plaisir l'introduction progressive dans nos pays de cette race étrangère. La question des moutons n'est pas assez mûre : en croisant au premier degré les mérinos et les moutons

anglais, on a obtenu augmentation de poids et amélioration de laine. L'orateur pense que ces effets possibles en Angleterre, et déjà tentés dans le Loiret, doivent réussir dans le département de Maine-et-Loire.

M. le v^te^. de Cussy dit qu'aux environs de Londres on a remplacé, avec avantage, une race de vaches sans cornes, par cette même race croisée avec celle de Durham. Le lait est abondant et riche en crême, l'animal engraisse facilement. L'introduction de cette race nouvelle aurait de grands résultats dans nos pays. Il est vrai que ces bestiaux ont le pied tendre et la tête faible, mais avec des ménagements pour le travail et un nouveau croisement qu'il indique, ces inconvénients disparaissent. M. de Cussy parle des moutons de Leicester et des porcs que l'on rencontre aux environs de Londres. Pour les empêcher de fouir, *on leur coupe le dessus du groin avec un rasoir*, et la cicatrice restant sensible, remplace avec avantage le fil de fer dont on se sert dans nos contrées.

M. Hunault signale le progrès que la race des moutons a faits dans le pays, les croisements déjà opérés entre les races de Durham et les races indigènes, et le croisement des races anglaises à longues laines avec les moutons de la Varenne et du Tournay; il recommande aussi des races de porcs de Baugé presque aussi belles que la race anglaise.

M. Le Cerf signale comme causes principales de l'amélioration des races : 1°. la nourriture des animaux; 2°. la confection des étables et des écuries; 3°. les soins aux animaux; 4°. des ménagements dans le travail qu'on exige d'eux.

M. Robinet, de Paris, fait remarquer que MM. Dumas et Bousingault et d'autres chimistes se livrent à d'immenses expériences qui ont pour but de faire connaître l'influence de la nourriture sur l'engraissement et le développement des animaux.

M. de Caumont prend la parole. Il indique un nouvel aperçu dont ces savants chimistes ne s'occupent pas assez C'est l'influence des différents pâturages sur la nature des animaux, sur les dispositions à engraisser, à se fortifier ou à dépérir; ainsi les marchands de bœufs savent que tel animal venant de certains pays, sera transformé de telle façon par sa présence dans une autre contrée. Les herbagers savent que tel herbage convient au bœuf de telle ou telle provenance.

M. Desvaux fait connaître la division des chapitres du mémoire qu'il a présenté en réponse à la question du programme : une commission composée de MM. Boutton-l'Evêque, de Cussy, de Caumont, Oscar Leclerc et Puvis, doit faire un rapport sur tous les mémoires qui ont été présentés.

M. Oscar Léclerc pense que la race mancelle de Segré est plus favorable pour l'engrais dans les herbages que celle de Cholet, du moins il l'a rencontrée plus fréquemment dans la vallée d'Auge, où on en fait plus de cas.

M. de Quatre-Barbes pense également que la race mancelle s'engraisse plus vite dans les herbages de la Normandie. Cependant les agriculteurs des environs de Cholet préfèrent la race de leur pays, car les marchands de Paris achètent plus cher ces bœufs sous le même poids, parce qu'ils donnent une plus grande quantité de

suif, en outre, la race de Cholet prend mieux l'engrais à l'étable, principalement à l'aide des choux. Il ajoute qu'à Château Gontier, il a vu des animaux de quatre ans vendus de 800 à 900 fr., tandis que la race cholelaise ne s'engraisse qu'à sept ou huit ans.

M. Massoneau fait remarquer que les bœufs manceaux dont il est parlé travaillent peu; étant engraissés à quatre ans, ils croissent aussi plus vite, ils font de la chair et ne gardent point de graisse à l'intérieur; au contraire, les bœufs de sept ans ont achevé tout leur développement musculaire et prennent mieux la graisse.

CONGRÈS AGRICOLE DE L'ASSOCIATION BRETONNE.

L'Association Bretonne a ouvert à Vannes, le mercredi 20 septembre, son premier congrès. L'avenir le plus brillant s'ouvre devant cette belle institution de l'association, entièrement consacrée au bien-être et aux progrès moraux et matériels de l'Armorique. Un grand nombre des hommes d'élite et d'intelligence de la Bretagne, et même des autres provinces de France qu'intéresse si vivement les importantes questions agricoles agitées de nos jours, se sont empressés de répondre à l'appel fait à leurs lumières et à leur patriotisme. Ceux qui n'ont pu s'y rendre en personne ont envoyé leur adhésion.

Dans la salle de la mairie de Vannes, on voyait flotter aux côtés du fauteuil du président deux drapeaux, l'un aux couleurs des cinq départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, du Calvados, de l'Orne et de la Manche, offert par l'Association Normande à l'Associa-

tion Bretonne comme gage de sa sympathie et de sa cordiale fraternité, en la voyant entrer comme elle dans la voie du progrès et des études agricoles; l'autre aux couleurs noires, à la blanche hermine, portant cette devise: *Kent mervel* (jusqu'à la mort), offert en retour par l'Association Bretonne à l'Association Normande.

Nous constatons avec bonheur cette union des départements de l'Ouest pour le progrès et la prospérité de l'agriculture, source première de la richesse et de la puissance de la France. Les premiers travaux, les premières séances de l'Association, où les questions soulevées ont été si importantes, la discussion si digne et si élevée, nous ont démontré que cette union des départements de l'Ouest devait encore se resserrer davantage. Puisse l'identité du but proposé, l'identité des moyens choisis pour y parvenir, la maintenir toujours et donner à la voix des deux belles provinces de Bretagne et de Normandie, associées dans leurs intérêts communs, cette force et cette puissance nécessaires pour faire triompher les grands intérêts de l'agriculture nationale et obtenir pour elle justice et satisfaction.

Autour des membres du conseil de direction, MM. Rieffel, directeur de l'institut agricole de Grand-Jouan, président; Duchastellier, membre de la Société centrale d'agriculture du Finistère, secrétaire; Philippe Kerarmel, secrétaire de la Société d'agriculture de Lorient, trésorier, nommés dans la première assemblée tenue à Vannes les 3 et 4 mai dernier, sont venus se réunir, dès les premières séances, MM. de Labourdonnaye, député de l'arrondissement de Lorient; Lorois, conseiller d'Etat, préfet du Morbihan; Legall, conseiller à la cour royale

de Rennes, et président de la Société d'agriculture de cette ville ; Bizeul, de Blain, membre de l'Institut des provinces ; Avrouin, receveur général du Morbihan ; Derotry, inspecteur de l'agriculture pour le département de la Loire-Inférieure ; Desjars, président du comice central de l'arrondissement de Guingamp ; Pradier, secrétaire-général du Morbihan ; Hernio, membre de la Société centrale d'agriculture du Finistère ; de Francheville et de Robien, membres du conseil général du Morbihan ; baron de Coëtdihuel, inspecteur général des haras ; Jéhanno, président de la Société d'agriculture de Lorient ; Laplume, président du comice de Ploermel ; Godard, président du comice du Faouët ; Houel, directeur du haras de Langonnet ; Le Masne, ancien élève de l'Institut agricole de Grand-Jouan, et un grand nombre d'agronomes et d'agriculteurs distingués.

Après avoir donné lecture de l'autorisation du ministre aux statuts de l'association, et annoncé l'arrivée de M. de Sainte-Marie, inspecteur de l'agriculture, M. Rieffel, président, dans un discours d'ouverture, plein de faits et de vues utiles, commence par signaler les causes diverses qui, de nos jours, ont attiré l'attention publique sur l'agriculture. Il a énuméré ensuite toutes les Sociétés d'agriculture et les comices qui ont été fondés dans l'intention de provoquer et de soutenir le progrès agricole. Mais il pense que, dans la France représentative, où les intérêts agricoles dépendent souvent des votes des divers corps constitués, ces sociétés locales sont trop faibles pour se faire entendre. Il cite, à ce sujet, les questions vitales pour la Bretagne des droits d'octroi sur les bestiaux, des lins, des canaux, des irrigations,

des sels, des chevaux, etc. Une vaste Association devra nécessairement avoir une voix bien autrement prépondérante dans la discussion des intérêts matériels; et quant aux connaissances théoriques et pratiques que doivent amener les sessions annuelles, elles apparaissent à ses yeux d'un intérêt majeur par l'ensemble des documents dont elles émaneront.

L'Allemagne, dont nous sommes chaque année tributaires, a procédé par de grandes associations. Celle du grand duché de Bade, dont le siége est à Carlsruhe, compte plus de six mille membres. Il est facile de comprendre quelles lumières et quelle puissance portent avec elles de semblables associations. Comme organe prépondérant dans notre société française, une grande Association Bretonne fortement constituée, lui paraît donc devoir être une énergique représentation des intérêts de l'agriculture.

Après avoir ainsi réglé le présent, M. Rieffel se préoccupe de l'avenir, et il termine son discours en ces termes :

« Mais, Messieurs, l'homme ici-bas n'a accompli qu'une partie de sa tâche, alors qu'il s'est occupé du présent. D'âge en âge, nos ancêtres nous ont transmis les faits de leurs travaux accumulés jusqu'à nous. Sans eux, nous n'aurions ni une pioche ni une charrue, nous serions misérablement vêtus. C'est une dette sacrée pour nous d'augmenter l'héritage commun, et quand nos petits-fils nous demanderont compte de notre passage sur la terre, qu'aurons-nous à leur répondre ? Quel legs leur offrirons-nous ? Quand je considère les grands travaux qui se sont accomplis, depuis un demi-siècle, dans les autres bran-

ches des connaissances humaines, je ne peux m'empêcher de gémir sur l'état encore si arriéré de l'art agricole; et, cependant, en comparant l'agriculture à elle-même, pendant la même période, je trouve un progrès incontestable. Ce progrès est dû sans doute aux efforts de tous, chacun y a travaillé pour sa part; mais, au milieu de ce progrès général, ne voyez-vous pas, sur l'horizon agricole, un phénomène nouveau, inconnu aux siècles antérieurs, un point lumineux, le même point qui a éclairé la marche des autres sciences. Ce point, Messieurs, c'est l'*avénement de l'intelligence* dans un art autrefois confié aux seules forces matérielles de l'homme. C'est là l'étoile qui, je l'espère, brillera un jour sur nos tombeaux, alors que nos descendants nous demanderont compte de notre passage sur la terre. Vous acceptez, je le présume, d'autant plus volontiers cette espérance, qu'à toutes les époques de notre histoire, où l'intelligence française s'est dévoilée, elle a brillé d'un vif éclat. La France a été grande par sa littérature, elle a été grande par ses armes, elle sera grande par son agriculture. Notre patrie a un génie social et particulier, d'une communication facile. Notre langue est appelée à devenir la langue universelle. Que d'éléments de grandeur pour nous, quand l'intelligence viendra enfin féconder nos champs, qui n'ont connu, jusqu'à ces derniers temps, que la sueur matérielle du corps.

« Avant notre siècle, une société d'agriculture existait en France, et c'était dans la Bretagne. Honneur à elle, honneur aux hommes d'élite qui avaient devancé leur époque! Ils ont fait ce qu'ils pouvaient faire, mais les temps n'étaient pas venus.

« Il était réservé au XIXᵉ. siècle de voir se lever, resplendissant, le soleil de l'intelligence dardant ses rayons féconds sur l'agriculture. On compte aujourd'hui, dans notre patrie, plus de 800 associations agricoles, douées d'une force vitale plus ou moins grande, mais qui ne périront plus. Des écoles spéciales déjà assez nombreuses se sont élevées sur différents points du territoire ; et, dans ces lieux, l'intelligence est cultivée avec le même soin que le sol arable. Les clercs laboureurs, que l'on aurait vainement cherchés partout ailleurs que dans les monastères, sont aujourd'hui répandus de toutes parts. La lecture, l'écriture et le calcul sont enseignés dans les moindres communes. Le temps s'avance où tous les enfants sauront lire et écrire, et la génération qui nous suivra trouvera des destinées intellectuelles et matérielles meilleures que les nôtres.

« Messieurs, il existe un homme en France qui, de bonne heure, a saisi la puissance de l'intelligence appliquée aux forces matérielles de la terre, à l'agriculture. C'est à lui que nous devons la première école d'agriculture qui ait paru dans notre patrie. Soyez certains que le plus grand titre de gloire de M. Matthieu de Dombasle, aux yeux de la postérité, sera un appel à la classe éclairée de la nation. Plus heureux que d'autres, il a compris de suite que, pour projeter une vive clarté, il fallait que la lumière vint d'en haut. Il avait vu le soleil, éclairant le monde, et il a porté som flambeau aux sommités sociales.

« Un autre homme s'est trouvé qui, frappé de notre isolement et de la perte vaine des forces individuelles, en a appelé à l'association. Il a eu le bonheur de

fonder l'association la plus puissante que nous possédions, et il vous dira lui-même ici les résulats qu'il a obtenus. Cet homme est venu au milieu de nous nous apporter les sympathies de sa province, pour les travaux auxquels nous allons nous livrer, et planter au cœur de la Bretagne le drapeau de l'association normande. Permettez-moi, Messieurs, de remercier en votre nom, au nom de l'association bretonne, M. de Caumont, des sympathies qu'il nous apporte, ainsi que de sa bienveillante collaboration. Permettez-moi aussi de remercier vos magistrats de l'empressement avec lequel ils nous ont deux fois accueillis, et de l'active sollicitude qu'ils n'ont cessé de témoigner en faveur de notre association. »

M. de Caumont a ensuite annoncé la mission dont il a été chargé par l'association normande, d'exprimer toutes ses sympathies pour l'œuvre de l'association bretonne : puis, après avoir tracé dans un exposé méthodique, les objets divers qui ont occupé l'association normande, il a terminé en ces termes :

« Le succès de l'Association Bretonne ne saurait être douteux ; vous allez travailler au bien-être d'une province dont tous les besoins vous sont connus, dont la population est laborieuse. Les hommes honorables qui ont adhéré aux statuts de l'Association Bretonne, le talent bien connu de votre secrétaire général, M. Duchastellier, de MM. Houël, Kerarmel et des membres qui ont pris part à votre première réunion, donnent les plus grandes espérances et garantissent la bonne direction de vos travaux. Vous avez pour président un

des agriculteurs les plus instruits du royaume ; un homme qui sait allier la pratique à la théorie et qui a déjà fait pour la France occidentale ce que M. Mathieu de Dombasle a fait pour nos provinces de l'Est. Avec votre concours, Messieurs : M. J. Rieffel, dont le savant recueil est si instructif et si plein de faits, répandra dans toute la Bretagne les connaissances et les bonnes pratiques agricoles.

Pour se répandre, pour s'infiltrer dans la vie du peuple, ces pratiques ont besoin du concours d'une association comme la vôtre qui, en recommandant ce qui est bon, sache aussi surmonter les entraves qui pourront parfois se présenter ; il est possible en effet que vous rencontriez ça et là quelques obstacles sur la route que vous aurez à parcourir, peut-être même vous tiendra-t-on d'abord peu de compte de votre dévouement ; mais la partie la meilleure et la plus éclairée de la population bretonne vous comprendra ; elle appréciera vos efforts. Chacun de vous d'ailleurs agit, j'en suis persuadé, avec cette conviction forte, persévérante, invariable, qui marche vers le but sans s'embarrasser des difficultés à vaincre.

Un des grands avantages des associations nombreuses, comme la vôtre, est d'ailleurs d'exercer de bonne heure une grande influence dans le pays, en se rattachant, s'assimilant en quelque sorte tout ce que la province renferme d'hommes éminents et amis du progrès.

Méconnaître ce résultat de l'Association serait mettre en doute si l'union des forces n'accroît pas leur intensité, si les relations qu'elle établit ou facilite n'augmentent pas le ressort individuel des esprits ; ce serait presque

dénier le besoin qu'éprouve l'homme de communiquer ses idées aux autres, de les développer, de les mûrir par la discussion.

Les heureux résultats de l'Association seront surtout compris en Bretagne, cette grande province qui a, plus qu'aucune autre, conservé son esprit public et son individualité. Gardez-le, Messieurs, cet esprit de province; gardez-la cette énergie de pensée et d'action qui distingue le noble caractère breton; gardez vos croyances, votre fidélité à la foi jurée; repoussez cet esprit de doute et d'égoïsme, cette lèpre des ames, qui énerve et ramollit les caractères, qui substitue au dévouement et aux pensées généreuses la faiblesse et la timidité.

Il vous appartient, Messieurs, de fortifier et de féconder tous les germes que le pays renferme et qui n'attendent qu'une bonne impulsion pour se développer et produire; en tirant les agriculteurs de l'isolement où beaucoup d'entr'eux vivent encore, en les mettant en rapport par des réunions générales telles que vos congrès, vous aurez fait faire un pas immense vers le progrès; et ne craignez pas surtout de demeurer endeçà du but que vous vous proposez, car vous irez plus loin que vous ne l'aviez espéré.

Vues de loin, les meilleurs choses apparaissent sous une ferme abstraite, toujours un peu vague et inanimée; ce n'est que de près, lorsqu'elles se transforment en œuvre spéciale, en résultats positifs, qu'on en comprend toute la portée; or, en appelant au sein de l'Association Bretonne tous les hommes de science et de dévouement, en donnant une grande et large impulsion aux progrès de tout genre, en cherchant à entretenir et à

fortifier la vie locale, *vos espérances seront largement dépassées*, votre œuvre grandira chaque jour, et vous aurez à vous féliciter d'avoir doté votre belle province d'une institution qui aura puissamment contribué aux améliorations que le pays réclame et que vous saurez réaliser. »

M. Duchastellier, sécrétaire-général, ayant rendu compte des travaux de la direction jusqu'au jour de la réunion de l'Association, on procède immédiatement à la formation du bureau du congrès. Ont été nommés : MM. Lacrosse, député du Finistère, président ; de Labourdonnaye, député du Morbihan, et de Caumont, directeur de l'Association Normande, vice-présidents ; Houel, directeur du haras de Langonnet, et Desjars, délégué du comice de Guingamp, secrétaires.

La Société s'est ensuite formée en sections ; ont été nommés :

2°. SECTION. — *Statistique, économie rurale, économie sociale, vœux.*

MM. Hernio, membre de la Société centrale d'agriculture du Finistère, président ; Le Masne, ancien élève de l'Institut agricole de Grand-Jouan, secrétaire.

2e SECTION. — *Culture, bestiaux, art forestier, horticulture.*

MM. Jéhanno, président de la Société d'agriculture de Lorient, président ; Dahirel, secrétaire.

3e. SECTION. — *Archéologie et beaux-arts.*

MM. Lorois, conseiller-d'État, préfet du Morbihan, président ; Taslé, maire de Vannes, secrétaire.

Voici les vœux formulés par l'Association Bretonne :

1°. *Organisation agricole.* Le Congrès desire que la science agricole se fonde en France d'une manière large et puissante. Il pense que le moment est venu pour le gouvernement de se décider enfin à un grand effort.

La création dans chaque département, au fur et à mesure des besoins, d'un vaste établissement agricole tenant à la fois de la colonie et de la ferme expérimentale, lui semble pouvoir servir simultanément à recueillir une partie des enfants trouvés de nos hospices et à ouvrir dans toutes les régions de la France une école d'expérimentation où l'on étudierait à la fois l'acclimatation des animaux étrangers, — le croisement et l'amélioration des races, — l'essai des méthodes nouvelles, — l'essai et l'introduction des plantes et des arbres jugés susceptibles d'être appropriés au sol, — l'essai et la fabrication des instruments perfectionnés; — enfin, l'exhibition permanente de tous les objets naturels ou fa riqués de nos départements.

Ces grands établissements seraient à la fois l'usine et le musée de l'agriculture.

Le Congrès pense que quand on voudra bien songer à l'organisation de l'agriculture, comme on l'a déjà fait pour les autres grandes forces de l'Etat, il ne paraîtra pas plus difficile de créer des établissements du genre de ceux qu'il réclame, qu'il ne l'a été d'élever des temples aux arts, de creuser des ports pour le commerce, ou de fonder ces vastes groupes d'ateliers d'armes et de munitions de guerres qui chaque jour font reculer les limites de nos plus grandes villes.

Le gouvernement publierait, chaque année, le résul-

tat des expériences faites dans chacun des établissements précités.

2°. *Information, statistique.* Le Congrès sait le plus grand gré au gouvernement des efforts récents qu'il a faits pour s'entourer des renseignements qui peuvent l'éclairer sur la marche de l'agriculture. Il regrette toutefois que ces renseignements ne soient pas encore plus complets.

Au lieu de les résumer dans des groupes péniblement coordonnés au centre du gouvernement, il semblerait plus logique au Congrès que, antérieurement à ce dernier travail, les administrations locales de nos départements, chacune dans la ligne de ses attributions, fussent appelées à publier annuellement les renseignements et les comptes-rendus de leur gestion.

L'exemple donné depuis quelques années par la direction des douanes du port de Nantes fait démonstration sur ce point, et l'assemblée croit pouvoir penser que cette voie serait la plus sûre pour faire connaître au gouvernement, comme aux administrés, les besoins du pays, ses ressources, ses efforts et ses succès.

3°. *Instruction agricole.* Le Congrès verrait avec plaisir que le gouvernement voulût bien s'occuper de développer le plus largement possible l'instruction agricole dont le pays a tant besoin, soit par l'ouverture de cours d'agriculture dans les écoles normales ou élémentaires, soit par la fondation de bibliothèques communales composées de livres appropriés aux besoins et aux goûts des cultivateurs, au double point de vue de la morale et de l'industrie agricole.

4°. *Création d'un ministère de l'agriculture.* Le Congrès

déclare s'associer au vœu émis par le conseil supérieur de l'agriculture, et par les Congrès scientifiques de Lyon et d'Angers, pour que le gouvernement veuille bien s'occuper de la création d'un ministère spécial de l'agriculture.

5°. *Fonds d'encouragement.* L'assemblée demande que la somme de 800,000 fr., ordinairement accordée à l'encouragement de l'agriculture, soit, le plus tôt possible, portéee à 8,700,000 fr., ce qui ne donne que 100,000 f., par département, somme qui serait répartie suivant les besoins relatifs de ces départements.

6°. *Landes et communs.* L'assemblée, sachant que des études ont été faites par le gouvernement sur l'opportunité du partage, de la vente, du défrichement ou du reboisement des landes et des communs de nos départements, demande que ces études soient poursuivies avec activité; mais que le gouvernement, avant de se prononcer, ne néglige pas de considérer, au point de vue de l'intérêt national, quel parti on pourrait tirer des portions du sol dont l'avenir devra ainsi être réglé par une législation nouvelle; quelle raison il y aurait d'en retenir certaines portions pour des établissements publics.

7°. *Céréales.* L'assemblée demande que la loi de 1832 soit modifiée, de manière à étendre la limite dans laquelle l'exportation des grains peut se faire. Elle désirerait que le prix régulateur pour l'exportation fût élevé de 2 fr. par hectolitre.

Elle demande aussi que les marchés de Nantes et de Saint-Lo ne soient plus consultés pour la fixation des prix régulateurs de la 2e. section de la quatrième classe.

8°. *Haras.* Le Congrès demande que l'administration veuille bien prendre des mesures pour que, chaque année, il soit publié, par les soins de l'administration des haras, une statistique de ces établissements pouvant faire connaître le nombre des étalons, le nombre des dépôts de la Bretagne, des stations qui sont établies annuellement, des saillies qui ont eu lieu, des produits qui ont été obtenus. En même temps, prier l'administration de poursuivre, par tous les moyens à sa disposition, le récensement des chevaux avec distinction de race, de taille, de sexe et d'âge.

9°. *Elève et commerce de chevaux.* Se prononçant sur la question de savoir quel est le genre de chevaux utiles à la Bretagne pour y développer l'amélioration des races, le Congrès pense que divers genres de chevaux sont nécessaires à ce pays, selon les races de juments qu'il possède, selon les conditions de nourriture et de position géologique qu'il peut offrir. Le littoral du nord, offrant une forte race indigène, a besoin de chevaux forts et en même temps possédant un degré de sang suffisant pour améliorer. Ainsi le carossier anglais ou normand possédant le sang et le cheval de pur sang très-fort pour les juments les plus parfaites, semblent devoir être adoptés pour cette partie de la Bretagne.

Pour les montagnes et le littoral du midi, où les juments sont petites et souvent grêles, le petit cheval demi-sang bien étoffé et bien membru, semblable aux forts poneys anglais, et le cheval arabe, ou le cheval anglais pur sang, bien établi et bien membru, semblent réunir aussi tous les avantages.

Le Congrès croit donc devoir appeler l'attention du

gouvernement sur les conditions qui précèdent, et qui lui paraissent les plus convenables pour l'amélioration de la race chevaline.

10°. *Gardes-champêtres*. L'assemblée demande que l'administration veuille bien s'occuper d'améliorer le service des gardes-champêtres.

11°. *Resels et saumures*. Le Congrès verrait avec satisfaction que les resels et les saumures qui, chaque année sont submergés en pure perte, fussent accordés aux agriculteurs qui les demanderaient, à la condition de les mélanger avec une ou deux parties, soit de terre, soit de fumier.

12°. Enfin, le Congrès émet les vœux suivants :

1°. Que le conseil-général de l'agriculture se réunisse, chaque année, conformément à l'ordonnance qui l'a institué.

2°. Que le nombre des représentants de la Bretagne à ce conseil supérieur de l'agriculture soit augmenté. (Il n'est aujourd'hui que de deux membres, M. J. Rieffel et M. Trochu).

CONGRÈS DE VIGNERONS ET DE PRODUCTEURS DE CIDRE.

Le congrès de vignerons et de producteurs de cidre, fondé l'année dernière par M. Guillory, président de la Société industrielle d'Angers, a tenu cette année sa seconde session à Bordeaux : grâce à l'habile direction qu'a su imprimer M. Guillory, président général, aux travaux de cette session, ils ont offert un grand intérêt ; c'est une justice de dire ici combien M. Guillory a eu de part à cet heureux résultat. Son zèle a donné partout

l'impulsion. Le compte-rendu va être immédiatement publié.

Avant de se séparer, le congrès a décidé que la 2e. session aurait lieu en 1844 à Marseille, le 16 août, avant l'ouverture du congrès scientifique de France, à Montpellier. M. le docteur Roux, président de la Société de statistique de Marseille, s'est chargé des préparatifs du congrès.

CONGRÈS DE PRODUCTEURS DE LAINE.

Le principe de la discussion orale, dans de nombreuses assemblées convoquées successivement sur différents points, fait des progrès chaque année. Le congrès des producteurs de laine, qui en est à sa seconde session comme le congrès des producteurs de vin et de cidre, vient de se réunir (27 novembre), à Senlis : on y remarquait M. le baron de Tocqueville, qui avait provoqué la première session; M. Lemaire, député; M. Ivart, M. de Caumont, M. Royer et M. Pommier, membres du conseil général d'agriculture; M. Barillon, député; M. d'Ermigny, de Péronne; M. Bazin, directeur de l'Institut agricole du Mesnil-St.-Firmin; M. le comte de Turenne, de St.-Quentin; M. Fouquet-d'Hérouelle, président du conseil-général de l'Aisne; M. Girard, président du comice agricole de Clermont; M. Elisée Lefebvre, de Paris; M. Cordier, de Melun, et un grand nombre d'autres notabilités agricoles. 12 départements s'y trouvaient représentés. Les discussions sur la question des laines ont été fort animées et très-intéressantes, ainsi que le prouvera le compte-rendu rédigé avec un talent remarquable par M. Barillon et M. Pommier.

M. de Caumont a développé une proposition qui a été appuyée par M. Bazin et adoptée par l'assemblée, pour que, l'année prochaine, la question des laines ne soit pas la seule discutée dans le congrès. On indiquerait dans le programme quelques autres questions agricoles, et la réunion deviendrait ainsi le *congrès agricole du Nord*, de même que les congrès de l'Association Normande et de l'Association Bretonne, discutent les questions agricoles qui intéressent ces deux provinces. La circonscription du congrès agricole du Nord comprendrait d'abord l'Oise, l'Aisne, la Somme, le Pas-de-Calais; mais elle pourrait s'étendre à 6 départements. La ville de St.-Quentin a été choisie pour siége de la 3e. session.

M. Fouquet d'Hérouelle a fait une autre proposition qui a été vivement appuyée par plusieurs membres, notamment par M. de Tocqueville, qui a, dans une longue improvisation, fait ressortir tous les avantages qui pourraient en résulter. C'est de tenir chaque année, à Paris, un congrès agricole formé des délégués des 800 comices et sociétés d'agriculture des départements. Un règlement préparé d'avance par M. de Tocqueville, a été adopté, et il a été décidé que la 1re. session de ce congrès aurait lieu dès cette année à Paris, et s'ouvrirait le 26 février 1844.

Un droit de 22 p. 100 *ad valorem*, et une préemption illusoire, établis comme mesure protectrice de l'industrie des moutons en France, ont anéanti chez nous la production des laines fines; l'Allemagne nous en fournit annuellement pour plus de 23 millions, et les frais de production sont tels, chez nous, que malgré le prix supérieur accordé à ces laines dans les manufactures

françaises; malgré les droits de douane, qui sont toujours d'au moins 11 p. 100, quelque audacieuse et habile que l'on suppose la fraude, malgré le prix du transport qui excède presque toujours 60 centimes par kilogramme, nos producteurs de laine fine renoncent de plus en plus à leur industrie, la remplacent par la production des laines métisses, beaucoup plus grosses, et multiplient tellement cette qualité, elle-même, sur le marché français, que son placement ne peut plus avoir lieu qu'à des conditions beaucoup moins favorables qu'autrefois. Telle est la situation dont le Congrès de Compiègne, en 1842, et celui de Senlis, en 1843, ont étudié les causes et cherché le remède.

M. Cordier, de Melun, et la commission spéciale ont proposé de fixer ainsi la valeur catégorique des laines.

Les grosses, au droit actuel de.	22	p. 100
Les moyennes, au droit de. . . .	27 1/2	p. 100
Et les fines au droit de.	33	p. 100

Mais une très-grande majorité s'est prononcée pour la demande, au gouvernement,..... de l'élévation à 33 p. 100, sur toutes espèces de laines, du droit actuel de 22 p. 100, et la continuation de sa perception ad *valorem.*

ARRÊTÉ.

Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Agriculture et du Commerce,

Considérant qu'il importe, dans l'intérêt des consommateurs et dans celui de l'agriculture, de développer en

France la production des animaux destinés à la boucherie, et de favoriser particulièrement la propagation des races qui, par la perfection de leurs formes ou leur développement précoce, fournissent plus abondamment à la consommation.

Arrête ce qui suit :

Art. 1er.

A partir de l'année 1844, il sera distribué des primes et des médailles d'encouragement aux propriétaires des animaux reconnus *les plus parfaits de conformation et de graisse*, parmi ceux qui seront exposés en vente à Poissy, l'avant-dernier jeudi précédant le Mardi-Gras, c'est-à-dire le jour du grand marché.

Ces primes seront affectées exclusivement aux bœufs et aux moutons.

Art. 2.

Les bœufs présentés au concours seront divisés en trois classes et les primes ainsi réparties dans chaque classe :

1re. *Classe.* — Animaux de l'âge de 4 ans au plus quel que soit leur poids.

1re.	prime,	1,200 fr.
2e.	»	1,000 »
3e.	»	800 »
4e.	»	600 »

2e. *Classe.* — Animaux de 700 kil. au moins, poids vivant, quel que soit leur âge.

1re.	prime,	1,000 fr.
2e.	»	900 »
3e.	»	700 »

3e. *Classe.*—Animaux de 699 kil. au plus, poids vivant, quel que soit leur âge.

1re. prime,	800 fr.
2e. »	700 »
3e. »	500 »

Art. 3.

Les bœufs de la 1re. classe, primés ou non primés, pourront concourir de nouveau dans les 2e. et 3e. classes, s'ils remplissent les conditions de poids exigées.

Art. 4.

Dans chaque classe les primes seront accompagnées d'une médaille en argent.

Art. 5.

Des médailles d'argent seront également décernées aux agriculteurs qui auront fait naître les animaux primés.

Les médailles seront en or si les animaux primés sont présentés par les agriculteurs qui les auront élevés et fait naître.

Art. 6.

L'engraisseur qui aura fourni le bœuf choisi pour Bœuf-Gras, recevra une médaille en or.

Art. 7.

Les moutons seront divisés en deux classes et les primes ainsi réparties dans chaque classe :

1re. *Classe.* — Lot composé au moins de 20 animaux, tous de la même race et chacun du poids, vivant, de 40 kil. et au-dessus :

1re. prime,	600 fr.
2e. »	500 »
3e. »	400 »
4e. »	300 »

2e. *Classe.* — Lot composé au moins de 20 animaux,

tous de la même race, et chacun du poids, vivant, de 39 kil. et au-dessous :

1re.	prime,	600 fr.
2e.	»	500 »
3e.	»	400 »
4e.	»	300 »

Art. 8.

Chaque prime sera accompagnée d'une médaille d'argent.

Art. 9.

La prime devra toujours être donnée, à mérite égal, au lot composé des moutons les plus jeunes.

Si ces moutons sont âgés de moins de trois ans et présentés par l'agriculteur qui les aura élevés et fait naître, il lui sera accordé une médaille d'or.

Art. 10.

Les primes et médailles seront décernées en concours public par un jury.

Ce jury, nommé par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, sera composé de dix membres, savoir :

4 propriétaires producteurs.
3 agents de l'administration.
et 3 membres du syndicat de la boucherie de Paris.

Art. 11.

Pour être admis au concours, les animaux devront être présentés par les personnes qui les auront engraissés ou par leurs fondés de pouvoir.

Ces pouvoirs seront légalisés par les maires des lieux de provenance.

Art. 12.

Les concurrents devront se faire inscrire la veille du concours avant midi, à la mairie de Poissy.

Ils y déposeront leurs titres ou procurations, et aussi les certificats des autorités compétentes, constatant que les animaux présentés par eux sont nés et élevés en France.

Le jury prendra connaissance de ces pièces et en appréciera la validité, avant de procéder à l'*admission* au concours, à la classification des animaux et à la distribution des primes.

Art. 13.

Le jugement du jury sera prononcé séance tenante, à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président sera prépondérante. La présence de cinq membres sera nécessaire pour délibérer.

Art. 14.

Toute contestation relative à l'exécution des dispositions contenues dans le présent arrêté, sera immédiatement jugé par le jury.

Le Ministre de l'agriculture et du commerce,

L. Cunin-Gridaine.

Paris, 31 décembre 1843.



ASSOCIATION NORMANDE.

SÉANCES GÉNERALES

DE LA DIVISION DU CALVADOS.

Séance du 22 *décembre* 1843.

A sept heures la séance est ouverte, dans la grande salle de l'hôtel de-ville, sous la présidence de M. de Caumout.

MM. Bocher, préfet du Calvados; Berthaud, procureur-général; de Bernetz, adjoint au maire; l'abbé Daniel, recteur de l'Académie, secrétaire-général de l'Association; Le Cerf, professeur à l'école de droit; Pellerin, secrétaire-général, adjoint, de Villers, secrétaire de la Société d'agriculture de Bayeux, et Domin, trésorier, siègent au bureau.

(1) On remarque parmi les membres M. le Cte. de Blangy, de Cantelou; Cte. de Belfont, de la Manche; Thomine-Desmazures, avocat à Caen; Le Jamtel, avocat; Delaunay, agriculteur à Caen; Dupont-Longrais, président à la Cour royale; Cte. d'Equevilly, de St.-Fresne, docteur-médecin; Collombel, propriétaire à Christot; Dan De La Vauterie, docteur en médecine; Decourdemanche, de Caen; de Montbrun, de Queliéville (Calvados); Faucon-Duquesnay, professeur en médecine; Lafosse, médecin en chef des hospices; Le Clerc, docteur-médecin; Le Flaguais, membre de l'Académie; Cte. d'Ison, membre du Conseil général du Calvados; Maillet-Lacoste, professeur à la Faculté; Bertrand, doyen de la Faculté des lettres; J. Travers, professeur à la même Faculté; Pigache, pharmacien, et environ 80 autres membres de la compagnie.

M. de Caumont ouvre la séance par le rapport suivant :

« L'association, a-t-il dit, a cette année, comme elle l'avait fait précédemment, décerné des médailles aux hommes qui ont rendu des services à l'agriculture, à l'industrie, aux arts, à l'enseignement. 10 médailles ont été solennellement distribuées dans la session générale qui s'est tenue à Mortagne, au mois de juillet dernier; 18 médailles d'argent avaient été décernées par vous, à Rouen, l'année dernière, et l'an prochain vous en distribuerez d'autres dans les départements de l'Eure, du Calvados et de la Manche : c'est ainsi que vous allez successivement encourager les hommes qui, sur les différents point de la province de Normandie, ont bien mérité du pays. Vos médailles sont d'autant plus recherchées qu'elles sont, en quelque sorte, décernées au nom de 5 départements, et qu'ainsi elles sortent de la classe des récompenses ordinaires.

« Il fut décidé, dans la séance tenue à Mortagne, le 18 juillet, que deux médailles seraient décernées, dans le Calvados, aux hommes qui se sont fait remarquer par leurs travaux agricoles et la perfection de leurs procédés; que d'autres médailles seraient données à ceux qui se sont livrés avec le plus de succès à la culture des pépinières et aux plantations en grand; qu'enfin vous encourageriez tous les efforts qui seraient faits dans le but de créer un enseignement agricole et horticole.

« D'après cette décision, votre conseil administratif a recherché quels sont les hommes qui se sont distingués sous ces divers rapports; et pour procéder avec

maturité dans cette recherche, il s'est borné cette année à décerner quatre médailles dans le Calvados.

« L'année prochaine, et les années suivantes, il en décernera d'autres à mesure qu'il aura pu examiner les titres des personnes qui ont droit à ces récompenses.

« Les quatre médailles ont été décernées à MM. Lebarillier, de Lignerolles, de Dampierre et Manoury.

« M. Lebarillier a, l'un des premiers, introduit dans notre pays la culture des plantes sarclées, et son exploitation est depuis long-temps signalée comme une bonne ferme-modèle. C'est à lui que nous devons la méthode de planter le colza à deux raies; méthode dont les avantages sont incontestables, puisqu'elle permet de sarcler la plante et que la quantité de graine obtenue est beaucoup plus grande que celle produite par le colza planté suivant la méthode ordinaire.

« M. Lebarillier se distingue par la belle espèce de ses vaches, par la beauté de ses attelages, par l'emploi judicieux qu'il fait de ses fumiers. Enfin on lui doit l'introduction, dans nos environs, de deux espèces de moutons anglais, ceux de *Dishley* et ceux de *Southdowen*, plus rustiques et moins sujets aux maladies que les moutons indigènes.

« Ces différentes considérations ont décidé la commission à décerner à M. Lebarillier une des médailles destinées à récompenser la culture perfectionnée.

« La commission a décerné, d'après le vœu de la Société d'Emulation de Lisieux, une médaille pareille à M de Lignerolles, cultivateur à Saint-Pierre-sur-Dives, qui a introduit dans son canton la culture des plantes sarclées et toutes les bonnes méthodes d'engrais

et d'assolement. M. de Ligneroles a eu à lutter contre la routine encore très-enracinée dans son canton, et il a démontré par des faits et par des produits considérables l'avantage des méthodes rationnelles. Les animaux que nourrit en assez grand nombre M. de Lignerolles et qui lui procurent des fumiers abondants, se distinguent aussi par leur choix et leur beauté : notre conseil d'administration a été heureux de s'associer au vœu de la Société de Lisieux, en décernant à M. de Lignerolles une récompense si bien méritée.

« Citer le nom de M. de Dampierre, c'est rappeler à tous les horticulteurs des services anciens, nombreux et incontestables ; tout le monde sait que M. de Dampierre a propagé et, en quelque sorte, introduit la culture des arbres verts dans le Calvados. La plupart des parcs, créés depuis 30 ans, ont été plantés d'arbres tirés de ses pépinières, qui sont toujours fort renommées.

« M. de Dampierre a tiré parti d'un sol ingrat en amendant les terres les unes par les autres : une couche assez mince d'argile d'Oxford, qui s'est infiltrée dans le vallon de Bray-la-Campagne et qui s'y trouvait masquée par une alluvion tourbeuse, a été ramenée à la surface au moyen de grands travaux, et avec elle sont venus la fertilité et la belle végétation qui distinguent à présent les abords du château de Bray.

« Ajoutons que M. de Dampierre a planté en pins près de 60 hectares d'une plaine aride et presque stérile ; qu'il a ainsi changé complètement l'aspect d'une des contrées les plus monotones et les plus ingrates du département, et vous comprendrez combien cet habile

pépiniériste avait de titres pour obtenir la médaille destinée à l'encouragement des plantations et des pépinières.

« Je disais en commençant que l'Association Normande porte un vif intérêt à l'enseignement de l'agriculture; aucun enseignement professionnel n'est en effet plus utile, et l'on s'étonne à bon droit qu'on n'ait point encore songé à l'organiser en France sur de larges bases, afin de répandre partout des notions qui sont de première nécessité dans nos campagnes. En attendant que le gouvernement ait, sous ce rapport, satisfait aux vœux qui se manifestent partout, il est des hommes qu'on ne saurait trop honorer, qu'on ne saurait trop encourager ; ce sont ceux qui ont pris l'initiative, ceux qui se sont dévoués à l'enseignement de l'agriculture ou d'une des branches de ce grand art : nous avons vu, à Caen, M. Manoury professer, plusieurs années de suite, un cours d'horticulture, qui a été de la plus grande utilité.

« Vous vous rappelez que, l'année dernière, près de cent personnes ont suivi les conférences de M. Manoury avec une assiduité, une constance qui est la meilleure preuve de l'intérêt que le professeur a su donner à ses leçons, et du profit que chacun en retirait : tous s'accordent, en effet, à louer la méthode, la lucidité, le talent d'exposition du professeur ; et en décernant une médaille d'argent à M. Manoury, l'Association Normande n'est ici que l'interprète de ses nombreux élèves et de l'opinion publique.

« Telles sont, Messieurs, les récompenses que vous avez à décerner aujourd'hui pour le département du Calvados ; l'an prochain, nous en aurons d'autres. Votre

commission s'occupe de rechercher quels encouragements vous pourrez accorder à la sculpture, à la peinture, à la musique et à tous les arts qu'il importe de faire progresser : plus tard, vous pourrez aussi offrir des médailles aux hommes qui ont produit les ouvrages les plus remarquables ou les plus utiles, car l'Association Normande n'a pas exclu les sciences et les lettres de son domaine, et sa sollicitude s'étend à toutes les branches du savoir humain, à tout ce qui contribue à la prospérité morale et matérielle du pays.

M. Manoury reçoit de M. le Préfet la médaille qui lui est décernée; les autres médailles seront envoyées à ceux auxquels elles sont décernées.

Ensuite M. le Recteur lit une notice sur l'établissement d'orphelins, fondé à Caen en 1842, par M. l'abbé Le Veneur (voir cette notice, page 593).

Six questions avaient été mises à l'ordre du jour par M. de Caumont. Les voici :

1°. *Quelles dispositions doit-on désirer voir introduire dans la législation relative à la police du roulage, à l'effet d'affranchir les transports agricoles, soit de la totalité, soit de partie des entraves que cette législation impose aux transports en général ?*

2°. *En quoi consistent les notions d'agriculture données aux instituteurs dans les écoles normales ? Ces notions sont-elles suffisantes ? N'est-il pas temps d'y donner plus d'extension, et d'obliger les instituteurs primaires à faire dans les campagnes des conférences auxquelles pourraient assister les agriculteurs de tout âge ?*

3°. *Serait-il possible d'établir entre les petits propriétaires, producteurs de beurre, des associations pareilles à*

celles qui existent en Suisse et dans le Jura pour la fabrication du fromage ?

4°. *Quelles sont, par rapport aux diverses régions de la Normandie, les mesures à prendre pour le repeuplement des bois ? Quelles contrées non plantées pourraient l'être avec avantage ?*

5°. *Quelle influence l'établissement de nouveaux marchés pour le gros bétail, au Nord et à l'Est de Paris, peut-il exercer sur la vente des bestiaux de Normandie ?*

6°. *Quelles mesures pourraient contribuer à développer le bon goût dans les populations rurale, et rectifier, en fait d'art, les idées fausses qui s'y maintiennent ? L'instruction primaire ne pourrait-elle pas être dirigée dans ce sens ?*

On passe à la discussion de la 1re. question.

M. de Fontette, député du Calvados, après avoir indiqué l'état actuel de la législation, passe en revue les divers systèmes que l'on a, depuis plusieurs années, proposé d'y substituer. Il signale particulièrement celui qu'avait adopté la Commission de la chambre des députés dans la session dernière, dont les dispositions étaient combinées de manière à attribuer aux attelages de deux et trois chevaux des faveurs spéciales, refusées aux attelages plus nombreux, ce qui tendait à exercer sur l'industrie chevaline une influence fâcheuse, en excitant les cultivateurs, ou à abuser des forces de leurs jeunes chevaux en les attelant en nombre insuffisant, eu égard à leur âge, ou à faire moins d'élèves, et à ne se pourvoir que de chevaux faits.

M. de Fontette ajoute que c'est en appréciant ce sujet, sous le double point de vue de l'intérêt spécial des éle-

veurs Normands et de l'intérêt général et si important de la remonte de notre cavalerie, qu'il se détermina à appuyer à la chambre des députés l'amendement de M. d'Arblay, qui affranchissait les transports agricoles de toute espèce de restrictions et d'entraves. Il rappelle son adoption par la chambre et l'introduction dans la loi proposée, d'un article additionnel destiné à en affaiblir la portée, en autorisant les Conseils généraux à demander la suspension partielle de son application.

La Commission de la chambre des pairs proposa un système moins large, quoique offrant à l'agriculture des garanties exceptionnelles assez étendues.

Enfin M. de Fontette parle de l'examen de la question par les Conseils généraux et du vote du Conseil général du Calvados, contraire à la liberté illimitée des transports agricoles.

Il croit que la chambre des députés sera saisie de nouveau et il fait appel aux lumières de ses commettants.

M. le colonel d'Ison combat l'amendement de M. d'Arblay : il voudrait que la tolérance accordée à l'agriculture ne fût pas absolue et que la loi protégeât les chemins vicinaux de grande communication.

M. Le Cerf, partant du principe que les lois de police sur le roulage ont pour but la conservation des chemins, désirerait, qu'au moins les transports de la 3e. catégorie du projet de loi fussent assujettis à certaines règles. Les laboureurs comprendraient mal leurs intérêts s'ils demandaient la liberté sans limites, selon lui, contraire au bon état des routes. M. de Montbrun est d'avis que les chemins de grande communication ne doivent pas être livrés sans réserve aux agriculteurs.

M. le Préfet du Calvados fait remarquer que toutes les législations sur la matière ont favorisé l'agriculture, et que, sans admettre une liberté illimitée, la chambre des pairs lui fait une large part. En effet ;

Pour les transports de la première catégorie ;

Liberté absolue.

Pour les transports de la seconde catégorie ;

Liberté à peu près absolue.

Pour les transports de la troisième catégorie ;

Encore grande liberté, puisque les restrictions ne s'appliquent qu'aux parcours au-delà de 3 myriamètres.

Il ne pense pas que l'industrie chevaline soit intéressée dans ce débat et qu'elle doive souffrir de l'admission des amendements de la Commission de la Chambre des Pairs, et, en conséquence, il propose à la Société de leur donner son assentiment.

M. de Fontette répond qu'il n'a pas voulu dire que les intérêts de l'industrie chevaline fussent toujours et nécessairement engagés ; mais que la Commission de la Chambre des députés les avait mis en cause, en donnant aux dispositions exceptionnelles qu'elle proposait en faveur de l'agriculture, une base, qui en faisait une prime d'encouragement pour les attelages les moins nombreux.

M. le Préfet insiste sur le point le plus important ; le rapport du poids du chargement avec la largeur des bandes des roues, quel que soit d'ailleurs le nombre des chevaux attelés.

Il voit aussi une solution aux autres difficultés dans la faculté accordée aux Conseils généraux de demander des restrictions pour les voies qui leur paraîtront en avoir besoin.

M. Thomine-Desmazures, sans examiner si l'amendement de la Commission de la Chambre des Pairs répond aux besoins de notre contrée, propose de ne prendre aucune résolution définitive, cette proposition est adoptée.

2e. *Question.*—Serait-il possible de donner des notions d'agriculture, dans les écoles normales élémentaires.

M. de Caumont donne quelques éclaircissements sur le but de cette question; il pense que le moment est venu de donner des notions d'agriculture aux instituteurs primaires qui sont destinés à vivre au milieu des agriculteurs : ils pourront y trouver l'application des notions qu'ils auront reçues en même temps qu'ils les transmettront aux autres.

Dans l'état actuel de ces écoles, on donne une leçon par semaine aux élèves, sur les végétaux, la nature des divers terrains, les influences atmosphériques, etc. Mais ces leçons sont trop rares et trop incomplètes pour que les élèves, devenus instituteurs, puissent donner eux-mêmes, dans les localités où ils se fixent, des leçons d'agriculture.

M. le Recteur entre dans des détails très-précis sur l'organisation des écoles normales.

Les élèves ne passent que trois années dans ces écoles. Ce temps est nécessairement consacré aux connaissances essentielles. Si, au lieu d'une leçon d'agriculture, on leur en donnait trois par semaine, il serait à craindre que les autres parties de l'enseignement n'en souffrissent.

Prolonger le temps des études pour quelques élèves, offrirait d'autres inconvénients.

Il faudrait pour les besoins de l'enseignement primaire dans le Calvados 550 instituteurs, 1 par mille habitants: il n'y en a que 450.

Terme moyen 60 aspirants se présentent, chaque année, aux examens d'admission comme élèves; 20 seulement sont reçus. Et chaque année, il sort de l'école de 20 à 22 instituteurs. Ce nombre est insuffisant et souvent, on est forcé de charger des élèves de fonctions intérimaires.

Au milieu de ces conditions, les jeunes instituteurs ne seraient pas assez habiles pour donner des leçons fructueuses d'agriculture.

Quant à présent, il faut se borner à leur donner des leçons d'horticulture.

Dans l'établissement de M. de Fellemberg la durée des études est de 8 ans. Chaque cours peut avoir un développement suffisant et chaque élève acquérir des connaissances théoriques et pratiques solides; mais nos écoles normales primaires n'ont pas ces avantages.

M. Le Cerf pense qu'il serait avantageux de charger de l'enseignement agricole des professeurs spéciaux nomades; il cite l'exemple de M. Bonnet, qui parcourt successivement les divers cantons du département du Doubs, donne une leçon de cinq heures tous les dimanches et réunit souvent 500 auditeurs.

M. de Caumont demande, si une partie des élèves des écoles normales, telles qu'elles sont instituées, ne pourraient pas être retenus plus de 3 ans et fournir, au moins comme essai, un nombre de 8 ou 10 instituteurs agronomes par département; il ne croit pas que les difficultés signalées par M. le Recteur soient insurmontables et pense

que les instituteurs qui auraient passé une année de plus, par exemple, à l'école normale, et y auraient reçu des préceptes d'agriculture, pourraient être placés dans certaines localités choisies et recevoir un traitement plus élevé que les autres. Il parle de ce qui a été tenté d'analogue en Allemagne et en Belgique, et il insiste pour que ce sujet soit sérieusement examiné.

M. Decourdemanche a vu en Allemagne des cultivateurs qui avaient des notions d'architecture, et la plupart sont assez bons mécaniciens pour faire eux-mêmes leurs instruments de ferme; mais il pense que l'enseignement de M. Bonnet est une exception, et que les écoles normales primaires sont insuffisantes pour arriver au but que l'on se propose; il partage l'opinion exprimée par plusieurs membres, sur la nécessité d'un établissement spécial pour former des professeurs d'agriculture.

Séance du 23 *décembre* 1843.

M. G. de Villers dépose sur le bureau une pierre calcaire poreuse, imprégnée d'une substance bitumineuse d'après les procédés de M. Le Goux de *Bayeux*. Cette pierre, susceptible d'une sorte de poli, pourrait remplacer le marbre dans certaines circonstances.

MM. de Villers et Castel annoncent que la Société d'Agriculture de Bayeux a nommé une Commission, chargée de faire un rapport sur la découverte de M. Le Goux et ses applications.

3°. *Question.* Frappés de la qualité inférieure des beurres dans certaines localités de la Normandie, on s'est demandé s'il n'y aurait point de l'avantage à imiter ce qui se passe

dans le Jura et dans le Wurtemberg, où le beurre et le fromage de Gruyère se font par association.

Chaque pâtre apporte son lait à l'établissement commun et entre ensuite en partage des produits. Mais les conditions de pâturages sont bien différentes, et une association analogue à ce qui existe en Suisse ne présenterait que peu de chances de succès.

Néanmoins l'Association recommande de faire quelques essais de ce genre dans le pays maigre où les vaches sont rarement en assez grand nombre dans la même ferme pour qu'on puisse en obtenir de grands produits en beurre.

4°. *Question.* Quels seraient les moyens

1°. De repeupler les clairières et de boiser les bruyères.

2°. De tirer parti des landes et des dunes.

Il importe avant tout d'étudier les divers terrains : il est bien connu, dit M. de Caumont, que le chêne, le châtaignier et le hêtre ne prospèrent pas dans le sol calcaire, tandis que le peuplier noir, l'ypreau, l'acacia, le pin d'Ecosse, y végètent bien.

M. de Vaucassel fait observer que le pin d'Ecosse convient à presque toutes les natures de terrain, il réussit dans toutes les bruyères. M. de Neuville, à Livarot, a planté avec succès dans des clairières et sur des côteaux arides 100 hectares d'arbres verts.

M. de Dampierre a également mis en valeur, à Bray, une grande étendue de terrain calcaire, par des plantations de pins Silvestres.

Quant aux dunes et aux plages sabloneuses des bords de la mer, il faut avant tout, protéger les parties que

l'on veut cultiver par des abris, tantôt au moyen de simples levées, tantôt au moyen de haies de tamarisc, de saule commun, d'hippophaë. Ces terrains une fois abrités, sont propres à la culture du colza, de la luzerne, etc. Les semis de pins d'Ecosse et de pins maritimes y réussiraient très-probablement.

Après une discussion à laquelle MM. le Cte. de Blangy, Pigache, Castel, Thierry et Durand prennent la parole, la Société arrête que des médailles seront accordées aux petits propriétaires qui auront repeuplé des clairières, ou mis en valeur des portions de bruyères et de landes.

Plusieurs propositions sont ensuite soumises aux membres de l'Association pour être étudiées :

Quelle serait l'influence sur le commerce des bœufs, de l'établissement de nouveaux marchés aux environs de Paris ?

Pourrait-on tirer un meilleur parti des terrains calcaires dans le voisinage des grandes usines, par des arrosages d'eaux chargées d'acide sulfurique ?

D'après des observations comparées soumises par M. de Caumont, il paraît que les pommes provenant de terrains calcaires contiennent moins de principe sucré que celles provenant des terrains argilo-siliceux. Quelle en est la cause ?

La discussion de ces questions est renvoyée à une autre séance.

La séance est terminée par la lecture d'une note de M. de Touchet, sur le jeu en matière commerciale.

Le Secrétaire général adjoint,

PELLERIN.

PARTAGES DE COMMUNAUX.

Cabourg, canton de Troarn, arrondissement de Caen, était propriétaire, depuis plus de 272 ans, de biens communaux situés dans les marais proche la Dive et la Divette, et partie le long des dunes : ainsi qu'il résulte d'un contrat de fieffe de 1568.

La superficie en était de 252 hectares 65 ares.

De 1834 à 1840, le conseil municipal prit quatre délibérations pour en réclamer le partage : il lui fut accordé par ordonnance royale du 18 mars 1841.

Une première expertise évalua la totalité de ces biens à 104,246 f. en capital ; et elle en forma quatre-vingt-quatorze lots; nombre égal à celui présumé des ayant droit.

Suivant une seconde estimation, le capital fut porté à 159,800 f. et le revenu à 7,990 f.

Chaque lot a été composé partie dans les marais, partie dans les dunes.

Ainsi le 1er. lot comprend 1 hect. 5 ares dans les herbages, et 2 hect. 47 ares dans les dunes ; le 2e. 1 hect. 38 ares. — Le 50e. 1 hect. 22 ares et 1 hect. 16 ares. — Le 94e. et dernier lot 1 hect. 7 ares herbages et 1 hect. 78 ares dunes.

La commune de Cabourg a vendu à chaque ayant droit, en toute propriété et jouissance, le lot qui lui est échu par le sort, tel que l'a fixé le procès-verbal de la deuxième expertise : à la charge pour chacun d'établir des passages sur les fossés, de manière à ne pas empêcher l'écoulement des eaux, et aussi de creuser entre chaque lot un fossé de dessèchement et de séparation qui sera mitoyen

La vente ou cession faite en mars et avril 1841, a été pour chaque lot au prix de 2,000 f. payable à Cabourg dans le délai 10 ans, avec l'intérêt de cinq °/₀ : en outre 160 fr. pour la part contributive dans les frais d'expertise, enregistrement, grosse, etc.

On accorde la faculté d'acquitter ce prix en un seul paiement, avant le terme de 10 années.

Une portion de marais a été labourée, et la récolte en céréales a été très-abondante. On met aussi en culture une partie des dunes, mais sans encore y *planter le pin.*

En 1842, cinq lots qui étaient restés à la commune au moment du partage, par suite de décès ou de départ, ont été vendus par adjudication au prix moyen de 4,200 f. Déjà des partageants ont aussi vendu leurs lots environ 3,000 f. l'un, en outre la redevance ou prix de 2,000 fr. que l'acheteur doit payer à la commune.

Les résultats de ce partage sont déjà appréciables.

Les dunes ne produisaient rien ; les nouveaux propriétaires s'occupent de les mettre en culture.

Si les marais leur procurent des récoltes en céréales et en foin, le nombre des vaches qui était de 75, à Cabourg, est réduit à 14.

Suivant le mode de vente qui est adopté, les communes n'obtiennent que des ressources passagères. En réalité elles aliènent leur avenir. Elles peuvent réparer leurs chemins, restaurer leurs églises et presbytères, établir des maisons d'école ; mais elles se privent des moyens d'entretenir dans la suite ces bâtiments, et de pourvoir aux besoins de leurs pauvres.

On peut croire très-préférable le mode pratiqué ailleurs, notamment dans le département de la Cote-d'Or. C'est seulement à vie que les lots sont possédés :

au décès d'un portionnaire ou de sa veuve, son lot est accordé au plus ancien du mariage nouveau; et aucune part n'est cédée au curé, célibataire et sujet à être déplacé. En un mot, les habitants domiciliés depuis 5 ans ont été admis au partage, mais comme *usufruitiers*, et moyennant une redevance au profit de la caisse municipale : redevance qui est en proportion des besoins annuels de la commune.

Voici maintenant quelques notes sur les résultats du partage des landes de Janville :

103 partageants. Chaque lot de 178 perches partie dans la portion bonne, partie dans la mauvaise portion de la lande, en outre une part dans le marais.

Chaque lot grevé au profit de la commune, d'une rente de 16 fr. amortissable dans trois ans.

Mais les plus pauvres ont déjà vendu leurs parts, les uns moins de 300 fr., les autres environ 500 fr. A présent le prix d'un lot est de 7 à 800 fr.

La distribution a été si mal faite que dans le côté N.-E. où est la bonne terre, des lots valent 15 et 1,600 fr. chaque, ou près de moitié plus que ceux du côté du sud.

Généralement l'état présent des moissons est celui des terres de 2e. classe.

De jeunes pommiers semblent prouver que le sol est assez propice au plant.

Les diverses céréales croissent sur cette lande. Il n'a fallu que défoncer et aplanir le terrain ; puis le fumer. Plusieurs cultivateurs ont ôté les cailloux.

Isidore LEBRUN.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

COMPOSITION

du Conseil général d'Agriculture.

Le Duc DECAZES, G. C. ✻ Pair de France.
Le Baron GIROD de l'Ain, C. ✻. id.
Le Marquis DE CAMBIS D'ORSAN O. ✻, id.
Le Baron Charles DUPIN G. O. ✻, id.
Le Comte DE GASPARIN G. O. ✻, id.
Le Comte DE RAMBUTEAU C. ✻, id.
Le Baron SÉGUIER O. ✻, id.
DE BEAUMONT, de la Somme, Député.
Le Maréchal BUJEAUD G. C. ✻, id.
Le Comte D'ANGEVILLE ✻, id.
Le Maréchal Comte CLAUZEL G. C. ✻, id.
DARBLAY ✻, id.
DESJOBERT, id.
DE GASPARIN ✻, id.
DE LA MARTINE ✻, id.
LEMAIRE ✻, id.
Le Duc DE MARMIER C. ✻, id.
PISCATORY ✻, id.
SAUNAC ✻, id.
TOURRET, id.

Comte De Tracy ※, id.
Vuitry, id.
J. Boulay ※, de la Meurthe, id.
Camille Beauvais.
De Béhague, du Loiret.
Bella O. ※.
Le Baron Busche ※.
Dailly ※.
Mathieu Dombasle O. ※, de l'Institut.
Le Vicomte Héricart de Thury O. , de l'Institut.
Julien Lefèvre ※.
De Mirbel ※, de l'Institut.
Le Vicomte Perrault de Jotems ※.
Le Baron Silvestre O. ※, de l'Institut.
Soulange-Bodin ※.
Trochu ※, du Morbihan.
Yvart O. ※, Inspecteur-général d'agriculture.
Le Comte Anglès.
Le Comte De Bonneval.
De Caumont ※, de l'Institut.
Oscar Leclerc ※.
Lefebvre Sainte-Marie.
Leroy De Béthune.
Le Duc De Liancourt ※.
De Mornay, Inspecteur d'agriculture.
Comte De Morny ※, Député.
Nivière.
Pommier.
Puvis ※, de l'Institut.
Victor Rendu, Inspecteur d'agriculture.
Rieffel ※, de la Loire Inférieure.

Le Vicomte De Romanet.
Le Marquis De Torcy.
Le Baron De Tocqueville.
Vilmorin ※.

Le Conseil général d'agriculture siège au ministère de l'agriculture et du commerce. La durée des sessions est d'environ un mois.

D'après l'ordonnance qui l'a constitué, il devrait être convoqué chaque année : on regrette que cette partie de l'ordonnance ne soit pas exécutée : le Conseil général d'agriculture n'est guère appelé que tous les trois ans, concurremment avec les Conseils généraux des manufactures et du commerce, pour y étudier principalement des questions de douanes.

Chacun des trois conseils discute au point de vue des intérêts qu'il représente, les questions qui lui sont soumises par le ministre : un conseiller d'Etat remplit, près de chaque conseil, les fonctions de commissaire du Roi, et siége auprès du président. Les procès-verbaux sont rédigés par des chefs de division du ministère attachés aux trois conseils.

Les questions les plus importantes après avoir été étudiées et résolues dans chaque conseil, sont ordinairement reportées en séance générale des trois conseils réunis, présidées par le ministre lui-même : c'est ce qui s'est fait pour la question des sucres, pour celle du bétail, pour celle des fers, dans la dernière session.

Les conseils réunis se composent d'environ 160 membres; une grande salle a été disposée au ministère en 1841, pour ses réunions générales.

Le conseil d'agriculture se réunit chaque jour de 11 heures à 5, pour discuter les questions mises à l'étude par le ministre ; il se divise en commissions chargées de résumer les discussions dans des rapports dont les conclusions, soumises au conseil, sont discutées et votées par lui.

Il serait fort à désirer, nous le répétons, que le Conseil général d'agriculture fût convoqué chaque année, lors même que les conseils du commerce et des manufactures n'auraient pas de sessions. Il est une foule de questions pour la solution desquelles les conseils du commerce et des manufactures n'ont pas besoin d'être consultés : on pourrait d'ailleurs convoquer ensemble tous les trois ans, comme on l'a fait jusqu'ici, les trois conseils, pour étudier les questions connexes, mais pour celles qui intéressent spécialement l'agriculture, et il y en a un grand nombre, le concours des conseils du commerce et des manufactures est absolument inutile.

N[ta]. Le nombre de feuilles auxquels il nous faut absolument borner l'Annuaire de l'association normande, nous force à interrompre ici le chapitre des nouvelles et à passer sous silence celles qui intéressent les arts, l'enseignement et la littérature.

NOTICES

BIOGRAPHIQUES.

Sur M. MATHIEU DE DOMBASLE, membre correspondant de l'Institut officier de la Légion d'honneur (1).

M. Joseph-Alexandre Mathieu de Dombasle, l'un des plus illustres vétérans de l'agriculture française, membre correspondant de l'Institut et officier de la légion d'honneur, est mort dans sa ville natale, à l'âge de 66 ans. Sa réputation était européenne. Né à Nancy en 1777, son existence a été remplie, jusqu'à la dernière heure, par de savants et utiles travaux. L'un de ses plus beaux titres à la reconnaissance de ses concitoyens est sans contredit la création de cette ferme-modèle de Roville, que les agronomes de tous les pays se sont empressés de visiter. A une époque où l'on ne prévoyait guère l'extension que cette industrie devait prendre un jour, M. de Dombasle avait devancé les savants de son époque, en établissaut une fabrique de sucre de betteraves, et en prouvant ainsi, l'un des premiers, à la France, qu'une source de richesses,

(1) Quoique M. de Dombasle ne soit pas Normand, son nom y était tellement vénéré que nous croyons devoir consacrer ici un souvenir à sa mémoire. M. de Dombasle appartenait à toute la France par les services éminents qu'il avait rendus à l'agriculture.

considérée alors comme un rêve, pouvait devenir une réalité.

Parmi les nombreux écrits du célèbre agronome, s'il nous fallait citer celui qui nous paraît avoir exercé l'influence la plus heureuse et la plus immédiate sur l'instruction des classes agricoles, nous désignerions le *Calendrier du Bon Cultivateur*, ou *Manuel de l'Agriculteur praticien*, arrivé si promptement à sa septième édition. Ce livre contient, à chacune de ses réimpressions, des additions et des améliorations très-remarquables qui en font une œuvre constamment progressive, et qui l'ont maintenu au niveau des connaissances du jour.

Personne n'ignore que l'on doit à M. de Dombasle un autre ouvrage de longue haleine, les *Annales de Roville*, mélanges d'agriculture, d'économie rurale et de législation agricole, recueil aussi intéressant que varié, véritable encyclopédie sur la matière. Nous devons rappeler aussi une foule de brochures sur l'économie agricole, telles que l'emploi du maïs à la nourriture de l'homme; l'instruction sur la distillation des grains et des pommes de terre; la fabrication du sucre de betterave; les effets des défrichements, etc., etc.

M. de Dombasle avait fondé à Roville une fabrique d'instruments aratoires, qu'il a, dans ces derniers temps, transportée au faubourg St.-Pierre, à Nancy, afin de la placer dans un centre plus important et d'un accès plus facile à tous les cultivateurs du pays.

Tout en quittant les fonctions de directeur de la ferme-modèle de Roville, il avait voulu continuer de présider lui-même à la fabrication de tant d'instru-

ments divers qu'il avait inventés ou perfectionnés. C'est ainsi qu'en se résignant à une retraite commandée impérieusement par une santé, que de si longs travaux avaient altérée, il a encore trouvé moyen d'être utile en propageant l'usage des bons instruments, sans lesquels l'application des meilleures méthodes de culture serait impossible.

M. de Dombasle emporte les regrets et l'estime de tous ceux qui savent apprécier ce que vaut la science unie au désintéressement. Cette existence, si utilement remplie, laisse après elle d'ineffaçables traces ; car, partagée entre la pratique et la théorie, elle n'est guère moins connue de nos simples laboureurs, que des sociétés savantes qui ont accueilli avec reconnaissance, les travaux de notre illustre compatriote.

Sur M. le Comte DONATIEN DE SESMAISONS, Pair de France.

M. le comte Donatien de Sesmaisons, Pair de France, quoique né en Bretagne, appartenait en quelque sorte à la Normandie où il possédait de grandes propriétés, et où il passait la plus grande partie de temps après la session des Chambres. Nous devons donc quelques lignes à sa mémoire dans l'annuaire de l'Association Normande, et nous regrettons de n'avoir pu nous procurer les renseignements qui auraient été nécessaires pour composer une notice complète : Dans l'absence de M. le vicomte de Sesmaisons, son fils, fixé à Rome pour deux années, nous allons au moins rappeler quelques traits de la vie de M. le comte Donatien de Sesmaisons.

Issu d'une famille ancienne et honorée de la Bretagne, M. de Sesmaisons parcourut la carrière militaire, et épousa la fille de M. le comte Dambray, chancelier de France, qui possédait des propriétés considérables dans le Cotentin ; il y devint lui-même propriétaire de la magnifique terre de Flamanville, dont il hérita de Mme. la marquise de Bruc. De ce moment, M. le comte de Sesmaisons devint normand, il fut nommé du Conseil-général du département de la Manche et prit la part la plus active aux travaux de l'assemblée : il voulut, vers la même époque, encourager les travaux des deux Sociétés que venait de fonder à Caen M. de Caumont, et se fit recevoir membre de la Société Linnéenne et de la Société des antiquaires de Normandie.

Le beau domaine de Flamanville lui doit les plantations d'arbres verts qui bordent le vallon par lequel on se rend du château au bourg des Pieux, et plusieurs autres améliorations. Il a contribué par son influence à la création de plusieurs routes dans le département de la Manche.

M. le comte de Sesmaisons avait été frappé, jeune encore, d'une maladie qui ne pardonne point, la paralysie. Dès avant 1823, il avait inspiré de sérieuses craintes à sa famille. Quand la guerre d'Espagne éclata, il était encore tout accablé, tout courbé de souffrances et d'infirmités, et cependant il fut impossible de l'empêcher de partir pour le siége de Pampelune avec le maréchal de Lauriston.

D'abord député, puis pair de France, il fit preuve d'une obligeance incessante et infatigable. Ce qu'il rendit alors de services, les Bretons, les Vendéens, les habi-

tants de Savenay, de Guérande, du Pouliguen, du bourg de Batz et du Croizic s'en souviennent, et jamais un *paludier* de ces contrées religieuses et fidèles ne passait devant l'avenue de son château de l'Esnerac, sans faire le signe de la croix et sans prier *pour les Sesmaisons*, se souvenant que c'était le comte Donatien qui, en 1816 ou 1817, avait obtenu du roi Louis XVIII le retrait d'une ordonnance qui affamait ce pays de marais salans, contrée aride où le blé ne peut venir, et dont les pauvres habitants mouraient de faim par suite des exigences du fisc.

A ce besoin, à cette nature d'obliger, Dieu devait des bénédictions, et après de longues infirmités ces bénédictions n'ont point failli, elles sont descendues sur son lit d'agonie. Depuis long-temps il s'était religieusement résigné aux infirmités que Dieu lui avait envoyées; depuis long-temps son esprit n'était plus qu'une ombre, bien affaiblie, de ce qu'il avait été ; mais quelques heures avant que le flambeau de sa vie ne s'éteignît, il a repris sa flamme d'autrefois et a jeté de belles, de consolantes lueurs ! Jamais père de famille n'a mieux, n'a plus saintement rempli ses derniers moments ; femme, enfants, petits enfants, parents, amis, serviteurs, entourant son lit, ont été édifiés et bénis tour-à-tour par lui.

Le comte Donatien de Sesmaisons appartenait à l'une des plus anciennes familles de Bretagne, fils d'un des hommes les plus instruits et le plus aimable de la cour de Louis XVI, et gendre du vertueux M. Dambray, chancelier de France; il était colonel chef d'état-major de la garde royale, gentilhomme de la chambre, comman-

deur de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Ferdinand ; ses restes ont été portés au cimetière du Père-La-Chaise et déposés près des tombes de la comtesse de Sesmaisons, sa mère, et de M. de Barentin, ancien Garde des Sceaux. Là, bien des larmes sont tombées sur son cercueil ! là bien des souvenirs demeureront attachés.

Il est mort dans les premiers jours de mai 1842.

M. le comte de Sesmaisons, son fils, fait partie de l'Association Normande et de la Société française pour la conservation des monuments.

Sur M. le Général, Baron D'ABOVILLE.

Un des vétérans de notre gloire militaire, le général baron d'Aboville a été aussi enlevé à la France Voué comme toute sa famille à la carrière des armes, et entré à seize ans dans l'artillerie, il fit les campagnes de 1792 et 1793, sous les ordres de son père, qui commandait la division de réserve de l'armée de Luckner. A la fin de 1793, il fut arrêté et détenu onze mois comme suspect avec toute sa famille. Il ne sortit de prison que pour combattre de nouveau pour la défense de la patrie. Il servit successivement sur le Rhin, en Bavière, à Boulogne, où il reçut des mains de l'Empereur l'étoile des braves. Aux Antilles, en Espagne, en Hollande, en Prusse et en Pologne où il sauva le parc d'artillerie du 6e. corps. A Wagram il commandait l'artillerie à cheval de la garde impériale ; il eut l'épaule droite emportée par un boulet, et fut nommé général de brigade sur le champ de bataille. Ainsi mutilé, M. d'Aboville

ne fut pas perdu pour son pays. Des inspections dans les établissements d'artillerie, la réorganisation de l'artillerie de la garde en 1813 l'occupèrent utilement jusqu'au moment où il fut appelé à la défense de Paris contre l'Europe coalisée (29 mars 1814). L'artillerie, sous ces ordres, y justifia sa vieille réputation.

Fidèle à l'Empereur jusqu'à Fontainebleau, fidèle à la Restauration jusqu'à Gand, le général d'Aboville déjoua à La Fère la conspiration du général d'artillerie Lallemand, et mérita par sa courageuse fermeté en cette circonstance les éloges de Louis XVIII et ceux de l'Empereur. Pendant les Cent jours, Napoléon, qui savait apprécier de tels serviteurs, refusa deux fois sa démission. En 1816, le général d'Aboville reçut avec sa retraite la croix de commandeur de St.-Louis.

Rendu à la vie privée, le général d'Aboville y porta, avec la droiture et la franchise militaires, cette délicatesse scrupuleuse, ce désintéressement devenus si rares de nos jours. Nommé deux fois député de l'Aisne, sous la Restauration, il se montra à la Chambre ce qu'il fut toute sa vie, sincèrement indépendant du pouvoir et des partis.

En 1816, il avait contracté une union qui, pendant plus de vingt ans, fit le bonheur de sa vie. En 1838, la mort vint violemment la rompre. Dès ce moment M. d'Aboville vécut presque toujours à la campagne, à son château de Bray (Calvados), attentif au progrès des arts utiles et de l'agriculture, occupé à répandre autour de lui les témoignages d'une ingénieuse bienfaisance dont Mme. d'Aboville lui avait laissé la tradition. Une cruelle maladie vint l'assaillir à son

tour en 1840, et l'enleva, le 19 janvier 1843, à l'affection de tous les siens. Il en supporta dignement les douleurs; il vit approcher la mort avec ce calme courageux qu'il avait à la guerre. La mort avait-elle rien qui dût effrayer un si noble cœur?

Telle fut cette belle vie, toujours loyale, courageuse et modeste. A tant de vertus il joignait celle qui les fait aimer toutes : une inaltérable bonté. Ceux qui l'ont connu pourront, en pleurant sa perte, lui appliquer ces belles paroles : « Voilà le premier chagrin qu'il nous a causé.

Sur M. le Vicomte de LABBEY, par M. le Comte DE BEAUREPAIRE.

M. le V[te]. Frédéric de Labbey, chevalier de St.-Louis, mort à Falaise le 24 mars 1843, âgé de 68 ans, fut un loyal, zélé et constant défenseur des principes monarchiques; sa vie entière leur a été consacrée.

Louis XVIII le nomma maire de Falaise et membre du Conseil général du Calvados. Il répondit à la confiance du prince en faisant autant de bien que possible, en portant au sein des fonctions de l'administrateur le caractère de bonté, de justice et d'ordre qui distinguait en lui-même l'homme privé, en dotant sa ville de plusieurs fondations utiles.

Lors de la dissolution de la Chambre en 1830, M. de Labbey réunit les suffrages des hommes dévoués à la monarchie. Homme d'action, ami du progrès moral et intellectuel, il encouragea puissamment tout ce qui se fit pour rendre à l'enseignement religieux les ressources nécessaires à ce premier des besoins publics.

Homme éminemment vertueux et utile, M. de Labbey joignait à cet esprit de droiture et de conviction qui commande l'estime, ce caractère de modération qui prévient ou adoucit les froissements entre les hommes et les classes, et surtout ce cœur pieux, sensible et charitable qui réunit tous les partis dans la seule pensée de faire le bien et d'honorer ceux qui le font. L'hommage dû, sous ce rapport, à M. de Labbey, lui a été pleinement rendu, dans le pieux et touchant concours dont ses funérailles ont été entourées.

Comme homme politique, M. de Labbey a été apprécié et honoré, lors de son décès, par les organes compétents de la presse parisienne (1).

L'homme du pays, l'administrateur paternel a été jugé, comme il suit, par un digne interprète de la localité, dans le *journal de Falaise*.

« M. le Vte. de Labbey jouissait, à juste titre, de la plus haute estime.

« Aussi, quoique depuis long-temps la maladie dont il était atteint ne laissât que fort peu d'espoir de le conserver, la mort prématurée qui vient de nous l'enlever, a-t-elle causé dans Falaise une sensation et des regrets inexprimables.

De sa vie, tout à la fois si brève et si remplie, chacun alors s'est rappelé quelque trait de bonté ou de sagesse, quelque acte de justice, d'obligeance ou de charité; et de tous côtés on a vu l'œil du riche, comme celui du pauvre, se remplir de larmes.

Maire de la ville pendant les quinze années de la Res-

(1) La Quotidienne, l'Echo français, le journal des Villes et des Campagnes.

tauration, M. de Labbey en accomplit tous les devoirs avec une intelligence et un zèle remarquables.

Il fonda divers établissements d'agrément ou d'utilité publique. C'est notamment sous son administration que fut construite la nouvelle halle aux blés; que furent repavées à neuf plusieurs rues; que fut formé et planté le cours qui unit la ville à Guibray; que les chemins de la banlieue, auparavant presque impraticables, commencèrent à être convenablement réparés et entretenus, et que fut créé cet atelier public, qui offre à la vieillesse indigente des moyens de subsistance sous le titre de salaire, en lui évitant à la fois les inconvénients de l'oisiveté et l'humiliation de recevoir l'aumône.

Accueillant toujours avec affabilité ses administrés de tout âge et de toute condition, M. de Labbey se concilia l'affection et la reconnaissance de tous. C'est avec peine qu'ils le virent quitter des fonctions dont il s'acquittait si dignement; et lorsque le titre de conseiller municipal vint à dépendre de leurs suffrages, ils s'empressèrent de le lui conférer, et de le réintégrer ainsi dans l'administration de la ville; enfin, pour donner la dernière preuve possible de la gratitude et de la vénération que ses bienfaits et ses vertus leur avaient inspirées, ses concitoyens, parmi lesquels on a remarqué ses nouveaux collègues et des hommes de toutes les convictions, se sont rendus en foule à ses funérailles. »

Sur M. SEIGNEURIE, Lieutenant-Colonel de la garde nationale de Caen, Chevalier de la Légion-d'Honneur.

M. Jean-Louis Seigneurie se distingua dans ses études par une application soutenue et remporta différents prix

dans la ville de Caen. Il fit surtout des progrès rapides dans les mathématiques, sous le professeur Quesnot, et fut cité comme un des deux meilleurs élèves de son année; aussi entra-t-il à l'école polytechnique en 1804, à l'âge de 17 ans.

Après deux ans de séjour dans cette célèbre école, pendant lesquelles il se livra avec ardeur à l'étude de toutes les sciences qu'on y professait, M. Seigneurie passa Officier d'artillerie et fut envoyé à l'école d'application de Metz; il en sortit un an après et fut placé dans l'armée d'Allemagne avec le grade de Lieutenant d'artillerie. Après avoir pris part à plusieurs affaires, il passa dans l'armée d'Espagne, où il servit encore avec distinction; mais au moment où il allait être promu au grade de capitaine, une maladie le força de revenir à Paris, de là dans son pays.

Le mariage qu'il contracta après son rétablissement, décida M. Seigneurie à renoncer à la carrière militaire: il devint notaire à Mezières où il passa plusieurs années et où il possédait une jolie habitation.

En 1821, M. Seigneurie quitta le notariat et revint habiter la ville de Caen. Bientôt il fut nommé capitaine de la compagnie de canonniers de la garde nationale, qu'il a commandée depuis pendant plus de 20 ans.

Entouré de l'estime et de la confiance de ses concitoyens, M. Seigneurie fut, en 1830, lors de la révolution de juillet, un de ceux qui contribuèrent le plus au maintien de l'ordre et de la tranquillité dans la ville de Caen; son dévouement fut apprécié de tous, il fut nommé membre du conseil municipal, et depuis jusqu'à sa mort il n'a pas cessé d'en faire partie: il fut aussi,

quelque temps après, élu membre du conseil d'arrondissement pour le canton de Bourguébus. Il a déployé beaucoup de dévouement dans ces diverses fonctions.

En 1840, M. Seigneurie avait quitté le commandement de la compagnie d'artillerie de la garde nationale, et avait été promu au grade de lieutenant-colonel; en 1843, il reçut des mains de S. A. R. Mgr. le Duc de Némours, la croix de la Légion-d'Honneur, et fut ainsi récompensé des services qu'il avait rendus à son pays depuis près de 40 ans.

Malheureusement une maladie de foie dont il était atteint depuis deux ans, donnait de graves inquiétudes à sa famille et à ses amis, et ces craintes n'étaient que trop fondées; les eaux de Vichy dont on avait espéré pour lui quelque soulagement, ne purent le guérir : M. Seigneurie est mort dans cette ville le 14 août 1843, âgé de 57 ans. Ses dépouilles mortelles ont été rapportées à Caen le mois suivant et y ont reçu les honneurs militaires.

Sur M. le Comte DE MANCIGNY, Officier de la Légion d'honneur, par M. le Chevalier DE SAINT-VICTOR.

L'Association Normande a perdu dans le cours de l'année 1843 M. le Cte. de Mancigny, chevalier d'escadron des dragons de la garde, officier de la légion d'honneur, chevalier des ordres militaires de St.-Louis, de S.-Jean de Jérusalem, et de St.-Ferdinand d'Espagne. membre de la Société française pour la conservation des monuments.

Né en Bretagne (1), au commencement de 1787, M. de Mancigny fut privé, dans l'âge le plus tendre, de ses parents, que la révolution avait dispersés. A peine âgé de 16 ans, il pensa qu'il avait un nom à conserver et une fortune à refaire, ce fut à son courage et à son épée qu'il en appela. Il s'engagea simple soldat, en 1804, dans le 22e. régiment de dragons. Sans jamais quitter ce régiment, il passa par tous les grades et les acheta l'un après l'autre par des actions d'éclat qui lui valurent l'estime de ses chefs, et souvent leurs félicitations sur les champs de bataille. Après la paix qui suivit Wagram, comptant déjà dans le nombre des officiers distingués, de l'armée, il passa en Espagne où son régiment fut renouvelé deux fois ; il obtint la croix de chevalier de la légion d'honneur après la brillante affaire de Xérès, où, à la tête de 75 dragons, il enfonça un carré de mille hommes et fit bon nombre de prisonniers. En 1813, il assista aux batailles de Dresde et de Leipsik, fit ensuite la campagne de France ; désigné par l'Empereur, à Fontainebleau, pour la croix d'officier de la légion d'honneur, sa nomination fut plus tard confirmée par Louis XVIII. Il fut nommé capitaine aux chasseurs de la garde royale à son organisation. Il était chef d'escadron au 2e. régiment de cuirassiers, et fit la campagne d'Espagne en 1823 : il passa ensuite, avec le même grade, aux dragons de la garde, poste qu'il conserva jusqu'au 1er. août 1830. A cette époque

(1) A Guérande, patrie du général Bédeau qui a servi d'une manière si brillante dans nos armées.

son régiment se trouvait à Rambouillet auprès du roi, il ne se sépara que sur l'ordre formel de ce monarque : M. le comte de Mancigny renonça dès lors à son état et sacrifia à ses convictions politiques l'espoir d'une brillante fortune militaire à laquelle il avait tant de droits.

Rentré dans la vie civile, il fut un exemple de modération, homme de bon conseil, bienfaisant et généreux, souvent même au-delà de ses moyens, officier distingué par sa bravoure, son zèle et ses connaissances militaires, il brillait dans le monde par un extérieur agréable et des manières nobles. Il portait un intérêt très-vif aux travaux littéraires des hommes studieux de la province : il prit, en 1839, une part active à ceux de l'Association Normande à Avranches et fut aussi nommé membre de la Société pour la conservation des monuments.

Marié en 1830, à Mlle. de Godefroy, de Ponthieu, d'une ancienne et noble famille de Normandie, il laisse une veuve affligée et une fille unique encore enfant.

Les états de service de M. le Cte. de Mancigny sont des plus honorables.

M. le lieutenant-général vicomte Domon, à son inspection générale de 1824, donnait ainsi son opinion sur le compte de M. de Mancigny.

« Chef d'escadron, chargé des détails d'instruction
« pour toutes les parties, s'en acquittant d'une ma-
« nière distinguée, instruit, digne enfin d'avancement
« sous tous les rapports. »

Avant lui les inspecteurs-généraux, lieutenants-généraux Cavaignac, Roussel d'Hurbal, avaient recommandé M. de Mancigny, au choix du Roi, pour le

grade de lieutenant-colonel et à l'avancement dans la garde royale.

M. le Cte. de Mancigny, quoique né en Bretagne, était d'origine normande : son aïeul Thomas Grandin, sire de la Gaillonnière ou Gallonnière, possédait en 1330 la terre et seigneurie de Fleuré, élection et diocèse de Coutances, et la terre et seigneurie de la Gallonnière sise paroisse de Longchamp au Vexin normand ; il s'établit en ce dernier lieu en 1362 et rendit aveu de ce fief, le 27 juin 1369, à Martin Cordier, écuyer et seigneur de Fleuré.

Jean Grandin, 2e. du nom, son petit-fils (branche cadette) épousa en 1418 Aveline de Mancigny, fille unique de Jean de Mancigny, tué récemment et dont la famille était alliée aux Marigny, aux Lespinay St.-Luc, etc., et avait fourni plusieurs abbesses au couvent de Fontaine-Guérard, près Radepont; c'est alors qu'il prit le nom de Mancigny. Les armes de cette famille sont d'azur, aux trois dards ou rayons d'argent, et ont pour devise *in adversitate virtus refulget.*

Tous les hommes de cette famille ont porté les armes et ont payé de leur vie, de leur sang et de leur fortune, leur attachement à leur pays et à leurs princes, et tous ont obtenu la croix de St.-Louis depuis sa fondation. Plusieurs générations se sont succédées au régiment de Bourbon, infanterie qui était leur corps de prédilection. Le père de M. de Mancigny y était capitaine et commandait les grenadiers.

La branche de la famille à laquelle appartenait M. le comte de Mancigny est représentée maintenant par

M. le chevalier Henri de Mancigny son frère, officier supérieur de la marine royale, membre de l'Association Normande, et par son fils.

(Extrait du journal d'Avranches et de diverses notices).

Sur M. Jean-Joseph BEAUSIRE, curé de Notre-Dame.

M. Jean-Joseph Beausire, né à St.-Louet-sur-Vire le 25 février 1766, commença ses études à Torigny et vint les terminer à Caen, où il fut reçu maître ès-arts. Pendant les cinq années qu'il passa au séminaire de cette ville, il fit son cours de théologie à l'Université.

Il venait d'être ordonné prêtre par Mgr. de Cheylus, évêque de Bayeux, quand la révolution éclata et lui donna occasion de déployer ce caractère de fermeté dont il a fait preuve dans toutes les circonstances de sa vie.

A l'exemple de presque tout le clergé, il aurait pu se soustraire à la tourmente et aller attendre sur une terre étrangère des jours plus calmes. Il crut qu'il valait mieux rester, au péril de sa vie, parmi des populations qui avaient plus que jamais besoin de secours spirituels. Mais s'il ne partagea pas l'exil de ses confrères, il le remplaça par des dangers plus difficiles à affronter, et il demeura comme eux inviolablement attaché à la foi et à ses devoirs.

Pour éviter la persécution, il fut obligé de quitter sa famille et de venir se réfugier à Caen. On ne l'y connut bientôt que sous le nom de M. Des Carrières, parce qu'il exerçait habituellement son ministère dans les carrières de Vaucelles et de St.-Julien. Il lui arrivait souvent de n'avoir pour lit que les herbes sèches déposées par les

jardiniers dans quelque caverne pour s'y reposer. Une fois, par un temps de neige, il passa ainsi trois jours dans une carrière sans que ses amis osassent lui porter aucune nourriture, de peur que l'empreinte de leurs pas sur la neige ne révélât sa retraite.

Une personne vertueuse lui avait donné l'hospitalité; mais l'intérêt de sa sûreté ne lui fit jamais suspendre l'exercice de ses fonctions sacerdotales. Il se familiarisa tellement avec le danger, à force de le braver, que, suivant ses expressions, il n'y pensait plus. C'était au point que, quand on annonçait une visite domiciliaire, s'il était occupé d'un devoir de son état, il disait aux personnes de la maison de l'avertir quand les soldats seraient au pied de l'escalier : alors seulement il gagnait sa retraite.

Sa charité ne connaissait ni fatigue, ni périls. Après des journées laborieuses, il parcourait, la nuit, les campagnes voisines de la ville pour y porter les consolations de la religion. Un jour, son courage fut mis à une rude épreuve. La pieuse personne qui lui donnait asyle avait promis à une pauvre femme de lui procurer, en cas de danger de mort, les secours spirituels d'un prêtre catholique. Quelque temps après, elle est informée que la pauvre femme est, en effet, menacée d'une mort prochaine, mais qu'elle a été transportée à l'Hôtel-Dieu. Se rappelant alors sa promesse et ne sachant comment la remplir, la vertueuse hôtesse de M. Beausire lui confie sa perplexité. J'irai, réplique-t-il aussitôt. — Et comment irez-vous? — Avec vous.

En effet, il endosse un habit de garde national, et, suivi de son hôtesse, il se présente à l'hospice un rou-

leau de papiers à la main, comme s'il avait une affaire à régler avec la malade. Il passe sans obstacle au milieu de gens qui pouvaient le reconnaître et le dénoncer, parvient à la malade, et tandis que la personne qui l'accompagnait détourne l'attention de celle qui occupe le lit le plus voisin, en lui adressant des consolations, il s'acquitte de sa mission et se retire aussi tranquillement qu'il était venu.

A l'époque du concordat, M. Beausire, nommé aumônier des pauvres de St.-Louis, se dévoua tout entier à cette pénible tâche. Il chérissait les pauvres et se plaisait à répéter qu'il aurait volontiers fini sa vie au milieu d'eux.

Mais Mgr. Brault, qui avait été à portée d'apprécier ses rares qualités, en l'admettant dans sa familiarité chaque fois qu'il séjournait à l'hospice St.-Louis, le nomma, au mois d'avril 1810, à la cure de Notre-Dame, vacante par le décès de M. Beaunier.

Parmi les circonstances difficiles qui signalèrent son arrivée, il sut se concilier l'estime du nombreux clergé attaché à cette paroisse, et, pendant les 33 ans qu'il l'a administrée, il n'a pas cessé un instant d'y être aimé et respecté comme un père. MM. Caffarelli, Méchin, Berthier, d'Houdetot, de Montlivault, Target et Boscher, c'est-à-dire les hauts personnages de tous les régimes qui se sont succédé durant cette période dans la préfecture du Calvados, ont à l'envi honoré en lui leur digne pasteur.

La générosité de M. Beausire était inépuisable. Rarement il refusait. Il prenait part à toutes les bonnes œuvres. Ceux même qui s'étaient montrés ses ennemis, eurent part à ses bienfaits. Un malheureux qui lui avait

volé, du temps de la terreur, l'ornement dont il se servait pour célébrer les saints mystères, eut besoin de recourir à lui. M. Beausire, après lui avoir adressé une sévère réprimande, lui fit donner à dîner.

Son désintéressement allait jusqu'à la susceptibilité, car il était blessé lorsqu'on insistait pour qu'il acceptât une offrande. Une dame lui avait légué, malgré lui, une rente de 600 fr., dont il pouvait entrer en possession il y a plus de 15 ans, par le décès de la testatrice. Il remit le testament aux héritiers, en disant qu'il n'avait pas besoin de cette rente; qu'il n'avait jamais reçu et ne recevrait jamais ni legs ni présents. Tous ses paroissiens savent combien il lui arrivait souvent de faire remise de ses droits.

On lui demandait fréquemment à emprunter. Il a prêté quelquefois, même d'assez fortes sommes, en disant : ils ne me rendront pas; mais ils sont dans le besoin. Le plus ordinairement il répondait : je ne prête pas, je donne quand je puis.... et il donnait.

Sa foi, aussi éclairée que vive, l'avait placé au-dessus de toutes les grandeurs de la terre; il en faisait peu de cas. Qu'est-ce que tout cela, disait-il? Sa pensée se préoccupait beaucoup plus de la sévérité des jugements de Dieu et des bienfaits qu'il en avait reçus durant une longue vie, que des distinctions et de la gloire. On lui parla de la croix-d'honneur, au passage du roi, en 1833 : Qu'ai-je fait, demanda-t-il, pour la mériter? et il pria de lui épargner le désagrément d'un refus.

Quoique sa tolérance fût admirable, elle ne s'exerça jamais aux dépens de ses devoirs. Un jour qu'il était question d'obtenir de lui une concession contraire aux lois de l'église, il demeura inébranlable en présence d'un

homme puissant qui, après avoir épuisé les sollicitations, le menaca de le faire destituer. C'était un militaire élevé en grade, et Napoléon régnait. Eh bien, répliqua M. Beausire, je quitterai ma place s'il le faut, mais je ne trahirai pas l'église. Il fut en effet dénoncé à l'évêque qui, loin de le blâmer, approuva hautement sa conduite. On pourrait citer plusieurs traits du même genre.

Au reste, la fermeté de M. Beausire avait pour compagne la prudence. Il savait souffrir et se taire. En général il parlait peu. Il réprimandait rarement ; mais quand il le faisait, c'était toujours d'une manière efficace. On lui reprochait un jour sa longanimité, sa trop grande bonté. Laissez faire, répondit-il ; qui veut obtenir quelque chose doit céder beaucoup ; la bonté corrige mieux que la sévérité.

S'il était plein de mansuétude pour les autres, il était dur pour lui-même. Il se privait des choses les plus nécessaires pour économiser en faveur des pauvres. L'extrême simplicité de son ameublement frappait toutes les personnes qui entraient dans son presbytère ; et quand on lui en faisait l'observation, il ne répondait pas ou il se contentait de dire : c'est bien assez pour moi.

Depuis long-temps il méditait le projet de créer un établissement permanent en faveur des pauvres de sa paroisse, afin de continuer de leur être utile quand il ne serait plus au milieu d'eux. Après avoir bien mûri ses idées, il s'arrêta à la création d'une salle d'asile et d'une maison de religieuses gardes-malades. Le temps ne nous permet pas de développer ici les immenses avantages que doit en retirer la classe pauvre ; nous nous

bornerons à dire que M. Beausire n'a reculé devant aucun sacrifice pour réaliser ce double bienfait, pas même devant un emprunt; qu'il a été d'ailleurs généreusement secondé par la munificence d'un homme de bien, dont le nom se trouve mêlé à toutes les entreprises utiles, et par le concours de M. le Recteur; que la salle d'asile est maintenant ouverte; qu'elle profite aux paroisses de St.-Jean et de St.-Sauveur, aussi bien qu'à celle de Notre-Dame; qu'enfin les sœurs gardes-malades ne tarderont pas à offrir à toutes les classes de la population, spécialement aux pauvres, ces soins intelligents et dévoués *que l'on* ne peut guère attendre que d'une mère.

Peu de semaines avant la mort de M. Beausire, une scène des plus touchantes montra combien étaient profonds et durables les sentiments de respectueuse affection qu'il savait inspirer. On lui annonce la visite d'un capitaine. Il ne le reconnaît pas d'abord. — Vous ne me reconnaissez plus, monsieur le curé, lui dit le militaire; vous avez soulagé tant de misères que vous avez sans doute oublié le bien que vous m'avez fait; deux fois la semaine je venais frapper à votre porte pour y recevoir le pain du pauvre, et je n'en rougis pas: c'est à vous que nous devons la vie ma mère et moi. Ces paroles étaient accompagnées de grosses larmes qui coulaient le long des joues du capitaine; il prenait les mains du bon vieillard, qui, de son côté, pleurait d'attendrissement. — M. le curé, reprit le militaire, j'arrive de l'Algérie; je m'étais engagé à l'âge de 18 ans; j'en ai aujourd'hui 28; j'ai suivi vos conseils; je me suis bien conduit; j'ai appris tout ce qu'on apprend dans les écoles spéciales, et me voilà capitaine. En rentrant à Caen, ma première pensée a été pour vous, monsieur le curé;

ma première parole, en descendant de voiture, a été de demander si vous viviez encore, et je suis heureux de vous témoigner en ce moment ma reconnaissance.

M. Beausire n'habite plus la terre; une longue et douloureuse maladie a terminé une existence pleine de bonnes œuvres. Ses cruelles souffrances ne l'empêchèrent point de remplir les fonctions de son ministère presque jusqu'au dernier moment. On le voyait à l'autel, au confessional, lorsque déjà il avait besoin d'un appui pour se soutenir; enfin il fut obligé de garder le lit, et durant ce temps, il ne cessa de s'occuper des établissements qu'il avait formés et de l'administration de sa paroisse.

La mort du juste devait couronner une vie si sainte : une courte agonie vint l'annoncer. Le vertueux pasteur n'avait pas attendu ce moment suprême pour s'y préparer : il avait reçu, dès le 26 novembre, tous les sacrements de l'église. Il avait réglé, dès l'année 1829, ses affaires temporelles. Il s'était dépouillé de presque tout ce qu'il possédait en faveur des pauvres; le peu qu'il lui restait, il voulut encore qu'il leur fût distribué après sa mort : il a fait les pauvres ses héritiers. Son testament est un monument de la charité la plus touchante. Il lègue une somme d'argent afin qu'il soit célébré des messes pour le repos de son ame; mais il ajoute qu'elles seront dites aussi à l'intention des pauvres défunts de sa paroisse.

Nota. Nous n'avons pu obtenir les notices qui nous avaient été promises sur M. Vautier, doyen de la Faculté des lettres, et M. Piel, architecte, mort en Italie: nous les placerons dans l'annuaire de 1845.

COMPTE

***Rendu par le Trésorier de l'Association normande, des Recettes et Dépenses de l'année* 1843.**

RECETTES.

Excédant du compte de 1842.	1616 27
Subvention accordée par le Ministre de l'agriculture et du commerce.	1500 »
Cotisations perçues pour l'année 1843 (1). . .	4350 »
Traites remises au banquier et dont il doit compte sauf recouvrement.	525 »
Annuaires vendus.	56 »
Médaille cédée à la Société pour la conservation des monuments.	15 »
	8062 27

DÉPENSES.

Mémoire du graveur.	120 »	
Trois souscriptions au congrès. . .	30 »	
Traitement du concierge.	100 »	
Ports de lettres.	11 90	
Achat des médailles.	198 »	
Frais des séances de Mortagne et de Laigle.	274 »	
Prix décerné à St-Pierre-sur-Dives.	50 »	
Livres donnés à la bibliothèque de Ryes.	50 »	3908 85
Frais de rédaction.	60 »	
Frais d'administration et de correspondance.	100 »	
Payé à l'imprimeur à compte. . .	2500 »	
Frais de retour des traites non acquittées, sauf règlement.	187 80	
Remise de 5 p. °/₀ allouée au banquier pour le recouvrement des cotisations.	227 15	
Reste. . .		4158 42
Il est encore dû à l'imprimeur pour solde de 1843.		2455 »
Reste disponible sauf recouvrement. .		1703 42

Le Trésorier, DOMIN.

(1) Il reste encore à percevoir quelques cotisations dont il sera rendu compte l'année prochaine.

ASSOCIATION NORMANDE.

COMPOSITION DU BUREAU.

Directeur :

M. DE CAUMONT, correspondant de l'Institut de France, membre du Conseil général d'agriculture, à Caen.

Secrétaire général :

M. l'abbé DANIEL, recteur de l'Académie, à Caen.

M. PELLERIN, professeur en médecine, *secrétaire-général adjoint.*

Archiviste :

M. LE CERF, professeur en droit honoraire, à Caen.

Trésoriers :

M. DOMIN, *trésorier*, à Caen.

M. GODEFROY fils, *trésorier honoraire*, à Caen.

CALVADOS.

Inspecteurs divisionnaires :

MM. DE MAGNEVILLE ; P.-A. LAIR.

Inspecteurs d'arrondissement.

MM. DE LA CHOUQUAIS, ——— Caen ;
LAMBERT, ——— Bayeux ;
MURY, ——— Vire ;
DE BRÉBISSON, ——— Falaise ;
NASSE, sous-préfet, ——— Lisieux ;
LEGRAND, ——— St.-Pierre;
LE METAYER DES PLANCHES, — Pont-l'Evêque.

MANCHE.

Inspecteurs divisionnaires :

MM. Renault, juge d'instruction, à Coutances.
Marquis de Bellefont, à Cavigny ;

Inspecteurs d'arrondissement :

MM. Noel-Agnès, ———————— Cherbourg ;
Gilles, ———————— Valognes ;
Blouet, ———————— Coutances ;
Clément, ———————— Saint-Lo ;
Bonvaltier, ———————— Avranches ;
L'abbé Viel, ———————— Sourdeval.

ORNE.

Inspecteurs divisionnaires :

MM. Langlois d'Amilly, préfet du département ;
de La Sicotière, inspr. des monumts. historiques.

Inspecteurs d'arrondissement :

MM. Sevestre, ———————— Alençon ;
Lévêque, ———————— Domfront ;
Lautour, ———————— Argentan ;
De Blancpré, ———————— Mortagne.

EURE.

Inspecteurs divisionnaires ;

MM. Marquis de Chambray, à Damville ;
Aug. Le Prévost, député.

Inspecteurs d'arrondissement :

MM. Chevreaux, ———— Evreux;
Bourdon, ———— Bernay;
Canel, ———— Pont-Audemer;
P. Dibon, ———— Louviers;
Passy, ———— Les Andelys.

SEINE-INFÉRIEURE.

Inspecteurs divisionnaires :

MM. J. Girardin, correspondant de l'Institut;
Ballin, inspecteur honoraire.

Inspecteurs d'arrondissement :

MM. Ch. Richard, ———— Rouen;
Ferret aîné, ———— Dieppe;
Rouland, ———— Yvetot;
Poulain, ———— Havre;
N. Desjoberts; ———— Neufchatel;
Capplet, ———— Elbeuf.

CONSEIL PERMANENT D'ADMINISTRATION.

MM. de Caumont, directeur de l'Association;
Daniel, recteur de l'Académie;
Rousselin, premier président de la Cour royale;
Berthaud, procureur général;
Deslongchamps, profr. à la faculté des sciences;
Pellerin, professeur en médecine;
Lafosse, médecin en chef des hospices;
Le Cerf, professeur en droit honoraire;

DELOS, imprimeur;
TASSILLY, professeur;
BRUNET, conseiller à la Cour royale;
DOMIN, ancien avoué;
DESCHAMPS, ancien inspecteur des forêts;
DE FORMIGNY, membre de plusieurs Sociétés savantes;
GODEFROY, trésorier honoraire:
DE BERNETZ, adjoint au maire de Caen;
SORBIER, avocat général à la Cour royale;
LEGRAND, de St.-Pierre-sur-Dives;
CASTEL, secrétaire général de la Société d'agriculture de Bayeux;
DE VILLERS, id.
PAGNY, de Mézières.

Le Conseil se réunit chaque mois, hôtel du Pavillon, à Caen.

COMMISSION POUR LA PUBLICATION DE L'ANNUAIRE.

MM. DE CAUMONT, DANIEL, GIRARDIN, DELOS.

Cette Commission, renouvelée chaque année, est chargée de classer les articles destinés à paraître dans l'Annuaire, après qu'ils ont été agréés par le Conseil administratif.

COMMISSION DES FONDS.

MM. DE FORMIGNY, LE CERF, DELOS, GODEFROY, DE CAUMONT.

Cette Commission seconde le Trésorier dans l'administration financière de la Société, la perception des cotisations, etc. Elle est renouvelée chaque année.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES.

MM.

Abraham (Adolphe), chef de bureau à la mairie de Rouen.

Achard de Vacognes, propriétaire, à Bayeux.

Achard de Vacognes, propriétaire, à St.-Jean-des-Essartiers (Calvados).

Adam (B^on.), manufacturier, à Rouen.

Adeline, propriétaire, à Blay (Calvados).

Agnaux (Frédéric d'), propriétaire, à Bayeux.

Aizy (d'), propriétaire, à Vaux-sur-Aure (Calvados).

Albert-Ménage (Paul), manufacturier, à Elbeuf.

Allard, ancien négociant, à Dieppe.

Allard-Isabelle, propriétaire, à Caen.

Ange-Petit, juge au tribunal civil, à Evreux.

Anna-Mary, propriétaire, à Coutances.

Argenton (B^on. d'), propriétaire, à St.-Marcouf (Calvados).

Arnaudtizon (Claudius), fabricant d'indiennes, à Rouen.

Asselin (Augustin), propriétaire, à Cherbourg.

Asselin (Justin), président du tribunal civil, à Cherbourg.

Astoud, directeur des domaines, à Alençon.

Aubert, ancien pharmacien, à Caen.

Aubern (d'), ancien préfet, chevalier de la légion-d'honneur, membre du conseil-général du Pas-de-Calais, à Vandin (Pas-de-Calais).

Aubin de Blancpré, propriétaire, à Prulay (Orne).

Aubin (Jules-César), propriétaire, à St.-Pierre.

Auger (C.-A.), négociant, à Rouen.

Auger, notaire, à St.-Hilaire-du-Harcouet (Manche).

Aumont-Thiéville, député, à Paris.

Auney, notaire, à Elbeuf.

Auvray (Alphonse), directeur de la caisse des écoles et des familles, à Rouen.

Avannes (d'), vice-président du tribunal, à Evreux.

Avenel, docteur en médecine, à Rouen.

Avril, ancien député, à Périers (Manche).

Bachelier (Louis-Marin), propriétaire, à Sainte-Scolasse (Orne).

Bacon, propriétaire, à Caen.

Bail, ex-notaire, à Mortagne (Orne).

Ballin, directeur du Mont-de-piété, à Rouen.

Ballot fils (Jules), propriétaire, à Avranches.

Banneville (Mq^{is}. de), propriétaire, à Caen.

Banville (Vte. de), propriétaire, à Caen.

Banville (de), propriétaire, au Fresne (Orne).

Barassin, propriétaire, à Argentan (Orne).

Barbet (Henri), maire de Rouen.

Barbier (Victor), fabricant de drap, à Elbeuf.

Barbot, propriétaire, au Fresne (Orne).

Barrois, propriétaire, à Dieppe.

Basly (Augustin), éleveur de chevaux et maire, à St.-Contest (Calvados).

Bataille, fabricant de produits chimiques, à Blangy (Seine-Inférieure).

Bataille de Bellegarde, membre du conseil général de la Seine-Inférieure, à Gremonville.

Baudouin (Auguste), propriétaire-cultivateur, aux Vieux, près Duclair (Seine-Inférieure).

Baudribos (Pierre-Jacques), conseiller municipal, à Dieppe.

Bayeux aîné, professeur en droit, à Caen.

Bazille, négociant, à Rouen.

Beaumont (Elie de), membre de l'Institut, à Paris.

Beaurepaire (Cte. de), ex-ministre plénipotentiaire, à Falaise.

Béchevel (de), membre du conseil-général, à Geffosses (Calvados).

Bégouen (Paul), receveur général, à Privas (Ardèche).

Bellais, docteur-médecin, à St.-Pierre-sur-Dives.

Bellecour, maire d'Ifs-sur-Laizon (Calvados).

Belle-Étoile-du-Mottet, ancien maire, à Avranches.

Belfond (Cte. de) licencié en droit, à Caen.

Bellet (Louis), propriétaire, à Ouville-la-Bientournée.

Bellefond (Mq^{is}. de), propriétaire, à Caen.

Bellefond (Cte. de), propriétaire, à Caen.

Bellenger, propriétaire, à Alençon.

Bellenger-Lefrançois, négociant, à Caen.

Bellivet, ancien notaire, à Caen.

Belloir, docteur-médecin, à Saint-James (Manche).

Belot, membre de la Société d'agriculture, à Rouen.

Bergasse (Antoine-Alphonse), avocat, à Rouen.

Bernard, propriétaire, au Neufbourg (Manche).

Bernetz (de), adjoint au maire de Caen.

Bonvouloir (Cte. de), propriétaire, à Mortain.
Bordecôte, avocat, à Pont-Audemer.
Bordier (Charles), négociant, à Elbeuf.
Boscain, graveur, à Caen.
Bostenay (de), à La Saussaye (Seine-Inférieure).
Bottin, juge de paix, à Carentan.
Bouctot, propriétaire, à Rouen.
Bouffey, procureur du roi, à Caen.
Bougarel, docteur en médecine, à Évreux.
Bougy (de), à Bougy (Calvados).
Bouillis, vicaire, à Alençon.
Boulanger, imprimeur, à Cherbourg.
Boullard, inspecteur de l'octroi, à Rouen.
Bouquerel, ancien notaire, à Biéville (Calvados).
Bouquerel (de), propriétaire, à Plainville (Calvados).
Bourdin (François-Frédéric), propriétaire, à Rouen.
Bourdon, substitut du procureur du Roi, à Bernay.
Bourdon, avoué à la Cour royale de Caen.
Bourdon fils (Mathieu), maire, à Elbeuf.
Bourgeois (Pierre-François-Laurent), rentier, à Rouen.
Bourienne, propriétaire, à Mesnil-Patry (Calvados).
Bourlet-Delavallée (Adrien), directeur d'assurances, à Rouen.
Boursy (Charles), adjoint au maire de Pont-Audemer.
Bouteiller (Edmond), pharmacien, à Rouen.
Boyne (de), propriétaire, à Bellavilliers (Orne).
Braquehais (Louis), négociant, à Dieppe.
Brébisson (de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Falaise.
Bresson (Francis), ingénieur civil, à Rouen.
Bretocq aîné, propriétaire, à St.-Etienne-la-Tillaye (Calvados).
Briffard, adjoint au maire de Dieppe.
Brillant, vétérinaire, à St.-Pierre-sur-Dives.
Broglie (le prince de), à Rânes (Orne).
Brouard-Desmares, négociant, à Vire.
Brucan (de), vice-président du bureau de bienfaisance, à Cherbourg.
Brullemail (Alfred de), propriétaire, à Alençon.
Brunet, conseiller à la Cour royale de Caen.
Bunel (Victor) ancien receveur général du département de la Manche, à Saint-Quentin (Manche).

Bunel fils (Louis), négociant, à Dieppe.

Burot, marchand de vins, à Orbec.

Caillieux, vétérinaire, à Caen.

Cadou-Taillefer, ancien banquier, à Laigle.

Cambier, professeur de rhétorique, à Dieppe.

Campion (Alfred), avocat, à Lisieux.

Caneaux (Charles-Edouard), docteur en médecine, à Rouen.

Canel, avocat, à Pont-Audemer.

Canisy (le Cte. Paul de), propriétaire à Saint-James, (Manche).

Cantilly (Philippe de), ancien chef de bureau, à Avranches.

Capplet, ancien fabricant, à Elbeuf.

Carité (Auguste), agent d'affaires, au Breuil près Bayeux.

Cramesnil (de), propriétaire, à Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche).

Carpentier (Jacques-Louis), propriétaire, à Bayeux.

Cartier, ancien sous-préfet de l'arrondissement de Dieppe, à Tibermont (Seine-Inférieure).

Carville (Gauthier de), propriétaire, à Boisyvon (Manche).

Carville (de), propriétaire, à Bény-Bocage (Calvados).

Cassen, propriétaire, à Evreux.

Cassin, censeur au collége royal de Caen.

Castel, agent-voyer chef, à Bayeux.

Castillon de Saint-Victor, propriétaire, à Avranches.

Catois fils, maître de forges, à Rânes (Orne).

Caudecôte (de), membre du conseil général de l'Orne, à Laigle.

Caudecoste (Vte. de), membre du conseil général, à Laigle.

Le duc de Caumont-Laforce, pair de France, à Chanday.

Caumont (de), père, propriétaire, à Caen.

Caumont (de) fils, fondateur de l'Association normande, correspondant de l'Institut, à Caen.

Cauvet, docteur en droit, à Caen.

Cauvet fils, substitut, à Valognes.

Cauvigny (B^{on}. Arthur de), propriétaire, à Caen.

Cauvigny (Paul de), propriétaire, à Vierville (Calvados).

Cauvin, membre de plusieurs Sociétés savantes, au Mans.

Cavalier (le général), à Alençon.

Cavalier, propriétaire, à Pont-Audemer.

Cerbe, notaire à Mauves (Orne).

Cellier, cultivateur et maire, à Saint-Germain-Langot, (Calvados).

Cenival (Hellouin de), maire de Fleuré (Orne).

Chalot-Acard, négociant, à Dieppe.

Chambray (le Ct. de), ancien maire, à Alençon.

Chambray, docteur-médecin, à Alençon.

Chambray (Mis. de), propriétaire, à Damville (Eure).

Chapdeleine (Cte. de), propriétaire, à Falaise.

Chapron, docteur en médecine, à Harcourt (Calvados).

Charpenterie (Cher. de la), propriétaire, à Alençon (Orne).

Charvet (Pierre), manufacturier, à Elbeuf.

Chassant, bibliothécaire, à Evreux.

Chaulieu (Bon. Raoul de), propriétaire, aux Iles-Bardel (Calvados)

Chaulieu (de), propriétaire, à Vire.

Chauvel, juge de paix, à Vimoutiers (Orne).

Chauvin, professeur d'histoire naturelle, à Caen.

Chazot (de), administrateur des hospices, à Mortagne.

Chazot, sous-inspecteur des douanes, à Cherbourg.

Chemin, ancien juge, à Vire.

Chennevière (Théodore), fabricant de drap, à Elbeuf.

Chéradame, conseiller à la Cour royale, à Caen.

Chéron (Alfred), négociant et banquier, à Mortagne.

Cheruel, professeur d'histoire au collége royal de Rouen.

Chesneau, lieutenant-colonel de la garde nationale de Rouen.

Chesnel fils, avocat, à Alençon.

Cheveraux aîné, *propriétaire*, à Conches (Eure).

Cheveraux (Théobald), avocat, à Rouen.

Chevrel, receveur de l'enregistrement, à Briquebec (Manche).

Chevrel, avoué, à Cherbourg.

Choisy, professeur, à Falaise.

Choppin, docteur en médecine, au Neubourg (Eure).

Christophe, avocat, à Domfront.

Clément, maire de Saint-Lo.

Clément, maire, à Saint-Germain de Varreville (*Manche*).

Clercy (de) père, propriétaire, à Derchigny (Seine-Inférieure).

Clercy (de) fils, propriétaire, à Derchigny (Seine-Inférieure).

Clinchamps (de), président de la Société archéologique d'Avranches.

Clinchamps (de), propriétaire, au Manoir (Calvados).

Cochet, aumônier du collége royal de Rouen.

Cohardon (de), propriétaire, à Mortagne.

Cohu (Ferdinand), pharmacien, à Mortagne.

Collas (L.), manufacturier, à Elbeuf.

Collen-Castaigne, fabricant d'indiennes, à Bolbec.

Collibeaux, secrétaire de la Société d'agriculture de Mortain.

Collin (André), docteur en médecine, à Saint-Pierre-Eglise (Manche).

Collombelles, propriétaire, à Christot.

Coquart, propriétaire, à Vire.

Coquatrix (Emile), homme de lettres, à Rouen.

Corbière, propriétaire, à Alençon

Corbin, maire de Villebadin (Orne).

Corcelles (de), membre de la chambre des députés, à Essay (Orne).

Cordey (de), propriétaire, à Bayeux.

Cord'homme, avoué, à Alençon.

Corneille, inspecteur de l'Académie universitaire de Rouen.

Corneille de Haumont, membre du Conseil général de l'Eure, à Evreux.

Cornet, propriétaire, à Caen.

Cottin, notaire, à Mortagne.

Coueffin, juge de paix, à Ryes (Calvados).

Couppey, juge, à Cherbourg.

Courdemanche (de), pharmacien, à Caen.

Courmerie, directeur d'une usine de produits chimiques, à Cherbourg.

Coursanne (de), membre de la Société d'agriculture, à Caen.

Courseaux d'Hatentot (Jules), propriétaire, à Fécamp (Seine-Inférieure).

Courty, avocat, à Caen.

Cressent, docteur-médecin, à Dieppe.

Croisilles (de), propriétaire, à Caen.

Crux (de), maire de Sully (Calvados).

Cuit fils (Jean-Baptiste-Adel), négociant, à Rouen.

Cuman, propriétaire, à Cherbourg.

Curial (le Cte.), pair de France, à Alençon.

Curmer, membre du Conseil général de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Cussy (Vte. de), propriétaire, à Vouilly (Calvados).

Daigremont du Vicel, propriétaire, à Litteau (Calvados).

Damemme, coutellier, à Caen.

Dampierre (de), propriétaire, à Bray-la-Campagne (Calvados).

DANIEL, recteur de l'Académie, secrétaire-général de l'Association, à Caen.

DAON (Alexandre), propriétaire, à Bricqueville (Calvados).

DARGENT, propriétaire-cultivateur, à Saint-Léonard, près Fécamp (Seine-Inférieure).

DARRAGON, instituteur, à Cherbourg.

DAUFRESNE (Louis), notaire, à Lisieux.

DAUGE, filateur, à Croissanville (Calvados).

DAURAY DE ST.-POIS (Raimond) propriétaire, à Saint-Pois (Manche).

DAUSSY, avocat, à Dieppe.

DAUZEL, docteur en médecine, à la Ferrière-sur-Rille (Eure).

DAVALIS, docteur en médecine, à Isigny (Manche).

DAVID, député de l'arrondissement de Falaise.

DAVID, banquier, à Caen.

DAVID, avoué, au Havre.

DAVIEL, ingénieur de la marine, à Cherbourg.

DEBAUPTE, officier supérieur en retraite, à Isigny.

DEBOISLAMBERT, professeur en droit, à Caen.

DEBOISLAMBERT (Charles), avocat, à Caen.

DEBON (André), propriétaire, à Sourdeval (Manche).

DEBON (Victor), propriétaire, à Sourdeval (Manche).

DEBOUTTEVILLE (Alexandre), propriétaire, à Rouen.

DEBOUTTEVILLE, directeur de l'Asile des aliénés, à Rouen.

DECAUX (Isidore), manufacturier, à Elbeuf.

DECROIX, pharmacien, à Elbeuf.

DECROUTELLE (Emmanuel), propriétaire-cultivateur, à Saint-Pierre-des-Jonquières (Seine-Inférieure).

DE COURVAL, commandant du génie, à Caen.

DE COURVAL, propriétaire, à Mortagne.

DEDAUX, architecte du département de l'Orne, à Alençon.

DE GLANVILLE, propriétaire, à Rouen.

DELACHAPELLE (E.), professeur, à Cherbourg.

DELACLUSE (Jean-Etienne-Pascal), peintre, à Rouen.

DELACODRE, propriétaire, à Caen.

DELAFOYE, professeur à la faculté des sciences de Caen.

DELAISTRE, propriétaire, à Rouen.

DELAIZE, capitaine de gendarmerie, à Saint-Lo.

DELALANDE, avocat, à Valognes.

DELALANDE (Arsène), avocat, à Valognes.

DELALANDE (Constant), fabricant à Elbeuf.

DELALONDE DU THIL fils, contrôleur des contributions directes, à Rouen.

Cte. de Laborde, membre de l'institut, à Paris.

Delalonde du Thil, propriétaire, à Claville-Motteville (Seine-Inférieure).

Delamare (François), négociant à Rouen.

Delamare, propriétaire, à Saint-Lo

Delamare, vicaire-général, à Coutances.

Delamartinière, préposé en chef de l'Octroi, à Cherbourg.

Delamotte, notaire, à Evreux.

Delanos, chirurgien de l'hospice à Elbeuf.

Delaporte (François), manufacturier, à Elbeuf.

Delaporte, directeur des postes, à Lisieux.

Delaquerière, membre de l'Académie, à Rouen,

Delarue (Edouard), propriétaire, à Elbeuf.

Delarue (Prosper-Alphonse), fabricant, à Elbeuf.

Delarue, juge de paix, à Breteuil.

Delaunay, principal du collége d'Avranches.

Delaunay (François), fabricant, à Flers (Orne).

Delaunay, cultivateur, à Caen.

Delhérue, chef de division à la préfecture, à Rouen.

Delhomel, pharmacien, à Elbeuf.

Delisle (Georges), doyen de la faculté de droit de Caen.

Delos, imprimeur-libraire, à Caen.

De Maussion (le Cte. de), secrétaire de la Société d'agriculture, à Falaise.

Denis (Guill^e^.), propriétaire à Banneville-sur-Ajon (Calvados).

Denis, négociant, à Caen.

Derouen, pharmacien, à Dieppe.

Desalleurs, médecin de l'Hôtel-Dieu, à Rouen.

Deschamps, propriétaire, à Caen.

Deschamps (Samson), ancien inspecteur des eaux et forêts, à Caen.

Desbuttes, propriétaire, à S^t^.-Pierre.

Desclosières, avocat, membre du Conseil général, a Bayeux.

Desegremont, membre du Conseil général, à Bény-Bocage (Calvados).

Desferris, propriétaire, à Mantilly (Orne).

Deshayes, docteur-médecin, membre du conseil général, à Remalard (Orne).

Des Illes, propriétaire, à Caen.

Desjoberts, député de la Seine-Inférieure, à Rieux (Seine-Inférieure).

De Lagonivière, propriétaire, à Sainteny.

D'Epineville, id., à Ticheville (Orne).

De Vaucassel, propriétaire, à Campandré.
Deslandes, directeur du Mont-de-piété, à Dieppe.
Deslandes, maire de Dieppe.
Desmazis, propriétaire, à Alençon.
Desmazures, propriétaire, à Cussy (Calvados).
Desmichels, recteur de l'Académie, à Rouen.
Desnos, pharmacien, à Alençon.
Desnoyers fils, avocat, à Caen.
Despallières, maire, à Bayeux.
Despierres jeune, négociant, à Alençon.
Desponts, curé de St.-Nicolas, Coutances.
Desprès, ancien professeur de belles-lettres, à Elbeuf.
Desprovotière, juge, à Alençon.
Desrivières, professeur au collége royal de Caen.
Desroches, curé, à Isigny (Manche).
Desrotours, membre du conseil-général, à la Graverie (Calvados).
Destigny, directeur des abattoirs, à Rouen.
Déterville aîné, négociant, à Caen.
Detruissard, homme de lettres, à Caen.
Deville, receveur des contributions et correspondant de l'Institut, à Rouen.
Dibon (Paul), propriétaire, à Louviers (Eure).
Dieuzy (Alfred), directeur de la caisse d'épargnes, à Rouen.
Dieuzy fils (Pierre), négociant, à Rouen.
Digard, propriétaire, à Tourlaville (Manche).
Doisnard, architecte du département de la Manche, à Saint-Lo.
Domin, directeur de l'administration immobilière, à Caen.
Donnet, maire de Caen.
Dornant, ancien magistrat, à Alençon.
Dorviliers, receveur des domaines de la Couronne, à Evreux.
D'Osseville (Cte. Louis), propriétaire, à Caen.
Dossier (Louis-Jean), juge au tribunal de première instance à Rouen
De Tocqueville (le B^on.), membre du conseil général d'Agriculture, à Compiègne.
Doudement, curé de Saint-Jacques, à Dieppe.
Doudement, docteur en médecine, à Rouen.
Douesnel, ancien procureur du Roi, à Bayeux.
Druet des Vaux, juge de paix, à Carrouges (Orne).
Druval (de), propriétaire, à Caen.

DUBOIS, juge de paix, à Harcourt (Calvados).
DUBOSQUET, maire de Vieux-Pont (Calvados).
DUBOURG, négociant, à Caen.
DUBREUIL (Alphonse), professeur de culture à l'école départementale et à l'école normale primaire, à Rouen.
DUBREUIL fils, docteur en médecine, à Rouen.
DUBUC, ancien pharmacien, à Rouen.
DUCASTEL, propriétaire, à Rouen.
DUCHESNE, propriétaire, à Quevrue (Calvados).
DUCHESNE (Jules), négociant, à Dieppe.
DUCHEVREUIL, chirurgien de la marine, à Cherbourg.
DUFOUR, huissier, à Caen.
DUHAMEL, juge de paix, à Troarn (Calvados).
DUHAMEL, procureur du Roi, à Saint-Lo.
DUHAMEL-WAILLY (Edouard), propriétaire, à Caen.
DUJARDAIN, secrétaire de la Société libre du commerce, à Rouen.
DUJARDIN, avocat, à Bayeux.
DUJOURDAIN, avocat, à Bayeux.
DUMANOIR DE JUAYE, propriétaire, à Juaye (Calvados).
DUMERIL, propriétaire, à Marcelet (Calvados).
DUMESNIL (H.-V.), propriétaire, à Montigny (Manche).
DUMONCEL (le Cte.), général du génie, à Cherbourg.
DUMONCEL, propriétaire, à Caen.
DU TROCHET, inspecteur des forêts à Caen.
DU TERTRE, maire de Clinchamps (Calvados).
DUMESNIL-DUBISSON, propriétaire, à Caen.
DUMONCEL (Théodose), propriétaire, à Cherbourg.
DUNEPVEU, sous-préfet de l'arrondissement de Pont-l'Evêque.
DUPERRON, maire de Torigny (Manche).
DUPIN (Charles-Adrien), commis de marine, à Cherbourg.
DUPONT LONGRAIS, président à la Cour royale de Caen.
DUPREY-LE-MANSOIS, juge, à Coutances.
DUQUESNAY, capitaine d'artillerie, officier d'ordonnance du Roi, à Paris.
DURAND, membre du conseil général du Calvados, à Caen.
DURAND, médecin, à Caen.
DURAND (François-Adel-Marie), président du tribunal de commerce de Vire.
DURAND, propriétaire, à Isigny (Calvados).
DURAND, juge, à Domfront.
DURAND, professeur à l'école de

médecine de Caen.

Durand, vétérinaire, à Orbec.

Durécu (Armand), manufacturier, à Elbeuf.

D'Ursus, propriétaire, à Caen

Dury (Frédéric), propriétaire, à Dieppe.

Dussaussay (Constant), à Coutances.

Dusoir, médecin, à Argences (Calvados).

Dusseaux, vétérinaire, à Dieppe.

Dusseaux (Florimond), médecin adjoint des hôpitaux, à Rouen.

Dusseaux, ancien maître de pension, à Rouen

Dusseaux (Victor), manufacturier, à Elbeuf.

Dutrosne, ancien magistrat, à Trousseauville (Calvados).

Dutuit (Eugène), propriétaire, à Rouen.

Duverger, ancien juge de paix, au Mesnil-Durand (Calvados).

Ecquevilly (le Cte. de), propriétaire, à Caen.

Mg^{r}. l'Evêque de Bayeux.

Edom, inspecteur de l'Académie de Caen.

Emiéville (Frédéric d'), propriétaire, à Caen.

Enouf, député, à Carentan (Manche).

Enouf, ancien avoué, à Saint-Lo.

Espinose (d'), propriétaire, à Cosqueville (Manche).

Etienne, médecin, à Caen.

Etienne, négociant, à Caen.

Eude, propriétaire, à Mortain.

Eudes-Deslongchamps, professeur à la faculté des sciences de Caen.

Eyssautier (d'), propriétaire, à Avranches.

Fabre, medecin, à Envermeu (Seine-Inférieure).

Fargin-Fayolle, propriétaire, à Rouen.

Faucamberge (de), négociant, à Caen.

Faucon-Duquesnay, médecin, à Caen.

Faudin, substitut, à Alençon.

Fauques, inspecteur des poids et mesures, à Caen.

Fauquet (Daniel), fabricant d'indiennes, à Déville (Seine-Inférieure).

Fauvel, professeur d'écriture, à Caen.

Féret, bibliothécaire, à Dieppe.

Fermon (de), médecin, à Alençon.

Ferrand de La Conté, propriétaire, à St.-Sauveur-Landelin, près Périers.

Feuillet, secrétaire-général de la préfecture, à St.-Lo.

Filloley, docteur en médecine, à Elbeuf.

Flavigny (Charles), manufacturier, à Elbeuf.

Fleury (Louis), ancien député, à Laigle (Orne).

FLEURY, propriétaire, à Lisieux.
FOACHE (le B^on.), payeur général, à Caen.
FLEULIEL (Alexis-Louis), instituteur, à Mortagne.
FOLLEBARBE, maire, à Beaumont (Calvados).
FOLLEVILLE (de), ancien député, à Lisieux.
FONTENAY (de), propriétaire, à Louviers.
FONTETTE (de), député, à Caen.
FONTETTE (le B^on. Louis de), capitaine d'état-major, à Caen.
FONTETTE (le B^on. Xavier de), officier d'infanterie, à Caen.
FORFERT, propriétaire, à Tourlaville (Manche).
FORGES (Charles), propriétaire, à Parfonds-de-Viel (Orne).
FORMEVILLE (de) père, maire de Lisieux.
FORMEVILLE (de) fils, conseiller à la Cour royale de Caen.
FORMILLY (de), propriétaire, à Caen.
FOUCAUL-DESNOS aîné, fabricant à Flers (Orne).
FOUCARD, fabricant, à Cherbourg.
FOUCHÉ, agent d'affaires, à Caen.
FOULONGNE (Louis-Xavier), fabricant d'indiennes, à Rouen.
FOURÉ (Charles), manufacturier, à Elbeuf.
FOURNEAUX, propriétaire, à Falaise.
FOURNEAUX, membre du conseil municipal, à Caen.
FOURNET-BROCHAYE, négociant, à Lisieux.
FOURNIER, ancien principal du collége de Dieppe, à Châtillon-sur-Seine.
FOURQUEMAIN, agent-voyer, à St.-Pierre-sur-Dives.
FRÈRE père, ancien libraire, à Rouen.
FRÈRE fils, ancien libraire, à Rouen.
FRET, curé, à Champs (Orne).
FRILEUZE (de), avocat, à Alençon.
GAALON (le Ch^er. de), propriétaire, à Avranches.
GAALON (Octave de), propriétaire, à Moutiers-en-Cinglais (Calvados).
GABRIEL-BERTRAND, fabricant, à Elbeuf.
GADY, juge, à Versailles.
GALLET, membre de plusieurs Sociétés savantes, au Hâvre.
GALLIEN, banquier, à Granville.
GARNIER, négociant, à Saint-Lo.
GASNIER, directeur des postes, à Orbec.
GAUDIN DE SAINT-BRICE, sous-préfet, à Avranches.
GAULTIER (Alexandre-Félix-René), procureur-général, à Rouen.
GAUTHIER, aumônier du collége de Lisieux.

Gazan (de), ancien député, à Huest (Eure).

Gazan (de) fils, membre de plusieurs académies, à Evreux.

Genebrias, propriétaire, à Cherbourg.

Gervais, avocat, à Caen.

Gervais, membre du Conseil général du commerce, à Caen.

Gervais-Protais, fabricant, à Elbeuf.

Gigon de La Berterie, député, à Vimoutiers (Orne).

Gilbert, médecin, à Avranches.

Gilles aîné, propriétaire, à Valognes.

Gillotin fils, négociant, à Lisieux.

Girard (Fulgence), avocat, à Avranches.

Girard, manufacturier, à Déville-lès-Rouen (Seine-Infre.).

Girard (Eugène), propriétaire, à Laigle.

Girardin, correspondant de l'Institut royal de France, à Rouen.

Girardin (Antoine), receveur des finances, à Mortagne.

Gislot, médecin, à Carentan.

Glanville (de), propriétaire, à Rouen.

Godard, graveur, à Alençon.

Godefroy fils, ancien négociant, à Caen.

Godefroy, licencié en droit, à Caen.

Gonfreville, propriétaire, au Houlme (Seine-Inférieure).

Goubeaux, pharmacien, à Caumont (Calvados).

Gournay (de), conseiller à la Cour royale de Caen.

Graffey, maire de Formigny (Calvados).

Graindorge-Desdemaines, juge de paix, à Valmont (Seine-Inférieure).

Grainville (de), ancien magistrat, à Mortain.

Grandin (Jacques-Louis), négociant, à Elbeuf.

Grandin (Victor), député, membre du Conseil général des manufactures, à Elbeuf.

Grandval (de) fils, propriétaire, à Valognes.

Grégoire, architecte, à Rouen.

Grelley (Jules), manufacturier, à Elbeuf.

Gremont (Antoine), propriétaire, à Elbeuf.

Groualle, avocat, à St.-Lo.

Groult (Isaac), propriétaire, à Cherbourg.

Groult, négociant, à Lisieux.

Guérard, maître de pension, à Avize (Marne).

Guérard de la Quesnerie, propriétaire, à St.-André-sur-Cailly (Seine-Inférieure).

GuerchevILLE (de), commandant de la garde nationale d'Argentan.

Guerret-Bellemare (Alfred), député de Laplata, à Paris.

GUÉRIN, homme de lettres, à Caen.

GUÉRIN LE COURT, propriétaire, à Avranches.

GUERPEL (de), propriétaire, à S^{te}.-Marie-Laumont (Calvados).

GUERRIER, directeur de l'école de chant, à Caen.

GUILBERT, banquier, à Caen.

GUILLEMARD, pharmacien, à Yvetot.

GUILLOT (Paul), secrétaire de la Société d'agriculture, à St.-Lo.

GUILLOUET, propriétaire, à Caen.

GUITON-VILLEBERGE (Vte. de), propriétaire, à Montanel (Manche).

GUIZOT, ministre des affaires étrangères, à Paris.

GUY, architecte, à Caen.

GUYON (Alfred de), propriétaire, à Argentan.

HALBIQUE, pharmacien, à Caen.

HAMARD, avocat, à Domfront.

HAMEL, avoué, à Alençon.

HAMEL, greffier du Conseil des prudhommes, à Caen.

HAMELIN, pharmacien, à St.-Hilaire-du-Harcouet(Manche).

HAMELIN, notaire, à St.-Sylvain (Calvados).

HARASSE, négociant, à Granville.

HARDEL, imprimeur, à Caen.

HARDELAY (Edouard), propriétaire, à Rouen.

HARDY (Charles-Augustin), notaire, à Rouen.

HARDY (Jean-Vincent), manufacturier, à Elbeuf.

HARDY-JOSSE, propriétaire, à Dieppe.

HAULON (François), commissionnaire en rouenneries, à Rouen.

HAUZEY, médecin, à Croissanville (Calvados).

HAVIN, député, à Torigny (Manche).

HÉBERT, docteur-médecin, à St.-Nicolas-d'Aliermont(Seine-Inférieure).

HÉBERT, doyen des notaires, à Rouen.

HÉBERT, propriétaire, à Evreux.

HÉBERT, juge de paix, à Gravigny (Eure).

HÉBERT, notaire, à Offranville (Seine-Inférieure).

HECTOT (le Mq^{is}. d'), propriétaire, à Aubry-en-Exmes(Orne).

HÉDIARD, négociant, à Caen.

HELLOUIN, juge de paix, à St.-Sever (Calvados).

HENRI, docteur-médecin, à Lisieux.

HENRY, instituteur, à Saint-Contest (Calvados).

HENRY, membre du Conseil municipal, à Cherbourg.

HENRY, notaire, à Ingouville (Seine-Inférieure).

Héricy (Mq^is. d'), propriétaire, à Caen.
Hervieu, avocat, à Coutances.
Hervieu, commandant de la garde nationale, à Ryes (Calvados).
Heudron (Pierre), propriétaire, à Rouen.
Heuzé, juge de paix, à Isigny (Manche).
Hiaumet (Pierre-Jean-Marin), propriétaire, à St.-Julien-sur-Sarthe.
Hilaire de Néville (Auguste-Laurent), propriétaire, à Rouen.
Holzmann, négociant, à Caen.
Hommey père, ancien notaire, à Alençon.
Houdeville père, propriétaire, à Ouville-la-Rivière (Seine-Inférieure).
Houdeville (A.), propriétaire-cultivateur, à Ouville-la-Rivière (Seine-Inférieure).
Houdeville (Louis), négociant, à Rouen.
Houel père, prop^re., à St.-Lo.
Houel, directeur du haras, à Langonnay (Morbihan).
Houllier (Charles), adjoint au maire, à Elbeuf.
Houssard, médecin des hospices, à Avranches.
Houssaye (Jacques-Paul), propriétaire, à Rouen.
Huard-Maille, manufacturier, à Elbeuf.
Hubert (Eugène-Julien), notaire, à Alençon.
Hue (Louis-Charles), à Mortagne.
Hugues de Chaulieu, propriétaire, aux Iles-Bardel (Calvados).
Huillard-Daigneaux, ancien maire, à Vire.
Hurault de Ligny (Alexandre-Daniel), propriétaire, à Rouen.
Hurel, curé de Montsort, à Alençon.
Hurel-Masson, négociant, membre du Conseil général, à Laigle.
Ison (Cte. d'), membre du conseil général du Calvados, à Caen.
Iver-Lagnister, médecin-vétérinaire, à Rouen.
Jamet, supérieur du Bon-Sauveur, à Caen.
Jamot, curé, à Alençon.
Jean-Delamare (Charlemagne) propriétaire, à Bayeux.
Jobert (Saint-Edme), négociant, à Caen.
Joyau, avocat, à Caen.
Jumel (Adolphe), propriétaire, à St.-Pierre-sur-Dive.
Jumillac (Cte. de), à Gavrus.
Kergorlay (Cte. Alain de), propriétaire, à Castilly (Calvados).
Kergorlay (Cte. Hervé de), prop^re., à Canisy (Manche).
La Barthe (Cte. de), propriétaire, à Caen.
Labbey (Antoine), propriétaire, à Lisieux.

La Besnardière (de), propriétaire, à Caen.

Laboyre (de), propriétaire, à Castillon (Calvados).

Labutte (A.), avocat, à Honfleur.

La Charpenterie (de), Charles-Lionel, propriétaire, à Mortagne.

Lafortinière, juge d'instruction, à Mortagne.

Lafosse, médecin des hospices, à Caen.

La Fresnaye (Frédéric de), propriétaire, à Falaise.

Lagatinerie (de), commissaire-général de la marine, au Havre.

Lagennevray (le Cte. de), membre du conseil général de l'Orne, à Mortagne.

Lahaye (Paul), négociant, à Caen.

Lair, conseiller de préfecture, à Caen.

Lair de Beauvais, architecte, Bayeux.

Lalande, pharmacien, à Falaise.

Lallemand, prêtre, à Valognes.

Lallier, propriétaire, à l'Hôtellerie (Calvados).

Lalouel (Emile), propriétaire, à Tinchebray (Orne).

Lamarche, capitaine de vaisseau, à Cherbourg.

Lamare-Picquot, médecin, à Honfleur.

Lambert (Eugène), propriétaire, à St.-Pierre-sur-Dives.

Lambert, sous-directeur de la maison centrale de détention de Beaulieu, à Caen.

Lambert, conservateur de la bibliothèque publique de Bayeux.

Lambert, propriétaire, à Gonneville, près Cherbourg.

Lamarignier (Louis-Frédéric) juge de paix, à Laigle.

Landel, propriétaire, à Rétanval (Seine-Inférieure).

Langlois-d'Amilly, préfet de l'Orne, à Alençon.

Langlois-d'Estaintot, avocat, à Rouen.

Lanseigne aîné (Jean), négociant à Elbeuf.

Laperrelle, notaire, à St.-Pierre-sur-Dives (Calvados).

Lapierre, notaire, à Dieppe.

Lapostolle, négociant, à Dieppe.

Larivière, propriétaire, à Ecajeul.

La Rouellerie (B^on^. de), préfet de l'Ariège, à Foix.

La Sicotière (de) père, propriétaire, à Alençon.

La Sicotière (de) fils, avocat, à Alençon.

Lautour, notaire, à Argentan.

Lavalley du Perrou, propriétaire, à Vouilly (Calvados).

Laville (de), conseiller à la Cour royale de Caen.

Laville (de), procureur du roi, à Pont-l'Évêque.
Lebailly, secrétaire de la mairie, à Caen.
Le Barillier, propriétaire, à Lébisey, près Caen.
Lebaron (Louis-Augustin), directeur de l'école supérieure, à Elbeuf.
Lebart, propriétaire, à Caen.
Lebec-Chatel, propriétaire, à Alençon.
Lebesognet, propriétaire, à Vieux (Calvados).
Le Bidois, propriétaire, à Vimont (Calvados).
Leblanc, hôtelier, à Cherbourg.
Le Blond, ancien notaire, à Laigle.
Leboucher, avocat, à Caen.
Lebourgeois, avocat, à Dieppe.
Le Bourgeois, propriétaire et maire, à Blosseville-Bonsecours (Seine-Inférieure).
Le Bourgeois, propriétaire au château deLongpré(Calvados).
Lebouteiller, sous-inspecteur des écoles primaires, à St.-Lo.
Lebret, pharmacien, à Rouen.
Lebreton, maire, à Evrecy (Calvados).
Lebrethon, ancien maire, à Vieux-Fumé (Calvados).
Le Brethon (Jean-Charles), négociant, à Rouen.
Lebrethon, propriétaire, à Biéville (Calvados).
Le Brument, libraire, à Rouen.
Le Buff, docteur-médecin, à Quettreville (Manche).
Lecardonnel, maire de St -Lo.
Lecavelier, propriétaire, à St.-Lo.
Lecavelier (Gustave), négociant, à Caen.
Le Carpentier, propriétaire, à Banneville (Calvados).
Lecerf, professeur en droit, à Caen.
Lechangeur, horloger, à Caen.
Lechanteux, maire de la Haye-du-Puits (Manche).
Lechevalier de Grandchamp, propriétaire, à Avranches.
Lechevalier du Clos-Fortin, propriétaire, à Tallevende (Calvados).
Leclerc (Constantin), propriétaire, à Avranches.
Leclerc, ancien député, à Falaise.
Leclerc, médecin, à Caen.
Lecointe (Amédée), fabricant, à Rouen.
Lecointe, administrateur de la Société pour le patronage des jeunes libérés, au Petit-Pavilly, à Rouen.
Lecointre fils, propriétaire, à Alençon.
Lecomte, maire de Chanu (Orne).
Lecomte, greffier du tribunal de commerce, à Elbeuf.
Leconte, pharmacien à Dieppe.
Lecoq (Emmanuel), propriétaire, à Martragny (Calvados).

Lecoq-Guibé, nég[t]., à Alençon.
Le Cordier, membre du conseil général du Calvados, à Lisieux.
Lecoupeur, docteur-médecin, à Rouen.
Lecourt, avoué, à Pont-l'Evêque.
Lecreps (Abel), propriétaire, à Caen.
Ledart, juge de paix, à Evrecy (Calvados).
Ledené, médecin, inspecteur des eaux de Bagnoles, à Domfront.
Le Dézert, prop[re]., à Percy.
Lédier, membre du Conseil général, à Bacqueville (Seine-Inférieure).
Lefébure, géomètre en chef du cadastre, à Evreux.
Lefebvre, directeur des constructions navales, à Cherbourg.
Lefebvre, négociant, à Cherbourg.
Lefebvre-Duruflé (Noel-Jacques), membre du Conseil général et maire, à Pont-Autou (Eure).
Lefevre, médecin des prisons, à Coutances.
Leflaguais fils aîné, conservateur de la bibliothèque publique, à Caen.
Lefort (Henri), président du tribunal de commerce, à Elbeuf.
Lefoye, épicier, à Caen.
Le François (Victor), propriétaire, à Caen.
Legendre aîné, avocat, à St.-Michel-de-Préaux (Eure).
Legrand, maire de St.-Pierre-sur-Dives (Calvados).
Lacroix, maire à Orbec.
Legouz (Xavier), propriétaire, à Saint-Jean-de-Savigny (Manche).
Leguernay, principal du collége d'Argentan.
Leguillon, avoué, à Cherbourg.
Lehodey, notaire, à Torigny (Manche).
Lejolys de Villiers, conseiller à la Cour royale de Caen.
Lejumel, propriétaire, à Honfleur.
Lelaidier (Auguste), négociant, à Valognes.
Lelion-Damiens, fabricant de produits chimiques, à Rouen.
Lelong, membre du Conseil général, à Rouen.
Lelong, avocat, à Mortagne.
Leloup (Richard), avocat, à Coutances.
Le Magnan fils, négociant, à Cherbourg.
Le Magnen, curé, à St.-Vaast (Manche).
Lemaistre, sous-préfet de l'arrondissement de Cherbourg.
Lemaistre, conservateur du musée, à Avranches.
Le Maître d'Aboville, ancien

inspecteur des poudres et salpêtres, à Saint-Martin-de-la-Lieue (Calvados).

Lemarchand, avocat, à Vire.

Lemaréchal (Alfred), propriétaire, à St.-Jacques-d'Aliermont (Seine-Inférieure).

Le Mare-Lefebvre, négociant et cultivateur, à Coutances.

Lemarinel, juge de paix, à Carentan.

Lemasquerier, notaire, à Chanu (Orne).

Lemeilleur aîné, propriétaire, à Rouen.

Lemerchier d'Haussez (B^on.), ancien ministre, à St.-Saens (Seine-Inférieure).

Lemesle, curé, à Hautteville-sur-Mer (Manche).

Le Metayer, avocat, à Pont-l'Evêque.

Le Moine (Louis-Jean), contrôleur de l'octroi, à Elbeuf.

Lemoine-Desmares, ancien député, à Avranches.

Le Moine, négociant, à Caen.

Le Monnier, principal du collége de Saint-Lo.

Le Normand, maire, à Quilly (Calvados).

Lenormand, maître de pension, à Pont-Audemer.

Lepaulmier, négociant, à Caen.

Lépée, docteur-médecin, à Caen.

Le Petit, curé de Tilly (Calvados).

Lépine, docteur-médecin, à La Bonneville (Eure).

Lepont, négociant, à Cherbourg.

Lepont, médecin, à Evreux.

Leprêtre, docteur-médecin, à Caen.

Leprêtre, propriétaire, à St.-Pair-du-Mont (Calvados).

Le Prevost (Auguste), député, à Bernay.

Leprevost, régisseur du domaine de Tancarville, à la Cerlangue (Seine-Inférieure).

Leprieur, docteur-médecin, à Pont-Audemer.

Leprince, pharmacien, à Saint-Saens (Seine-Inférieure).

Leprovost, négociant, à Dieppe.

Leprovost, négociant, à Caen.

Lequin, huissier, à Dieppe.

Lerefait (Nicolas), propriétaire, à Pont-Audemer.

Lerendu, notaire, à Bricquebec (Manche).

Leroy, sous-préfet de l'arrondissement de Pont-Audemer.

Leroy, propriétaire, à Saint-Georges-en-Auge.

Leroy, avocat, à Mortagne.

Lesauvage, chirurgien en chef des hôpitaux, à Caen.

Lesénécal (Adrien), marchand de chevaux, à Bayeux.

Lespinasse (Amédée de), propriétaire, à Mortain.

Lesplu-Duprez fils, avocat, à Avranches.

LESSERÉ-GRÉMONT, manufacturier, à Elbeuf.
LESUEUR, propriétaire, à Huppain (Calvados).
LESUEUR, propriétaire, à Esquay (Calvados).
LETAILLEUR, chirurgien, à Alençon.
LETELLIER, inspecteur des écoles primaires, à Caen.
LETELLIER, maître d'hôtel, à Dieppe.
LETERTRE, conservateur de la bibliothèque publique de Coutances.
LETORREY, docteur-médecin, à Pont-Audemer.
LÉTOT, propriétaire, à Bayeux.
LÉTOURMY, ancien avoué, à Caen.
LETOURNEUR (Victor), officier comptable des subsistances militaires, à Rouen.
LETOURNEUR (Raymond), propriétaire, à Caen.
LEUDET, pharmacien, au Hâvre.
LEVAILLANT, ancien notaire, à Ouville-la-Rivière (Seine-Inférieure).
LEVAVASSEUR, architecte, à Falaise.
LEVAVASSEUR(Charles), membre du Conseil général, à Rouen.
LE VÉEL, négociant, à Caen.
LÉVEILLÉ père, négociant, à Mortagne.
LÉVEILLÉ (Eugène), négociant, à Mortagne.
LÉVÊQUE, maire de St.-Mars-d'Egrenne (Orne).
LEVERDAYS, maire de Mortain.
LEVISSE, conseiller à la Cour royale de Rouen.
LEVY, chef d'institution, à Rouen.
L'HOMME (de), membre du Conseil général de l'Eure, à Evreux.
L'HOPITAL (de), maire d'Evreux.
LIAIS (Eugène), négociant, à Cherbourg.
LIMOGES (Vte. de), sous-intendant militaire, à Evreux.
LIZÉ (Ch.-H.), négociant, à Elbeuf.
LOIR, peintre, à Avranches.
LONDE (Constant), propriétaire, à Putot-en-Auge (Calvados).
LONGIEN, propriétaire, à St.-Lo.
LORIER (Théophile), propriétaire, à Sourdeval (Manche).
LOUVEL (Jacques-Léonard), instituteur, à Mortagne.
LOYER (Philippe), professeur au collége d'Avranches.
LUCETTE (Jean-Charles), inspecteur des domaines, à Mortagne.
LUCHET, décorateur, à Caen.
MAGNEVILLE (de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen.
MAHEUT, docteur-médecin, à Evreux.
MAILLARD (Alphonse), juge de paix, à Sartilly (Manche).

MALCOURONNE, propriétaire, à Noyers (Calvados).

MALHORTIE (de), propriétaire, à Campigny (Eure).

MALLET, avoué près la Cour royale de Caen.

MALLEVILLE (de), propriétaire, à Douvrend (Seine-Inférieure).

MALLEVOUE (de), Louis-Ernest, avocat, à Mortagne.

MANCEL fils, conservateur de la Bibliothèque de Caen.

MANNOURY (Philippe), propriétaire, à Caen.

MANOURY (Paul), conservateur du jardin des plantes, à Caen.

MARCHAND, docteur-médecin, à Alençon.

MARCHAND (Eugène), pharmacien, à Fécamp.

MARCHAND (Auguste), membre du Conseil général, à Laigle.

MARGUERIE (Cte. de), propriétaire, à Creully (Calvados).

MARGUERIT (Léonce de), propriétaire, à Vierville (Calvados).

MARGUERIT DE CLOUAY, propriétaire, à Savigny (Manche).

MARGUERYE (Cte. Louis de), propriétaire, à Colleville (Calvados).

MARIE, directeur de l'école primaire supérieure, à Valognes.

MARIE, juge de paix, à Isigny (Calvados).

MARIE (Numa), propriétaire, à Cherbourg.

MARIE, professeur au collége, à Cherbourg.

MARTIN, docteur-médecin, à Caen.

MARTIN DE VILLERS, propriétaire, à Rouen.

MASQUERAY, agent-voyer, à Rouen.

MASSON, notaire, à Flers (Orne).

Mathan (B^on^. de), capitaine au 1er. de lanciers, à St.-Lo.

MAUBEC, pharmacien, à Elbeuf.

MAUDUIT, curé, à Granville.

MAUDUIT (Victor), secrétaire-général de la mairie de Rouen.

MAURICE DE ST.-LÉGER (A.), ingénieur en chef des mines, à Rouen.

MAZIER, docteur-médecin, à Laigle.

MECFLET (de), propriétaire, à Caen.

MÉDINE (Cte. de), maire de Bois-Robert (Seine-Inférieure).

MELAYS, docteur-médecin, à Rouen.

MÉNAGE (Jules-Victor), agent d'assurances, à Elbeuf.

MÉNARD (François), employé à la mairie, à Rouen.

MENARD, prêtre, principal du collége, à Cherbourg.

MERCIER (B^on^. de), député, à Alençon.

MERREAUX (Amédée), professeur de musique, à Rouen.

Mesaize, maire de St.-Martin-de-Boscherville (Seine-Infre.).

Mezaize, propriétaire, à Colombiers-sur-Seulles (Calvados).

Mignot, maire du Mesnil-Bacley (Calvados).

Millet-St.-Pierre (J.-B.), propriétaire, au Hâvre.

Milly (de), propriétaire, à Milly (Manche).

Mondésir (de), commandant du génie, à Cherbourg.

Monicault (de), maître des requêtes, préfet de Seine-et-Marne, à Melun.

Monsaint, pharmacien, à Elbeuf.

Montbrun (de), propriétaire, à Quettiéville (Calvados).

Montchevrel (de), propriétaire, à Caen.

Montécot (Mqis. de), propriétaire, à Vergoncey (Manche).

Montfleury (de), propriétaire, à Marigny (Calvados).

Moquet, propriétaire, à Siouville (Manche).

Morel, agent d'affaires, à Bayeux.

Morel (de) propriétaire, à Alençon.

Morice, notaire, à Creully.

Morière, profr. de mathématiques au collége royal de Caen.

Morin, membre du Conseil général, à Aunay (Calvados).

Morin (François), sculpteur, à Vire.

Morisse, armateur, à Dieppe.

Morlaincourt (de), colonel commandant la place, à Cherbourg.

Motet, conservateur de la bibliothèque publique d'Avranches.

Motet-Le-Prévost, négociant, à Elbeuf.

Moufflard (Hyppolite), à Elbeuf.

Moulin, propriétaire, à Bricquebec.

Mouquet, sous-préfet de l'arrondissement de Dieppe.

Mouquet (Adolphe), négociant, à Dieppe.

Moussard fils, propriétaire, à Mauves (Orne).

Moy (de), propriétaire, à Pimont-du-Bosc-Guerard-Saint-Adrien (Seine-Inférieure).

Mury, médecin, à Vire.

Nasse, sous-préfet de l'arrondissement de Lisieux.

Nasse (Frédéric), banquier, à Lisieux.

Nasse (Eugène), propriétaire, à Lisieux.

Navet, docteur-médecin, à Dieppe.

Neuville (Marquis de), propriétaire, à Livarot (Calvados).

Nicolle (Eugène), docteur en médecine, à Elbeuf.

Nicolle, pharmacien, à Dieppe.

NOEL-AGNÈS, maire de Cherbourg.

OBET, médecin, à Cherbourg.

OLIVE, docteur en médecine, à. Bayeux.

OLIVIER, ingénieur des ponts et chaussées, à Pont-Audemer.

OLIVIER, capitaine de gendarmerie, à Alençon.

OLIVIER père, vétérinaire, à Mortagne.

OLIVIER (Edmond), avocat, à Mortagne.

OSMOND, propriétaire, à Caen.

OSSEVILLE (Ludovic d'), à Caen.

PAGNY, notaire, à Maizières (Calvados).

PAISANT-DUCLOS, propriétaire, à Caen.

PALLAY (S. L.), négociant, à Elbeuf.

PARCHAPPE (Jean-Baptiste-Maximien), médecin en chef de l'asile des aliénés, à Rouen.

PARFAIT-GROULT, docteur en médecine, à Rouen.

PARFAIT-MAILLE-GRANDIN, propriétaire, à Elbeuf.

PARFAIT-QUESNAY, avocat, à Rouen.

PARIS, propriétaire, à Villers-sur-Mer (Calvados).

PARMENTIER curé de Saint-Remy, à Dieppe.

PASSY, député de l'Eure, à Paris.

PATRON (Charles-Alphonse), avoué honoraire, à Rouen.

PATTU DE SAINT-VINCENT, propriétaire, au Pin-la-Garenne (Orne).

PAYEN (Félix), agréé au tribunal de commerce, à Rouen.

PAYSANT, membre du Conseil municipal, à Caen.

PELLERIN, docteur-médecin, à Caen.

PERDRIEL, propriétaire, à Saint-Georges-d'Aulnay (Calvados).

PÉRIAUX (Nicétas), imprimeur libraire, à Rouen.

PERIER (Jacques-Bernard-Auguste), receveur des hospices à Rouen.

PERNELLE (Jules), avocat, à Mortagne.

PERRIER (Eléonore), négoçiant, à Lisieux.

PERROT, ingénieur civil, à Paris, rue de Sèvres.

PETIBEAU (Louis-Joseph-Auguste), payeur du Lot, à Cahors.

PEZET, président du tribunal civil de Bayeux.

PHILIPPE, docteur-médecin, à Laigle.

PICARD, médecin, Louviers.

PICQUOT fils, filateur, à Rouen.

PIEL fils, licencié en droit, à Orbec.

PIGAULT DE BEAUPRÉ, ingénieur des ponts et chaussées, à Coutances.

PIERRE (Louis), maire de St.-

Martin-le-Gaillard (Seine-Inférieure).

PIGACHE, pharmacien, à Caen.

PIQUET, avocat, à Mortagne.

PIHAN, capitaine au long-cours, à Caen.

PIHAN, propriétaire, à Alençon.

PIMBLANT, professeur, à Alençon.

PIMONT (Alfred), négociant, à Rouen.

PIMONT jeune, fabricant d'indiennes, membre de l'Académie royale des sciences de Rouen, à Bolbec.

PINEL, 1er. adjoint, à Cherbourg.

PIOIS (Léon), fabricant de drap, à Elbeuf.

PION, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, à Alençon.

PIPEREY (Amédée de), propriétaire, à Rouen.

PIRCH (Bon. de), propriétaire, à Avranches.

PITTON-DESPREZ, prêtre, à Coutances.

PLUMER fils, propriétaire, à Pont-Audemer.

PLUQUET, pharmacien, à Bayeux.

POEDEVIN, ancien élève de l'école polytechnique, à Caen.

POISSON, propriétaire, à Barenton (Manche).

POLINIÈRE (de), propriétaire, à Vire.

PONTAUMONT (Louis de), propriétaire, à Cherbourg.

PORET DE MORVAN, sous-préfet de l'arrondissement de Mortain.

PORQUET DE LAFERRONNIÈRE (Aimable-Auguste), propriétaire, à Caen.

POSTEL (Alphonse de), propriétaire, à Martainville-du-Cormier (Eure).

POTTIER (André), bibliothécaire en chef de la ville, président de la Société des amis des arts, à Rouen.

POUETTRE, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Alençon.

POULAIN, pasteur, au Hâvre.

POULET, avocat, à Dieppe.

POULET-MALASSIS, imprimeur, à Alençon.

POULET-MALASSIS fils, à Alençon.

POUSSIN (Alexandre), fabricant, à Elbeuf.

POUYER-HELLOUIN, propriétaire, à Saint-Wandrille-Rançon (Seine-Inférieure).

PRACONTAL (de), à Bourberouge.

PRÉFELN (Chev. de), avocat-général, à Caen.

PRÉFELN (de), propriétaire, à Argentan.

PREISSER, professeur de physique et de chimie à l'école normale, membre de l'Académie des sciences de Rouen.

PREL, homme de lettres, à Caen.

PRÉVALLÉE, docteur en médecine, à Périers (Manche).

PRÉVOST (Nicolas-Joseph)', horticulteur et pépiniériste au Bois-Guillaume (Seine-Inférieure).

PRIMOIS-BARAGUAY, à Laigle.

PUCHOT, docteur en médecine, médecin adjoint de l'hospice général, à Rouen.

PUYSAYE (Marquis de), à La Puysaye, près Mortagne.

QUENAULT, avocat, maire de Coutances.

QUENOUILLE aîné, propriétaire, à Dieppe.

QUESLIN, avocat, à Cherbourg.

QUESNEL (Jacques-Arsène), manufacturier, à Rouen.

QUESNÉ-PRIEUR (Victor), banquier, à Elbeuf.

QUEVREMONT (Bruno), banquier, à Rouen.

RABASSE, ancien notaire, à Montfort-sur-Rille (Eure).

RAGAINE, docteur-médecin, à Mortagne.

RAMARD-DOMINEL, juge de paix, à Flers (Orne).

RANDOUING (Camille), manufacturier, à Elbeuf.

RAUX, curé, à Laigle.

REFUVEILLE, pharmacien, à Elbeuf.

RÉGNÉE, conseiller à la Cour royale de Caen.

REGNOUF DE VAINS, ancien député, à Avranches.

RENARD (Charles), agent d'affaires, à Caen.

RENAULT, juge d'instruction, à Coutances.

RENOUF, garde du génie, à Cherbourg.

RENOULT, propriétaire, à Damville (Eure).

REVELLE, médecin de l'hospice, à Elbeuf.

RÉVILLE, ministre, à Dieppe.

RICHARD, conservateur des archives municipales, à Rouen.

RICHER-L'EVÊQUE, négociant, à Alençon.

RIHOUET, propriétaire, à Cherbourg.

ROBERGE, homme de lettres, à Caen.

ROBILLARD, ingénieur en chef, à Evreux.

ROCHEFORT (de), propriétaire, à St.-Jean-de-Savigny (Manche).

RODIER, propriétaire, à Paris.

ROGER, professeur à la Faculté des lettres de Caen.

ROGER DE LA CHOUQUAIS, président à la Cour *royale* de Caen.

ROGER-DESGENETTES, percepteur, à Alençon.

ROISSY (de), propriétaire, à Villers-sur-Mer (Calvados).

ROLET (Victor), négociant, à Rouen.

ROLLIN (Martin), président du consistoire, à Caen.

ROLLIN (E.), manufacturier, à Elbeuf.

Rossey, ancien conseiller de préfecture, à Gisors (Eure).
Rossignot, avocat, à Cherbourg.
Rossignol, ancien maire, membre du Conseil général, à Laigle.
Rost (Norbert de), propriétaire, à Bayeux.
Rouland, procureur-général, à Douay.
Roullin, docteur en médecine, maire de Saint-Hilaire-du-Harcouet (Manche).
Rousselin (Marcel), premier président à la Cour royale de Caen.
Rouvin (François), négociant, à Elbeuf.
Royville (de), propre., à Hiesville, près Ste.-Mère-Eglise.
Saffray (Mqis. de), propriétaire, à Engranville (Calvados).
Saillard, instituteur primaire, à Granville.
Saint-Edme (de), receveur-général, à Saint-Lo.
Saint-Germain (de), propriétaire, à Versailles.
Saint-Germain (de), propriétaire, à Avranches.
Saint-Germain, ancien avoué, à Caen.
Sainte-Marie (de), inspecteur de l'agriculture, à Paris.
Saint-Pol (de), propre., à Ste.-Honorine-des-Pertes (Calvad.).
Saint-Quentin (Cte. de), propre. à Garcelles (Calvados).
Saint-Quentin (Cte. de), propre. à Saint-Quentin (Manche).
Sallambier (Marie-Claude-Antoine), agréé au tribunal de commerce, à Elbeuf.
Salen (de), propriétaire, à Pierrepont (Calvados).
Samson (Antoine), cultivateur, à Offranville (Seine-Inférieure).
Saon (de), propriétaire, à Sully, près Bayeux.
Saulcy (de), propriétaire, à Rouen.
Sauvage (Alphonse), négociant, à Elbeuf.
Schnetz, propriétaire, à Flers (Orne).
Schmit, professeur de mathématiques au collége royal de Caen.
Seigneurie fils, notaire, à Caen.
Sellier, manufacturier, à Gonneville (Manche).
Semainville (de), avocat, à Pont-Audemer.
Senival (de), propriétaire, à Fleuré (Orne).
Senot (Marin), propriétaire, à Caen.
Seran (Cte. de), maréchal-de-camp, propriétaire, à Caen.
Serry (de), ingénieur des ponts et chaussées, à Valognes.
Servis, maire et membre du Conseil général de l'Orne, à Longny (Orne).
Sesmaisons (le Cte. de), propriétaire, à Flamanville (Manche).

SEVAISTRE (Paul), manufacturier et commandant de la garde nationale, à Elbeuf.

SEVESTRE, avoué, à Alençon.

SIGNARD-D'OUFFIÈRES, propriétaire, à Caen.

SIMON, professeur de philosophie, à Valognes.

SORBIER, avocat-général, à Caen.

SOYE-SURIRAY, négociant, à Caen.

SPENCER-SMITH, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen.

TABOURLLE (H.), agréé et 1er. suppléant de la justice de paix, à Elbeuf.

TAILLEFER, docteur-médecin, à Honfleur.

TAILLEFER, banquier, à Laigle.

TARDIF DE PÉTIVILLE (Charles), propriétaire, à Fontenermont (Calvados).

TASSEL jeune, propriétaire, à Ouville-la-Rivière (Seine-Inférieure).

TASSILLY, gouverneur des enfants de M. le prince de Broglie, à Caen.

TESSEL, pharmacien, à Courseulles-sur-Mer (Calvados).

TESSIER (Basile), propriétaire, à Viday (Orne).

TESSON, propriétaire, à Caen.

THÉVENIN, juge au tribunal de commerce, à Rouen.

THIERRY, doyen de la Faculté des sciences de Caen.

THILLAYE D'HEUDREVILLE père, juge au tribunal de commerce de Lisieux.

THOMAS, ivoirier, à Dieppe.

THOMINE aîné, avocat, à Caen.

TILLY (Cte. Adjutor de), ancien député, à Villy (Calvados).

TILLY (Vte. de), propriétaire, à Caen.

TITER DE GLATIGNY (Cte. de), propriétaire, à Caen.

TOCQUEVILLE (Cte. de), propriétaire, à Tocqueville (Manche).

TOCQUEVILLE (Vte. de), propriétaire, à Nacqueville (Manche).

TOCQUEVILLE (le Bon. de), propriétaire, à Compiègne.

TORCY (Mqis. de), propriétaire, à Paris.

TOSTAIN (Edmond), propriétaire, à Caen.

TOSTAIN (Pierre), propriétaire, à Caen.

TOSTAIN, propriétaire, à Ecoville (Calvados).

TOUCHET (Didier de), propriétaire, à Caen.

TOUGARD, président de la Société d'horticulture, à Rouen.

TOUPET, banquier, à Granville.

TOUS-LES-MESNIL (de), propriétaire, à Tous-les-Mesnil (Seine-Inférieure).

TOUSSAINT (Louis), négociant, à Flers (Orne).

TRAGIN, propriétaire, à Caen.

TRAVERS, professeur à la Faculté des lettres de Caen.

Trébutien, avocat, à Caen.
Tréforêt (de), propriétaire, à Tréforêt, près Neufchâtel (Seine-Inférieure).
Trochon, avoué à la Cour royale, à Caen.
Trochon (Louis), propriétaire, à Avranches.
Trolley, professeur en droit, à Caen.
Trouard-Riolle, avocat, à Dieppe.
Trouard-Riolle, médecin, à Dieppe.
Tuloup de la Becquetière, propriétaire, à Fumichon (Calvados).
Turgis (Pierre), propriétaire, ancien fabricant, à Elbeuf.
Turgot (Cte.), pair de France, à Lantheuil (Calvados).
Turgot, inspecteur d'Académie, à Caen.
Valmont, notaire, à Cherbourg.
Vancanu, docteur-médecin, à Yvetot.
Vanssay (Alfred de), propriétaire, à Mortagne.
Vanssay (Auguste-Alexandre de), propriétaire, à St.-Denis, près Mortagne.
Vanssay (de), ancien préfet.
Vantillard (Victor), manufacturier, à Laigle.
Vastel, professeur à l'école de médecine de Caen.
Vaubezon (Jean-Louis), propriétaire, ancien notaire, à Bazoches-sur-Houesne.
Vauckelles (de), propriétaire, à Lignou (Orne).
Vaugeois (Georges-François), notaire, à Elbeuf.
Vaugeois (Hippolyte), avocat, à Laigle.
Vaultier (Abel), membre du Conseil général du Calvados, président du tribunal de commerce de Caen.
Vauquelin (B^on^. de), propriétaire, à Ailly (Calvados).
Vauquelin (Charles de), propriétaire, à Caen.
Vauquelin (E.), membre du tribunal de commerce de Rouen.
Vendeuvre (Cte.de), ancien préfet, à Vendeuvre (Calvados).
Verdun de la Crenne, propriétaire, à Aucey (Manche).
Véret (Louis-Charles), juge, à Elbeuf.
Véron, avocat et membre du Conseil de l'arrondissement de Louviers, au Neufbourg (Eure).
Viel, curé de Sourdeval (Manche).
Vigneral (Cte. de), propriétaire, à Ry, près Argentan.
Villers (Georges de), propriétaire, à Bayeux.
Villiers (de), ancien député, à St.-Lo.
Vimont (Philippe), fondeur-mécanicien, à Vire.

VIMONT, avocat, à Coutances.
VINCENT, juge de paix, à Dieppe.
VINCENT-CYRILLE, médecin, à Dieppe.
VINGTRINIER, médecin en chef des prisons, à Rouen.
VIVEFOY, docteur en médecine, à Rouen.
VIVET (Léon), secrétaire de la Société d'émulation, à Rouen.
VOISIN (Maurice), docteur en médecine, à Deville (Seine-Inférieure.)
VY (Alfred), docteur en médecine, à Elbeuf.
WALRAS, professeur de philosophie, à Caen.
WARNECK, négociant, à Paris.
WATTEMARE, homme de lettres, à Marly-le-Roy (Seine).
WIMPFEN (de), substitut du procureur du roi, à Mortagne.
WOINEZ, homme de lettres, à Caen.

Total des membres, 1082.

Nᵗᵃ. MM. les Membres de l'Association, dont les noms seraient mal orthographiés, ou omis sur la présente liste, sont priés d'en donner avis *franco* à M. Domin, trésorier de l'Association.

MM. les Membres de l'Association sont prévenus qu'une souscription est ouverte pour le monument de Dombasle et qu'ils peuvent adresser leurs offrandes à M. Domin, trésorier de l'Association, rue Notre-Dame, où à MM. les Inspecteurs de l'Association, dans les différentes villes où ils résident.

